

# Les chroniques de Jean Tarde, chanoine théologal et vicaire général de Sarlat, : contenant l'histoire religieuse et [...]

Tarde, Jean (1561-1636). Les chroniques de Jean Tarde, chanoine théologal et vicaire général de Sarlat, : contenant l'histoire religieuse et politique de la ville et du diocèse de Sarlat, depuis les origines jusqu'aux premières années du XVIIe siècle / annotées par le Vte Gaston de Gérard,... ; précédées d'une introduction. 1887.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).







*Lacassagne*



LES

# CHRONIQUES

DE

## JEAN TARDE

CHANOINE THÉOLOGAL ET VICAIRE GÉNÉRAL DE SARLAT

*Contenant l'histoire religieuse et politique de la ville et du diocèse de Sarlat,  
depuis les origines jusqu'aux premières années du XVII<sup>e</sup> siècle*

ANNOTÉES

PAR

LE V<sup>te</sup> GASTON DE GÉRARD

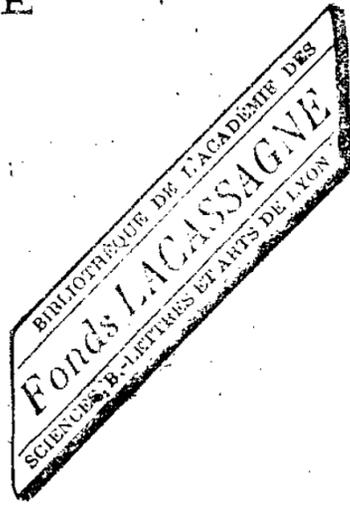
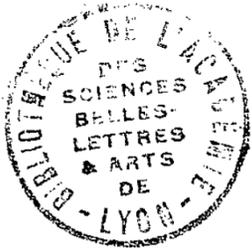
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU PÉRIGORD

PRÉCÉDÉES D'UNE INTRODUCTION

PAR

M. GABRIEL TARDE

MEMBRE DE LA MÊME SOCIÉTÉ



PARIS

H. OUDIN  
LIBRAIRE-ÉDITEUR  
17, RUE BONAPARTE, 17

ALPHONSE PICARD  
Libraire des Archives Nationales  
82, RUE BONAPARTE, 82

1887

RESERVE

premières années d'Octobre,  
 c'est en fait que nous  
 avons été abattus et qu'il n'est  
 ni à propos ni avantageux de  
 s'en occuper.  
 Excusez tous nos vœux  
 pour les collectes pour tous  
 ces moments et croyez  
 mon inalterable amitié  
 No. 2. Ecole

La belle nouvelle que vous avez  
 eu la semaine dernière nous a fait  
 redoubler sur la tombe de mon cher  
 Gabriel m'indiquant hier seulement  
 aujourd'hui nous allons la porter  
 au cimetière et l'y arranger sur la  
 place d'honneur et d'affection qu'elle  
 mérite.

Nous nous unissons tous les quatre  
 pour vous remercier du fond de

vous, vous et les chers nôtres, pour le  
présent et précieux souvenir de ma mère et  
de mes chers témoins, et de l'attachement  
que vous m'avez bien continué encore  
à la mémoire de celui qui vous appréciait  
et vous aimait si tendrement! Il  
aimait beaucoup aussi nos fils et notre  
charmante fille; je suis fermement  
qu'il vous voit, d'un monde où les  
mémoires de notre vie sont oubliées, et qu'il  
est heureux de votre délicate pensée et  
de la constante affection que vous reportez  
sur les fils!

Je suis heureux de voir de nouvelles  
relations d'amitié que mon mari



avait réussi et qui lui étaient parvenues.  
J'espère qu'à Paris, cet hiver, nous  
aurons souvent l'occasion de nous revoir  
et nos fils de se connaître de plus  
en plus.

Nous revenons à Paris aussitôt après  
les fêtes de la Cousseraint. Nous nous  
arrêtons un jour à Pérignieux et nous  
rentrons, je pense, le 10 ou le 5, Guillaume  
a un examen qui le rappelle et lequel  
aussi a besoin d'être à Paris le plus tôt  
possible.

Paul, après s'être remis avec une  
surprenante rapidité, a eu tout à coup  
une rechute, qui nous a obligés à reprendre  
en partie le régime sévère de l'hiver.  
On le fête trop peu. Là, et il a

la Roque vendredi 19

Cher Monsieur



J'ai reçu le manuscrit de  
la Morale sexuelle avant-hier,  
et vous en remercie beaucoup. Je  
vais le lire avec soin ; j'espère  
en effet qu'il y aura une bonne  
partie de notes utilisables soit  
comme notes au texte, soit comme  
matériaux à la fin de l'article.  
Je vous écrirai à ce sujet dans  
quelques jours. Pour le moment j'  
suis extrêmement pressé par quelques  
petits travaux, et la fin de ma  
thèse, la table des matières... etc.

Nous quittons la Roque le

3 novembre. Dès à Paris, j'irai  
voir Dejalbert et lui ferai part  
de ce que vous me dites.

Je vais expédier à votre  
adresse demain un paquet  
contenant les Chroniques de Jean T  
avec l'introduction de mon père -  
que j. vous avais promis à votre  
passage ici.

Excusez-moi de ne vous écrire  
que ce petit mot, à cause de mon  
travail. Veuillez bien me rappeler  
à tout le monde, à M<sup>lle</sup> Jeanne,  
Antoine et Jean. Et croyez-moi, bien  
cher Monsieur votre très respectueusement  
et très affectueusement dévoué

Alfred R. Hardy

Tout le monde ici me charge de  
salutations pour vous.







LES  
CHRONIQUES  
DE  
JEAN TARDE



à l'Académie de Lyon  
Arassay

LES  
**CHRONIQUES**  
DE  
**JEAN TARDE**

CHANOINE THÉOLOGAL ET VICAIRE GÉNÉRAL DE SARLAT

*Contenant l'histoire religieuse et politique de la ville et du diocèse de Sarlat,  
depuis les origines jusqu'aux premières années du XVII<sup>e</sup> siècle*

ANNOTÉES

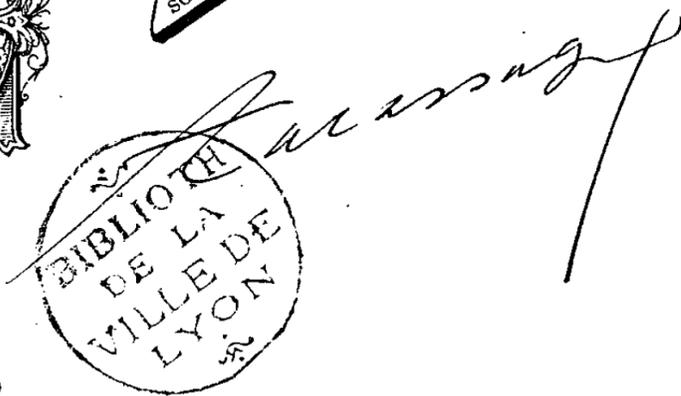
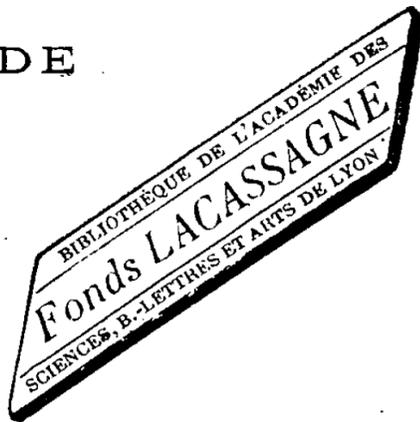
PAR

LE V<sup>TE</sup> GASTON DE GÉRARD  
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU PÉRIGORD

PRÉCÉDÉES D'UNE INTRODUCTION

PAR

M. GABRIEL TARDE  
MEMBRE DE LA MÊME SOCIÉTÉ



PARIS

H. OUDIN  
LIBRAIRE-ÉDITEUR  
17, RUE BONAPARTE, 17

ALPHONSE PICARD  
Libraire des Archives Nationales  
82, RUE BONAPARTE, 82

1887

RÉSERVE



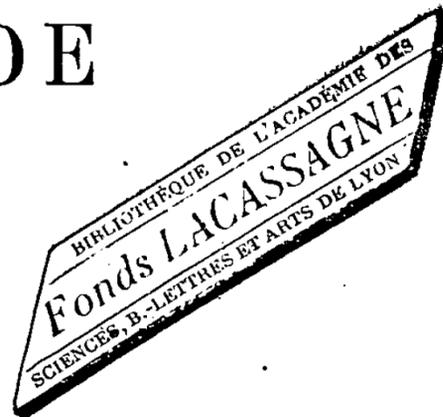
# INTRODUCTION



# JEAN TARDE

(1561-1636)

---



## I

Il y a des sources où tout un village vient puiser, bien qu'elles ne soient point publiques ; et rien ne montre mieux la nécessité de leur donner enfin ce caractère. Telles ont été les *Chroniques* du chanoine Jean Tarde. Leurs copies inexactes ont été si souvent citées, qu'il était grand temps de les publier pour les érudits<sup>1</sup>. Cette publication aura pour premier mérite de rejeter dans le néant nombre de variantes manuscrites, dont le moindre défaut est d'être incomplètes et fautives. Non seulement elles suppriment ce qu'il y a de plus intéressant et aussi de plus précis incomparablement, les détails jusqu'ici inédits sur la lutte contre les Anglais et sur les guerres de religion ; mais encore elles font subir au texte l'injure d'interpolations et d'additions disparates, où s'altère et s'efface à l'œil la touche nette de notre auteur. J'espère qu'à présent, dépouillé de tout alliage, il apparaîtra ce qu'il est, un bon écrivain de son temps, sobre, concis, allant droit au fait, et point trop gêné dans le justaucorps de sa phrase, qui évite les longues traînes et les reduplications de mots où se complaisent souvent ses contemporains. Son style sans vibration, mais non sans nerf, est rehaussé à l'occasion par quelque image juste et pittoresque, et, s'il sent un peu le terroir, il porte surtout la marque du géomètre imaginaire. Mais, si je m'arrêtais trop à ces qualités superficielles, qu'il convient de ne pas surfaire, je ferais tort au savant dont la passion du vrai a seule rempli la vie.

Cette vie est d'ailleurs assez simple : une visite du diocèse de Sarlat par ordre de l'évêque, en 1594, deux voyages à Rome, l'un en 1593, l'autre en 1614, et des relations avec Galilée à cette dernière date, une nomination en qualité d'aumônier ordinaire de Henri IV en 1599 : voilà les événements les

<sup>1</sup> Nous serions coupables d'ingratitude si nous ne nous hâtions d'exprimer ici nos remerciements au savant P. Boutier, de la Compagnie de Jésus. Nous lui devons d'être en possession

d'une copie, soigneusement collationnée par lui, du manuscrit original autographe conservé à la Bibliothèque municipale de Toulouse, sous la cote : Ms. Section *Histoire*, B. n° 61.

plus notables de cette existence. Mais par quelle singularité, en plein Périgord noir, un mathématicien, un astronome distingué, est-il né au xvi<sup>e</sup> siècle? Même de nos jours, les vocations scientifiques sont rares dans notre pays ; et, parmi les esprits éminents à divers degrés dont il s'honore, poètes, moralistes ou philosophes presque tous, on compte un seul Jean Rey. Cependant, dès 1615, 6 ans à peine après la découverte du télescope, 4 ou 5 ans tout au plus après son premier emploi par le grand savant Florentin, un de ces merveilleux instruments, infiniment rares à cette date en France<sup>1</sup>, se dresse dans le fond du diocèse de Sarlat, à quelque vieille fenêtre gothique de cette forteresse abrupte et déjà en ruines, sous un rocher, qu'on appelait la Roque de Gajac. Et là, pendant 10 années consécutives, cet engin surprenant est braqué, non par quelque astrologue à l'usage d'un châtelain qui se fût piqué d'imiter la cour<sup>2</sup>, mais par un véritable homme de science qui suit Galilée, par un chanoine théologal, c'est-à-dire professeur de dogme, qui ne craint pas de se déclarer partisan de Copernic, de rejeter même les derniers épicycles conservés par celui-ci et d'esquisser à grands traits le vrai système du monde. Combien y avait-il alors de Français éclairés de cette lumière toute nouvelle<sup>3</sup>? Ce savant, il est vrai, a son erreur de prédilection, plus chère à son cœur que toutes les vérités d'autrui : il a découvert une constellation dans les taches du soleil, et s'est empressé de la baptiser. Mais cette illusion est si séduisante, elle s'appuie sur des observations si méthodiques et si persévérantes, qu'il la fait quelque temps partager, qu'on la lui envie, qu'on la lui vole, et il se trouve en fait, après deux cent cinquante ans, qu'elle pourrait bien contenir au fond une paillette d'or, une toute petite parcelle de vérité.

Chose à noter aussi, cet inventeur et ce parrain d'astres imaginaires, sarladais pur sang malgré tout, aime sa patrie d'un amour passionné, dont ce livre que nous publions est le témoignage. Il en dresse le premier la carte, il en fait le premier l'histoire, il en parle toujours avec fierté, et avec

<sup>1</sup> Jelis, à la vérité, dans de Thou (1609), à propos de l'invention de la lunette : « Nous devons aux Flamands cette invention, qui fut bientôt portée en France et pratiquée par nos ouvriers. Cet instrument ayant été porté en Italie, Galilée, gentilhomme florentin, fit sur ce modèle une lunette d'approche pour son usage avec tant de soin qu'elle faisait paraître les objets cent fois plus grands et trente fois plus proches. » Il suit bien de là que la France a possédé des lunettes avant même l'Italie, mais des lunettes très-grossières. Evidemment, celle que Galilée construisit pour lui-même pour s'en faire une sorte de monopole, n'a pas dû se répandre vite. Elle n'était point dans le commerce. Et si, en 1614, on le voit offrir en cadeau à notre auteur quelques-uns de ses verres, c'est que déjà il avait eu le temps de faire à l'aide de son instrument d'importantes découvertes. Galilée, en outre, est le premier qui ait songé à se servir

des lunettes, après les avoir perfectionnées, pour regarder la voûte céleste.

<sup>2</sup> « Henri IV fit venir l'astrologue et médecin Larivière au moment de la naissance de Louis XIII, et, quand Anne d'Autriche accoucha de Louis XIV, un astrologue, Morin, se tenait caché dans l'appartement pour tirer l'horoscope du futur monarque. » (Alfred Maury, *La Magie et l'Astrologie*.) Voir, sur Morin, le *Dictionnaire* de Moréri et celui de Bayle.

<sup>3</sup> Quelques années plus tard, il est vrai, nous voyons se répandre en France le goût ou la mode de l'astronomie d'amateur, (par exemple, à Aix), mais la doctrine nouvelle était loin de faire son chemin aussi rapidement que la mode nouvelle. — A cette époque, quiconque avait le goût des sciences se faisait astronome ou mathématicien, comme à présent chimiste ou naturaliste.

une tendresse qui surprend sous cette plume de géomètre et de géographe. Ce serait l'amoindrir pourtant et le méconnaître que de voir dans ce patriotisme local l'âme et l'inspiration unique ou même dominante de ses travaux. S'il n'est guère de son pays qu'il adore, il est bien de son siècle, qu'il maudit parfois; et les grands courants contraires ou complexes d'enthousiasme et de foi qui traversent cet âge de crise n'ont point passé sur lui sans l'atteindre. Ils l'agitent tous ensemble; et ce serait là une dernière singularité à noter, si celle-ci ne lui était commune avec la plupart des plus logiques esprits de son temps. Attaché aux vieux dogmes traditionnels, comme au sol natal, il les défend avec énergie contre l'invasion des religionnaires. De là en partie sa patience à dépouiller de vieux documents, à recueillir ce qui reste des archives paroissiales, « pillées » et « brûlées » par les hérétiques, et à en extraire l'histoire religieuse aussi bien que politique<sup>1</sup> de sa province, « pour faire voir aux religionnaires et innovateurs la succession de nos pasteurs, et montrer par icelle et par une longue et ininterrompue possession qu'ils sont les vrais et légitimes pasteurs de l'Eglise chrestienne. » Mais cet ennemi de Calvin est l'admirateur de Galilée; et à cette haine profonde de la nouveauté en religion, ajoutons de la guerre civile, il joint l'amour non moins fervent de la nouveauté scientifique. Ce sont là les deux âmes de cette âme. La première de ces passions, sans parler de sa curiosité naturelle, très-vive comme on le verra, nous a sans doute valu ses *Chroniques* et ses *Cartes* même, dressées pour faciliter les visites pastorales de plusieurs prélats de sa région; la seconde a inspiré ses *Astres de Borbon*, son traité sur la *Pierre aimantée* et ses écrits mathématiques. L'une l'a probablement désigné aux fonctions de vicaire général en 1594, de chanoine théologal un peu plus tard; l'autre paraît avoir été le mobile principal de ses voyages à Rome, et, à coup sûr, de sa visite à « l'illustrissime seigneur Galileo Galilei ». Ainsi tout s'explique dans sa vie par cette double orientation.

Cette dualité pourra sembler à plusieurs contradictoire, mais non à ceux qui savent quel but élevé, conforme aux besoins majeurs de leur temps et de leur patrie, se proposaient les membres éclairés du clergé français, dans leur levée en masse contre la conquête luthérienne et calviniste, durant toute la seconde moitié du seizième siècle. C'étaient des réformateurs aussi, qui, en réponse à la Réforme protestante, avaient entrepris la régénération catholique là où elle était possible encore, et avec un succès presque égal. L'impulsion avait été donnée en 1562, vers l'époque de la naissance de Tarde, par le concile de Trente<sup>2</sup>, qui, nul ne le conteste, a été un immense effort d'épuration catholique. Mais il restait maintenant à

<sup>1</sup> La partie politique de ses *Chroniques* n'en est pas moins très-étendue, et la plus intéressante pour nous.

<sup>2</sup> Voir notamment à ce sujet le livre récent

sur la *Contre-révolution religieuse* au XVI<sup>e</sup> siècle, par M. Martin Philippon, qui ne saurait être suspect de partialité catholique.

en faire pénétrer les effets et la sève régénératrice dans le cœur des provinces les plus reculées, jusqu'aux dernières radicules du clergé inférieur. Louis de Salignac, l'éminent évêque de Sarlat de 1579 à 1598, dont notre historien fut l'ami et le vicaire général, se dévoua, nous le verrons, comme beaucoup de prélats ses contemporains, à cette œuvre patriotique à ses yeux autant que religieuse. Le résultat commun devait être la formation de cette grande Eglise nationale qui se résume en Bossuet et en Fénelon, comme le mouvement rénovateur des sciences mathématiques et de l'astronomie allait droit à Descartes, à Newton, à Leibnitz. Par ces deux courants, momentanément convergents, où il était engagé à la fois, Tarde courait donc, sans le savoir, comme toute l'élite de son temps et de son pays, à cette majestueuse harmonie historique, transitoire il est vrai, qui allait naître de leur confluent, et qu'on appelle le siècle de Louis XIV. Siècle unique, dont le midi fut brillant, mais dont l'aurore aussi fut belle, et plus vivante encore peut-être, plus intéressante à étudier. Les fronts vieilliss qu'elle a touchés ont un air à part, où l'ardente originalité de l'âge précédent s'allie à la clarté tranquille du génie nouveau.

## II

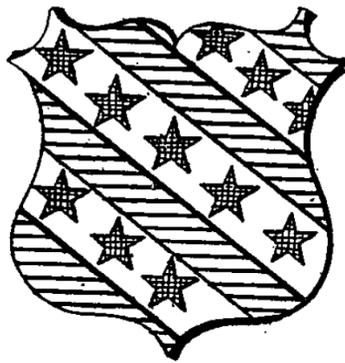
Jean Tarde<sup>1</sup> est né à la Roque de Gajac, près de Sarlat, en 1561 ou 1562. Cela résulte du passage suivant de sa chronique, où il parle du trajet d'une armée protestante qui, en 1568, conduite par le seigneur d'Assier, et venant du Quercy, traversa le Sarladais. Cette armée, composée, dit-il, de 20,000 hommes de pied et de 8,000 chevaux, « la plus populeuse » que le Périgord vit jamais, passe à gué la Dordogne à Souillac. « Après, ils viennent à Carlux, à la Roque de Gajac, ma patrie, où, jeune enfant de six à sept ans, je les vis passer... » Il dit ailleurs : « Durant le siège de Bertrand de la Cropte, évêque de Sarlat (1416), Jean de la Cropte, son frère, était capitaine à la Roque de Gajac, ma chère patrie », et il ajoute fièrement : « qui étoit en

<sup>1</sup> La carte du Quercy est signée « à Joanne de Tarde ». D'autre part, dans son *Périgord illustré*, l'abbé Audierne l'appelle Jean du Pont, sieur de Tarde. Bien que cette dernière forme de son nom ait été usuelle officiellement parmi les siens jusqu'à la Révolution française, j'ai cru devoir lui conserver le nom qu'il s'est donné lui-même dans la plupart de ses ouvrages imprimés et sous lequel il est généralement connu. — Je m'abstiendrai, sauf en une courte note ci-après, de parler de sa famille, qui est la mienne (ce qui, je l'espère, soit dit en passant, n'a pas nui à la liberté de mon jugement).

Je renvoie, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, à la très-intéressante étude de M. Dujarric Descombes sur la *Vie et les travaux de Jean Tarde*, imprimée dans le *Bulletin de la Société historique du Périgord*, et dans son livre sur les historiens de notre province. L'idée ne me serait jamais venue de traiter après lui le même sujet, si la découverte de nouveaux documents depuis 1882, date de son travail, ne m'avait conduit à mettre en relief certains aspects négligés par lui-même de cette vie inconnue, et spécialement le côté scientifique.

« ce temps une petite ville bien close et bien forte, dépendant de la temporalité de l'évêché de Sarlat, laquelle ne fut jamais prise par les Anglois ». — Hélas! elle était déjà bien déchue au xvi<sup>e</sup> siècle, la petite cité minuscule que je me suis évertué et complu à ressusciter ailleurs! Elle avait été, on vient de le voir, bien moins redoutable aux hérétiques qu'aux Anglais. Son château épiscopal croulait, avant d'être vendu. Sa force était perdue. Il ne lui restait plus que ses aigles dans le ciel; mais, dans le fort, plus d'hommes d'armes!

N'importe, il y avait là un curé, plusieurs prêtres résidant au bourg (énumérés dans le terrier de la maison de Bouscot), c'est-à-dire quelques moyens d'instruction qui ont dû suffire au premier développement d'un esprit curieux et bien doué. La famille de Jean Tarde était d'ailleurs originaire de Sarlat<sup>1</sup>. Là encore, dans cette cité épiscopale toute peuplée de monastères, les ressources intellectuelles ne firent pas défaut à sa curiosité juvénile, soit chez les Cordeliers, soit parmi les chanoines du chapitre, naguère religieux cloîtrés: leur sécularisation venait d'avoir lieu en 1561. Naturellement, sa vocation studieuse le prédestinait aux ordres sacrés. Mais il ne nous reste aucun détail sur son enfance et sa jeunesse. Tout ce qu'on peut dire avec assurance, c'est que l'impression la plus forte et la plus indestructible qu'il ait reçue en grandissant, a dû être celle des luttes religieuses, qu'il nous retrace année par année avec des détails si poignants. Il est né au moment où le premier prêche protestant venait de se faire entendre à Sarlat même; s'il n'avait que six à sept ans quand passa à la Roque l'armée du seigneur d'Assier, « tuant les prestres et brûlant les églises », il en avait dix ou onze quand les calvinistes de Dome, dans son voisinage, donnèrent aux populations catholiques le scandale de leurs inhumations jugées indécentes, qui paraissent avoir fait grand bruit dans la contrée. Il en avait douze ou treize quand Vivant prit Sarlat en 1574, y fit tuer trois chanoines et plusieurs habitants, piller les églises et jeter aux vents les



Tarde

<sup>1</sup> Dans l'Avertissement qu'il avait préparé pour une édition projetée par lui des *Chroniques* que nous publions, feu M. Lascoux, ancien conseiller à la Cour de cassation, cite le fait suivant d'après Bouffanges. « Un Michel Tarde, dit-il, fut nommé membre de la première jurade élue dans cette ville (Sarlat), à la suite de l'accord intervenu, en 1298, entre les bourgeois et l'abbé du monastère. » *A la suite*, c'est-à-dire 7 ans après, comme on le verra. « M. Bouffanges,

ajoute-t-il, nous a conservé la liste des 24 citoyens qui firent partie de cette jurade. » (Communication due à l'obligeance de M. Antoine Lascoux.) Si discutables que soient assez fréquemment les renseignements fournis par Bouffanges, on ne peut vraiment pas supposer que cette liste soit un fruit de son imagination, et c'est pourquoi sans doute M. Lascoux, le plus circonspect des érudits, a cru pouvoir ici, par exception, être son endosseur.

reliques de saint Sacerdos. Chaque mois, chaque jour, pour mieux dire, apportait la nouvelle de quelque malheur, de quelque atrocité de plus, unique aliment des conversations. Pour faire contrepoids à toutes ces douleurs de son âme catholique, Tarde, âgé de vingt-cinq ou vingt-six ans, en 1587, eut la joie et l'orgueil de voir le vicomte de Turenne forcé de lever le siège de Sarlat. Faible rayon de soleil au milieu d'une telle tourmente !

D'ailleurs, à cette dernière date, était-il encore dans sa ville natale ? C'est peu probable. Il a dû faire à Cahors, ou dans quelque autre ville plus éloignée, ses études supérieures. J'ignore où il a conquis son diplôme de docteur en droit civil et en droit canon. La *Relation* de ses voyages, récemment retrouvée à la Bibliothèque nationale (*Fonds Périgord*, t. CVI, p. 40 et s.), nous apprend incidemment qu'en 1591 il était à Béziers et à Marseille, où il avait eu le temps de se faire des amis qu'il revoit en passant en 1614. Le même document nous dit qu'il a habité Nîmes et Uzès « èz années 1592, 1593, 1594 », ce qui ne l'a pas empêché, en 1593, de voir Orange à loisir, et de résider à Avignon, d'où il est parti la même année pour se rendre à Rome, et où il revient à la fin de son itinéraire. Une instabilité si grande peut surprendre ; mais nous n'avons pas à nous perdre en conjectures sur ses causes. Elles se résument en cette curiosité extrême, à la fois inquiète et patiente, en cette soif de tout savoir et de tout voir, qui persistera jusqu'à la vieillesse de Tarde et devait à plus forte raison agiter sa jeunesse. De quoi n'est-il pas curieux ? Même en 1614, après avoir admiré et appris à Rome tant de belles choses, « finalement, dit-il, j'ai vu « faire la circoncision à la juiverie, chose que je n'avois jamais vue. » Je le crois bien ! Devons-nous, après cela, nous étonner que, de 1592 à 1594, étant à Nîmes et à Uzès, il ait « pris plaisir de voir et visiter les « ruines de cet acqueduc (le pont du Gard) depuis Fondure jusques à « Nismes, et remarquer les nivelures d'iceluy pour les conduire sur les montaignes de Nismes » ? L'archéologie le passionnait donc déjà. Mais son ardeur d'esprit s'exerçait aussi sur l'Écriture sainte. Il a daté de Nîmes, 1592, ses *Nomina Christi substantiva*, qui, d'après le résumé donné par Leydet (car le manuscrit <sup>1</sup> est perdu), semblent avoir été un essai de théologie juvénile assez fantaisiste. L'auteur distingue 57 noms donnés au Christ par les Livres saints, et s'attache à découvrir entre eux un lien systématique. Cela devait être plus ingénieux, à coup sûr, que profond. — Pendant son séjour à Nîmes, Tarde avait sans doute franchi les degrés

<sup>1</sup> Il faisait partie, comme la *Relation* des voyages, comme l'*Histoire du Sarladais*, et plusieurs autres écrits, des ouvrages prêtés par mon bisaïeul à Leydet et à Calès, chanoines chanceladais, ainsi qu'il résulte de deux récépissés restés en ma possession et qui sont joints à la notice de M. Dujarric-Descombes. « Plus un troisième cahier intitulé : *Nomina Christi substantiva*, avec les armoiries du

« sieur Tarde, qui sont dix étoiles, et au bas de « l'écnsson se trouve le mot *Nemausi* 1592 », dit Calès. « Traité dont le titre porte *Nomina Christi substantiva*, vol. in-4° de 64 pages », dit Leydet. — Il est à croire que ce sujet a été à la mode alors. Je lis dans une histoire de la littérature espagnole qu'un moine poète de l'Espagne, Louis de Léon (1527-1591), a composé un traité sur les *Noms du Christ*.

inférieurs de la hiérarchie ecclésiastique ; car, parmi les personnes qu'il dit y avoir connues intimement, il nomme surtout des chanoines et l'évêque.

Il ne nous dit pas à quelle occasion il entreprit son voyage à Rome de 1593. Peu nous importe ; nous pouvons être certains qu'il y allait surtout pour satisfaire sa passion de nouveaux spectacles et de connaissances nouvelles. Ce voyage dura 5 mois et demi, du 3 mai au 19 octobre ; et du 27 mai au 27 septembre, pendant quatre mois entiers, notre touriste séjourna à Rome même. C'est sans doute à la faveur de ce long séjour qu'il a eu l'heureuse fortune de lier amitié avec l'un des plus grands mathématiciens de l'époque, le P. Christophorus Clavius, de Bamberg, jésuite. A la vérité, dans la première partie de sa *Relation*, dont il ne nous reste qu'une copie, probablement écourtée, de la main de Leydet, il n'en est point parlé ; mais dans la seconde partie relative au voyage de 1614, Tarde nous dit avoir « autrefois fort privément cogneu » ce savant éminent. Or, où pouvait-il avoir fait sa connaissance, si ce n'est à Rome, où Clavius avait été envoyé dès 1581 par ordre de ses supérieurs, et d'où il semble, d'après Moréri, ne s'être jamais éloigné jusqu'à sa mort en 1612 ? Le hasard ne pouvait, certes, mieux servir un apprenti géomètre qu'en lui faisant rencontrer « l'Euclide du xvi<sup>e</sup> siècle », l'un des auteurs principaux de la réforme grégorienne du calendrier, et, sinon le plus inventif, du moins le meilleur professeur de mathématiques qu'il y eût alors. D'après de Thou <sup>1</sup>, voici quel était le jugement de Viète sur ce rival, qu'il aimait si peu : « Il disait que Clavius était très-propre à expliquer les principes des mathématiques et à faire entendre avec clarté ce que les auteurs avaient inventé et écrit en différents traités avec beaucoup d'obscurité. » On doit, je pense, attribuer en partie à l'autorité d'un pareil exemple la brièveté lucide, la déduction nette, qui caractérisent les écrits scientifiques de Tarde parvenus jusqu'à nous et dont le reflet s'imprime aussi à ses ouvrages historiques. Plus tard, en outre, l'inspiration du clair génie de Galilée a dû le fortifier dans le même sens. En vérité, apprendre la géométrie à Rome auprès de Clavius, puis l'astronomie à Florence dans le cabinet de Galilée, c'était un rare bonheur ; et il eût été malaisé de mieux choisir ses maîtres.

Mais les sciences exactes, à ce qu'il nous semble, n'étaient à cette date que l'objet secondaire de sa curiosité. Il se montre surtout sensible aux chefs-d'œuvre ou aux belles ruines du passé. Il parle en homme de goût, je ne veux pas dire en connaisseur, de peinture et de sculpture ; il s'intéresse en archéologue à tout ce qu'il voit. A cet égard, le voyage de 1593 contraste assez avec celui de 1614. Dans celui-ci même, il est vrai, le côté artistique et archéologique des choses n'est pas négligé ; notre voyageur y paraît toujours très-friand d'objets d'art ainsi que de médailles ; la petite phrase suivante, où se résume son enthousiasme pour la cité Florentine, le montre

<sup>1</sup> V. t. IX, p. 598, édit. de la Haye, sous la date de 1603.

assez : « Ceux-là ne se trompent pas qui, nommant les villes d'Italie et donnant à chacune son épithète, disent *Fiorenza la bella* <sup>1</sup>. » Ce jugement sommaire résume bien, je crois, l'impression de tout artiste qui vient de traverser l'Italie. Mais, avant tout, dans ce second voyage, se révèle un esprit qui a passé fleur et qui, venant de mordre au fruit vert des sciences, en a les dents agacées. Tandis que, en 1593, ce qui le passionne à Florence, ce sont les merveilleux jardins du Pratolino, en 1614, il ne s'y étend que sur ses visites à Galilée ; et, à Rome, il passe son temps, en 1593, avec le grand antiquaire Fulvio Ursino, en 1614, avec l'astronome Griambergerius. S'il s'occupe d'archéologie, toujours à cette dernière date, ce n'est plus en amateur dilettante, c'est en érudit qui s'est spécialisé, en modeste ouvrier de la science. Il ne s'agit plus d'archéologie romaine ou grecque, mais bien sarladaise. Par exemple, à Avignon, où il passe, il demande et obtient la faveur de faire des recherches dans les archives pontificales, « pour bien dresser l'ordre et suite des évêques de Sarlat, et sçavoir le temps qu'ils ont esté pourvus et tenu le siège » pendant qu'Avignon était la résidence des Papes.

## III

Mais n'anticipons pas. Quelques mois à peine après le retour de Tarde à Avignon en octobre 1593, nous le trouvons à Sarlat. Comment et pourquoi y était-il revenu ? Nous l'ignorons. Puisqu'en 1594 il dit avoir séjourné encore à Nîmes, et que le 30 août de cette même année, nous le voyons à Saint-Cyprien sur les bords de la Dordogne, il est probable qu'il est arrivé sur le sol natal vers le milieu de l'an. S'il avait tenu à s'écarter des factions qui désolaient sa patrie, il aurait pu attendre quelque temps encore. A cette date, Sarlat, ligueur dans l'âme, suivant les ardeurs de son tempérament excessif et radical en tout temps, mais toujours généreux, n'avait pas désarmé, ou venait de désarmer à peine ; car c'est, suivant son chroniqueur, la dernière ville de la province qui ait accepté la trêve ou l'accalmie survenue alors par suite de l'abjuration du roi ! Quel moment pour rentrer

<sup>1</sup> Les beautés inanimées n'avaient même pas seules le privilège d'attirer son attention, si l'on en juge par un passage qui m'a d'abord étonné un peu, je l'avoue. Le 26 septembre 1614, en se rendant à Rome, il s'arrête avec Louis de Salignac dans les environs de Castres, et « en attendant, dit-il, le souper, avons été voir la verrière, et avons trouvé tout contre le four une jeune damoysselle de rare beauté. » Notez qu'il avait 53 ans alors et que son compagnon de voyage était un prélat des plus mystiques, à la veille d'abdiquer la crosse pour endosser le froc (sauf à plaider ensuite pour ressaisir sa crosse). On dirait que la belle jeune fille en

question, mentionnée là, en passant, sous cette plume concise, au milieu des marbres et des monuments italiens, lui a inspiré comme ceux-ci une religieuse admiration, et de même nature. Si l'on s'étonne pourtant de voir ce chanoine, assisté de cet évêque, exprimer pour la postérité ce sentiment édifiant, et un autre chanoine, Leydet, le copiste abrégiateur, juger cette mention digne d'être transcrite, j'ajouterai que la fréquentation des cardinaux romains et l'aménité des mœurs cléricales d'ancien régime peuvent fort bien expliquer ce dilettantisme large et indulgent.

chez soi ! Un pays dévasté, ensanglanté, une anarchie et une misère sans nom, et, pour couronner dignement les guerres religieuses, la guerre sociale. En 1594 précisément, éclatait la révolte des Croquants, dont la gravité, vraie peut-être, ne pouvait être appréciée des contemporains. Tarde l'a peinte vivement, mais non sans un demi-sourire. « Ez moys  
« d'apvril, may et juin, la disette fut grande en Périgord. Le quarton de  
« froment se vendit cinq livres. Ceste cherté provenait du peu de montre que  
« faisoit la prochaine récolte à cause que les croquants, s'estant amusés l'an-  
« née précédente à leurs assemblées et à rouller de lieu à l'autre avec leurs  
« enseignes et tambours, n'avoient pas semé les terres. Plusieurs d'entre  
« eux, qui avoient vendu le soc et la hache pour achepter des armes, sont  
« contraintz de revendre ces armes pour avoir du pain. Toutesfois, après  
« avoir recueilli un peu de bled, ils firent bruïre le tambour comme aupara-  
« vant... » — Mais qu'était-ce pour nos pères que le soulèvement de  
quelques bandes de braillards, de pillards, de meurtriers même, après les  
convulsions qu'ils venaient de ressentir ? Cela ne les empêchait pas, en  
1594, de goûter une paix relative.

C'est alors que Jean Tarde, âgé de 32 ou 33 ans, fut choisi par l'évêque de Sarlat pour une mission des plus importantes. Indépendamment de la capacité qu'on devait lui reconnaître déjà, je suis disposé à penser qu'une sympathie naturelle et une grande concordance de vues entre ce prélat et lui expliquent cette désignation. Louis de Salignac « estoit savant et disert  
« et de fort douce conversation », dit notre chroniqueur qui le loue en des termes où l'on sent une affection reconnaissante. Député aux États de Blois pour le Périgord en 1588, orateur applaudi en diverses assemblées du clergé, plus tard membre du conseil privé du roi, il jouissait d'un grand crédit, et me paraît avoir dû en user en faveur de Tarde. Bien qu'il soit mort en 1598, peut-être est-ce sur sa recommandation, en partie du moins, que celui-ci a été nommé en 1599 aumônier ordinaire de Henri IV. Quoi qu'il en soit, en 1594, au lever de la nouvelle dynastie, Louis de Salignac, « désireux, dit  
« Tarde, de sçavoir l'estat de son troupeau après une si longue continuation  
« de troubles et apprendre en quelles églizes le service estoit faict et quelles  
« estoient abandonnées, m'envoya faire la visite de son diocèse avec un pro-  
« moteur pour requérir et un greffier pour retenir procès-verbal et avoir par  
« ce moyen une sommaire apprise de son diocèse. Ce sage prélat voyant que  
« toute la province vivoit soubz le calme et abri de la trêve, se vouloit servir  
« du temps pour retirer le débris de la religion et réparer les bresches causées  
« par les malheurs passés. » A cette époque, Jean Tarde était déjà chargé d'une cure et même investi d'un canonicat. Voici les qualifications qu'il se donne dans le procès-verbal de sa visite de l'église de Saint-Cyprien, le 30 août 1594 : « De l'autorité de Mgr l'évesque de Sarlat, nous, Jean Tarde, docteur en droits, chanoine de l'église collégiale de Montpazier, curé de St Cernin de l'Herm, vicaire général de Mgr... de Sarlat, suivant le pou-

voir à nous donné, etc. <sup>1</sup> ». (Bibl. Nat. *Fonds Périgord*, XII, 354.)

Le spectacle qui s'offrit alors à ses yeux était bien propre à confirmer, à sceller définitivement le jugement imprimé dès le berceau en ce ferme esprit, en ce conservateur novateur, sur les avantages des guerres civiles. « Nous « trouvâmes, dit-il, les esglizes de la terre de Lauzun, Biron et Baynac en « leur entier, et des autres jusqu'à dix ou douze pour le plus. Mais pour tout le « reste elles estoient ou razées jusqu'au fondement ou à demi ruinées ou sans « autelz ni portes, et remplies de ronces et buissons ; les bénéfices jouys par « la noblesse <sup>2</sup>, la discipline ecclésiastique entièrement estaincte, les prestres « grandement ignorants et vitieux<sup>3</sup>, et néanmoins trouvâmes un peuple qui « s'étoit conservé en la religion catholique et qui demandoit avec soupirs et « larmes des pasteurs pour vivre dans la religion de leurs pères. » C'est précisément l'inverse, on le voit, d'autres époques, où, malgré la bonne tenue du clergé, la foi traditionnelle se retire des masses et se réfugie plus volontiers dans les classes supérieures. — Comme rien n'est plus monotone que les bouleversements, et n'est moins original que leur pittoresque, ce tableau, complété par ses souvenirs, lui a certainement servi à comprendre plus tard, comme historien, le misérable état de sa province pendant la guerre de Cent Ans. Le goût de l'histoire et son intelligence lui venaient donc en même temps. Quand il fait le récit de temps troublés, comme on sent bien, çà et là, à quelque trait concis et fort, l'homme qui les a traversés, vus de près et en détail ! Il a percé leur surface et aperçu les passions égoïstes qui s'agitent sous les beaux programmes déployés ; il a compris quel est le pire de leurs maux, l'incertitude, résultat de la palinodie intéressée. « Ce temps estoit grandement déplorable, dit-il en parlant « de la lutte contre les Anglais ; on n'ozoit se fier à personne, ne sachant « qui estoit de tel ou tel parti. On changeoit du soir au matin de parti, pourvu « qu'il y eust quelque chose à butiner. » A rapprocher de la phrase incidente ci-dessus sur les bénéfices jouys par la noblesse. A rapprocher aussi de cette réflexion sur la prise de Sarlat par Vivant en 1574. « C'est ainsi, est-il dit, « que Sarlat est despouillé et fait esclave, et mis ès mains, non des Turcs, « des Arabes ou autre nation étrangère, mais de ses propres voisins, parents « et alliés, qui ont changé de religion pour, soubz ce prétexte, enlever, piller « et ravir le bien de leurs compatriotes. » Les mêmes fléaux amènent les

<sup>1</sup> Il est donc probable qu'il n'était pas alors curé de Carves, comme nous apprenons par son testament qu'il l'était peu de temps avant sa mort.

<sup>2</sup> En Périgord, comme partout, et on peut ajouter comme toujours, les nouvelles idées s'étaient propagées d'abord dans les classes élevées. La noblesse périgourdine, si l'on en croit de Thou, était réputée très-turbulente. « Ce pays, dit-il en parlant de notre province, est si rempli de noblesse qu'à peine peut-il la contenir. Les esprits, comme le marque l'étymologie du nom (*Petrocori*, de *petra*, pierre, rocher), y

sont durs, querelleurs et remuants... On a remarqué qu'il n'y a pas en France de troubles de quelque importance, dont les premiers fondements n'aient été jetés en Périgord. »

<sup>3</sup> L'assemblée du clergé, en 1598, demande entre autres choses, après s'être plainte amèrement de la corruption des mœurs, « qu'on cesse de faire servir à des usages profanes les églises et autres lieux sacrés, et qu'on rétablisse au plus tôt ceux qui tombent en ruines, pour empêcher que, sous ce prétexte, les pasteurs négligent le soin des âmes qui leur sont confiées. »

mêmes peintures. Quand le chroniqueur écrit que, en 1441, « le château de Montfort se trouva abandonné, tout le monde ayant quitté à cause « de la guerre et peste », et que, en 1434, « les habitants de Temniac « et de Carlux avoient pris la résolution de quitter le pays » pour passer en Espagne, il a dû penser à son temps où, en 1563, « les armées qui avoient « ravagé le Périgord l'an 1562 laissèrent, comme c'est la coutume, la famine « et la peste en toute la province », et où « à Sarlat tous les habitants quit- « tèrent la ville, sauf un consul et quelques chirurgiens ».

Cette triste tournée quasi-pastorale de 1594, qui suggéra à Tarde l'idée de réparer le mal des archives détruites et d'écrire l'histoire de son pays, le détermina aussi à se faire géographe. « En visitant ainsi ce diocèse, je fis la « carte et description géographique d'icelluy pour faire voir dans ce tableau « au dict sieur évesque et ses successeurs le champ qu'ils sont obligés de « cultiver, laquelle fut gravée et imprimée en taille douce et peinte en grand « volume, sur un pan de la salle épiscopale. » En grattant les murs blanchis à la chaux de cette salle épiscopale, aujourd'hui salle de concert, après avoir été salle d'audience et club, on retrouverait peut-être les restes de cette vénérable peinture, pauvre aïeule, je l'avoue, mais aïeule enfin de la carte de l'état-major. — Cette carte du diocèse de Sarlat a été réimprimée, je ne sais combien de fois, moyennant un simple changement de décor. Dans l'une de ces éditions, de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle probablement, ou des premières années du xviii<sup>e</sup>, le cartouche est encadré d'amour tout nus déroulant voluptueusement un bandeau sur le nom du vieux chanoine théologal.

Vingt ans s'écoulaient de 1594 à 1614, qui sont la période la plus obscure de la vie de Tarde. Sa réputation grandissait assurément; le titre d'aumônier du roi, dont il fut honoré en 1599, ne permet pas d'en douter<sup>1</sup>.

C'est à cette époque qu'il a dressé ses diverses cartes, travail fatigant qui exige l'activité physique de la jeunesse ou de l'âge mûr. La date de leur impression est certainement bien postérieure à celle de leur exécution. Nous en sommes sûrs pour celles du Sarladais et du Quercy. Cette dernière « *Description du pais de Quercy, à Joanne de Tarde... delineata* »... avec un joli plan de Cahors dans un coin, n'a été imprimée qu'en 1626, à notre connaissance; cependant lui-même dit, dans sa chronique, l'avoir dressée en

<sup>1</sup> Il s'occupait de mathématiques et de mécanique. Je possède, entre autres épaves qui me restent de lui, un petit traité *De secretis mensæ pythagoricæ*, suivi de problèmes, avec cette mention : *Sarlati J. Tarde faciebat anno Domini 1599*. Le cahier comprend aussi des figures représentant diverses machines. — Il s'occupait de numismatique. Dans le même manuscrit, je trouve une énumération de monnaies grecques et romaines. D'ailleurs, je sais par des inventaires de famille qu'il avait formé une collection de médailles; et le récépissé dont j'ai déjà parlé, laissé à l'un de mes ascendants par Leydet, mentionne, entre autres ouvrages, « *Series nummorum antiquo-*

*rum*; c'est le catalogue du cabinet de numismatique de M. Jean Tarde, 1 vol. in-grand format, relié et couvert en parchemin. » Enfin il ne négligeait pas ses devoirs ecclésiastiques, si j'en juge par ses recueils de sermons *De quatuor hominum novissimis* (1600), *De eleemosynâ*, et par divers traités théologiques, d'ailleurs peu importants. Il se livrait à la prédication; j'ignore avec quel succès. En 1605, par exemple, comme me l'apprend le titre d'un de ses opuscules religieux, il prêchait l'Avent à Martel. « *...commentarii in textum de divite epulone* (Luc, 16), *super quo a nobis concionatum est per totum Adventum anni 1605 Martelli.* »

1606, suivant « commission expresse » de Mgr de Popian<sup>1</sup>. En ce long séjour qu'il fit alors au pays quercinois, Tarde noua des relations durables avec divers personnages, avec l'évêque d'abord, et sut inspirer, là comme ailleurs, des sentiments singulièrement vifs d'affectueuse admiration, qui, par leur exagération même, attestent le caractère sympathique de sa nature. Il avait connu alors sans doute ce chanoine Oronce, qui, 15 ans après, lui écrivait cette lettre conservée par hasard : « Monsieur, j'oublieray plus tôt ma main droite que je puisse ne penser au souvenir de vous et de vos ingénieuses conceptions et inventions... conformes à votre esprit plain de paisible action... C'est mon regret de le voir circonscrit en cette petite ville qui vous tient, etc. »

Les questions archéologiques le passionnaient aussi pendant la même période. La preuve en est, par exemple, qu'il profita de son long passage en Quercy pour rechercher l'emplacement d'Uxellodunum. On sait que cette question a été des plus débattues parmi les archéologues. En archéologie comme en astronomie, notre auteur avait le flair des problèmes qui divisent le plus. Ici il n'est pas tombé sur la solution vraie ; mais celle qu'il a adoptée, l'identité supposée d'Uxellodunum et de Capdenac, a rallié des savants tels que Champollion-Figeac et Malte-Brun, comme le remarque M. Dujarric-Descombes, et elle a paru la plus satisfaisante jusqu'aux découvertes faites au Puy d'Yssolu en 1867. — En revanche, sur la question non moins agitée des dolmens, la justesse de son coup d'œil l'a bien servi. « Dans une assez longue dissertation à ce sujet, au début de ses chroniques, il se prononce contre les hypothèses les plus accréditées de son temps et que la science contemporaine a seule définitivement écartées. Les dolmens, affirme-t-il avec raison, n'ont jamais été des autels ; ils ont été des tombeaux de chefs renommés. Et, à l'appui de sa thèse, il invoque les mêmes faits qui ont paru probants aux érudits. M. de Roumejoux, frappé de la sagacité dont Tarde avait fait preuve dans cette explication des pierres levées, a relevé, dans la séance de la Société archéologique du Périgord, du 3 août 1881, la coïncidence de la solution proposée par notre auteur et de celle qui est maintenant adoptée. » (Dujarric-Descombes.)

L'écrivain que je viens de citer conjecture ensuite que le projet formé par Tarde d'écrire l'histoire du diocèse de Sarlat se rattachait à un plus vaste

<sup>1</sup> « Jean Tarde, chanoine théologal de Sarlat, s'était appliqué aux mathématiques. Jean de la Croix (*Series et acta episcoporum Cadurcensium*, 1617, p. 392) atteste qu'il n'était pas moins versé dans les sciences ecclésiastiques. Il fit la carte du Sarladais et du Quercy telle qu'on la trouve dans le grand atlas de Blaeu à Amsterdam. Sa méthode de lever les cartes était assez défectueuse ; faute d'employer la trigonométrie, il ne se sert que de la boussole, comme il paraît par un ouvrage que nous avons de lui sous ce titre : *Usage du quadrant à l'esquille aimantée...* etc. » (*Histoire littéraire*

*du Périgord*, par un chanoine régulier de Chancelade. B. N. *Fonds Périgord*.) — Voici le texte de Côme de la Croix (continuateur de Jean, mort en 1614) d'après la traduction de M. Eyma : « Cette même année (1606), Simon (de Popian) s'étant rencontré avec Jean Tarde, très-digne ecclésiastique du diocèse de Sarlat, remarquable à la fois par ses connaissances dans la littérature sacrée et par un profond savoir des mathématiques, le détermina à parcourir et à visiter avec soin toute la contrée soumise à sa juridiction épiscopale... etc. »

programme du même genre embrassant à la fois le Périgord et le Quercy. L'avocat Jean de la Croix, en ce qui concerne le diocèse de Cahors, et le P. Dupuy, en ce qui concerne Périgueux, s'en seraient partagé avec lui l'exécution. Rien de plus vraisemblable que cette hypothèse ; et il me semble permis d'ajouter que l'inspirateur du plan commun a pu être notre auteur. Le P. Dupuy, qui n'était point connu avant son *Estat de l'Eglise du Périgord*, habitait Sarlat comme gardien du couvent des Récollets, et, quand son ouvrage parut en 1629, la première des approbations de docteurs placées en tête est celle de Tarde. A quelle date ont-ils commencé l'un et l'autre leurs recherches ? Dès le début du nouveau siècle assurément. Elles ont exigé « beaucoup de temps et de travail », nous dit notre chanoine. Or, nous voyons que, dès 1616, au moins, on attendait impatiemment la publication de ses écrits historiques : « *Historiam episcoporum Sarlatensis ecclesie exspectamus à Joanne Tarde canonico theologo dictæ ecclesie* », lisons-nous dans un vieux livre intitulé : *Archiepiscoporum et episcoporum Gallie chronologica historia*, publié en 1621, mais écrit en 1616, comme il est dit dans le texte même. L'auteur, Jean Chenu, avocat de Paris, a résidé à Périgueux ; dans son chapitre relatif au diocèse de cette ville, il se loue de l'évêque régnant, qui lui a ouvert ses archives. Le chapitre relatif aux évêques de Sarlat, d'où nous extrayons le passage ci-dessus, est d'une brièveté et d'une sécheresse remarquables.

Rien n'a moins lieu d'étonner, à l'heure actuelle, que la composition d'une carte ou une recherche historique dans des archives. Mais il faut se garder de croire que cette fièvre de géographie et d'érudition dont nos contemporains sont dévorés, ait été fréquente à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Le monde savant commençait alors à faire ses premiers pas dans cette double voie qu'il était réservé à notre âge d'élargir et de prolonger si merveilleusement. Le mérite peut-être inconscient de notre auteur a été de s'orienter ici, comme en astronomie, dans le sens de l'avenir. Le titre de *Chronique* donné par lui à son histoire du Sarladais, pourrait induire en erreur : ce n'est pas en chroniqueur proprement dit, c'est-à-dire en annaliste ignorant du passé et narrant le présent au jour le jour, c'est plutôt en érudit fouillant les bibliothèques, déchiffrant les manuscrits, soucieux de préciser des faits et des dates, et non d'arrondir des phrases, qu'il a écrit ce livre, extrait de documents depuis lors en partie détruits. Si l'on se rappelle que « dans la seconde partie du xvi<sup>e</sup> siècle seulement la curiosité historique s'éveilla en France <sup>1</sup> », que les premiers essais d'histoire nationale publiés à cette époque sont des ouvrages de polémique religieuse ou des récits littéraires d'humanistes égarés par l'imitation de Tite-Live <sup>2</sup>, et qu'enfin les premiers grands pionniers de l'érudition française, ou presque tous, les Baluze, les du

<sup>1</sup> G. Monod, *Du progrès des études historiques en France depuis le xvi<sup>e</sup> siècle*. (*Revue historique*, janvier-mars 1876.)

<sup>2</sup> *Idem*. Dupleix et Mézeray même peuvent être rangés dans cette catégorie.

Cange, sont postérieurs, par la date de leurs travaux, à la mort de notre auteur <sup>1</sup>, on se fera une juste idée du degré d'initiative et d'indépendance d'esprit que supposait son entreprise. L'érudition, qui est devenue un fleuve immense, était de son temps un tout petit ruisseau coulant à peine : il n'a pu s'y baigner que bien imparfaitement, mais il s'y est baigné l'un des premiers.

## IV

En somme, c'est le géographe et l'érudit pieux, c'est l'historien plus que le savant, qui se développe en Tarde dans les quinze ou vingt années qui ont précédé 1614. Nous pouvons nous le représenter aisément durant cette période, soit errant de ruine en ruine dans le pays le plus pittoresque, soit rédigeant ses notes dans sa petite maison de la « Cour des chanoines », au bruit continu de l'antique fontaine qui, avec les chants d'église, animait seule ce lieu claustral. Cette cour, qui n'a pas encore tout à fait perdu son air de cloître, conservait alors avec intégrité ce timbre d'origine. Car on n'était pas loin du temps où le chapitre, composé de chanoines réguliers jusqu'en 1561, avait été sécularisé. Emancipés malgré eux peut-être, du matin au soir, ces religieux ont dû entretenir longtemps encore avec un soin pieux les liens ou l'esprit de l'ancienne discipline, la règle du silence et du travail. Je lis que Gaspard de Longueval mourut en 1609 « le dernier des anciens réguliers ». Comme il faisait bon s'occuper d'archéologie dans ce calme et muet séjour ! Aussi, sans son second voyage à Rome, il est fort probable que Jean Tarde eût continué à creuser son sillon dans ce même champ jusqu'à la fin de sa vie ; et ce ne serait pas un malheur pour nous. Mais cet événement allait donner un tout autre cours aux années qui lui restaient à vivre encore. Une singulière fantaisie épiscopale est très vraisemblablement l'occasion de cette brusque déviation imprimée à sa curiosité scientifique. Pourquoi allait-il à Rome ? Pour accompagner son évêque. Et qu'allait y faire celui-ci ? Bien que Tarde évite de nous le dire dans sa *Relation*, il est aisé de le deviner. Ce n'était pas seulement une visite de bienséance *ad limina apostolorum*. Louis de Salignac, nommé évêque de Sarlat en 1602, était le successeur et le neveu, mais non, semble-t-il, le continuateur intellectuel de l'éminent prélat dont il avait reçu le

<sup>1</sup> « Besly, qui appartient à la grande famille des historiens juriconsultes du XVI<sup>e</sup> siècle, dit M. Monod, donne, dans son *Histoire des comtes du Poitou*, publiée après sa mort en 1647, le premier exemple d'une histoire provinciale établie sur des documents diplomatiques. Bongars appartient également au XVI<sup>e</sup> siècle en

même temps qu'au XVII<sup>e</sup> ; mais, à partir de la publication de ses deux recueils, en 1600 et 1611, on voit les recueils de textes et de chroniques se succéder presque sans interruption. » Tarde est entré dans ce courant qui devait mener si loin.

nom en héritage plus que les lumières et la haute modération. N'eut-il pas la faiblesse, en 1613, de laisser les consuls, sous je ne sais quel prétexte, expulser ignominieusement les Cordeliers de leur couvent, pour y loger les Récollets? Les religieux dépossédés firent appel à Bordeaux, et, par arrêt du Parlement en date du 9 juillet 1614, ils furent réintégrés dans leurs immeubles. Quel bel aliment pour les conversations et les discordes sarladaises! C'est au lendemain de cet arrêt qu'on voit l'évêque se rendre auprès de la cour romaine, accompagné de Tarde, qui garde, dans sa *Relation*, le plus complet silence sur ce qu'ils y ont dit et fait. Bien que celui-ci ait blâmé dans sa chronique la conduite épiscopale, le choix de ce compagnon de voyage s'explique assez par la connaissance qu'il avait déjà de l'Italie, ses goûts studieux et l'ancienneté des liens qui l'unissaient à la famille de Salignac. Mais je croirais surtout que le désir de voir Galilée, dont il avait lu à Bordeaux, nous dit-il, — sans doute auprès de son docte ami Robert de Balfour, — le *Sidereus Nuntius*, a été son mobile déterminant.

Ce livre, publié en 1611, a été la révélation de nouveaux continents célestes, pour ainsi dire, et a fait de Galilée, aux yeux de ses contemporains, une sorte de Christophe Colomb astronomique<sup>1</sup>. En passant à Florence, Tarde alla lui rendre visite et apprit de sa bouche, suivant le précieux récit qu'il nous a laissé, les merveilles que le télescope venait de lui révéler : les satellites de Jupiter baptisés par lui « Astres de Médicis », les phases de Vénus qui ajoutaient une seconde lune au ciel, les taches du soleil! Par cette pullulation d'astres ou de phénomènes imprévus, les dimensions du firmament semblaient s'accroître et ouvrir à l'esprit chercheur des perspectives infinies, comme l'apparition d'îles multiples et de mondes vierges, aux yeux des navigateurs du siècle précédent, avait paru agrandir la terre<sup>2</sup>. Il y avait là assurément de quoi provoquer une hallucination spéciale, qu'on pourrait appeler stellaire, dont Tarde allait être frappé pour des années, et à laquelle son grand interlocuteur lui-même n'a pu se soustraire entièrement. Parmi ces astres, en effet, dont celui-ci se vantait d'avoir enrichi le ciel, plusieurs étaient imaginaires aussi, non moins que les *Borbonia Sidera* de bientôt. Il disait avoir vu « deux petites estoiles contigues à Saturne, qui ne l'abandonnoient jamais et ne s'éloignoient pas de luy plus que une minute, tellement que ce planette sembloit composé de trois estoiles conjointes ensemble.. » Il est bien démontré que c'était là une pure illusion d'optique, presque inévitable, il est vrai, et produite par l'anneau de Sa-

<sup>1</sup> *Sidereus nuntius, magna longèque admirabilia pandens, suscipiendaque proponens unicuique, præsertim vero philosophis atque astronomis, quæ à Galileo Galilei patritio florentino... perspicilli nuper à se reperti beneficio sunt observata in lunæ facie, fixis innumeris, lacteo circulo, stellis nebulosis, apprimè verò in quatuor planetis circa Jovis stellam circumvolutis. etc...* L'épître dédicatoire est datée de 1611. Il n'y est nullement question des

taches solaires. Les taches de la lune, et surtout les satellites de Jupiter (*Astres de Médicis*) remplissent presque entièrement ce petit ouvrage. — Les taches solaires n'ont été découvertes qu'en 1611 par Fabricius et Galilée; mais la priorité semble appartenir à Fabricius.

<sup>2</sup> Ce rapprochement avait frappé les contemporains, comme nous le voyons par les paroles de Christophorus Gribambergerius à Tarde. (V. la *Relation des voyages à Rome*.)

turne découvert ultérieurement. Si un tel homme s'est trompé de la sorte, quelle erreur du même genre, chez les savants du même temps, n'est excusable<sup>1</sup> ? Hâtons-nous d'ajouter que, dans cette conversation avec le chanoine sarladais, éclate la pénétration de Galilée, ainsi que sa noble hospitalité d'esprit.

Il est malade<sup>2</sup> et ne peut conduire son hôte à sa maison de campagne où son télescope est installé, mais il promet de lui envoyer à Rome quelques-uns de ses meilleurs verres et lui remet son opuscule sur les taches solaires. Il répond à toutes ses questions, et, à sa seconde visite, le 14 novembre, en présence de l'évêque de Sarlat cette fois, il déclare croire fermement que « la terre se meut et fait le tour entier en 24 heures et que au ciel n'y a aultre mouvement quele mouvement propre et nul mouvement de rapidité (c'est-à-dire de rotation de toute la voûte céleste autour de la terre) ». Cette conviction devint dès ce jour celle de Tarde, qui ne l'abandonna jamais.

« Mais laissons celui-ci raconter lui-même ses visites : « Le mardy xi, jour « de saint Martin, sommes arrivés à Florence. Le mercredi au matin, je vis « le seigneur Galileus Galilei, philosophe et astrologue très-fameux, lequel « je trouvay dans sa maison et dans son lit à cause de quelque indisposition. « Je lui représentay que sa réputation avoit passé les Alpes, traversé la « France et estoit parvenue jusques à la mer Océane. Que à Bordeaux nous « avions vu son *Sidereus Nuntius* qui nous avoit apporté la nouvelle de ces « nouveaux cieux et nouvelles planettes ; que j'avois creu qu'il ne s'estoit « pas arrêté à ces observations, mais que il en auroit fait d'autres à suite « de celles-là. Que, allant à Rome, je n'avois voulu passer si près de luy sans « avoir l'honneur de le voir et l'entretenir sur ces nouveaux phénomènes. — « Par sa réponse, après les paroles de compliment, il me dict que, quant aux « quatre planettes qui accompaignent Jupiter, appelées *Sidera Medicea* par « son *Sidereus Nuntius*, elles estoient vrayment estoiles et perpétuelles. Qu'il « avoit observé fort exactement leurs mouvements et périodes, et mesmes y « avoit dressé des éphémérides pour le temps à venir, lesquelles il me fit voir. « Que, depuys, il avoit remarqué deux petites estoiles contigues à Saturne « qui ne l'abandonnoient jamais et ne s'éloignoint pas de luy plus que une « minute, tellement que ce planette sembloit composé de trois estoiles con- « jointes ensemble et disposées en ligne droite, parallèle à l'équinoxial en « ceste sorte oOo, celle du milieu excédant en grandeur les deux aultres, les- « quelles du commencement il avoit creu ne faire que un mesme corps, mais

<sup>1</sup> Galilée persista assez longtemps dans son illusion, en dépit des objections très-sérieuses d'Appelle (c'est-à-dire de Scheiner) qui auraient pu l'éclairer. Il tâcha de les réfuter dans ses lettres à Velsérus. — Plus tard, quand il se rendit à l'évidence, son découragement fut grand, et il se prit à révoquer en doute la réalité de tout ce que les verres de ses lunettes lui avaient fait voir. Tel dut être, je pense, le désespoir de Tarde, si, dans les derniers temps

de sa vie, il s'est vu forcé d'arracher du ciel, et aussi de son cœur, ses planètes illusoires.

<sup>2</sup> Il l'était souvent à cette époque. Dans la première de ses lettres à Velsérus sur les taches solaires (1613), il commence par se plaindre des nombreuses indispositions qui l'empêchent même d'écrire. — Ces lettres à Velsérus, sénateur d'Augsbourg, sont sans nul doute l'opuscule que Galilée donna à Tarde, comme l'atteste la lettre latine de celui-ci reproduite plus loin.

« quelque temps après il avoit vu celle du milieu toute seule et avoit demeuré  
 « estonné, ne sachant qu'estoient devenues les autres ou si elles s'estoient  
 « anéanties, ou si Saturne les avoit dévorées comme ses propres enfants, ou  
 « si ce avoit esté quelque illusion du cristal de la lunette qu'il appelle en un  
 « mot *Télescope*. Qu'il avoit aussi observé que *Vénus* change de face tout ainsi  
 « que la lune, ayant à notre aspect son renouvellement, accroissement, plé-  
 « nitude et diminution. Que, en sa conjonction avec le soleil, qui se faict en  
 « son apogée, et au-delà du soleil lorsqu'elle est directe, elle nous montre sa  
 « face ronde mais fort petite, et allant à son esloignement selon l'ordre des  
 « signes sa rondeur se diminue, et en sa plus grande distance vient en demi-  
 « cercle comme la lune au quarteron, et ce demi-cercle se diminue à mesure  
 « qu'elle s'approche de son autre conjonction qui se faict en rétrogradant et  
 « en son périgée ; et lors on ne voit que un petit filet de sa lumière comme à  
 « la lune deux jours après sa conjonction. Mais cette faucille lumineuse mon-  
 « tre un corps dix fois plus grand que celluy qu'on a vu lorsqu'elle estoit en  
 « son auge. Ce qui montre évidemment que l'esphère de *Vénus* n'est pas  
 « inférieure au soleil et n'est pas concentrique avec la Terre, ains, selon  
 « l'avis des *Pythagoriciens* et de *Copernicus*, a son centre avec celluy du  
 « soleil et faict son mouvement à l'entour d'icelluy et non à l'entour de la Terre.  
 « (Me dict aussi qu'il y avoit des taches au soleil aussy vray que à la lune,  
 « lesquelles il avoit veues et observées, faict voir et observer à plusieurs  
 « préléts et gens d'esprit à Rome et ailleurs ; que ce n'estoient pas apparen-  
 « ces seules ou illusions de la veue et du cristal, mais choses réelles ; que le  
 « soleil, allant du Levant au Ponant, les emportoit quand et soy, et néan-  
 « moins elles ne restoient pas d'avoir un mouvement propre et particulier, qui  
 « est circulaire sur la face du soleil, laquelle elles parcourent dans quatorze  
 « jours ou environ, descrivant sur icelle des lignes presque semblables à  
 « celles que font *Vénus* ou *Mercuré* quand ils passent lors de leurs conjonc-  
 « tions entre le soleil et nous. Elles ne sont pas noires ni moins lucides que  
 « celles de la lune quand elle passe en opposition ; n'ont pas seulement lon-  
 « gueur et largeur, mais qu'elles sont espesses ; que les défauts des paralla-  
 « xes monstrent nécessairement qu'elles ne sont pas en l'air ou voisines de la  
 « Terre, et qu'il y a plusieurs arguments et démonstrations par lesquel-  
 « les appert que, si elles ne sont pas contigues au soleil, elles en sont  
 « fort proches <sup>1</sup>.) -- Après tous ces discours, je l'interpellay sur les  
 « réfractions et moyen de former le cristal du télescope en telle sorte

<sup>1</sup> Tout le passage que je viens d'enfermer entre deux parenthèses est soigneusement raturé dans le manuscrit original, mais, par bonheur, d'une encre un peu différente. En admettant que la rature soit de la main de l'auteur, il n'est pas supposable que l'auteur ait cherché par là à s'approprier la part de Galilée dans son étude des taches. En effet, quelques pages plus loin, se trouve un passage

plus long et plus explicite encore, que Tarde met dans la bouche des jésuites romains et qui a trait également aux taches solaires. Il y a lieu de supposer simplement que l'écrivain, ennemi comme il l'est des redites, a cru devoir biffer, sur deux passages rapprochés et relatifs au même phénomène, le moins intéressant et le moins complet.

« que les objets s'agrandissent et s'aprochent à telle proportion qu'on veut.  
« A cela il me respondit que ceste science n'estoit pas encore bien cogneue;  
« qu'il ne sçavoit pas que personne l'eût traicté autres que ceux qui traitent  
« la perspective, si ce n'est Joannes Keplerus, matématicien del'Empereur,  
« qui en a faict un livre exprès, mais si obscur qu'il semble que l'autheur  
« mesme ne s'est pas entendu. De tout ce discours je fis profit seulement  
« de deux termes qui sont important en l'affaire : le premier, que tant plus le  
« cristal convexe prend une portion d'un plus grand cercle et le concave d'un  
« plus petit, tant plus on voit loin. L'autre, que le canon du télescope pour  
« voir les estoiles n'est pas long plus de deux pieds ; mais, pour voir les ob-  
« jets qui nous sont fort proches et que nous ne pouvons voir à cause de leur  
« petitesse, il faut que le canon aye deux ou trois brasses de longueur. Avec ce  
« long canon il me dict avoir vu des mouches qui paroisoient grandes comme  
« un agneau et avoit apprins qu'elles sont toutes couvertes de poils et ont des  
« ongles fort pointues, par le moyen desquelles elles se soustiennent et che-  
« minent sur le verre, quoique pandues à plomb, mettant la pointe de leur  
« ongle dans les pores du verre.— Sur la fin de ce discours je le priay de me  
« monstrar des télescopes pour voir les dimensions tant du cristal que des  
« canons. A quoi il me fist response avoir le tout en une maison qu'il avoit aux  
« champs à quelques milles de Florence, où il offroit de me mener tout aussi  
« tost que sa disposition le permettroit et que le temps seroit beau et clair ; et  
« là il me feroit voir non seulement les instruments mais encore leurs effectz  
« avec promesse de me faire présent d'un de ses meilleurs télescopes.... Le  
« jeudy matin, Monsieur de Sarlat est allé voir le seigneur Galilei, où je l'ai  
« accompagné. Pendant ceste visite et conférence a esté discouru de plu-  
« sieurs observations et remarques faictes au ciel par le moyen du télescope :  
« et, entre autres choses, le seigneur Galilei nous a faict voir que la  
« la surface du corps lunaire est autant rabouteuse que celle de la  
« terre ; que, si elle estoit uniforme, bien unie et polie comme un miroir, elle  
« n'envoyeroit pas les rayons du soleil vers la terre, ains qu'elle nous seroit in-  
« visible au ciel. Ce que il a monstré par l'exemple d'un peu d'eaue en poudre  
« sur le pavé, qui ne réverbère la lumière du corps opposé que le long de la  
« ligne de réflexion qui faict l'angle égal à celui qu'on appelle incidentice, hors  
« laquelle ligne on ne voit point de réflexion. Il a aussi déclaré qu'il croyoit  
« parfaitement que la terre se mouvoit et faisoit le tour entier en vingt quatre  
« heures et que au ciel n'y avoit autre mouvement que le mouvement propre  
« et nul mouvement de rapidité.... Le (samedy) matin, j'ay encore veu le sei-  
« gneur Galilei et, en prenant congé de luy, il m'a promis de m'escripre à  
« Rome, ensemble à Monsieur de Balfour, principal au collège de Guyenne  
« à Bordeaux ; et, de plus, m'a promis de m'envoyer le cristal d'un bon  
« télescope, et m'envoyer le tout chez le seigneur Maturin Le Paintre, solli-  
« citatore in Româ, à la Calata di monte Citorio, appresso il barbiero. »  
« (B. N. Ms. *Fonds Périgord*, CVI, folios 31 et 23.)

Il est à supposer que si notre auteur n'avait pas été reçu par Galilée avec des égards particuliers, il ne lui aurait pas fait trois visites consécutives. Mais le nombre et le rapprochement de ces entrevues montrent surtout à quel point de tels entretiens l'avaient frappé. Si l'on veut avoir une idée de l'influence que le contact du génie exerce sur les intelligences qui l'approchent, il suffit de voir l'action décisive de l'illustre Florentin sur l'archéologue sarladais transformé brusquement en astronome. Mais en même temps l'exemple de l'un et de l'autre montre à quel point le versant de l'intelligence, la direction des forces de l'esprit, plus ou moins éminentes, dépend du fait d'une invention accidentelle. Car, assurément, sans la découverte fortuite du télescope, Galilée lui-même ne se serait point occupé d'astronomie avec passion. Il se serait borné à faire de la physique, par suite de la remarque, fortuite aussi, qui le frappa dans la cathédrale de Pise. Quoi qu'il en soit, l'enthousiasme de Tarde, loin de s'affaiblir à Rome où il se rendit après son départ de Florence, ne fit que s'y alimenter par ses longues et fréquentes visites au collège des Jésuites. Le P. Griambergerius, successeur de son ancien ami le célèbre Clavius<sup>1</sup>, lui parla avec la plus vive admiration de celui que le tribunal de l'Inquisition devait faire admonester l'année suivante et condamner quelques années plus tard. « Le ciel, lui dit-il, semble estre conquis depuis que Galileus Galilei a le premier posé l'escalade et en a rapporté la couronne murale. »

Cet enthousiasme s'exprime en termes chaleureux, trois semaines après, dans une lettre, dans un court billet de Tarde à Galilée, que nous avons eu le plaisir de voir retrouvé parmi les papiers de ce grand homme conservés à Florence<sup>2</sup>. Il est probable que cette correspondance ne s'est pas arrêtée là, mais il n'est pas resté trace, à nous connue, de la suite qu'elle a dû avoir<sup>3</sup>. Quoi qu'il en soit, voici ce billet.

La suscription est en italien et le corps du billet en latin. La suscription porte : « Al molto illustre signore, il signore Galileo Galilei, nobil fiorentini, « filosofo e matematico primario del serenissimo duca di Toscana, « In Firenze. »

Le texte est ainsi conçu<sup>4</sup> :

« Illustrissimo ac clarissimo viro, domino Galileo Galilei, rerum mate-  
« maticarum peritissimo, Joannes Tarde, canonicus ecclesiæ Sar-  
« latensis in Aquitaniâ et earumdem mathematicarum studiosus, S.

<sup>1</sup> « Pendant notre séjour à Rome, nous dit Tarde, j'ay esté souvent au grand collège des Jésuites et ay trouvé que le P. Christophorus Clavius Bambergensis, professeur en la matématique, que j'avois autrefois cogneu fort privément, estoit decédé... »

<sup>2</sup> Nous devons cette découverte à M. Alarico Carli, savant archéologue florentin, dont nous ne saurions assez louer l'obligeance, et à l'amitié de M. Enrico Ferri, le célèbre criminaliste

italien. M. Carli a bien voulu nous envoyer la copie littérale, ou plutôt le fac-simile, fait par lui, de la lettre que nous reproduisons ;

<sup>3</sup> L'abbé Audierne, dans son *Périgord illustré*, dit, sans indiquer ses sources, que Tarde « fut en correspondance avec Galilée. »

<sup>4</sup> L'original se trouve à Florence, « Biblioteca nazionale, *Manoscritti Galileiani*, parte prima, volume 7<sup>o</sup>, carta 186 recto e 187 verso. » Indication fournie par M. Alarico Carli.

« Lætor et magni perpendo (clarissime vir) tanto munere à Deo Optimo Maximo  
 « me fuisse donatum ut in itinere meo Italico dominationem tuam potui videre  
 « et per quosdam dies alloqui et ab eadem multa nova et præclara vivâ voce  
 « discere. Multis spero me narraturum humanitatem tuam iugeniumque tuum  
 « de mathematicis tam bene meritum. Quem Florentiæ dedisti libellum de ma-  
 « culis solis legi et perlegi Romæ maximâ cum delectatione, et spero mecum  
 « in Galliam deportare ut ipsum dominus Robertus Balforeus videat et  
 « legat. Cæterum recordor tibi dixisse Florentiæ nos esse Romæ mansuros  
 « per duos menses; sed quia, ob aliquam causam, cogimur discedere, et re-  
 « verâ sumus discessuri circâ finem hujus mensis decembris, volui te moni-  
 « tum esse quod si præfato domino Balforeo es responsurus illique missurus  
 « litteras, perspicillum, aut aliquid aliud, necesse est ut ante diem nata-  
 « lem, id est ante finem hujus mensis mittas. Si enim in principio januarii  
 « Romam appulerint, invenient nos iter arripuisse versûs natale solum. Vale-  
 « tudinem tuam interim cura ut mathematicarum studiosi te tuisque obser-  
 « vationibus et inventis diutius frui valeant.

« Româ, die 6 decembris 1614.

« Tuæ dominationis devotissimus.

« Joannes Tarde,

« canonicus theologus ecclesiæ cathedralis  
 « Sarlati in Provinciâ Burdigalensi <sup>1</sup>. »

« Dirigantur et subscribantur, si placet, litteræ dominationistuæ: Al signor  
 « Maturino Le Paintre sollicitatore in Româ, alla Calata di monte Citorio  
 « appresso il barbiere.

<sup>1</sup> Je demande pardon aux lettrés de traduire le texte :

« A l'illustrissime et très-renommé seigneur  
 « Galileo Galilei, mathématicien très-habile,  
 « Jean Tarde, chanoine de l'Eglise de Sarlat  
 « en Aquitaine, très-studieux en mathéma-  
 « tiques, salut.

« Je me réjouis, très-illustre maître (je ne sais  
 « comment traduire plus exactement *clarissime*  
 « *vir*) et je tiens à très haut prix cet avantage  
 « d'avoir été à ce point favorisé par la bonté de  
 « Dieu qu'il m'ait été donné de voir votre  
 « seigneurie au cours de mon voyage en Italie  
 « et, pendant plusieurs jours, de m'entretenir  
 « avec elle, d'apprendre par elle, de vive voix,  
 « beaucoup de choses nouvelles et remarquables.  
 « A un grand nombre de personnes, je l'espère,  
 « je dirai votre haute libéralité d'esprit (*Huma-*  
 « *nitatem tuam* est intraduisible en un seul  
 « mot) et les services que votre génie a rendus  
 « aux mathématiques. J'ai lu et relu à Rome avec  
 « délices cet opuscle sur les taches du soleil  
 « que vous m'avez donné à Florence, et je  
 « compte l'emporter en France pour le faire  
 « voir et lire au sieur Robert de Balfour. — Je

« me rappelle maintenant vous avoir dit à  
 « Florence que nous (nous, à savoir son évêque  
 « et lui) devons séjourner à Rome pendant  
 « deux mois. Mais, comme une certaine cause  
 « nous force à partir et qu'effectivement nous  
 « partirons vers la fin de ce mois de décembre,  
 « j'ai tenu à vous informer que, si vous voulez  
 « répondre audit Robert de Balfour et lui  
 « envoyer avec votre lettre un télescope ou  
 « n'importe quoi, il sera nécessaire d'envoyer  
 « cela avant le jour de Noël, c'est-à-dire avant  
 « la fin de ce mois. Si cet envoi ne parvenait à  
 « Rome qu'au commencement de janvier, il  
 « nous trouverait déjà en route vers le sol natal.  
 « En attendant, soignez bien votre santé, afin  
 « que les amateurs de mathématiques jouissent  
 « plus longtemps de votre personne, de vos  
 « observations et de vos découvertes.

« De votre seigneurie le très dévoué Jean  
 « Tarde, chanoine théologal de l'Eglise de Sar-  
 « lat dans la Province de Bordeaux.

« Rome, le 6 décembre 1614.

« Que les lettres de votre seigneurie soient  
 « adressées, s'il vous plaît, au signor, etc... »

Le verso porte cette mention en travers, écrite de la main de Galilée : « *Joannes Tardeus, Canonicus Aquitanus.* » Cette mention, ajoutée au fait même de la conservation de ce simple billet ainsi mis à part, montre bien que Galilée avait l'intention de répondre à son correspondant. Il n'est pas surprenant d'ailleurs que cette réponse ait été perdue, ainsi que les lettres ultérieures de Jean Tarde. Ce qui est étrange, c'est que celle-ci ait été sauvée de la destruction. Nous y voyons, par exemple, que Robert de Balfour, ce savant bordelais, dont Tarde était l'ami, correspondait avec Galilée. Il semble même que notre chanoine se soit présenté chez ce dernier, porteur d'une lettre de lui. Pourtant, le savant bibliothécaire de Florence, M. Carli, qui nous a découvert la lettre ci-dessus, et qui connaît son Galilée par cœur, pour avoir dépouillé page par page tous les manuscrits de son grand compatriote, n'y a rien trouvé qui concerne « *Robertus Balforeus* ». Sur notre demande, il a fait des recherches à cet égard, mais sans le moindre résultat. Dans l'*Histoire du collège de Guyenne*, par M. Gaullieur, il est parlé avantageusement de Balfour, professeur d'origine écossaise, qui devint principal en 1602 et mourut en 1621. C'était « un mathématicien de talent, en même temps qu'un helléniste de premier ordre <sup>1</sup>. » Une chaire de mathématiques est créée tout exprès pour lui par la municipalité en 1591. Il est loué par Florimond de Rémond d'avoir fort bien gouverné « ce beau collège de Guyenne où non seulement notre jeunesse, mais aussi une bonne partie de celle de la France, s'élève et se nourrit ». Cette école, rivale et ennemie de celle des Jésuites, eut alors son heure de prospérité. Le gouvernement, soit de l'une, soit de l'autre, ne devait pas être facile : on y voit les élèves, en 1610, enlever de force, la nuit, une jeune fille, et aller en bande faire une orgie. Les écoliers d'alors n'étaient pas moins turbulents que leurs pères.

Ou je me trompe fort, ou Tarde, en proie à une de ces fermentations extraordinaires de curiosité scientifique, dont cette époque nous donne le spectacle, n'a pas dû se préoccuper beaucoup à Rome du différend des Cordeliers et des Récollets sarladais. Et si, par hasard, c'est quelque nouvel incident de ce conflit monacal qui a abrégé ses visites au P. Griambergerius beaucoup plus qu'au Vatican, je me persuade qu'il a dû maudire sans distinction les religieux belligérants. Son désir de suivre Galilée à l'assaut du ciel et de se livrer désormais presque exclusivement à ce labeur, fut redoublé sans doute quand il apprit au collège des Jésuites que les nouveautés astronomiques dont il s'émerveillait étaient déjà vulgarisées en Allemagne et en Italie, au point d'y être connues des derniers « mitrons ou barbiers » de ces nations. L'ignorance relative de la France à cet égard était navrante et un bon patriote devait avoir à cœur d'y mettre fin. « Le cœur se serre, dit Arago (*Annuaire du bureau des longitudes*, 1844), lorsqu'en étudiant l'histoire des

<sup>1</sup> Il a publié en 1605 les *Météores de Cléomède*, et, en 1616 et 1620, des *Commentaires sur Aristote*.

sciences, on voit un si magnifique mouvement intellectuel (la rénovation de l'astronomie au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle) s'opérer sans le secours de la France. » Or, parmi tous ces phénomènes surprenants qui venaient de lui poser d'irritants problèmes, le plus attachant, le plus fertile en points d'interrogation, lui parut être celui des taches solaires. Il ne se trompait pas, et la preuve en est qu'à l'heure actuelle encore aucune explication satisfaisante de ces taches n'a été fournie<sup>1</sup>. Dès 1614, presque toutes les hypothèses imaginables à leur sujet avaient été formulées, comme on le voit par la *Relation* de notre auteur. « J'apprins que les taches découvertes à l'astre du soleil  
« mettoient beaucoup de gens en peine. Les uns pensoient que ce soit un rama et  
« assemblée de petites estoiles conglobées ensemble, peu esloignées du soleil  
« qui vont et viennent à l'entour d'iceluy comme Venus et Mercure ou comme  
« *Sidera Medicea* derrière Jupiter; les autres opinent que ce sont des cavités  
« dans le corps solaire<sup>2</sup> ». D'autres enfin les prenaient pour des nuées. De toutes ces hypothèses, la plus vraisemblable à la date en question, vu l'imperfection des instruments et la brièveté des observations d'alors, c'était à coup sûr la première. Elle s'était naturellement présentée tout d'abord au P. Scheiner qui, vers 1611, en même temps que Fabricius et Galilée, découvrait les taches. Le mérite de Tarde n'est donc point d'avoir imaginé cette conjecture, mais bien, ce qui est tout autrement important pour le progrès de la science, de s'être attaché obstinément à cette idée qu'il a faite sienne, d'en avoir détaillé, mis en relief toutes les difficultés non moins que toutes les vraisemblances, et surtout d'avoir entrepris, pour la contrôler, de longues et méthodiques observations prolongées pendant dix années consécutives, de 1615 à 1625<sup>3</sup>. Ces observations garderaient leur valeur, n'eussent-elles servi qu'à serrer de près une erreur complète. Une erreur suivie jusqu'au bout est bientôt expulsée, au grand profit de l'avenir. Au fond de cette théorie erronée d'ailleurs, il y avait peut-être, nous le verrons, un germe de vérité inaperçue de son auteur.

## V

C'est immédiatement après son retour de Rome<sup>4</sup>, et probablement avec une lunette donnée par Galilée, que Jean Tarde se mit à observer les taches et à enregistrer ses constatations. Nous le savons par son témoignage et aussi

<sup>1</sup> Voir Young, le *Soleil*.

<sup>2</sup> Cette dernière hypothèse est, de nos jours, celle du Père Secchi, combattue par M. Faye.

<sup>3</sup> Quand il publia l'édition latine de ses *Borbonia Sidera*, en 1620, il avait déjà fait 5 ans d'observations, comme il le dit lui-même.

<sup>4</sup> Il revint le 3 février 1615. « Sommes arrivés, dit-il (l'évêque et lui), à la Roque de Gajac, et là nous avons remercié Dieu très-bon et très-grand et très-juste, de la grâce qu'il nous avait faite de nous avoir assisté... » etc. »

par celui du chanoine de Gérard-Latour. « Je suis curieux, écrit celui-ci à Papebrock, le 14 avril 1663, de toutes ces choses (histoire, mathématiques, médailles...) comme ayant succédé aux curiosités de feu M. Tarde, chanoine théologal de notre chapitre, qui estoit sçavant dans les mathématiques, comme l'on voit par ses ouvrages imprimés... et par les manuscrits qui restent, surtout celluy des observations qu'il nous a faictes des taches du soleil ou plutôt des planètes qui font leur cours autour du soleil, ez années 1615, 1616, 1617<sup>1</sup>... » Il me reste de ce manuscrit deux pages d'observations datées de juin 1615. D'autre part, j'en possède un autre, tenu dans le même ordre, qui commence en août 1619<sup>2</sup> et se termine le 20 mars 1625. Il est probable que l'observateur s'est lassé à partir de cette date, car elle est suivie, sur le manuscrit, de force pages préparées pour recevoir des enregistrements qui n'ont pas été faits. Cette préparation consistait en grands cercles tracés d'avance au compas, deux par page. Dans l'intérieur de chacun d'eux, le patient astronome figurait ensuite par de petits pâtés d'encre la forme, la dimension, les positions successives, jour par jour, durant un mois environ, d'une même tache sur le disque solaire. On a des échantillons imprimés de ces figures dans les *Astres de Borbon*. Quelle ténacité investigatrice suppose une telle suite d'examen fatigants, meurtriers pour la vue ! Et comme on y sent bien cette soif amoureuse des choses célestes, cette passion sans nom qui a rendu Galilée aveugle, et qui faisait exprimer à Copernic, sur son lit de mort, l'amer regret — de n'avoir jamais vu Mercure ! — Notons, il est vrai, que notre chanoine avait eu l'idée de prévenir la fatigue des yeux par d'utiles précautions dont l'exemple a été suivi : « Le plus ancien ouvrage à ma connaissance, dit Arago, où il soit fait mention d'un verre coloré interposé entre l'œil et l'oculaire de la lunette est de 1620 et intitulé *Borbonia Sidera*, par Jean Tarde, chanoine de la cathédrale de Sarlat. » (*Annuaire du bureau des longitudes*, 1842. Ce passage est reproduit dans *l'Astronomie populaire* du même auteur, t. II, p. 124, 2<sup>me</sup> édition.) L'idée n'était pas sans valeur, puisque, si elle eût été mise en pratique par Galilée, elle lui aurait évité la cécité, ainsi qu'à bien d'autres. — Malgré tout, une telle énergie de persévérance est rare, et je crois pouvoir affirmer que jusqu'à notre siècle, nul autre recueil d'observations individuelles sur les taches solaires, si l'on excepte l'in-folio du P. Scheiner, n'a été à ce point prolongé et minutieux. Le climat pluvieux de la Guyenne, par malheur, secondait mal cette patience et brisait à cha-

<sup>1</sup> La lettre ajoute : «.....qui serviroient beaucoup pour sçavoir si ce sont de véritables planètes, si elles estoient conférées avec celles qu'ont fait depuis sur le mesme sujet vos PP. Christophe Scheiner et Nicolas Zucchius. » Effectivement, la *Rosa Ursina* de Scheiner est de 1630, et l'ouvrage de Zucchi est de 1652. Ces deux savants ont laissé leur nom dans l'histoire de l'astronomie. Zucchius Nicolaus, notamment, jésuite de Parme, est l'inventeur des

télescopes à réflexion, les seuls qui portent aujourd'hui ce nom. J'observe que, dans son ouvrage sur l'Optique, publié à la dernière date indiquée, il s'évertue à montrer que les taches solaires ne sont pas une vaine apparence. De son temps encore, donc, la contradiction était vive à cet égard.

<sup>2</sup> Dans l'intervalle de 1617 à 1619, nous savons, par un passage des *Astres de Borbon* que les observations avaient été continuées.

que instant le fil de recherches dont la moindre interruption inopportune compromettait le résultat.

Elles n'ont pas été sans fruit pourtant. L'auteur, qui distingue soigneusement entre les faits constatés par lui et l'interprétation qu'il leur donne, les a résumées en 20 observations générales, véritables lois empiriques, formulées avec précision l'une après l'autre. Là est, à mon sens, la vraie valeur du livre, bien plus que dans la théorie élevée sur ces fondements. Parmi ces remarques ainsi étiquetées, il en est plusieurs certainement qui ont été neuves en leur temps ou généralisées pour la première fois; mais, pour faire à Tarde la juste part d'honneur qui lui en revient et mesurer l'importance des constatations qui lui appartiennent, il faudrait à cet égard une érudition approfondie, jointe à une connaissance consommée de l'astronomie. Ces deux conditions sont rares, et j'avouerai sans modestie qu'elles me font défaut. Je lis pourtant dans un des ouvrages les plus récents et les plus estimés sur le soleil par l'astronome américain Young, que les taches « ont des mouvements propres (à chacune d'elles individuellement) en latitude et en longitude », et que « ce fait ne semble pas avoir été compris des premiers observateurs, bien qu'une remarque de Scheiner, à laquelle on avait fait peu attention, indique qu'il avait entrevu la vérité. » Or, ce fait que Scheiner aurait entrevu <sup>1</sup> (dans sa *Rosa Ursina*, publiée en 1630), Tarde l'a très nettement et bien antérieurement énoncé dans son observation XIII qu'il développe p. 48; et c'est un de ses principaux arguments, très-spécieux assurément, en faveur de son explication des taches par l'hypothèse d'astéroïdes indépendants circulant très-près du soleil et autour de lui. En formulant cette demande, dont il revendique la priorité, il l'oppose comme un respectueux démenti à Galilée. « Galileus Galilei, dit-il, en la seconde épître à Marcus Valserus, dit que « ces planètes qu'il appelle taches ont un mouvement commun et uniforme « et qu'elles procèdent par lignes parallèles, et de là conclut que le soleil se « meut sur un centre et les emporte quant et soi. Mais nous, par des observa- « tions plus longues et plus exactes, avons trouvé qu'il y a divers mouvements « entre elles, et de cette diversité colligeons que ce sont des planètes qui ont « plusieurs et divers orbes, par lesquels ils <sup>2</sup> sont portés. Car, comme la lune

<sup>1</sup> A vrai dire, il l'a très-bien vu, comme il résulte de la p. 43 de sa *Rosa Ursina*, mais il se peut parfaitement que cette observation lui ait été suggérée par la lecture des *Borbonia Sidera*, qu'il ne pouvait ne pas connaître dix ans après leur apparition. Il a grand soin pourtant de ne jamais citer Jean Tarde, malgré l'intempérance bibliographique qui lui est habituelle. Ce silence ne peut être que systématique et de parti pris; il s'explique par celui du P. Malapert, ami de Scheiner, qui, nous le verrons, n'a pu se taire qu'avec intention. — Quoi qu'il en soit, parmi les erreurs que Scheiner reproche à Galilée, p. 43, est

comprise celle d'avoir dit que le mouvement des taches est égal et parallèle, tandis que « iidem (motus) exceptis rectilineis, semper dissimiles et non proportionales in diversis facti circulis ». — Dans ce même ouvrage, il dirige, p. 410, contre l'hypothèse des taches-planètes, bien qu'émise par lui tout d'abord, des objections qu'il croit irréfutables et qui sont tirées en partie des vieilles erreurs astronomiques sur les cieux solides.

<sup>2</sup> Ils, les planètes, que Tarde écrit presque toujours au masculin, comme les savants du temps, conformément à l'étymologie latine.

« marche d'un pas fort viste, Saturne d'un pas fort lent, Vénus et Mercure  
« d'un pas médiocre, ainsi les planètes de Borbon ne marchent pas tous de  
« mesme train, mais les uns plus viste que les autres. » — Au lieu de  
nommer Scheiner, M. Young aurait donc eu plus de raison, dans le passage  
ci-dessus, de nommer Tarde, qu'il cite d'ailleurs en un autre endroit,  
comme l'ont cité nombre d'astronomes qui ont écrit sur le soleil.

Cette indépendance, cette autonomie des taches, telle qu'on n'a pu  
encore avec exactitude mesurer la durée de la rotation du soleil sur lui-même,  
devait paraître, avouons-le, une terrible, une décisive réfutation de l'idée  
de Galilée sur l'inhérence des taches à la masse solaire <sup>1</sup>. Tant qu'on regardait  
le soleil comme un corps solide, et non fluide, il n'y avait rien à répliquer.  
Il est vrai qu'en admettant la fluidité, établie de nos jours par le spec-  
troscopie seulement, de l'enveloppe lumineuse du soleil, on rend conci-  
liable avec cette inhérence des taches leur indépendance relative. Mais ce  
genre d'inhérence n'est point celui que visait l'argumentation de notre  
auteur. Gardons-nous donc de prêter à ces anciens astronomes des erreurs  
grossières. Ils se trompaient bien moins qu'il ne semble à les lire super-  
ficiellement. Si les taches, par exemple, sont des cyclones solaires, comme  
le veut M. Faye, remarquons qu'un cyclone, terrestre ou solaire, n'importe,  
est chose indépendante, dans une certaine mesure, du globe qu'il parcourt,  
et présente un mouvement de révolution tout à fait comparable à l'orbite  
de satellites transitoires qui circuleraient autour de la terre ou du soleil. —  
Un terme de comparaison qui se présentait alors de lui-même, à propos de  
taches, était celui des taches de la lune, incontestables et incontestées, celles-  
là. Or, ces taches lunaires étaient sans mouvement propre, elles étaient  
constantes, elles n'étaient pas rondes <sup>2</sup>, elles étaient loin d'être aussi noires ;  
en somme, elles ne ressemblaient nullement aux phénomènes solaires qu'on  
appelait taches aussi. Comment la noirceur de celles-ci, par exemple, au  
milieu d'un foyer de lumière, n'aurait-elle pas été attribuée à l'interposition  
de corps solides ? Tarde compare ces ombres à celle que produisent sur le  
disque solaire les passages de Mercure ou de Vénus. A quoi pouvait-il mieux  
les comparer ? Vraiment, la pente de l'analogie ici était irrésistible.

Il est à remarquer pourtant que nulle observation authentique et sérieuse  
du passage de Mercure sur le soleil n'avait encore eu lieu à la date où  
nous sommes ; car celle de 1607, que Kléper se vantait à tort d'avoir faite,  
est démontrée imaginaire. C'est le 7 novembre 1631 que, pour la première

<sup>1</sup> Il y avait d'autres objections non moins fortes. Notamment p. 13 : « Si elles estoient attachées au soleil... de manière que le corps solaire, faisant un tour entier tous les mois, les représentoit comme mouvantes, elles revien- droient en la même posture. Or, la troisième observation fera voir qu'elles ne reviennent pas. » Il est vrai que cette objection était opposable aussi à la thèse de Tarde, et il a de

la peine à y répondre.

<sup>2</sup> Il est vrai que toutes les taches du soleil ne présentent pas la rondeur voulue ; mais c'est exceptionnel, du moins quand on les regarde avec des lunettes grossières, et Tarde explique spécieusement cette exception, en supposant que la superposition de plusieurs sa- tellites, de plusieurs *Astres bourboniens*, pro- duit les apparences qui l'embarrassent.

fois, ce phénomène fut aperçu d'une manière indiscutable par Gassendi. On voit, par les lettres de Joseph Gaultier, prieur de la Valette, compatriote et ami du célèbre astronome, à quel point cette découverte fit événement dans le monde savant d'alors, et notamment dans la pléiade scientifique, véritable signe du temps, qui se groupait à Aix autour de Peiresc, du grand Pereisc. — (C'est ce conseiller au Parlement d'Aix, magistrat d'espèce rare, que Bayle appelait « le procureur général des lettres et des sciences françaises », et dont Balzac disait qu'il n'avait pas eu besoin d'un Auguste pour être un Mécène. On connaît, du reste, les intéressantes publications de M. Tamisey de Larroque à son sujet.) Eh bien, quand le passage impatientement attendu a été enfin observé, voici les premières réflexions qu'il a suggérées à Joseph Gaultier, qui s'occupait d'astronomie lui-même avec ardeur. Celui-ci ne revient pas de son étonnement. « Je pensais, écrit-il à Peiresc le 4 décembre 1631, qu'il (Mercure) fit la tache au soleil grandement noire pour estre un corps plus dense<sup>1</sup> et opaque que les macules célestes du soleil. Ce qui me fait doubter à présent que, sy ceste observation est véritablement de Mercure, il ne nous faille ratiociner autrement de ces macules solaires et qu'il ne nous soit nécessaire d'approcher à l'opinion de nostre théologal de Sarlat qui les appelle *Borbonia Sydera* dans le volume qu'il en a dressé de ses observations ; et, certainement ces macules estant si grandes et si noires et tant visibles, puisque mesme quelquefois se sont laissé voir sans lunettes, il est assés vraisemblable qu'elles ont un corps assez opaque et danse, car autrement ne noirciroient pas davantage le soleil que Mercure, si tant est, comme j'ay dit, que ceste observation soit de luy<sup>2</sup>... »

Ces lignes montrent le degré de vraisemblance qui militait en faveur de l'hypothèse de Tarde en l'état de la science et des instruments d'alors, et qui tendait à ramener vers elle les esprits les moins disposés pour elle. Joseph Gaultier l'est si peu, on le voit, que, pour échapper à l'obligation d'accepter la théorie des taches planètes, il révoque en doute la réalité du passage de Mercure. Quelques jours après, il est vrai, son doute à cet égard est dissipé ; mais je dois convenir que cela ne suffit point à lui faire adopter la théorie sarladaise. Il écrit d'Aix le 15 janvier 1632 : « Je ne vous ai rien dit en ma précédente de ce bon père qui a mis en lumière ce beau livre des macules solaires. (Il s'agit ici, à n'en pas douter, de la *Rosa Ursina* de Scheiner.) Nostre chanoine théologal, en son livre sur icelles, qu'il intitule *Sydera Borbonia* dédié à nostre Roy régnant heureusement, bien qu'il soit homme, à mon peu de jugement, bien capable, n'a pas rempli son dit livre de tant de feuilles (l'ouvrage de Scheiner est un énorme in-folio), bien que de prou de doctrine. Il veut néanmoins que ces macules soient causées par des corps célestes qu'il appelle « Sydera », sur quoy néanmoins j'en attends de plus am-

<sup>1</sup> Je pense qu'il faut lire, « plus dense » et non « plus doux ». Plus bas l'épithète « opaque » est également associée à celle de

« danse »

<sup>2</sup> *Correspondants de Peiresc, Joseph Gaultier* par M. Tamisey de Larroque, p. 36.

ples preuves que les siennes pour me le persuader. » On remarquera l'expression deux fois répétée « notre théologal ». Elle semble indiquer que Tarde a eu des relations personnelles avec la société d'Aix. Il a pu et même dû certainement traverser cette ville dans sa période de pérégrination méridionale (1591-1594) et y connaître Joseph Gaultier, à peu près du même âge que lui (né en 1564).

Revenons à son livre. Il y répond très-ingénieusement à l'objection, fort grave au reste, tirée du fait que certaines taches apparaissent parfois inopinément au milieu du champ solaire, d'autres fois s'évanouissent tout à coup. Il ne dissimule aucune difficulté et il a réponse à tout. Il ne pouvait deviner, bien entendu, ce qu'un demi-siècle au moins d'observations pouvait seul faire découvrir et ce qui a été démontré, en fait, de nos jours seulement, à savoir qu'il existe une variation périodique dans le nombre des taches, dont le maximum se produit à peu près tous les dix ans<sup>1</sup>. J'ignore ce qu'il aurait répondu à cela, et surtout aux analyses spectrales...

## VI

En résumé, sa thèse s'appuyait sur des faits positifs, des plus probants en apparence. Dois-je maintenant ajouter qu'à toutes ces raisons de l'ordre le plus scientifique, se mêlait une considération quasi-mystique (une seule, chose bien remarquable pour l'époque!), je veux dire la faiblesse d'avoir voulu venger le soleil de « l'injure » qu'on lui a faite en le supposant taché, « comme si l'œil du monde estoit malade d'une ophthalmie »? Certes, il y a loin de là aux extravagances où les savants du temps noyaient leurs plus pures conceptions. Le grand Képler lui-même était tout autrement épris de chimères. Je ne parle pas de Morin, professeur de mathématiques — lisez d'astrologie judiciaire — au collège de France (voir Moréri), qui jusqu'à sa mort en 1656 combattit à outrance, avec les plus absurdes arguments, l'« erreur » des coperniciens; ni du P. Scheiner, déjà nommé, autre adversaire acharné, et non méprisable assurément, du mouvement de la terre; ni du P. Schyrle de Rheita, astronome renommé pourtant, mais visionnaire, qui, entre autres conjectures disait: « Si Jupiter a des habitants, ils doivent être plus grands et plus beaux que les habitants de la terre, dans la proportion des deux globes. » Noter que Jupiter est 1,300 fois plus gros que la terre!

<sup>1</sup> L'économiste Stanley Jevons a cru découvrir un lien, qu'il a rêvé, entre ces *maxima* des taches solaires et les crises commerciales. Et des gens graves ont pris ce rêve au sérieux!

Il était dit que ce phénomène astronomique ferait déraisonner tout le monde et de tout temps.

Mais, au dix-neuvième siècle même, n'avons-nous pas vu Goethe, le grand Goethe, dans sa théorie des couleurs, la plus fausse et la plus chère à son cœur de ses œuvres de science, se poser aussi en champion du soleil ? La théorie de Newton, la vraie, qui considère les rayons colorés comme les éléments dont la lumière blanche est simplement la combinaison, révoltait cette âme d'artiste. Il disait fièrement à son secrétaire Eckermann<sup>1</sup> : « J'ai vu la lumière dans toute sa pureté, dans toute sa vérité ; c'était mon devoir de lutter pour elle. Mes adversaires voulaient la ternir. Ils soutenaient ce principe : l'ombre fait partie de la lumière. Ils prétendent en effet que les couleurs (et les couleurs sont bien de l'ombre) sont la lumière elle-même... » Ce n'est pas que l'idée erronée de Goethe fût sa propriété exclusive. Il en convient : « Ma théorie des couleurs, dit-il, n'est pas absolument une nouveauté. Platon, Léonard de Vinci et d'autres excellents esprits ont en partie trouvé et dit tout ce que j'ai moi-même trouvé et dit ; mais l'avoir retrouvé, redit, propagé, défendu, voilà mon mérite. » Propagé ? Hélas ! non. L'illustre poète n'a pas eu cette consolation. Il n'a convaincu personne, et il le sait bien. Son isolement sur ce point est si complet qu'il en est réduit à endoctriner le bon, l'honnête Eckermann, pour compter un disciple au monde. Ce qui n'empêche pas qu'il eût volontiers donné *Faust* et toutes ses poésies pour son traité d'optique.

Notre chanoine au moins a été assez heureux pour voir se répandre au loin et même s'enraciner la foi en ses *Sidera Borbonia*. Son livre a eu trois éditions, l'une latine en 1620, les deux autres françaises, en 1622 et 1627, cette dernière devenue extrêmement rare<sup>2</sup>. Son hypothèse fait date encore dans l'histoire de l'astronomie et son nom y est attaché<sup>3</sup>. Nous avons vu que le chanoine de Gérard-Latour, en 1663, y croyait toujours, non sans quelques doutes. Si Fontenelle, dans sa *Pluralité des mondes*, en 1686, refuse d'y croire, il en parle, lui l'esprit le plus net et le moins porté à s'abuser qu'il y ait jamais eu, comme d'une erreur dont on est à peine détrompé. Voici ce qu'il dit, avec sa préciosité habituelle, à propos des taches du soleil : « Comme on avait découvert, peu de temps auparavant, de nouvelles planètes... que tout le monde philosophique n'avait l'esprit rempli d'autre chose, et qu'enfin les nouvelles planètes s'étaient mises à la mode, on jugea aussitôt que ces taches en étaient, qu'elles avaient un mouvement autour du soleil, et qu'elles nous en cachaient nécessairement quelque partie, en tournant leur moitié obscure vers nous. Déjà les savants faisaient leur cour de ces prétendues planètes aux princes de l'Europe. Les uns leur donnaient le nom d'un prince, les autres d'un autre... »

<sup>1</sup> V. *Entretiens de Goethe avec Eckermann*, t. I, p. 86 et p. 76 ; t. II, p. 71.

<sup>2</sup> Je n'en connais qu'un seul exemplaire, possédé par M. le Président de Montégut et faisant partie de sa collection périgourdine. Cette édition ne différant de la précédente que

par le titre et l'adresse de l'éditeur, il y a lieu de supposer que celui-ci a cherché, par un moyen ingénieux, à accommoder les restes non vendus de l'édition de 1622.

<sup>3</sup> V. Arago, Hœfer, Young, etc.

Ces savants, c'étaient Jean Tarde d'abord, et le P. Malapert ensuite<sup>1</sup>. Les *Astres de Bourbon* avaient tant de succès que celui-ci n'avait pu résister au désir de se les approprier en les démarquant. Il avait fait hommage à la Maison d'Autriche du fruit de son larcin, sous le nom d'*Astres Austriens*. C'était la mode alors, pour parler comme Fontenelle, de donner aux astres, vrais ou faux, des monarques pour parrains. En 1645, huit nouveaux satellites de Jupiter, imaginaires, ont été offerts par le P. Schyrle de Rheita à Urbain VIII et baptisés en conséquence astres *Urbanoctaviens*. On remplirait un firmament avec les constellations chimériques découvertes en ce temps-là; pseudo-cieux parmi lesquels celui de Tarde, on peut le dire, occupe le rang le plus éminent. Pour revenir à Malapert, j'ai eu la curiosité de lire à la Bibliothèque nationale ses *Austriaca Sidera*, publiés en 1633, et dont le titre est visiblement inspiré par les *Borbonia Sidera* de notre auteur. Il dit n'avoir fait ses observations avec suite qu'à partir de 1617. Quoique très-postérieur à Jean Tarde, dont les observations remontent plus haut et dont l'ouvrage a été publié treize ans avant le sien, il se garde bien de le citer. Il l'imité pourtant, et par son titre, et par la manière dont ses observations sont conduites; et d'ailleurs il ne se fait pas faute de citer nombre d'auteurs, principalement le P. Scheiner et autres « *Societatis nostræ* ». La preuve, au reste, qu'il connaissait l'ouvrage de Tarde, c'est qu'il pose en principe et comme une vérité déjà démontrée, ce que celui-ci s'est imposé le labeur et a eu l'illusion spécieuse d'établir fort longuement, à savoir que les taches du soleil sont de vraies planètes. Malapert, lui, trouvant ces planètes-là toutes faites dans le ciel, n'a que la peine de les y cueillir et d'en faire don à Philippe IV d'Autriche. « Je te les donne, lui dit-il, ces héliocycles, si toutefois, ajoute-t-il prudemment, la postérité me reconnaît quelques droits sur eux (*si quid mihi in eos juris posteritas idcirco esse concedit*). » Franchement, le procédé est un peu cavalier. Mais il était assez dans les mœurs scientifiques du temps.

Pour se consoler de ces plagiats d'outre-Rhin, Jean Tarde avait un dédommagement de l'espèce la moins commune : l'admiration de ses compatriotes. Dans les vers qu'il leur a inspirés, on la sent chaleureuse et vraie, à travers l'emphase inséparable du genre. A la fin d'un de ses manuscrits, je lis les distiques suivants d'un avocat sarladais de ses amis, avec cet en-tête : « *In laudem domini Tardei, ecclesiæ Sarlatensis canonici et Sacræ Theologiæ professoris, necnon in pluribus aliis scientiis doctoris meritissimi, Petrus Formige-*

<sup>1</sup> « L'observation des taches du soleil fut continuée (après les premières constatations de Galilée) par Tarde et Malapertius. Le premier, chanoine de Sarlat, les appelait *Astres bourbonniens* (*Borbonia Sidera*... Paris, 1620). Le second, jésuite belge, les nommait *Astres austriens*, les considérant aussi comme de

petites planètes... (*Austriaca Sidera*... 1633.) » *Hist. de l'astronomie* par Hœfer, p. 401. Voir également l'*Histoire des mathématiques*, par Montucla, tome II, p. 133, où il est parlé de Tarde et de Malapert à peu près dans les mêmes termes.

*rius, dominus de Beaupuy, jurium doctor, apud Sarlatenses patronus causarum, et ejus amicus obsequentissimus, hæc fecit, dedit dicavitque epigrammata. »*

*Sidera Borbonia agnosti, quæ nulla vetustas  
Novit, Lodoïco visa sub imperio,  
Tarde, nec abbatum Sarlati nomina tardas  
Dicere, et acta tuis commemorare typis.  
Sic revocas tumultu extinctos, sic nescia fati  
Mens sedet in tanto Sidere Borbonio <sup>1</sup>. »*

Je ne cite pas le reste de la pièce, où Tarde est de nouveau loué d'avoir donné « *nova sidera cælo* ». On pourra la lire dans la notice de M. Dujarric-Descombes. Il y a au frontispice de la *Chronique* que nous publions une autre série de distiques ; et toujours l'honneur d'avoir révélé les astres borboniens est cité comme le titre le plus éclatant de notre auteur. Il est probable que la découverte de la planète Neptune a valu moins de vers latins à M. Leverrier.

Ce n'est pas tout. L'édition latine des *Borbonia Sidera* débute par une véritable débauche de distiques. Il y a cinq petites pièces de poésies coup sur coup, mais la plupart si mauvaises que je renonce à les citer toutes. La première, signée Gabriel de la Brousse, « *sacræ theologiæ baccalaureus* », est l'explication, on ne peut plus obscure, de l'image du frontispice, qui représente la face du soleil toute couverte de taches, et saluée néanmoins par un éléphant, un aigle et un serpent enroulé autour d'un obélisque. Suit un sixtain, « *hexasticum* », où il est fait un mauvais calembour sur le nom de Tarde, jeu de mots qui a eu du succès, car on l'a vu répété plus haut. A titre de variante, citons les iambes suivants, de Paschal de la Brousse, « *sacræ theologiæ doctor, ecclesiæ canonicæ Sarlati canonicus, domini Tarde devinctissimus.* »

*Quisquis tenebris ingeni mersus jaces,  
Lucis datorem Tardeum supplex adi.  
Quid dubius hæres? num tibi lumen dabit,  
Qui liberare sordibus solem potest?*

Traduction libre: « Qui que tu sois, si tu es plongé dans les ténèbres, va supplier Tarde de te guérir la vue. Pourquoi hésites-tu? Pourrait-il ne pas te rendre la lumière, lui qui a délivré le soleil de ses souillures <sup>2</sup>? »

<sup>1</sup> Vers traduits de la sorte, pour que le concitoyens fût plus complet, par un poète périgourdin, feu M. Eugène Magne, professeur au lycée Périgieux :

Les Astres de Bourbon, du vieux monde ignorés,  
Tu les as découverts, sous Louis admirés,  
Tarde, et, sans plus tarder, tu cites en tes pages  
Des abbés de Sarlat les noms et les ouvrages ;  
Tu réveilles les morts, esprit du sort vainqueur,  
Et l'astre de Bourbon t'admet dans sa splendeur.

<sup>2</sup> Ajoutons qu'à la Bibliothèque nationale on a fait l'honneur aux *Borbonia Sidera* de les loger dans la réserve, et que le volume où ils sont contenus comprend aussi : 1° une dissertation latine de Képler au sujet du *Nuntius sidereus* de Galilée (1610) ; 2° la *Dianoia astronomica* du Florentin Sitius (1611) ; 3° les lettres de Galilée à Velserus (en italien) sur les taches du soleil (1613) ; 4° l'ouvrage sur le mouvement de la terre, de Philippe Langsberg (1630), *Commentationes in motum terræ*... ouvrage où l'auteur, mathématicien éminent,

se déclare hautement partisan de Copernic ; 5° les *Théorèmes* sur la parabole, en latin aussi, de Marinus Ghetaldus (1613). — L'ouvrage de Tarde occupe le quatrième rang. Son titre complet est : « *Borbonia Sidera, id est planetæ qui solis limina circumvolitant motu proprio ac regulari, falso hactenus ab helioscopis maculæ solis nuncupati, ex novis observationibus Joannis Tarde, canonici theologi ecclesiæ cathedralis Sarlati.* — Parisiis, apud Joannem Gosselin, viâ Jacobæâ, sub signo Aquilæ Aureæ. MDCXX. Cum privilegio regis. »

Enfin, la légende a fait suite à la poésie. « Nos anciens, dit Bouffanges <sup>1</sup>, se souviennent encore de ce vieux dicton, lorsqu'on parlait d'un homme qui étonnait par les merveilles de son savoir : c'est le diable ou c'est Tarde. » On racontait, en effet, toujours d'après le même auteur, qu'un savant s'étant fait fort de soutenir à Rome, envers et contre tous, une thèse « *de omni rescibili* », Tarde s'y était rendu au jour désigné, « son bréviaire sous le bras et un bâton à la main », avait relevé le défi et accablé son adversaire au point de lui arracher cette exclamation : « *es Tardus aut diabolus* <sup>2</sup> ». Il pourrait y avoir, dans cette anecdote, racontée autrement, un certain fond de vérité. Suivant M. Eugène de Monzie (*Le Barreau d'autrefois*, p. 111), « Tarde, ayant à plaider à Rome un procès ecclésiastique, réduisit son contradicteur à s'écrier, pour dernier argument, qu'il croyait avoir affaire au diable. Cette croyance est encore commune, dans la société romaine, à quiconque se trouve dans un extrême embarras. » Le procès ecclésiastique dont il est ici question, ne serait-ce pas précisément la querelle de moines qui motiva le voyage de Tarde et de son évêque à Rome en 1614 ?

## VII

Peut-être me reprochera-t-on de m'être étendu démesurément, dans ce qui précède, sur une hypothèse erronée, abandonnée, et d'avoir ajouté ainsi à l'emphase des versificateurs qui l'ont louée, l'exagération de mes développements. Mais, en somme, qu'y a-t-il de plus instructif, dans les sciences, que leurs erreurs, c'est-à-dire que leur histoire ? Combien d'idées nouvelles, de théories proclamées glorieuses, réputées lumineuses, qui ont constellé ou constellent encore le ciel de la philosophie, depuis le cartésianisme et l'hégélianisme jusqu'au spencérianisme peut-être, ne sont que des obscurités prises pour des profondeurs, des vides pris pour des solidités, des taches saluées planètes ! Ces constellations d'un jour, un petit agrandissement de la vue des faits les a allumées, un perfectionnement nouveau de la lunette de l'expérience les a éteintes ou les éteindra. Toute leur vérité a consisté dans leur à-propos, comme tout le mérite et toute l'importance de tant d'hommes illustres. Dans le firmament de l'histoire, que de *Borbonia Sidera!*

Après tout, est-il définitivement démontré que les astres de Borbon sont un simple rêve ? Eh bien, non. Si, à n'en pas douter, la plupart des taches

<sup>1</sup> Bien que la courte notice de Bouffange sur Tarde contienne beaucoup d'erreurs, cet écrivain mérite assurément créance quand il parle de ses souvenirs personnels. D'ailleurs la légende dont il s'agit n'est pas tout à fait oubliée encore parmi

les vieux Sarladais.

<sup>2</sup> Même, par un grossier anachronisme, on allait jusqu'à lui prêter pour rival vaincu Pic de la Mirandole !

sont des cavités ou des éruptions (on ne sait au juste) de la masse solaire, dans leur nombre peut fort bien se glisser quelque planète véritable indûment confondue avec elles. Le soupçon en est venu dès 1842 à M. Leverrier par l'étude de Mercure, la planète la plus rapprochée du soleil. Il a reconnu dans sa marche des anomalies qui, d'après les lois de Newton, déclarent des perturbations causées par le voisinage de corps situés entre le soleil et cet astre, qu'il s'agisse d'ailleurs d'un globe unique ou d'un anneau d'astéroïdes. Ce sont des anomalies analogues, remarquons-le, constatées dans l'orbite de Saturne, qui l'ont mis sur la trace de Neptune. Aussi, plein de foi dans sa méthode et les lois newtoniennes qui ont également fait leurs preuves, l'éminent astronome n'a pas hésité à affirmer, dans les dernières années de sa vie, l'existence de planètes *intrà-mercurielles* (c'est leur nom consacré) qui circuleraient très-près du soleil, précisément dans la région des *Sidera Borbonia*. Destinée vraiment singulière que celle de ces derniers ! Ils dormaient ensevelis depuis plus de deux siècles ; les voilà qui ont l'air de ressusciter moyennant transfiguration ! Ce n'est pas moi qui fais ce rapprochement ; il s'est présenté de lui-même sous la plume d'un astronome distingué, à propos de la question, on ne peut plus agitée et brûlante, de ces fameuses planètes intrà-mercurielles. « Qu'il me soit permis, dit M. Dallet à ce sujet <sup>1</sup>, de rappeler ici un fait curieux : en 1620, le chanoine Tarde et un jésuite belge, Charles Malapert (M. Dallet se trompe ; celui-ci, nous le savons, n'écrivait que treize ans après la date indiquée), supposèrent que les taches solaires étaient causées par le passage de petites planètes que le premier appela *Borbonia Sidera* et le second *Austriaca Sidera*. »

Maintenant, quelque-une ou quelques-unes des planètes dont il s'agit ont-elles été effectivement vues ? Beaucoup de savants ont cru les voir, notamment Lescarbault ; mais en sont-ils bien sûrs ? M. Leverrier, lui, tenait leurs observations pour certaines, « et il acquit cette conviction, qu'il exprima jusqu'à l'époque de sa mort, que l'existence d'une planète intrà-mercurielle, annoncée par la théorie, ne pouvait plus être révoquée en doute. » On s'est même empressé de l'appeler Vulcain : un nom divin substitué à un nom royal, voilà tout. Malheureusement, malgré ce baptême mythologique, de nouveaux doutes ont surgi. M. Young <sup>2</sup> est porté à nier Vulcain. M. Barré <sup>3</sup> ne le nie pas, mais tient pour plus vraisemblable un amas de corpuscules autour du soleil. En résumé, rien de moins clair. — Pauvres astres de Borbon ! seront-ils condamnés à rentrer pour la seconde fois dans le néant ? Ce serait peut-être fâcheux pour notre chanoine, mais surtout, chose autrement grave, pour Newton d'abord, dont les grandes lois se trouveraient ainsi légèrement infirmées.

<sup>1</sup> V. Dallet, *Les planètes extrêmes...* dans la *Revue scientifique* du 15 juillet 1882.

<sup>2</sup> Voir, *Revue scientifique*, 15 oct. 1884, Discours prononcé à Philadelphie, à la réunion de

l'association américaine pour l'avancement des sciences.

<sup>3</sup> *Revue scientifique* du 27 oct. 1883.

Au demeurant, la réalité de Vulcain ou de ses équivalents corpusculaires fût-elle établie, le mérite de notre chanoine en ceci se réduirait à une coïncidence curieuse. Il vaut mieux dire à son honneur qu'il s'est attaqué à un problème d'astronomie non résolu encore 250 ans après sa mort, et qu'il est bien excusable de s'être trompé en cherchant à le résoudre. Mais, avant tout, il convient de louer en lui ce qui est préférable à d'heureuses rencontres de détail, l'esprit scientifique <sup>1</sup>, la fermeté et l'indépendance vraiment remarquable du jugement. Gassendi, qui mourut en 1655, n'a jamais osé se prononcer pour le mouvement de la terre, ni avouer son admiration pour Galilée <sup>2</sup>. Ce n'était donc pas une médiocre hardiesse, de la part d'un chanoine professeur en théologie, en 1620, cinq ans après l'admonestation inquisitoriale infligée au grand Florentin, que de prendre ouvertement parti pour Copernic, cet autre chanoine dont le livre avait été blâmé « *donec corrigatur* », et d'exprimer pour Galilée de l'enthousiasme. Il a raison de dire, on le voit (p. 24), qu'il est « plus enclin à suivre la vérité qu'à s'attacher aux opinions des particuliers ou aux erreurs populaires ». Il est vrai que, tout en parlant de l'astrologie judiciaire (p. 63) avec irrévérence, il semble révoquer en doute seulement (ce qui était déjà quelque chose de rare en ce temps d'astrologues) la valeur de cette pseudo-science <sup>3</sup>. Mais comme sa pensée est transparente ! Suivant lui, et son raisonnement n'est pas contestable, les *Planètes de Borbon* montrent que cette « espèce d'astrologie <sup>4</sup> » a été jusqu'à présent « vaine et frauduleuse », à moins qu'elle n'ait été simplement « fort imparfaite » ; dans cette dernière hypothèse, il est possible, ajoute-t-il, que la connaissance des nouveaux astres lui fasse faire un « grand progrès ». C'est un dilemme ; et la lecture de ce passage, d'ailleurs fort court, permet d'affirmer que la première branche avait toutes les sympathies de l'auteur, qui appelle ironiquement les astrologues « ces prophètes ».

On n'en saurait douter un moment, si l'on veut bien prendre la peine de lire cette belle page, que je ne puis m'empêcher de transcrire et qui termine la première partie des *Astres de Borbon* : « Les pythagoriciens, parlant de « la constitution du monde, mettoient le soleil immobile au centre de cet « univers ; à l'entour duquel se tournent, non seulement les astres, mais encore la terre. Toute la troupe des péripatéticiens s'oppose à cela, et y contredit opiniâstement, accusant d'impiété ceux qui disent que la terre, base et « fondement du monde élémentaire (c'est-à-dire supportant les couches concentriques des éléments, qui la constituent) n'est pas stable, comme s'ils

<sup>1</sup> P. 23 et 24, les principes de la mécanique moderne apparaissent ; l'hypothèse incidente d'un corps parfaitement rond sur une plaine parfaitement horizontale est à remarquer.

<sup>2</sup> *Petri Gassendi institutio astronomica juxta hypothèses tam veterum quam recentiorum.* (Londini, 1653, 2<sup>e</sup> édit.) Gassendi expose les idées de Copernic et de Tycho Brahé, sans

dire son avis, qu'il exprimait d'ailleurs librement dans l'intimité.

<sup>3</sup> Remarquons qu'il s'agit d'une époque où un Képler lui-même « sacrifiait à cette superstition », dit M. Alfred Maury.

<sup>4</sup> L'autre espèce d'astrologie, c'était l'astrologie, suivant le langage d'alors.

« vouloient troubler le repos de la déité terrestre. Mais, pour ce qu'il est per-  
 « mis à un chascun de philosophe, je ne doute point que plusieurs, fondés  
 « sur ces nouvelles apparences (sur les nouvelles découvertes dues au télé-  
 « scope) ne disent à l'avenir que l'opinion des pythagoriciens est la meilleure,  
 « et qu'elle mérite d'être remise en son premier crédit ; que, comme les pla-  
 « nètes de Borbon<sup>1</sup>, Vénus et Mercure, voltigent à l'entour du soleil, à la face  
 « duquel ils causent si souvent des marques, et parfois se cachent derrière,  
 « et comme Jupiter est porté sur son ciel particulier (c'est-à-dire dans son or-  
 « bite propre) avec quatre petits planètes qui toujours l'entourent, portés  
 « sur des orbés qui lui sont concentriques ; de même il est raisonnable que le  
 « monde élémentaire (le globe terrestre) aye sa révolution dans la suprême  
 « région de l'air (dans l'éther) où il est soustenu par sa propre pesanteur, avec  
 « la Lune, sa perpétuelle compagne, à l'entour duquel elle fait néanmoins  
 « le circuit entier tous les mois, portée par un ciel concentrique à la terre.  
 « Ils osteront le premier mobile (nom donné par Ptolémée au ciel des  
 « étoiles fixes, supposé mobile comme le ciel de chaque planète), comme un  
 « ciel supposé ne portant aucun astre, et comme n'estant autre chose  
 « qu'une conception de rapidité (c'est-à-dire qu'une illusion produite par  
 « la rapidité du mouvement terrestre), soustenant qu'au ciel n'y a  
 « violence aucune, ni force universelle et supérieure qui exerce quelque  
 « commandement ou espèce de tyrannie sur les corps inférieurs, mais que  
 « le mouvement des astres vient d'une force inhérente et née avec eux et  
 « partant qu'ils se meuvent sans travail et sans contredit (sans résistance).  
 « Ils retrancheront ces excentriques, épicycles<sup>2</sup> et autres orbés, que les siècles  
 « anciens avoient inventé pour faire calculs, comme ayant trouvé un chemin  
 « plus court, plus facile et plus commode à faire toutes supputations néces-  
 « saires. Possible qu'ils auront opinion que toutes les estoiles qu'on appelle  
 « fixes sont errantes et ont leurs propres orbés sur lesquels elles font leurs  
 « périodes outre le cours annuel. Mais, parce qu'il n'y a point de proportion  
 « entre le demi-diamètre de leur petit orbé avec l'intervalle qui est de nous à  
 « eux, elles semblent fixes et sans mouvement particulier.... De ces discepta-  
 « tions et contredits la vérité sera enfin reconue, et la connaissance de l'as-  
 « trologie (de l'astronomie) amplifiée, illustrée et eslevée à un plus grand de-  
 « gré d'honneur ; et les cieux donneront plus de sujet aux mortels d'ad-  
 « mirer et raconter la gloire de leur autheur. Car, comme au siècle dernier  
 « passé l'industrie des pilotes et le courage des mariniers a fait qu'on  
 « ait traversé les plus grands goulphes de la mer et qu'on ait descouvert

<sup>1</sup> Voilà les *Astres de Borbon* qui apportent un nouvel argument d'analogie en faveur de la thèse de Copernic et de Galilée ! Galilée n'a donc pas à se plaindre du chanoine qui, s'il combat son explication des taches, ne le réfute ou ne croit le réfuter sur ce point secondaire que dans l'intérêt de son idée princi-

pale.

<sup>2</sup> Remarquons que Copernic lui-même, n'admettant pas le mouvement elliptique des planètes, retenait quelques épicycles pour concilier les phénomènes avec l'hypothèse du mouvement circulaire.

« un grand nombre de provinces et de royaumes, et que par ce moyen plusieurs milliers d'hommes aient esté appellés à la cognoissance du vrai culte de Dieu, ainsi, au commencement de ce siècle, le télescope... nous a ouvert les cieux, nous a fait voir les cabinets célestes les plus retirés et les plus secrets, a descouvert plusieurs cieux et plusieurs astres qui n'avoient esté vus auparavant... le tout afin que la sapience de Dieu se manifestast de plus en plus et que d'un ton plus haut nous chantions les divines louanges. »

Je n'affaiblirai pas par des commentaires l'impression qu'a dû laisser au lecteur attentif ce prophétique tableau des révélations futures de l'astronomie, et aussi bien cette haute et religieuse profession de foi scientifique. Certes, en écrivant ces lignes, le chanoine théologal de Sarlat s'est étrangement affranchi et élevé plus haut qu'il ne le pensait peut-être lui-même : il a obtenu la récompense de ses longs efforts, le privilège, avant de mourir, d'avoir un des premiers salué le jour nouveau, et aperçu la terre promise... N'y a-t-il pas, dans deux des passages que j'ai soulignés, comme un presentiment confus de Newton ? Si, après cette pure vision, qui n'était pas un rêve celle-là, il a conçu, par hasard, des doutes sur la réalité des astres chimériques dont il était trop fier, il a dû lui en coûter, je le crois, de faire ce sacrifice à la vérité. N'importe, il a eu encore le droit de s'endormir en paix dans la sépulture canoniale de l'église Saint-Benoît, comme un homme qui n'a point perdu le fruit de sa vie.

## VIII

Je ne dirai qu'un mot du traité sur le télescope, qui fait suite aux *Astres de Borbon*. C'est sans doute dans sa visite à Galilée que Tarde conçut le projet de consacrer un livre spécial à l'explication du merveilleux instrument qui venait d'ouvrir « la porte des cieux ». Son illustre interlocuteur lui avait appris, en effet, que l'agrandissement des objets par le télescope n'avait pas encore été bien expliqué, et qu'il n'existait aucun traité sur cette matière, si ce n'était celui de Képler, mais « si obscur que l'auteur mesme ne s'est pas entendu ». Le renseignement, paraît-il, était exact ; et, suivant les historiens des sciences, l'obscurité en cette matière se serait prolongée fort longtemps. Le mystère inhérent à la théorie de cet instrument ajoutait à l'émerveillement causé par ses propriétés. « Les explications, dit M. Hœfer<sup>1</sup>, que les physiciens du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle ont données de l'action des lentilles dont se composent les lunettes d'approche et les microscopes, sont, pour la plupart, tellement obscures et embrouil-

<sup>1</sup> *Histoire de la physique*, p. 180.

lées, qu'on peut se demander si les auteurs se sont réellement compris eux-mêmes. » C'est un reproche qu'on ne saurait adresser à la série des 55 propositions, fort méthodiquement enchaînées, à la façon des géomètres, par lesquelles notre auteur prétend rendre compte des propriétés optiques qui l'avaient tant frappé. Il n'en est pas une qui ne soit d'une parfaite clarté. Reste à savoir si l'idée principale est vraie. Il ne me le semble pas. Quoiqu'il en soit, on remarquera la comparaison détaillée et développée entre la constitution anatomique de l'œil et la construction du télescope. Idée très-juste, par exemple, autant qu'ingénieuse. J'ignore jusqu'à quel point elle était neuve. Mais l'auteur a bien l'air de s'en faire honneur, car c'est par là qu'il termine son ouvrage. En tout cas, ce germe n'est pas resté sans développement. Scheiner, dans sa *Rosa Ursina*, consacre dix grandes pages de son in-folio (p. 107-117) à étendre, avec force figures à l'appui, la comparaison dont il s'agit<sup>1</sup>.

Je serai plus bref encore sur les *Usages du quadrant à l'esquille aimantée*. Ce livre, imprimé un an seulement après l'édition latine du précédent, a eu trois éditions, la seconde en 1623, ce qui dénote son rapide succès, et la troisième en 1638, après la mort de l'auteur. Son mérite est de détailler clairement et ingénieusement tous les services que la boussole peut rendre, soit comme montre solaire, soit comme instrument à l'usage du géographe et de l'ingénieur. Il y a 66 emplois différents énumérés successivement. L'épître dédicatoire, adressée à Mgr de Popian, « évêque, baron et comte de Cahors », nous apprend que Tarde, sur l'invitation de ce prélat, a conçu le dessein de composer cet écrit, en dressant la carte du Quercy à l'aide d'une boussole.

Les écrits mathématiques de Tarde, tous manuscrits, sont à peu près entièrement perdus. Leydet et Calès signalent, dans leurs récépissés, dont j'ai parlé, « un gros volume in-quarto, relié en veau violet, à la tête duquel on trouve ces paroles : En ce livre sont contenus plusieurs et divers traités en mathématiques, lesquels, je, Jean Tarde, chanoine de Sarlat, composois

<sup>1</sup> Une lettre trouvée à la Bibl. nat. (*Fonds Périgord*, XCII, 53) nous montre que le chanoine Tarde avait demandé à l'un de ses collègues de Périgueux ce qu'il pensait de son traité sur le télescope. Celui-ci, nommé Pichard, le communiqua à l'un de ses amis, Claude Aspremont, professeur au collège de cette ville, lequel, après avoir lu le manuscrit, lui écrivit le résumé de ses observations de détail ; il ne critiqua nullement l'idée essentielle. « Monsieur, je vous renvoie le doct<sup>e</sup> écrit du Télescope de M. Tarde et vous rends grâce de ce qu'il vous a plu me le faire voir. Je l'ay lu avec plaisir et y ai trouvé à apprendre, mais, puisque vous désirez que je vous en dise tout ce que j'en pense, je vous dirai que je le juge digne d'estre communiqué au public et espère qu'il sera bien venu, mais il faudroit qu'auparavant M. Tarde le revist pour corriger quelques fautes, qui, sans y penser, se sont glissées en l'écriture... »

Suivent ces *errata*, dont tout l'intérêt pour nous est de nous montrer qu'il s'agit bien du traité du télescope qui constitue la seconde partie des *Astres de Borbon*, et non d'un traité distinct qui serait perdu, comme M. Dujarric-Descombes semble l'avoir cru. La lettre est datée du Collège ce 22 février 1620. En la transmettant à Tarde, le chanoine Pichard lui dit : « Le soin dont je vous parlois hier m'avoit fait commettre la lecture de vostre traité à un mien ami qui ne m'en avoit rendu response lorsqu'on me pressa de bailler la mienne. Je n'ay voulu retenir ce tesmoignage de mon affection à demeurer *in æternum et ultrà*, Monsieur,

« Votre très humble serviteur,

« PICHARD.

« A Périgueux, ce 23 février. »

et écrivois en divers temps et sous diverses occurances... Signé et paraphé par le dit sieur Tarde. A la fin de l'ouvrage se trouve : A Sarlat, l'an 1628. » Ce gros volume a disparu. Il existe, ai-je dit, en ma possession, un tout petit traité *De secretis mensæ pythagoricæ* de 1599, qui, traduit et très-développé par l'auteur, est devenu, en 1619, un manuscrit <sup>1</sup> de 64 pages in-4°, sous ce titre : « *Les secrets de la table pythagorique, traicté monstrant que, en icelle, est contenue toute la science des nombres tant pour la théorie que pour la pratique.* » On peut croire que toutes les utilités possibles de la table de Pythagore sont ici épuisées, comme plus haut celles de la boussole. — Le même cahier contient une « *Explication des définitions du cinquiesme et sixiesme livre des Elémens d'Euclide Mégarien par moy Tarde.* — Sarlat, ès moys de juin et de juillet 1619. » Traité de 32 pages. Plus, à la fin du cahier, des « *Notions élémentaires de cosmographie et de géographie* » <sup>2</sup>.

Bouffanges écrivait en 1836 : « Jean Tarde, dont, en 1793, on voyait encore le portrait en pied dans la maison de feu M. Béné, devait être de taille moyenne, sec et robuste. Le peintre l'avait représenté en habit canonial, une plume et un rouleau de papier à la main, une grande barbe, et la tête chauve. » Ce tableau s'est égaré; mais il me semble qu'à défaut de ses traits, l'écriture de notre chanoine nous le peint fort bien mentalement. Qui l'a vue une fois la reconnaîtrait entre mille, tant elle tranche par son caractère net et fort, dense et distinct, calligraphique et bizarre, sur la monotonie, sur l'impersonnalité apparente des écritures de son temps, dont pourtant elle porte si bien la marque. Rien qu'à y jeter un coup d'œil, sans être « graphologiste » on ne peut s'empêcher de formuler sur l'auteur ce jugement : précision, fermeté, suite, activité d'esprit, mais aptitude à l'analyse et à la déduction plus qu'à la généralisation inductive, vo-

<sup>1</sup> Confié par M. l'abbé Audierno.

<sup>2</sup> Leydet (*Fonds Périgord*, t. CVI) nous a conservé l'indication d'un manuscrit de notre auteur relatif à la météorologie : « *Chronique, écrite de la main de J. Tarde, qui est un catalogue des comètes, tremblements de terre, prodiges au ciel et sur terre, dont parlent les historiens*, vol. in-4°, petit format, de 10 feuilles ou 20 pages. » Je possède : *Chronologia ad intelligendas Scripturas Sacras et præcipuè prophetarum*, daté de *Monpazierii, anno Christi 1599* (avec les armoiries de l'auteur reproduites plus haut avec un spécimen de sa signature). Plus, *Chronologia evangelica, Sarlati anno 1599* (avec ses armoiries encore) : le tout de sa main et déclaré fait par lui. *Idem*, la *Biographie* succincte d'un certain nombre d'hommes illustres. *Idem*, un petit opuscule peu important sur les maladies de la mémoire et son hygiène, sujet qu'on s'étonne de voir traité par notre chanoine, comme un simple chapitre de physiologie cérébrale, à la façon de nos psychologues contemporains. On y apprend les drogues qu'il faut prendre et les règles qu'il faut suivre, dans les circonstances les plus

intimes de la vie individuelle (et conjugale), pour conserver la lucidité de ses souvenirs. — Il arrivait assez souvent à Tarde, malgré sa manie d'ordre et de régularité, de glisser des hors-d'œuvre dans ses cahiers. Dans l'un d'eux, j'ai glané un joli sonnet d'Armand de Salignac, qui est reproduit en entier dans ma monographie sur la Roque de Gajac : « Que ces lieux sont duisants à ma triste aventure ! etc. » Leydet y a cueilli aussi une *litanie* d'expressions populaires, d'injures courantes, assez curieuse : « Badaux de Paris, canautiers de Bourdeaux, grenouilliers de Libourne, faumonnoyeurs de Sainte-Foy, gabariers de la Linde, sardinaires de Berjerac, nitoux de Périgueux, nougaillayres (énoiseuses) de Sarlat, tricoutayres de Sorgeac, jougayres (joueurs, ménétriers) de Saint-Léon, noblesse d'Auvergne, ladres du Quercy, voleurs de Monpazier, pissards de Rodez, pauvres de Valojoux, riches de Brenac, Brive-la-Gaillarde, Tulle-la-paillarde. », etc. J'en passe, et des meilleures ! On trouvera l'énumération des Cartes de J. Tarde dans sa biographie par M. Dujarric-Descombes. La plus finement dessinée est celle du diocèse de Cahors.

cation scientifique à proprement parler, non philosophique. Tarde nous présente le type accusé du savant ecclésiastique et encyclopédique de son époque, du savant, non pas enfoui dans ses in-folios, comme on pourrait croire, mais déployé par l'observation et les voyages, par le contact direct des faits et le commerce personnel avec les grands esprits, et en qui se concilient le respect traditionnel et l'aspiration rénovatrice, l'attachement au dogme orthodoxe et l'enthousiasme pour la science même suspecte d'hérésie, l'amour des mathématiques et le goût des recherches d'érudition. Type perdu, qui assurément ne doit plus renaître.

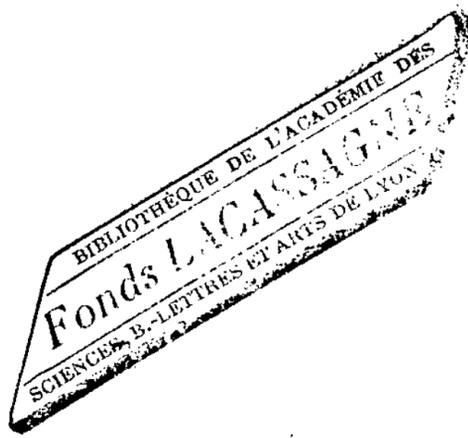
Il est mort en 1636, date plusieurs fois indiquée dans les pièces d'un procès où elle avait une certaine importance, et que possède M. de Gérard. Dans son testament où je remarque, entre autres legs de bienfaisance, un legs de 60 livres à une « pauvre fille » de la Roque, il nomma pour héritière sa sœur Jeanne, qui, après son veuvage, était venue demeurer avec lui, avec substitution au profit de son neveu et filleul Jean Tarde. Ce dernier, qui avait 18 ans alors, devenu plus tard curé de Saint-Amand de Belvès<sup>1</sup>, composa l'ouvrage intitulé *Le Crayon de l'art et de la science*, etc..., qui a été souvent attribué à son oncle et parrain, par une erreur manifeste. L'auteur des *Astres de Borbon*, outre qu'il n'a jamais été curé de Saint-Amand, a une toute autre façon d'écrire et de penser. Le seul mérite du *Crayon de l'art*, et il ne suffit pas, est d'être un des plus anciens essais de vulgarisation scientifique. Mais quelle science ! Quand l'auteur parle d'astronomie, c'est en astrologue, imbu d'idées cabalistiques et anti-coperniciennes. Il se soucie bien de savoir si la terre tourne autour du soleil ! Il se pose d'autres problèmes, par exemple : « en quel mois le monde a-t-il commencé ? » Les uns tiennent pour mars, les autres pour septembre. Mais il prouve par une citation hébraïque que ce dernier avis est de beaucoup le meilleur<sup>2</sup>. — La date du livre, en chiffres arabes, est presque illisible, ou, pour mieux dire, l'avant-dernier chiffre est illisible tout à fait. J'opterais, après réflexion, pour 1656 et non pour 1666. A cette dernière date (voir Moréri), Alphonse Caraffa, duc de Castelnovo, Napolitain, auquel l'ouvrage est dédié, était mort, et sa branche venait de s'éteindre avec lui ; il vivait encore en 1656. Peut-être a-t-on le droit de lire 1646, mais c'est la date la plus reculée qu'on puisse choisir. — Ce second Jean Tarde est mort en 1671. Il n'est pas même permis de voir en lui une pâle copie du premier.

G. TARDE.

<sup>1</sup> Il devint, en outre, chapelain de la chapellenie Saint-Jean-l'Évangéliste à Saint-Geniès, après la résignation de l'abbé de Custojoux, d'après le procès-verbal de sa prise de possession de cette chapellenie en 1657. Il était déjà curé de Saint-Amand et docteur en théologie.

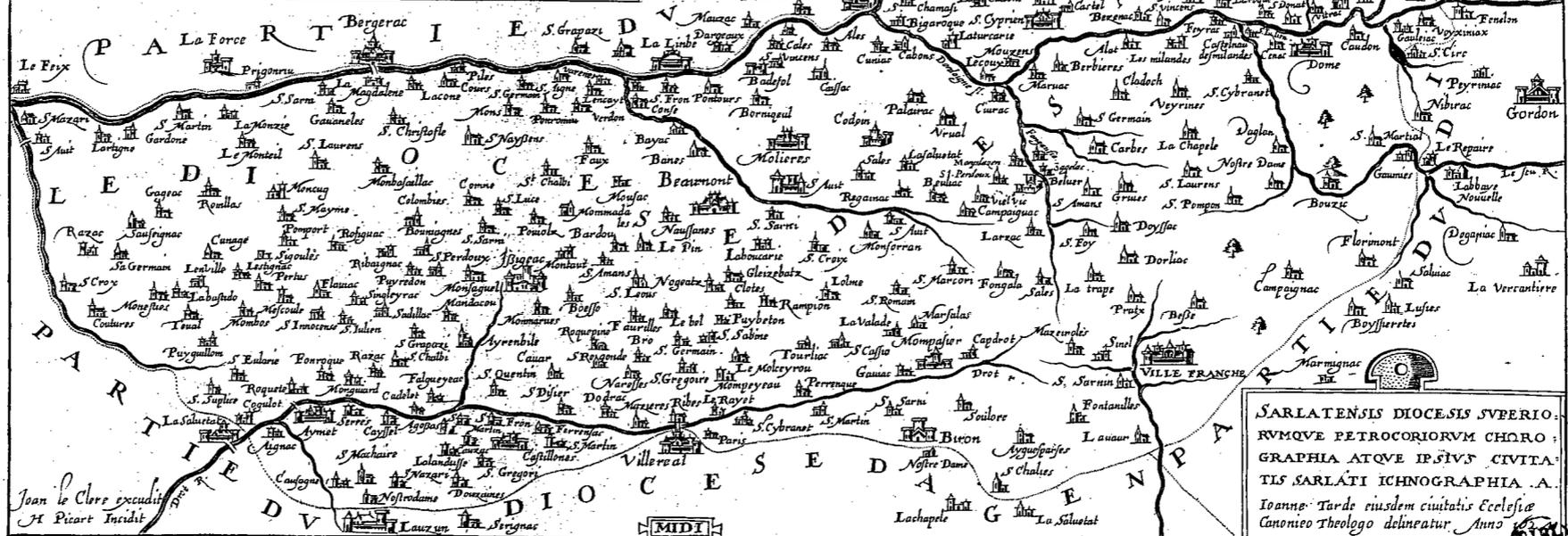
<sup>2</sup> Il me reste de lui un traité d'alchimie, manuscrit, où l'auteur développe les procédés longs, mais infailibles (sublimation, calcina-

tion, recalcination, etc.), pour transformer en or, si je l'ai bien compris, les cailloux blancs des rivières. Ne nous moquons pourtant pas trop des alchimistes, puisque M. Berthelot, l'éminent chimiste, dans un livre récent et très-curieux (*Les Origines de l'Alchimie*, 1885) vient de révéler le fond sérieux de leurs efforts et le côté profond de leurs doctrines.



DESCRIPTION DV DIOCESE DE SARTAT ET HAVT PERIGORD

- 1 Eglise cathedrale
- 2 La maison episcopale
- 3 Eglise paroisiale
- 4 Eglise S. Jean
- 5 Eglise S. Denis
- 6 Le canal du cimetiere
- 7 Les cordeliers
- 8 Les recolets
- 9 Les religieuses de S. Claire
- 10 La maison de ville
- 11 La fontaine du chapitre
- 12 La fontaine S. Marie
- 13 La porte et faubourg de la rigaudie
- 14 La porte et faubourg de la boucarie
- 15 La porte et faubourg de la lendeuse
- 16 La porte faubourg de la rue
- 17 La tour de la garnie
- 18 La tour de S. Marc
- 19 La tour de la paix
- 20 La tour de la balle
- 21 La tour neufus
- 22 Le college
- 23 La tour de bot



Joan le Clerc excudit  
H. Picart incidit

1708

TABLE CHRONOLOGIQUE  
DE  
L'ÉGLISE DE SARLAT  
DIOCÈSE ET PAYS SARLADOIS

*Monstrant le nom, ordre et suite des Prélats qui y ont présidé,  
soubz quelle religion et forme d'Estat on y a vescu, qui  
et quelz ont esté les Princes et Seigneurs qui y  
ont commandé, avec la fondation des villes,  
sièges, prises et reprinses d'icelles et  
autres divers accidents que ce  
pays a souffertz jusques  
à présent.*



## DE OPERIBVS JOANNIS TARDE

---

*Patria, tolle caput, solitis emersa tenebris,  
Ecce novum Tardi lumine lumen habes.  
Non contentus enim propriarum lumina laudum,  
Parta labore suo, contribuisse tibi,  
Detersit falsò maculas in sole rubentes,  
Illiusque opera purior orbis iit,  
Borbonias oculis monstrans obstare planetas,  
Indè minùs puram sideris esse facem.  
Ecce tuum illustrat scriptis ab origine nomen  
Gestaque temporibus vix bene nota suis,  
Resque situ longaque diu caligine pressas  
Et quæ longa retrò texerat ante dies.  
Nec mirum obscuris lucem illum accendere rebus  
Qui potuit soli restituuisse diem.*

---

## EPITAPHIVM EJVSDEM

---

*Illustrata meo cœlumque solumque labore  
Dum vixi et mundus quidquid uterque tenet.  
Nunc etiam hospitio sibi me partitur utrumque.  
Mens repetit cœlos, heic humus ossa tegit.*

---

# MOTIF ET SOMMAIRE

## DE CE LIVRE



**P**LSIEURS ont travaillé en nostre temps à mettre par escript le nom, l'ordre, la suite de tous les prélatz, archevesques et évesques de chasque diocèse de ce royaume, avec le temps auquel ilz ont vescu, ce qu'ilz ont faict, non seulement pour conserver la mémoire des personages qui, par leur mérite, avoint esté appelés à telles dignités, mais aussi et principalement pour faire voir aux religionnaires et innovateurs la succession de noz pasteurs et monstrier par icelle et par une longue et non interrompue possession qu'ilz sont les vrais et légitimes pasteurs de l'Esglise chrestienne, car l'antiquité, qui de soy est variable et, comme disoit un ancien, plus voisine de la divinité, ne marche jamais sans autorité et créance, et au contraire, la nouveauté est de soy-même suspecte et disputable ; la prescription baille titre et assure la possession, au lieu que la nouveauté n'a aultre fondement que l'opinion et présomption particulière. Un si grand nombre de prélatz qui ont vescu et succédé les uns aux aultres avec une mesme croïance par eux publiée de vive voix et par escript, sont des titres authentiques pour rendre claire et hors de doute le droit de la religion catholique. C'est le principal motif qui me porte à dresser ces manuscrits en ce qui concerne le diocèse de Sarlat, auquel je doibz ma naissance et éducation, et

*pour cette raison, je monstre icy et fez voir comme dans une table le nom, ordre et suite des prélatz qui ont commandé en l'Esglise de Sarlat avec titre d'abbés, par l'espace de 500 ans à compter dès l'an 817, lorsque ceste esglise fut réformée soubz la règle de Saint-Benoît, jusque à 1317 auquel temps elle fut érigée en évesché et de là jusque à présent avec titre et qualité d'évesques, le nom, surnom et armes desquels je spécifie avec leurs principales actions et le temps qu'ilz ont gouverné ce diocèse. Et d'autant que, avant ladicte année 1317, le pays Sarladois estoit soubz la direction des évesques de Périgueux, je les y place chascun en son rang, pour monstrier tout d'une suite la succession de ceux qui ont esté les directeurs de la religion en ce pays, mais sans m'y arrester que pour le nom et temps de leur siège, pour n'entreprendre sur la mission d'autrui et pour contrepointer la nouveauté avec l'antiquité, les innovateurs avec les anciens possesseurs. Lors que je seray parvenu au temps auquel noz religionnaires ont commencé à se manifester, j'ay obstenu le nom et surnom des principaux ministres qui, les premiers, ont jetté les fondemens de la religion prétendue en ce diocèse, avec le lieu et le temps auquel ilz ont commencé. Et d'autant que l'histoire de la religion est toujours meslée avec quelque considération de l'estat temporel, j'ay cru estre convenable d'y joindre et entremesler plusieurs choses remarquables, qui se sont passées en ce pays Sarladois, desquels l'histoire de France ne faict aucune mention et qui méritent néanmoins que la mémoire en soit conservée à la postérité. Par ce moyen, je monstre quelle estoit la religion en ce pays avant la venue de saint Fron, quelles traverses et altérations a reçu la chrestienne jusque à présent, quelz affaires ont heu à démesler noz prélatz, quel a esté le commencement et progrès tant de l'esglise cathédrale que des collégiales, séculières et régulières, et tire de la poussière le nom des roys, princes, grandz seigneurs et autres qui ont fondé, doté en tout ou en partie, ou aultrement ont esté bien-*

*fauteurs de ces esglises et fay revivre noz anciens prélatz et plusieurs aultres personages qui par leur vertu ont illustré ceste province, la mémoire et mérite desquelz s'en alloit perdre dans un perpétuel oubly. Je raporte aussi les changements d'estat, la fondation des villes, en quel temps, par qui et à quelle occasion elles ont esté construites, leurs principaux privilèges, les sièges, prises, reprises et pillages, démolitions et autres ruines et désolations qu'elles ont souffert, causées par les Romains, Gotz, Albigois, Anglois et religionaires de nostre temps.*

*Ce que je raporte icy n'est que pour le diocèse de Sarlat : que si, par force, j'en sortz, ce n'est que pour monstrier la dépendance ou suite des choses narrées.*

*Les particularités qui concernent la guerre des Anglois, je les ay recueillies de Froissard et aultres bons autheurs, mais principalement des mémoires de la maison de ville de Sarlat, où les cahiers des comptes rendus annuellement par les consulz de ce temps-là subsistent encore, lesquelz, pour donner raison de la despense, raportent les affaires qui se passoient, et quand aux troubles causés par les religionaires et aultres choses passées depuis 1560, je les raporte, pour la pluspart, sur la foy de mes propres yeux. J'observe toujours l'ordre du temps, méthode la plus naturelle, comme servant de mémoire artificielle, empeschant la confusion, et procède d'un stile simple, le jugeant plus digne de l'histoire que un stile relevé en métaphores et paroles enflées, plus convenables à la poésie et aux fables que à une véritable narration, estant le stile simple et naïf le propre et naturel stile de la vérité.*

*Ces mémoires seront utiles, car ilz feront que nous ne serons plus estrangers en nostre pays, et si des accidents arrivoient, pareilz à ceux qui sont icy narrés, nous apprendrons, à l'exemple de nos devanciers, de nous conduire prudemment. Ilz seront aussi délectables, car puisque Dieu nous faict naistre avec un désir de*

*scavoir, ne pouvant avoir la cognoissance de ce qui doibt arriver après nous, c'est beaucoup de plaisir de scavoir ce qui s'est passé avant nous. Mais il faut advouer que ce travail est arrivé tard et est à regretter que quelqu'un n'ayt heu ceste miene affection avant la venue et remuements de noz religionaires et avant que les archives des esglises cathédrales et aultres eussent esté par eux pillées et les titres brullés. Avant ce malheur, on heust pu moissonner à pleine main et en recueillir des mémoires bien amples avec peu de peine, au lieu que j'ay esté contraint de glaner avec beaucoup de temps et de peine en plusieurs champs extrêmement stériles pour y recueillir ces débris et empescher que le temps n'achevast d'y détruire les mémoires.*

---

TABLE CHRONOLOGIQUE  
DE L'ÉGLISE DE SARLAT

DIOCÈSE ET PAYS SARLADOIS

---



**C**ONSIDÉRANT l'histoire de ce pays de Périgord comme partie de la Guiene et la Guiene partie de la France, je trouve ici, tant que on peut recueillir des escrits des anciens, que nos devanciers y ont changé six fois d'estat et de gouvernement jusques à présent. Le premier doibt estre compté avant la venue et conquete de César ; le second soubz la domination de l'empire romain ; le troisieme soubz la tyrannie des Visigoths ; le quatriesme sous l'obéyssance des François qui nous commanderont, un temps en qualité de roys et puy en qualité de ducs ; le cinquiesme sous la subjection des Anglois en titre de ducs, et le sixiesme soubz la royauté françoise. Ces mémoyres sont divisés selon ces six estats qui réduisent ce livre comme en six tables où sont représentées les choses les plus remarquables qui sont venues à mes cognoissances et qui méritent d'estre sceues, principalement par ceux qui habitent ce pays Sarladois, pour n'estre estimés d'estrangers dans leur patrie.

---

## DV PREMIER ESTAT DV PÉRIGORD

---

**N**ous prenons ce premier Estat en la forme qu'il estoit lors que César vint faire la guerre des Gaules, sans entreprendre d'aller plus avant, attendu que nous ne trouverions que ténèbres ou fables forgées à plaisir. Et, pour ceste raison, nous prendrons, pour première date de cette table chronologique, l'an 694 de la fondation de Rome, qui revient à 56 ans avant la naissance de Jésus-Christ, auquel temps César passa les Alpes pour venir attaquer ce pays. Alors <sup>1</sup> chasque province de la France avoit son estat particulier, composé de deux ordres. Les druides tenoient le premier rang et les chevaliers le second. Les druides avoient la charge de la religion et de la justice, et les chevaliers s'employoient au faict des armes, pour la défense et conservation de l'estat. Et, quand au peuple, il pratiquoit les artz et la culture de la terre, sans avoir aucune autorité en la république, estant plus esclaves que libres. Entre ces estats il y avoit des principautés souveraines, telles que sont aujourd'hui les ducz, comtes, marquis et autres qui commandoient comme seigneurs, mais la plus grande partie vivoit soubz la liberté d'une république françoise, en forme d'aristocratie, conduite par les magistratz que eux mesmes élisoint annuellement, les prenant de l'ordre des druides et choisissoient les plus capables et les mieux entendus en la science politique.

<sup>1</sup> *De Bello Gallico*, vi, 13.

Toute la Gaule consistoit en telles et semblables républiques, lesquelles, par leur mutuel accord et union faisoient que toute la Gaule estoit une grande république, laquelle paroissoit principalement aux assemblées générales qu'ils faisoient tous les ans en certaine saison de l'année en un lieu saint, choisi ès confins de Chartres, qu'ilz estimoint estre comme le centre de toute la Gaule <sup>1</sup>, lesquelles assemblées estoient comme les Estatz Généraux ou Grandz Jours de toute la nation.

Là ilz traitoient les affaires de l'estat commun et puy prononçoient aux plaintes des particuliers, provinces et à toutes choses nécessaires pour la conservation de leurs estats et libertés.

Nous n'avons point de mémoires particuliers de ce pays, les escrits des anciens ne nous en fournissent point; il se faut contenter de voir dans la généralité de l'estat de mesmes provinces, lequel je suppose avoit esté en forme d'aristocratie libre et non asservi à quelque souverain, et fonde ceste opinion sur ce que César n'en parle que comme en passant et areste tout son discours sur les provinces qui avoient l'ambition de dominer sur les autres, laquelle ambition venoit des princes et grands seigneurs qui vouloient conserver leur autorité et usurper celle des autres.

Tous les Gaulois se croyoient et maintenoient estre descendus du père Des <sup>2</sup>, dieu des richesses et des enfers, lieux bas et pleins de ténèbres, pour ce que les richesses sont tirées des entrailles de la terre. A ceste occasion, ils comptoint et mesuroint tous les espaces de temps par les nuitz et non par les jours, d'où semble estre dérivé nostre façon de parler, quand nous disons « à nuit » au lieu de dire « aujourd'hui ». Quand à leurs vie et coustumes, les plus remarquables sont celles cy: en tous affaires tant particuliers que généraux, ils usoient des lettres

<sup>1</sup> *De Bello Gallico*, VI, 13.

<sup>2</sup> *De B. G.* VI, 16.

grecques, ce qui doit estre entendu des caractères et non de la langue. Il n'estoit permis de parler ou deviser des choses qui concernoient la république, sinon au conseil.

Les homes, retenant la dot de leurs femmes, mestoient pareille somme et la faisoient valoir conjointement, et le revenu en estoit mis à part <sup>1</sup>.

Les maris avoient puissance absolue de vie et de mort sur leurs femmes et enfants.

Ils dédioient au dieu Mars tout le butin et toutes les dépouilles des enemis et en dressoient de grandz monceaux, à quoi il n'estoit pas licite de mettre la main <sup>2</sup>.

Et quand à la sépulture <sup>3</sup>, ils brusloient le corps des défunctz à la façon des Grecs et jettoient dans le bûcher les choses que le défunt avoit le plus chers et agréables, jusques aux bestes, voire mesme leurs serviteurs et vassaux qui avoient esté choisis à cela par les maîtres.

Ils croyoient si parfaictement à l'immortalité de l'âme et à la métempsicose pythagorique <sup>4</sup>, qu'ilz prestoient librement de l'argent à condition de le rendre à l'autre monde. Mais entre toutes leurs costumes, ils en avoient une horrible et cruelle c'est que se trouvant en quelque péril imminent de leur vie, soit maladie ou combat, ils faisoient veu d'immoler des homes, lequelz après ils sacrifioient par le ministère des druides, fondés sur l'opinion que, si la vie des homes n'est pas compensée par celles dez autres, les dieux ne peuvent être désormais satisfaitz <sup>5</sup>.

Les druides <sup>6</sup> avoient toute autorité et maniement de la chose publique. Ils estoient honorés d'un tel respect que si deux armées estoient prestes à se choquer, ils avoient le crédit de les

<sup>1</sup> *De Bello Gallico*, VI, 17.

<sup>2</sup> *De B. G.*, VI, 15.

<sup>3</sup> *Ee B. G.*, VI, 17.

<sup>4</sup> *De B. G.*, VI, 13, *in fine*.

<sup>5</sup> *De B. G.*, VI, 15.

<sup>6</sup> *De B. G.*, VI, 13.

arrester tout come, en se mestant entre deux. Ils estoient prestres, poètes et philosophes. Comme prestres, ils avoient charge des sacrifices tant particuliers que publicz, avec autorité souveraine sur tout ce qui dépendoit de la religion et culte de leurs dieux. Comme poètes<sup>1</sup> et philosophes, ils rédigeoient en vers les loix de l'estat, religion et police, avec la science philosophique, mathématique et politique, ensemble les faicts héroïques de leurs antécresseurs et les bailloient à la jeunesse à la façon des pythagoriciens et de Socrate, sans rien metre par escript, ce qu'ilz observoient comme loy inviolable, pour plus obliger la mémoire de leurs disciples et pour ne profaner leurs sciences en les communiquant au vulgaire qui a coustume de mépriser ce qui lui est familier. Ceste loy n'estoit pas mauvoise pour eux, mais elle a grandement préjudicié aux successeurs et à l'honneur et gloire de la nation. Elle est cause que nous ne nous prévalons en rien de la doctrine de noz ancestres et ne scavons quelle a esté leur valeur et faicts héroïques ; si les estrangiers ne nous eussent laissé par escript que les Gaulois avoient ci-devant conquesté une grande partie de la Grèce, conduit des colonies au delà des Alpes et des Pyrénées et obtenu de grandes victoires sur les Germains, An-

<sup>1</sup> Tarde veut parler ici de ces druides, connus dans les régions de l'Ouest (Irlande, Angleterre, Ecosse, Bretagne) sous le nom de bardes, mentionnés par plusieurs auteurs anciens : Pomponius Mela, Sextus Pompeius, Festus, Diodore de Sicile, Héraclée, Lucain, Possidonius, etc., quelques-uns antérieurs même à Jules César. Celui-ci, bien qu'il parle incidemment de leurs fonctions, ne leur donne jamais le nom de bardes.

Ces poètes, refoulés en Angleterre par les Romains qui redoutaient l'influence de leurs chants passionnés sur les populations vaincues, reviennent prendre pied en Bretagne, lors de l'abandon du pays par les armées romaines en 411, et

se convertissent au christianisme au vi<sup>e</sup> siècle.

Tarde n'a pas donné à ces druides-poètes le nom qui leur était plus particulièrement affecté, soit parce que ce nom n'a laissé aucun souvenir dans nos contrées méridionales, soit plutôt parce que César, qu'il suit pas à pas, dans cette partie de son œuvre, ne le donne lui-même jamais.

Dans les temps modernes, de précieux travaux sur la poésie bardique ont vu le jour en Irlande, Angleterre, Allemagne et France. (*Les Bardes Bretons. Poésies du vi<sup>e</sup> siècle, par le vicomte H. de la Villemarqué, membre de l'Institut., 1860, in-8<sup>o</sup>.*)

glois et Romains, nous ne saurions rien du tout ni pareillement de leurs lois et coutumes.

Les druides avoient aussi le maniement de la justice <sup>1</sup>, cognoissoient de tous différens publicz et particuliers, civils et criminels, punissoient les crimes et ordonnoient des récompenses. Les réfractaires estoient punis par excommunication <sup>2</sup>, peine qu'ilz estimoint la plus vive de toutes. Ils estoient exemps d'aler à la guerre <sup>3</sup> et ne payoient aucunes tailles ni subsides. Ils avoient entre eux un président qui commandoit avec authorité souveraine, lequel estant décedé, celui qui en mérite excelloit les autres lui succédoit par élection. Ils avoient en grande vénération l'arbre que les Grecs appelloient « δρῦς, δρῦος » et les Latins « *robur* » qui est une espèce de chesne, lequel à cause de la force et dureté de son bois a toujours esté pris pour hiéroglyphique de la vaste fortitude et constance, et à raison de sa longue vie, a servi de marque pour désigner la fermeté et la longue durée des empires; sans cet arbre ils ne faisoient aucun acte de religion, et c'est ce qui faict croire que le nom « druides » a été pris de cet arbre. Pour la vénération de leurs dieux ils choissoient, certains jours de l'an, le sommet des montagnes couvertes de ce boys et bien touffues et là ilz dressoient leurs autelz et faisoient leurs sacrifices. Ils croyoient que tout ce qui naist en cet arbre estoit envoyé directement du ciel, et principalement le guy qui y provient, lequel naist rarement en telz arbres, mais quand ils en y trouvoient, ils le cueilloient fort religieusement, car l'ayant vu et remarqué, ilz attendoient le sixiesme de la lune qui leur estoit toujours le commencement du moys, et à tel jour, après avoir amené deux taureaux blancz et non encore domptés au dessoubz de l'arbre et avoir à mesme appresté toutes choses nécessaires au sacrifice et festin, le prestre, vestu de

Plin. lib. xvi,  
cap. ultimo.

<sup>1</sup> *De Bello Gallico*, VI, 13.

<sup>2</sup> *De B. G.*, VI, 13.

<sup>3</sup> *De Bello Gallico*, VI, 13.

blanc, montoit sur cet arbre, coupoit le guy avec une faucille d'or, lequel en tombant à terre estoit recueilli sur un manteau blanc par ceux qui estoient au dessoubz. Après cela les sacrifices estoient faictz èsquels on prioit les dieux rendre ce don prospère et heureux à ceux qui en usoint. Ils croyoient que cet arbuste apportoit de la fécondité à tout animal stérile et estre un antidote contre tout venin et un remède universel contre toutes maladies <sup>1</sup>.

J'ay rapporté toutes ces particularités des druides à cause de l'opinion et violente présomption que nous avons que, en ce temps-là, il y avoit à Sarlat un temple d'Apollon ou une escole en laquelle les druides faisoient leurs sacrifices et enseignoient la jeunesse, laquelle opinion est fondée sur les raisons que nous allons déduire.

1<sup>o</sup> Premièrement Sarlat estoit en nature, ainsi que montre l'Empereur Anthonin en son « Itinéraire », lorsque parlant des lieux du Haut-Périgord, nomme « *Condatum* » et « *Sarrum*. » Il est certain que « *Condatum* » subsiste et « *Sarrum* » ne peut estre expliqué que de Sarlat, le nom ayant esté corrompu par l'addition d'une syllabe <sup>2</sup>.

2<sup>o</sup> Le nom de druide semble avoir esté tellement enraciné à Sarlat et par tout le pays Sarladois que nous appelons encore « droul » ceste espèce de chesne dont les druides se servoint.

3<sup>o</sup> A une petite lieue de Sarlat est une montagne, la plus haute de tout le pays, couverte de tels arbres, qui porte encore le nom de « Drouille » <sup>3</sup>, tellement que comme Dreux, au pays

<sup>1</sup> Cette dissertation de Tarde (pp. 3-7) sur la religion, les mœurs et le gouvernement des Gaulois, est la traduction presque littérale du texte de César. (*De Bello Gallico*, livre VI, chap. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21.)

<sup>2</sup> L'identification de « *Condate* » et de « *Sarrum* » avec Condat-sur-Vézère

et Sarlat est inadmissible et n'a jamais été soutenue

On place généralement le « *Condate* » de la voie romaine de Saintes à Périgueux, à Cognac (Charente), et le « *Sarrum* » de la même voie, à Chermont (Charente).

<sup>3</sup> Forêt de Drouille, communes de

Chartrain, a retenu le nom des druides, à cause des fréquentes assemblées qu'ils y faisoient, ainsi à Sarlat le nom de druide est demeuré aux arbres et à la montagne.

4° Les reliques du temple et de l'escole subsistent encore, car à l'entrée de l'église cathédrale et sur la corniche de la principale porte, restent encore cinq statues de relief, de pierre commune, et plus bas cinq autres de mesme estofe, toutes qui ressentent grandement l'antiquité : les cinq qui sont sur la corniche représentent les dieux qui estoient en plus grand honneur et révérence entre les druides.

La première est une Minerve de grandeur excédant le naturel, armée d'un morion, tenant de la main gauche un peloton et de la droite un fuseau, chargée de passément, pour monstrier qu'elle est l'inventrice des sciences et de la manufacture<sup>1</sup>.

La seconde représente un pauvre pèlerin malade appuyé sur un baston et portant sur ses épaules en forme de paquet une courge à mettre du vin, venu à ce temple ou à ceste escole pour trouver du remède à son infirmité, lequel semble parler et consulter son mal à la troisième statue qui est vestue d'une robe couverte avec une forme de chaperon sur l'espaule, portant une boîte à sa main gauche; c'est sans doute un druide professant la médecine qui ordonne à ce malade, ou bien c'est Esculape, premier et principal inventeur de la médecine, ou Hypocrate, auquel les Grecz dressèrent des statues et rendirent mesmes honneurs que à Hercules pour avoir fait revivre la médecine qui, depuis la mort d'Esculape et par l'espace de cinq cens ans, avoit demeuré ensevelie. La quatrième est Prométhée et la cinquième Atlas, deux roys grands astrologues,

Dome et Groslejac. Ce nom n'est plus officiellement employé; on dit simplement « la Forêt ».

Les noms de « Drouille » et autres

approchants sont nombreux en Périgord. (De Gourgue, *Dict. topogr. de la Dordogne.*)

<sup>1</sup> *De Bello Gallico*, VI, 15.

chacun desquels est vestu d'un sayon jusques au jarret, une ceinture et un baudrier avec une espée large et courte.

Prométhée a l'aigle sur sa poitrine qui lui béquète le cœur, porte de sa main droite certain instrument que je suppose estre la faux et de la gauche un petit panier. Atlas est plus grand et soustient de sa main droite une grande boule au dessus de sa tête pour représenter le ciel et la sphère par lui inventée. Ces cinq statues mises en ceste haute estage estoient peintes comme il paroît encores et sont les marques hiéroglyphiques des sciences desquelles les druides faisoient estat. Minerve les représente en général, le médecin avec le malade montrant la phisique et les deux derniers la science des astres comme en estant les premiers et principaux inventeurs.

Pline. lib. II. c. 8.  
lib. VII. c. 56.

Les druides professoient toutes sciences, mais principalement la médecine et l'astrologie. Pline (Lib. xxiv, cap. 40, et Lib. xxix), dict qu'ils avoient la cognoissance des plantes et se mesloient de la médecine et (Lib. xxx, cap. 1) les apele « *genus vatium et medicorum* ». César, au livre vi de la « Guerre des Gaules », monstre en quelle estime ils avoient l'astrologie et géographie par ces paroles : « *Multa de sideribus atque eorum motu disputant* <sup>1</sup> ». Il rapporte aussi que les Gaulois avoient mesme opinion des dieux que les Grecz, et que sur tout ils adoroient Mercure, Appolon, Mars <sup>2</sup>, Jupiter et Minerve; qu'ilz croyoient que Apollon guérissoit les malades et Minerve enseignoit les sciences avec les ouvrages et manufactures.

Et quand à celles de la basse estage, trois d'icelles, selon mon advis, représentent les exercisses corporels et nous font voir que auprès de ce temple ou de ce « *gymnasium* » il y avoit, à la façon des Grecz, un lieu propre pour exercer le corps, ce qu'on pratiquoit à plusieurs fins, mais principalement pour

<sup>1</sup> *De Bello Gallico*, VI, 13, *in fine*.

<sup>2</sup> *De B. G.*, VI, 14.

conserver la santé et peut-estre il y avoit un bain, pour la même raison, le lieu ayant esté choisi propre à tout cela, à cause des fontaines et vives sources qui sont dans ce valon. Les deux premiers représentoient deux athlètes nudz au dessus du nombril qui semblent se oindre ou se froter, ce qui n'est pas hors de raison, car parmi ces exercisses pratiqués pour la santé, il en y avoit qui ne faisoient autre chose que se froter, comme rapporte Suétone de Vespazien, chap. 20, ou bien pour ce qu'ilz semblent estre masle et femelle, ils se lavent dans un bain, suivant ce que raporte César parlant de la modestie et pudique conversation des masles avec les femelles jusque à l'aage de 20 ans <sup>1</sup>, lesquels bains, selon la coustume des Grecs, estoient tousjours près du lieu des exercisses.

La troisième représentoit un sauteur qui fait le saut appelé par les Grecs « *χυβιστημα* », en latin « *cubistica saltatio* » et en françois « le saut périlleux », auquel les pieds font un tour et cercle entier, la teste demeurant au centre. Les autres deux sont masle et femelle qui se caressent et accolent. Il y a de l'apparence que c'est Mars et Vénus, ou bien Mercure et Minerve, lesquels unis ensemble sont l'image appelé « *Hermatene* », laquelle les Grecs avoient accoustumé de metre dans les écoles et lieux d'exercisse, laquelle coustume fut apportée de la Grèce en Gaule ou des Gaules en Grèce et puy en Italie, où elle estoit pratiquée du temps de Cicéron, comme appert en l'épistre 2 du premier livre « *Ad Atticum* » par ces paroles : « *Quod ad me de Hermatena scribis per mihi gratum est, ornamentum academiæ proprium meæ et Hermès commune omnium et Minerva singulare est insigne ejus gymnasii* ».

Il ne faut pas doubter que ces statues n'ayent esté fabriquées

<sup>1</sup> Ce que Jules César dit de la pureté des mœurs de la jeunesse s'applique aux Germains et nullement aux Gaulois aux-

quels il les oppose. (*De Bello Gallico*, vi, 19, *in fine.*)

pendant ce premier estat. Ce sont statues grecques <sup>1</sup>. Les druides avoient mesme opinion des dieux et de l'invention des sciences que les Grecs, au rapport de César <sup>2</sup>, et est chose problématique si les Gaulois avoient appris les sciences des Grecs ou les Grecs des Gaulois. Si ce avoit esté un temple ou lieu d'exercice basti du temps que les Romains commandoient en ce pays, les statues seroient de marbre, ne seroient pas si rudes, la manière ne seroit pas si obscure et y resteroit quelque inscription ou autre marque romaine. De les raporter au temps des Visigothz, qui est le troisieme estat de ce pays, il ne se doibt, pour ce qu'ils estoient chrestiens quoy que non orthodoxes, même après eux à cause que ceste province a tousjours vescu en la religion chrestienne depuis que les Gotz en furent chassés.

Tout ce dessus bien considéré faict que nous disons avec assurance que, en ce premier estat du Périgord, il y avoit à Sarlat un temple d'Apollon, dieu de la magie et divination, auteur de la poésie et musique et présidant à la médecine, facultés et fonctions pratiquées par les druides, ou pour le moins une escole appelée par les Grecs « *gymnasium* », en laquelle les druides faisoient résidence actuelle, enseignoient la jeunesse et pratiquoient la médecine, lesquels ayant esté chassés (comme il sera dict en son lieu), et la religion chrestienne y ayant esté

<sup>1</sup> *De Bello Gallico*, VI, 15.

<sup>2</sup> L'opinion de Tarde sur l'origine des statues qui ornaient l'ancienne cathédrale, et dont quelques-unes sont encore sur la grande porte de l'église actuelle, ne repose sur aucun fondement. Bien qu'on ne puisse affirmer avec certitude l'âge de ces statues grossières et frustes, il est plus raisonnable de les attribuer à l'époque romane.

L'annotateur prend occasion de cette observation pour déclarer qu'il n'entend nullement s'arrêter à examiner les doctrines et systèmes du chroniqueur, sur l'histoire de notre province, pendant les premiers âges. Cette recherche l'entraî-

nerait trop loin et offrirait d'ailleurs un faible intérêt pour Sarlat et le Sarladais. Laissant donc au chroniqueur la responsabilité de ses théories générales, toutes les fois qu'elles ne touchent pas à l'histoire de Sarlat, il ne les corrigera que dans le cas inverse, au moyen de textes et de documents positifs. Le lecteur fera lui-même la part de l'erreur et de la vérité, dans les dissertations qui forment la première partie de l'œuvre de Tarde; il se gardera toutefois d'être trop sévère, et tiendra compte, pour être juste, de l'état de la science critique et historique aux premières années du xviii<sup>e</sup> siècle.

authorisée, ce lieu fut donné à quelques religieux et converti en un monastère, et lors que, par les bienfaictz de Pépin et de Charlemagne et autres princes et seigneurs chrestiens, l'esglize et monastère furent bastis et réduitz en la forme des chrestiens, ces statues furent resmuées et mises où elles sont, comme un lieu emprumté, pour marque de l'antiquité et trophée de la victoire obtenue par la religion chrestienne sur l'idolâtrie et superstition payene.

Quelques-uns pensent que les villes qui portent le nom des provinces n'estoient pas basties au temps de César, pour ce que, en ses Commentaires, il nomme tousjours les peuples et non les villes, mais il y a de l'aparence qu'elles estoient basties closes et fortifiées à la façon de ce temps là, mais César nomme les peuples pour, en un seul mot, comprendre toute la province, laquelle ne faisoit que une ville, à cause que ceux qui avoient leurs demeures aux champs avoient droit de bourgeoisie en la ville et jouyssoient de mesme privilège que les habitants, comme les colonies et municipales entre les Romains.

Il reste dans le Périgord et dans le pays Sarladois, plus que en autre lieu de la France <sup>1</sup>, une antiquité grandement méprisée et cogneue de peu de profanes, laquelle je ne puys passer soubz silence. C'est que, voyageant par ce pays, on truve sur les grandz chemins quelques pierres informes longues cinq ou six coudées, larges un tiers moins que, espesses environ une coudée, levées sur trois autres pierres en telle sorte que le bout

<sup>1</sup> Le département de la Dordogne, qui embrasse à peu près l'ancienne province du Périgord, n'est, en réalité, actuellement du moins, que le septième, selon l'ordre de l'importance numérique des dolmens observés à la date de 1876. Passent avant, le Morbihan, le Finistère, le Lot, chacun avec 500 dolmens; l'Aveyron avec 245; l'Aude avec 226; la Lozère avec 155. La Dordogne n'en contiendrait que 100. (*Listes de la com-*

*mission de la topographie de la Gaule*, 1876 citées par M. Alexandre Bertrand, 1876, p. 135.) Il est certain, d'ailleurs, qu'au temps de Tarde, ce chiffre devait être beaucoup plus élevé, si l'on en juge par les nombreux lieux-dits qui ont conservé les noms de « *Peyre Levado, Peyre Fiche, Peyre Pincado, Peyre Plantado* », ou autres analogues, souvenirs de monuments mégalithiques aujourd'hui disparus.

qui est vers l'orient est plus eslevé que celuy du couchant. Ceux qui se plaisent à la recherche des antiquités demandent à quelle occasion ces pierres ont esté là conduites et eslevées. Quelques-uns ont pensé que c'estoit des bornes pour montrer les divisions des terres et juridictions, mais il appert qu'elles sont placées seulement sur les grands chemins en lieu stérile et relevé. Les autres ont opiné que c'estoit des autels dressés par les anciens Gaulois sur les lieux hautz pour y faire des sacrifices certains jours de l'année, sur la closteure de la nuit, mais il n'est pas vraysemblable que les autels eussent esté faicts d'une façon si rude, joint que le feu auroit brizé ces pierres et y auroit laissé quelques traces sensibles de bruslures. De nostre temps plusieurs ont fait creuzer au dessoubz de ces pierres et y ont trouvé des os du corps humain, mais qui surpassoit de beaucoup la grandeur ordinaire des homes de présent. Ces ossements ont vuidé la question et vérifié que ce sont des sépulchres, mais il reste à sçavoir quand et par qui ces sépulchres ont esté érigés.

Plusieurs disent que un ouvrage si grossier ne peut partir d'ailleurs que de la main des Visigotz, lesquels passant par l'Italie pouvoit avoir apris des Romains à faire leur sépulchres sur les grandz chemins, mais il est cogneu que les Gotz ensevelissent les corps dans des pierres taillées et creusées en telle sorte que la place de la teste estoit ronde, celle des espauls large et celle des pieds estroite. Quand à moy, je les estime plus anciens et pense que ce sont les sépulchres des grandz seigneurs de ce pays qui vivoient avant ce premier estat et lors des grandes conquestes, lesquels vouloient estre ensevelis sur les grandz chemins, afin que les passans célébressent la mémoire de leur vertu militaire, et est croyable que auprès de ces sépulchres il y avoit des autelz et des petitz bois où se faisoient les sacrifices sur le soir. Ces pierres ont le bout qui regarde le levant

plus haut que l'autre, en considération de quelque honneur rendu au soleil, ou bien pour mieux conserver la sépulture pour ce que, en ce pays, l'orage vient du costé d'occident. La place estoit choisie en lieu stérile, afin que la culture de la terre ne fust cause de troubler le repos de ceux qui là estoient inhumés, ou bien ces anciens Gaulois faisant leurs conquestes en Italie et afin s'estoient instruitz aux lois de Platon, lequel en ce dialogue des lois prohibe de faire les cimetières ès lieux fertilz : « *Nullum in loco foecundo aut agro ad culturam apto* »  
 « *sepulchrum fiat : sed is locus corpora defunctorum recipiat* »  
 « *qui, ad cætera inutilis et ad id tantum commodus, viventes* »  
 « *minime lædit, nec enim à vivis, neque à mortuis terræ matris* »  
 « *foecunditas impedienda est* ». Quand à la pierre, elle estoit prise d'excessive grandeur, informe et inutile, afin que personne ne l'enlevât pour s'en servir à d'autres usages, et c'est ce qui les a si longuement conservées, car la pierre ni la place qu'elle occupe ne valent pas ce qu'il cousteroit de les briser et oster. La fin de ce premier estat doibt estre prinse aux dernières guerres et conquestes que César fit ès Gaules, les derniers effortz duquel furent au siège d'Excellodunum<sup>1</sup>, place bien près du Périgord, notable pour la résistance qu'elle fit et en ce que, par la prinse d'icelle, le premier estat de ce pays rendit le dernier soupir, et c'est ce qui faict que les amateurs de l'antiquité recherchant quel est à présent ce lieu, ceux qui ont traduit ou commenté César varient et n'en sont pas d'accord, mais puyssque l'occasion se présente icy, je résoudrai ceste difficulté. L'an 1606 j'euz commission expresse de passer par le diocèse de Caors pour en dresser la carte géographique et me servant de l'occasion, j'euz un soin particulier d'observer quel lieu pouvoit le mieux convenir à la description que César en

<sup>1</sup> *Uxellodunum*. — Puy d'Issolud, commune et canton de Veyrac, arrondissement de Gourdon (Lot).

donne et par ce moyen estre hors ce doubte et irrésolutions pour l'advenir. Après avoir veu tout le Quercy et prins garde aux lieux qui sont sur les rivières, je trouvai qu'il n'y a aucun lieu auquel toutes les circonstances que César a laissé par escript concernant tant l'assiete de la ville que les particularités du siège conviennent sinon à Cadenac, qui est à présent une petite ville à l'extrémité du Quercy, bastie sur une montagne, environnée du fleuve du Lot et de rochers, coupée d'un costé d'icelle à plomb et de l'austre part talussée si droit qu'elle n'est accessible que du costé du Nord, qui n'est pas la sixiesme partie de l'enceinte. La rivière du Lot qui, en cet endroit, sépare le Quercy d'avec le Rouergue, luy faict presque le tour entier, la rendant comme une presqu'île, ainsi que monstre le plan <sup>1</sup> d'icelle cy-apposé. Elle est à présent raccourcie, mais les vestiges des anciennes murailles paroissent autour et montrent son ancienne estendue. Estant sur les lieux, en faisant ces observations, le gouverneur, consulz et habitans me firent voir leurs privilèges en bonne forme, donnés à Vincenes par Philippe-le-Long, roy de France, et datés du mois d'avril 1320, dans lesquels sont ces motz : « nostre ville de Cadenac, anciennement appelée Uxellodunum ». Il est vraisemblable que le changement du nom Uxellodunum en Cadenac arrive tôt après ce siège, pour marquer la cruauté de César, en ce qu'il avoit faict couper le bout des doigtz et du nez aux habitans, si bien que, en toutes les provinces voisines, pour désigner les habitans d'Uxellodunum, on les appelloit « *capita digitorum nasique cæsa* », et avec le temps, abrégeant, on prit les premières sillabes des trois premières diction et la première lettre de la quatriesme, pour faire « Ca-di-na-c ». Au reste, l'assiette du lieu faict voir à l'œil la vanité de César (commune à tous les grandz

<sup>1</sup> Il n'y a aucune trace de plan, dans le manuscrit original de Tarde, ni dans les copies anciennes conservées à la Bibliothèque nationale.

capitaines) qui se donne tant de gloire d'avoir enfermé les assiégés d'une palissade et d'avoir coupé les veines de la fontaine, car l'un et l'autre estoit fort facile et de peu de coust, comme aussi d'avoir empêché par ses tireurs de fronde et de trait que les assiégés ne descendissent puiser de l'eau à la rivière. Mais, à travers ses discours, on voit la valeur et courage des assiégés qui, en une saillie, gagnèrent sa tranchée, bruslèrent la tour de bois par luy dressée près la fontaine et le contraignirent de se retirer dans ses fortz, tellement que sans la disette des vivres, quoy qu'ilz n'eussent aucune espérance de secours, à cause des divisions qui estoit dans le pays, ilz l'eussent arrêté pour un long temps.

---

## DV SECOND ESTAT DV PÉRIGORD

---

**C**E second estat est soubz la domination et gouvernement de l'Empire Romain, et son commencement doibt estre pris environ 47 ans avant la naissance de Jésus-Christ, auquel temps la Gaule obéyt aux aigles romaines et recognoit le Capitole pour souverain.

En ce second estat, ce pays n'avoit austres magistrats, pour le fait des armes et administration de la justice, que ceux que le Sénat romain leur envoyoit, lesquelz abolirent les loix et costumes anciennes pour y establir les romaines, suite ordinaire d'une nouvelle domination. Le peuple gaulois fut obligé d'apprendre la langue latine pour parler à ces magistrats, playder devant eux et entendre leurs loix, éditz et ordonnances. Les druides furent interditz par l'empereur Auguste et Tibère et activement chassés des Gaules par Claudius, tant à cause des sacrifices exécrables du sang humain qu'ilz practiquoint, que autres superstitions contraires aux loix romaines, que pour avoir esté auteurs de plusieurs séditions, conjurations et troubles, ainsi qu'il est raporté par Suétone en la vie de Claudius, (chap. 25), par Pline, (liv. 3, chap. 1<sup>er</sup>). Après ce banissement, ils se retrouvèrent dans la forêt Hercinie où, après que la foy chrestienne fut receue, ils deviendront religieux grandement dévotz et austères et y dresseront de beaux et grandz monastères. Les druides estant chassés de ce pays, les Romains mirent à leur place des prestres selon leur religion, y bastirent des temples à leur mode, édifièrent des amphitéatres, où ils pratiquèrent leurs

jeux et spectacles et introduisirent toutes leurs idolâtries et superstitions, telles que nous lisons encore dans leurs livres.

Les premières années de cet estat sont pleines de tumulte, à cause des guerres civiles qui arrivent après le retour et mort de César. Plusieurs villes de la Gaule, se prévalant de ces divisions, chassent les garnisons romaines et se remettent en leur première liberté, mais Auguste, six ou sept ans après la mort de César, y envoya Marcus Agrippa avec une armée qui, en peu de temps, remit les provinces soubz l'obéyssance de l'empire, après laquelle expédition et pour le bon succès d'icelle, Auguste le faict désigner consul, et afin que cela soit cogneu par tout l'empire, faict battre une monoye d'argent, portant la face d'Auguste avec cette inscription : IMP . CAESAR . DIVI . IVLI . F. « l'empereur César, fils du divin Jules », et au revers : AGRIPA . COS . DES ., « Agrippa désigné consul ».

L'an 42 de l'empire d'Auguste, Jésus-Christ Sauveur du monde naist en Bethléem de Judée, un jour de dimanche 25 décembre, icelluy Auguste estant consul pour la 13<sup>e</sup> foys avec Plautius Silvanus, et, sous Tibère, assemble ses disciples, faict ses prédications et miracles, offre sa vie en sacrifice propitiatoire sur la croix, est enseveli, résuscite et monte au Ciel, d'où il envoie son Saint-Esprit aux Apostres, lesquelz se dispersent et vont jetter par l'univers les premiers fondements de la religion chrestienne, ce que ils font, tant par eux que par le moyen de leurs disciples, entre lesquels S<sup>t</sup> Martial est le premier qui vint en la Guiene. On tient, par tradition, que c'estoit ce jeune enfant, duquel est parlé en S<sup>t</sup> Jean (chap. 6), qui avoit les cinq pains d'orge et les deux poissons avec lesquels Jésus-Christ reput cinq mille homes et qu'il assista en qualité de serviteur à la dernière Cène que Jésus-Christ fit avec ses apostres et apporta l'eau dans le bassin avec laquelle Jésus-Christ lava les piedz à ses apostres et que, après l'Ascension, il se rendit disciple de

S<sup>t</sup> Pierre, avec lequel il demeura cinq ans en Hiérusalem et sept en Antioche et le suivit à Rome, d'où S<sup>t</sup> Pierre l'envoya en ce pays d'Aquitaine qui l'a toujours advoué pour son premier apostre. Il y travailla l'espace de 24 ans, faisant continuellement la guerre (suivant l'étimologie de son nom) aux idolâtres et superstitions payenes. Presque en mesme temps et environ l'an 61 de la naissance de Jésus-Christ, qui revient au 5<sup>e</sup> de l'empire de Néron, S<sup>t</sup> Fron vint prêcher l'Evangile en Périgord, car S<sup>t</sup> Paul, après avoir demeuré deux ans prisonier à Rome, est mis en liberté ceste année et suivant le dessein pris au chapitre 15 de l'Epistre aux Romains, s'en va en Espagne avec plusieurs disciples et en passant laisse Crescens à <sup>1</sup> Viene et Trophimus <sup>2</sup> en Arles et envoie S<sup>t</sup> Fron à Périgueux, accompagné d'un prêtre nommé George <sup>3</sup>, pour publier et faire recevoir la loy évangélique en la province du Périgord, ce que il fit fort heureusement, si bien qu'il a esté toujours recogneu pour premier Evesque des Périgordins.

Après son décès S<sup>t</sup> Aignan <sup>4</sup> fut subrogé en sa place et compté pour le second évesque de Périgord.

Saint Clément, successeur de S<sup>t</sup> Pierre, ayant consacré plusieurs évesques, les envoya environ l'an de la naissance de Jésus-Christ 95<sup>e</sup> en divers endroitz des Gaules, entre lesquels Nicasius <sup>5</sup> fut envoyé à Roan, Lucianus <sup>6</sup> à Beauvois, Taurinus <sup>7</sup> à Evreux, Eutropius <sup>8</sup> à Xaintes. Il est vraysemblable

<sup>1</sup> Saint Crescent, disciple de l'apôtre saint Paul, évesque de Vienne, vers 60, de Mayence vers 80. Martyrisé le 27 juin 100(?) (Ulysse Chevalier, *Répertoire*.)

<sup>2</sup> Saint Trophime, premier évesque d'Arles, au commencement du 11<sup>e</sup> siècle ou à la fin du 1<sup>er</sup>.

<sup>3</sup> Saint Georges, premier évesque du Puy, vers le milieu du 11<sup>e</sup> siècle. (Ulysse Chevalier, *Répertoire*.)

<sup>4</sup> Saint Aignan, second évesque de Périgueux. Aucun document ne reste sur cet évesque, que la tradition seule, recueillie

par le Père Jean Dupuy, dans son « Estat de l'Eglise du Périgord », donne pour successeur à saint Front.

<sup>5</sup> Saint Nicaise, premier évesque de Rouen, vers 290. (Lud. Lalanne, *Dict. hist., de la France; Gallia Christiana*.)

<sup>6</sup> Saint Lucien, premier évesque de Beauvais, vers 250 ou 290, martyr. (U. Chevalier; L. Lalanne; *G. Christ*.)

<sup>7</sup> Saint Taurin, premier évesque d'Evreux, 11<sup>e</sup> ou 14<sup>e</sup> siècle. (*Ibid.*)

<sup>8</sup> Saint Eutrope, premier évesque de Saintes, martyrisé au 11<sup>e</sup> siècle. (*Ibid.*)

qu'il envoya un coadjuteur à S<sup>t</sup> Anian pour luy succéder et qui en fut le 3<sup>e</sup> évêque, mais la mémoire de son nom est perdue à cause que la semence de la foy chrestienne ayant esté espendue en ce pays, ces saintz personages furent tôt après rudement traitez par les Empereurs romains, lesquels se rendirent si altérés du sang de ceux qui avoient receu et embrassé ceste doctrine, que, par leurs éditz, souvent réitérés, ilz les faisoient exécuter à mort par mille sortes de supplices, tellement que, par une longue suite d'années, la religion chrestienne demeura presque esteinte, d'où vient que ces trois premiers siècles, il est très difficile de trouver le nom, ordre et suite des prélats, pourcequesouvent il n'en y avoit pas ou, s'il y en avoit, ils n'estoient pas cogneus; ils se tenoient cachés, non pour éviter le martyre, mais à fin de se conserver pour la consolation des fidèles qui gémissent et suspiroient soubz ces cruelles et barbares persécutions, après lesquelles et en l'an 415 nous trouvons Pégasius, évêque de Périgord, lequel Paulin, évêque de Nôle, loue grandement dans Grégoire de Tours, l'appariant en toute sorte de vertu avec les plus signalés prélatz de son temps.

Pendant ce second estat, quelques familles de Bordeaux se rendirent recommandables à Rome par leurs mérites. Minervius y enseignoit la rhétorique avec réputation; Auxone, poète excellent, y exerça le consulat et la famille des Avitus y estoit illustre, tant pour la dignité consulaire et autres grandes charges que par la piété et religion chrestienne.

Lors de ces deux estats et longtemps après, ceux qui estoient assés forts pour tenir la campagne estoient maistres du pays, car il y avoit fort peu de villes closes. Celles qui sont à présent en Périgord ont esté basties dès le fondement après l'an 1200, comme nous monsturons en son lieu, ou bien estoient des vilages qui ont esté clos de murailles lors des guerres des Anglois, mais ilz avoient un moyen de se fermer à peu de coust, c'est qu'ilz choi-

sissoint quelque recoin de montagne ou coline qui n'estoit accessible que par un petit destroit à la façon d'une presqu'île. Ils fermoient ce passage par une forte muraille et, lorsque les armées passoint, ils se retiroient avec leur famille, bestial et meubles dans ces forts. Près de Sarlat, tout contre l'église de Caudon <sup>1</sup>, sur le fleuve de Dordogne, est un grand rocher, coupé à plomb tout à l'entour, sauf du costé qu'il se tient à la montaigne, sur lequel est une plaine, à l'entrée de laquelle on voit les ruines d'une muraille qui la fermoit. Turnac <sup>2</sup>, qui est proche de là et qui prend le nom du tour que la rivière lui faict, a esté fermé tout de mesme. Dans le Quercy, en la paroisse de Toyre <sup>3</sup>, près Saint-Séré <sup>4</sup>, se voit un semblable lieu, mais plus grand, auquel les ruines de la muraille paroissent encore hautes de deux ou trois piedz. Le fort de Gavaudu <sup>5</sup> en Agénois a esté pris en cette sorte, et je présupose que sur ceste raison furent originairement pris les commencements de Caors, Cadenac <sup>6</sup>, Lusetz <sup>7</sup>, et autres places environées de rivières en forme de presqu'île.

<sup>1</sup> Caudon, ancienne paroisse, aujourd'hui section de la commune de Dome.

<sup>2</sup> Turnac, *id.*

<sup>3</sup> Autoire, commune et canton de Saint-Céré, arrondissement de Figeac (Lot).

<sup>4</sup> Saint-Séré, aujourd'hui Saint-Céré, canton, arrondissement de Figeac (Lot).

<sup>5</sup> Gavaudun, canton de Montflanquin (Lot-et-Garonne), ancien Prieuré (O. S. B.), dépendant de l'abbaye de Sarlat.

<sup>6</sup> Capdenac, commune, canton et arrondissement de Figeac (Lot).

<sup>7</sup> Luzech, canton, arrondissement de Cahors (Lot).

## DV TROISIÈSME ESTAT DV PÉRIGORD

---

L'AN après la naissance de Jésus-Christ 420, le Périgord, avec toute la Guiene, vient sous la domination des Visigotz <sup>1</sup>, du consentement des Romains, changement d'estat le plus rude, le plus cruel et le plus déplorable qu'il aye jamais souffert. L'empereur Honorius accordant ceste année la paix, Wallia Roy des Visigotz, lui baille et abandonne toute la Guiene, scavoir de Rosne à la mer Océane et du Loyre aux Pyrénées, pour y faire leurs demeures et en jouir à perpétuité, ce qu'il faict par l'avis de Constantius, son lieutenant des Gaules, qui fut après son consort à l'Empire <sup>2</sup>. Ce conseil fut pris sur ce que ceste province estoit desja à demy occupée par ces Visigotz, par les Vandales, François et autres, à cause de qoy ils avoient perdu espérance de la pouvoir conserver et sur

<sup>1</sup> Les Wisigoths font irruption dans les Gaules en l'an 412, venant d'Italie, sous la conduite de leur roi Ataulphe. Ils prennent Narbonne en 413, Toulouse la même année, selon toute probabilité, abandonnent la Gaule en 414, chassés par les Romains. Dans leur mouvement de retraite, ils brûlent Bordeaux. Ataulphe est tué à Barcelone, dans les premiers jours de septembre 415. Sigeric lui succède et succombe assassiné, sept jours après son élévation; Wallia prend le pouvoir. Sous la conduite de ce dernier, les Wisigoths envahissent de nouveau la Gaule en 418, et obtiennent de l'empereur Honorius cession d'une partie de la Septimanie. Toulouse devient la capitale de ce nouveau royaume en 419. Wallia meurt la même année et a pour successeur Théodoric. En l'année 438, les Huns, ayant à leur tête le roi Gariéric, font une invasion dans la Gaule, et poussent jusque dans le Bazadais, occupé

par les Wisigoths. Attila dirige une nouvelle invasion en 450, s'empare de Metz le jour de Pâques 451, est battu par Aëtius et Théodoric, au mois de juin de la même année, devant Orléans, et à Mauriac, près de Troyes en Champagne, (*Campi Catalaunici*) peu après. Théodoric est tué dans la mêlée. Thorismond, son fils, prend le pouvoir et meurt assassiné en 453 par ses frères Théodoric et Frédéric. Théodoric, qui lui succède, subit le même sort en août 466, tué par son frère Euric. Euric monte sur ce trône ensanglanté et meurt vers la fin de l'année 484.

Tarde, dans le courant des pages qui suivent, commet plusieurs erreurs qui sont corrigées d'avance par la note qui précède.

<sup>2</sup> Constance, beau-frère de l'empereur Honorius, décoré du titre d'Auguste en 412, père de Valentinien III.

l'opinion qu'ilz avoient conceue que ces nations estrangères se desferoient entre elles sur la conquête de ce pays. Néanmoins les Visigotz chassèrent les Vandales et firent retirer les François au delà du Loire et, avec le temps, se rendirent maistres de toute la Guienne et, par ce moyen, nos devanciers, abandonnés de l'Empire Romain, soubz les lois duquel ils avoient vescu quatre ou cinq cents ans, sont constraintz d'obéyr à ce peuple incivil, barbare et cruel, qui fait gloire de chasser, voire mesme de massacrer les propriétaires et naturelz habitans pour entrer en possession de leurs biens. C'est ainsi que la fortune se joue des mortelz ! Si les historiens ne sont point bien d'accord du temps que ce peuple barbare occupa ceste province, cela procède de ce que, trouvant de la résistance, ils employèrent plusieurs années avant que en estre libres possesseurs, mais je prendz la date du temps de la concession qui leur en fut faite par l'Empereur Honorius et, par ce moyen, ils se trouveront l'avoir possédée par l'espace de quatre vingt et dix ans, pendant lequel temps ils y ont heu six roys nommés Walia, Théodoric, Turismond, autre Théodoric, Euric et Alaric, qui firent leur demeure ordinaire à Tolose et parfois à Bordeaux et Poitiers.

Walia avoit succédé à Sigeric, l'an 418, et est compté pour leur premier Roy en la Guiene. Il alla faire la guerre en Espagne, l'an 430, où il occupa les provinces que les Vandales, en passant en Afrique, y avoient abandonné et, de là, suivit les Vandales en Affrique, où il mourut l'an 22 de son règne.

L'an 440, Théodoric succède à Walia, pendant le règne duquel Attila, Roy des Huns, après avoir ravagé l'Italie et plusieurs autres terres subjectes à l'Empire Romain, avec une armée de cinq cens mille hommes, se trouvant en Gaule, l'an 451, est suivi par Aëtius, grand capitaine, qui avoit esté trois fois consul à Rome et estoit lieutenant de l'Empire en la Gaule Narbonoise, lequel, accompagné des François, Visigotz

440

Attila

451

Bataille des  
Catalens

et Bourguignons qui s'estoient tous ligués et unis pour rompre cet enemy commun, l'ayant suivi et comme enfermé entre les fleuves de Garone et Tarn, ces plaines qui sont entre Tolose et Moysac, le contraignirent de venir aux mains et l'ataquèrent si vigoureusement que une soixantaine mille hommes demeurèrent sur la place, d'un parti ou d'autre. Le combat dura un jour tout entier du matin jusques au soir. Attila heut du pire et le champ de bataille demeura à ses enemis, quoy que Théodoric y fut occis. Cette bataille fut donnée près du village nommé Catalens<sup>1</sup>, sur le chemin de Moysac à Tolose, où Attila s'estoit logé et Aëtius s'estoit fortifié sur un tertre qui, à raison de ce, fust appelé « *Mons Aetii* » et depuis Montech. Le ruisseau, qui regorgea de sang par plusieurs jours, porte encore de présent le nom de ruisseau Sanguinaire, lequel entre dans la Garone un peu au dessus de Castelsarrazin.

458 Théodoric ayant esté tué en ceste bataille, Turismond<sup>2</sup> lui succède et est le troisieme roy des Visigotz en la Guiene, lequel est estranglé à Tolose par ses frères, en l'an 458, ayant régné depuis la bataille des Catalens.

465 Théodoric<sup>3</sup>, second de nom, succède à Turismond, lequel est aussi estranglé à Tolose l'an 465, auquel succède Eoric<sup>4</sup>, l'an 466, 5<sup>e</sup> roy en Guiene, qui régna 20 ans. Ces Gotz estoient arriens, enemys de la foy orthodoxe et grandement désireux d'avancer leur religion, à cause de quoy Eoric, considérant que l'avancement de sa religion dépendoit de la ruine de l'autre, entreprend, avec une opiniastreté estrange, de détruire la religion catholique et, pour ce motif, prive l'Eglise de prélatz, temples et exercisses.

<sup>1</sup> Les « *Campi Catalaunici* » sont une plaine entre Troyes et Châlons-sur-Marne, au lieu-dit « Mauriac ». Tarde, en plaçant le champ de bataille entre Toulouse et Moissac, commet une erreur qu'on ne peut expliquer que par le désir

du chroniqueur de trouver une origine historique à l'étymologie qu'il donne de Montech.

<sup>2</sup> Turismond, voir note 1, p. 22.

<sup>3</sup> Théodoric, *id.*

<sup>4</sup> Eoric, *id.*

Sidonius Appolinaire, qui vivoit l'an 480, évesque de Clermont en Auvergne, escrit au Livre 6, chap. 7, que la persécution suscitée par Eoric en l'an 476 fut telle que, les évesques de Bordeaux, Périgeux, Rodès, Limoges et autres y dénommés ayant esté tués, personne n'estoit substitué en leur place et, par ce moyen, les diocèses estoit abandonés et les esglises ruinées, où on ne voyoit que des ronces et buissons et des bestes fauves qui alloint paistre l'herbe à l'entour des autelz; la discipline ecclésiastique estoit esteinte et sembloit que la religion eût prins fin avec ces prélatz, attendu que personne ne leur succédoit, d'où vient que en l'esglise de Périgeux, il ne se truve personne qui ait rempli la chaire épiscopale entre Pegasius, qui tenoit le siège l'an 415, et Chronopius, quoy qu'il y ait cent ans entre deux, tesmoignage d'une longue vacance et grande désolation. Eoric estant décédé l'an 485, Alaric, second de nom, luy succède, sixiesme et dernier roy des Visigotz en Guiene, auquel temps ils possédoient aussi la plus part de la province et une grande partie des Espagnes. Il est vray semblable qu'ils ont basti et donné le nom aux villes et autres lieux terminés en « ac » si fréquentz en Périgord et Quercy, pource que ceste terminaison ne se truve pas si fréquente au reste de la Guienne, quoy qu'ilz l'ayent possédée par entier. Il est présumé que, lors de leur arrivée, ce pays n'estant pas si fertile que le Languedoc, Poitou et autres provinces de la Guiene, estoit moins habité et que ceux à qui ce pays escheut en partage, estant obligés de se bastir, imposèrent le nom à leurs maisons et domaines conformément à leur langue. Les faicts et gestes de ces Visigotz sont incogneuz pource qu'ils estoient barbares, sans lettres, très-ignorans et sans aucun historien; que si les estrangers n'en eussent parlé, il ne resteroit d'eux aucun mémoire et ne scaurions pas qu'ilz eussent esté au monde.

## DV QVATRIESME ESTAT DV PÉRIGORD

---

510

Clovis roy  
chrestien

**C**E quatriesme estat est soubz l'obéyssance des François, qui ont comandé à la Guiene, de l'an 510 jusques à 852, en titre de roys d'Aquitaine et, de 852 jusques à 1152, en qualité de ducz. L'an 510, les fondemens de cet estat sont jettés par Clovis<sup>1</sup>, cinquiesme roy des François, quelques ans après sa conversion à la foy chrestienne, lequel, continuant les conquestes de ses prédécesseurs et considérant que ce pays estoit abandonné par l'Empire romain et comme délaissé à qui le pouvoit occuper et, de plus, jaloux que une nation si barbare et infatuée de l'hérésie arriene occupât une si noble province, il prend résolution d'aller attaquer leur roy Alaric dans Poitiers, où lors il faisoit sa demeure et, pour ce faire, il dresse son armée à Tours et, après avoir passé le Loyre et Viene, truve que l'ennemy l'attendoit entre les rivières de Clin et de Viene, et bien près du rencontre d'icelles. Les deux armées s'ataquent si avant que Alaric demeure mort sur la place avec une partie de son armée, que l'autre prend la fuite vers Bordeaux. Ceste victoire<sup>2</sup> acquit à Clovis toute la Guiene, car les Gotz, se voyant sans chef et sans armée, luy ouvrirent les portes de Poitiers. Il départ son armée en deux, baille partie d'icelle à Théodoric, son filz, avec

<sup>1</sup> Clovis I<sup>er</sup>, roide France, né en 461, roi en 481, meurt le 25 novembre 511.

<sup>2</sup> Le théâtre de cette célèbre bataille est encore indéterminé. Les uns le pla-

cent à Vouillé, canton, arrondissement de Poitiers; d'autres à Voulon, commune, canton de Couhé, arrondissement de Civray (Vienne).

laquelle il faict obéyr le Périgord, Limozin, Auvergne, Roergue, Albigeois et autres provinces jusques au Rosne, et luy, avec l'autre, poursuit les fuyards jusques à Bordeaux et les défaict en un lieu qui depuys a porté le nom de camp Arrian et, par abréviation, Camprian ou Comprian <sup>1</sup>. Après ces deffaictes, les Visigotz se retirèrent en Espagne et laissèrent la Guiene paisible aux François. L'Empereur Anastase, pour le gratifier de ceste victoire, luy fit présent du titre de Consul et Patricien et d'une belle couronne d'or pour marque de Royauté. Il ne faut point doubter que Dieu, ayant regardé des yeux de sa miséricorde l'affliction de son esglise de la Guiene, ne mit en la volonté de ce généreux prince l'affection de chasser ces barbares qui, par l'espace de quatre vingtz ou cent ans, avoient si insolemment violenté la religion orthodoxe et qu'il ne bénit ses armes pour luy donner cet heureux succès.

Visigoths chassés  
de la Guiene.

Après ceste deffaicte, Clovis entre victorieux dans Bourdeaux, où il séjourne tout l'hyver et, s'en retournant, prend Angoulesme et se retire à Paris, et partant est nommé le premier roy des François en la province de Guienne. Il décéda l'an 514, laissant quatre enfans qui divisèrent l'estat de leur père en quatre portions, chascune desqueles porta titre de royaume, auquel partage la Guiene escheut à Clodomir, second roi de Guienne.

514

En ce temps, scavoir l'an 515, et soubz l'empire d'Anastase, Justin et Justinien, et du temps de saint Benoit, patriarche des religieux cénobites, saint Sacerdos estoit évesque de Limoges, personnage illustre en doctrine et probité de mœurs. Il estoit natif de Calabre <sup>2</sup>, à présent Calviac, sur les limites du Péri-

515

S. Sacerdos

<sup>1</sup> Comprian, hameau de la commune de Biganos, arrondissement de Bordeaux.

<sup>2</sup> Calabre. L'emplacement de cet ancien monastère serait à Sainte-Radegonde, commune de Calviac, arrondissement de Sarlat. Sainte - Radegonde, dont on trouve encore quelques ruines, devint

l'église de Calviazès, après la destruction du monastère. (Notice de M. Marmier.) Calviac appartenait, avant la Révolution, au diocèse de Cahors, mais à la province de Périgord, dépendant de la sénéchaussée de Sarlat.

Antitius

gord et Quercy, joignant le fleuve de Dordogne ; son père estoit bourgeois de Bordeaux, nommé Laban, et sa mère avoit nom Mundane. Le Roy Antitius fut son parrain de baptesme, car se trouvant à Calviac tost après la naissance de cet enfant, Laban, qui l'avoit accompagné en ce voyage, le luy offrit pour le laver des eaux baptismales, ce que ayant accepté, luy fit donner le nom de Sacerdos, présageant, par quelque inspiration sainte, qu'il seroit à l'advenir un grand prélat et, de plus, luy donna la terre de Calviac pour à l'advenir en disposer à sa volonté. Ce roy Antitius ne se trouve ailleurs que dans l'ancienne légende de ce saint. Les historiens de la Guiene n'en font aucune mention et cela faict présumer que quelque copiste ignorant a altéré ce nom par addition, soustraction ou inversion de quelques lettres. Mais, pour estre esclaircy, tant du nom que du faict, et sçavoir qui estoit ce roy, il faut voir quel estoit l'estat de la Guiene au temps de la naissance de ce saint et, pour ce faire, il faut premièrement noter que Baronius, en son Comentaire sur le martyrologe romain, et autres auteurs approuvés, sont d'accord que saint Sacerdos estoit évesque de Limoges et exercoit ceste charge, avec grande réputation, l'an 545. Or, il est présumé avoir lors atteint l'aage de 60 ou 70 ans, si bien que, déduisant 60 ou 70 de 545, sa naissance conviendra environ l'an 445 ou 455, auquel temps les Visigotz estoient roys de la Guiene, comme nous avons monstré au troysiesme estat de ce pays. De prendre Antitius pour Théodoric ou Turismond qui, pour lors, estoient les roys des Visigotz en Guiene, cela ne se peut et ne se doibt, pour deux raisons : l'une, que ce nom Antitius est latin et ne ressent en rien l'idiome gothisque, l'autre que les roys Visigotz estoient arriens et persécutoient l'Esglize, et Antitius, selon la suite de la légende, estoit un prince grandement dévot et affectionné à la religion catholique. Il est donq nécessaire de chercher Antitius ailleurs.

Possible qu'il faut lire Anitius en ostant le premier *t* et dire que c'estoit un prince de la famille des Anitius de laquelle nous avons fait mention au second Estat et laquelle estoit encore en ce temps fort noble et illustre tant à Rome que à Bordeaux ; laquelle famille les Visigotz pouvoit avoir laissée en son splendeur à Bordeaux, à cause de la créance qu'ils avoient à Rome. Ce seigneur pouvoit avoir des biens en Périgord et cognoistre Laban comme bourgeois de Bordeaux et l'aymer à cause de sa religion et probité et n'est pas hors d'apparence que le premier qui colligea la vie de S<sup>t</sup> Sacerdos luy ayt donné le titre de roy au lieu de prince, mais j'estime avec plus d'apparence qu'il faut lire Avitus, d'autant que le cardinal Baronius, après Cassiodore, Sidonius Apollinarius et autres, assignent l'empire de Maximus en l'an 455, lequel ne jouit de ceste souveraine authorité que deux moys et quelques jours, car le peuple romain, voyant qu'il avoit injustement usurpé l'empire sur Martian, ne pouvant supporter ses insolences et tyrannies, l'assomèrent à coups de pierre et le mirent en pièces qui furent après jettées dans le Tibre.

Anitius

La mesme année 455 ès Gaules estoit un sénateur romain natif d'Auvergne nommé Avitus <sup>1</sup>, cogneu par tout l'empire à cause des victoires par luy obtenues sur les François, Borguignons et Visigotz et par les magistratures et belles charges qu'il avoit dignement exercé, lequel avoit esté fait par Maximus préflect des soldatz prétoriens des Gaules, général de la cavalerie et son lieutenant général pour empêcher que les Visigotz n'entreprissent au delà des bornes qui, par accord, leur avoient esté accordées et pour composer quelques différentz qui estoient entre l'empereur et ces nations barbares. Estant donq pour ce sub-

Avitus

<sup>1</sup> Flavius Mæcilius Avitus, né en Auvergne, proclamé Auguste à Toulouse le 10 juillet 455, puis empereur, défait en octobre 456, évêque de Plai-

sance (U. Chevalier, *Répert.*), meurt la même année en retournant en Auvergne.

ject en la Guiene, l'armée à laquelle il commandoit ayant appris la mort de Maximus, le proclame et déclare empereur des Romains et le contraint contre sa volonté de l'accepter. Le Sénat adverti de ceste élection faict semblant de l'approuver, mais après avoir considéré que Avitus avoit esté avancé à ses principales charges par Maximus, il changea d'avis craignant possible qu'il ne vengeat la mort de son bienfaiteur, ou pour ne préjudicier à Martian qui estoit estimé légitime empereur. Comme donq il s'acheminoit à Rome, le Sénat luy fit scavoir qu'il n'avoit pas agréable son élection. Avitus, ayant appris ces nouvelles, s'arresta à Plaisance, où il se démit volontairement de l'empire et du consulat et, pour oster tout ombrage de remuement et de trouble, se retira en son pays natal où il passa le reste de ses ans, sans charge publique. Sidonius Apollinarius, évesque de Clermont, en Auvergne, qui estoit son gendre, descript amplement sa vie en sa poésie intitulée : « *Panegyricus Augusto Avito socero dictus, qui est carmen VII* ». Il est vraisemblable que, ceste année 455, Avitus estoit venu en la Guiene ets'estoit approché de Bordeaux, une des principales demeures des roys Visigotz pour pourvoir au faict de sa légation et que là estant proclamé empereur, il se retiroit le long de la Dordogne pour passer par l'Auvergne et de là à Rome, et que estant à Calviac, il fut prié par Laban d'estre parrain de son filz et qu'il luy donna la terre de Calviac, de laquelle il pouvoit disposer comme lieutenant de l'empire, ou comme empereur, si c'estoit après son élection, et ce, du consentement ou par tollérance des Gotz, estant pour lors tout ce pays terre de conquête <sup>1</sup>.

Saint Sacerdos estant venu en aage capable de discipline, fut

<sup>1</sup> Certains hagiographes proposent de lire : « le roi Ecditius fils de l'empereur Avitus ». (Chronique d'Hugues de Fleury. Ed. de Munster p. 127. — Lettre d'Armand de Gérard-Latour, chanoine de

Sarlat, au Bollandiste Henschenius du 29 novembre 1662.) Saint Avit, archevêque de Vienne, neveu du même empereur, s'appelait aussi « Ecditius Avitus ».

baillé ès mains de Capuanus, lors évesque de Caors, duquel il apprit premièrement les letres humaines et puy les divines, auxquelles il se rendit si excellent qu'il estoit admiré de tous. Capuanus, le jugeant capable de faire à l'advenir beaucoup de fruit en l'esglise de Dieu, le receut en l'ordre de cléricature. De ce temps il y avoit un monastère à Calviac où résidoient 40 religieux, lesquelz vivoient d'aumosnes, mais S<sup>t</sup> Sacerdos estant venu majeur et son aage luy permettant de disposer de son revenu, il l'employa à la nourriture de ces religieux, fit bastir leuresglise et monastère qui alloit en ruine et, au bout de quelques années, donna tous ses biens au monastère, y entra, y fit profession et y demeura sept ans simple religieux, au bout desquelz il fut faict prestre et abbé du lieu. Pendant cette charge, il fit des œuvres pleines de merveilles, car par son seul attouchement, joint à sa prière, il guérit un lépreux et fit revivre son père Laban qui estoit décédé d'une mort soudaine, lequel, après estre résuscité, receut le saint viatique, donna la bénédiction à son fils et à toute sa famille et puy mourut en paix. Sa doctrine, sa piété et les miracles faictz par ses mains lui donnèrent tant de réputation par toutes les provinces voisines que le siège épiscopal du Limosin estant vacant par le décès de Aggaricus, il fut esleu par tout le clergé et faict évesque de Limoges, laquelle charge ayant administré par plusieurs années fort dignement et reconnoissant que son dernier jour s'approchoit, prind congé de son clergé et peuple et s'achemina vers son pays natal pour y clorre ses jours, mais estant parvenu à Argentat <sup>1</sup>, sur le fleuve de la Dordoigne, sa faiblesse ne luy permettant d'aller plus avant, pria ses amis de procurer que son corps fût porté et enseveli à l'esglise de Calviac où il avoit esté baptisé et faict religieux. Après avoir faict tous les debvoirs d'une âme pleine de piété, il partit de ce monde le 5 de may, pour

Calviac

Aggaricus.

<sup>1</sup> Argentat, chef-lieu de canton (Corrèze).

monter au ciel. Ses disciples mettent le corps dans un bateau et le conduisent sur Dordogne d'Argentat au port de Calviac, où les religieux se treuvent, qui le prennent et portent sur leurs espauls dans leur esglise et là l'ensevelissent avec tout le respect, honneur et dévotion qu'il leur est possible. Les miracles qui furent faictz avec le temps en ce sépulchre sur l'invocation de ce saint, luy acquirent autant de bruit et de réputation qu'il fut enrégistré au catalogue des saintz. Quelques siècles après, ce monastère estant ruiné, tant par vieillesse que par les guerres, ce saint corps fut apporté en l'abbaye de Sarlat, où finalement il fut pris et choisi pour patron et, en ceste qualité, y est encore vénéré et invoqué. Nous ne trouvons pas de mémoires suffisamment pour déterminer en quelle année fut faicte ceste translation <sup>1</sup>, seulement nous conjecturons avec beaucoup de raison que ce fut pendant le règne de Charles Martel, auquel temps la Guiene estoit en grand trouble et perplexité, (comme il sera dict cy après), à cause de la division des princes, de la révolte du peuple irrité pour raison des concutions des officiers de l'Estat, l'usurpation de la Guiene par Eude, prince de Gascogne et les ravages des Sarrazins entrés en France par la Guiene, car il est vray semblable que en ce temps où il n'y avoit rien d'asseuré, les religieux de Calviac, ne croyant pas ceste relique en sécurité dans leur monastère, la portèrent en l'esglise de Sarlat et, quelques siècles après, l'abbaye de Calviac estant appovrie et ruinée, ilz se unirent avec celle de Sarlat, et réduisirent deux esglises en une, laquelle, ayant pris ce saint pour patron, a esté depuis appelée : « *Ecclesia Sancti Salvatoris mundi et beati Sacerdotis* » où on célèbre tous les ans le 3 juillet l'an-

<sup>1</sup> Cette translation eut lieu « *optimo Imperatore Carolo Magno imperialia sceptrata tenente et Ludovico Pio, filio ejus, sub patris imperio in Aquitania regnante* », si nous en croyons la Vie de saint Sacerdos, écrite,

vers 1108, par Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleury. (Bollandistes. A.A. SS. Maii, tome II. Nos 21 et 22.) Louis le Débonnaire, roi d'Aquitaine en 781.

niversaire de ce transport, par un office double et solennel.

Au reste, le nom de Calabre est demeuré à l'ancien estanc du monastère qui est au dessus du village appelé Ayran-bas<sup>1</sup>, sur le chemin de Calviac à Carlux lequel est encore nommé « l'estang de Calabre » par les paysans et dans les titres vieux et nouveaux.

La Guiene, pendant ce quatriesme Estat, doit estre considérée, premièrement en qualité de royaume et puy en qualité de duché, car depuis Clovis qui, l'an 510, l'acquit sur les Visigotz, les roys françois l'ont possédée soubz titre de roys de Guiene jusques à Charles-le-Chauve qui régnoit l'an 852, lequel l'érigea en duché sous la réservation de l'homage aux roys de France.

Dans le temps de la royauté, qui est de 342 ans, les annales de Guiene y comptent 23 roys et, de 852 jusques à la fin de ce quatriesme Estat, y comptent neuf princes ou seigneurs qui l'ont possédée en titre de ducz. L'an 550, Clotaire, premier du nom, estant roy de France et troysiesme roy de Guiene, Cronopius, évesque de Périgueux, prélat qui estoit nay de noble et illustre famille, fait voir son zèle à la religion, procurant de rebastir les temples en tout le Périgord qui avoient esté ruinés par les Visigotz et remettre le service divin avec la discipline ecclésiastique, auquel il est heureusement secondé par Carterius et Saffarius qui estoient en la mesme dignité et charge, soubz Gontran, Sigibert, Childebert et Théodebert, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> roys de Guiene.

Les amphithéâtres, qui avoient esté construits aux principales viles de la Guiene lors qu'elle obéyssoit au Sénat romain, sont ruinés en ce temps auquel le paganisme estoit desjà esteint et l'arrianisme chassé avec les Visigotz, car la religion chrestienne ayant aboli les jeuz et tous spectacles et autres actes pour les-

La Guiene  
royaume  
et puy duché.

550

Cronopius  
Carterius  
et Saffarius  
évesques de  
Périgueux.

Amphithéâtres  
abolis.

<sup>1</sup> Ayren-bas, lieu-dit, à 800 mètres (Carte de l'Etat-Major.)  
environ du bourg de Calviac, au nord.

quelz ilz avoient esté édifiés, les avoient rendus inutiles et délaissés et, par ce moyen, les matériaux furent employés à d'autres usages, mais principalement pour bastir des temples, des monastères et hospitaux.

Terrasson  
S<sup>t</sup> Amand  
S<sup>t</sup> Cyprien.

Les esglises collégiales de Terrasson <sup>1</sup>, S<sup>t</sup> Amand <sup>2</sup> et S<sup>t</sup> Cyprien <sup>3</sup> ont heu leur commencement de trois moynes reclus S<sup>t</sup> Soure <sup>4</sup>, S<sup>t</sup> Amand <sup>5</sup> et S<sup>t</sup> Cyprien <sup>6</sup>, qui vivoient au temps de Clotaire, second du nom, roy de France et huitiesme roy de Guiene en l'an 620.

Les reclus, en ce temps-là, estoient des moines qu'on pourroit autrement appeler anachorètes, lesquelz au dessus des trois veuz de pauvreté, chasteté et obédience, en professoient un quatriesme, qui estoit de demeurer seulz fermés dans une cellule, sans en sortir de toute leur vie, y estant nourris d'aumones, laquelle cellule estoit bastie joignant les esglises abbatiales, en telle sorte que par une petite fenestre le reclus voyoit et oyoit dire la messe et recevoit la communion. De l'autre costé estoit le passage pour lui bailler les vivres, en la sorte qu'on pratique aujourd'huy aux cellules des pères Chartreux. Grégoire de Tours, au livre « *De Gloria Confessorum* », et la légende de ces saintz nous apprenent que bien près du Périgord, en un lieu appelé Genouillac <sup>7</sup>, estoit un monastère où

<sup>1</sup> Terrasson, canton, arrondissement de Sarlat. Ancienne abbaye O. S. B.

<sup>2</sup> Saint-Amand de Coly, commune, canton de Montignac, arrondissement de Sarlat, ancienne abbaye O. S. A.

<sup>3</sup> Saint-Cyprien, canton, arrondissement de Sarlat, ancien prieuré conventuel O. S. A., membre de la Congrégation de Chancelade, au xvii<sup>e</sup> siècle.

<sup>4</sup> Saint Sour, ermite en Périgord, vi<sup>e</sup> siècle. — Voir Bolland. *Febr.* tome I, et *Vie de saint Sour*, par l'abbé Pergot.

<sup>5</sup> Saint Amand, ermite en Périgord, vi<sup>e</sup> siècle. Voir Bollandistes : *Acta Sanctorum Junii*, tome V. *De S<sup>o</sup> Amando et Domnoleno Gemiliaci in Petragoricis* »,

25 juin, et *Vie de saint Amand*, par l'abbé Pergot.

<sup>6</sup> Saint Cyprien, abbé en Périgord, vi<sup>e</sup> siècle.

<sup>7</sup> Toute trace de ce monastère a disparu, et le lieu où il s'élevait est resté inconnu. — Les légendes de Saint-Sour et de Saint-Cyprien le placent en Périgord. (Propre des Saints du diocèse de Sarlat, 1677. 1<sup>er</sup> fevr. et 9 déc., p. 99 et 14.) La charte du comte Bernard de Périgord en faveur de Terrasson, vers 940, identifie Terrasson avec Genouillac : « *Monasterium S. Soris, vocabulo Genoliacum.* » (*Ex Cartulario Regulæ. Arch. hist. de la Gironde, t. V, p. 171.*) On trouve dans la

résidoient un grand nombre de religieux qui vivoient en grande réputation de sainteté, soubz la direction de Sanabalus, leur supérieur, auquel monastère se rendirent Sorus, auvergnac de nation, issu de nobles parents, Amandus, sorti d'une illustre famille du Limousin, avec Cyprianus, leur compaignon, lesquels tous trois ensemble, en mesme jour, firent un parfaict divorce avec les vanités du monde, professant les susdictz quatre veuz. Ils demeurèrent quelque temps dans ce monastère où ilz se rendirent si recomandables par leurs austérités et autres actes de religion et acquirent tant de réputation, que le peuple accouroit à eux à grandes troupes. Et pource que tel concours de peuples les troubloit en leurs exercisses spirituelz, ils prindrent résolution tous trois de s'en aller de Genouillac et vivre incognez en quelque autre part. S<sup>t</sup> Soure s'arresta à Terrasson, S<sup>t</sup> Amans au lieu qui porte aujourd'huy son nom, et S<sup>t</sup> Cyprien descendit sur le fleuve de Dordogne au lieu qui est aujourd'huy apellé de son nom, èsquelz lieux ils vesquirent chascun avec grande réputation de sainteté, confirmée par miracle, à cause de quoy plusieurs se rendirent leurs disciples, lesquels, par laps de temps, se multiplièrent et, par les aumosnes du peuple et bienfaictz des princes et seigneurs dévotz à ces saintz, trouvèrent moyen de bastir et doter ces trois esglises qui sont dans le diocèse de Sarlat et subsistent encore, sçavoir, Terrasson, soubz l'ordre de S<sup>t</sup> Benoît, où on voit encore la cellule de S<sup>t</sup> Soure, S<sup>t</sup> Amand et S<sup>t</sup> Cyprien, soubz la règle de S<sup>t</sup> Augustin.

Le droit de voisinage m'oblige de parler de l'abbaye de

région plusieurs localités dont le nom est Genouillac ou s'en rapproche : Genouillac, hameau, canton de Donzenac (Corrèze); Genouillac, hameau, commune de Saint-Bonnet-l'Enfantier (Corrèze); Genouillat, commune et canton de Chas-

telus, arrondissement de Boussac (Creuse); Ginouillac, commune et canton de la Bastide Murat, arrondissement de Gourdon (Lot); Ginouillat, hameau, commune d'Espédaillac, canton de Livernon (Lot) etc.

Abbaye de  
Souillac.

Souillac <sup>1</sup> laquelle a reçu ceste faveur du ciel de n'avoir esté ruinée par les religionnaires. S<sup>t</sup> Eloy, évêque de Noyon et pair de France, en a esté le fondateur. Il estoit filz d'Eucherus orphèvre de profession et de Turgia, bourgeois et marchandz de Limoges. En sa jeunesse, il professoit l'estat de son père et se retira à Paris l'an 22 de son aage et pource qu'il excelloit en son art, il fut cogneu et grandement aymé du roy Dagobert <sup>2</sup>, qui le prind à son service, et l'ayant recogneu capable des affaires d'importance, le fit son conseiller d'estat. Dagobert prind en main le sceptre de la France l'an 631, par le décès de son frère et, l'an 640, succédant à son frère Haribert, devint le 10<sup>e</sup> roy de Guiene et décéda l'an 646, laissant Clovis son successeur en France et en Guiene. S<sup>t</sup> Eloy fut en grande estime envers ce roy Clovis tellement que, le recognoissant plain de vertus dignes d'un grand prélat, procure de luy faire bailler le baston pastoral du diocèse de Noyon, qui lui fut donné en mains l'an 648 et, de plus, luy fit présent de la terre de Souillac pour en disposer à son plaisir et volonté. Saint Eloy, qui n'avoit autre chose en son âme que le service et la gloire de Dieu, destina ce don pour y construire et doter l'abaye qui y subsiste encore soubz la règle de S<sup>t</sup> Benoit. Ce dévot et saint personnage décéda le premier décembre 663, aagé de 70 ans, ayant religieusement cultivé le diocèse de Noyon 17 ans <sup>3</sup>. Son zèle à la religion et conversion des infidèles fut acompai-

<sup>1</sup> Souillac, canton et arrondissement de Gourdon (Lot). — Le chanoine Tarde commet ici une grave erreur en confondant Souillac avec Solignac en Limousin (bourg de 2,800 h., à 9 kilomètres de Limoges). L'erreur est manifeste. Il suffit de se rapporter au passage suivant de la vie de saint Eloi par Audoin : « .....expetivit ab eo (Dagoberto) villam quandam in rure Lemovicino, cognominante Solemniaco.... »; et ailleurs: « ... est cœnobium haud procul à Lemovicâ urbe

situm, sex circiter millibus ». Le Propre des Saints du diocèse de Sarlat de 1677 reste dans le vrai en mettant, dans la légende du saint évêque de Noyon, sous la date du 1<sup>er</sup> février (page 7) : « Solemniacense monasterium in agro Lemovicino ... extruxit. ».

<sup>2</sup> Dagobert I, roi d'Austrasie en 628, de France en 631 à la mort de son frère Caribert, mort en 638.

<sup>3</sup> Saint Eloi, né en 588, évêque de Noyon en 640, mort en 659.

gné de tant de miracles durant sa vie et après qu'il fut trouvé digne d'estre enrollé au catalogue des saintz. Clotaire, III<sup>e</sup> du nom, roy de France et Guiene, s'estant par trop adonné à l'oisiveté et délices de la cour, et ne tenant pas le cœur sur les actions de ses lieutenants, est cause que, l'an 664, le Périgord Quercy, Auvergne et plusieurs autres provinces de la Guiene se révoltent contre son autorité et créent des capitaines pour les conduire et protéger contre les concussions que ces gouverneurs exerçoient sur le peuple. Mais le mal fut bien plus grand soubz Clotaire IV<sup>1</sup>, l'an 719, car la fénéantise de ce prince et le mauvais gouvernement des maires du palais rendirent les lieutenants des provinces si insolens, concutionnaires et tyrans envers le peuple, que plusieurs provinces de la France furent contraintes d'eslire des ducz et comtes pour les conduire et vendiquer contre ces crueles harpies. Ceux de Guiene esleurent un prince de Gascoigne nommé Eudo<sup>2</sup>, d'où sortit

664

719

Eudo.

<sup>1</sup> Clotaire IV est ce fils supposé de Thierry III, roi de Neustrie, que Charles Martel, après sa victoire sur Chilpéric et Eudes en 717 à Vinci, fit élire roi de Neustrie pour l'opposer à Chilpéric, roi légitime. (Voir la note suivante.)

<sup>2</sup> Eudes, duc d'Aquitaine, fils de Boggis, lui succéda en 688 et se rendit indépendant. Il possédait le pays compris entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées, la Septimanie et le Rhône. Il prit parti pour Chilpéric II, roi de Neustrie, contre Charles Martel qui les défit complètement à Vinci en 717. — Sa souveraineté avait été reconnue par Chilpéric II, l'année précédente 716. — Eudes, pour défendre ses Etats contre Charles Martel, appelle à son aide les Sarrasins d'Espagne qui envahissent une première fois le midi de la France en 719. Eudes, sentant le danger d'un pareil secours, se tourne contre eux et les défit devant Toulouse en 721. Ils n'envahissent pas moins le Périgord et le Quercy en 725. (Le Cointe, *Annales eccles.*) Nouvelle et formidable invasion des Sarrasins en 732. Eudes, impuissant à leur résister,

demande secours à Charles Martel. Les Sarrasins sont anéantis en 732, entre Tours et Poitiers. Eudes mourut peu de temps après, en 735, laissant pour héritier principal Hunauld, son fils aîné.

Hunald ou Hunauld succède à son père en 735 et, après avoir lutté contre Charles Martel, Pépin et Carloman, abdique en 745 en faveur de son fils Gaifer ou Waiffre, qui continue contre Pépin le Bref la lutte commencée par Eudes et par Hunauld. Celui-ci se retire dans le monastère de l'île de Ré, où il prend l'habit monastique.

Pépin, duc des Francs depuis 741, avait fait à Hunauld une guerre acharnée; il la continua contre son fils qui refusait de reconnaître son autorité. Couronné roi en mars 752, il entre en Limousin et va jusqu'à Limoges en 761, traverse le Limousin, le Périgord et pousse jusqu'à Agen en 766. Peut-être faut-il placer à cette date le passage de Pépin à Sarlat, mentionnée par la Bulle du pape Eugène III de 1153, qui rapporte la tradition constante du pays? Pépin revient une seconde fois en Périgord en 768, à la

une guerre qui donna de l'exercice aux roys de France l'espace de cinquante ans, car ne pouvant supporter un compaignon en la Guiene, ilz travaillèrent à le chasser et Eudo, fortifié de la partie de la Guiene qui l'avoit esleu, prétendoit et espéroit se perpétuer en la duché et mesme en jouit une bonne partie durant sa vie et Gaïfer son filz et Hunaud son petit-filz après luy <sup>1</sup>.

726

Cette division fut cause que, l'an 726, Eudo qui commandoit en la Gascoigne, pour tailler de la besoigne aux roys de France, donna passage aux Sarrazins, ennemis mortels du nom chrestien <sup>2</sup>, lesquels, venant d'Espagne, entrèrent en France en nombre de quatre cens mille qui prindrent Bordeaux, Xaintes, Poitiers et autres villes qu'ilz treuvèrent en chemin, égorgèrent les prestres, razèrent les esglizes et firent un ravage qui ne peut estre exprimé. Charles Martel les châtia près de Tours, mais le mal d'advant feut sans réparation.

750  
Pépin.  
Gaïfer.

L'an 750 Pépin, filz de Charles Martel, est couronné roy de France et de Guiene et, quatre ans après, s'en va en Italie donner secours au pape contre les Lombardz et, au bout de quelques ans, estant revenu d'Italie, treuva que Gaïfer, filz d'Eudo, pour maintenir les droictz de son père, s'estoit remis

poursuite de Waïfre. Ne pouvant venir à bout de sa résistance désespérée, il le fait assassiner par ses domestiques dans la forêt d'Edobola (La Double), le 2 juin 768. (Baluze, *Miscellan.*, t. VI, p. 414. — *Chronique de Saint-Denys.*) Pépin meurt le 24 septembre 768.

Après l'assassinat de Waïfre, Hunauld sort du monastère de l'île de Ré et reprend, avec le pouvoir, la lutte contre le roi. Charlemagne (né en 742, roi de France en 768, empereur en 800, mort en 814) entre en Guienne, à la poursuite d'Hunauld, en 769. Celui-ci, trop faible pour résister, se réfugie auprès de Loup de Gascogne qui le livre à Charlemagne en 770. Hunauld s'échappe et passe en Italie

à la cour de Didier, roi des Lombards, en 771. Charlemagne le poursuit dans sa retraite, déclare la guerre à Didier, entre en Italie en 773, assiège Didier et Hunauld dans Pavie en 774, s'empare de Didier et de Pavie, la même année. Hunauld avait été assommé à coups de pierres par les habitants qui le rendaient responsable de leurs malheurs. — C'est du moins ainsi que l'on peut expliquer le texte obscur du chroniqueur qui rapporte sa fin malheureuse.

<sup>1</sup> Hunauld était fils d'Eudes; Gaïfer, fils d'Hunauld. (Voir note 2, p. 37.)

<sup>2</sup> Voir note 2, p. 37.

en possession de la plus grande partie de la Guiene et avoit pris le bien des esglises. A cause de quoy il se prépare pour l'attaquer, si bien que, l'an 760, conduit une armée en Guiene qui ne fit presque point d'éfaict et, l'an 763, y revient et met soubz son obéyssance les villes et pays d'Angoulesme, Périgord, Agénois et Quercy et, passant par Sarlat, y trouva un petit monastère fort ancien, habité par des moynes qui portoint l'abit noir, lequel avoit esté basti dans la solitude de ce valon couvert de bois, à cause de la commodité des fontaines, et voyant que ce lieu estoit dévot et que ces moynes estoient grandement pauvres, n'ayant autres moyens pour leur nourriture et entretènement que les aumosnes et travail de leurs mains, il leur dona des moyens pour faire bastir et des revenus pour leur nourriture et autres nécessités, à cause de quoy le monastère de Sarlat luy a tousjours donné le titre de fondateur.

Sarlat.

Ceste guerre est continuée par plusieurs années, mais l'an 768, Pépin estant redvenu en Guiene avec une plus puissante armée, poursuit Gaïfer et l'ayant rencontré en Périgord, le contraint de venir au combat et le charge si rudement que Gaïfer demeure mort sur la place <sup>1</sup> et son armée est mise, une partie en pièces et l'autre en fuite. Pépin, ayant obtenu ceste victoire en Périgord, donna au monastère de Sarlat<sup>2</sup>, en offrande et action de grâces, une bonne partie du butin et despouilles de Gaïfer et de son armée.

768

Sarlat.

Après ceste victoire et la mesme année 768, Pépin décède et laisse deux enfans, Charles et Carloman. Cestui cy eut son apanage vers Allemaigne et Charles, qui fut appelé Charlemaigne, eut pour sa part les royaumes de France et Guiene.

Charlemaigne.

Après la deffaite et mort de Gaïfer, Hunaud, son filz <sup>5</sup>, se porte pour duc de Guienne, mais l'an 770, Charlemaigne y

Hunaud.

<sup>1</sup> Voir note 2, p. 37.

(Voir note 2, p. 37.)

<sup>2</sup> Pépin passe à Sarlat deux fois.<sup>3</sup> Voir note 1, p. 38.

vient avec une puissante armée. D'abord l'Angoumois, Limouzin, Périgord, Agénois et Quercy se rendent à Charlemagne, lequel poursuit si opiniâtement Hunaud, qu'il est contraint s'en fuir et se retirer vers Lupus, duc de Gascogne. Charlemagne mande à Lupus de le retenir, ce qu'il fait, et ainsi Hunaud est prisonnier ès mains de Charlemagne qui le mène en Italie pour luy oster tout moyen de troubler la province.

Charlemagne, s'estant rendu paisible possesseur de la Guiene, prend résolution d'aller faire la guerre en Saxe et Lombardie, et pource que son filz estoit encore fort jeune et qu'il le vouloit mener quand et luy, met un gouverneur à Bordeaux et un comte à Tolose et à chascune des autres provinces particulières d'Angoulesme, de Poitou, de Périgord, de Limouzin, d'Agénois, de Quercy, d'Auvergne et autres, lesquels comtes il choisit d'entre ses parents et, en leur baillant ces comtés, se réserve la souveraineté royale et certain tribut annuel, le tout afin que, pendant son absence, la Guiene tant sujette à rébellions, fût mieux conservée soubz son obéissance. Le comte par luy mis en Périgord estoit nommé Walbodus, autrement Gilebaut<sup>1</sup>, lequel nous mettons pour le premier comte de Périgord, quoy qu'il y en aye qui disent que l'an 768, Pépin, après la défaite de Gaïfer, établit des comtes en la Guiene desquelz Gautier en fut un pour le Périgord, mais il est croyable que c'estoit seulement pour un temps et par provision.

Charlemagne, ayant ainsi pourvu à la Guiene, s'en va en Saxe et Italie, où il fait la guerre l'espace de sept ans, et

Premier comte  
du Périgord.

<sup>1</sup> Charlemagne établit en 778, gouverneur du Périgord, sous le titre de comte, Wilbalde. Les noms des successeurs de celui-ci sont inconnus jusqu'à Eménon ou Imon, frère de Turpion, comte d'Angoulême, fils d'Adalesme, comte d'Angoulême et de Périgord. A sa mort, survenue le 22 juin 866, une nouvelle dynastie obtient le Périgord en

grande légation et le transmet, vers le milieu du x<sup>e</sup> siècle, par alliance, aux comtes de la Marche. Les descendants de ceux-ci, sous le nom de Talleyrand, ont conservé le Périgord jusqu'en 1399. (*Art de vérifier les dates*, 1784, p. 374 et suiv. — *AA. SS. Ord. Bened. Sec. IV, pars II*, p. 73.)

l'an 778, passe en Espagne contre les Sarrazins, prend sur eux Pampalune, Saragousse et autres villes de Navarre et Aragon et, après avoir rendu tributaire à soy une grande partie des Espagnes et icelle contrainte de recevoir la foy chrestienne, s'en retourne en France et, passant par le Périgord, visite le monastère de Sarlat auquel il donne des grandes sommes d'or et d'argent, quantité de pierres précieuses de grande valeur, et plusieurs reliques, entre lesquelles estoit une des espines de la courone de laquelle Jésus Christ fut coroné, lors de sa passion, et une pièce de la sainte Croix, prend l'esglise et monastère en sa protection, les met soubz le pouvoir de S<sup>t</sup> Pierre, prince des Apostres, à la charge que, tous les ans, l'abbé et religieux de la dicte esglise de Sarlat payeront à l'esglise de Rome un escu d'or de rante annuele et qu'ilz prieront Dieu pour luy et diront tous les ans, tel jour qu'il décèdera (qui fut le 28 janvier 814), une messe en haut, avec les solennités requises, pour le salut de son âme et de ses parens. Le monastère l'a tousjours depuys advoué pour fondateur, conjointement avec Pépin son père <sup>1</sup>.

778

Sarlat.

Vulgrin <sup>2</sup> est le second comte de Périgord ; ses armes estoit

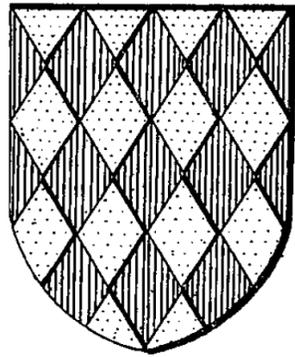
789

<sup>1</sup> Le culte de Charlemagne a toujours été officiellement reconnu par les Sarladais, qui attribuent au grand empereur, de même qu'au roi Pépin son père, la qualité de restaurateur et bienfaiteur de leur Eglise. La fête de Charlemagne est inscrite au Propre des saints du diocèse de Sarlat de 1677, sous cette rubrique : « *Die 28 januarii. — In festo sancti Caroli Magni, Franciæ Regis, confessoris et ecclesiæ Sarlatensis Restauratoris. Duplex.* » Dans le texte des leçons de la fête, la restauration de l'église de Saint-Sauveur de Sarlat n'est pas mentionnée, mais les leçons de la fête de la translation des reliques de saint Sacerdos signalent la restauration de l'Eglise abbatiale « *à religiosis viris, imperante Carolo Magno et regnante Ludovico Pio ejus filio in Aquitaniâ* », et

rappellent le don fait à l'Eglise de Sarlat par l'empereur, d'une parcelle de la vraie Croix. « *...pius Imperator Carolus Magnus... honestavit, imò sanctificavit ecclesiam et monasterium de Sarlato non modicâ portione ligni Dominicæ Crucis.* » (*Propr. SS. Sarlat., 1677. Die III Julii, p. 162. — Bollandistes, AA. SS. Maii, t. V, p. 17. — Grands Historiens des Gaules, t. V, édition Palmé. — Voir note 2, p. 37.*)

<sup>2</sup> Le comte Wlgrin, que Tarde place en 789, doit être repoussé au siècle suivant, 866. C'est le fondateur de la 2<sup>e</sup> dynastie de nos comtes. Il est à peine utile de faire remarquer ici que les armes que Tarde attribue à Wlgrin n'ont jamais été portées par lui, l'usage du blason n'ayant commencé qu'au XII<sup>e</sup> siècle. Cet écusson est celui des Comtes d'Angoulême, issus de Wlgrin, éteints en 1181.

lozangées d'or et de geule. Il espousa la fille du comte de Tolose qui luy porta pour son douère le vicomté d'Agen. De ce mariage vindrent deux enfans, Aldoin (autrement Alain) et Guillaume. Après la mort du père, Aldoin fut comte d'Angoulesme et Guillaume<sup>1</sup> comte de Périgord. Les affaires que les roys avoient en Italie et les troubles que les Normandz apportoint en France, leur aydèrent beaucoup pour rendre ces comtés héréditaires. Guillaume heut un filz nommé Bernard<sup>2</sup>



<sup>1</sup> Guillaume, 3<sup>e</sup> comte de Périgord au VIII<sup>e</sup> siècle, d'après Tarde, doit être repoussé aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> (886-920). (*Art de vérifier les dates*. — Voir la note suivante.)

<sup>2</sup> Bernard, comte de Périgord, succéda à son père Guillaume en 920. Il avait épousé : 1<sup>o</sup> Garsinde, 2<sup>o</sup> Berta ou Emme, qui lui donnèrent plusieurs enfans : Arnauld son successeur, Ramnulf, Richard et deux autres enfans. (*Art de vérifier les dates*, 1784, p. 375.)

La date précise de la charte par laquelle le comte Bernard donne à saint Odon le monastère et l'abbaye de Sarlat, « *cœnobium et abbatiam* », est inconnue, et ne sera sans doute jamais exactement déterminée.

On ne peut admettre l'année 817, donnée par Tarde, et il faut, d'après les dates principales de la vie des personnages qui comparaissent dans la charte, la rapporter au règne de Louis IV, dit d'Outre-mer.

Saint Odon, réformateur de Sarlat, fut nommé abbé de Cluny en 926 et mourut à Tours le 18 novembre 943 ; Louis IV d'Outre-mer fut couronné roi de France le 19 juin 936 ; Bernard devint comte de Périgord en 920.

La date de la charte du comte Bernard se place donc entre la fin de l'année 936 et la fin de l'année 943.

C'est en se fondant sur le raisonnement précédent que le chanoine de Gérard-Latour, dans son *Catalogue des abbés et évêques* de Sarlat, corrige

Tarde : « Cette donation, dit-il, est du « mois de juin 936, sous le règne de « Louis, IV<sup>e</sup> du nom, dit d'Outre-mer, roy « de France ; elle fut confirmée par « Léon VII, au mois de janvier 937... » Les frères Sainte-Marthe, dans le « *Gallia Christiana* », ont suivi le sentiment du chanoine de Gérard.

Il convient de rapprocher de la charte, donnant Sarlat à saint Odon, deux documents émanés du même comte Bernard.

L'un, daté comme la charte de Sarlat : « *Data in mense junio regnante Deo et Dompno Ludovico imperante* », par laquelle le comte donne l'abbaye de Brantôme à l'abbé Martin. Dans cette charte, Bernard prend le titre de « *Ego Bernardus Grandin, Petragoricensis comes* ». M. G. Marmier (*Bulletin de la Société historique du Périgord*, t. XI, p. 451, voit dans ce surnom de Grandin une erreur de lecture. Il faudrait lire : « *Ego Bernardus gratiâ Dei Petragoricensis comes* », qui est la formule employée par la chancellerie comtale dans les chartes de Sarlat et dans celle de Terrasson, dont nous allons parler. (*Art de vérifier les dates*, 1784, p. 375. — D. Claude Estiennot, *Fragm. Histor. Aquit.*, t. II, p. 92. — B. N. Ms. *Fonds Périgord*, LXXVII, p. 21.)

L'autre charte est la donation faite par « *Bernardus gratiâ Dei comes* », à l'abbé Adacius, du monastère de Saint-Sour de Genouillac (Terrasson). Elle est datée comme les deux premières. La

quatriesme comte de Périgord, lequel, conjointement avec Grezinde sa femme, donne la terre et juridiction de Sarlat au monastère appelé S<sup>t</sup>-Sauveur de Sarlat, pour estre possédée et jouye à perpétuité par les abbés et religieux d'icelluy, à la charge que ledict monastère seroit réformé soubz la règle de S<sup>t</sup> Benoît. Ceste donation est faicte au moys de juin l'an de grâce 817 et confirmée à Rome par le pape Léon III<sup>e</sup> <sup>1</sup> au moys de janvier suivant, Louys-le-Débonaire <sup>2</sup>, filz de Charlemagne, estant empereur des romains et roy de France et de Guienne <sup>3</sup>, laquelle concession est de la teneur que s'ensuit :

Donation de l'abbaye de Sarlat à S<sup>t</sup> Odon.

817

« Dispositor ordinatorque mirificus omnium rerum Deus,  
 « qui, ut scriptum est, quos vult humiliat et quos vult exaltat.  
 « Certum est quia multos quos modò exaltat, in sæculo ven-  
 « turo humiliabit, et qui de ipsis bonis superbientes sub  
 « potenti manu illius humiliare dedignantur; quapropter jus-  
 « tum est ut homo subditus sit Deo et de iis quæ ab ipso per-  
 « cipit eidem placere studeat. Quòd ego, Bernardus, gratiâ  
 « Dei, Comes Petragoricensis, hæc omnia considerans, monas-  
 « terium Sancti Salvatoris, quod vocatur Sarlatum, quod  
 « modò minimè regulariter degit, sub jure meo retinere timui,  
 « et in ordine monastico restituere dignum duxi. Quocircâ  
 « notum sit omnibus tam præsentibus quàm futuris, quòd  
 « ego, consentiente uxore meâ Garsindâ, prædictum locum  
 « cum omni abbatiâ [et] ad eum pertinentia in potestate Sancti  
 « Salvatoris de meâ dominatione transposui, pro animâ vide-  
 « licet patris mei et matris meæ et prædecessoribus propinquis

femme du donateur est appelée Berta, ce qui ferait croire que cette donation est postérieure de quelques années à celle de Sarlat. (*Arch. histor. de la Gironde*, t. V, p. 111. *Ex Cartul. Regul.* — P. de Marcâ, *Histor. Bearn.*, lib. III, cap. 5. — Labbe, *Nova bibliotheca Ms.* t. II, p. 181. — Baluze, *Histor. Tutell.* p. 26, 27, 30. — Mabillon, *Acta SS. O.*

*Bened.*, t. V, p. 149. — B. N. Ms. *Fonds d'Ohienart.* — Mabillon, *Annales Ord. Bened.* t. III, p. 436, 437. — *Table chronol. des Diplômes*, t. I, p. 401. — *Bulletin de la Société historique du Périgord*, t. XI, p. 450, 451, 452, 453.)

<sup>1</sup> Lire : Léon VII.

<sup>2</sup> Lire : Louis IV d'Outre-mer.

<sup>3</sup> Lire : d'Aquitaine.

« et pro me et uxore meâ et filiis et filiabus nostris, pro fra-  
 « tribus quoque nostris et amicis fidelibus et specialiter pro  
 « illis qui predictum locum et habitatores defenderint. Igitur,  
 « ut dictum est, trado præfatum locum domno Odoni et  
 « domno Adacio abbatibus<sup>1</sup> et monachis quos ibi vel adduxe-  
 « rint vel congregaverint, ut videlicet ipsi et successores  
 « eorum, tam cœnobium quàm omnem abbatiam sine ullâ  
 « contradictione teneant et, post illorum discessum, qualem  
 « voluerint, secundum regulam S<sup>ci</sup> Benedicti abbatem sibi  
 « constituent. Sint autem et ipsi monachi in subjectione regis  
 « ad locum salvum faciendum et non ad aliquid persolven-  
 « dum nisi solas orationes. Ceterùm contestor et adjuro  
 « omnes propinquos, atque successores nostros cunctosque  
 « illius cœnobii vicinos tam presentes quàm futuros, per tre-  
 « mendum sanctæ Trinitatis nomen et meritum beatorum  
 « sanctorum quorum reliquiæ inibi continentur ut nullus  
 « vel monachus seu quilibet homo res eorum inquietare aut  
 « in potestate alicujus redire præsumat. Quòd si quis heredita-  
 « tem dispossidere tentaverit, maledicatur per orbem univer-  
 « sum et audiat : *Deus meus, pone illum ut rotam et sicut sti-*  
 « *pulam ante faciem venti et confundatur in sæculum sæculi et*  
 « *pereat.* Non sit coheres Dei nostri nisi resipuerit, sed sit  
 « particeps Pharaoni qui ait : *Deum nescio et Israël non*  
 « *dimittam.* Ego Bernardus hoc datum à me factum, nutu  
 « Dei disponente, ratum perfectumque in perpetuum esse  
 « volo cum stipulatione subnixâ. Signum Bernardi comitis  
 « qui hoc donum fecit et scribere rogavit et manu propriâ  
 « firmavit; signum Guillermi; signum Arnaldi; signum Gau-  
 « sberti; signum Bernardi; signum Ranulphi; signum Al-  
 « duini; signum Gausfredi; signum Heliae; signum Amal-

<sup>1</sup> « ..... domno Odoni Cluniacensi (G. Christ., t. II, p. 495. *Instrumenta.*)  
 abbati atque Adacio coabbati ejus. »

« gerii; signum Fulcherii; signum Odolrici. Data in mense  
« junii, regnante Deo et Domino Ludovico rege imperante. »

ODO <sup>1</sup> est le I<sup>er</sup> abbé de Sarlat à commencer le catalogue, ordre et suite d'iceux à la concession du comté de Périgord et réformation du monastère en la règle de S<sup>t</sup>-Benoît, et ADACIVS est le II<sup>e</sup>, lequel estoit coadjuteur d'Odo et désigné pour luy succéder, comme apert par la susdicte concession.

842

Arnaud est le 5<sup>e</sup> comte de Périgord, successeur de Bernard, bienfaiteur de l'église de Sarlat <sup>2</sup>.

La religion chrestienne reçoit une rude attaque en Périgord l'an 848, car les Normandz estant venus par mer en Guiene

848

<sup>1</sup> Saint Odon ou Eudes, abbé et réformateur de Cluny en 926, de Sarlat en 937, mourut en 942 ou 943. Il était honoré à Sarlat, qui le reconnaissait pour son premier abbé, le 20 novembre. Les leçons de son office (*Proprium SS. Sarlat.* 1677, p. 219, 220, 221) rappellent la réforme qu'il fit des abbayes de Sarlat, Terrasson, Tulle, dans lesquelles il rétablit la règle bénédictine dans sa pureté.

Adace, appelé aussi Adase, Adaze, Atase, Adalaze, Adazace, fut le coadjuteur de saint Odon dans le gouvernement des monastères de la réforme de Cluny, principalement de ceux du centre et du midi de la France. C'est ainsi qu'on le trouve mentionné après saint Odon, avec la qualité d'abbé, dans les catalogues de Sarlat, Tulle, Terrasson et Lézat (Ariège). Il faut certainement l'identifier avec Adalase, « homme très célèbre, supérieur d'un grand nombre de moines », dont parle Jean, dans la *Vie de saint Odon* (Lib. II, n° 12).

Cette qualification d'abbés attribuée à Odon et Adace, dans les catalogues de Sarlat, Terrasson, Tulle et Lézat, demande une explication. On doit la traduire par « supérieur général ». Leur pouvoir général n'excluait pas celui d'abbés particuliers placés à la tête de chaque maison réformée. Les noms de ceux-ci se sont perdus pour Sarlat, Tulle et Terrasson, mais nous trouvons saint Odon abbé de Lézat en 941, Adase abbé du même monastère en 944. — Dès 945,

Daniel est qualifié d'abbé de Lézat, ce qui n'empêche pas que la même qualification est attribuée à Adase, en juillet 948, dans une donation que fait au monastère Radveus. (*Hist. Gén. du Languedoc*, N<sup>lle</sup> Ed. t. V, *Preuves*, nos 80, 88, etc... — Mabillon, *Annales Benedict.* t. III, sub anno 940.)

L'abbé Adaze paraît dans une donation, faite par Odolric au monastère Saint-Sauveur de Sarlat, de l'église « *indominicata* » de Saint-Agapit de Peyrignac, au diocèse de Cahors. Ce document est faussement daté de la 19<sup>e</sup> année du règne du roi Louis d'Outre-mer, au mois de juin, ce prince étant mort en 954. Baluze a conservé le texte de cette donation. (*Hist. Tutell.* p. 77.)

On peut remarquer que Sarlat n'était déjà plus sous l'obéissance de Cluny en 996, puisque, dans l'énumération des monastères dont la possession est confirmée à Cluny par Grégoire V, à cette date, on ne trouve ni Sarlat, ni Tulle, ni Fleury, ni Aurillac. (Mabillon, *Annales Benedict.*, t. IV, p. 96.)

<sup>2</sup> Arnould, 5<sup>e</sup> comte de Périgord en 842, d'après Tarde, doit être Arnould, surnommé Bouration, fils de Bernard. Il succéda à son père et se rendit maître du comté d'Angoulême, après la mort de Guillaume Taillefer en 962. Il mourut en 975, sans enfants, laissant le comté de Périgord à Boson I, dit le Vieux, comte de Charroux et de la Marche, son oncle. (*Art de vérifier les dates*, 1784, p. 375.)

prenent, pillent et bruslent Bordeaux et après montent le long de la Dordogne et, par tout où ilz passent, pillent et bruslent les esglises, tuent les prestres qu'ilz treuvent et, après avoir ravagé tout le Périgord, s'en retournent à leurs vaisseaux.

852 L'an 852, le roy Charles, ne voulant plus que la Guiene portât le titre de royaume, l'érige en duché et y establit un prince de Bourgoigne, son parent, nommé Ranulphe, qui est le premier duc de Guiene.

860 L'an 860, ASSENARIVS <sup>1</sup> est le III<sup>e</sup> qui commande en qualité d'abbé au monastère de Sarlat.

868 Les Normands, estant revenus l'an 868 ravager la Guiene, sont attaqués par les princes de France et seigneurs du pays. Ranulphe, premier duc de Guiene, est tué au combat, auquel succède en la duché Guillaume, comte d'Auvergne.

868 Vulgrin <sup>2</sup>, second du nom, autrement Guilhaume, est le 6<sup>e</sup> comte de Périgord.

886 Charles-le-Gros, empereur des Romains et roy de France, faict réparer l'esglise de Sarlat, laquelle il dict en ses lettres patentes, datées de l'an 886, avoir esté édiifiée « *in honorem Salvatoris mundi in vico Sarlatensi, qui est situs in pago Petragoricensi* <sup>3</sup> », l'enrichit de plusieurs sommes d'or et d'argent et l'honore de plusieurs reliques, veut qu'elle soit libre, la prind en sa protection, deffend à toutes personnes de troubler l'abbé et religieux d'icelle et d'usurper leur bien.

<sup>1</sup> « Assenarius sive Assevarius, circa 950. — (*Catalogue des abbés de Sarlat*, par le chanoine A. de Gérard-Latour. B. N. Ms. Fds. Périgord, XII. — *Vita S. Sacerdotis ab Hugone Floriacensi*. Migne, tome CLXIII, p. 982.)

Cet abbé n'est connu que par son inscription aux catalogues de Tarde et de Gérard. Aucun document le concernant n'a été conservé.

<sup>2</sup> Wlgrin II, 6<sup>e</sup> comte de Périgord en 866, d'après Tarde, doit être identifié avec Wlgrin I. — (Voir notes, p. 41

et 42. — *Art de v. les d.*)

<sup>3</sup> Cette phrase : « *in honorem Salvatoris mundi in vico Sarlatensi qui est situs in pago Petragoricensi* », se retrouve dans la *Vie de saint Sacerdos* qu'Hugues de Fleury écrivait vers 1108. (Boll. t. II *Maii*.) On peut douter que ce diplôme de Charles-le-Chauve, daté de 886, ait existé. Aucun écrivain ancien ne le mentionne, sauf Tarde, qui passe bien légèrement sur un document de cette importance. C'est ce qui autorise le doute.

- L'an 897, BASSENVS <sup>1</sup> estoit le IV<sup>e</sup> abbé de Sarlat. 897
- Guillaume <sup>2</sup>, filz de Vulgrin et frère d'Audoïn, comte d'Angoulême, est le 7<sup>e</sup> comte de Périgord. 900
- Ranulphe <sup>3</sup>, 8<sup>e</sup> comte de Périgord. 925
- L'an 927, Eblius estoit le 3<sup>e</sup> duc de Guiene, auquel succéda Eblius son fils, 4<sup>e</sup> duc. 927
- L'an 935, Guilhaume, second du nom, autrement appelé Hugon, fils de Eblius, est le 5<sup>e</sup> duc de Guiene. 935
- L'an 945, BERNARDVS <sup>4</sup> est le V<sup>e</sup> abbé de Sarlat. 945

<sup>1</sup> « Bassenus fut le 4<sup>e</sup> abbé, vers 960. » (Ch. de Gérard-Latour, *loc. cit.*)

<sup>2</sup> Guillaume I, second fils de Vulgrin, comte de Périgord et d'Agenais en 886, mourut en 920. Il eut pour fils Bernard, qui lui succéda, et pour fille Emme, mariée à Boson I, comte de la Marche, qui porta le comté de Périgord à son mari après la mort, sans héritiers, de Bernard et de ses frères. (*Art de vérifier les dates*, 1784, p. 375. — Voir note 2, p. 42.)

<sup>3</sup> Ramnulphé, 8<sup>e</sup> comte de Périgord, d'après Tarde, n'existe pas.

<sup>4</sup> « Bernard I fut le sixième abbé, vers l'an 975. » (Ch. de Gérard-Latour, *loc. cit.*)

Avant Bernard, le chanoine de Gérard-Latour place : « Hubertus, simoniaque, « vers l'an 970 » (*ibid.*), connu par la *Vie de saint Sacerdos*, qui raconte : « *Qualiter Hubertus pervasor ecclesie mundi Salvatoris sanctique Sacerdotis et Guillelmus, comes Petragoricensis, venditor ecclesie ejusdem, percussi sunt divina ultione* ». (B. N. Ms. Lat. 5575. — Boll. A. A. S. S. t. II Maii.)

Cette date de 970 ne peut pas être maintenue, si l'on admet que le comte s'appelait Guillaume, et rien n'autorise à voir ici une erreur. Il s'agit certainement de Guillaume qui régna de 886 à 920. Dès lors Hubert le Simoniaque aurait occupé le siège avant 920. On comprend d'ailleurs, par ce fait, combien le monastère de Sarlat avait un urgent besoin d'être réformé et que ce ne fut pas sans nécessité que Bernard, fils de Guillaume, prit la résolution de le

donner à l'abbé Odon, pour que celui-ci ramenât dans cette maison la pureté de la règle monastique.

La légende de saint Sacerdos, bien antérieure à Hugues de Fleury, qui la rédigea en latin vers 1108, mentionne un fait qu'il est bon de relever : « *Leo Papa sanctissimus aeclesiam Salvatoris mundi et beatissimi confessoris sancti Sacerdotis privilegio suae Sanctitatis munire decrevit. In quo privilegio anatematizando prohibuit, ne quis presumptione vel arrogantia elatus, aut parentium generositate tumidus, seu quolibet alio modo non electione legitimâ monachorum ibidem domino servientium ipsius ecclesie audeat invadere dominatum, aut res ad eandem pertinentes ullatenus diripere, minuere vel alienare...* »

Ce privilège n'est connu que par cette mention et dut être accordé dans le courant du IX<sup>e</sup> siècle.

Trois papes du nom de Léon ont régné dans cette période : Léon III (795-816), Léon IV (847-855), Léon V (905). Ce dernier n'a eu que quarante jours de pontificat, passés en prison. Les deux premiers seuls peuvent avoir signé la bulle de protection de l'Église de Sarlat.

Les Bollandistes penchent pour Léon IV ; « *videtur intelligi Leo IV* », disent-ils, d'après les notes du chanoine de Gérard-Latour. Je croirais plutôt que c'est à Léon III qu'il faut attribuer cette bulle. Léon III vint en France à deux reprises, en 799 et 804. Il couronna Charlemagne Empereur en 800. — L'Église de Sarlat tenait de tradition que ce grand Pape avait con-

- 954 Emme <sup>1</sup> succède au comté de Périgord et [est] comptée pour le 9<sup>e</sup> comte ; elle fut mariée à Boso de Poitiers, duquel mariage vient Adelbert autrement Hildebert.
- 963 Hildebert <sup>2</sup>, filz de Boso, comte de Poitiers et d'Emme, comtesse de Périgord, est le 10<sup>e</sup> comte de Périgord.
- 970 L'an 970, Guillaume, III<sup>e</sup> du nom, fils de Hugon, est le 6<sup>e</sup> duc de Guiene. Il fut surnommé Teste d'Estoupe.
- 976 Froterius est évêque de Périgueux, entre en possession le 10 juin et gouverne le diocèse 15 ans, 6 mois, 3 jours et décède le 13 décembre 991.

sacré l'abbatiale et accordé des indulgences. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XV, p. 11.) Ce fait n'est pas prouvé, au contraire, si l'on accepte les conclusions d'une dissertation du chanoine de Gérard-Latour, envoyée par celui-ci à Bolland. (B. N. Ms. *Fds. Picardie*, vol. XLIX, p. 47), mais il n'est tradition ancienne et constante qui ne contienne une part de vérité. Or les archives de Sarlat conservaient en 1515 trace d'un bulle du pape Léon III, écrite sur papyrus. Ne serait-ce pas la bulle de privilèges dont parle la légende de saint Sacerdos ? Je le croirais volontiers. Sous le pontificat de Léon III, ou à une date voisine, l'abbaye de Sarlat s'était enrichie du corps de saint Sacerdos ; son vocable était devenu : « *Ecclesia Salvatoris mundi et sancti Sacerdotis* ». La Vie du saint nous montre quelle prospérité apporta à l'abbaye la relique du saint évêque de Limoges, quelle affluence de pèlerins elle attirait, quelles grâces son intercession leur obtenait. Est-il déraisonnable de penser que cette époque fut celle d'une reconstruction de l'abbatiale, grâce aux largesses du grand Empereur que l'Eglise de Sarlat a toujours reconnu pour son restaurateur, et que, d'autre part, les religieux profitèrent de la présence en France du saint Pontife et de la faveur de Charlemagne, pour obtenir du Pape des privilèges ? C'est probable. — C'est la bulle dont parle la Vie de saint Sacerdos qui les aurait octroyés.

<sup>1</sup> Boso I, dit le Vieux, comte de Charroux et de la Marche, comte de

Périgord à la mort d'Arnaud Bouration, du chef de sa femme Emme, tante du comte Arnaud, sœur du comte Bernard, fille du comte Guillaume I de Périgord. — Les dates de leur vie sont inconnues.

Après Emme et Boso, son mari, comtes de Périgord, il faut placer Hélié I, leur fils aîné, frère d'Hildebert, aussi comte de Périgord. — (*Art de vérifier les dates*, 1784, p. 375. — Voir aussi les notes des pages 45 et 49.)

<sup>2</sup> Hildebert ou Aldebert I, second fils de Boso I, comte de la Marche, comte de Périgord, et d'Emme de Périgord, succède à son frère Hélié I, mort sans enfants, vers 980. Il se rendit célèbre par ses conquêtes sur les Poitevins et les Tourangeaux en 990 (*circa*) et s'empara de Tours, dont il fit présent à Foulques Nerra, comte d'Anjou. C'est pendant le siège de cette ville qu'il avait fait à Hugues Capet sa fameuse réponse. Le nouveau roi de France l'ayant sommé de se retirer, sur le refus du comte, il lui avait fait demander : « Qui t'a fait comte ? » à quoi Aldebert répliqua : « Ceux qui t'ont fait roi ». — Blessé au siège de Gençay d'un coup de flèche en 995, il mourut de sa blessure et fut enterré à l'abbaye de Charroux.

Il laissa un fils en bas âge, Bernard, comte des deux Marches, qui ne monta pas sur le siège comtal du Périgord. — (*Art de vérifier les d.* 1784, p. 376.)

Il eut pour successeur au comté de Périgord Hélié II, fils du comte de la Marche, son neveu. (*Id.* Voir note 1, p. 51.)

Gérard <sup>1</sup>, comte de Périgord, succède à Hildebert et est le 11<sup>e</sup> comte de Périgord ; il eut trois enfans : Hélié, Audedert et Boson. 980

L'an 984, au temps que Froterius gouvernoit le diocèse de Périgueux, GERALDVS estoit le VI<sup>e</sup> abbé de Sarlat. 984

Martinus est évesque de Périgueux et estoit de la maison des comtes de Périgord, filz de Bozon et neveu de Hélié et de Audedert ; il tind la chaire pendant 9 ans. 991

Hélié <sup>2</sup>, filz ayné de Gérard, succède à son père au comté de Périgord et peut estre nommé le 12<sup>e</sup> comte ; il creva les yeux à un sien enemi, coadjuteur de l'évesque de Limoges et voulant en avoir son absolution, s'achemine à Rome et mourut par les chemins, sans laisser aucun enfant, pour luy succéder, autre que Martinus, évesque de Périgueux. A cause de quoy, le comté fut divisé et pour ce que cy après il a esté souvent possédé par plusieurs à la foys en pariage ou autrement, je me contenteray cy-après de monstrier le temps auquel chascun d'eux a vescu sans déterminer le quantiesme il estoit. 995

Radolphus de Coalia est évesque de Périgueux et entre en possession le 5 juillet de ceste année ; décède le 5 janvier 1013. 1000

Audebert <sup>3</sup>, second fils de Gérard, succède au comté de Pé- 1006

<sup>1</sup> Gérard, 2<sup>e</sup> comte de Périgord, d'après Tarde, n'existe pas.

<sup>2</sup> Hélié I, fils aîné de Boson I, comte de la Marche, et d'Emme de Périgord (et non de Gérard, comme dit Tarde), fut comte de Périgord du vivant de son père. Fait prisonnier et enfermé au château de Montignac en 975 par Géraud, vicomte de Limoges, il s'échappa et mourut en route pour Rome, où il allait demander l'absolution du crime commis par lui sur la personne de Benoît, chorévêque de Limoges. Il laissa le comté de Périgord à son frère puîné Hildebert I. (*Art de vérifier les dates*, 1784, p. 376.) Celui-ci est placé, par erreur, avant Hélié I, par notre chroniqueur qui ignorait que ces deux comtes fussent frères. (Voir

note 2, p. 48.)

<sup>3</sup> Tarde fait deux personnages distincts d'Hildebert, fils de Boson et d'Emme, et d'Hildebert, frère d'Hélié I. — Il faut les confondre. — L'erreur provient de ce que notre chroniqueur fait naître Hélié I d'un comte Gérard apocryphe, au lieu de lui donner pour père Boson I, comte de la Marche. (Voir note 2, p. 48.)

Cette erreur en a produit une autre. — Tarde, faisant deux personnages du fils de Boson et du frère d'Hélié I, sous les noms de Hildebert I et Hildebert II, laisse dans l'oubli le vrai Hildebert II, dit *Cadenat*, qui succéda, vers 1031, à son père Hélié II, fils de Boson II, comte de la Marche, et d'Almodis. (Voir note 2,

rigord, à son frère Hélié, décédé au voyage de Rome ; il eut un enfant nommé Bernard qu'il institua héritier.

1013 Radulphus de Coalia, évêque de Périgueux décède le 5 janvier 1013 après avoir demeuré évêque 12 ans et demi auquel succède Arnaldus Vitabrensis.

1013 Arnaldus Vitabrensis, évêque de Périgueux, décède le 15 juillet 1036 et le 22 de son siège, auquel Geraldus de Gordonio succède le premier de novembre 1037.

1020 Jacques Rudel <sup>1</sup> se qualifie comte de Périgord ; je ne scay soubz quel droict.

1025 L'an 1025, Guillaume Teste-d'Estoupe, ayant quitté le monde, décède dans un cloistre après avoir établi en sa place Guy, son fils, 7<sup>e</sup> duc de Guiene, lequel estoit aussi comte de Poitou et fit sa demeure ordinaire à Poitiers.

1030 Bernard <sup>2</sup>, fils d'Audebert et petit-filz de Gérard, est comte de Périgord après le décès de son père Audebert, lequel comté luy est hostilement usurpé par Bozon, comte de la Marche, troisieme filz de Gérard et oncle dudict Bernard.

1031 L'an 1031, AMERICVS est le VII<sup>e</sup> abbé de Sarlat.

1037 Geraldus de Gordonio, évêque de Périgueux, entre en possession le premier de novembre 1037 et décède le 21 mars 1059, après avoir possédé l'évesché 22 ans, 4 mois, 21 jours.

p. 48.) — Hildebert, dit Cadenat, est connu par ses guerres avec Gérard de Gourdon, évêque de Périgueux.

On ignore la date de sa mort, mais il est certain qu'il mourut après son fils Hélié III, qu'il avait associé au comté en 1080, et qui lui-même ne vivait plus en 1104. Hildebert II eut pour successeur Hélié IV, dit Rudel, son petit-fils, fils d'Hélié III. (*Art de vérifier les dates*, 1784, p. 377.)

<sup>1</sup> Jacques Rudel, comte de Périgord en 1020, d'après Tarde, n'existe pas. Le comte était Hélié III.

<sup>2</sup> Bernard, comte de Périgord, héritier d'Aldebert II, d'après Tarde. Tarde fait confusion avec Bernard, fils unique d'Aldebert I, comte de la Haute-Marche et du Périgord, mort en 995, mais celui-ci ne succéda pas à son père au comté du Périgord. En vertu du partage arbitré en 1006 par Guillaume, duc d'Aquitaine, il devint comte de la Marche. Le comté de Périgord fut attribué à Hélié II, son cousin germain, fils aîné de Boson II, comte de la Basse-Marche, et d'Almodis. (*Art de vérifier les dates*, 1784, p. 376.)

Boson <sup>1</sup>, 3<sup>e</sup> fils de Gérard, est comte de Périgord, ayant usurpé, comme dict est cy-devant, le comté sur Bernard son neveu, lequel son père Audebert avoit laissé moindre. 1040

L'an 1041, Guillaume, IV<sup>e</sup> du nom, dict Geoffroy, est le 8<sup>me</sup> duc de Guiene. 1041

Guilhermus de Monteberulpho, évêque de Périgueux, le 12 de mars 1060 et décède en grande réputation de sainteté le 13 febvier 1081, ayant fort dignement régi le diocèse 20 ans, 11 moys, 3 jours. 1060

L'an 1076, STEPHANVS est le VIII<sup>e</sup> abbé de Sarlat. 1076

Guillaume, comte de Tolose, en ses lettres se qualifie comte de Périgord, de Caors, d'Albi, Carcassone, Rodès, etc. 1080

Reynaldus de Tiberio est évêque de Périgueux. Ce prélat, estant allé à la guerre d'outre-mer, se trouve au siège d'Antioche où, le 13 septembre 1099, en disant messe, fut occis à l'autel, après avoir régi l'évesché 17 ans, 4 moys et 11 jours. 1082

L'an 1086, Guillaume, VI<sup>e</sup> du nom, est le 9<sup>e</sup> et dernier duc de Guiene; il estoit filz de Guillaume-Geofroy qui eut deux femmes; cestui-ci fut filz de la première, lequel hérita la duché de Guiene et comté de Poitou. La seconde femme estoit fille du comte de Tolose, de laquelle nasquit Hugues-Aymond qui succéda aux droictz que sa mère avoit sur le comté de Tolose. 1086

Hélie Rudel <sup>2</sup>, filz de Boson, est comte de Périgord, (il avoit aussi nom Audebert); son père mourant le laissa moindre et 1087

<sup>1</sup> Boson II, comte de la Marche, n'a jamais été comte du Périgord. Il était filz de Boson I et d'Emme de Périgord, et non d'un comte de Périgord, Gérard, apocryphe d'ailleurs. Son filz Hélie II, succéda légalement à ses oncles, Hélie I et Hildebert, en vertu de la transaction de 1006. — (*Art de v. les d.* p. 376.)

<sup>2</sup> Hélie IV, dit Rudel, filz d'Hélie III, comte associé de Périgord, et de Vas-

conie ou Brunichilde de Foix, comte de Périgord vers 1117, vivait en 1146. Il ne laissa point de postérité.

Boson III, son oncle, second filz d'Aldebert II, avait été associé par Hélie IV, son neveu, en 1146. Il était seul comte de Périgord en 1155 et mourut vers 1169, laissant pour héritier Hélie V. (*A. de vérifier les dates*, 1784, p. 378.)

Guillaume, duc de Guiene, fut son curateur lequel accorda les enfans des deux frères, faisant que Bernard filz d'Audebert fût comte de la Marche qui lui estoit escheu de la part de leur ayeule et Hélie Rudel, comte de Périgord.

1100

Guillermus d'Albarocâ, autrement d'Auberoche, est évesque de Périgueux. Il meurt le 2 d'apvril 1123, après avoir tenu le siège 24 ans.

1112

L'an 1112, Guillaume d'Auberoche, estant évesque de Périgueux et Stephanus, abbé de Sarlat, le saint Suaire est apporté à Cadoin<sup>1</sup>, après s'estre conservé durant le courant de onze siècles, laquelle conservation et transport nous descrirons icy, selon qu'il se collige d'un cartulaire qui est en la mesme abbaye de Cadoin et après cy continuerons l'histoire tout de suite jusques à présent.

L'histoire  
entière du saint  
Suaire de Cadoin.

Livre II, chap. 22  
de la Guerre.

Matth. xxiv.

L'an 68 après la naissance de Jésus-Christ, qui est trois ans avant que Tite-Vespasien assiégeât et prind la ville de Hiérusalem, plusieurs habitans, voyant les séditions et révoltes du peuple, les préparations que faisoit Cestius, président en Syrie, pour chastier les rebelles, ainsi que raporte Josèphe, et prévoyant les maux qui, en bref, devoit arriver, suivirent le conseil que Jésus-Christ avoit donné, disant : « Lors, ceux qui sont en Judée, qu'ilz s'en fuyent aux montaignes ! » et sortirent de Hiérusalem avec leurs principaux meubles, et mesmement les fidèles, que Dieu ne vouloit pas estre envelopés dans les misères des obstinés, furent des premiers qui délaissèrent la ville pour aller establir leur demeure ailleurs, et entre iceux se trouva un juif fidèle, lequel quitta Hiérusalem pour s'en aller aux champs avec deux enfans masles qu'il avoit et ses meubles plus précieux, entre lesquelz estoit le saint Suaire qu'il avoit gardé fort curieusement depuis la résurrection de Jésus-Christ. Quelques

<sup>1</sup> Cadouin, chef-lieu de canton, arrondissement de Bergerac, ancien diocèse de Sarlat.

ans après, se voyant proche de la mort, il fit héretier un de ses enfans et donna un bien petit légat à l'autre. Après son décès le légataire acheta le saint Suaire de l'héretier, lequel apporta une telle bénédiction à sa maison que, peu de temps après, il devint grandement riche et, au contraire, l'héretier devint pauvre par plusieurs accidentz qui lui survindrent comme par punition d'avoir mesprisé et vendu ce sacré meuble. Les héretiers de ce légataire le possédèrent de père en filz jusques à la cinquiesme génération, vivant tousjours chrestienement. Après laquelle ne se trouva persone de la lignée pour succéder, d'où s'ensuivirent plusieurs procès pour la succession des biens et finalement, ne se trouvant aucun parent de la religion chrestienne assés proche pour estre héretier, ce sacré linseul tomba entre les mains des juifz de Hiérusalem, lesquels, quoy quilz n'y creussent pas, le gardèrent néanmoins avec honneur et respect, en récompense de quoy Dieu augmenta leurs moyens et accreut leurs richesses. Long temps après et environ l'an 660, les juifz qui avoient embrassé la religion chrestienne estant advertis de cela le demandèrent, disant leur appartenir comme estant une relique du Dieu qu'ilz adoroient et en firent grande instance. L'affaire vient à tel point que toute la ville de Hiérusalem fut divisée en deux factions de juifz chrestiens et juifz non chrestiens, tous lesquels, après plusieurs contestations, s'en remirent au jugement de Muhavias, prince Sarrazin <sup>1</sup>, lequel ayant faict porter ce saint linseul, fit faire un grand feu au milieu de la place et leur déclaira qu'il vouloit que ce feu fût juge de leur différent et manifestât à quel des deux parties le Dieu des chrétiens vouloit qu'il fût donné et, cela dict, le jetta dans les flammes, lesquelles, au lieu de le brusler et convertir en cendres, l'eslevèrent en l'air et sans estre en rien offensé

<sup>1</sup> Moaviah I, Calife d'Orient(661-680).

alla tomber dans la troupe des chrestiens et entre deux les plus qualifiés, lesquels le prindrent avec honneur et l'apportèrent en leur esglise chantant loanges à Dieu. Béda, au livre : « *De locis sanctis*, chap. 5 », et Baronnus, en l'an 678, disent que c'estoit le suaire qui couvroit la teste de Jésus Christ et qu'il fut trouvé et manifesté en la façon susdite du temps de Muhavias, prince des Sarrazins, qui mourut l'an 678, et raportent qu'il estoit de la longueur de huit piedz ou environ. L'an 1100, Hugues, surnommé le Grand, frère du roy de France et évesque du Puy en Auvergne <sup>1</sup>, estant allé au voyage d'outre-mer avec Godofroy de Bouillon, trouva moyen, après la prise de Hiérusalem, de recouvrer ceste sainte relique et mourant en Palestine, la baille à un prestre son aumosnier lequel, s'en revenant en France avec ce saint Suaire, devint malade dans un navire où il mourut et, reconnoissant que son dernier jour s'approchoit, le consigna ès mains d'un clerc, son serviteur, natif du Périgord, lequel, après le décès de son maistre, prind un barillet, au milieu duquel il fit un moyen de bois, en telle sorte que le barillet se trouva divisé en deux. Et lors il mit ce sacré linge dans une de ces moytiés et dans l'autre mettoit sa boisson et en ceste sorte le porta en son pays natal et le posa en une esglise près Cadoin, laquelle il avoit en charge et craignant que quelcun luy enlevât ce sien trésor, le laissa dans le barillet, lequel il mit dans un armoire près de l'autel, ce qu'il manifesta seulement à quelques religieux de Cadoin ; mais comme un jour il estoit absent, le feu se mit à tout le vilage et brusla tout ce qu'il se trouva dans l'esglise, sauf l'armoire où estoit ce barillet. Les religieux de Cadoin, advertis de ce feu, y accourent et

<sup>1</sup> Hugues le Grand, frère du roi de France, célèbre par ses exploits en Terre Sainte, était comte de Vermandois. Il mourut en Palestine le 18 octobre 1102. (P. Anselme, *Grands Officiers de la Couronne*.) L'évêque du Puy, avec lequel

notre chroniqueur confond le précédent, était Adhémar de Monteil, légat du Pape, mort en Palestine en 1098. — Celui-ci n'avait bien certainement aucune parenté avec la maison royale de France.

ayant rompu la porte de l'armoire, apportèrent ce barillet dans leur esglize. Le clerc, revenu et instruit de ce qui s'estoit passé, demande ce qu'on luy avoit pris. Les religieux disent qu'il leur appartient pour, avec le hazard de leur vie, l'avoir conservé et garanti du feu. Le différent fut composé en ce que ce clerc fut receu religieux avec eux et la garde de ceste relique luy fut commise, sa vie durant, dans le monastère, et luy mesmes jugea estre plus assuré que dans une esglise champestre. Or, pour avoir l'histoire entière, toute de suite jusques à présent, il faut sçavoir que, l'an 1392, Bertrand de Moulins, abbé de Cadoin, considérant les guerres qui estoient en Guiene et le schisme qui affligeoit l'esglize gallicane, entre en appréhension que le saint Suaire lui soit enlevé de Cadoin, tellement que, pour le conserver, le porte secrètement à Tolose et le met en l'esglise du Taur, du consentement de l'archevesque et chapitre de Saint Estienne et pour ne le laisser ès mains d'autruy et en conserver la possession, se loge au devant de ladicte esglize du Taur avec quelques religieux qu'il avoit amenés de Cadoin. Deux ans après, un grand procès fut intenté en la cour du pape entre le peuple du Périgord, le procureur fiscal du pape et procureur général de l'ordre des Cistaux jointz au peuple, demandans d'une part et requérantz que le saint Suaire soit remis à Cadoin et ledict Bertrand de Moulins, abbé, et ledict chapitre Saint Estienne de Tolose, deffendans et incistans à ce qu'il demeure à Tolose, comme y estant plus assuré, d'autre. Il y eut plusieurs légations des deux parts vers le pape, vers le roy et abbé des Cistaux. Plusieurs prélatz s'assemblent à Tolose sur ce subject, lesquels ordonnent que le saint Suaire demeurera à Tolose pour tousjours, soubz certaines conditions accordées entre ledict abbé et le chapitre de Saint Estienne. L'an 1399 le roy Charles VI désira le voir, l'archevesque de Tolose et l'abbé de Cadoin, accompagnés de l'assesseur et scindic du chapitre

Saint Estienne, partent de Tolose au mois de juillet et le luy apportent à Paris et sont de retour le dernier de novembre, auquel jour le saint Suaire est reçu à Tolose en procession générale avec une joye incomparable, où il demeura jusques à l'an 1455, auquel quelques religieux de Cadoin, sans avoir esgard à l'accord faict l'an 1394, l'enlevèrent de l'esglise du Taur et le raportèrent à Cadoin, sur quoy fut formé un grand procès entre ledict chapitre Saint Estienne et le monastère de Cadoin, pour lequel accorder, Petrus Bonaldi, lors évesque de Sarlat, et l'abbé du Mas<sup>1</sup>, frère de l'abbé de Cadoin, furent esleuz arbitres par les parties, lesquels ordonnèrent que le saint Suaire seroit raporté à Tolose, moyenant quatre cens escus d'or que le chapitre Saint Estienne seroit tenu bailler au monastère de Cadoin, pour son desdomagement. Cet accord ne sortit pas à effet et le saint Suaire demeura à Cadoin où il est encore et il y a demeuré depuis, sans en bouger, si ce n'est du temps du roy Louis XI lequel, estant à Poitiers, eut désir de le voir et manda à l'abbé et religieux de le luy apporter, ce qu'ils firent et, après qu'il l'eut veu, le raportèrent à Cadoin et, afin qu'ilz ne l'y retournassent sans quelque présent, le roy acheta la terre de Badefol de deux ou trois qui y prétendoient droit et la donna à l'abbé et monastère et a été le fondement du droit que l'abaye de Cadoin prétend sur ceste place.

Pour continuer l'histoire du saint Suaire, j'ay esté contraint d'interrompre l'ordre du temps que j'observe en toutes ces mémoires, mais pour y revenir, je dis que l'an 1112, lors que le saint Suaire fut apporté à Cadoin, c'estoit seulement un petit monastère de moynes vestus d'un habit blanc, qui vivoit d'au-

1112

<sup>1</sup> Ouen de Gaing, frère de Pierre de Gaing, abbé de Cadouin, était prieur de Saint-Sardos au diocèse de Montauban lorsqu'il fut élu abbé du Mas-Grenier, le 14 novembre 1457. — Il était mort en

1466. (Devic et Vaissète, *Hist. gén. du Languedoc*, N<sup>lle</sup> Ed. t. IV, p. 589. — Fr. Moulenq. *Doc. hist. sur le Tarn-et-Garonne*, t. I, 252.)

mosnes soubz la conduite d'un d'iceux et soubz l'auttorité de l'évesque diocésain, sans autre esglise que la chapele Saint-Michel qui est à présent à costé de l'esglise abbatiale, qui ne sert aujourd'huy que pour la sépulture des religieux, avec un petit enclos qui paroît plus vieux que le reste des bastimens. Mais l'an 1106, l'évesque de Périgueux leur concéda l'esglise de la Salvetat <sup>1</sup>, pour la posséder à perpétuité, laquelle a esté de puis parroissielle de Cadoin et, l'an 1115, ils furent receuz en l'ordre de Cisteaux et affiliation de Pontigny <sup>2</sup>, qui est une des quatre principales qui dépendent immédiatement de Cysteaux, car l'abbé de Pontigny leur envoya ceste année des religieux qui leur enseignèrent le chant, les cérémonies et règles de l'ordre. L'an 1118, ils jettèrent les premiers fondemens de l'esglise qui subsiste encore en son entier et, l'an 1140, le pape, par bulle expresse, approuva et confirma les concessions faictes en leur faveur et leur donna certains privilèges. Par ce dessus appert que Cadoin a esté des premières abbayes de son ordre, car la règle de Cysteaux fut approuvée et confirmée par le pape Urbain second l'an 1098 et l'abbaye de Pontigny fut fondée l'an 1104, soubz laquelle Cadouin fut receue l'an 1115, qui est 17 ans après le chef d'ordre et onze ans après Pontigny. Ceste abbaye s'augmenta par la ménagerie des premiers religieux, par les dixmes que l'évesque et chapitre de Périgueux leur concédèrent et par les bienfaictz d'une reyne d'Angleterre, des ducz de Guiene, des seigneurs de Baynac, Biron, et autres du pays. Les abbayes qui en dépendent sont celles de Faize en Bordelois, de Gondon en Agénois, de Fonguilhem en Bazadois, de Beaulieu au Carbon-Blanc-lès-Bordeaux, de Saint-Marcel en Quercy et de Bonneval près Poitiers <sup>3</sup>.

1115

1118

<sup>1</sup> La Salvetat, section de la commune de Cadouin. Eglise ruinée dans la forêt de la Bessède. (De Gourgues, *Dict. top.*)

<sup>2</sup> Pontigny, commune du canton de Li-

gny-le-Châtel, arrondissement d'Auxerre (Yonne). — Son abbaye était une des quatre filles de Cîteaux.

<sup>3</sup> Les sept abbayes cisterciennes fon-

- 1122 L'an 1122, ARNALDVS est le IX<sup>e</sup> abbé de Sarlat.
- 1123 Guillelmus de Naucard, évêque de Périgueux, après le décès de Guillelmus d'Auberoche, en avril 1123, décède le 29 novembre 1138, ayant tenu le siège 14 ans et quelques mois.
- 1134 L'an 1134 GYRBERTVS est comte X<sup>e</sup> abbé de Sarlat.
- 1137 L'an 1137, Guillaume, duc de Guiene et comte de Poitou, décède à Saint-Jacque en Galice laissant Aliénor sa fille héritière universelle de tous ses biens, laquelle est mariée la même année à Louys-le-Jeune, filz de Louis-le-Gros, roy de France, qui, par le moyen de ce mariage, doit estre appelé 10<sup>e</sup> duc de Guiene. Un an après, qui est 1138, Louis-le-Gros estant décédé et Louis-le-Jeune luy succédant, la duché de Guiene et comté de Poitou sont remis à la courone de France par le moyen du susdict mariage.
- 1138 Gaufridus de Causé, autrement Geofroy de Causé [est] évêque de Périgueux et décède le 28 d'aoust 1142<sup>1</sup>.

dées par les religieux de Cadouin, dans les 15 premières années de la fondation de l'abbaye de Cadouin, prirent le nom de « Filles de Cadouin ». — Ce sont : Gondon-lès-Montastruc, au diocèse d'Agen; Fontguilhem, au diocèse de Bazas, en 1124; Faize, au diocèse de Bordeaux; Bonnevaux, au diocèse de Poitiers; Saint-Marcel (fondée au lieu de Sept-Fonts), au diocèse de Cahors; Ardorel, au diocèse d'Albi, depuis de Castres; Clarian, au diocèse d'Elne, depuis de Perpignan. (*G. Ch.*)

Plusieurs autres abbayes furent de la filiation de Cadouin: Grand-Selve, au diocèse de Toulouse; Valmagne, au diocèse d'Agde; Beaulieu, etc. (de Gourgues, *le Saint Suaire*, 1868, p. 127.)

Arnaud, IX<sup>e</sup> abbé de Sarlat. C'est à la prière de cet abbé qu'Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleury, composa, en 1107 ou 1108, la *Vie de saint Sacerdos*, évêque de Limoges, patron de Sarlat. (Boll. A. A. SS. *Proœmium vitæ S. Sacerdotis*. Extrait par Baluze d'un Ms. de

la Bibliothèque Colbert, aujourd'hui conservé à la B. N., Dép. des Ms., *Fonds Latin* 5575, ce *Proœmium* fut envoyé par lui en 1683 à son ami le chanoine de Gérard-Latour, et transmis par celui-ci aux Bollandistes, qui l'imprimèrent dans le Supplément du mois de mai, vol. III. Voir aussi: *Catalogue des abbés et évêques*, par le chanoine de Gérard-Latour, v<sup>o</sup> *Arnaldus*.)

<sup>1</sup> « 1140. — Environ ce temps, le « corps de saint Sacerdos, avec le re- « venu du monastère, fut apporté de Cal- « viac à l'église de Sarlat, laquelle a « esté depuis appelée « *ecclesia sancti* « *Salvatoris Mundi et beati Sacerdotis* » « et le revenu uni à la mense abbatiale « et de présent épiscopale: en laquelle « église on célèbre solennement tous « les ans l'anniversaire de ce transport « le 3<sup>e</sup> de juillet. »<sup>a</sup> (Ms. Tarde A.)

Sous la cote précédente nous désignerons dorénavant une copie abrégée de la chronique de Tarde, faite dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, et apparten-

<sup>a</sup> La translation des reliques de saint Sacerdos à Sarlat est placée au ix<sup>e</sup> siècle par l'auteur de la *Vie* du saint. (Boll. A. A. SS. t. II *Mai*.)

Raymundus de Majolio est évêque de Périgueux. Il décéda le 23 décembre 1157, le 15<sup>e</sup> de son siège.

1142

Saint Bernard <sup>1</sup>, abbé de Clervaux, estant envoyé l'an 1150 par le pape Eugène III en Guiene pour réfuter les hérésies et schismes qui, pour lors, travailloient l'église, vient à Tolose, accompagné d'Albert <sup>2</sup>, évêque d'Ostie et de Geofre <sup>3</sup>, évêque de Chartres et, après y avoir prêché quelques jours, vient à Caors et de là à Sarlat où Girbertus estoit abbé et, un jour, comme il eut achevé sa prédication, on luy présenta un grand nombre de pains pour les bénir comme aux autres lieux où il avoit esté. Il estendit sa main sur ces pains et les bénit au nom du Seigneur en faisant le signe de la croix et puy leur dict : « En cecy vous cognoistrez que ce que nous vous prêchons est « véritable et ce que les hérétiques vous ont persuadé est plain « d'erreur, car les malades qui sont entre vous, après qu'ilz « auront mangé de ce pain par nous bény, viendront à con-

1150

nant aujourd'hui à M. Gabriel Tarde. Cette copie, très exacte dans les parties qui concordent avec le manuscrit de Toulouse, ne contient que la partie relative à l'histoire ecclésiastique de Sarlat et du diocèse. Les variantes importantes que l'on trouve dans ce manuscrit seront reproduites en note.

<sup>1</sup> Saint Bernard, né en 1091, moine à Cîteaux en 1113, fondateur et abbé de Clairvaux en 1115, y meurt le 20 août 1153. Canonisé le 18 janvier 1174. Docteur de l'Église en 1830.

Le célèbre miracle des pains est rapporté dans la vie du Saint écrite par Geoffroi, moine et abbé de Clairvaux, compagnon de Bernard et témoin oculaire. (Boll. AA. SS. t. IV *Augusti*. (1739). *Vita sancti Bernardi, auctore Gaufrido*, Lib. III, cap. V.; — *Proprium SS. Diœcesis Sarlatensis* (1677). *In festo sancti Bernardi, 20 die Augusti*, p. 156; — Dupuy, *Estat de l'Église du Périgord*, t. II, p. 50, etc.)

Saint Bernard dut passer deux fois à Sarlat: en allant en Albigeois vers le mois d'avril 1147, prêchant contre les

Henriciens, et en retournant à Clairvaux. Il devait être à Sarlat dans les premiers jours du mois d'août 1147, car Geoffroi, son compagnon et l'auteur de sa vie, écrit aux moines de Clairvaux que Bernard compte y être dans l'octave de l'Assomption, c'est-à-dire vers le 20 août. (Devic et Vaissète, *Hist. gén. du Languedoc*, N<sup>lle</sup> Edition, t. III, p. 756.)

<sup>2</sup> Lisez: Albéric, cardinal, évêque d'Ostie. Sous-prieur de Cluny, prieur à Saint-Martin-des-Champs, abbé de Vézelay en 1130, cardinal évêque d'Ostie en 1138, mort à Verdun en 1148. (U. Chevalier, *Répertoire*.)

<sup>3</sup> Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres en 1116, mort le 24 janvier 1419. (*G. Chr. Eccles. Carnot.* — U. Chev. *Répert.*)

Baronius place le miracle des pains en 1148, Tarde en 1150, Dupuy en 1159. — Ces dates, d'après ce qui précède, doivent être rejetées. (Voir dans le *Bulletin de la Société historique du Périgord*, vol. VI, la lettre du chanoine de Gérard-Latour à Mabillon du 27 août 1693.)

« valescence ». L'évesque de Chartres là présent, voulant expliquer ces paroles, adjouste : « s'ilz en mangent avec parfaite « foy » ! A quoy saint Bernard, ne doubtant nullement de la vertu, répliqua ainsi : « Je ne dis pas cela, mais quiconque en « mangera sera guéri, de quelle maladie qu'il soit détenu, afin « qu'ilz cognoissent que nous sommes véritables et vrays mes- « sagers de Dieu ». L'effect suivit ces paroles et une si grande multitude fut guérie en goustant de ce pain que la renommée en fut esparsée par toute la province, tellement que saint Bernard, s'en retournant, trouvoit une si grande multitude de peuple par les chemins et lieux où il passoit, qu'il estoit contraint se destourner des grandz chemins pour continuer ses voyages.

1152

L'an 1152 RAYMVNDVS de Félenon est le XI<sup>e</sup> abbé de Sarlat.

La mesme année, Eléonore, duchesse de Guiene et comtesse de Poitou, ayant esté répudiée par Louis-le-Jeune, espouse en secondes nopces Henri, duc de Normandie et comte d'Anjou, lequel devoit succéder au royaume d'Angleterre. Ce second mariage est cause que, dans deux ans, la Guiene changera d'Estat, passant des François aux Anglois et est le fondement de toutes les guerres qui surviendront entre les François et Anglois jusques à l'an 1453.

1153

Sarlat.

Le pape Eugène III<sup>me</sup>, qui avoit esté disciple de saint Bernard, par bulle expresse de l'an 1153, prend en sa protection le monastère de Sarlat, auquel il donne certains privilèges et, après avoir nommé les paroisses qui pour lors en dépendoient, veut que le chapitre nomme les vicaires perpétuelz d'icelles. La bulle est dressée à Raymond de Félenon cy-dessus nommé, onzième abbé de Sarlat et est de ceste teneur :

« EVGENIVS, Episcopus, servus servorum Dei, dilecto  
« filio Raymundo, Abbati Sarlatensis monasterii Sancti Salva-  
« toris, ejusque successoribus regulariter substituendis in  
« perpetuum. Quotiès illud à nobis petitur quod religioni et

« honestati convenire dignoscitur, animo nos decet liberali  
 « concedere et petentium desideriis congruum impertiri suf-  
 « fragium. Eapropter, dilecte in Domino fili Raymunde  
 « abbas, tuis justis postulationibus gratum impertientes assen-  
 « sum, Sarlatense monasterium, cui, Deo authore, præsidet,  
 « sub Beati Petri et nostrâ protectione suscipimus et præsentis  
 « scripti privilegio communivimus; statuentes ut idem locus,  
 « sicut ab ejus fundatoribus nobilis memoriæ Pipino et Carolo  
 « principibus institutum est, quietus et ab omni exactione seu  
 « gravamine, liber in perpetuum perseveret. Prætereà quas-  
 « cunque possessiones, quæcunque bona idem monasterium  
 « in presenti justè et canonicè possidet aut in futurum con-  
 « cessione Pontificum, largitione Regum vel Principum, obla-  
 « tione fidelium, seu aliis justis modis, Deo propitio, poterit  
 « adipisci, firma tibi tuisque successoribus et illibata serven-  
 « tur; in quibus hæc propriis duximus exprimenda voca-  
 « bulis: ecclesiam videlicet Sanctæ Mariæ de Mercato <sup>1</sup> cum  
 « decimis et appenditiis suis, S<sup>ti</sup> Martini de Campaignaco <sup>2</sup>,  
 « S<sup>ti</sup> Leontii <sup>3</sup> cum appenditiis earum, S<sup>ta</sup> Mariæ de Montignaco <sup>4</sup>

<sup>1</sup> Cette bulle du pape Eugène III est un des documents les plus importants qui nous restent pour l'histoire de l'abbaye de Sarlat, d'autant plus intéressant qu'elle donne l'état des possessions de l'Eglise de Sarlat, au XII<sup>e</sup> siècle, état qui n'est guère modifié jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, comme le remarque le chanoine de Gérard-Latour. « Cette bulle, dit-il, sert encore de Pan-  
 « carte au Chapitre ou de dénombrement  
 « des bénéfices qui dépendaient ancien-  
 « nement de l'abbaye. » (*Cat. des abbés de Sarlat*, v<sup>o</sup> Raymundus de Fénelon.)

Le même chanoine mentionne, sous les dates de 1146 et de 1154, des Lettres apostoliques d'Eugène III et d'Anastase IV, « fondant certains privilèges accordés à l'abbaye de Sarlat. » (*Catal. des abbés.*) Le texte en est perdu.

Nous avons adopté, pour l'identification des 86 églises ou chapelles nommées dans le document pontifical de 1153, les

conclusions du travail de notre confrère M. G. Marmier paru dans le *Bulletin de la Société historique du Périgord*, t. XI. — Ces conclusions paraissent en général fondées.

Sainte-Marie, depuis église paroissiale de Sarlat. Cette identification est d'autant plus certaine, que l'église Sainte-Marie de Sarlat était le siège d'un prieuré régulier, dépendant immédiatement de l'abbaye, et dont le titulaire était un des électeurs des abbés de Sarlat.

<sup>2</sup> Saint-Martin de Campaignac, ancienne paroisse, aujourd'hui section de la commune de Sarlat. — Le nom est retenu par le château des anciens viguiers de Campaignac (sans doute viguiers de la Temporalité de Temniac dont Campaignac faisait partie.)

<sup>3</sup> Saint-Léon-sur-Vézère, canton de Montignac, ancien prieuré régulier.

<sup>4</sup> Montignac-sur-Vézère.

« cum capella <sup>1</sup> intrà muros ipsius castrì posita et cœteris ap-  
 « penditiis suis, S<sup>ti</sup> Riberii <sup>2</sup> cum appenditiis suis, S<sup>ti</sup> Petri de  
 « Corn <sup>3</sup>, S<sup>ta</sup> Mundanæ <sup>4</sup> cum curiis de Marsiliaco <sup>5</sup>, de Calabro <sup>6</sup>,  
 « S<sup>ti</sup> Simeonis de Gordonio <sup>7</sup>, S<sup>ti</sup> Petri de Cadory <sup>8</sup>, capellam  
 « S<sup>ta</sup> Mariæ de Carlux <sup>9</sup>, ecclesiam S<sup>ti</sup> Amandi de Simeirois <sup>10</sup>,  
 « medietatem reddituum ecclesiæ S<sup>ta</sup> Mariæ de Pratis <sup>11</sup>, S<sup>ti</sup> Ja-  
 « cobi de Trapâ <sup>12</sup> cum appenditiis suis, curtes de Ciourac <sup>13</sup>,  
 « ecclesiam S<sup>ta</sup> Mariæ de Moncuq <sup>14</sup>, S<sup>ta</sup> Mariæ de Capellâ <sup>15</sup>  
 « cum plurimis ecclesiis et terris in Vicariâ de Cauves <sup>16</sup> posi-  
 « tis, ecclesias S<sup>ti</sup> Hilarii de Doissac <sup>17</sup>, S<sup>ta</sup> Mariæ de Sales <sup>18</sup>,  
 « ecclesiam S<sup>ti</sup> Sacerdotis de Aurençâ <sup>19</sup> cum appenditiis suis in  
 « ecclesiis S<sup>ti</sup> Vincentii <sup>20</sup>, S<sup>ti</sup> Aviti <sup>21</sup>, S<sup>ti</sup> Martini de Drot <sup>22</sup>, S<sup>ti</sup> Petri  
 « de Auvert <sup>23</sup>, ecclesiam S<sup>ta</sup> Mariæ de Valle <sup>24</sup>, S<sup>ti</sup> Martini de  
 « Calviaco <sup>25</sup> cum appenditiis earum, ecclesiam S<sup>ti</sup> Desiderii <sup>26</sup>,

<sup>1</sup> Chapelle du château de Montignac.

<sup>2</sup> Saint-Rabier, canton de Terrasson.

<sup>3</sup> Saint-Pierre de Corn. Eglise rui-  
 née, sur les bords de la Vézère, non loin  
 de Montignac (?).

<sup>4</sup> Sainte-Mondane, canton de Car-  
 lux.

<sup>5</sup> Sans doute Marsillac, ancienne  
 paroisse unie, à la Révolution, à Saint-  
 Quentin, canton de Sarlat. — Cepen-  
 dant, au xiv<sup>e</sup> siècle et jusqu'au xviii<sup>e</sup>  
 siècle, l'église de Marsillac dépendait  
 de l'abbaye de Saint-Amand de Coly.

<sup>6</sup> Calabre. — Ancienne abbaye béné-  
 dictine, disparue vers le ix<sup>e</sup> siècle, au-  
 jourd'hui Sainte-Radegonde, commune  
 de Calviac.

<sup>7</sup> Saint-Siméon de Gourdon (ch.-l.  
 d'arr. Lot). — Cette église subsiste encore  
 sous ce vocable.

<sup>8</sup> Saint-Pierre de Cadory. — Cadio,  
 ruine, commune de Carlux (?).

<sup>9</sup> Chapelle de Sainte-Marie de Car-  
 lux, aujourd'hui disparue.

<sup>10</sup> Saint-Amand de Simeyrols, canton  
 de Carlux.

<sup>11</sup> Sainte-Marie de Prats. — Prats de  
 Carlux, ou Prats de Belvès.

<sup>12</sup> Saint-Jacques de la Trape, canton  
 de Villefranche-de-Belvès.

<sup>13</sup> « Curtes », les domaines de Siorac,  
 canton de Belvès.

<sup>14</sup> Sainte-Marie de Montcuq. An-  
 cienne église paroissiale de Belvès dans  
 un faubourg.

<sup>15</sup> Sainte-Marie de Capelou, canton  
 de Belvès.

<sup>16</sup> Vicairie de Carves, canton de  
 Belvès.

<sup>17</sup> Saint-Hilaire de Doissac, canton de  
 Belvès.

<sup>18</sup> Sainte-Marie de Sales. — Sales de  
 Belvès, canton de Belvès, ou Sales, près  
 Gavaudun (Lot-et-Garonne).

<sup>19</sup> Saint-Sacerdos de Laurenque, près  
 Gavaudun, canton de Montflanquin (id.).

<sup>20</sup> Saint-Vincent, indéterminé.

<sup>21</sup> Saint-Avit-sur-Lède, canton de Mont-  
 flanquin (Lot-et-Garonne).

<sup>22</sup> Saint-Martin de Drot, ou de Ville-  
 réal, canton de Villeréal (id.).

<sup>23</sup> Saint-Pierre du Vergt de Biron  
 (id.).

<sup>24</sup> Sainte-Marie d'Envals, commune de  
 Lausson, canton de Montflanquin (id.).

<sup>25</sup> Saint-Martin de Calviac, canton de  
 Montflanquin (id.).

<sup>26</sup> Saint-Didier ou Saint-Dizier, com-  
 mune de Cavarac (id.).

« S<sup>ti</sup> Saturnini <sup>1</sup>, S<sup>ti</sup> Martini de Cauzac <sup>2</sup>, ecclesiam S<sup>ti</sup> Martini  
 « de Pertus <sup>3</sup>, S<sup>ti</sup> Martini de Lenvila <sup>4</sup>, S<sup>ti</sup> Joannis de Podio-Gi-  
 « rolmi <sup>5</sup> cum capellâ S<sup>tae</sup> Mariæ Magdalenæ <sup>6</sup>, ecclesias S<sup>ti</sup> Mar-  
 « tini de Saussignac <sup>7</sup>, S<sup>ti</sup> Saturnini de Aunac <sup>8</sup>, S<sup>ti</sup> Stephani  
 « de Borchet <sup>9</sup>, S<sup>tae</sup> Mariæ de Montetonio <sup>10</sup>, S<sup>ti</sup> Hilarii de Monas-  
 « terio <sup>11</sup>, S<sup>ti</sup> Aviti de Balares <sup>12</sup>, ecclesiam de Somensac <sup>13</sup>, S<sup>ti</sup> Ju-  
 « liani <sup>14</sup>, S<sup>ti</sup> Petri de Roquetâ <sup>15</sup>, ecclesiam S<sup>ti</sup> Sulpitii de Pico <sup>16</sup>,  
 « ecclesiam S<sup>ti</sup> Micaëlis de Lantes <sup>17</sup>, ecclesias Sancti Germani  
 « de Ravanellâ <sup>18</sup> cum appenditiis suis, S<sup>ti</sup> Petri de Nessâ <sup>19</sup> cum  
 « appenditiis suis, medietatem reddituum ecclesiæ S<sup>ti</sup> Amandi <sup>20</sup>,  
 « ecclesiam S<sup>ti</sup> Christophori <sup>21</sup> cum appenditiis suis, monaste-  
 « rium Sigiacense <sup>22</sup> cum appenditiis suis, ecclesias S<sup>tae</sup> Mariæ  
 « de Mercato <sup>23</sup>, S<sup>tae</sup> Mariæ de Aurevilla <sup>24</sup>, S<sup>ti</sup> Severini <sup>25</sup>, S<sup>ti</sup> Fron-  
 « tonis <sup>26</sup>, S<sup>ti</sup> Petri de Monasterio <sup>27</sup>, S<sup>tae</sup> Crucis <sup>28</sup>, S<sup>ti</sup> Perdul-

<sup>1</sup> Saint-Saturnin, indéterminé.

<sup>2</sup> Saint-Martin de Cahuzac, près Castillonès.

<sup>3</sup> Saint-Martin de Pertus, commune de Sigoulès (Dordogne), église ruinée.

<sup>4</sup> Saint-Martin de Lenville, commune de Flaageac.

<sup>5</sup> Saint-Jean de Puyguilhem, canton de Sigoulès.

<sup>6</sup> Chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, indéterminée.

<sup>7</sup> Saint-Martin de Saussignac, canton de Sigoulès.

<sup>8</sup> Saint-Saturnin de Agnac, canton de Lauzun (Lot-et-Garonne).

<sup>9</sup> Saint-Etienne de Boisse, près la Sauvetat-du-Drot (id.).

<sup>10</sup> Sainte-Marie de Monteton (id.).

<sup>11</sup> Saint-Hilaire de Moustiers, canton de Duras (id.).

<sup>12</sup> Saint-Avit de Balares, indéterminé, canton de Seyches (?).

<sup>13</sup> Soumensac, canton de Duras (id.).

<sup>14</sup> Saint-Julien, canton d'Eymet (Dordogne).

<sup>15</sup> Saint-Pierre de Rouquette, canton d'Eymet.

<sup>16</sup> Saint-Sulpice-du-Pic (canton de Naussanes) ou du Picon, canton de Sainte-Foy (Gironde).

<sup>17</sup> Saint-Michel de Lentes, indéterminé.

<sup>18</sup> Saint-Germain de Ravanelle. — Ne serait-ce point Gabanelle, canton de Saint-Laurent-des-Vignes, ou Rabanel, canton de Monclar (Lot-et-Garonne) ?

<sup>19</sup> Saint-Pierre d'Eynesse, canton de Sainte-Foy (Gironde).

<sup>20</sup> Saint-Amand de Boisse, ancienne paroisse.

<sup>21</sup> Saint-Christophe. — On peut hésiter entre Saint-Christophe de Montbazillac, commune de Saint-Maixent, canton de Bergerac, et Saint-Christophe de Montferand, commune et canton de Beaumont.

<sup>22</sup> Issigeac, canton et arrondissement de Bergerac. Ancien doyenné conventuel.

<sup>23</sup> Sainte-Marie « de Mercato », église paroissiale d'Issigeac (?), ou Marquand, commune de Mandacou (?).

<sup>24</sup> Sainte-Marie d'Eyrenville, canton d'Issigeac.

<sup>25</sup> Saint-Séverin, Saint-Seurin de Prats, commune de Vélignes (?).

<sup>26</sup> Saint-Front, ancienne paroisse du D. de Sarlat, près Castillonès. Position inconnue.

<sup>27</sup> Saint-Pierre de Monestier, commune, canton de Sigoulès.

<sup>28</sup> Sainte-Croix, hameau, commune de Monestier.

« phi <sup>1</sup>, S<sup>ta</sup> Eulaliæ <sup>2</sup>, capellas S<sup>ta</sup> Mariæ de Monte <sup>3</sup>, S<sup>ti</sup> Joannis de  
 « Agen <sup>4</sup>, S<sup>ti</sup> Martini de Gardelas <sup>5</sup>, duas partes redituum eccle-  
 « siæ S<sup>ta</sup> Mariæ de Monsaguel <sup>6</sup>, monasterium quoque de Fitâ <sup>7</sup>,  
 « cum ecclesiis S<sup>ta</sup> Fidis <sup>8</sup>, S<sup>ta</sup> Mariæ de la Esterna <sup>9</sup>, S<sup>ti</sup> Maurtii <sup>10</sup>,  
 « S<sup>ti</sup> Damiani <sup>11</sup>, S<sup>ta</sup> Mariæ de Barbol <sup>12</sup>, S<sup>ta</sup> Mariæ de Rocellâ <sup>13</sup>,  
 « S<sup>ta</sup> Mariæ de Berrat <sup>14</sup> cum decimis et earum appenditiis et  
 « cum medietate redituum ecclesiæ S<sup>ti</sup> Petri de Tounes <sup>15</sup>; vobis  
 « et per vos Sarlatensi cœnobio confirmamus ecclesias S<sup>ti</sup> Pe-  
 « tri de Gauiac <sup>16</sup>, S<sup>ti</sup> Martini de Genebredo <sup>17</sup>, S<sup>ta</sup> Mariæ de  
 « Sergiaco <sup>18</sup> cum pertinentiis earum. In parrochialibus autem  
 « ecclesiis quas tenetis, presbyteros eligatis et episcopo presen-  
 « tetis, quibus, si idonei fuerint, episcopus animarum curam  
 « committat, ut de plebis quidem curâ episcopo respondeant,  
 « vobis verò pro temporalibus ad ipsum monasterium perti-  
 « nentibus, debitam subjectionem exhibeant. Obeunte te, nunc  
 « ejusdem loci abbate, vel tuorum quolibet successorum,  
 « nullus ibi qualibet surreptionis astutiâ seu violentiâ præ-  
 « ponatur, nisi quem fratres communi consensu vel fratrum  
 « pars consilii majoris secundum Dei timorem et Beati Bene-

<sup>1</sup> Saint-Pardoux, indéterminé.

<sup>2</sup> Sainte-Eulalie de Puyguillem, canton d'Eymet.

<sup>3</sup> Notre-Dame de la Mothe, ancienne église située sur le bord de la route d'Eymet à Lauzun.

<sup>4</sup> Saint-Jean d'Agen, chapelle inconnue.

<sup>5</sup> Saint-Martin de Gardelle, commune de la Chapelle (Lot-et-Garonne).

<sup>6</sup> Sainte-Marie de Monsaguel, canton d'Issigeac (Dordogne).

<sup>7</sup> Saint-Sardos de Lafitte, canton de Preyssas (Lot-et-Garonne).

<sup>8</sup> Sainte-Foy-de-Pech Bardat, ou de Dominipech, près Lafitte, commune de Lapepède, canton de Preyssas (id.).

<sup>9</sup> Sainte-Marie de Lesterne, commune de Preyssas (id.).

<sup>10</sup> Saint-Maurice, commune de Montpezat (id.).

<sup>11</sup> Saint-Damien de Granges (id.).

<sup>12</sup> Sainte-Marie de Barbol où Barbot, indéterminée.

<sup>13</sup> Sainte-Marie de Rocellâ, indéterminée. — Roussel, village, commune de Lafitte (?).

<sup>14</sup> Sainte-Marie de Berrat.

<sup>15</sup> Saint-Pierre de Toules, *al.* Tounes, *al.* Tonces (*G. Ch.* — Ms. A.). Saint Pierre de Tonneins, canton de Tonneins (?).

<sup>16</sup> Saint-Pierre de Gaugeac, commune de Montpazier.

<sup>17</sup> Saint-Martin de Génibrède, commune de Paulhiac (Lot-et-Garonne).

<sup>18</sup> Sainte-Marie de Sérignac (id.).

Cette Bulle du Pape Eugène III a été imprimée plusieurs fois :

Dans le *Gallia christiana, Ecclesia Sarlatensis* (pièces justificatives) ;

Dans le *Bullaired Rome* (1739), t. II ;

Dans le *Bullaired Turin*, t. II ;

Dans la *Patrologie de Migne*, t. CLXXX, p. 1591.

« dicti regulam providerint eligendum. Sepulturam quoque  
« monasterii vestri et locorum ad ipsum pertinentium, sicut  
« hactenùs habuistis, secundum antiquam consuetudinem, li-  
« beram et quietam permanere censemus. Nec archiepiscopus  
« aut episcopus aliquis tàm ipsum Sarlatense cœnobium  
« quàm Fitense et Issigiacense monasteria, seu abbatis perso-  
« nam interdicere vel excommunicare præsumat. Nemo inobe-  
« dientes monachos contrà abbatem manu teneat. Nullus circà  
« ecclesias seu monasteria vestra novas ecclesias viciniùs solito  
« fundare præsumat. Decernimus ergò ut nulli omninò homi-  
« num liceat præfatum monasterium temerè perturbare aut  
« ejus possessiones auferre vel ablatas retinere, minuere seu  
« quibusdam vexationibus fatigare, sed omnia integra conser-  
« ventur eorum, pro quorum gubernatione ac sustentatione  
« concessa sunt, usibus omnimodis profutura. Ad indicium  
« autem hujus à Sede Apostolicâ perceptæ libertatis, de supra-  
« dicto Sarlatense monasterio aureum unum, de Fitensi verò  
« alterum, de Issigiacensi alium, quotannis nostrisque suc-  
« cessoribus persolvētis. Si qua igitur in futurum ecclesiastica  
« secularisve persona, hanc nostræ Constitutionis paginam  
« sciens contrà eam temerè venire tentaverit, secundò tertiove  
« commonita non satisfactione congruâ emendaverit, potestatis  
« honorisque seu dignitatis careat; reamque se divino iudicio  
« existere de perpetrâtâ iniquitate cognoscat et sacratissimo  
« corpore ac sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri Jesu  
« Christi aliena fiat, atque in extremo examine districtæ ultioni  
« subjaceat; cunctis autem eidem loco sua jura servantibus,  
« sit pax Domini nostri Jesu-Christi quatenùs et hîc fructum  
« bonæ actionis percipiant et apud districtum Judicem præmia  
« æternæ pacis inveniant. Amen.

« Ego Eugenius, Catholicæ Ecclesiæ episcopus. Ego Conra-  
« dus, Sabinensis episcopus. Ego Odo, diaconus card. S<sup>ti</sup> Georgii

« ad Velum aureum. Ego Jacintus, diaconus card. S<sup>te</sup> Mariæ in  
« Cosmedin. Ego G. G., presb. card. S<sup>i</sup> Calixti. Ego Guido, presb.  
« card. S<sup>i</sup> Grisogoni. Ego Ismarus, Tusculanus episc. Ego  
« Hugo, Ostiensis episc.

« Datum Romæ apud Sanctum Petrum per manum Bosonis  
« S<sup>te</sup> Romanæ Ecclesiæ scriptoris, V nonas maii, indictione  
« primâ, Incarnationis Dominicæ anno MCLIII<sup>o</sup>, Pontificatûs  
« verò Domini Eugenii [PP. III. an.] VIII<sup>o</sup>. »

---

## DV CINQVIÈSME ESTAT DV PÉRIGORD <sup>1</sup>

L'AN 1154 Henri, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Mayne, espoux d'Eléonore, duchesse de Guiene et comtesse de Poitou, succède à la couronne d'Angleterre par le décès du roy Estiene, son cousin, et par ce moyen, la Guiene, avec ses dépendances, change d'Estat, venant en la puissance et domination des Anglois et y demeure l'espace de trois cens ans, à raison des enfans provenus du mariage desdictz Henry et Héléonore.

1154

Joannes d'Assido est évesque de Périgueux lequel décéda le 3 may 1169 et le 12<sup>e</sup> de son siège.

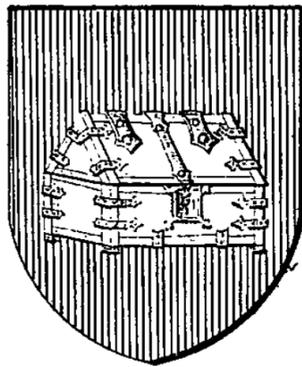
1157

Petrus Minetis est évesque de Périgueux lequel quitte la charge avec la vie l'an 1190 et le 21<sup>e</sup> de son épiscopat.

1169

GARINVS de Comarque, l'an 1169, est le XII<sup>e</sup> abbé de Sarlat. Il portoit ses armes : de gueule à un coffre d'argent. Il obtint une bulle <sup>2</sup> du pape Alexandre III<sup>me</sup> en tout semblable à celle d'Eugène et conceue soubz les mesmes privilèges et mesmes clauses, sans autre changement que de la date, des noms du pape et des cardinaux assistans, datée du VIII des ides de

1169



<sup>1</sup> « Ce cinquième Estat est soubz la domination des Anglois pendant lequel les villes et autres places du Périgord changent souvent de condition, obéissant tantost aux Anglois et tantost aux François, selon les divers événements de la guerre. » (Ms. Tarde B.) Nous désignerons sous la cote précédente une copie, conservée à la

Bibliothèque nationale (Ms. *Fonds Périgord*, t. XII), de la partie de la chronique de Tarde concernant l'histoire civile et politique du Sarladais pendant la période de la guerre des Anglais. — Cette copie contient des variantes importantes, qui seront données en note.

<sup>2</sup> La bulle d'Alexandre III, accordant

May, indiction III, l'an de l'Incarnation MCLXX et le XI<sup>e</sup> de son pontificat<sup>1</sup>.

- 1190 Hélie Talayran<sup>2</sup>, filz d'autre Talayran, est comte de Périgord.  
 1190 Ademar, autrement Aymar, est évêque des Périgordins.  
 1195 RADVLPVVS de Cromiaco, l'an 1195, est le XIII<sup>e</sup> abbé<sup>3</sup> de Sar-

à l'abbé Garinus et à l'abbaye de Sarlat des privilèges et la protection du Saint-Siège, est conçue dans les termes identiques à ceux de la bulle de 1153. Cependant, on trouve quelques noms ajoutés à ceux des églises nommées par Eugène III. Pour avoir une idée exacte de l'étendue des possessions de l'abbaye de Sarlat au XII<sup>e</sup> siècle, il est bon de les signaler ici.

Ce sont les églises ou chapelles de Saint-Nicolas (hameau dans la banlieue de Sarlat); Sainte-Marie de Temniac (section de la commune de Sarlat); Saint-Pierre de Montaut (commune, canton d'Issigeac); les domaines de la Banège (ruisseau, canton d'Issigeac); Saint-Pierre de Vespa(?); Saint-Paul(?); Sainte-Marie de Gavaudun (canton de Montflanquin, Lot-et-Garonne); Saint-Pierre et Saint-Saturnin de Calviac; Fériol(?).

Cette bulle est ainsi souscrite :

« Ego Alexander, catholicæ Ecclesiæ  
 « episcopus. Ego Bernardus, Portuensis  
 « et Sanctæ Rufinæ episcopus. Ego  
 « Hubaldus, presbyter card. tit. Sanctæ  
 « Crucis in Jerusalem. Ego Joannes,  
 « presbyter card. Sanctorum Joannis et  
 « Pauli tituli Pammachii. Ego Idebran-  
 « dus, basilicæ duodecim Apostolorum  
 « presbyter card. Ego Joannes, pres-  
 « byter card. Sanctæ Anastasiæ. Ego  
 « Guilhermus, tit. Sancti Petri ad Vin-  
 « cula presbyter cardinalis. Ego Boso,  
 « presbyter card. tit. Sancti Laurentii  
 « in Damaso. Ego Joannes, presbyter  
 « card. Sancti Marci. Ego Teoditus,  
 « presbyter card. Sancti Vitalis tituli  
 « Vestinæ. Ego Iacintus, diaconus card.  
 « Sanctæ Mariæ in Cosmeden. Ego  
 « Aruducio, diaconus card. Sancti Theo-  
 « dori. Ego Manfredus, diaconus card.  
 « Sancti Georgii ad Velum Aureum. Ego  
 « Hugo, diaconus card. Sancti Eustachii  
 « juxtâ templum Agrippæ. Ego Vitellius,  
 « diaconus card. SS. Sergii et Bacchi.

« Ego Petrus, diaconus card. Sanctæ  
 « Mariæ [in Aquiro].

« Datum Veruli per manum Gratiani,  
 « sanctæ Romanæ Ecclesiæ subdiaconiac  
 « notarii, VIII idus Maii, indictione ter-  
 « tia, Incarnationis Dominicæ MCLXX,  
 « pontificatus verò domini Alexandri  
 « PP. III anno undecimo. » (Ms.  
 Tarde A.)

L'abbé Garinus de Comarque mit aussi son église sous la protection du roi Philippe I. Accompagné de plusieurs moines, il alla présenter au roi la charte de privilèges accordée à l'église de Sarlat par le roi Louis (Louis V, 986-987, plus probablement Louis IV d'Outremer, 936-954.) — Le roi, sur le vu de la charte, la confirme, par lettres données à Châteauneuf-sur-Loire en 1181 (B. N. Ms. *Fds Périgord* XXXVI; — *Table chronologique des Diplômes*, par Bréquigny et Pardessus, 1769-1865; — Ch. de Gérard-Latour, *Catal. des abbés*, v<sup>o</sup> Guarinus.)

<sup>1</sup> 1183 « Henri, fils aîné d'Henri, roi d'Angleterre, et d'Eléonore, duchesse de Guienne, décède au château de Martel en Quercy. » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> Hélie V, dit Talleyrand, fils de Boson III, comte de Périgord, dès 1166, fit hommage à Philippe-Auguste en 1204 et périt en Terre-Sainte en 1205. (*Art de vérifier les dates*, 1784; p. 378, 379.)

<sup>3</sup> Raoul de Cromiac, *al.* Cormiac (*G. Chr.*), *al.* « Gromiac 1195. » (*Catalogue des abbés de Sarlat* par le chan. A. de Gérard-Latour.) — Entre Raoul de Cromiac ou Gromiac et Arnaud, les auteurs du *G. Christiana* (2<sup>e</sup> édition) placent R. de Siorac, qui paraît en qualité d'abbé de Sarlat, dans le traité entre Cadouin et Pontigny, en 1201.

Archambaut I, comte du Périgord, fils d'Hélie V, fait hommage au roi en 1212 et meurt sans postérité vers cette date. (*Art de vérif. les dates.*)

lat<sup>1</sup>, et l'an 1204, ARNALDVS est le XIV<sup>e</sup>. Cestui-ci transigea avec les habitans touchant le dixme des jardinages dont ilz furent deschargés, moyenant 175 livres qu'ilz se obligèrent bailler à l'évesque de Périgueux en descharge de dix livres de rante que l'abbé et monastère de Sarlat luy debvoit annuelement. La transaction est du moys de may audict an 1204. Au sceau du chapitre est représenté un évesque assis, vestu pontificalement avec crosse et mitre, donnant la bénédiction, avec ceste inscription à l'entour : SIGILLVM CAPITVLI SARLATEN. ; et au derrière est un contreseau, représentant l'esglise en l'estat et forme qu'elle estoit lors, avec ces motz à l'entour : CONTRAS. CAPITVLI SARLATEN<sup>2</sup>.



1204

BERNARDVS de Limegeoulz<sup>3</sup>, l'an 1208, est le XV<sup>e</sup> abbé de Sarlat.

1208

Raymond de Pons est évesque de Périgueux et successeur de Ademarus car, l'an 1232 il comptoit le 23<sup>e</sup> de son siège et néanmoins, les années 1217 et 1220, Rodolphus autrement Raoul de Turribus estoit évesque de Périgueux, ce que n'est

1209

1217

<sup>1</sup> « 1199. — En Limousin, un chevalier trouva les statues d'un empereur et de ses enfans et filles de la grandeur et grosseur naturele, assis à table, estant toutes ces statues, tables, tréteaux et bans de fin or, le tout solide et non creux. Il y avoit des lettres escriptes qui faisoient entendre le nom de cet empereur et le temps qu'il avoit régné. Richard, roy d'Angleterre, voulut avoir ce trésor par droit d'aubène, comme souverain au pays de Limozin, mais le chevalier qui l'avoit trouvé en sa terre ne le voulut bailler. Richard l'assiège dans un chasteau nommé Chaulus de Capréol, auquel siège Richard est tué d'un coup de trait tiré par les assiégés.

« Philippe-Auguste, roy de France et « Henri et Richard, roys d'Angleterre, « se firent par diverses fois la guerre, « mais les armées ne vindrent pas en « Périgord. — 1200. — Les Périgour- « dins, ne pouvant supporter la domina- « tion des Anglois, se révoltent et prennent « plusieurs places fortes, qui occasion- « na le roy d'Angleterre d'y venir avec « une armée pour remettre ces places « en son obéissance. » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> On ne connaît malheureusement aucune empreinte de ce sceau de l'abbaye de Sarlat, curieux par la représentation de l'ancienne abbatiiale.

<sup>3</sup> « Bertrandus de Limegeouls, circa 1208, non Bernardus. » (Ch. de Gérard-Latour, *loc. cit.*)

pas contradictoire, attendu que Raymond de Pons, ayant été créé cardinal et ne pouvant résider actuellement dans son diocèse, avoit pris pour coadjuteur ledict Raoul.

1209 Le droitz que l'abbaye de Cadoin a sur Castillonès <sup>1</sup> vient de ce que, le 29 apvril 1209, Pierre et Bertrand de Castillon, frères, et Bufarole leur sœur, donnèrent ausditz abbé et monastère, les deux tierces parties de la terre et jurisdiction de Castillonès et vieille ruine d'un chasteau et, quelque temps après, l'autre tierce fut donnée aux mesmes abbé et monastère par Geraud de Cazères qui se rendit religieux.

Les Albigeois.

En ce temps il ne se parloit que des hérétiques Albigeois. Ceste hérésie n'estoit autre chose que un renouvellement de l'erreur des Gotz Arriens, lequel plusieurs avoint conservé en leurs familles et tenu caché et couvait depuys Clovis jusques à ce temps auquel, se voyant supportés par le roy d'Aragon, par Raymond, comte de Tolose, par les comtes de S' Giles, de Foi et autres grandz seigneurs, s'estoint manifestés jusques à prendre plusieurs places dans la Guiene et Languedoc, d'où ilz faisoient tant d'insolences que le peuple avoit esté contraint de se liguier et armer, du consentement du roy, pour les exterminer. L'an 1210, la croisade fut publiée contre eux. Le comte de Monfort <sup>2</sup> est fait général de l'armée lequel, leur ayant fait la guerre en Languedoc ès années 1212 et 1213, vient en Quercy l'année 1214 où il prind Monpezat <sup>3</sup>, puy vient en Agénois où il prind Marmande <sup>4</sup> et Cassanel <sup>5</sup> et de là vient en

<sup>1</sup> Castillonès, chef-lieu de canton du Lot-et-Garonne.

<sup>2</sup> Simon, baron, puis comte de Montfort, croisé en 1199, se distingua en Palestine. Il fut élu par les barons, en 1208, chef de la croisade contre les Albigeois. Il s'empara de Béziers et de Carcassonne en 1209, battit Pierre II d'Aragon, allié des Albigeois, à la bataille de Muret en 1213, dépouilla de ses États le comte de Toulouse et s'en fit inves-

tir par le pape Innocent III. — Simon de Montfort fut tué d'un coup de pierre en assiégeant, en 1218, Toulouse qui s'était révoltée contre son autorité.

<sup>3</sup> Montpezat, ch.-lieu de canton (Lot-et-Garonne).

<sup>4</sup> Marmande, ch.-lieu de canton (Lot-et-Garonne).

<sup>5</sup> Casseneuil, canton de Villeneuve-d'Agenais (Lot-et-Garonne).

Périgord où il prit le château de Biron <sup>1</sup>, usurpé sur le sieur du lieu par un gentilhomme, nommé Martin d'Algayes <sup>2</sup>, affectionné fauteur de la secte Albigeoise lequel, ayant appris que l'armée venoit à luy, se retira dans le château avec ceux du bourg, en résolution de tenir bon, estimant la place imprenable, mais il fut trompé, car ces paysans, se voyant pressés, prirent l'effroy, capitulèrent et rendirent d'Algayes avec la place au comte de Montfort qui la remit au vray et légitime propriétaire, appelé Gontaud de Biron.

Et continuant son chemin et ses conquestes, il vint ès mois de novembre et décembre sur le fleuve de Dordogne pour dénicher ces rebelles des places qu'ilz y tenoient. La première qu'il y attaqua fut le château de Dome <sup>3</sup>, lequel il prit sans effort, d'autant que ces hérétiques, espouvantés de l'armée, s'en estoient fuyés et avoient la place vidée; il fit abbatre la plus grosse tour qui fût en ce château jusques aux fondemens. De Dome, il alla à Montfort <sup>4</sup>, place qu'on estimoit imprenable, tant pour l'assiette du lieu que pour les fortifications qu'on y avoit faictes. Néanmoins il fut pris d'abord et sans résistance. Bernard de Cauzeac <sup>5</sup>, seigneur du lieu, n'eut pas le courage d'attendre l'armée, il prit la fuite à la dérobée et laissa sa maison vuide et sans deffence. Ce château fut rasé jusques aux fondemens en hayne des cruautés que le seigneur et dame

<sup>1</sup> Biron, commune, canton de Montpazier. — Siège d'une des quatre premières baronnies du Périgord.

<sup>2</sup> Simon de Montfort, après la prise de Biron, fait traîner à la queue de son cheval et pendre ensuite un certain Martin Algay, espagnol, qui, après avoir servi sous ses ordres, l'avait trahi et était passé sous la bannière du comte de Toulouse. Ce Martin Algay était un chef de routiers comme Mercadier et Louvart. Il avait épousé une fille d'Henri de Gontaut, seigneur de Bigaroque et de Biron, et était lui-même seigneur de

ces deux terres au moment de sa mort. — (Pierre, moine des Vaux de Cernay, dans le *Recueil des Historiens des Gaules* t. XIX, p. 65 ; — *G. Ch.* t. II, 1550. *Eccles. Sarlat. abb. Cadun.*)

<sup>3</sup> Dome, ch.-l. de canton, arrondissement de Sarlat (Dordogne).

<sup>4</sup> Montfort, bourg, section de la commune de Vitrac, canton et arrondissement de Sarlat.

<sup>5</sup> Bernard de Casnac, seigneur de Montfort, Ailhac et Castelnau, mari d'Alix de Turenne, sœur de Raymond IV, vicomte de Turenne.

du lieu avoient commis contre les catholiques, car ceux que ce tyran rencontroit allant à l'armée, il leur coupoit piedz et mains et leur crevoit les yeux ou les faisoit mourir, et sa femme, qui estoit sœur du vicomte de Turenne, exerçoit mesmes cruautés envers les femmes ausquelles elle faisoit couper les mameles et le poulce des mains pour leur oster tout moyen de gagner leur vie, lesquelles cruautés furent veues en mesme temps qu'on rasoit ce chasteau, car le comte de Montfort, ayant pris son logement à Sarlat, trouva dans le monastère cent cinquante hommes et plusieurs femmes qui avoient esté extropiés en la façon susdicte par lesdictz Cazenac et sa femme et qui estoient nourris aux despens du monastère, comme estant de tout temps le refuge de ceux qui estoient persécutés pour la religion. Montfort estant razé, l'armée descend à Castelnau <sup>1</sup> de Berbières, place forte et bien munie, laquelle est prise et le comte de Montfort se résout de la garder et y mettre une garnison pour arrester ceux qui voudroient brasser quelque révolte. Le chasteau de Beynac <sup>2</sup> estoit aussi habité par un seigneur hérétique et si grand opresseur des catholiques que le peuple appelloit ceste maison « l'arche de Satan ». Le comte y alla, le prit et fit abbatre les tours et murailles. Ces quatre chasteaux avoient esté la retraite de l'hérésie et tyrannie par l'espace de plusieurs ans, mais, après que les trois furent razés et la garnison laissée à Castelnau, la paix et repos s'en ensuivit, non seulement au destroit Sarladois, mais aussi en tout le Périgord et Quercy. En ceste guerre on se servoit de certaines machines qu'ilz appe-

<sup>1</sup> Castelnau de Berbiguières, commune du canton de Dome, arrondissement de Sarlat.

<sup>2</sup> Beynac, commune du canton de Sarlat, siège d'une des quatre premières baronnies du Périgord.

« Le château de Baynac fut pris par « Simon, comte de Montfort, sur Gail-

« lard de Baynac. On prétend qu'il fit « une belle défense, que la fameuse tour « appelée « des Sarrazins » fut brûlée, « malgré la recommandation de Philippe « Auguste au comte de Montfort de « ménager, en la personne de Baynac, « l'allié de la France. » (B. N. *Fds. Périgord*, t. CXXI, Dossier *Baynac*, p. 2, v<sup>o</sup>.)

loint « *cattas* » faictes de plusieurs grandes pièces de bois, par le moyen desquelles on jettoit de grosses pierres que les historiens de ce temps là appellent « *molares lapides.* »

Archambaud <sup>1</sup>, filz d'Élie, comte de Périgord est en l'armée du comte de Monfort contre les Albigeois. Il laisse un filz portant mesme nom que lui <sup>2</sup>.

1220

HELIAS de Union <sup>3</sup> est le XVI<sup>e</sup> abbé de Sarlat, l'an 1225, auquel an la guerre est ouverte en Guiene entre les François et Anglois. L'armée du roy Louys VIII s'approchant du Périgord, l'Anglois fortifie les places de sur Dordogne et renforce les garnisons de Bergerac <sup>4</sup> et Limeuil <sup>5</sup>, pour empêcher le passage de la rivière, mais le François, recognoisant l'importance de ces deux places, les assiège et les prend et met le reste du Périgord en son obéyssance.

1225

L'an 1229, STEPHANVS de Rignac est le XVII<sup>e</sup> abbé de Sarlat et, l'an 1232, HELIAS Petri <sup>6</sup> est le XVIII<sup>e</sup>, pendant la vie et gouvernement duquel arriva un signalé miracle à Saint-Léons-sur-Vézère <sup>7</sup>, membre dépendant de l'abbaye de Sarlat, comme il est

1229

1232

<sup>1</sup> Archambaud II, fils puiné d'Hélie V, comte du Périgord, succède à Archambaud I, comte du Périgord, son frère aîné, vers 1212, et meurt vers 1243. (*Art de vérif. les dates*, 1784, p. 379.)

<sup>2</sup> Après B. de Limegeouls, et avant Hélie, abbés de Sarlat, le chanoine de Gérard-Latour place : « Guido de Cornil, 1212, prætermisus à Sanmarthanis » (*loc. cit.*). Cet abbé est inséré au catalogue, dans les éditions suivantes du *Gallia Christiana*.

Gui de Cornil est nommé dans l'acte par lequel Jean de Veyrac, évêque de Limoges, commissaire nommé par le roi Philippe, déclare, après enquête, que les habitants de Sarlat doivent la taille à l'abbé, lors de son élection. « *Actum Sarlati. 12 Kal. decembris 1212.* » — (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XXXVIII; — Chanoine de Gérard, *Catal. des abbés*, v<sup>o</sup> « Guido de Cornil ».)

<sup>3</sup> « Hélie de Unione, non Vinione, 1225

*circa* ». (Chanoine de Gérard, *loc. cit.*) Il était déjà abbé de Sarlat en 1214. Cette année, le 14 septembre, Hélie, abbé de Sarlat, prête serment de fidélité à Simon, comte de Montfort, pour les chevaliers et habitants de la Roque de Gajac. — Acte passé à Dome. — B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LXX.) « Il se disoit chappellain d'un cardinal prestre nommé le cardinal de Saint-Laurent. » (Ms. Tarde A; — Chanoine de Gérard-Latour, *loc. cit.*)

<sup>4</sup> Bergerac, chef-lieu d'arrondissement (Dordogne.)

<sup>5</sup> Limeuil, commune du canton de Sainte-Alvère, arrondissement de Bergerac.

<sup>6</sup> « Helias Petri, 1229. » (Chanoine de Gérard-Latour, *loco citato.*)

<sup>7</sup> Saint-Léon-sur-Vézère, commune du canton de Montignac, arrondissement de Sarlat, ancien Prieuré conventuel.

rapporté dans un cartulaire ou manuscrit qui est gardé parmi les reliques de l'église dudit Saint-Léons de ceste teneur :  
 « *Salvi et Malvat et B. Bromi, joans à la butte le 5 novembre 1233*  
 « *au bourg de Saint Léons, près la croix appelée de l'Hospital,*  
 « *eurent différent et B. Broumi, voulant descharger sa colere, tira*  
 « *un coup de traict contre la croix d'où il sortit du sang qui y*  
 « *paroit encore et, sur le champ, la face luy tourna ce devant*  
 « *derrière et mourut. Ce miracle fut faict en présance de Estiene*  
 « *Talonariet Jean Feudete, lequel manuscrit est signé: B. Filon<sup>1</sup>.* »

1233 Petrus de S<sup>no</sup> Asterio, autrement de Saint-Astier, est évêque de Périgueux lequel, après avoir fort religieusement gouverné son diocèse l'espace de 33 ans, le remit entre les mains du pape Clément IV l'an 1267 et fit profession de l'ordre Saint Dominique, au couvent de Limoges où il vesquit 8 ans et y dé-céda le 14 juillet 1275.

1236 BERNARD del Couderc est le XIX<sup>e</sup> abbé de Sarlat l'an 1236, auquel et au monastère Marguerite, dame de Montignac et femme de Raymond de Pons, remet les droictz qu'elle avoit sur le prieuré Saint-Thomas de Montignac<sup>2</sup>, membre despendant dudict Sarlat et y eslit sa sépulture.

1238 L'an 1238 GERALDVS de Vallibus<sup>3</sup> est le XX<sup>e</sup> abbé de Sarlat. Il estoit de la maison de Palovezi et la devise de son cachet estoit une grande croix.

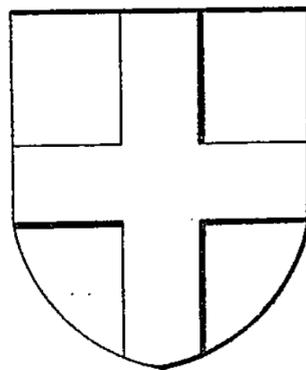
<sup>1</sup>. Le miracle de Saint-Léon est rapporté par le P. Dupuy (*Estat de l'Eglise de Périgord*, II, p. 82) dans les mêmes termes. L'inscription de la chapelle, qui existe encore, est du XVII<sup>e</sup> siècle. (Voir *Bulletin*, VI, 378.) M. Galy a signalé (*ibid.* VI, 292) une petite charte, venant du fonds de Mourcin, concernant ce miracle. Elle n'a pas été publiée. Le second témoin du miracle est appelé aussi : Jean Sendeli. (Ms. Tarde A.)

<sup>2</sup> Saint-Thomas de Montignac-sur-

Vézère, lieu indéterminé, situé à « 3 ou 400 pas du château ». (*Table chron. de l'église de Sarlat, sub anno 1580.*)

<sup>3</sup> « Gerardus de Vallibus, al. Geraldus. 1238. » (Chanoine de Gérard-Latour, *Catalogue... etc.*) Cet abbé, au mois de novembre 1238, prête au roi le serment de fidélité, pour lui et ses vassaux, ses châteaux et ses possessions. — Acte scellé du sceau de l'abbé. (Orig. parchemin. *Arch. nat.* J. 627, n<sup>o</sup> 9; — Douët d'Arcq, n<sup>o</sup> 9083; — de Bosredon, *Sigillographie du Périgord*, n<sup>o</sup> 440.)

L'an 1240, il plaidoit avec les bourgeois de la ville devant l'abbé de Tortoyrac <sup>1</sup>, commissaire délégué du pape. Le subject du différend estoit que, pendant les guerres des Albigeois et Anglois, les habitans de la ville avoient créé des magistratz plébéens avec titre de consul, tant pour leur conservation que pour la police, et disoient avoir droit de communauté de ville, d'archives, seau et maison commune, ce que l'abbé dénioit et s'y opposoit, tant en son nom que du monastère. Sur ce mesme différent, l'an 1248, Géraud de Malemort, sénéchal de Périgord, vint à Sarlat pour ouyr les parties.



L'an 1239 <sup>2</sup>, Alphonse, frère du roy saint Louys et comte de Poitou, espouse Jeane, fille unique de Raymond, comte de Tolose, fait jetter les premiers fondemens de la ville de Castillonès <sup>3</sup>. L'abbé de Cadoin <sup>4</sup> donne le fondz pour bastir avec la justice de tous le destroit de Castillonès, qui luy apartenoit depuis l'an 1209, comme est dict cy devant. Le plan de la ville fut pris et borné par Gautier de Rampoux, baillif de Monflanquin, député par le comte et par Pons Ménard, comis par l'abbé de Cadoin.

1239

Castillonès.

Archambaut <sup>5</sup>, filz d'autre Archambaut est comte de Périgord. Il espousa Marie, fille du comte de Tolose et de ce mariage sortit Hélié Talayran.

1240

Pontius [est] sénéchal de Périgord.

1240

<sup>1</sup> Guillaume, abbé de Tourtoirac.

<sup>2</sup> La date du mariage est incertaine. (Boutaric, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*, p. 41.)

<sup>3</sup> Castillonès, canton de l'arrondissement de Villeneuve-d'Agénais (Lot-et-Garonne).

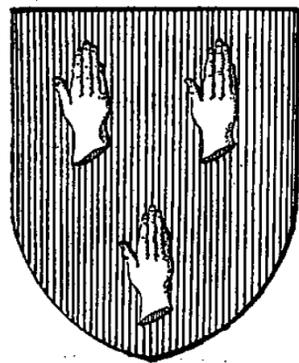
<sup>4</sup> L'abbé de Cadouin étoit en 1239 Jean Bertrand.

<sup>5</sup> Archambaud II, comte de Périgord, frère d'Archambaud I, fils d'Hélié V (1212-1243 circa). Hélié VI succède à son père Archambaud II en 1245 et meurt vers 1250, laissant pour héritier son fils Archambaud III, qui est comte de Périgord en 1250 et meurt vers 1266. (*Art de vérifier les dates*, 1784, 379.)

1248

Geraud de Malamort [est] sénéchal de Périgord.

1249

L'an 1249, HELIAS<sup>1</sup> de Maignanac est le XXI<sup>e</sup> abbé de Sarlat.

1253

L'escu de ses armes estoit: de gule chargé de trois mains d'argent, en devise, la pointe des doigtz en haut. Il décéda bientôt après car, l'an 1250, BERNARD est compté XXII<sup>e</sup> abbé du mesme monastère.

Villeneuve d'Agénois.

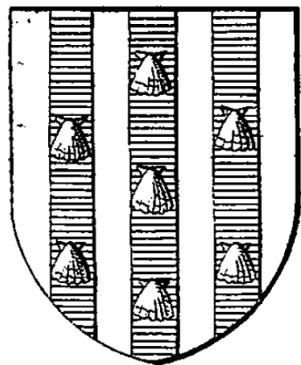
Alphonse, comte de Tolose, l'an 1253, donne à l'abbé d'Aysses le territoire de Gaiac pour y bastir la partie de Villeneuve<sup>2</sup> qui est deçà le pont. Les privilèges de l'autre moytié sont en date de l'an 1220.

La mesme année 1253 Pierre Servientis estoit sénéchal de Périgord.

1258

Henri, roy d'Angleterre, fait paix avec le roy saint Louys l'an 1258<sup>3</sup>; il quitta tous les droictz par luy prétendus sur la Normandie, Poitou, Anjou, Mayne et autres et le roy saint Louys luy cède, moyenant homage, la Guiene de puis la rivière de Charente jusques aux Monts Pyrénées, y comprenant le Limosin, Périgord, Quercy et Agénois.

La même année 1258, GERALDVS d'Albusson<sup>4</sup> est le XXIII<sup>e</sup> abbé de Sarlat. Il portoit ses armes: d'or à trois palz d'azur chargés de sept coquilles d'argent, sçavoir trois au pal du milieu, et deux à chascun des autres. L'abbaye fut en dispute entre ces trois derniers abbés, lesquels playdoint encore à Rome l'an 1260 et,



<sup>1</sup> « Hélias de Magnanac, 1247 circa. » (Chanoine de Gérard-Latour, *loc. cit.* — *G. Ch.* 2<sup>e</sup> édition.)

<sup>2</sup> Villeneuve-d'Agénois, chef-lieu d'arrondissement (Lot-et-Garonne). Bastide fondée, entre 1264 et 1268, par Philippe de Villa Faverosa, sénéchal d'Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, sur un territoire nommé Gajac,

dépendant de l'abbaye d'Eysses. (*G. Ch.*, t. II, col. 435; — B. Nat. Ms. *Fonds Oihénart*, t. CVII; — Curie Seimbres, *Essai sur les Bastides*, 1880, p. 229.)

<sup>3</sup> Traité de Westminster, 25 juillet 1259.

<sup>4</sup> « Geraldus de Albusson, 1255. » (Chanoine de Gérard-Latour, *loc. cit.*; — *G. Ch.* 2<sup>e</sup> édition.)

néanmoins, ARNALDVS de Stapone <sup>1</sup> est, la mesme année, compté pour le XXIII<sup>e</sup> abbé.

C'est en ce temps qu'on procédoit à Sarlat à la construction et bastiment du couvent S<sup>t</sup> François <sup>2</sup>; Gaillard de Baynac <sup>3</sup>, baron dudict lieu, fit bastir l'esglize, le sieur de Fages fit faire le cloistre et les habitans pourvurent au reste <sup>4</sup>.

L'an 1261, Pons Maynard et Denis de la Haye, procureur de Guillaume de Baignolz, sénéchal d'Agénois et Querci pour le seigneur Alphonse, comte de Tolose, jettent les premiers fondemens de la ville et bastille de Villefranche de Périgord <sup>5</sup> et compilent les fors et costumes et privilèges. Et d'autant que le sieur comte n'avoit en ce lieu-là aucun fief en propriété, Bertrand de Pestillac,

Sarlat.

1261  
Villefranche.

C'est à tort que certains généalogistes attribuent G. d'Albusson à la grande famille d'Aubusson, dans la Marche limousine. L'abbé Gerauld et son prédécesseur Hélie de Magnanac appartenaient à deux des plus anciennes familles de la grande bourgeoisie de Sarlat, éteintes l'une et l'autre à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle seulement

<sup>1</sup> « Arnaldus de Stapone, 1260-1274. » (Chanoine de Gérard-Latour, *loc. cit.* et *G. Chr.* 2<sup>e</sup> édition.) Cet abbé fut tué d'un coup de flèche en 1274, pendant qu'il lisait la xii<sup>e</sup> leçon, le jour de la dédicace de son église. Plusieurs moines de Sarlat furent emprisonnés à ce sujet. (*Majus Chronicon Lemovic. à Petro Coral*, dans le *Recueil des Historiens des Gaules*, t. XXI, p. 779.)

<sup>2</sup> Il s'agit du couvent des Cordeliers, bâti hors la ville, dans le faubourg de Lendrevie, qui a subsisté jusqu'à la Révolution.

<sup>3</sup> Par acte du 3 septembre 1238, Guirauld de Vals, abbé de Sarlat, cède à Raymond VII, comte de Toulouse, marquis de Provence, l'hommage dû à l'abbaye et les droits possédés par elle sur la seigneurie de Beynac, sous l'hommage que le comte de Toulouse devra rendre au monastère de Sarlat en l'église abbatiale. Par le même instrument, Gaillard, chevalier, seigneur de Beynac, du consentement de l'abbé de Sarlat, rend au comte de Toulouse l'hommage des

bourg et château de Beynac (Original parch. A. N. J. 309-16.) Quatresceaux en cire brune pendent au pied de l'acte; ce sont ceux: 1<sup>o</sup> du comte de Toulouse, 2<sup>o</sup> de Gaillard de Beynac, 3<sup>o</sup> de l'abbé Guirauld, 4<sup>o</sup> de l'abbaye de Sarlat, portés dans la *Sigillographie du Périgord*, sous les nos 111, 440, 441, et dans l'*Inventaire* de M. Douët d'Arcq sous les nos 745, 1424, 9083, 8405. — Un autre original de cet important document, sur lequel Lespine a fait une copie (*Fds. Périgord*, LXXVIII, p. 25), existait au xviii<sup>e</sup> siècle aux archives de Beynac. (Voir p. 74.)

<sup>4</sup> « Cette mesme année 1260, les « Frères Prescheurs de saint Dominique viennent à Bergerac pour s'y « establir soubz la conduite de Frère « Bernard de Porchères. Hélie Bruneti, « bourgeois de Bergerac, leur achepta « un lieu pour bastir et leur édifia le « dortoir. Geraud Rogier fit faire le « cloistre l'an 1262. Douze religieux y « furent envoyez par le chapitre tenu « en Avignon et commencèrent à y « demeurer. Guillaume de Saint-Astier, « parent de l'évesque de Périgueux, y fut « le premier supérieur. Bergerac estoit « alors une chastellenie appartenant à « la maison de Pons. » (Ms. Tarde A.)

<sup>5</sup> Villefranche-de-Belvès, chef-lieu de canton, arrondissement de Sarlat. Bastide de frontière, fondée en 1260, au lieu dit Vieil-Sivrac (Sainte-Marie-de-Viel-Sieurac, ancienne paroisse), for-

chevalier, sieur du chasteau de Pestillac, luy fornit une sien terre qu'il avoit près l'esglize Nostre Dame de Vieil-Siourac, laquelle il tenoit en homage dudict sieur comte: en icelle fut désigné le plan de la ville, tel qu'on voit à présent. Ilz y establirent une juridiction et certaines parroisses et terres qui dépendoient du comte avec la justice d'icelles et les gentilzhommes qui les possédoient luy en rendoient homage. La juridiction fut donnée en pariage au baillif pour le sieur comte et aux consulz pour la ville, à la charge que les appellations sortans d'iceux iroint au sénéchal d'Agénois et de là au sieur comte, comme souverain. A tous ces actes assistèrent Pons de Fumel, sieur dudict lieu, Bertrand de Pestillac, sieur du chasteau de Pestillac, Amalvy de Pestillac, conseigneur dudict chasteau de Pestillac, Guillaume de la Roque, sieur de la Clausade, P. de Fréiac, sieur de la ville de Besse, Mafre de Cazalz, seigneur en partie du chasteau de Cazalz et Gaillard del Pech, sieur du chasteau del Pech.

1267 Helias Paletesis, résignataire de Pierre de S<sup>t</sup> Astier, est évêque de Périgueux<sup>1</sup>.

1272 L'an 1272, Beaumont<sup>2</sup> est érigé en paroisse du consentement

mant plateau sur une colline. (B. N. *Fds. Lat.* 54015.) En 1357, Villefranche-de-Belvès reçoit de Charles, fils aîné et lieutenant du roi, deux chartes (*Ordonnances*, III, p. 201). Ces lettres ne renferment aucune indication sur l'origine de Villefranche, comme bastide; elles se bornent à relater que cette ville eut particulièrement à souffrir de la guerre des Anglais, ayant été prise par eux en 1345, et reprise la même année par les Français qui la livrèrent aux flammes. (Curie-Seimbres, *Essai sur les Bastides*, 1880, p. 196-197.) Les coutumes de Villefranche sont de 1260.

<sup>1</sup> « L'an 1269, saint Louys, roy de France, allant pour la seconde fois à la guerre d'Outremer passe par le Périgord et va rendre ses vœux à Cadoin au Saint-Suaire. » — « 1270. L'abbé et les religieux de Sarlat pas-

« sent accord et transaction avec les bourgeois et habitants de la ville pour raison de la justice et autres choses dont ilz avoient différent, mais cet accord ne tint pas longuement, car il se trouve d'autres procès, accordset transactions postérieures à ceste cy. » (Ms. Tarde A.)

« 1271. — Toutes les terres dépendantes des comtés de Tolose et Poitou sont unies à la couronne de France, par le décès d'Alphonse et Jeanne, sa femme, qui moururent sans enfants. » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> Beaumont, chef-lieu de canton, arrondissement de Bergerac, anciens diocèse et sénéchaussée de Sarlat. — Bastide d'origine anglaise, fondée dans la 2<sup>e</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, par Luc de Terny, officier du roi d'Angleterre. Le roi Edouard I, en affermant pour

de l'abbé de Cadoin et chapitre de S<sup>t</sup> Avit et [il est] permis d'y bastir une esglise parroissiale et, tost après, furent jettés les fondemens de la ville par Lucas de Tani, maréchal de Gascoigne pour le roy d'Angleterre.

L'an 1274, ROBERT de S<sup>t</sup> Michel est le XXV<sup>e</sup> abbé de Sarlat.

En ce temps le prioré des Vayssières <sup>1</sup>, autrement Vachières, estoit en estat, avec douze religieux, un desquels commandoit avec titre de correcteur; il estoit de l'ordre de Gramont et dépendoit de Francou en Quercy.

En ce mesme siècle, la ville de Badefol <sup>2</sup> estoit en son entier, size et située sur la colline qui est au dessus du chasteau, de laquelle il ne reste rien à présent que l'esglise S<sup>t</sup> Vincens qui estoit presque au milieu de la ville et les fondemens des murailles qui paroissent encore dans le bois. Elle s'appelloit la ville de Batefol et Gaston de Gontaud, l'an 1277, en estoit seigneur.

Siméon de Meloduno <sup>3</sup> [est] sénéchal de Périgord et Quercy.

Raymond d'Auberoche [est] évesque de Périgueux.

L'an 1282 Philippe le Hardi, roy de France, fait jeter les fondemens de la ville de Dome <sup>4</sup>, pour servir de bastille et re-

Beaumont.

1274

Les Vaissières,  
prioré.La ville de  
Badefol.

1277

1280

1280

1282

10 ans à un citoyen de Londres ses bastides du Périgord, mentionne « *bastidam nostram de Bellomonte* », 16 juillet 1284. (B. N. Ms. Fds. Bréquigny, t. XIV.) On assigne à l'année 1272 la construction de l'église fortifiée de Beaumont. Ce remarquable édifice avait été fondé par l'abbaye de Cadouin et le chapitre de Saint-Avit. (*Annuaire du département de la Dordogne*; — de Verneilh-Puyraseau, *Hist. d'Aquitaine*, t. I, p. 355; — de Gourgues, *Les communes du Périgord*, p. 28; *Dict. topogr.*; — Curie-Seimbres, *Essai sur les Bastides*, 1880, p. 201, 202.)

<sup>1</sup> Prieuré des Veyssières, ordre de Grandmont. On voit quelques débris de cette maison religieuse dans la commune de Vitrac.

<sup>2</sup> Badefol, commune du canton de

Cadouin, arrondissement de Bergerac.

<sup>3</sup> Simon de Melun, fils de Jean II, vicomte de Melun, et d'Isabelle, dame d'Antoing et d'Epinoy, seigneur de la Loupe et de Marcheville; sénéchal de Périgord, Limousin et Quercy en 1280; maréchal de France en 1290; grand-maitre des arbalétriers, tué à la bataille de Courtrai. (Voir *Sigillogr. du Périgord*, n° 42.)

<sup>4</sup> Dome. Bastide de frontière d'origine française, couronnant un rocher, rive gauche de la Dordogne, sur la limite des possessions anglaises du Quercy et de l'Agénaïs. Le vendredi 7 mars 1281, Simon de Melun, sénéchal du Périgord, Limousin et Quercy, achète, au nom du roi de France, de Guillaume de Dome, chevalier, les maisons et territoire que celui-ci possédait au Mont de Dome, moyennant 500 livres tournois, « *ad faciendam*

traite à ses gens de guerre sur le fleuve de Dordoigne. La montagne est achaptée de Guillaume de Dome, damoiseau, filz de Pons, sieur du lieu, assisté de Marguerite sa mère et de Guillaume Téjan ses tuteurs, pour le pris de cinq cens livres tournoises noires, avec réservation de la justice et autres choses portées par le contrat passé par devant Raymond de Corneillan<sup>1</sup>, évesque de Caors. Le grand sénéchal de Normandie, commissaire à ce député, faict désigner et proportioner l'enceinte, les places et rues et met les maistres manœuvres après, pour le payement desquelz il y faict dresser une batterie de monoye menue et, pour rendre la ville bien habitée et populeuse, le roy octroye aux habitans présens et advenir plusieurs beaux privilèges entre lesquelz sont ceux cy : qu'ilz auront droit de collège et communauté avec pouvoir de créer consulz ; qu'il y aura cour et justice royale sur l'estendue limitée par les confrontations y désignées ; qu'il y aura cour du petit seau pour les obligations faictes à la rigueur de prinse de corps ; qu'il y aura cour de sénéchal auquel tous les lieux circonvoisins viendront plaider leurs causes ; qu'ilz ne pourront estre convenus en première instance devant le sénéchal, ains leurs causes seront premièrement traitées devant le juge ordinaire ; qu'ilz seront exemps de tailles, emprumtz et tous autres subsides ; qu'ilz seront toujours du domaine du roy, sans en pouvoir estre démembrés, pour quelque cause que ce soit ; qu'ilz pourront tenir fiefz francz et nobles sans en payer aucune finance ; que chasque habitant pourra avoir four et moulin ; qu'ilz seront exemptz de tous péages ; qu'ilz payeront au roy six deniers seulement pour chasque maison et eyrial ; que si quelque terre ou juridiction

*bastidam in dicto monte* ». (Arch. nat. J. 295, n° 32. Orig. parchem.) En 1283, le roi Philippe le Hardi unit la nouvelle ville à la couronne, privilège (usuel pour les bastides) confirmé le 14 août 1369 par Louis, duc d'Anjou. (Arch. nat.

*Trésor des chartes*, Rég. 231, n° 121 ; — Curie-Seimbres, *Essai sur les Bastides*, p. 202, 203 ; — J.-B. Lascoux, *Documents sur Dome*. Paris, 1836, *passim*.)

<sup>1</sup> Lire : Raymond de Cornil.

devient à la main du roy qui leur soit voisine, elle leur sera unie et la juridiction leur appartiendra. Ces privilèges sont octroyés à Bordeaux l'an 1283 et à Auch en Gascoigne l'an 1285.

1283

Edoard, roy d'Angleterre et duc de Guiene, faict jetter les premiers fondemens de la ville et bastille de Monpazier<sup>1</sup> et pour ce que la place appartenoit à Pierre de Gontaud, sieur de Biron, est passée transaction l'an 1284 entre Jean de Greli, sénéchal du roy d'Angleterre, et le dict de Gontaut, par laquelle est accordé que le roy d'Angleterre baillera récompense ailleurs audict de Gontaut jusques à concurrence du plan de la ville et jardins d'alentour qu'on appelle à présent « les dretz » ou droictz de la ville.

En mesme temps ledict Edoard roy d'Angleterre et duc de Guiene fondoit et faisoit bastir la ville et la bastille de Beaumont<sup>2</sup>.

BERNARDVS<sup>3</sup> de Vallibus est le XXVI<sup>e</sup> abbé de Sarlat, de l'an 1283 jusque à 1312. Il portoit mesme devise que le XX<sup>e</sup>.

1283

La ville de Beaumont estant avancée de bastir et desjà habitée, Edoard, roy d'Angleterre et duc de Guiene, l'an 1288, oc-

1288  
Beaumont.

<sup>1</sup> Montpazier, chef-lieu de canton, arrondissement de Bergerac, anciens diocèse et sénéchaussée de Sarlat. Bastide d'origine anglaise, fondée en vue de défendre la frontière qui sépare l'Agénaï du Périgord, sur un plateau, baigné par le Drot, appelé « Puy de Pico », acheté en 1273. (M. et J. Delpit, *Ms. de Wolfenbüttel*, f<sup>o</sup> 128, n<sup>o</sup> 468.) D'après M. de Gourgues, P. de Gontaut, baron de Biron, aurait donné en 1284 le territoire appelé de Boursie à Jean de Grailly, sénéchal pour le roi d'Angleterre. (*Les Communes du Périgord*, p. 28.) L'abbé Audierne donne à cette fondation la date du 7 janvier 1284. (*Périgord illustré*, p. 533.) Par lettres d'Edouard I, en date du 12 avril 1289, il est enjoint aux barons et autres ayant juridiction sur ceux qui « *juraverunt burgesium bastide nostre Montis-Pazerii et promiserunt se domos facturos infra certum terminum* », de les contraindre à l'exécution de leurs

promesses, sous peine de 10 livres d'amende. (B. N. Ms. *Fds. Bréquigny*, t. XIV.) Les privilèges et coutumes de Montpazier furent confirmés par Charles VIII en octobre 1484. (Curie-Seimbres, *Essai sur les Bastides*, p. 205-206); — F. de Verneilh-Puyraseau, *Mémoire*, dans les *Annales archéologiques de Didron*, t. VI.

<sup>2</sup> Voir note 2, p. 78.

<sup>3</sup> Bernard de Vals était prieur de la Sauvetat-de-Caumont, au diocèse d'Agen, lorsqu'il fut élu abbé de Sarlat par Pierre, prieur de Saint-Sardos de Laurenque, Gilbert, prieur de Vaux, Guy, sacristain, et Hélie, prieur de Puy-Guilhem, électeurs choisis par les autres moines du couvent. Il fut confirmé par Raymond d'Auberoche, évêque de Périgueux, par lettres données le 3 des ides de septembre, date qui revient au 11 septembre, 1285. (Orig. parch. Arch. nat. J. 347, n<sup>o</sup> 94, scellé du sceau de l'évêque de Périgueux en cire verte.)

troye à tous les habitans de la bastille certains privilèges par lesquels, entre autres choses, il leur permet de marier leurs filles où ils voudront et promouvoir leurs enfans à la cléricature s'ilz veulent, et que persone ne sera obligé contre sa volonté d'accepter le duel, et se pugera par icelluy du crime dont il sera prévenu, et ne sera tenu pour conveincu quoy qu'il l'ayt refusé, ains le demandant sera tenu de prouver le faict par tesmoins ou autrement, selon la forme du droit, par lesquels articles on voit que les Anglois ne permettoient le mariage des filles sans permission expresse du prince et ne souffroint que les jeunes homes fussent enrollés en l'ordre ecclésiastique sans la mesme permission. On voit aussi combien les duels estoient fréquentz et que la pluspart des procès et différentz se terminoit par le duel. Ces privilèges mettent S<sup>t</sup> Avit-Seigneur<sup>1</sup>, Montferran<sup>2</sup> et Puybeton<sup>3</sup> dans la juridiction de Beaumont qui, à présent, sont juridictions à part. Ils sont datés d'Agen le xxv<sup>e</sup> novembre l'an 15<sup>e</sup> du règne d'Edoard, qui revient audict an 1286.

Philippe le Bel, roy de France, approuvant et autorisant certain règlement pris entre l'abbé et religieux de Sarlat, d'une part, et les consulz de la mesme ville, d'autre, sur la forme de la justice ordinaire de Sarlat, donne ses lettres avec clause expresse que s'il advient que les serviteurs de l'abbé ou religieux vinsent à délinquer, la cognoissance et punition en appartient à l'abbé et non aux consulz et s'ilz sont pris par le sergent du roy sur le délit, seront remis entre les mains dudict abbé. Ces lettres sont en la maison de ville en date de l'an 1289<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Saint-Avit-Sénieur, commune du canton de Beaumont, arrondissement de Bergerac.

<sup>2</sup> Montferrand, commune du canton de Beaumont.

<sup>3</sup> Puybeton, h. commune de Nojals, canton de Beaumont.

<sup>4</sup> Les lettres de Philippe le Bel dont parle Tarde sont datées du mois de fé-

vrier 1289 (v. st.). Elles contiennent l'acte de paréage entre le roi et l'abbé de Sarlat, relatif à l'exercice de la justice par les officiers du roi et ceux de l'abbé, et à leur compétence respective. Une clause spéciale autorise le roi à acquérir, moyennant indemnité à l'abbé, seigneur suzerain, les biens que Amalvin Bonafos, Bertrand et Gaillard de

En ce temps la ville de Liborne <sup>1</sup> commença d'estre bastie sur le rencontre des rivières de Dordogne et Isle, à laquelle le mesme Edoard octroya droit de communauté cet an 1289.

1289  
Liborne.

Hélie Talayran <sup>2</sup>, filz d'Archambault et de Marie, fille du

1290

Gourdon, possèdent à Dome. On voit que le roi ne négligeait pas les intérêts de sa nouvelle bastide de Dome et qu'il n'accordait pas gratuitement sa protection à l'abbaye dans sa lutte contre les consuls de Sarlat.

L'abbé et les religieux nomment Pierre Lemotzi leur procureur pour aller jurer en leur nom l'acte de paréage : « *Actum apud Sarlatum die Veneris post Lætare Jerusalem anno dom. M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> III<sup>xx</sup> X<sup>o</sup>* ». L'original en parchemin (Arch. nat. J. 397, n<sup>o</sup> 13) est scellé de 2 sceaux en cire jaune attachés à des cordons, le 1<sup>er</sup> de fil blanc, le 2<sup>e</sup> de fil blanc, rouge et bleu, représentant, le 1<sup>er</sup> un abbé crossé, mitré, donnant la bénédiction ; légende : S. BERNARDI ABBATIS SARLATEN. ; le contre-sceau porte l'agneau pascal, avec la légende : S. B. ABBATIS SARLATEN. ; le 2<sup>e</sup> un S. Sacerdos crossé, mitré, donnant la bénédiction ; légende : S. PRIORIS ET CONVENTVS SARLATEN. (Douët d'Arcq, n<sup>os</sup> 8405 et 9084. — B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LII, p. 255.) On comprend l'intérêt des consuls à posséder dans les archives municipales une copie de ce document important qui faisait passer entre les mains du roi partie de la puissance originaire de l'abbaye.

Cette charte de paréage avait été précédée d'un accord passé « *apud S. Amandum* (de Coly), *post octabas Purificationis*, 1285 », par l'entremise de Raymond d'Auberoche, évêque de Périgueux, entre l'abbé et le monastère de Sarlat, d'une part, et les consuls, de l'autre, touchant les questions litigieuses entre eux (droits de communauté, de trésor, de maison de ville, de garde des clefs, portes, remparts, fossés, de lever tailles et impositions, de voirie, de poids et mesures, etc.). (Orig. parchemin, à la bibliothèque municipale de Périgueux, versé récemment aux archives départe-

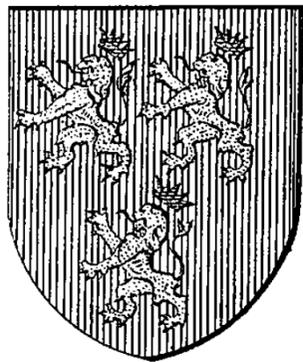
mentales). Trois sceaux pendent au document : 1<sup>o</sup> celui de l'évêque de Périgueux ; 2<sup>o</sup> celui du couvent de Sarlat, 3<sup>o</sup> celui de la communauté de Sarlat, brisé dans sa partie supérieure, le seul exemplaire connu et conforme à la description qu'en donne Lespine (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LII) : « *Communitatis sigillum quod in anteriori parte triplicem... ferebat figuram viri togati ac paludati, cum sceptro quasi liliorum figuram in summo habenti, quin et manus benedicens è nubibus supra capita pendentibus.* »

C'est à la suite de cet accord, aussi mal tenu par les parties que ceux qui avaient été réglés précédemment sur les mêmes sujets, que l'abbé et le couvent de Sarlat, désespérant de pouvoir résister aux usurpations journalières de la municipalité, se décidèrent à faire appel à la puissance royale, et à partager avec le roi leurs droits de suzeraineté sur la ville.

<sup>1</sup> Libourne, chef-lieu d'arrondissement (Gironde), au confluent de la Dordogne et de l'Isle. Bastide anglaise fondée en 1269 par Roger de Leyburn, sénéchal de Guienne pour le roi d'Angleterre, qui lui donna son nom. Cette ville fut bâtie sur un groupe important, déjà existant, appelé le Port de Fozère, lequel formait une paroisse sous le nom de St-Jean de Fozère. (Enquête de 1274. B. N. Ms. *Fds. d'Oihenart*, vol. CVI.) La charte de commune accordée par Edouard I à la nouvelle bastide est datée du 27 septembre 1270. (B. N. Ms. *Fds. Bréquigny*, vol. XXXV.)

<sup>2</sup> Hélie VII, comte de Périgord, 1295, marié en 1280 à Philippe de Lomagne d'Auvillars, dont il eut une fille, Marquise, marié en 2<sup>es</sup> noces à Brunissende de Foix, dont il eut : Archambaud IV, comte de Périgord ; Hélie Talleyrand, cardinal ; Roger-Bernard, comte de Périgord après son frère ; Agnès,

comte de Tolose, est comte de Périgord et portoitses armes : de gule à trois lions d'or avec une couronné d'azur. Il espousa deux



femmes : la première avoit nom Philippe, vicomtesse d'Auvila<sup>1</sup> et de Loumagne<sup>2</sup>, duquel mariage provint Marquise de Périgord, fille unique, qui se rendit religieuse de S<sup>te</sup> Claire et donna tout son bien au monastère, à quoy le roy ne voulut consentir, ordonna que ses biens reviendroint à son père Hélie.

En secondes nopces il espousa Brunizinte, fille de Roger Bernard, comte de Foix et de ce second mariage provindrent trois enfans : Archambaut, Roger Bernard et Anthoine qui fut cardinal.

1292  
S.Avit-Sénieur.

Raymond d'Auberoche, évesque de Périgueux, fait une en-  
quête à S<sup>t</sup> Avit-Sénieur, l'an 1292, par laquelle les chanoynes  
vérifient que de tout temps et autant que la mémoyre se peut  
estendre, ilz ont vescu en séculier, tellement que, par sentence  
dudict seigneur évesque, ils sont déclairés prestres et chanoyn-  
nes séculiers et ordonne que doresnavant l'esglise sera appelée  
séculière et qu'il y aura un prieur, un chantre, un secrétain  
et un ouvrier et que en tout il n'y aura que quinze chanoynes  
et six prébendiers, et depuys ceste esglize s'est dicte et intitulée  
séculière.

Jean de Arrablay<sup>3</sup> est sénéchal de Périgord et Quercy.

1294

Audoin est évesque de Périgueux, successeur immédiat de  
Raymond d'Auberoche, sans vacance de siège.

1294

La guerre est renouvelée en Guiene entre les François et An-

femme, en 1321, de Jean de Sicile, duc  
de Durazzo, Jeanne, Marguerite. (*Art de  
vérifier les dates.*)

<sup>1</sup> Auvillars, canton (Tarn-et-Garonne).

<sup>2</sup> Lomagne, ancien comté de Gasco-  
gne. Villes principales: Vic-de-Lomagne  
et Beaumont. Il fait partie aujourd'hui  
des départements de la Haute-Garonne  
et du Gers.

<sup>3</sup> Jean d'Arrablay, dit le Vieux, séné-  
chal de Périgord et du Quercy, fut nommé  
sénéchal de Carcassonne et de Béziers  
en 1294 et 1295. (B. N. Ms. *Fonds  
Languedoc*, CL, p. 212 v<sup>o</sup>.) Le sceau de  
cet officier a été décrit par M. de Bosre-  
don, dans la *Sigillographie du Périgord*,  
sous les n<sup>os</sup> 44 et 45.

glois à cause du refus ou délayement que faict le roy d'Angleterre de rendre l'homage pour le duché de Guiene. A raison de quoy, par arrest, il est déclaré descheu du droit des seigneuries qu'il avoit en France, pour l'exécution duquel arrest le roy Philippe envoya en Guiene<sup>1</sup> une armée qui prind Bordeaux<sup>2</sup>. Ceste guerre fut terminée par le mariage de Marguerite, fille du roy Philippe, avec Edoard, second du nom, roy d'Angleterre et, par ce moyen, Edoard recouvra Bordeaux et tout ce qu'il avoit perdu en Guiene pendant ces guerres.

L'abbé et religieux du monastère de Sarlat et la communauté de la ville, après avoir plaidé longues années devant plusieurs juges et passé diverses transactions, sans estre sorties à effect, vinrent d'accord l'an 1298 et passent transaction qui a esté appelée le « Livre de la Paix » soubz laquelle ilz ont despuys vescu. L'abbé et religieux disoient que la justice et tout droit de seigneurie de la ville et parroisse de Sarlat leur appartenoit, comme leur ayant esté donnée par le comte de Périgord et, néanmoins, les habitans, se servant du trouble causé par les guerres des Albigeois et Anglois et des procès et contestations qui avoient esté entre plusieurs prétendans à l'abbaye, s'estoient ingérés de faire une communauté de ville, avoir une maison commune, un seau, des consulz qui exerçoient la justice, punissoient les délinquantz, avoient la clef des portes, la garde des murailles, faisoient les publications et commandemens à leur nom et autres choses concernant tant la justice que la police et que tout cela estoit au préjudice desdictz abbé et monastère et une entreprise sur leur juridiction et autorité. Sur quoy, les habitans respondoient qu'ilz estoient en possession de tous ce

1298  
Sarlat.

<sup>1</sup> « ...Arnoul de Nèle, connétable de France avec.... etc. » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> « ... pendant lequel siège, Robert d'Artois y arrive pour le roy Philippe avec une armée. Les Anglois, sans l'attendre, lèvent le siège et s'en vont at-

taquer Bayonne et le prennent, mais non le chasteau. Robert les suit et ils s'embarquent et se retirent en Angleterre. Ceste guerre... etc. » (Ms. Tarde B.)

dessus de puis longues années et avoient prescript contre tout ce que le monastère pouvoit dire, pour raison desquelz différens intervint ladicte transaction, par laquelle la justice fut mise en partage entre le sieur abbé, au nom du monastère, et les sieurs consulz, soubz les conditions articulées et scellées<sup>1-2</sup>.

1312 Cet abbé qui transigea s'appelloit BERNARD de Vaux, XXVI<sup>e</sup> abbé, qui demeura en ceste charge de l'an 1283 jusques à 1312, auquel succéda ARMANDVS de Sancto Leonardo<sup>3</sup> XXVII<sup>e</sup> et dernier abbé de Sarlat.

1303 Géraud de Sabanac [est] sénéchal de Périgord.

1305 Jean de Arrablayo<sup>4</sup> [est] sénéchal de Périgord.

1305 Le roy Philippe le Bel, sept ans après cette transaction, qui

<sup>1</sup> Le premier document qui nous montre une organisation complète de la municipalité de Sarlat, officiellement constatée, est le serment de fidélité prêté par les habitants de Sarlat au roi Louis VIII: « *Actum apud Sarlatum anno gratie m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> xxiii<sup>o</sup>* ». Dans cet acte comparaissent P. d'Albusso, B. Vezis, P. Lumbarz, H. Pelissos, « *consilarii* », et 21 autres habitants, agissant tant en leur nom qu'au nom de plus de cinq cents autres habitants. Cet acte précieux est scellé d'un rond sceau en cire brune, représentant une grande fleur de lys entourée de la légende: CE ES LI SCIAVS AS BORGEIS DE SARLAT. — (Orig. parch. aux Arch. nat. J. 627, 6 bis. — Douët d'Arcq, *Inventaire*, n<sup>o</sup> 5733.)

<sup>2</sup> L'abbé et le convent de Sarlat nomment leurs procureurs Hélie de Rhodes, prieur claustral, Raymond Barrière, doyen d'Issigeac, Pierre Limouzi, donat de l'abbaye, pour représenter leurs intérêts auprès du roi, dont la confirmation est demandée pour la transaction. — Acte passé à Sarlat, « *die sabbati post festum Purificationis B. M. V. m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> xcvi<sup>o</sup>* » (février 1298 v. st.)

Les consuls de la communauté de Sarlat nomment, de leur côté, pour les représenter, Hélie d'Albusson et M<sup>o</sup> Reginald de Borrèze, bourgeois de Sarlat, par acte donné à Sarlat, sous le sceau

municipal, « *die Jovis in festo beati Vincentii, A<sup>o</sup> D. m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> xcvi<sup>o</sup>* » (janvier 1298 v. st.).

Les articles du « Livre de Paix » furent confirmés solennellement par le roi, par lettres données à Paris, au mois de mai 1299. — (Ms. Tarde A.)

<sup>3</sup> Avec le chanoine de Gérard-Latour (*Catal. des abbés et évêques*), il faut l'identifier avec Armandus de Monteleonardo, appelé aussi Arnaldus de Montdenard et Montlévard, successeur de Raymond de Roquecorn au siège abbatial de Gaillac en Albigeois, lors de la nomination de Raymond au siège épiscopal de Sarlat en 1317. (*G. Christ. I, 54. Abbat. Gaillac.*; — *Hist. gén. du Languedoc*, nouv. éd. t. IV, p. 398.)

Il est bon de remarquer qu'à la liste donnée par Tarde, le chanoine de Gérard-Latour ajoute dans son catalogue: « Hubertus simoniaque » vers 970. (voir note 4, p. 64) et « Guido de Cornil, 1212. »

Les auteurs du *Gallia christiana* (2<sup>e</sup> éd.) ajoutent à la liste précédente trois noms: « Gérard » entre Etienne et Arnaud; « R. de Siorac » entre Raoul de Cromiac et Arnaud; enfin « Arnaud de Villemur » entre Robert de Saint-Michel et Bernard de Vals.

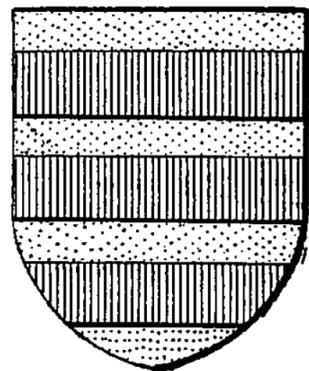
<sup>4</sup> Jean d'Arrablay, dit le Jeune, sénéchal du Périgord.

revient à 1305, augmenta et enrichit Sarlat d'un magistrat Sarlat. plébéen, composé de 24 consuls avec puissance de pouvoir à la police et d'imposer sur les habitans jusques à certaine somme, lors que la nécessité le requiert. (Recueilli par Boyer, *Décision* 60, et rapporté par Chopin : *De Juridict. Andeg. L. 1, cap. 2, n° 4* <sup>1</sup>.)

Ceste mesme année 1305, Bertrand, archevesque de Bordeaux, est esleu pape et appelé Clément V, lequel transfère le siège en Avignon <sup>2</sup>.

Deux ans après, Arnaud de Canteloup <sup>3</sup>, autrement de Pelegrue, archevesque de Bordeaux, nepveu dudict pape, achepte les terres de Bigaroque, Belver et Monravel et les unit à la table <sup>4</sup> de l'archevesché de Bordeaux. Bigaroque.

Clément V estoit natif de Vilandraut, de parens nobles, portoit ses armes : d'or à trois faces de gule. Il décéda à Roquemaure sur le Rosne le 20 d'apvril 1314, ayant tenu le siège huit ans, 10 moys, 15 jours, et fut apporté et enseveli à Uzeste <sup>5</sup>, petite ville au diocèse de Bazas, où il demeura en repos jusques au 6 janvier 1577 que deux habitans de Bazas, calvinistes, nommés la Forcade et la Serre, allèrent violer et voler son sépulchre.



Estant entrés dedans, ilz trouvèrent le corps de la longueur de 8 piedz, si entier que une cicatrice qu'il avoit au visage paroisoit encore, mais incontinent le tout fondit en cendres. Ilz

<sup>1</sup> Cette faveur royale fut loin d'être gratuite. — Voici ce que raconte le chanoine de Gérard-Latour : « L'abbé et les consuls de Sarlat promirent au roi 4500 livres, savoir, l'abbé 1500 livres et les consuls 3000 livres, pour la confirmation et approbation faite par Sa Majesté de la paix et composition faite entre les parties (en 1298), et payèrent les sommes l'an 1303. » (*Catalogue des abbés*). D'après Leber (*Appréciation de la fortune privée au moyen-âge*) 4500 livres, en 1300, vau-

draient plus de 300000 fr. de notre monnaie.

<sup>2</sup> Bertrand de Goth ou de Gouth, gascon d'origine, archevêque de Bordeaux en 1300, élu pape à Pérouse en 1305, sous le nom de Clément V, meurt près de Lyon en 1314.

<sup>3</sup> Arnaud de Canteloup, archevêque de Bordeaux (305-1332).

<sup>4</sup> Lire : mense.

<sup>5</sup> Uzeste, commune du canton de Vilandraut (Gironde).

y trouvèrent quelques bagues et quelques vases d'or et d'argent qui y avoient esté mis lors de la sépulture avec parfums et drogues aromatiques pour conserver le corps de corruption. Ils emportèrent ces meubles et, non contentz de cela, brizèrent le sépulchre qui estoit tout de marbre, enrichi de six colonnes de jaspe, le tout élaboré d'une excellente main.

1314

Raymond succède à Audoin en l'évesché de Périgueux et y prélatise jusques à l'an 1328, pendant le siège duquel le Périgord est divisé en deux diocèses (comme il sera dict cy-après) avec égale dignité et prééminence et sans que l'un d'iceux puyse prétendre quelque avantage ou dépendance sur l'autre.

Quoy que les évesques n'ayent jamais heu aucun pouvoir ou droit épiscopal sur l'esglise de Sarlat, à cause que c'estoit une esglise régulière, exempte de la juridiction des ordinaires, gouvernée par son prélat particulier, néanmoins, pour ce que le pays Sarladois estoit dans leur diocèse, comme partie du Périgord, j'ay dressé l'ordre et la suite des évesques de Périgueux avec le temps qu'ilz ont vescu et siégé jusques audict Raymond. Maintenant que Sarlat est évesché et le pays Sarladois un diocèse particulier, distinct et séparé de Périgueux, ne recognoissant autre prélat que celui de Sarlat, je laisseray les évesques de Périgueux, pour parler de ceux de Sarlat et, après que j'auray raporté le nom, ordre, suite, temps et actions remarquables de ceux-cy, j'auray fait voir l'estat de la religion chrestienne dans le pays Sarladois jusques à mon temps.

1314

Les premiers privilèges de la ville et bastille S<sup>t</sup> Jean de Molières<sup>1</sup> sont donnés à Agen par Edoard, dict Carnaux,<sup>2</sup> roy d'An-

<sup>1</sup> Saint-Jean-de-Molières, commune du canton de Cadouin, arrondissement de Bergerac, anciens diocèse et sénéchaussée de Sarlat. Bastide d'origine anglaise, mentionnée dans les lettres d'Edouard I, roi d'Angleterre, du 16 juillet 1284, affermant pour 10 ans ses bastides du Péri-

gord. (B. N. Ms. *Fds. Bréquigny*, vol. XIV.) D'après un titre du 18 mai 1316, imprimé dans les *Rôles gascons*, Guillaume de Toulouse, sénéchal du roi d'Angleterre, aurait édifié dans cette bastide un château, « *pro custodiâ prisonum et defensionem partium illarum* ». La com-

gleterre et duc de Guiene, le 27 novembre 1315, de la mesme forme et teneur que ceux de Beaumont, desquelz a esté parlé sur l'an 1288. Il appert par ces privilèges que Molières a esté basti par les Anglois environ l'an 1300.

Ayant monstré jusques ici le temps auquel ont esté fondées et basties les villes de Castillonès, Villefranche de Périgord, Monpazier, Villeneuve d'Agénois, Dome, Liborne, Beaumont et Molières, on peut assurer et colliger que Villéral<sup>1</sup>, Montflanquin<sup>2</sup>, Aymet<sup>3</sup>, la Linde<sup>4</sup> et S<sup>te</sup> Foy<sup>5</sup> ont esté fondées et édifiées

munication de ses privilèges, dont la date exacte est inconnue, fut demandée par les habitants de la bastide de Réalville. (Curie-Seimbres, *Essai sur les Bastides*, p. 211.)

<sup>2</sup> Lire : dit de Caernarven.

<sup>1</sup> Villéral, chef-lieu de canton, arrondissement de Villeneuve-d'Agénois (Lot-et-Garonne.)

L'édification de cette bastide fut entreprise du temps du comte Alphonse, vers 1265, et continuée au nom du roi de France par Pierre de la Proue en 1289 (B. N. Ms. *Fds. Oihénart*, vol. CVI). La bastide de Villéral est ainsi nommée dans des lettres du comte Alphonse, du mois de mars 1269. (B. N. Ms. *Fds. Doat*, LXXIV ; — Curie-Seimbres, *Essai sur les Bastides*, 230.)

<sup>2</sup> Montflanquin, chef-lieu de canton (Lot-et-Garonne). Les titres primordiaux de la fondation de cette bastide n'existent plus. Celle-ci est antérieure à 1269, car, par lettres du mois de mars de cette année (B. N. Ms. *Fonds Doat*, LXXIV, 74), le comte Alphonse de Poitiers confirme la concession faite par Guillaume de Bagnols, son sénéchal, aux habitants de la « bastide » de Montflanquin, au sujet du droit du sel. — Les coutumes et privilèges de Montflanquin, sans date, sont, en tous points, semblables à ceux des autres bastides. (Curie-Seimbres, *Essai sur les Bastides*, p. 233.)

<sup>3</sup> Aymet ou Eymet, chef-lieu de canton, arrondissement de Bergerac, anciens diocèse et sénéchaussée de Sarlat. Bastide frontière entre le Périgord et l'Agénois, fondée sur la rive gauche du Drot, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle,

par les officiers du comte Alphonse de Poitiers. (B. N. Ms. *Fds. Oihénart*, vol. CV et CVI.) Les titres primordiaux n'existent plus. — Les privilèges accordés par le comte de Poitiers en juin 1270 sont rappelés dans les lettres confirmatives du roi Philippe le Bel, du mois de novembre 1295. (B. N. Ms. *Fonds Doat*, t. LXXIV et CCLVI ; — Curie-Seimbres, *Essai sur les Bastides*, p. 200 ; — Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, 512.)

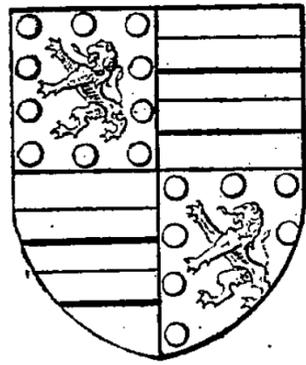
<sup>4</sup> La Linde, chef-lieu de canton, arrondissement de Bergerac. Bastide anglaise, construite vers 1260 par Jean de la Linde, un des officiers du roi Henri III d'Angleterre, auprès d'une ancienne paroisse de ce nom.

Le 26 juin 1267, Edouard, fils aîné du roi Henri III, accorde à la Linde (*castrum de la Lynde*), une charte de privilèges et de coutumes, vidimée et confirmée par le même Edouard, devenu roi d'Angleterre, par lettres datées d'Agen, le 27 novembre 1286, par François I<sup>er</sup>, roi de France, en 1517, et plusieurs de ses successeurs. — (Ces documents ont été publiés dans les *Annales d'Agriculture de la Dordogne*, et plus récemment par M. l'abbé Goustat, *Bulletin de la Société historique du Périgord*, t. X, p. 87 et suiv. — Voir aussi : Ducourneau, *La Guienne monumentale* ; — F. de Verneilh-Puyraseau, dans les *Annales de Didron*, t. VII, 1847 ; — Curie-Seimbres, *Essai sur les Bastides*, p. 198.) On a voulu identifier la Linde avec le « Diolindum » de la Table Théodosienne de Peutinger, station romaine située entre « Vesonna »

en mesme siècle, sçavoir entre l'an 1200 et 1300, attendu que elles sont basties avec la mesme forme, compartiment et disposition. Et quand à Roquepine<sup>1</sup>, je n'ay trouvé autre chose sinon que, en l'an 1342, il y avoit un juge royal avec titre de baillif, comme ès autres bastilles du Périgord.

1316

Jan XXII est esleu pape par les cardinaux assemblés à Lyon le 7 d'aoust 1316<sup>2</sup>. Il s'appeloit Jacques de Ossa, natif de Caors. En sa jeunesse il estudia en droit et fut archiprestre de S<sup>t</sup> André. Après, il fut secrétaire de Charles, roy de Sicile et puy



son chancelier, par la créance duquel il devint archevesque d'Avignon et Clément V le fit cardinal. Il portoit ses armoiries inquarterées : aux premières estoit un lion avec un bord chargé de dix besans ou torteaux ; aux secondes y avoit deux fascés. Ce pape, considérant la grandeur du Périgord, jugea que le

troupeau estoit assés grand pour occuper deux pasteurs, à raison de quoy il érigea l'abbaye de Sarlat en évêché, par bulle

Sarlat.

(Périgueux) et « Dibona » (Cahors). — Cette opinion est actuellement rejetée.

<sup>5</sup> Sainte-Foi-la-Grande, chef-lieu de canton (Gironde), jadis en Périgord (de Verneilh-Puyraseau, *H. d'Aquitaine*, I, 370.)

Bastide fondée sous le gouvernement du comte Alphonse de Poitiers, à la suite d'un paréage conclu, au mois de juillet 1255, entre ce prince et l'abbé de Conques en Rouergue. (B. N. Ms. *Fds. Doat*, I, *Inv.*) L'année suivante, au mois de juin, le comte Alphonse, par lettres datées de Vincennes, octroie aux nouveaux habitants des coutumes et des privilèges. (*ibid.* V et CXVII), et, en 1332, au mois de novembre, Jourdain de Lubret, sénéchal d'Agénais et de Gascogne pour le roi de France, octroie à la bastide de Sainte-Foy des privilèges concernant la justice, confirmées au mois de février suivant par Philippe de Valois. (*Trésor des chartes*,

reg. 66, f<sup>o</sup> 399 ; — Curie-Seimbres, *Essai sur les Bastides*, p. 195.)

<sup>1</sup> Roquepine, hameau, commune de Sainte-Radegonde, canton d'Issigeac, arrondissement de Bergerac, ancien diocèse de Sarlat et sénéchaussée de Bergerac, sur la frontière de l'Agénais. En 1283, la bastide de Roquepine est nommée dans une transaction passée entre Jean de Grailly, sénéchal du roi d'Angleterre, et Marguerite de Turenne, dame de Bergerac, confirmée par lettres d'Edouard I, du 31 août 1283. (B. N. Ms. *Fds. Bréquigny*, t. XIII, et *Fds. Périgord*, t. LXXXVIII, p. 210.)

<sup>2</sup> Jacques Duèze, fils d'Arnauld Duèze, bourgeois de Cahors, évêque de Fréjus en 1300, archevêque d'Avignon en 1310, cardinal et évêque de Porto en 1312, élu pape le 7 août 1316, couronné à Lyon le 5 septembre suivant, meurt à Avignon le 4 décembre 1334.

expresse donnée en Avignon, le 5 des ides de janvier, l'an second de son pontificat, qui revient au 9 janvier 1317<sup>1</sup>. Prenant du diocèse de Périgueux tout ce qui est au respect de Périgueux au delà des fleuves de Vézère et Dordogne, et faisant que ces deux rivières divisent le Périgord en deux diocèses, sçavoir : Vézère, de Larche<sup>2</sup> jusques à Limol<sup>3</sup>, et Dordogne, de Limol jusques au Fleix<sup>4</sup> et que la portion du Périgord qui est au delà de ces rivières, depuis Larche jusques au Fleix, soit du diocèse de Sarlat et le reste demeure au diocèse de Périgueux, et telle est encore la borne et limite de ces deux diocèses. La bulle de ceste création est de la teneur que s'ensuit :

« IOANNES episcopus servorum Dei. Ad perpetuam rei

<sup>1</sup> Il est bon de compléter les données fournies par Tarde sur ce grand événement qui transforma l'abbatiale de Sarlat en cathédrale. Le document pontifical, dont Tarde nous transmet la copie, imprimé dans le *Gallia Christiana*, t. II, p. 497, n'est pas le seul relatif à l'érection du nouveau siège épiscopal et à la nomination du premier évêque.

Dès le 13 août 1317, Jean XXII, par sa bulle « *Salvator noster* », donnée « *Avenioni, id. Aug. pontif. anno II<sup>o</sup>* », avait érigé en principe l'abbatiale de Sarlat en cathédrale, partageant en deux l'ancien diocèse de Périgueux, (*Arch. du Vatican. Rég. de Jean XXII an II*, t. I, f<sup>o</sup> 108, pièce n<sup>o</sup> 479; — B. N. Ms. *Fonds Périgord*, vol. XXXVI.) Cette bulle est restée inconnue à Tarde et à A. de Gérard-Latour. Voici ce qu'en dit le dernier: « On n'a pas la bulle de ladite érection. Elle ne se trouve ny dans les archives de l'évêché, ny dans celles du chapitre, ny même dans les registres de Jean XXII, où l'on voit en blanc l'endroit où devoit être ladicte bulle. » (*Cat. des évêques de Sarlat*). La bulle « *Dudum considerantes* », dont Tarde nous donne la copie, en commettant une erreur de date, vient compléter la première, en déterminant le partage du territoire de l'ancien diocèse de Périgueux entre les deux sièges épiscopaux. — La Vézère et

la Dordogne seront la limite des deux diocèses. — Le document pontifical est daté, d'après Tarde: « *Datum Avenioni vid. januarii pontif. anno II<sup>o</sup>*, d'après le *G. Ch*: « ... *idus januarii pontif. anno II<sup>o</sup>* ». Or, Jean XXII ayant été élu pape le 7 août 1316, et couronné au mois de septembre, cette date correspond au 9 ou au 13 janvier 1318, mais non 1317, comme dit notre chroniqueur.

Le nouveau siège ne tarda pas à être pourvu d'un évêque. Raymond de Roquecorn, abbé de Gaillac en Albigeois, fut nommé évêque de Sarlat, par bulle « *Datum Avinioni vi non. julii pontif. anno II<sup>o</sup>* » date qui correspond au 2 juillet 1318. Nous ne possédons le texte ni de cette bulle ni de celle qui fut adressée le même jour aux chapitre et ville de Sarlat, mais la mention en a été gardée par Lespine (*Fonds Périgord*, t. XXXVI. *Ex. Arch. Vatic. Table des Rég. de Jean XXII*, t. VIII, f<sup>o</sup> 241.) La 3<sup>e</sup> bulle du même jour, adressée au roi pour lui notifier la nomination de Raymond à l'évêché de Sarlat, existe en original aux Archives nationales (*Trésor des chartes, Bulles*. — Original parchemin, scellé d'une bulle de plomb.)

<sup>2</sup> Larche, commune, arrondissement de Brive (Corrèze).

<sup>3</sup> Limeuil, commune du canton de St-Alvère, arrondissement de Bergerac.

<sup>4</sup> Le Fleix, commune du canton de la Force, arrondissement de Bergerac.

« memoriam. Dudùm considerantes attentius et intrà pec-  
 « toris claustra meditatione sollicita revolventes, quod in tantâ  
 « multitudine populi quanta fecundavit Altissimus civitatem  
 « et diocesim Petragoricensem, singulorum vultus nequibat,  
 « ut condecet, unicus pastor inspicere, aut alias partes boni  
 « pastoris implere, quodque <sup>1</sup> durum erat atque difficile in eâ-  
 « dem diocesi, quæ lata et diffusa existit, ad unum tantum à  
 « tot personis ecclesiasticis et mundanis recursum haberi. Nos,  
 « ad augmentum cultûs divini et spiritualem animarum pro-  
 « fectum salubriter intendentes, præmissis et aliis suadentibus  
 « justis causis, cum fratribus nostris plenè discussis, de ipso-  
 « rum concordii consilio et apostolicæ plenitudine potestatis, ac  
 « ex certâ scientiâ nostrâ, diocesim Petragoricensem in duas dio-  
 « ceses dividentes, voluimus et auctoritate apostolicâ decrevimus,  
 « quod preter civitatem Petragoricensem, quæ suam propriam  
 « et distinctam haberet diocesim, certis finibus limitandam, ci-  
 « vitas Sarlatensis, olim villa dictæ diocesis, quam veluti ad hoc  
 « convenientem et accomodam eâdem auctoritate in civitatem  
 « ereximus et civitatis vocabulo duximus decorandam, separa-  
 « tam habere diocesim à diocesi remansurâ ecclesiæ Petragoricen-  
 « sis, certis limitibus distinguendam, et quod ecclesia S<sup>ti</sup> Sacer-  
 « dotis, quondam monasterii Sarlatensis, esset et ex tunc habere-  
 « tur perpetuò cathedralis, prout hæc in nostris super hoc con-  
 « fectis literis seriøsè continentur. Nuper autem per quem  
 « modum dictæ dioceses distingui et limitari debeant et possint  
 « accommodè et quæ et quanta sit de ipsis portio eidem Sarla-  
 « tensi diocesi deputanda et qualis et quanta præfatæ Petrago-  
 « ricensi diocesi remansura et quid et quantum utrique  
 « ipsarum conveniat, per fide dignas et sufficientes personas  
 « pleniùs et seriøsè informati, ac per hæc <sup>2</sup> ad separationem  
 « et limitationem prædictarum diocesium in Dei nomine pro-

« quamque. » (G. Ch.)

<sup>2</sup> « hoc ». (G. Ch.)

« cedentes, volumus ac decernimus infrà scriptas separatio-  
 « nem et limitationem ac deputationem nostras, eâdem  
 « autoritate ac de ejusdem plenitudine potestatis, in perpe-  
 « tuum inter dictas dioceses inviolabiliter observandas, vide-  
 « licet ut flumina Vezere et Dordonie ex nunc in perpe-  
 « tuum dictas Petragoricensem et Sarlatensem dioceses,  
 « prout sequitur, dirimant, conterminent et distingant; ut  
 « quæcumque videlicet ultrà idem flumen Vezere, sicut des-  
 « cendit et fluit de castro dicto de Larche, quod est in Lemo-  
 « vicino, usquè ad ingressum dicti fluminis Dordonie propè  
 « castrum de Limolio, ubi dictum flumen Vezere nomen  
 « amittit et post modum prout descendit dictum flumen Dor-  
 « donie in quantum protenditur dicta olim diocesis Petrago-  
 « ricensis versùs eandem civitatem Sarlatensem consistere  
 « dignoscuntur, quæve fuerunt huc usquè de diocesi Petra-  
 « goricensi sint de diocesi Sarlatensi, et omnia quæ Petrago-  
 « ricensis episcopus <sup>1</sup> inibi habuit hactenùs et percepit ac  
 « habere et percipere debuit, quocumque nomine censeantur,  
 « cum eorum pertinentiis, cedant et accrescant eidem ecclesiæ  
 « Sarlatensi, exceptâ jurisdictione temporali seu temporalitate,  
 « si quam in predictis idem Petragoricensis episcopus habuit  
 « quam ecclesiæ predictæ Petragoricensi volumus remanere <sup>2</sup>,  
 « dictamque diocesim taliter limitatam episcopo Sarlatensi  
 « qui est et pro tempore fuerit ac ecclesiæ Sarlatensi  
 « juxtà divisionem, limitationem ac deputationem nostras  
 « hujusmodi ordinario episcopali jure subjicimus ac ipsam ab  
 « omni jurisdictione episcopi et capituli ac ecclesiæ Petrago-  
 « ricensis in totum eximimus, ac etiam in perpetuum libe-  
 « ramus. Quæcumque verò sunt citrà flumina prædicta versùs

<sup>1</sup> « ...ecclesia... » (G. Ch.)

<sup>2</sup> « ...cedant et accrescant in spiritua-  
 libus Sarlatensi ecclesiæ prælibatæ, ex-  
 ceptis feudis ac jurisdictionibus tem-  
 poralibus, quæ ecclesiæ Petragoricensi  
 volumus remanere, etc. » (G. Ch.)

« civitatem Petragoricensem prout prius erant de diocesi Pe-  
 « tragoricensi, integraliter eidem Petragoricensi diocesi volu-  
 « mus ramanere. Hæc igitur per <sup>1</sup> Apostolicæ Sedis providen-  
 « tiam circumspèctam sic facta salubriter et utiliter ordinata,  
 « perpetuis esse valitura temporibus et robur incommutabilis  
 « firmitatis obtinere volentes, autoritate prædicta distric-  
 « tius inhibemus, ne aliquis cujuscunque preeminentiæ,  
 « ordinis, conditionis aut status, etiamsi archiepiscopali vel  
 « episcopali fulgeat <sup>2</sup> dignitate, hujusmodi ordinationem apos-  
 « tolicam seu aliqua vel aliquod de contentis in eâ, quovis  
 « quæsito colore vel modo, sive causâ vel occasione quâlibet  
 « adinventis, turbare seu quomodolibet impendire præsu-  
 « mat. Nos enim irritum decernimus et inane, si secus  
 « super iis à quoquàm, quâvis autoritate contigerit atten-  
 « tari; et nihilominus in eos qui ex certâ scientiâ contra-  
 « rium præsumpserint, nisi infrâ octo dierum spatium, post  
 « publicationem præsentium, resipuerint, cum effectu excom-  
 « municationis in personas et interdicti in universitates, ac  
 « suspensionis sententias in conventus, capitula sive collegia  
 « promulgamus, de consilio et autoritate prædictis, à quibus  
 « non nisi per Romanum Pontificem absolutionis beneficium,  
 « præterquàm in mortis articulo valeant obtinere. Nulli ergò  
 « omninò hominum liceat hanc paginam nostrarum volunta-  
 « tum, constitutionem subjectionis, exemptionis, liberationis,  
 « inhibitionis et promulgationis infringere vel ei ausu teme-  
 « rario contraire. Si quis autem hoc attemptare præsumpserit,  
 « indignationem Omnipotentis Dei et Beatorum Petri et  
 « Pauli Apostolorum ejus se noverit incursum. Datum  
 « Avinioni v idus Januarii <sup>3</sup>, pontificatûs nostri anno  
 « secundo. »

1317

<sup>1</sup> « ...dictæ sedis providentiam... »  
 (G. Ch.)

<sup>2</sup> « ...præfulgeat... » (G. Ch.)  
<sup>3</sup> « ... idus Januarii... » (G. Ch.)

Archambaut <sup>1</sup>, filz d'Elie et de Brunizent, est comte de Périgord. Il succéda à son père soubz la tutèle de sa mère Brunizent à cause de sa minorité et il épousa Jeane Pons, dame de Bergerac et mourut sans enfans.

RAYMVNDVS DE ROCACORNV <sup>2</sup> est le premier évesque de Sarlat esleu et proveu par le mesme pape Jean XXII incontinent après l'érection de Sarlat en évêché. Il estoit issu de la maison noble de Roquecor en Agénois. Lorsqu'il fut eslevé à ceste dignité, il estoit abbé de Gaillac en Albigeois. Après qu'il fut en possession et eut recogneu l'estendue du diocèse, il le divisa en sept archiprestres, deux deçà Dordogne, qui sont S<sup>t</sup> André <sup>3</sup> et Audrix <sup>4</sup>, et cinq au delà, sçavoir : Daglan <sup>5</sup>, Palayrac <sup>6</sup>, Capdrot <sup>7</sup>, Bouniagues <sup>8</sup> et Flaueac <sup>9</sup>. Et ayant considéré que le revenu de l'abbaye de Sarlat n'estoit pas suffisant pour porter les charges épiscopales, supplie le pape d'augmenter le revenu de ceste esglise, comme il avoit augmenté les charges lors qu'il avoit relevé sa dignité, lequel, intérinant la requeste, unit le prioré d'Issigeac <sup>10</sup>, qui estoit une esglise collégiale et régulière de l'ordre de S<sup>t</sup> Benoît soubz titre de doyené, avec toutes ses dépendances, à la dignité et mense épiscopale de Sarlat, pour y estre jouy et possédé à perpétuité par ledit Roquecor et ses successeurs évesques (après le

<sup>1</sup> Archambaud IV, fils d'Hélie VII et de Brunissende de Foix, comte de Périgord, à la mort de son père, meurt sans enfans de Jeanne de Pons, vers 1336, laissant pour héritier Roger-Bernard son frère. (*Art de vérifier les dates.*)

<sup>2</sup> Voir la note finale n<sup>o</sup> 1, sur les premiers évesques de Sarlat.

Raymond, *alias* Raymond-Bernard d'Aspremont de Roquecorn, moine de la Chaise-Dieu, abbé de Gaillac avant 1311, évesque de Sarlat en 1318, transféré à Saint-Pons de Thomières le 24 décembre 1324, mort le 5 septembre 1345. (*G. Ch. — Eglises de Sarlat et d'Albi ; — Devic et Vaissète, Hist. gén. du Languedoc, n<sup>10</sup> éd., t. IV, p. 398, 420,*

598 ; — Chanoine de Gérard-Latour, *Catalogue des abbés et évesques de Sarlat.*)

<sup>3</sup> Saint-André et Allas-l'Evêque, commune, canton de Sarlat.

<sup>4</sup> Audrix, commune, canton de Saint-Cyprien, arrondissement de Sarlat.

<sup>5</sup> Daglan, commune, canton de Dome, arrondissement de Sarlat.

<sup>6</sup> Paleyrac, commune, canton de Cadouin, arrondissement de Bergerac.

<sup>7</sup> Capdrot, commune, canton de Montpazier (id.).

<sup>8</sup> Bouniagues, commune, canton d'Issigeac (id.).

<sup>9</sup> Flaujac, commune, canton de Sigoulès (id.).

<sup>10</sup> Issigeac, canton (id.).

décès de Bertrand <sup>1</sup> prebtre cardinal de S<sup>t</sup> Marcel auquel, par dispense, la jouyssance avoit esté donnée pendant sa vie) avec clause expresse : « reservatâ tamen monachis in decanatu ipso  
« degentibus pro necessitatibus eorum congruâ et solitâ por-  
« tione, ex quâ, juxtâ solitum morem valeant sustentari et alia  
« ipsis incumbentia onera supportare. » La bulle est donnée en Avignon, « VII idus Augusti pontificatus anno III<sup>o</sup> », signé :  
1318 « Vitalis », et sur le repli : « Unio decanatus de Issigiaco pro  
« episcopo Sarlatensi » et plus bas : « Raymundo episcopo », signé : « A. Fabri ». Ceste date respond au 7 jour d'aougst 1318, auquel jour ce pape commença de compter le troisieme de son pontificat <sup>2</sup>.

Le cardinal de S<sup>t</sup> Marcel décède dans un an et demy après la date de ceste bulle <sup>3</sup> et, par son décès, le doyené d'Issigeac se trouva uni à la mense épiscopale de Sarlat, duquel les évesques ont jouy depuys paisiblement.

1319 Raymond de Roquecor, se voyant pressé par la noblesse du pays de recevoir plusieurs religieux et considérant le peu de moyens qu'il avoit de les entretenir, ordonne, l'an 1319, de l'avis de son chapitre, que aucun religieux ne seroit receu de nouveau en leur monastère de Sarlat que plustot ilz ne fussent réduitz au nombre de cinquante <sup>4</sup>, quelle sollicitation que les seigneurs voysins en puissent faire.

Roger Bernard <sup>5</sup>, second filz d'Elie Talayran et de Bruni-

<sup>1</sup> Bertrand de Poyet ou du Pouget, né en Quercy vers 1280, chanoine d'Aix, doyen d'Issigeac, cardinal prêtre de la 1<sup>re</sup> promotion du pape Jean XXII, en 1316, du titre de Saint-Marcel, évêque d'Ostie et Velletri en 1327, mort à Avignon le 2 février 1351. — (Voir aussi Lettre de Gérard à Baluze, du 7 mai 1691. *Bulletin*, VII, 58.)

<sup>2</sup> Le texte de cette bulle, envoyé par le chanoine de Gérard-Latour à son ami Baluze, le 7 mai 1691, fut inséré par ce-

lui-ci dans sa *Vie des Papes d'Avignon*, 1693, tome II, p. 339, avec la mention : « *Ex archivo ecclesie Sarlatensis.* »

<sup>3</sup> Voir p. 95, note 10, et lettre de Gérard à Baluze du 7 mai 1691.

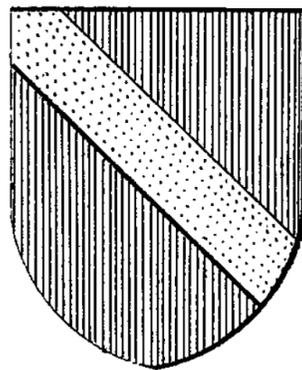
<sup>4</sup> « Auparavant ils estoient cent, mais aussy ilz jouissoient de tous les prieurés nommés en la bulle d'Eugène (III) ». (Ms. Tarde A, note marginale.)

<sup>5</sup> Roger-Bernard, comte de Périgord en 1336, épousa en 1340 Eléonore de Vendôme, dont : Archambaud, qui lui suc-

zinde, est comte de Périgord et seigneur de Bergerac, comme héritier universel d'Archambaut son frère et de Jeane de Pons sa belle-sœur. Il espousa Héléonore, fille de Bouchard, comte de Vandosme, duquel mariage trois enfants provindrent, sçavoir : Archambaut, qui fut comte de Périgord, Taleyran et Jeane, qui fut mariée au comte d'Armaignac.

L'an 1321, [Raymond de Roquecorn], voyant l'esglise cathédrale en mauvais estat, tant en bastimens que ornemens, ordonne, de l'avis de son chapitre, que le revenu de tous les bénéfices qui vaqueroient en son diocèse, par l'espace de cinq ans, seroit employé à la réparation d'icelle, distrait une pension pour un vicaire qui feroit le service pendant ledict temps.

La mesme année, il unit à l'office de célarier, qui est à présent l'archidiaire de Marcays, les priorés de Valegeoulz <sup>1</sup>, Marcays <sup>2</sup> et Carsac <sup>3</sup>. Et d'autant que, dans la maison abbatiale, il ni avoit point de sale de grandeur suffisante pour tenir le synode et autres assemblées du clergé de son diocèse, il fit édifier la sale épiscopale en l'estat qu'elle est encore. Il décéda l'an 1324 <sup>4</sup>, ayant tenu le siège et gouverné le diocèse fort



1321  
Sarlats.

céda, et Talleyrand de Périgord, commandant général en Guienne pour le roi de France en 1370. — Roger-Bernard mourut vers 1369. (*Art de vérifier les dates*, 1784, p. 384.)

<sup>1</sup> Valojouls, commune, canton de Montignac, arrondissement de Sarlat.

<sup>2</sup> Marquay, commune, canton de Sarlat.

<sup>3</sup> Carsac, commune, canton de Carlux, arrondissement de Sarlat.

<sup>4</sup> Tardecommet ici une erreur, relevée comme il suit par le chanoine de Gérard-Latour, dans son *Catalogue des évêques* :

« Le même pape (Jean XXII), ayant érigé l'abbaye de Saint-Benoît de Saint-Pons de Thomières en évêché, Raymond

« de Roquecorn fut nommé le premier évêque, le 24 décembre 1324, où il mourut l'an 1339..... On trouve dans les extraits des archives du Vatican que Raymond fut fait évêque de Saint-Pons en 1324, qui est précisément l'année que M<sup>rs</sup> de Sainte-Marthe ont marqué qu'il étoit mort, prenant la translation qu'ils n'ont pas connue pour la mort. » (Voir aussi lettre d'A. de Gérard à Baluze du 7 mai 1691. — *Bulletin*, VII.) Les frères Sainte-Marthe, en mettant Raymond de Roquecorn au nombre des évêques de Saint-Pons, ne parlent pas de sa démission du siège de Sarlat. — Les nouveaux éditeurs du « *Gallia Christiana* » (1739,

dignement l'espace de huit ans. Il portoit l'escu de ses armoiries : de gule chargé d'une bande d'or, icy représenté.

Pendant qu'il cultivoit heureusement le champ de ce diocèse, on construisit à Belver le couvent S<sup>t</sup> Dominique lequel, en peu de temps, fut conduit à perfection, à la diligence et frais de la noblesse voisine et habitans.

Audoïn Bécade, archiprestre de Capdrot <sup>1</sup>, estant décédé, et la cure de Capdrot, à laquelle est annexée la dignité d'archiprestre, estant vacante par son décès, le pape Jean XXII érige ceste esglize de Capdrot en collégiale, à laquelle il unit Montpazier, Marsalès <sup>2</sup> et Gaugeac <sup>3</sup>, par bulle donnée en Avignon « X cal. junii pontificatus anno secundo », qui revient au 23 may 1347, par laquelle est dict que en icelle esglize il y aura douze chanoynes, en ce compris l'archiprestre en titre de dignité et le secrétain <sup>4</sup> en titre d'office, deux prestres domadiers <sup>5</sup>, dix chapelains, quatre clercz, tous perpétuelz et quatre enfens, les douze chanoynes faisant le chapitre, les deux prestres pour dire les grandes messes par sepmaine, chascun à son tour, les dix chapelains pour dire les messes privées et les clercz pour servir les uns et les autres en ce qui concerne le service divin. Que la dignité d'archiprestre venant à vaquer, l'archiprestre sera esleu par le chapitre en laquelle le sieur évesque de Sarlat aura voix, non comme évesque, mais comme chanoyne et néanmoins, l'eslection faicte, la confirmation appartiendra audict sieur évesque, pour la confirmer ou infirmer s'il

t. VI, p. 237) ont réparé cette omission. — D'après ces derniers auteurs, Raymond serait mort à Saint-Pons en 1345 et non en 1339, comme le dit le chanoine de Gérard.

<sup>1</sup> Capdrot, commune, canton de Montpazier, arrondissement de Bergerac. — Le privilège, porté dans la bulle d'érection du 23 mai 1318, donnant aux chanoines de Capdrot le droit de concourir à l'élection des évêques de Sarlat, fut révoqué par bulle de Clément VI, donnée

à Avignon le 29 mai 1343. — (Lettre de Gérard à Baluze du 20 mars 1665, et *Catalogue des évêques* par A. de Gérard-Latour.) Cette bulle est imprimée dans la *Vie des Papes d'Avignon*, t. II, p. 615.

<sup>2</sup> Marsalès, commune, canton de Montpazier.

<sup>3</sup> Gaujac, (id.).

<sup>4</sup> Lire : sacriste, « *sacrista* ».

<sup>5</sup> Lire : prêtres hebdomadiers : « *hebdomadarii* », dit la bulle.

y eschoit ; que le chanoyne auquel est annexé l'office de secrestain aura la cure des âmes et sera proveu par le dict sieur évesque en seul et, advenant vacance des autres chanoynes, le sieur évesque donnera titre, et le chapitre après luy, chascun à son tour, mais quand aux deux domadiers, dix chapelains et quatre clerchez, le chapitre y pourvoira en seul. Et advenant vacance du siège épiscopal, les chanoynes seront appelés et auront voix en l'eslection du futur évesque, conjointement avec les religieux de Sarlat, et quand à ce qui concerne l'union des parroisses de Marsalès et Gaujac, est dict que la portion congrue sera réservée pour les vicaires perpétuelz, comme aussi est dict que en une chapelle de l'esglise collégiale sera érigé un autel pour y dire la messe parroissielle et administrer les sacremens <sup>1</sup>.

Les privilèges, uz et costumes de la ville de Bergerac sont accordés et passés à Paris entre Renaud de Pons <sup>2</sup>, seigneur de la ville et les scindicz d'icelle en juin 1321, approuvés et ratifiés par Charles-le-Bel, roy de France et de Navarre, par lesquelz ledict Renaud leur accorde d'avoir à perpétuité droit de collègue et consulat et communauté de ville, avec maison, coffre et sceau communs et, pour cet effect, leur donne une belle maison size dans la ville, appelée de Malbec,

<sup>1</sup> « Ceste collégiale a été depuis transférée à Montpazier, comme il sera dit cy après en 1492.

« Depuis l'érection de ceste église en collégiale jusques à présent que j'escriis cecy et que nous contons 1625, il y a eu vingt archiprestres. les noms, ordre et suite desquelz sont représentés par ceste table :

1317 Petrus Danroche, premier archiprestre.

Petrus Guidonis.

Bertrandus de Siuraco.

Hugo Clavelli.

1391 Geraldus Rauzelli.

Joannes Essendié.

Herveus Calibis.

Petrus Grifoul.

1485 Arnaldus de la Cassagne.

Egidius de Gontaud de Biron.

Antonius Tesson.

Raymundus Cavalerii.

Guilhermus Cavalerii.

1488 Regnaud.

1524 Petrus de Biron.

Nèble.

Guilhermus la Porte.

1588 Joannes Cambon.

Urbanus la Voye.

Emericus Francois.

<sup>2</sup> Regnauld de Pons, dit Hélié Rudel,





voulant que au seau de la ville ses armes soyent gravées à la main droite qui consistent en un champ semé de fleurs de lis et celles de la ville en un dragon volant, et se réservant à soy et à ses successeurs la justice qu'il avoit sur toute la ville, chasteau et chastellenie de Bergerac et appartenance d'icelle.

1325

**BERTRANDVS BÉRENGER**<sup>1</sup>, second évesque de Sarlat succède à Raymond de Roquecor, l'an 1325, proveu en Avignon par le Pape Jean XXII, et décède l'an 1329, après avoir tenu le siège quatre ans et demy, pendant lequel temps il fut presque tousjours en Avignon où il mourut, tellement que l'évesché vaqua « *in curiâ* », et les religieux de Sarlat ne furent pas en peine d'eslire son successeur. Pendant son séjour en Avignon, le diocèse estoit gouverné par un sien parent<sup>2</sup> lequel il avoit constitué son vicaire-général, tant au temporel que spirituel.

1330

**F. ARNALDVS RAMIARD**<sup>3</sup>, troisieme évesque de Sarlat succède à la crosse et mitre de Bertrand Bérenger l'an 1330, proveu en Avignon par le pape Jean XXII. Il estoit natif du diocèse de Périgueux et religieux de l'ordre de S<sup>t</sup> François; son mérite l'avoit revestu auparavant de la dignité épiscopale

né en 1296, fils de Regnault de Pons, seigneur de Bergerac, Montignac, etc., et d'Isabeau de Lévis, mari de Mathe d'Albret, mort vers 1334. (Ph. de Bosredon, *Sigillogr. du Périgord*, nos 240, 241, 242.)

<sup>1</sup> Bertrand Bérenger était abbé de Castres lorsqu'il fut transféré à Saint-Thibéry, diocèse d'Agde, par bulle du 27 juillet 1317 (*Arch. Vatic. Rég. de J. XXII. an 1, t. V, f<sup>o</sup> 649*). Il fut promu évêque de Sarlat par la translation de Raymond d'Aspremont de Roquecorn au siège de Saint-Pons de Tomières. La bulle de nomination de Bertrand n'existe plus, mais on possède celle par laquelle Jean XXII appelle à lui succéder sur le siège

abbatial de Saint-Thibéry Ratier, prieur de Lautrec, en date du 28 novembre 1325. — On peut croire que la bulle de nomination au siège épiscopal de Sarlat est de la même date ou à peu près. — Voir la note finale n<sup>o</sup> 1 sur les premiers évêques de Sarlat.

<sup>2</sup> Ce parent s'appelait Bertrand Bérenger, comme l'évêque; son nom se trouve employé dans l'instrument d'union à l'office d'aumônier du chapitre de Sarlat, du prieuré de Puyguillem, en date du 8 décembre 1325. (A. de Gérard-Latour, *Catalogue des évêques*.)

<sup>3</sup> Voir la note finale n<sup>o</sup> 1 sur les premiers évêques de Sarlat.

en l'évesché de Salerne et, ayant remonstré au pape le désir qu'il avoit de venir mourir en son pays natal, il luy conféra l'évesché de Sarlat, vacant « *in curiá* » par le décès dudict Bérenger. Il fit son entrée à Sarlat ceste mesme année.

L'an 1331, au moys d'aougst, il transigea avec les habitans de Sarlat, en ce que concerne le payement du dixme des bledz et vins de la parroisse de Sarlat, laquelle transaction le scindic de la dicte ville fit imprimer l'an 1624 en latin et françois. Il décéda le dernier de novembre 1333, après avoir gouverné le diocèse environ quatre ans, pendant lesquels il fit presque tousjours sa demeure en la solitude du chasteau de Boucheyral <sup>1</sup>, qui estoit dans les bois en la parroisse d'Alas, la ruine duquel paroit encore.

1331

Anthoine Talayran <sup>2</sup>, troysiesme fils d'Elie, comte de Périgord, est créé cardinal par le pape Jean XXII aux Quatre-Temps de la Pentecouste <sup>3</sup>.

1331

<sup>1</sup> Boussieyral, hameau, dans l'ancienne parroisse d'Allas-l'Evêque, aujourd'hui commune de Saint-André et Allas, canton de Sarlat.

<sup>2</sup> Hélié Talleyrand de Périgord (et non Antoine), né en 1301 (?), fils d'Hélié VII et de Brunissende de Foix; archidiacre, puis évêque de Limoges, 1324; évêque d'Auxerre, 1328; cardinal-prêtre de Saint-Pierre-ès-Liens, 1331; légat, cardinal évêque suburbicaire d'Albano, 1348; mort à Avignon le 17 janvier 1364.

<sup>3</sup> « 1332. — Au moys de juin, sur les « dix heures du soir, il pleut si fort à « Sarlat que la ville basse se fusse sub- « mergée, si la force et pesanteur de « l'eaue, qui s'estoit enfermée dans la « ville n'eust renversé la muraille du « costé du midy. Plusieurs maisons fu- « rent abbatues, lorsque l'eaue sortit « par la bresche qu'elle s'estoit faicte; « l'impétuosité renversa les moulins les « plus prosches de la ville sur la rivière « de Cluze, avec grande quantité de « meubles de la ville et faubourgs qui « allèrent trouver la marée à Liborne, « conduits par le ruisseau de Cluze,

« meslé avec la Dordoigne. Lorsque « telles pluyes surviennent, il faut « ouvrir de bonne heure les portes de la « ville pour donner passage à l'eau.

« L'esté de l'année 1333 se porta si plu- « vieux et la grelle [fut] si fréquente que « le printemps suivant de l'année 1334 « fut accompagné d'une grande disette « et, advenant la récolte, survint une « mortalité populaire venant de ce que, « les boyaux s'estantz rendus estroitiz « lors de l'abstinence, ce peuple man- « geant plus que de coustume estoit suf- « foqué par la viande.

« 1335. — Le 29 décembre, à huit « heures du matin, il y eut à Sarlat « tremblement de terre qui dura seule- « ment un demy quart d'heure. S'il eût « duré davantage, il eut apporté des « ruines aux bastimens.

« Ce mesme jour, le roy Philippe de « Valois et la reyne sa femme, estoient « à Martel; ils avoient faict la feste de « Noël à Brive et s'en alloint à Tolose et « de là en Avignon voir le pape et, « d'Avignon à Marseille voir les galères « et navires que le roy y faisoient appres-

1333

GVILLERMVS DE SENDREVS<sup>1</sup>, quatriesme évesque de Sarlat est esleu par les religieux le xv<sup>e</sup> jour après le décès d'Arnaldus Ramiard, qui revient au 15 décembre 1333, et pourveu en Avignon par le pape Jean XXII qui, par ce moyen, se trouve avoir conféré ou institué les quatre premiers évesques de Sarlat. Ce quatriesme prélat fut esleu de la monacalité à l'épiscopat, car il estoit religieux de l'ordre de S<sup>t</sup> Benoît et prieur de S<sup>t</sup>-Léon, issu de la noble maison de Pédrèges<sup>2</sup>, qui est un chasteau entre Limoil et S<sup>te</sup> Alvère<sup>3</sup>. Il unit le prioré de Proissans<sup>4</sup> à l'office de prévôt et décéda au moys de may 1338, ayant tenu la charge épiscopale quatre ans, quatre moys et demy. Pendant que ce prélat gouvernoit ce diocèse, Henri III<sup>e</sup> du nom prend le titre de roy de France avec celluy de roy d'Angleterre, soubz prétexte qu'il estoit filz d'Edoard second et de Marguerite, fille de Philippe-le-Bel, lequel Philippe mourant avoit laissé trois enfans masles qui avoint esté tous trois roys l'un après l'autre et estoient décédés sans enfans masles et partant disoit que sa mère devoit succéder. Les François, au contraire, maintenoient que le royaume de France est si noble qu'il ne peut estre commandé par une femme. Edoard répliquoit qu'il n'estoit pas femme, et les François respondoient à cela que sa mère ne luy pouvoit donner droit au royaume, puy qu'elle n'en y avoit point à raison de son sexe. Edoard ne prenant pas ces raisons en payement se résout à la guerre et voilà le motif d'une guerre qui dura jusques à l'an 1453, qui est jusques à ce que les Anglois furent du tout chassés de la Guiene<sup>5</sup>.

« ter pour le voyage de la Terre Saincte<sup>2</sup>  
 « indit au 12 d'aougst suivant. Lequel  
 « voyage ne se fit pas, à cause des divi-  
 « sions et guerres qui survindrent entre  
 « le roy de France et Edoard, roy d'An-  
 « gleterre. » (Ms. Tarde B.)

<sup>1</sup> Voir la note finale, n<sup>o</sup> I, sur les premiers évesques de Sarlat.

<sup>2</sup> Puy-de-Rèzes, hameau, commune de Pézuls, canton de Sainte-Alvère.

<sup>3</sup> Sainte-Alvère, canton, arrondissement de Bergerac.

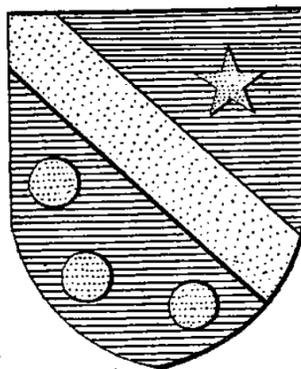
<sup>4</sup> Proissans, commune, canton de Sarlat.

<sup>5</sup> Edouard prend le titre de roi de France et écartèle ses armes de celles

<sup>6</sup> Le roi Philippe VI prit solennellement la croix à Avignon, le 29 mars 1338, avec les rois d'Aragon, de Navarre et de Bohême.

PETRVS BERENGARIVS<sup>1</sup>, autrement appelé Borgoignous, est le V<sup>e</sup> évêque de Sarlat et tint le siège seulement depuis le mois de septembre 1338 jusques à la fin de 1339. Auquel temps les roys de France et d'Angleterre se firent la guerre en Guiene sans exploit mémorable et, l'an 1340, accordèrent une trêve qui fut continuée jusques à 1342.

PETRVS ITERIVS<sup>2</sup> est le VI<sup>e</sup> évêque de Sarlat et gouverne le diocèse dix ans, sçavoir de l'an 1340 jusques à 1350. Il fit bastir la chapelle Nostre-Dame<sup>3</sup>, qui est joignant le cloistre, pour y assembler le chapitre de son esglize cathédrale. Il fit son testament à la Roque de Gajac<sup>4</sup> le 28 avril 1346, instituant exécuteur de ses dernières volontés Talayrau, cardinal et comte de Périgord<sup>5</sup>, lequel, en l'an 1351, commit et envoya à Sarlat pour cet effect Arnauld<sup>6</sup>, abbé de Chansalade. Ses armes estoient : d'azur à une bande d'or, une estoile d'or au dessus la bande et trois bezans d'or au dessoubz.



Pendant que ce prélat siégeoit à Sarlat, il y avoit un évêque à Dacqz en Gascoigne qui portoit mesme nom, surnom et armes, lequel fut faict cardinal en septembre 1361 par Innocent VI soubz le titre « *SS. Quatuor Coronatorum* » et après

de France, à l'assemblée de Gand, en 1340. — Les premières hostilités avaient commencé en 1337. (B. N. Ms. *Fds. de Camps*. LXXXIII, pp. 156-190. — Froissart, éd. S. Luce, I, CLXXXV-CCXLVI.)

<sup>1</sup> Voir note finale, n° I, sur les premiers évêques de Sarlat.

<sup>2</sup> Voir note finale, n° I, sur les premiers évêques de Sarlat.

<sup>3</sup> Notre-Dame-de-Pitié. C'est aujourd'hui la chapelle des Pénitents bleus, malheureusement reconstruite au siècle dernier.

<sup>4</sup> La Roque-de-Gajac, commune, canton de Sarlat. L'ancien château abbatial, puis épiscopal, dans une position uni-

que, était en partie creusé dans la paroi verticale du Roc Vigueyral qui limite le bourg, parallèlement à la Dordogne, et le surplombe à une hauteur de plus de 50 mètres, et en partie bâti dans une fente naturelle horizontale, à moitié hauteur de la paroi. Le château de la Roque-Gajac était inexpugnable. Aussi, ne fut-il jamais pris ni même attaqué pendant les guerres des Anglais.

<sup>5</sup> Hélie Talleyrand, cardinal de Périgord, n'a jamais été comte de Périgord. Le comte était Roger-Bernard (1336-1369).

<sup>6</sup> Arnaud-Raymond, abbé de Chansalade (1326-1359.)

fut fait évêque d'Albe par Urbain V et mourut en Avignon le 20 may 1367 et fut enseveli au couvent S<sup>t</sup> Dominique en une chapelle qu'il y avoit fait bastir. Il y a de l'apparence que ce cardinal estoit frère ou nepveu de nostre prélat, attendu l'identité du nom, surnom et armes <sup>1</sup>.

En ce temps les religieux de l'esglize cathédrale de Sarlat estoient en nombre de cinquante et prenoient tous les jours leur prébende en pain et vin.

Sarlat.

L'an 1340, les habitans de Sarlat, prévoyant que la trêve<sup>2</sup> accordée entre les roys de France et Angleterre estoit une préparation à la guerre<sup>3</sup>, réparèrent les tours et bastissent les murailles de la ville et font faire deux portes dernières au faubourg de la Bocarie, une sur le chemin de Salignac<sup>4</sup> et l'autre sur le chemin de Carlux<sup>5</sup>.

La trêve estant finie, le comte Derbi<sup>6</sup>, lieutenant pour le roy d'Angleterre, vient en Guiene avec une armée et prend terre à Bayone le 6 juin 1342 et de là vient à Bordeaux. Le comte de Laille<sup>7</sup> se rend à Bergerac avec la noblesse du pays et trois cens Gênois pour empêcher que les Anglois ne passent au deçà la Dordogne. Le comte Derbi monte en Périgord avec son

<sup>1</sup> Voir la note finale n° I.

<sup>2</sup> Une trêve de six mois fut signée entre les rois de France et d'Angleterre à Espléchin, le 25 septembre 1340. Une nouvelle trêve fut signée le 19 janvier 1343. Pendant les années 1341 et 1342, la guerre fut circonscrite en Bretagne.

<sup>3</sup> Malgré la trêve, les officiers du roi avaient imposé sur la ville de Sarlat 15 sols tournois par feu, « pour cause de la guerre de ceste année présente ». Sur la plainte des habitans, le roi Philippe mande au sénéchal et au gouverneur de Toulouse de cesser la levée de ces deniers : « Nous vous mandons... « que vous cessez et faites cesser de la « dicte indiction et imposition prendre « et lever pour la cause dessus dite, « car nous ne volons pas que nos sub- « jects soient grevés sans cause, et se

« aucuns gatges en sont prins ou levés, « si les rendes et faites rendre... « Donné à S<sup>t</sup> Germain en Laye, sous « notre petit scel en l'absence du grand, « le XXVI<sup>e</sup> jour de février l'an de grâce « M.CCC.XL et deux. » (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LII, p. 263. — Collection Audierne, *Original*.)

<sup>4</sup> Salignac, ch.-l. de canton, arrondissement de Sarlat.

<sup>5</sup> Carlux, id.

<sup>6</sup> Henri, comte de Derby, fils du duc de Lancastre, nommé lieutenant du roi d'Angleterre et capitaine au duché de Guienne par lettres du 10 mai 1345. (Rymer, *Fœdera*, vol. II, *pars* 2<sup>a</sup>, p. 38.)

<sup>7</sup> Bertrand, premier comte de l'Isle-Jourdain en Armagnac en 1341, mort en 1349.

armée et d'abord attaque le faubourg de la Magdalène <sup>1</sup> qui est au bout du pont de Bergerac <sup>2</sup> où fut rendu un grand combat qui dura un jour entier, auquel plusieurs seigneurs de condition furent tués de costé et d'autre, les François passent le pont et se retirent dans la ville laquelle n'estoit lors fermée que de fossés et palissades et retranchemens. Le lendemain, le comte d'Erbi faict assailir la ville et, après que son conseil de guerre l'eut jugée imprenable, faict amener de Bordeaux une quantité de grands bateaux pour l'attaquer du costé de la rivière, les quelz estant arrivés, il les charge d'archers et de pioniers et, à la pointe du jour, faict aborder la ville. Les pioniers mettent pied à terre pour abbatre une levée de terre qui faisait muraille et les archers qui estoient logés dans les bateaux les deffendoient et empêchoient que les assiégés ne puissent se présenter pour les offenser; car il n'y avoit aucun flanc pour deffendre ce terre plein, si bien que dans un jour ceste terrasse fut abbatue, la palissade ostée et la brèche suffisante pour entrer. Sur le soir ilz donnent l'assaut. Les Gènevois, qui estoient tous armés de pavois à preuve de traict,

<sup>1</sup> La Madeleine, faubourg, commune de Bergerac, rive gauche de la Dordogne, à la tête du pont, appartenait à l'ancien diocèse de Sarlat.

<sup>2</sup> Tarde, en donnant la date de 1342 à la prise de Bergerac par Derby, a mal copié Froissart, qui lui-même copie Jean le Bel et reproduit l'erreur de ce dernier chroniqueur : « et fut la prise de Bergerac, dit celui-ci, l'an de grâce MCCCXLIV, à l'entrée del'hiver. » (*Chronique de J. le Bel*, t. II, p. 43.) La prise de Bergerac par Derby eut lieu en réalité le 24 août 1345. D. Vaissète (*Hist. du Languedoc*, IV, p. 569) et Dacier avaient parfaitement constaté l'erreur, dès le siècle dernier, et plus récemment, M. Bertrand, dans son *Etude sur les chroniques de Froissart* (Bordeaux, 1870, in-8°, p. 9 et suiv.), fournit les preuves les plus évidentes que la date donnée par l'auteur anonyme de la

chronique écrite en tête des Coutumes de Bordeaux, Bergerac et Bazadais, doit être maintenue. « L'an MCCCXLV, dit « le chroniqueur de la Coutume, fo pres « Bragueyrac en Peyregors, per lo comte « Darvi, lo jorn de Seint Bertomyeu « (24 août) ». — (Voir aussi le récit concordant de Robert de Avesbury, *Historia de mirabilibus gestis Edouardi III*, Oxonii, 1720, pp. 121-122, — et Froissart, édition de Siméon Luce, t. III, p. XII et suiv.)

Entre autres personnages faits prisonniers, il faut citer Henri de Montigny, sénéchal de Périgord; Jean de Gallard, chevalier, seigneur de Limeuil; Pierre de Latour, chevalier; Hélie, sire de Bourdeille; le comte Bon d'Antin, Pons de Beynac, damoiseau, seigneur d' Beynac, qui y fut blessé grièvement, etc.

Combat près  
Périgueux.

se produisent sur la brèche plus hardiment que les autres et par ce moyen couvrent les habitans pour se retrancher, mais, désespérant de pouvoir résister, les gens de deffense quittent la ville avant le jour et laissent les habitans seulz, lesquels capitulèrent le lendemain matin, se rendirent et prestèrent le serment de fidélité au roy d'Angleterre ès mains du comte d'Erbi, lequel y laisse une garnison et mène son armée sur le fleuve de Garonne et puy revient en Périgord, passe devant Périgueux où estoit Anthoine Taleyran<sup>1</sup>, comte de Périgord et Roger-Bernard son frère, le sire de Duras<sup>2</sup> et environ six vingtz gentilhommes du pays, lesquels il n'ose entreprendre, mais passe outre tenant le chemin du chasteau de Pélagrue<sup>3</sup> qui estoit au comté de Périgord, et s'estant logé pour ce soir à deux lieues de Périgueux, la noblesse, qui estoit dans la ville, sort de nuit et luy va donner sus si brusquement qu'ilz en firent demeurer grand nombre sur la place et prindrent prisonier le comte de Quenfort avec trois gentilzhomes de sa maison et avec cela se retirent à Périgueux. Le lendemain, le comte d'Erbi poursuit son chemin droit à Pélegrue, lequel il assiège par l'espace de six jours et le prind. Là furent faicts prisoniers quelques gentilzhomes françois, par le moyen desquelz le comte de Quenfort fut délivré par droit de représailles, à condition que tout le comté de Périgord demeureroit trois ans en paix sans qu'on y peut prendre place ni prisonier, ni faire acte d'hostilité; le comte d'Erbi part de Pélegrue et va assiéger Auberoche<sup>4</sup>; les habitans se rendent et prestant le serment de fidélité à l'Anglois. Partant de là il se retire à Bordeaux.

<sup>1</sup> Antoine Talleyrand n'a jamais été comte de Périgord. Le comte était Roger-Bernard (1336-1369.)

<sup>2</sup> Aymery de Durfort, chevalier, seigneur de Duras, mort en 1345, un des plus fidèles partisans de la France.

<sup>3</sup> Pélagrue, canton, arrondissement

de la Réole (Gironde).

<sup>4</sup> Auberoche, hameau, commune du Change, canton de Savignac-les-Eglises, arrondissement de Périgueux. Chatellenie inféodée aux vicomtes de Limoges par les évêques de Périgueux, sous réserve de l'hommage.

Le comte de Laille, adverti que l'Anglois s'estoit retiré à Bordeaux, convoque les comtes de Périgord, de Carman<sup>1</sup>, de Borniquel<sup>2</sup>, de Cominges<sup>3</sup> et autre noblesse qu'il peut assembler et à l'improviste investit et assiège Auberoche, fait apporter sur des charretes quatre grandes machines de bois avec lesquelles ilz jettent nuit et jour de grandes pierres dans le fort, si bien que dans six jours il heurent rompu les deffences et les assiégés furent constrainctz de se cacher dans les caves et chambres voûtées, ayant les François pris résolution de les assomer dans le fort sans hazarder un assaut. Les assiégés, se voyant réduitz à ceste extrémité, dépèchent un vade pied à Bordeaux pour faire sçavoir au comte leur nécessité, mais le messenger fut pris avec sa lettre par les assiégeans et mis, plié en rond, dans une de ces machines avec sa lettre attachée au col et jetté dans la forteresse où il tomba tout mort et escrazé. Le comte Dherbi, adverti du tout, ramasse les forces angloises qu'il peut tirer de Bordeaux, Bergerac, Liborne et autres places, qui furent en tout trois cens lances et six cens archers; ilz vont d'une traite à deux petites lieues d'Auberoche repaître dans un bois et partant de là vont attaquer les assiégeans qui estoient cinq ou six mille hommes et les prennent au dépourvu sur l'heure du souper si à point qu'ilz mettent tout en route. Le comte de Laille, le comte de Périgord et Roger son frère sont faitz prisonniers<sup>4</sup>. Le sire de Duras tué avec une grande partie de l'armée françoise<sup>5</sup>. Ceste défaicte fut devant

<sup>1</sup> Arnaud Duèze, vicomte de Caraman, neveu du pape Jean XXII.

<sup>2</sup> Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel, canton de Montclar (T.-et-G.).

<sup>3</sup> Pierre-Raymond II, comte de Comminges. (1331-1376.)

<sup>4</sup> Il est très probable, malgré l'affirmation de Froissart, que le comte de Périgord ne fut point fait prisonnier à Auberoche. (Bertrand, *loc. cit.*, p. 122.)

<sup>5</sup> Les pertes furent grandes du côté des François : Bertrand, comte de l'Isle-Jourdain, général des forces françaises, fut fait prisonnier, avec Aymard de Poitiers et son frère le sire de Chalencçon (Louis de Poitiers, comte de Valentinois, leur frère, y fut tué); Aymeri, vicomte de Narbonne; Arnaud Duèze, vicomte de Caraman; le vicomte de Bruniquel; Arnaud de la Vie, vicomte de

1344

Auberoche la veille de S<sup>t</sup> Laurent 1344<sup>1</sup> très-honteuse et dommageable au parti françois, lesquelz apprirent là de ne mespriser jamais l'ennemy si loin qu'il soit. Le comte Derbi s'en revint à Bordeaux avec deux cens prisonniers tous chevaliers.

1345

Au moys de may 1345, le comte Derbi ramasse son armée, vient à Bergerac où estoit le comte de Pembrot<sup>2</sup> où ilz font monstre et se trouvent mille maistres et deux mille archers; ilz vont attaquer S<sup>te</sup> Bazille<sup>3</sup> et la prènent, assiègent et prènent Monségur<sup>4</sup>, Aiguillon<sup>5</sup> et la Réole<sup>6</sup>, montent en Quercy où ilz forcent Mompezac<sup>7</sup> et Mauroux<sup>8</sup> et, en s'en retournant,

Villemur; le vicomte de Talard; Aymeri IV, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres; Roger de Comminges, seigneur de Clermont-Soubiran; Guillaume de Pierre Pertuse, chevalier, seigneur de Cucugnan; Bernard Bernardi, damoiseau de Sabazan, porte-enseigne du vicomte de Narbonne (il mourut de ses blessures); les sénéchaux de Quercy et de Rouergue; le sire de la Barde; Philippe et Renaud de Dyon; Bertrand des Prez, chevalier; Jean de la Porte, chevalier, seigneur de Jumillac; Guillaume Cornilhan; Hautecœur de Poitiers, etc. (Robert d'Avesbury, *loc. cit.*; — Villani; — D. Vaissète, t. IV, p. 255; — Froissart-Luce, *loc. cit.*)

<sup>1</sup> La défaite des Français devant Auberoche eut lieu le 21 octobre 1345. (Bertrand, *loc. cit.*; — Froissart-Luce, *loc. cit.*)

<sup>2</sup> Laurent de Hastings, comte de Pembroke.

<sup>3</sup> Sainte-Basille, commune, canton et arrondissement de Marmande (Lot-et-Garonne).

<sup>4</sup> Montségur, ch.-l. de canton, arrondissement de la Réole (Gironde). « ..... Montségur, où commandoit Hugues de Badefol, et y font amener de Bordeaux et de Bergerac de grandes machines qui jettoient des pierres si grosses et si pesantes qu'ilz rompoint non seulement le toit des maisons, mais aussi les murailles et tours de la ville et les maisons de dedans, tele-

« ment que les assiégés furent contraintz de se rendre. » (Ms. Tarde B.)

<sup>5</sup> Aiguillon, commune, canton du Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne). « ..... Aiguillon, qui se rendit sans grande résistance. » (Ms. Tarde B.)

<sup>6</sup> La Réole, ch.-l. d'arrondissement (Gironde). « ..... et puys vont assièger la Réole; ce siège fut long. Ilz combèrent les fossés, firent deux grandes tours de bois ambulatoires, par le moyen desquelles ils vindrent aux mains avec les assiégés qui se rendent par composition, mais la garnison se retira au chasteau qui fut enfin contraint de se rendre. » (Ms. Tarde B.)

La date donnée par Tarde, d'après Froissart, de la prise par les Anglais de Sainte-Basille, Montségur, Aiguillon, la Réole, est inexacte. Ces faits militaires se passèrent après le 21 octobre 1345, date de la défaite d'Auberoche. (Bertrand, *loc. cit.*; — Froissart-Luce, *loc. cit.*)

<sup>7</sup> Montpezat, commune, canton de Preyssas (Lot-et-Garonne). Tarde le confond avec Montpezat-de-Quercy, chef-lieu de canton, arrondissement de Montauban.

<sup>8</sup> Lieu indéterminé. On le trouve orthographié Maurou (Froissart, éd. Buchon), Maulrou (éd. Sauvage 1574.) — Buchon l'identifie avec Castelmoron, mais ce bourg ne devint anglais que le 8 janvier 1347. (Bertrand, *loc. cit.*, p. 193.) M. Ribadieu (*Campagnes du duc de Derby en Guienne*), propose, sans

assiègent et prènent Villefranche <sup>1</sup> au diccèse de Sarlat. Après ilz passent la Dordogne et Vézère et vont assièger Miremont <sup>2</sup> qui se rend le 4<sup>e</sup> jour et de là vont assièger Angoulesme qui capitule et se rend et, cela faict, s'en retournent hyverner à Bordeaux.

Villefranche.  
Miremont.

La mesme année 1345 au moys de décembre, lors que l'Anglais hyvernoit, le roy Philippe envoie une armée en Guiene conduite par le duc de Normandie <sup>3</sup> qui faict ses premiers effortz contre Miremont où estoit une garnison de cent Anglois ; la ville est prise par assaut et les assiégés mis à mort. Après ilz passent la Vézère et Dordogne et viennent à Villefranche, laquelle est prise par assaut, pillée et bruslée et la garnison mise à mort. Ilz rebroussent chemin et vont assièger Angoulesme qui se rend le second de febvrier et de là viennent sur la rivière de Garonne où ilz prènent Tonneins <sup>4</sup>, le Port-S<sup>te</sup>-Marie <sup>5</sup>

Miremont.  
Villefranche.

preuves d'ailleurs, Monheurt. M. Bertrand y pencherait pour Monclar. Quant à l'attribution par Tarde à Mauroux en Quercy, elle n'est pas acceptable, basée uniquement sur une certaine ressemblance de noms.

<sup>1</sup> L'attribution de Villefranche, dont parle Froissart, n'est pas certaine. Ribadieu (*loc. cit.*) la place à Villefranche du Queyrou (Lot-et-Garonne), rive gauche de la Dordogne, à l'ouest d'Aiguillon. Bertrand y ne se prononce pas. Il paraît bien probable cependant qu'il s'agit ici de Villefranche de Périgord, placée par Froissart en Agénais, par suite d'une erreur qu'explique la situation frontière de cette bastide. On trouve d'autres exemples d'erreurs semblables. Ainsi, Villefranche (de Périgord) est placée en Quercy dans la liste des bastides fondées par Alphonse de Poitiers. (B. N. Ms. *Fds. Doat.*, LXXIV. Arch. de Rodez.) M. Curie-Seimbres (*loc. cit.*, p. 196) admet qu'il s'agit bien de Villefranche de Périgord, et il s'appuie sur les deux chartes accordées par Charles, fils aîné du roi Jean, aux habitants de Villefranche de « Périgord », dans les-

quelles il rappelle que la ville fut prise par les Anglais en 1345, reprise et brûlée par les Français, la même année, ce qui concorde avec le récit de Froissart. (*Ordonnances III*, 201.)

<sup>2</sup> Il s'agit d'un Miremont en Agénais, et nullement de Miremont en Périgord. Ribadieu le place à Miremont, village, commune, de la Garrigue (Lot-et-Garonne), (*loc. cit.*, p. 57). Bertrand y préfère à juste raison Miremont, commune, canton de Lauzun (Lot-et-Garonne), ancienne bastide, bâtie sur les bords du ruisseau de la Dourdanne, et qui avait été déjà assiégée par les Anglais en 1339. (Froissart-Luce, I, 385; — Bertrand y, *loc. cit.*, p. 195).

<sup>3</sup> Charles, fils du roi Jean II, duc de Normandie en 1355, dauphin-régent (1356-1364), roi de France sous le nom de Charles V en 1364.

<sup>4</sup> Tonneins, chef-lieu de canton, arrondissement de Marmande (Lot-et-Garonne).

<sup>5</sup> Port-Sainte-Marie, chef-lieu de canton (Lot-et-Garonne).

Villefranche.

et assiègent Aiguillon, mais, après une grande despanse et longue fatigue, ilz sont constraintz de lever ce siège pour aller secourir Poitiers. Mais revenons en Périgord. Lorsque le duc de Normandie tenoit le siège devant Angoulesme, le comte Derbi envoya quatre chevaliers anglois à Villefranche qui prindrent le chasteau, lequel estoit demeuré en son entier sans estre ruiné, ilz remirent les portes de la ville et la rendirent du parti d'Angleterre comme au paravant.

En mesme temps à Sarlat se fortifient, font bastir les murailles de la ville et font abatre une partie des maisons qui se rencontrent à l'endroit où la muraille devoit estre conduite. L'enceinte fut mesurée à brasses par cinq hommes à ce comis et puy on scavoit que donner pour le bastiment de chasque brasse. Il y avoit desjà des tours et quelque forme de muraille, mais non par tout ni suffisante pour résister à un grand effort <sup>1</sup>.

Dome.

Jusques à présent les Anglois ne s'estoient pas approchés de Sarlat plus près que à Miremont et Villefranche, mais ceste année 1346, par le moyen de quelques traistres, ils surprindrent la ville de Dome et s'en rendirent maistres d'où ilz fesoient des courses et fatigoint tout le pays, en mesme temps que les armées de l'un et l'autre parti estoient en Normandie et Picardie et que ceste bataille de Cressi fut donnée au désavantage du parti de France. Sur la fin de l'année, trèves sont accordées, mais nullement observées en Périgord par les Anglois.

1347

Guillaume de Monfalcon <sup>2</sup>, sénéchal de Périgord, en voyant

<sup>1</sup> L'organisation militaire de Sarlat se compléta par la nomination que firent les consuls d'un capitaine de la ville. Par lettres données à Sarlat le mardi avant la fête de la Conception de la sainte Vierge 1347 (4 décembre), cette importante fonction fut confiée à Magnanat.

(Collection Audierne, *Orig. parchem.*) — En même temps, au mois de décembre, la ville de Sarlat recevait du roi de France des lettres de sauvegarde. (*Ibid.*)

<sup>2</sup> Guillaume de Montfaucon, chevalier, seigneur de Verdrac, servait sous le comte d'Armagnac, à Cambrai, le 12 dé-

que les Anglois n'observoient les trêves, met le siège devant Dome, la prend et en chasse les Anglois au mois de juin 1347, auquel siège Sarlat contribue beaucoup pour le désir qu'ilz avoient d'oster ce voisinage <sup>1</sup>.

Dome.

L'an 1348, Hélie La Croix, bourgeois de Sarlat, fonde l'hôpital qui est au faubourg de la Boucarie <sup>2</sup>.

1348  
Sarlat.

Marquèse, fille du premier mariage d'Elie Talayran et héritière de sa mère Philippe, vicomtesse d'Auvila et de Lomaigne, prétend droit sur le comté de Périgord et en prend le titre; néanmoins elle prend le voile de S<sup>te</sup> Claire.

1348

La mesme année, les Anglois du Périgord, fâchés d'avoir perdu

cembre 1339. Il est qualifié de « maréchal pour le roi messire en Périgord et Quarsin » le 21 octobre 1342; il succéda au sénéchal Henri de Montigny, fait prisonnier par les Anglais à la prise de Bergerac, au mois d'août 1345, était qualifié de sénéchal du Périgord et du Quercy le 27 mars 1346, date à laquelle il est constitué « capitaine dans ces parties ». (G. Marmier, *Bulletin de la Société historique de Périgord*, t. V, p. 100; — Bertrand, *loc. cit.*, pp. 129, 303.) — Il dut céder sa charge de sénéchal à son prédécesseur Henri de Montigny, lorsqu'il recouvra sa liberté. Nous trouvons du moins celui-ci qualifié de sénéchal de Périgord dans le visa des lettres patentes accordées à Sarlat le 16 mai 1349. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LII, p. 263 v<sup>o</sup>.)

<sup>1</sup> Tarde doit être corrigé. Dome fut pris par les Anglais en 1347, comme il résulte des lettres patentes accordées l'année suivante, au mois de juin 1348, contenant nouvelle concession des privilèges jadis accordés à la bastide, dont les titres avaient été perdus lors de la prise de la ville par les Anglais, « *anno præterito*. » (*Trésor des Chartes, Rég.* 77, f<sup>o</sup> 132, n<sup>os</sup> 238, 239. — J.-B. Lascoux, *Documents... sur Dome*, pp. 13-17.) Le château avait résisté et était resté sous l'autorité royale, ce qui dut singulièrement faciliter la reprise de la ville par le sénéchal G. de Montfaucon. Ce fut le voisinage dangereux des Anglais

à Dome qui détermina les consuls de Sarlat à réparer et compléter les murailles de la ville, et à nommer un capitaine pour veiller à sa défense.

C'est à la trahison que les Anglais durent de s'emparer de Dome. Un document du mois de juillet 1350, relatif aux frais de prise, garde et exécution de certains coureurs d'estrade, nous donne les noms des traîtres qui mirent la place aux mains des Anglais: « *Guillermus Nadol, Burdus de Burdelia, dictus Negron, et B. vocatus Amurussa et tres alii proditores...* » Ils furent pendus, par ordre d'Arnaud d'Espagne, sénéchal du Périgord, aux arbres du bois « de las Damas », théâtre de leurs voleries. (J.-B. Lascoux, *loc. cit.*, p. 23.)

<sup>2</sup> Cet hôpital dut être fondé pour secourir les malheureux atteints par la « peste noire ». — Le fléau ravagea l'Europe entière (Froissart-Luce, IV, xxxviii), et fit à Sarlat d'affreux ravages, dont le souvenir a été conservé par l'auteur du « *Livre des Miracles de S. Sacerdos* ». Ce précieux manuscrit, possédé au xvii<sup>e</sup> siècle par le chanoine Armand de Gérard-Latour, s'est perdu; mais celui-ci envoya aux Bollandistes en 1677 des extraits qu'ils ont reproduits en appendice dans le tome II du mois de mai, p. 799. « *... Viros etiam varios et infantes suscitavit S. Sacerdos et plurima miracula fecit, tempore istius grandis pestilentia quæ anno M.CCC.XLVIII<sup>o</sup> tum horribiliter grassata est Sarlati.* »

Temniac,  
St-Quentin,  
Campagnac.

Dome, trauaillent à s'establiir en quelque fort près de Sarlat, pour courir sur eux et les fatiguer de plus près et, pour cet effect, la garnison de Bergerac se joint avec ceux du Bugo<sup>1</sup> et de Tayac<sup>2</sup> et en mesme heure surprènent Temniac<sup>3</sup>, Saint-Quentin<sup>4</sup> et Campagnac<sup>5</sup>, mais ilz n'y firent pas long séjour, car le sénéchal de Périgord et le sieur de Ribeyrac<sup>6</sup> qui en mesme jour se trouvèrent à Sarlat, assistés des habitans de la ville, y acoururent et leur firent lascher prinse. Bien tôt après la communauté de la ville achapta quelques maisons qui estoit à Remirebourg<sup>7</sup> et les fit razer, craignant que les Anglois s'y vinsent loger.

Remirebourg.

Dome.

La ville de Dome, ayant esté prinse par les Anglois l'an 1346 et reprinse l'an 1347, comme dict est, et les titres concernant les privilèges s'estant perdus, les habitans présentent requeste, ceste année 1348, au roy Philippe de Valois sur ce subject, lequel, par ses patentes, leur renouvelle et confirme tous leurs privilèges pour en jouyr comme au paravant.

1349  
Sarlat.

A Sarlat, la muraille de la ville estant tumbée autant que dure le cimetièrre Saint-Sacerdos, l'an 1348, la remettent<sup>8</sup> et

<sup>1</sup> Le Bugo. — Aujourd'hui le Bugue, canton, arrondissement de Sarlat.

<sup>2</sup> Tayac, commune, canton de Saint-Cyprien (*id.*).

<sup>3</sup> Temniac, ancienne paroisse, aujourd'hui section de la commune de Sarlat. Le château de Temniac était le chef-lieu de la « Temporalité de Temniac », composée des paroisses de Temniac, Campagnac, Saint-Quentin, Allas-l'Evêque et partie de Saint-André, appartenant en toute justice aux abbés, puis aux évêques de Sarlat.

<sup>4</sup> Saint-Quentin, commune, canton de Sarlat.

<sup>5</sup> Campagnac-lès-Sarlat, ancienne paroisse, aujourd'hui commune de Sarlat. Siège d'une viguerie épiscopale, qui fut inféodée aux Roux, si l'on en croit le titre de « viguiers de Campagnac » qu'ils portaient à la fin du

xv<sup>e</sup> et au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, titre qu'ils ont traduit un peu trop librement, au xviii<sup>e</sup> siècle, par celui de « vicomtes de Campagnac ».

<sup>6</sup> Regnaud de Pons, chevalier, sire de Ribérac et de Montfort-sur-Dordogne, capitaine pour le roi en Limousin, Périgord et lieux voisins en decà de la Dordogne (rive droite), en 1353 et 1354, tué à la bataille de Poitiers.

<sup>7</sup> Ce nom n'existe plus, que je sache, dans le voisinage de Sarlat.

<sup>8</sup> C'est sans doute pour aider la ville de Sarlat dans cette reconstruction que le roi Philippe de Valois, par ses lettres du 17 mai 1349, « pour considération « des bons services que lui ont fait en « ses guerres, ses amis les consuls et « habitans de la ville de Sarlat, et des « grandes pertes et dommages qu'ils ont « eu et soutenus à cause d'icelles, leur

rebâtissent en diligence l'an 1349<sup>1</sup>. Ceste muraille estoit ancienne comme ayant esté faite pour servir de closteure à l'abbaye.

Ilz font aussi faire une bride. C'estoit une machine de guerre et espèce d'artillerie fort commune en ce siècle, composée de plusieurs pièces de bois qui se pouvoit démonter pour plus facilement la transporter de lieu à autre, par le moyen de laquelle ilz jettoient des pieres fort grandes et pesantes. Les assiégeans s'en servoient pour rompre les toictz des maisons, les flanqz, les gabions et autres defenses et estoit utile aux assiégés pour rompre l'artillerie, tours ambulatoires et autres machines et assomer ceux que ces pieres rencontroient. Il en y avoit de quatre sortes : la plus grande s'appeloit « bride » avec laquelle ils jettoient telle quantité de pierres qu'ilz vouloient, l'autre s'appeloit « le coliard » qui estoit une bride de médiocre grandeur, la troysiesme « le lop » qui tiroit des grosses pierres rondes pesant plus d'un cent et demy, et la quatriesme qu'ilz appeloient « l'asne » en tiroit de plus petites que le « lop ». Entre ces quatre il n'y avoit presque autre différence que de la grandeur, comme de mon temps un canon, une colouvrine, un fauconneau, un mosquet, une arquebuse, un pistolet, sont des noms fort différentz et néanmoins en effet ne diffèrent que de la grandeur et de l'affust.

Bride, machine de guerre.

PETRVS PORQVERI<sup>2</sup>, autrement DE MEYROLIS, est le VII<sup>e</sup> évesque de Sarlat par l'espace de 8 ans, sçavoir de 1350

« remet et pardonne.... la tierce partie  
« du subside qu'ils lui sont tenus faire  
« à cause de ses dites guerres, par  
« composition faite avec l'abbé de  
« St-Pierre de Melun, pour le temps  
« député par lui en lad. sénéchaussée. »  
(B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LII, 263 v<sup>o</sup>.)

<sup>1</sup> « ... et pour ce faire imposent une

« taille sur les habitans, pour laquelle  
« lever est remarquable que le receveur  
« se trouvoit à la place, à certaine  
« heure indite, où chascun lui portoit  
« sa quote..... » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> Pierre Porqueri, évêque apocryphe.  
Voir la note finale, n<sup>o</sup> I, sur les premiers  
évêques de Sarlat.

1350

jusques à 1358. Il estoit religieux de l'ordre de S<sup>t</sup> François, scavant en droit et en théologie qui, par son mérite, après avoir esté honoré des premières charges parmi ceux de son ordre, fut appelé à la dignité d'évesque. C'est luy duquel faict mention Nicolas Bertrandi, au livre « *de Gestis Tolosanorum* », quand il parle des docteurs qui ont excellé au couvent des Cordeliers de Tolose.

Gordon.

La mémoire de ce prélat eslevé en l'ordre de S<sup>t</sup> François et la proximité de la ville de Gordon faict que je diray icy que le couvent de S<sup>t</sup> François de Gordon <sup>1</sup> ha la gloire d'avoir formé trois religieux qui ont esté à suite l'un de l'autre esleuz et faictz généraux de tout leur ordre, qui est la suprême dignité parmi eux. Le premier se nommoit « Frater Fortanerus Vessalus <sup>2</sup> » esleu et profès au dict couvent de Gordon lequel l'an 1343 fut créé le XIX<sup>e</sup> général de l'ordre, en un chapitre général tenu à Marseille, laquelle charge il exercea 5 ans 8 moys. Après il fut évesque de Marseille <sup>3</sup> et puy archevesque de Ravene et le pape Innocent VI le fit cardinal l'an 1361, mais il mourut la mesme année avant avoir reçu le chapeau et le titre. Le second s'apelloit « Frater Guilhermus Farineri <sup>4</sup> » natif de Gordon et profès dudict couvent, lequel l'an 1348 fut créé le XX<sup>e</sup> général de tout son ordre en un chapitre assemblé à Vérone, laquelle dignité il administra neuf ans. Le pape Innocent VI, en recognoissance de son mérite, le créa cardinal en

<sup>1</sup> Gourdon, chef-lieu d'arrondissement (Lot).

<sup>2</sup> Fortanier Vassal, né à Vaillac (Lot). Franciscain à Gourdon, Général de l'Ordre en 1343, archevêque de Ravenne le 24 octobre 1347, patriarche de Grada le 20 mai 1351, cardinal-prêtre le 17 septembre 1381, mort à Ferrare le 12 novembre de la même année. (Baluze, *Vitæ Pap. Aven.* (1693) I, 951, 954; — Wadding, *Scriptores Minor.* (1650), 110; — *Annales Min.* VII,

VIII, *passim*; — Moreri (1759).

<sup>3</sup> F. Vassal n'a pas été évêque de Marseille.

<sup>4</sup> Guillaume Farinier, de Gourdon, Franciscain au couvent de sa ville natale, Général de l'Ordre en 1348, cardinal-prêtre des SS. Marcellin et Pierre le 23 décembre 1356, mort à Avignon le 27 juin 1361. (Baluze, *Vitæ Pap. Aven.* (1693), I, 941; — Wadding, *Scriptores Minor.* (1650), 152; — *Annales Min.* VII, *passim.*)

décembre 1356. Il mourut en Avignon le 25 d'aoust 1361. Le troisieme avoit nom « Frater Joannes Bucco <sup>1</sup> » profès dudict couvent, lequel en un chapitre assemblé l'an 1357 à Barsalonne fut esleu le XXI<sup>e</sup> général de tout l'ordre <sup>2</sup>.

L'an 1350, le seigneur de Baynac est sénéchal de Périgord pour le roy de France <sup>3</sup>.

L'an 1353, les Anglois suprenent l'esglise et fort de Tursac <sup>4</sup> et le chasteau de Palevézi <sup>5</sup> d'où ilz font des courses sur Sarlat, mais, l'an suivant 1354, Renaud de Pons, le sieur de Baynac avec les habitans de Sarlat assiègent Tursac; la bride de Sarlat y est apportée avec quelques autres machines qu'ilz avoient et

1353  
Tursac,  
Palevezi.

<sup>1</sup> Jean de Bucco fut nommé docteur en théologie par l'Université de Toulouse, en 1352, en vertu de lettres apostoliques, professeur à la même Université, maître général de l'Ordre des Frères Mineurs, à l'assemblée de Barcelone, en 1356. Il occupa cette charge jusqu'en 1369. — (Wadding, *Annales Min.* VIII, p. 84, 125, 195.)

<sup>2</sup> « 1350. — La noblesse de la Guienne « obtient du roy Jean, de nouveau venu « à la couronne de France par le décès « de Philippe de Valois, son père, un « édict, par lequel est promis que leurs « biens ne pourront estre confisqués pour « quel crime que ce soit, quand bien « seroit crime de lèze-majesté, pourveu « que ce soit au premier chef. » (Ms. Tarde B.)

<sup>3</sup> Pons, baron de Beynac, chevalier, marié à Reine de Pommiers, teste en 1366. (B.N. *Fds. Périgord*, t. CXXI, dossier Beynac, p. 5.)

« 1351. — A Sarlat, pour se forti-  
« fier, font une palissade tout à l'en-  
« tour de leur ville à une brasse de  
« la muraille; le pal estant de XXIII  
« piedz, savoir douze pieds soubz  
« terre et autant dessus. C'estoit une  
« espèce de fausse braye <sup>a</sup> dans  
« laquelle ilz posoient des sentinelles  
« et faisoient des rondes, comme sur

« la muraille lors des plus grandes  
« deffiances.

« 1352. — Taleyran de Périgord,  
« cardinal et frère du comte de Péri-  
« gord, est envoyé légat par le pape  
« Clément VI, pour accorder les roys  
« de France et d'Angleterre, en laquelle  
« légation estant, il apprend, au mois  
« de décembre, le décès du pape, à  
« cause de quoy il s'en retourne en  
« Avignon, sans avoir rien obtenu que  
« quelque cessation d'armes qui fut de  
« peu de durée.

« 1353. — Roger-Bernard, second  
« fils d'Elie Talayran, est encore comte  
« de Périgord; il laissa deux enfans,  
« le premier desquelz, nommé Archam-  
« baut, luy succéda. » (Ms. Tarde B.)

<sup>4</sup> Tursac, commune, canton de Saint-Cyprien, arrondissement de Sarlat.

<sup>5</sup> Pelvézi, commune de Saint-Geniez, canton de Salignac, arrondissement de Sarlat. — Ce château appartenait, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, à la famille de « Valibus » (de Vals ou de Vaux), qui a donné à l'abbaye de Sarlat deux de ses abbés en 1228 et 1283; il a passé ensuite au XIV<sup>e</sup> siècle aux Beynac, au XV<sup>e</sup> siècle aux Salignac et Carbonnières, au XVI<sup>e</sup> siècle aux Rillac, et au XVIII<sup>e</sup> aux du Bernard, qui le possèdent aujourd'hui.

<sup>a</sup> « Braie, fausse braie, « braca », vieux terme de fortification qui désigne un ouvrage avancé, servant de défense à une fortification principale. On peut l'assimiler aux mots « barbacane » ou « baille », sorte d'avant-mur crénelé, construit en maçonnerie, terrassement ou palissade. » (L. de S. Palais, *Gloss.* — Ducange, *Gloss.*)

Aillac.

pressent si avant les assiégés qu'ilz sont constraintz de quitter la place et quand à Palevézi, d'où ilz venoient encore courir jusques dans les faubourgs de Sarlat, la communauté composa avec eux à la somme de cinq cens escus qui leur fut délivrée le 5 may, et moyennant ce, ilz rendirent la place au nom de la ville. Peu de jours après, les Anglois prènent une partie du fort d'Aillac<sup>1</sup>, les habitans de Sarlat y accourent et en donnent advis à Arnaud de Hispania<sup>2</sup>, sénéchal [de Périgord et] du Quercy et à quelques gentilzhommes voisins qui vindrent au secours si à point qu'il leur firent lascher prinse. Jean de Verticastro<sup>3</sup>, capitaine anglois, y fut faict prisonier et mené à Sarlat où il fut exécuté à mort à raison des voleries qu'il avoit faictes soubz prétexte d'hostilité<sup>4</sup>.

1356  
Bataille  
près Poitiers.

Le 19 septembre 1356, près Poitiers est donnée une sanglante et funeste bataille, en laquelle cinq ou six mille François de-

<sup>1</sup> Aillac, commune, canton de Carlux, arrondissement de Sarlat. — Château baigné par la Dordogne, dont il reste quelques ruines.

<sup>2</sup> Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespan, était sénéchal de Périgord dès le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, 1350. Ce jour-là, il reçoit, en cette qualité, avec Roger-Bernard, comte de Périgord, le serment de fidélité au roi de France, de Jean de Galard, sire de Limeuil, qui promet son aide contre l'Anglais (B. N. Ms. Fr. 7246, *Mélanges*, I, 134 v<sup>o</sup>. — Noulens, *Documents historiques sur la maison de Galard*, t. I, p. 506.) Il était encore sénéchal de Périgord en mars 1357. (B. N. Ms. *Fds. Languedoc*, vol. CL. f. 212.) — Nommé sénéchal de Carcassonne en février 1362 (v. st.), il ne garde pas moins la haute main sur les opérations militaires dans notre province. Le 12 juin 1370, il est qualifié « chevalier, sénéchal de Carcassonne, capitaine de par le roy de la ville de Périgueux et du pays de Périgord. » (A. N. *JJ. Rég.* 100, nos 563, 564. — Froissart, éd. S. Luce, VII, cii.) Il mourut le 4 août

1383. (Voir aussi B. N. Ms. *Fds. Doat*, I, 180. — *Clair.*, *Titres scellés*, v<sup>o</sup> Espagne. — *Fds. Périgord*, vol. LII. — G. Marmier, *Bulletin*, t. V, p. 101, 102.)

<sup>3</sup> « Jean de Verticastro. » Il faut certainement lire : « de Vetericastro ». Ce personnage appartenait sans nul doute à la famille de Vielcastel, originaire de Cazals en Quercy. Cependant, on ne trouve sur lui rien de positif dans la généalogie de cette famille. (St-Allais, *Nobiliaire*, t. XVII.)

<sup>4</sup> Non contents de se défendre vigoureusement, les armes à la main, les Sarladais demandent l'aide des armes spirituelles pour tâcher d'amener la tranquillité sur leur territoire. — Le 2 juin 1354, le pape Innocent VI adresse ses lettres aux évêques de Périgueux, Cahors et Sarlat, par lesquelles il ordonne d'excommunier tous ceux, de quelle condition qu'ils soient, qui, sous prétexte de guerre, excitent des troubles dans les ville et pays de Sarlat, prennent prisonniers les ecclésiastiques, détruisent les églises et monastères. — (B. N. Ms. *Fds. Périgord*.)

meurent sur la place. Le roy Jean est fait prisonnier avec grand nombre de sa noblesse et conduit à Bordeaux où le cardinal Talayran de Périgord, légat du Pape, se trouve pour traiter un accord, mais il ne peut rien obtenir que une trêve pour deux ans qui fut conclue le 18 de mars qui respond sur la fin de l'an 1356<sup>1</sup>, pour laquelle faire entretenir en Périgord furent députés pour le roy de France, le sénéchal de Périgord, le sieur d'Autefort<sup>2</sup>, Pierre de la Tour<sup>3</sup>, Grimond de Faoles<sup>4</sup> et Bertrand d'Espagne<sup>5</sup> et, pour le roy d'Angleterre, le sieur de Limeuil<sup>6</sup>, le sieur de Mucidan<sup>7</sup>, le sieur de Grinolz<sup>8</sup> et le chastelain

<sup>1</sup> La trêve avait été conclue à Bordeaux, entre le roi Jean et le prince Noir, le 23 mars 1357, par l'entremise du cardinal Talleyrand et du cardinal d'Urgel. Le vainqueur et le vaincu s'embarquèrent pour l'Angleterre quelques jours après, le mardi 11 avril 1357. (Froissart-Luce, V, xx. — B. N. Ms. *Fonds Périgord*, LII.)

<sup>2</sup> Bertrand de Born, seigneur d'Autefort et de Thenon, mort vers 1384.

<sup>3</sup> Nous avons vu Pierre de Latour, chevalier, fait prisonnier par les Anglais à la prise de Bergerac en 1345. — Peut-être est-ce Pierre de la Tour-Blanche, damoiseau, dont le sceau était conservé dans la collection Dongé sous le n° 250, et appartient aujourd'hui au Musée départemental de la Dordogne ? (*Sigillographie du Périgord*, n° 297.)

<sup>4</sup> Grimont ou Grimoard de Fayolle, fils d'Hélie, chevalier, seigneur de Fayolle, et de Marguerite de Saint-Astier, marié vers 1340 à Marguerite de Brémond. (Saint-Allais, vol. X, p. 277; — *Sigillographie du Périgord*, n° 164.)

<sup>5</sup> Bertrand d'Espagne, chevalier, frère d'Arnaud, sire de Montespain, sénéchal du Périgord et du Quercy.

<sup>6</sup> Jean de Galard, chevalier banneret, sire de Limeuil et Miremont, marié à Philippe de Lautrec. Il eut une fille unique, Marguerite, qui porta Limeuil dans la maison de Beaufort, par son mariage, vers 1370, avec Nicolas Rogier, comte de Beaufort. Jean de Galard

est un des exemples les plus frappants de versatilité politique que l'on puisse citer à cette époque. Nous avons vu qu'en 1345 il combattait sous la bannière française et qu'il fut fait prisonnier à Bergerac. Il dut se laisser gagner par le comte de Lencastre et donner sa foi au parti de l'invasion, comme il résulte du contexte des documents cités plus bas sous les dates de 1350 et 1354. Le 23 juin 1350, il n'en prête pas moins serment de fidélité au roi de France sur le grand autel de l'église de Saint-Cyprien, en présence de Roger-Bernard, comte de Périgord, et d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespain, sénéchal de Périgord, entre les mains de maître Pierre de Dyosido, (Dyeudie ?), procureur du roi de la sénéchaussée de Périgord (B. N. Fr. 7246. *Mélanges*, I, 134 v°.) Quelques mois après, Jean de Galard s'était de nouveau rallié aux Anglais; le roi, par ses lettres de janvier 1350 (v. st.), donne ses biens à Roger-Bernard, comte de Périgord. (Arch. nat., *Trésor des Chartes*, JJ. 81, acte 178.) Quatre ans après, nouvelle conversion au parti français. Le roi Jean; par ses lettres du 30 janvier 1354 (v. st.), lui accorde des lettres de rémission. (Arch. nat., *Trésor des Chartes*, JJ. 82, acte 601.) Peu de temps après, le sire de Limeuil retourne au parti anglais, et le roi fait donation de certains biens du rebelle à Jean le Maingre, dit Boucicaut, son conseiller. (B. N. Ms. *Clairambault*, v° Galard.) — Nous voyons qu'en 1356 Jean

de Bergerac et particulièrement entre Dordogne et Vézère, pour le roy de France Guibert de Dome<sup>1</sup>, le sieur de Comarque<sup>2</sup> et Bertrand de Cazenac, et pour le roy d'Angleterre les mesmes que dessus. Les patentes des deux roys expédiées sur ce sujet furent publiées à Sarlat le 29 mars 1357. Après ce traité le roy Jean est mené en Angleterre où il demeure prisonnier quatre ans pendant lesquels Charles, prince daufin gouvernoit l'estat.

1357  
Sarlat. Les capitaines anglois qui commandoient aux villes et places du Périgord voyant la France sans roy, ne voulant accepter les trêves ny obéir aux susdictz commissaires, font toutes sortes de voleries, mesmes au temps des vendanges viennent à Sarlat et en amènent les hommes et bestes de voiture qu'ilz truvoient dans les vignes.

Puymartin.  
La Vaissière.

Le 8 janvier, ils prindrent Puymartin<sup>3</sup> et la Vaissière<sup>4</sup> près Salignac, mais ilz en sortirent peu de jours après, moyenant une somme d'argent qui leur fut baillée, et cela fut cause que le conseil de Sarlat fit descouvrir et mettre hors de deffense ces deux lieux, ensemble la Rode<sup>5</sup>, Campagnac et quelques autres

La Rode.  
Campagnac.

de Galard était un des personnages importants du parti anglais.

<sup>7</sup> Raymond de Montaut, seigneur de Mussidan.

<sup>8</sup> Boson Talleyrand, sire de Chalais et de Grignols, teste en 1365.

<sup>1</sup> M. G. Marmier, membre de la Société historique du Périgord, a consacré à Gilbert de Dome une monographie (*Bulletin*, t. V.), à laquelle peuvent recourir ceux qu'intéresse la vie de ce hardi et peu scrupuleux capitaine. On le trouve capitaine « du chastel royal du Mont de Dome » le 2 août 1353, seigneur de Vitrac en 1354, capitaine de Gourdon le 3 juillet 1355; sénéchal du Périgord avant 1360, révoqué par lettres du 7 juillet 1360; capitaine de Dome en 1369; sénéchal de Périgord pour la seconde fois dès le 15 février 1369 (v. st.). Sur la fin de l'année 1370, il n'est plus qualifié sénéchal.

<sup>2</sup> Pons de Beynac, sire de Comarque. Il ne faut pas le confondre avec Pons de Beynac, baron de Beynac, son cousin. Ce dernier n'eut qu'une fille, Philippe, mariée en 1378 à Pons de Beynac, fils du seigneur de Comarque dont il est question ici, qui devint, par son mariage, baron de Beynac et seigneur de Comarque, et continua la postérité, après avoir réuni les possessions des deux branches.

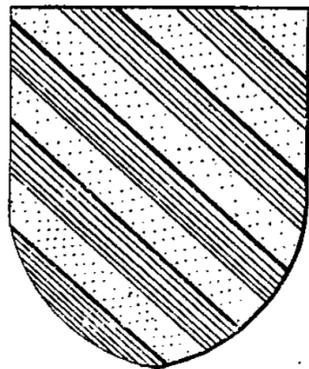
<sup>3</sup> Puymartin, château, commune de Marquay, canton de Sarlat, devait appartenir dès cette époque à la famille de Saint-Clar, qui le possédait aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles.

<sup>4</sup> La Veissière, aujourd'hui hameau, commune et canton de Salignac, arrondissement de Sarlat.

<sup>5</sup> La Rode, ancien repaire noble, relevant de Campagnac au xv<sup>e</sup> siècle, commune de Saint-André-Allas, canton de Sarlat.

lieux voisins de la ville pour empêcher que ces voleurs ne s'y logeassent. Cazenac, à qui appartenait la Rode, poursuivit la ville pour son desdomagement, mais il fut déclaré non recevable, attendu que il estoit question du bien public.

HELIAS DE SALIGNACO <sup>1</sup> est le VIII<sup>e</sup> évesque de Sarlat et tient le siège deux ans et demi. Il estoit frère du baron de Salignac et portoit ses armes : bandes d'or et de sinople. Il voulut contraindre les habitans de Sarlat de luy prester le serment avant qu'il eût rendu l'hommage au roy, de quoy les habitans furent appelans. Le désordre venoit de ce que le roy estoit prisonnier en Angleterre et les Parisiens vouloint oster le gouvernement de l'estat à Charles, filz aîné du roy et, sur ce trouble, le sieur évesque ne sçavoit à qui rendre ce debvoir. Par arrest du conseil, en date du 12 juillet 1360, est deffendu aux consulz de Sarlat de prester le serment au sieur évesque que plüstost ledict sieur évesque n'aye rendu l'hommage et presté le serment de fidélité au roy pour le temporel dépendant de l'évesché.



Guibert de Dome ayant désiré et pourchassé d'estre gouverneur de la partie du Périgord qui est entre Dordogne et Vézère et ne l'ayant pu obtenir, à cause de l'opposition que ceux de Sarlat y avoient apporté, en est si avant offensé qu'il se résout d'en avoir raison et, pour contenter sa passion, faict des secrètes intelligences avec les Anglois et brasse une trahison <sup>2</sup> pour

<sup>1</sup> Voir la note finale, n<sup>o</sup> I.

<sup>2</sup> M. J.-B. Lascoux, qui avait étudié avec patience et conscience les chroniques de Tarde, émettait des doutes sur la réalité de la trahison de Donadei, du moins dans les détails que rapporte le chroniqueur et qu'il traitait de légendes. Je crois que si tous les détails ne sont pas parfaitement

prouvés, le fonds ne saurait être contesté. Il est certain que la famille Donadei était du Sarladais. Nous trouvons un Bernard Donadei, consul de Sarlat en 1273 ; Gerould Donadei et ses frères habitent Dome en 1280 ; Bertrand Donadei, chevalier, est témoin d'une reconnaissance passée en faveur de Pierre de Sireuil, damoiseau de Saint-Quentin,

Le fort de  
Vitrac.

Trahison de  
Donadei.

ies mettre dans la ville de Sarlat. Le fort de Vitrac <sup>1</sup> luy appartenoit, où il avoit mis un lieutenant nommé Raynaud Donadei qui tenoit pour le parti de France, mais avec cela c'estoit la retraite de tous les voleurs du pays, tant anglois que françois, et le butin des voleries qui se faisoient soubz prétexte de guerre estoit apporté à Vitrac ès mains de Raynaud, lequel, par ce moyen, estoit cause de beaucoup de trahisons et voleries. Guibert de Dome, qui n'ignoroit pas les secrètes cognoissances et familiarités que Raynaud avoit avec les Anglois, advise de se servir de luy pour perdre Sarlat. Raynaud, à la sollicitation de Guibert de Dome, trouve moyen de corrompre deux habitans de Sarlat, ses proches parens, nommés Sicard et Bernard Donadei frères, qui alloint fort souvent au fort de Vitrac voir Raynaud, leur parent, avec lequel ilz convindrent de mettre les Anglois dans la ville en ceste sorte : Sicard et Bernard Donadei devoit monter par l'eschele du cimetièrre ou de la Boucarie et se saisir de la Tour Neufve qui joint le cimetièrre et de la Tour de la Blanquie, d'autant que la muraille estoit fort basse de ce costé et, à l'ayde et deffense d'iceux, les

en 1319; Gaillarde Donadei, femme de Raymond del Castanet, bourgeois de Sarlat, en 1322. Raynald Donadei, chevalier, un des tristes héros de la trahison, est nommé dans l'arrêt du Parlement de Paris, donné en 1360 contre G. de Dome et ses complices. (Coll. Audierne, *Orig.*) A la même époque, en 1363, un Donadei est curé de Sainte-Marie de Sarlat. (*Arch. de Paluel.*) D'autre part, dans une copie des chroniques de Tarde, que possède la Bibliothèque nationale, le chanoine de Gérard-Latour, propriétaire du manuscrit, inscrit en marge, de sa main, la date exacte de l'arrêt de condamnation par la cour des consuls : « En cete année 10 fevrier 1359, fut faite la sentance par les consuls de Sarlat contre Sicard Donadei qui vouloit livrer la ville... et fut exécutée le 12 du mesme moys...

Le factum se trouve tout entier parmi les papiers de la ville et s'en voit copie sur le parchemin chez M. de Cordis. Ce factum est fort long et contient plus de [*en blanc*] feuillets. Il fut commencé le 2 de fevrier, la sentence donnée le 10 et exécutée le 12. » (Note du Ch. de Gérard. B. N. *Fds. Périgord*, vol. III, p. 666.) Ajoutons, comme complément de preuves, que le souvenir de cette trahison a laissé des traces dans les traditions de la population qui a gardé un souvenir très précis de ce fait.

<sup>1</sup> Vitrac, commune, canton de Sarlat. Le fort de Vitrac n'a laissé aucun vestige. Il était assis sur un rocher à pic sur la Dordogne, appelé le Roc de Vitrac, et aujourd'hui plus généralement le Roc de Molènes, du nom d'un de ses derniers propriétaires.

ennemis debvoient poser les échelles entre ces deux tours et, après que les Anglois seroient montés et entrés en nombre suffisant, debvoient aller se saisir de la Tour de la Rigaudie et par leur assistance donner moyen aux autres de rompre la porte, et sur ce point la grand troupe, qui debvoit attendre tout cela auprès de S<sup>t</sup> Nicolas <sup>1</sup>, arriveroit et entreroit en bataille dans la ville. Le butin devoit estre apporté à Dome, Vitrac, Daglan et la Cassaigne <sup>2</sup>, places qui dépendoient de Guibert de Dome. Le bon génie de Sarlat empêcha que ceste trahison sortît à effect. Elle fut descouverte et les traistres pris et convaincus. Le procès leur fut fait au moys de febvrier 1358. Bernard Donadei mourut en prison après avoir heu la question et avant le jugement du procès. Sicard, par sentence, fut condamné d'estre submergé et suffoqué dans le ruisseau de Cuze qui passe par le millieu de la ville et après son corps estre apporté à la place publique et y demeurer quelques jours exposé à la veue de tout le monde, ce qui fut exécuté.

Ceste histoire fait voir combien déplorable estoit l'estat de ce pays, puy que les naturelz françois et mesmes les officiers du roy s'entendoient avec les Anglois pour surprendre et piller les villes et qu'on ne sçavoit à qui se fier, car Guibert de Dome estoit sénéchal du Périgord et, en ceste qualité, debvoit estre le protecteur du pays et du parti françois. C'estoit pendant la prison du roy et lors que les Parisiens se rebelloient contre le daufin et luy vouloient oster la régence et gouvernement du royaume. Guibert de Dome n'ayant peu contenter sa

<sup>1</sup> Saint-Nicolas, ancienne église, dans la banlieue de Sarlat, dépendant du monastère. (Voir la bulle de 1170, *Table chronol.* p. 68.) — L'année même de la trahison de Donadei, Pierre Baudoyne, moine et chambrier de Sarlat, y fonda une chapellenie. L'acte de confirmation par l'évêque est du 24 août 1360. (Chan.

de Gérard - Latour, *Dissertation sur Hélie de Salignac, évêque de Sarlat et archevêque de Bordeaux.*) Saint-Nicolas n'est plus aujourd'hui qu'un lieu-dit, commune de Sarlat.

<sup>2</sup> La Cassaigne, commune, canton de Terrasson, arrondissement de Sarlat.

Campaignac. passion par le moyen susdict, se déclare apertement enemy de la ville et pour avoir plus moyen de leur nuire, se joint avec les Anglois et leur fait prendre l'esglise de Campaignac, de laquelle et du fort de Vitrac il fait faire des courses jusques aux portes de la ville. Les habitans, pour contrequarrer ces voleurs, mettent une garnison à Temniac et ainsi font à beau jeu beau retour. Cela dura jusques au moys de juillet, auquel temps Hélie de Salignac, évesque de Sarlat susnommé, vint d'Issigeac, où il faisoit sa demeure ordinaire, et les accorda moyenant une somme d'argent que les habitans baillèrent à Guibert pour quelques despens par luy prétendus. Il vint à Sarlat en persone pour jurer cet accord <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Gilbert de Dome, à la tête d'une troupe d'hommes d'armes, dont les principaux étaient Réginald Donne-Dieu (Donadei), chevalier, Pierre de Giverzac, de Dome, Maynard Ahic, Etienne Ahic, Raymond Ahic, Martin Guiraud Labaduféria, Jean Legros, le bâtard de Montbrun, Pierre Banes, Municaud Malm....., Benoît le Peirolier, Bernardin de Gaignerolles, oubliant ses devoirs de sénéchal, furieux contre la ville de Sarlat qui l'avait desservi, avec raison, auprès du Régent, ne garde plus de mesures et lui fait une guerre acharnée. Il attaque de nuit les faubourgs aux cris de : « Guienne ! Lebret ! Dome ! Vitrac ! » les réduit en cendres, tue plusieurs habitans et emmène jusqu'à 500 prisonniers de la ville ou de la banlieue ; s'établit fortement à Campaignac et de là menace la ville et rançonne journellement ses habitans. Non content de cela, il tente de s'emparer des villes de Sarlat, Brive, Beaulieu, Martel, pour les piller, et ravage toute la terre de Regnaud de Pons et le vicomté de Turenne ; enfin il détache du parti français et fait passer sous la bannière anglaise Pons de Beynac, chevalier, seigneur de Comarque, Jean de Sabouliac et son fils, Arnaud de Guerre, Hélie de Cuniet, chevalier, qui s'emparent de vive force de Pelvési,

Saint-Geniès, Salignac, etc. — (Citation en Parlement donnée contre G. de Dome. « *Datum Parisiis VII<sup>a</sup> die Julii anno Domini M<sup>o</sup>CCC<sup>o</sup> sexagesimo.* » — Collection Audierne, *Orig. parch.*)

Le même jour 7 juillet 1360, par un autre acte du Régent, Gilbert de Dome est révoqué de ses fonctions, mais il, n'en continue pas moins ses courses et ses déprédations jusqu'au traité arbitré par Hélie de Salignac, évêque de Sarlat, au mois de juillet 1361. Les consuls de Sarlat, voyant leur ville ruinée par ce voisinage dangereux, ne pouvant en venir à bout de vive force, achètent leur tranquillité moyennant la somme énorme de 500 florins d'or qu'ils lui versent le 9 décembre 1361. La quittance originale de ce paiement fait partie aujourd'hui de la collection de M. l'abbé Audierne. Le texte de cette quittance et celui de la citation du 7 juillet 1360 ont été publiés par M. G. Marmier dans le *Bulletin*, t. V. L'année précédente, le 12 juillet 1360, les consuls de Sarlat avaient dû verser entre les mains d'Archambaud de Périgord, capitaine pour le roi en Périgord, la somme de 100 florins d'or, pour la contribution de la ville aux frais de la défense de la province. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LII.) — On se demande comment la ville put trouver des ressources suffi-

Ceste mesme année il fut démis de sa charge pour avoir mal versé en icelle et commis plusieurs concussions, et Hugues de Pujol, sieur de Blanquefort<sup>1</sup>, fut surrogé en sa place de sénéchal de Périgord par lettres données à Paris le 7 juillet 1360<sup>2</sup>.

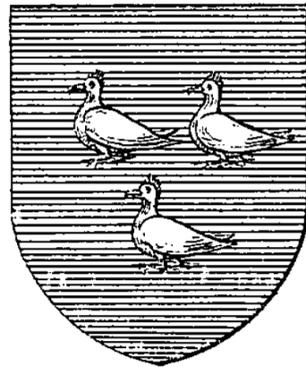
Les garnisons angloises proches de Sarlat se rendent ceste année sy insolentes que de venir tous les jours et à toutes heures courir Sarlat, tellement que, pour faire la récolte du bled et du vin et empêcher que les faubourgs ne fussent pillés d'emblée, les habitans se fortifièrent d'une garnison extraordinaire, laquelle ilz employent pour faire la sentinele sur les advenues aux extrémités de leur terre.

Jeane de Périgord, fille de Roger-Bernard et d'Héléonor, est mariée à Jean, comte d'Armagnac.

1359

F. AOSTENTIVS DE SANCTA COLVMBIA<sup>3</sup> est le IX<sup>e</sup> évesque de Sarlat et y tient le siège 9 ans. Il estoit religieux de l'ordre de S<sup>t</sup> François, docteur et professeur en théologie. En son cachet il y avoit trois colombes damées. Elie de Salignac estant décédé, les religieux de Sarlat esleurent Gaillard, lequel fut proveu en Avignon, mais comme les bulles estoient sur le seau et avant que elles luy fussent délivrées, arriva une nou-

1360



santes pour supporter ces charges écrasantes.

<sup>1</sup> Hugues de Pujols était capitaine de Sauveterre.

<sup>2</sup> « Le sieur d'Albret<sup>a</sup>, qui tenoit  
« le parti d'Angleterre, vient en ce  
« pays de Haut-Périgord avec une  
« petite armée et pour ce qu'il faisoit  
« [un mot manque] d'assiéger Sarlat,  
« Talayran de Périgord, les sieurs de  
« Beynac, de Blanquefort, de Ferrières,  
« de Labatut et autres se vindrent

« rendre avec nombre de leurs amis  
« dans la ville et, en mesme temps,  
« on renforça la garnison de Temniac,  
« d'hommes, vivres et munitions. Le  
« sieur d'Albret, adverti de la résolu-  
« tion de Sarlat, se contenta de passer  
« outre. Et néanmoins, après que cette  
« armée eût passé et que les seigneurs  
« s'en furent allés de la ville, les garni-  
« sons angloises, etc., etc.» (Ms. Tarde B.)

<sup>3</sup> Voir la note finale, n<sup>o</sup> I, sur les premiers évêques de Sarlat.

<sup>a</sup> Amanieu, sire d'Albret, le même qui, en 1368, fut un des premiers à appeler au roi Charles V contre le prince Noir.

velle élection du mesme Gaillard (la bulle l'appelle ainsi et non Bérard ny Gérard) faicte par le chapitre de l'esglize métropolitaine et archiépiscopale S<sup>t</sup> André de Bordeaux sur le décès de Amanieu de Motte, archevesque. Gaillard, adverti de ceste seconde élection, opte l'archevesché et laisse à la discrétion du pape le droit qu'il avoit sur l'évesché de Sarlat, lequel prétendant l'évesché de Sarlat vaquer par ce moyen « *in curiá* » en provoit ledict de S<sup>te</sup> Colombe par bulle donnée en Avignon « 8 Kal. octob. Pontificatus Innocentii Sexti anno nono », qui revient au 24 septembre 1361.

Le 24 octobre 1360, la paix est accordée entre le roy d'Angleterre et le Dauphin régent<sup>1</sup> en France par laquelle le roy Jean est délivré de prison moyenant plusieurs notables conditions, entre lesquelles est ceste cy : que tout le pays d'Agénois, la cité, ville et chasteau et tout le pays de Périgord, Limoges et tout le Limozin, Caors et tout le Quercy et autres terres y nommés demeurent en souveraineté au roy d'Angleterre avec les hommages des seigneurs.

1361

Au commencement de l'an 1361<sup>1</sup>, le roy d'Angleterre, en conséquence du susdict traité de paix, envoye Jean Candos<sup>2</sup>, vicomte de S<sup>t</sup> Sauveur, prendre possession du Périgord, Quercy, Limozin et Agénois où il truve de grandes résistances et oppositions, à cause que le pays maintenoit que le roy Jean n'avoit peu ainsi disposer de leurs personnes et biens, attendu que depuys Charlemaigne ilz avoient privilège de ne pouvoir estre aliénés et tirés hors la courone de France s'y estant soubmis à

<sup>1</sup> Le dauphin prit le titre de Régent de France le mercredi 14 mars 1358. — Le 24 octobre 1360 est la date de la ratification définitive des articles du traité de Brétigny qui eut lieu à Calais. Le même jour, Edouard III, roi d'Angleterre, donne commission à Amauri du Fossat et à Hélie de Pommiers de

faire évacuer du Périgord les hommes d'armes à la solde anglaise. (Rymer, III, 546, 547. — Froissart-Luce, VI, xviii.)

<sup>2</sup> Jean Chandos, vicomte de Saint-Sauveur, illustre capitaine anglais, connétable de Guyenne, tué au combat de Lussac en Poitou en 1369.

telles conditions. Le roy Jean y envoya des commissaires exprès pour les faire obéyr. Ainsi, plus par force que par amour, Jean Candos receut la foy et homage des comtes, barons, seigneurs, villes et communautés dudict pays et y establit des sénéchaux, baillifz et autres officiers pour le roy d'Angleterre. En décembre, il estoit à Sarlat <sup>1</sup> où il receut le serment de fidélité d'Aoustentius de S<sup>te</sup> Colombe évesque et consulz <sup>2</sup> et, peu de temps après, Edoard confirme tous leurs privilèges pour en jouir comme ilz avoient faict au paravant soubz les roys de France. Et voilà quand et comment Sarlat et tout le Périgord tumba en la domination des roys d'Angleterre.

Sarlat.

Par ce moyen, le Périgord et toute la Guiene heut du repos l'espace de huit ou neuf ans. La douceur duquel repos faict qu'on supporte plus doucement la nouvelle domination.

Edoard, roy d'Angleterre, faict son filz premier nay aussi nommé Edoard, prince de la Guiene, par lettres datées du 36 de son règne qui furent publiées à Sarlat l'an 1363, et depuys il portale nom de « Prince de Galles et d'Aquitaine », et la Guiene changea le titre de duché pour prendre celuy de principauté.

1363

La Guiene  
érigée en  
principauté.

<sup>1</sup> Voir note finale n° II.

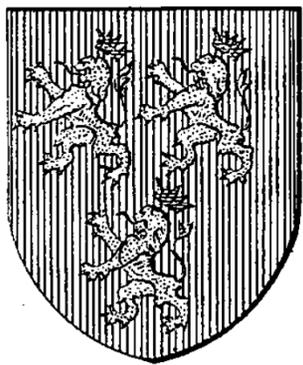
<sup>2</sup> Outre le serment de fidélité prêté entre les mains de Chandos, l'évêque Austence de Sainte-Colombe rend hommage, le 4 août 1363, au Prince Noir, dans la chapelle du château de Bergerac. (*Collection de Documents français se trouvant en Angleterre*, recueillis et publiés par Jules Delpit. Paris, 1847, p. 101.)

Les documents qui nous restent sur ce prélat nous le représentent comme très attaché au parti étranger et très en faveur auprès des princes anglais. Le 8 février 1363, il avait été nommé par Edouard III membre de l'ambassade que le roi d'Angleterre envoyait à Pierre, roi de Castille, pour conclure un traité d'alliance offensive et défensive (*Public Records, Fœdera*, III, p. 73), et chacun sait les ennuis que lui

causa en cour d'Avignon l'enthousiasme exagéré qu'il exprima pour la personne du Prince Noir. Aymeric du Peyrat, l'illustre abbé de Moissac, qui avait connu très intimement le prélat sarladais lorsqu'il était chambrier de l'abbaye de Sarlat et prieur de Taniers, raconte que, dans une grande réunion tenue à Périgueux, où se trouvèrent 17 évêques, Austence, évêque de Sarlat, très grand et très célèbre théologien, et opulent prélat, fut chargé de prêcher. Dans son sermon, il alla jusqu'à comparer au Fils de Dieu le prince anglais. Pour se disculper des attaques dont son lyrisme fut l'occasion, il fut obligé d'aller s'expliquer à Avignon. (Muratori, *Rerum Italicarum*, t. III, pars 2<sup>a</sup>, p. 641. — *Vita Urbani V, ab Aymerico de Peyracc, abbate Moyssiacense.*)

1364

Anthoine<sup>1</sup> Talayran, cardinal de Périgord, mourut en Avignon le premier de fébvrier 1364. Ce a esté la personne la plus illustre qui soit sortie des comtes de Périgord. Le pape Jean XXII le créa cardinal ès quatre temps de la Pentecoste 1331. Il se trouva à la création de quatre papes sçavoir : de Benoit XI créé le 20 décembre 1334, de Clément VI créé le 7 may 1342, d'Innocent VI esleu le 18 décembre 1352 et de Urbain V esleu l'an 1362. Lors de la création de Benoit et Clément il portoit ce nom : « *Anthonius Talayrandus, Comes Petragoricensis, Gallus, Cardinalis presbyter S<sup>ti</sup> Petri ad Vincula tituli Eudoxiæ, Prior presbiterorum* », et lors de l'élection d'Innocent et Urbain il portoit le titre : « *episcopus Cardinalis Albanus* », ayant esté fait évesque d'Albe par Clément VI qui l'envoya deux fois légat en France pour accorder les roys de France et d'Angleterre et fut nommé légat par Urbain V pour le voyage d'outre-mer entrepris pour le recouvrement de la Terre-Sainte<sup>2</sup>. Après le décès d'Innocent VI, il eût esté pape sans le cardinal de Boulogne qui se trouva avoir autant de voix que luy, à cause de quoy ilz esleurent l'abbé de S<sup>t</sup> Victor de Marseille



qui n'estoit pas cardinal, lequel fut nommé Urbain V. Il fit beaucoup de bien à l'esglize de Périgueux et fonda le collège de Périgord à Tolose. Il portoit ses armes : de gule à trois lions d'or armés et couronnés d'azur. Son testament se trouva fait en Avignon le 25 octobre 1360, par lequel Archambaut, premier nay du comte de Périgord son frère, estoit institué héritier

<sup>1</sup> Le cardinal de Périgord s'appelait Hélie de Talleyrand. (Voir p. 101, note 2.)

<sup>2</sup> Il eut pour successeur dans cette importante charge un des plus illustres enfants du Sarladais, le Bienheureux Pierre Thomas, patriarche de Constantinople, Légat apostolique. — La bulle

qui nomme ce dernier, en remplacement du cardinal de Périgord décédé, est datée d'Avignon, le 6 des ides de juillet, an second du Pontificat d'Urbain V (10 juillet 1364). (F. Luc Wadding, *Vita... B. Petri Thomæ... Lugduni*, 1637, p. 164.)

avec substitution de Talayran puyné et autres descendenz comtes de Périgord et certain légat à Louys et Robert de Duras <sup>1</sup>, filz de sa sœur Agnès duchesse de Duras, et nommoit pour exécuteurs de ses dernières volontés le pape, quelques cardinaux, Philippe, archevesque de Bordeaux, Pierre Itier, évesque de Daqz et Hélie de Salignac, évesque de Sarlat.

Archambaut <sup>2</sup>, filz aîné de Roger-Bernard et d'Héléonor et petit-filz d'Elie Talayrand, est comte de Périgord. Il laisse un filz nommé comme luy et deux filles, l'une nommée Héléonor qui fut mariée à Jean de Clermont et l'autre appelée Brunisante qui espouse le sieur de Soubize.

1365

Le bénéfice de la paix faict que, le 27 juillet 1365, les habitans de Sarlat arrestent en conseil que leur esglise parroissiale, qui alloit en ruine à cause de sa vieillesse, seroit rasée et que en sa place en seroit faicte une de nouveau qui seroit plus grande et que, pour fornir aux frais nécessaires, les habitans payeroient un second dixme, lequel fut levé deux ou trois ans de suite, si bien que, la provision des matériaux estant ramassée, les premiers fondemens furent jettés le 23 apvril et M<sup>e</sup> Gérard Roussel, prestre, posa la première pierre. Les guerres qui survindrent retardèrent cet édifice et furent cause que de long temps il ne fut mis en sa perfection.

1365  
Sarlat.

L'an 1368, Edoard prince de Guiene <sup>3</sup> assemble ses Estatz à

1368

<sup>1</sup> Lire : de Durazzo, princes de la maison royale d'Anjou-Sicile.

<sup>2</sup> Archambault V, dit le Vieux, comte de Périgord le 8 février 1369. Il fut condamné au bannissement par arrêt de 1395, à perdre la tête par arrêt de 1398. Il avait épousé Louise de Mastas, dont il eut Archambault VI. (*Art de vérifier les dates.*)

<sup>3</sup> Edouard, prince de Galles, fils aîné d'Edouard III, roi d'Angleterre, surnommé « le Prince Noir », un des plus grands capitaines anglais du xiv<sup>e</sup> siècle, né en 1330, prince d'Aqui-

taine en 1363, mourut en 1376 : « Il laissa, dit Hume, une mémoire immortalisée par de grands exploits, par de grandes vertus et une vie sans tache. » Cette dernière appréciation est du moins très discutable. Il fut père de Richard II, roi d'Angleterre, baptisé à Bordeaux par Hélie de Salignac, archevêque de Bordeaux. Le prince de Galles était à peine rentré dans Bordeaux, à son retour de l'expédition d'Espagne, qu'il convoqua, pour le 2 octobre 1367, les trois ordres d'Aquitaine à Saint-Emilion, pour leur deman-

Niord ausquelz il faict conclure l'imposition d'un foage pour cinq ans sur toutes les terres de sa principauté de Guiene, afin qu'il eût moyen de payer ses debtes. Ceste imposition estoit appelée foage parce qu'il falloit bailler tous les ans certaine somme pour chaque feu<sup>1</sup>. Ce foage fut cause que le feu de la guerre fut réalumé entre les François et Anglois et fut [si] fatal aux Anglois que, par le moyen d'icelluy, ils perdirent tout ce qu'ilz avoient en France. Le peuple de la Guiene trouva ceste imposition fort nouvelle et dure à supporter comme estant contre les us et privilèges du pays. Ilz disoient qu'ilz s'estoient mis soubz la domination des Anglois pour tirer leur prince naturel de prison, lequel ne les avoit jamais traités ainsi, ni ne pouvoit avoir disposé d'eux à leur préjudice et qu'ilz croyoient devoir vivre soubz les roys d'Angleterre avec les mesmes privilèges et libertés qu'ilz avoient vescu soubz les roys de France. Plusieurs seigneurs de Guiene goustèrent les raisons du peuple et les firent sçavoir au roy Charles, lequel fut conseillé de prendre la cause, afin que le peuple n'eût occasion de se plaindre du roy et dire qu'il l'avoit baillé en proye à un prince estranger qui le traitoit trop rudement. Le comte de Périgord, les vicomtes de Carman<sup>2</sup> et d'Armagnac<sup>3</sup> et plusieurs barons et autres

der des subsides. Beaucoup de députés manquèrent à l'appel, à cause de la difficulté des communications et de la crainte des routiers. Une deuxième convocation est faite pour le 18 janvier 1368; l'assemblée doit se tenir à Angoulême. Le Parlement octroie pour 5 ans un fouage de 10 sols par feu. L'ordonnance du prince de Galles relative à la levée de ce fouage est du 26 janvier 1368. Un troisième Parlement, réuni à Saintes au mois d'août 1368, vote un impôt sur les dîmes inféodées par les églises.

Le premier appel contre la levée de ce fouage est relevé par Jean, comte d'Armagnac, au mois d'août 1368. (Froissart-Luce, VII, xxxv.) Le roi

Charles V étudie la question et ne prend une décision qu'à la fin de l'année (décembre 1368). Les lettres de citation du roi de France au prince de Galles, dont le texte a été publié par M. Léon Lacabane (*Dict. de la Conversation et Bibl. de l'Ecole des Chartes*, XII, 104), furent adressées dans les derniers jours de décembre 1368 ou premiers de janvier 1369. (Froissart-Luce, VII, *ibid.*)

<sup>1</sup> Le compte de la levée de ce fouage en Périgord est conservé à la B. N. *Fonds Périgord*, vol. LXXXVIII, p. 83.

<sup>2</sup> Arnaud Duèze, vicomte de Caraman.

<sup>3</sup> Jean I<sup>er</sup>, comte d'Armagnac (1319-1373.)

gentilzhommes françois font la première ouverture de la guerre en ce pays sans attendre la volonté du roy et plusieurs villes de la Guiene, voyant ceste ouverture, quittent les léopardz pour reprendre les fleurs de lis, sans attendre autre déclaration ni commandement du roy lequel, ayant appris que la noblesse, les villes et le peuple de la Guiene estoient disposés à se remettre soubz son obéyssance, se déclare protecteur du peuple et de ses libertés, envoie vers Edoard un de ses gentilzhommes nommé Caponel<sup>1</sup> avec un huissier et le fait assigner à comparoir en personne devant luy et les douze pairs de France pour, luy ouy sur les plaintes du peuple, y estre fait droict. Le refus d'Edoard donne subject au roy Charles de se résoudre à la guerre, laquelle est apertement déclairée. Plusieurs villes de la Guiene<sup>2</sup>, qui portoint à contrecœur la domination des Anglois, prennent d'abord l'occasion de se déclairer pour les François. Dome avec ses deux chasteaux fut des premiers laquelle, dès le mois d'apvril de ceste année 1369, se déclare pour le parti de France et Guibert de Dome fit tous ses efforts de porter les lieux voisins d'en faire le mesme. L'archevesque de Tolose<sup>3</sup> vient en Quercy et fait déclairer les villes de Caors, Figeac, Cadenac, Gaignac<sup>4</sup> et plusieurs autres pour le parti du roy Charles et, pour assurer ces villes et donner du courage aux autres d'en faire autant, Louys, duc d'Anjou<sup>5</sup>,

1369  
Dome.

<sup>1</sup> Froissart l'appelle Caponnet de Caponval. De son vrai nom, il s'appelait Jean de Chaponval, maître d'hôtel du Régent en 1358. Cet officier porta la lettre du roi au Prince de Galles, assisté de Bernard Palot, juge criminel de Toulouse. (Froissart-Luce, VII, xxxix.)

<sup>2</sup> Froissart dit que 60 villes ou forteresses avaient secoué la domination anglaise dès la publication des lettres de citation de Charles V au Prince Noir. Il est resté très au-dessous de la vérité. Le mouvement insurrectionnel se pro-

pagea avec une telle rapidité que, dès le 18 mars 1369, 921 villes ou châteaux de l'Armagnac, du Rouergue, de Lomagne et du Quercy, avaient adhéré à l'appel. Un rôle conservé aux Archives Nationales (J. 655, n° 18) donne le nom de ces 921 villes. (Froissart-Luce, VII, LVIII.)

<sup>3</sup> Geoffroy de Vayroles, archevêque de Toulouse (1361-1376).

<sup>4</sup> Gaignac, aujourd'hui Gagnac, commune, canton de Brétenoux, arrondissement de Figeac (Lot).

<sup>5</sup> Louis, second fils de Jean II, roi de France, né en 1339, apanagé du duché

Réalville. frère du roy Charles et son lieutenant en Languedoc, met sur piedz une armée de dix mille hommes soubz la conduite des comtes de Périgord et de Cominges <sup>1</sup>, laquelle tient la campagne en Quercy, attaque Réalville <sup>2</sup> et la prend par assaut. Les Anglois sont mis à mort et la vie est donnée aux habitans qui prestant serment à la fleur de lis.

Bordeille. Edoard, ceste année, met trois armées aux champs pour arrester la révolte des villes et pour reprendre celles qui l'avoient déjà abandonné. Les comtes de Cantebruge <sup>3</sup> et de Pennebrot en amènent une d'Angleterre de trois mille hommes qui prend port en Bretagne et vient en Périgord, assiège Bordeille <sup>4</sup> où comendoient les capitaines Arnaldon et Bernardet de Batefol frères <sup>5</sup>, lesquels se rendent après avoir soustenu le siège deux mois. Jean Candos et le captal de Buch <sup>6</sup> font une autre armée à Montauban avec laquelle ils assiègent et prènent

d'Anjou en 1360; chef de la seconde maison royale de Naples du nom d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem en 1382, roi de Naples en 1383, mort en 1384.

<sup>1</sup> Pierre-Raymond II, comte de Comminges (1342-1376).

<sup>2</sup> Réalville, commune, canton de Causade (Tarn-et-Garonne), ancienne bastide. La prise de Réalville doit dater des premiers mois de 1369; elle avait été précédée de celle de Causade qui, en avril, était un fait accompli. — (Froissart-Luce, VII, p. 134.)

<sup>3</sup> Edmond ou Aymon, comte de Cambridge, 3<sup>e</sup> fils d'Edouard III, roi d'Angleterre.

<sup>4</sup> Bourdeille, commune, canton de Brantôme (Dordogne). Château, siège d'une des quatre grandes baronnies du Périgord, berceau de la famille de ce nom, illustre dans l'histoire de la province. Des ruines importantes subsistent encore. — L'expédition des comtes de Cambridge et de Pembroke en Périgord ne peut pas être antérieure à la seconde quinzaine d'avril 1369. C'est alors seulement qu'Archambaut V, comte de Périgord, se décide à adhérer

à l'appel des seigneurs d'Aquitaine au roi de France. La première expédition à laquelle il prend part avec son frère contre les Anglais est le siège de Réalville. (A. N. JJ. 102, n<sup>o</sup> 305.) Pour se venger de cette défection, le prince de Galles donnait, par acte du 26 juin 1369, le comté de Périgord à l'oncle d'Archambaut, Regnauld de Pons, vicomte de Turenne, seigneur de Ribérac, Montfort, Aillac et Carlux, qui lui-même avait adhéré à l'appel par acte du 7 mai précédent. (A. N. J. 642, 16<sup>e</sup>.)

<sup>5</sup> Arnaldon et Bernardet de Badefol étaient fils naturels de Séguin de Gontaut, sire de Badefol, frères naturels du célèbre chef de routiers Séguin de Badefol, empoisonné par le roi de Navarre Charles le Mauvais en 1365, et de Gaston, dit Tonnet de Badefol, qui fut tué, au dire de Froissart, par le captal de Buch, au moment où il livrait la ville de la Linde au duc d'Anjou en 1370. (Voir page 135, note 4, et page 136, note 1.)

<sup>6</sup> Jean de Grailly, captal de Buch, en Bordelais, un des principaux généraux du parti anglais au xiv<sup>e</sup> siècle. Prisonnier de du Guesclin, à la bataille de

Terride <sup>1</sup>, assiègent Lavour <sup>2</sup>, mais en vain, et puys Moyssac <sup>3</sup> qui se rend par composition, et Robert Canole <sup>4</sup> en fait une troisième en Agénois avec laquelle il va assiéger Durevel <sup>5</sup> qui est une place en Quercy sur la rivière du Lot et, d'autant que plusieurs hommes de commandement s'estoient allés rendre dans ceste place pour la conserver au roy de France <sup>6</sup>, l'armée de Jean Candos y descend de Moyssac et se joint avec celle de Robert Canole. Les assiégés se deffendent si bien que les Anglois, après y avoir séjourné un mois, lèvent le siège et le vont mettre devant Dome sur la fin du mois de may. Là ilz

Durevel.

Dome.

Cocherel qu'il perd contre le connétable en 1363, fait prisonnier une seconde fois près de Soubise en 1372, il meurt à la Tour-du-Temple à Paris, sans avoir recouvré sa liberté.

<sup>1</sup> Terride, commune, canton de Mirepoix (Ariège.)

<sup>2</sup> Lavour, chef-lieu d'arrondissement (Tarn).

<sup>3</sup> Moissac, chef-lieu d'arrondissement (Tarn-et-Garonne), abbaye célèbre O. S. B.

<sup>4</sup> Robert Knolles, général anglais sous Edouard III. Né vers 1317, il mourut vers 1406. Le chroniqueur Jean le Bel prétend (t. II, p. 216) « qu'il était de basse extraction, allemand d'origine et « parmentier de draps » avant de se faire « brigand et soudoyer à pied ». Il fut fait chevalier au sac d'Auxerre le dimanche 10 mai 1359 ». (Froissart-Luce, V, xxvi.) Il prit part au combat des Trente, commanda une division anglaise à la bataille d'Auray en 1364 et se retira de la vie active après une défaite que lui infligea du Guesclin en 1370, près de Pont-Villain. Il termina sa carrière par la pacification de la Guienne, dont il était grand sénéchal pour le roi d'Angleterre.

<sup>5</sup> Durevel, commune, canton de Puy-l'Evêque (Lot).

<sup>6</sup> Froissart (éd. Luce, VII, p. 148) raconte longuement le siège de Dome. La ville était défendue par Robert de Dome

et un de ses cousins, Pierre Sengler, chevalier. « Par devant Dome avoit à siège grant chevalerie et bonne. Si vous en noumeray les aucuns : premièrement monsieur Jehan Candos, monsieur le captal de Beus, monsieur Loeis de Halcourt <sup>a</sup>, monsieur Robert Canolles, monsieur Thummas de Felleton et son frère, monsieur Loeis de Melval, le signeur de Pierrebuffière, monsieur Raimmont de Maruel, monsieur Richart de Pontchardon, monsieur Thummas de Persi <sup>b</sup>, monsieur Thummas le Despessier, monsieur d'Agharises <sup>c</sup>, monsieur Ustasse d'Aubrecicourt, monsieur Thummas de Wetevale <sup>d</sup>, monsieur Estevène de Ghousenton, monsieur Richart Tanton et plusieurs autres que je ne puis mies tout noumer. » (Froissart, *Ms. d'Amiens*, 157 v° et 158 fo.)

Une des raisons de l'échec de Candos devant Dome fut certainement la défection de plusieurs des capitaines de Guienne qui se rangèrent sous la bannière du roi de France. Parmi les chevaliers, dont Froissart nous a transmis les noms, deux au moins avaient décidé à ce moment d'adhérer à l'appel du comte d'Armagnac. Louis de Malval ou Malevaut adhère le 8 juin 1369 (A. N. J. 642, n° 16 <sup>13</sup>), et Raymond de Mareuil, chevalier périgourdin, adhère le 29 juin 1369. (*Ibid.* 16 <sup>5</sup>.)

<sup>a</sup> Vicomte de Châtelleraut. <sup>b</sup> Sénéchal de Poitou. <sup>c</sup> Adam Chel, dit d'Aghorisses, seigneur de Mortemart. <sup>d</sup> Sénéchal de Rouergue.

lèvent plusieurs machines et font de grandz effortz par l'espace de quinze jours, au bout desquelz, perdant espérance de pouvoir la prindre, se retirent et s'en montent en Quercy, attaquent et prènent Roquemadour <sup>1</sup> et puyz se départent, Canole conduit son armée en Roergue et prind Villefranche <sup>2</sup>; celle de Candos et captal de Buch passe la Dordogne à Meyrone <sup>3</sup> et, en haine de ce que Guibert de Dome avoit quitté le parti d'Angleterre pour espouser celluy de France, vient attaquer St-Vincens <sup>4</sup> qui apartenoit à Marte de Pons, femme dudict Guibert de Dome, prind et brusle l'esglize la veille de la solemnité du S<sup>t</sup> Sacrement. De là ilz vont à Terrasson et Montignac et, après avoir demeuré dix jours sur la rivière de Vézère, se divisent. Le captal de Buch s'en va à Bergerac et Candos passe sur le pont du Bugo et s'en va trouver le prince Edoard à Angoulesme où il estoit malade d'une hydropisie.

Roquemadour.

St-Vincens  
lès-Sarlat.

Sarlat.

Pendant ces évènements, les habitans de Sarlat sont sollicités de quitter le parti des Anglois et prindre celluy de France, mais, pour ce que tout changement d'estat traisne après soy plusieurs accidentz, quoy qu'ilz fussent françois de volonté et d'affection, ne volurent pourtant se déclarer à la première semonce, attendant une plus assurée occasion.

L'archevêque de Tolose, estant à Caors avec le lieutenant du duc d'Anjou, leur escript sur ce sujet le 2 d'apvril et les mande venir à Caors, mais ilz s'en excusent et n'y vont pas.

<sup>1</sup> Rocamadour, commune, canton de Gramat (Lot). Abbaye O. S. B., dont l'église avait déterminé, au moyen âge, un important courant de pèlerinages. C'était un des sanctuaires les plus connus et les plus vénérés. Un château fort dominait l'abbaye.

<sup>2</sup> Villefranche de Rouergue, ch.-l. d'arrondissement (Aveyron).

<sup>3</sup> Meyronne, commune, canton de Souillac (Lot).

<sup>4</sup> Saint-Vincent de Paluel, commune,

canton de Sarlat. Tarde se trompe, soit en donnant la date de la veille du Saint-Sacrement comme celle de la prise de Saint-Vincent, soit en attribuant cette prise à l'armée anglaise, revenant de Rocamadour, après avoir levé le siège de Dome. En 1369, Pâques étant le 1<sup>er</sup> avril, la veille de la Fête-Dieu tomba le 30 mai, date à laquelle l'armée anglaise était encore devant Dome, au dire de Froissart.

Peu de temps après, le duc d'Anjou, voulant sçavoir leur volonté, y envoie Taleyran de Périgord <sup>1</sup>, son lieutenant en Languedoc, lequel, estant à Sarlat au couvent des Cordeliers <sup>2</sup> le 22 d'apvril, leur faict lecture des lettres du duc et leur représente le désir qu'il avoit que la ville fut déclairée pour le roy de France. Les habitans demandent du temps pour se résoudre et, d'autant que Talayran avoit des troupes pour les y contraindre, ilz firent trèves avec luy pour certain temps qu'ilz demandèrent pour en délibérer. Ce délai accordé, Guibert de Dome s'en va à Montagut <sup>3</sup> et au Cars <sup>4</sup> et faict déclairer ces deux places pour le roy et, estant de retour, le terme pris par les habitans de Sarlat se trouve expiré, à cause de quoy il les somme et d'autant qu'ilz cherchoint des moyens de délayer davantage, Guibert commence à leur faire la guerre et faict des courses jusques aux portes de la ville pour prendre des prisonniers et, le 18 du moys d'aougst suivant, Talayran de Périgord, Arnaud d'Espagne et Guibert de Dome viennent les investir avec trois ou quatre mille hommes pour les contraindre à se déclairer. Ilz demandent encore délai et ces seigneurs leur donnent encore deux moys, attendu l'importance de l'affaire. Finalement, après plusieurs assemblées sur ce faictes à Montignac, Dome et Vitrac, les habitans promirent le 3 febvrier ausdictz Talayrand, d'Espagne et Guibert se remettre en la souveraineté de France, pourveu que le roy confirmât leurs privilèges et les affranchît de quelques debtes qu'ilz devoit encore des deniers des guerres passées, ce qui

Montagut,  
le Cars

Sarlat.

<sup>1</sup> Talleyrand de Périgord, frère d'Archambaut V, comte de Périgord, joua un rôle considérable dans les événements qui suivirent la révolte de l'Aquitaine contre le Prince Noir.

<sup>2</sup> Le couvent des Cordeliers de Sarlat était situé hors les murs, dans le faubourg de Lendrevie.

<sup>3</sup> Montaigut-le-Blanc, arrondissement de Guéret (Creuse) ?

<sup>4</sup> Les Cars, commune, canton de Chalus (H.-Vienne). — Château important appartenant à l'illustre famille de Pérusse des Cars. Un autre lieu du même nom se trouve commune d'Ambazac (H.-Vienne).

leur fut accordé et ces seigneurs s'obligèrent de l'obtenir du roy, comme en effect ils l'obtindrent, et voilà quand et comment la salamandre <sup>1</sup> fut remise soubz les trois fleurs de lis, n'ayant porté les léopardz en chef que huict ans deux moys et demy <sup>2</sup>.

1370

Plusieurs capitaines qui avoient esté mis par Edoard en Périgord et Agénois se rendirent maistres des places et seigneuries qui leur avoient esté comises en prenant le parti de France. Ce temps estoit grandement déplorable ; on n'ozoit se fier à personne, ne sachant qui estoit de tel ou tel parti. On changeoit du soir au matin de parti, pourveu qu'il y eût quelque chose à butiner sur son voisin, à cause de quoy on se défioit de tout le monde. A Sarlat, les magistratz et gens de condition travailloient de réunir les volontés des habitans, avoient l'œil sur les actions d'un chascun et ne pensoient qu'à se conserver. Ilz firent abbatre toutes les maisons des faubourgs jusques à trèze brasses loin de la muraille de la ville, razèrent toutes les murailles et coupèrent les arbres et autres empêchemens qui se trouvoient dans cet espace, et après levèrent une taille pour payer le prix d'icelles et desdomager les propriétaires.

IOANNES DE REVEILLONE <sup>3</sup> est le X<sup>e</sup> évesque de Sarlat. Il fut proveu de ceste charge l'an 1370 et l'exercea jusques sur la fin de l'an 1395. Il faisoit sa résidence à Dome la plus part du temps. Le 28 juin 1387, il unit la paroisse de Grives <sup>4</sup> au prioré de Belvès avec réservation de la pension pour le vicaire perpétuel, afin que ce prieur eût plus de moyens de supporter les charges èsquelles il estoit obligé envers le chapitre de Sar-

<sup>1</sup> La « salamandre » était bien la pièce principale des armes de Sarlat au temps de Tarde, mais non en 1370. A cette date, l'écusson municipal était chargé de l'initiale majuscule S, qui s'est transformée en salamandre, sous le règne de François I.

<sup>2</sup> Voir sur cet événement important de l'histoire de Sarlat la note finale n° III.

<sup>3</sup> Voir la note finale n° I sur les premiers évêques de Sarlat.

<sup>4</sup> Grives, commune, canton de Belvès, arrondissement de Sarlat.

lat. Il fonda plusieurs chapellenies à Dome et à Sarlat. Raymond de la Chapouille, recteur de Brenac <sup>1</sup> et abbé de S<sup>t</sup> Amans <sup>2</sup> estoit son vicaire général et official.

Le roy Charles, voyant que les Anglois luy fesoient la guerre de toutes partz, confisque à sa couronne toutes les terres et seigneuries qu'ilz avoient en France par ses patentes du 15 may 1370 et, par ce moyen, la comté de Poitou, de Limoges, d'Agénois et toute la Guiene sont réunies à la courone de France. Louys, duc d'Anjou et Jean, duc de Berry <sup>3</sup>, frères du roy Charles, font en Languedoc une armée de dix à douze mille homes, laquelle ilz mènent ès moys de may et juin le long de la Garone et prènent Moyssac, Agen, Aiguillon et Tonens, et de là viennent sur Dordogne au moys de juillet et assiègent la Linde <sup>4</sup>, laquelle se trouve bien proveue, d'autant que le captal de Buch et Thomas de Féleton <sup>5</sup>, qui commendoient à Bergerac avec une garnison de cent hommes de cheval, ayant heu advis que l'armée des princes françois quittoit Garonne pour venir attaquer les places angloises qui estoient sur Dordogne, y avoient proveu de tout ce qui estoit nécessaire pour

Lalinde.

<sup>1</sup> Brenac, ancienne paroisse, aujourd'hui section de la commune de Montignac-le-Comte.

<sup>2</sup> Saint-Amand-de-Coly, commune, canton de Montignac-le-Comte, abbaye O. S. A. dont il reste des ruines intéressantes.

<sup>3</sup> Jean, duc de Berry, 3<sup>e</sup> fils du roi Jean II (1340-1416), fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356, otage en Angleterre, lors du retour du roi son père en 1360, un des tuteurs de Charles VI, avec les ducs d'Anjou et de Bourgogne, en 1380; célèbre bibliophile. Il eut pour confesseur Jean Arnauld, évêque de Sarlat.

<sup>4</sup> Lalinde, c.-l. de canton, arrondissement de Bergerac. Le récit de l'affaire de Lalinde est tiré par le ch. Tarde des chroniques de Froissart (éd. Luce, t. VII, 661). Le siège de Lalinde eut

lieu vers le mois de juillet 1370. Berducat d'Albret, rallié au parti français, dut y prendre une part importante, car c'est au mois d'août que Charles V, en récompense de ses services « en ces présentes guerres », lui fait don de Lalinde et autres places voisines. (A. N. *JJ. Trésor des Chartes. Rég.* 100, 645.) <sup>1</sup>

Tarde a oublié de mentionner le siège de Bergerac par le duc d'Anjou, dont l'affaire de Lalinde ne fut qu'un épisode. Le duc d'Anjou, après avoir pris Montpasier, dut commencer les opérations devant Bergerac dans les premiers jours de juin 1370. Le siège fut long, la ville énergiquement défendue, et l'armée française fut obligée de se retirer. (Froissart-Luce, VII, ci, cv, cix.)

<sup>5</sup> Thomas Felton était sénéchal d'Aquitaine pour le roi d'Angleterre, dès avant 1367.

se bien deffendre. La ville estant investie, le capitaine nommé Anthoine de Batefol<sup>1</sup>, gascon, et les habitans qui désiroient estre françois, capitulèrent secrètement, que le capitaine, moyennant quelque récompense, bailleroit la ville au duc d'Anjou et les habitans jureroient obéyssance et fidélité au roy de France et ne souffriroient aucune foule. Ceste capitulation ne se peut passer si secrètement que ceux de Bergerac n'en ayent l'avis, si bien que le matin, sur le point de l'exécution, comme Anthoine de Batefol ouvroit la porte de la ville qui regarde au levant pour faire entrer les François, ceux de Bergerac entrent par la porte qui est du costé de Molières et vont à l'autre porte où ilz trouvent le capitaine Batefol qui l'ouvroit, auquel le captal de Buch donna un coup d'espée dans le corps dont il mourut sur la place. Sur ce bruit, les François reculent et le tumulte est si grand dans la ville qu'elle semble estre prise de nouveau par les Anglois qui accusent tous les habitans de trahison, mettent en délibération s'ilz les doivent tous pendre comme traistres et brusler la ville, mais ilz s'excusent et mettent toute la coulpe sur le capitaine. Le captal de Buch, Phéleton et une grande partie de ceux qui estoient venus de Bergerac demeurent dans la ville tant que le siège fut devant, lequel tost après fut levé et l'armée se divisa : le duc d'Anjou se retira avec partie de l'armée et passa par Sarlat où il estoit le 20 d'aougst et de là par Caors se retira à Tolose. Le duc de Berri se retira en son gouvernement et, passant par le Limosin, prind la ville de Limoges<sup>2</sup> par composition, qui presta le serment pour le roy de France. Au moys de septem-

Limoges.

<sup>1</sup> « Tonnet de Badefol. » Gaston (et non Antoine, comme l'appelle Tarde) de Gontaut de Badefol, troisième fils de Séguin, sire de Badefol de Cadouin, et de Marguerite de Bérail. Tandis que celui-ci servait l'Angleterre, ses deux frères bâtards, Arnaudon et Bernardet

de Badefol, suivaient le parti français.

<sup>2</sup> Le duc de Berry arriva devant Limoges le 21 août 1370 et en repartit le 24 août. Il n'assiégea pas la ville, celle-ci se soumit volontairement ; il en prit seulement possession au nom du roi de France. (Froissart-Luce, VII, ciii.)

bre suivant le prince de Galles vient en personne avec une armée en Limozin, assiège Limoges <sup>1</sup> et la tient investie un mois entier, au bout duquel il fait par le moyen d'une mine tomber un pan de muraille où ilz entrent et mettent la ville à sac. Bertrand de Guesclin <sup>2</sup> venoit au secours, mais il n'y fut pas à temps et se contenta de prendre S<sup>t</sup> Yriès et puis se retira, et le prince de Galles descendit à Bordeaux où il s'embarqua pour l'Angleterre et laissa le duc de Lenclastre son frère gouverneur en Guiene.

St-Yriès.

Mais, pendant que la noblesse angloise estoit à Bordeaux pour prendre congé du prince de Galles, deux cens maistres, partent de Périgueux et vont prendre la ville et chasteau de Monpon <sup>3</sup>. Le duc de Lenclastre, adverti de cela, part incontinent de Bordeaux avec une armée et s'y rend en diligence, les investit et les tient assiégés l'espace de trois mois, comble le fossé de terre et bois meslés ensemble, sappe et renverse par terre partie des murailles et contraint les assiégés de capituler et rendre la place et, ce fait, s'en retourne à Bordeaux.

Monpon.

Louys, duc d'Anjou, frère du roy et son lieutenant en Guiene, par ses lettres patentes confirme à la communauté de Sarlat le privilège par lequel leur bien ne peut estre confisqué pour aucun crime.

Sarlat.

L'an 1371, le duc de Lenclastre s'en retourne en Angleterre et, l'an d'après 1372, le roy envoie en sa place le comte de

1371

<sup>1</sup> Limoges fut reprise par le Prince Noir au mois de septembre 1370.

<sup>2</sup> Bertrand du Guesclin (1314? — 1380). Le plus illustre des capitaines français pendant la guerre de Cent Ans. Connétable de France en 1369.

<sup>3</sup> Montpon, chef-lieu de canton, arrondissement de Ribérac. — Montpon fut pris par les Bretons en garnison à Périgueux, sous la conduite d'Alain de la Houssaie, Guillaume de Longueval, Louis de Maillé et le sire d'Arcy. La place leur fut remise sans combat par

Guillaume de Montpon, seigneur du lieu. Lancastre vint les assiéger avec sept cents hommes d'armes et cinq cents archers. Le siège dura onze semaines. Une mine, abattant un pan de la muraille, mit la place aux mains de Lancastre. Celui-ci prit à rançon les quatre capitaines bretons et un cinquième, Silvestre Budes, qui, tenant garnison à Saint-Macaire, avait voulu prendre part à l'expédition de ses compatriotes de Périgueux. (D. Morice, *H. de Bret.* I, 335.)

Pembrot lequel, estant sur mer le 22 juin assez près de la Rochèle, faict rencontre de quelques navires espagnolz, alliés des François, qui le chargent et le prènent prisonier, et le navire qui portoit l'argent pour payer les gens de guerre est submergé. Ceste perte fut si fatale aux Anglois que depuys leurs affaires allèrent en décadence en la Guiene, car mesmes ceste année, le duc de Berri, avec une armée, faict obéyr tout le Xaintonge et pays d'Oniz et, sachant que le roy d'Angleterre venoit au secours avec une armée, saisit si à propos tous les fortz qu'il le constraint rebrousser chemin en Angleterre pour n'avoir pu prendre terre en aucun endroit de la Guiene.

1372

Talayran, second filz de Roger-Bernard et d'Héléonor, se dict comte de Périgord. Il laisse un filz nommé Archambaud et une fille nommée Héléonor, mariée à Gaillard de Durfort, sieur de Duras, laquelle ne laissant aucune postérité donne ses biens à sa tante Jeane, mariée comme dict est cy devant au comte d'Armaignac, d'où vient le droit que la maison d'Armaignac prétend sur le comté de Périgord.

1373

Au moys de may 1373, Guibert de Dome, le sieur de Comarque<sup>1</sup> et la commune de Sarlat, faisant en tout soixante maistres et bon nombre d'arbalestiers et pioniers, vont assaillir le lieu de Sieurac<sup>2</sup> d'où les Anglois faisoient des courses et des voleries sur Sarlat, Dome et Gordon. Après quelque résistance, ilz capitulèrent et quittèrent la place.

Sieurac.

Le duc de Lenclastre revient d'Angleterre avec une armée, prind terre à Calès et de là traverse la Picardie, Normandie,

<sup>1</sup> Pons de Beynac, sire de Comarque. (Voir p. 118, note 2.)

<sup>2</sup> Siorac, commune, canton de Belvès, arrondissement de Sarlat, ancien fief de l'évêché de Sarlat. Une bastide avait été fondée avant mai 1288 par les Anglois sur son territoire, au lieu dit

« Castel-Réal ». Cette édification avait donné lieu à un procès porté au Parlement de Paris qui donna lieu à de grandes difficultés dont le détail se trouve consigné dans deux actes de procédure des années 1268 et 1281. (*Doc. inéd. sur l'H. de Fr.* — *Olim.* I, 723; II, 199.

Bretagne et Poitou, toujours suivi ou costoyé d'une armée françoise et sur l'automne arrive en Périgord et vient à Bergerac et de là monte le long de Dordogne et Vézère jusques à Brive laquelle il assiège et prind sur la fin de novembre et de là envoie sommer<sup>1</sup> Sarlat de se rendre à luy ou autrement il les vient assiéger. Ces menasses n'estonnèrent pas les habitans, pource que l'armée françoise qui les suivoit n'estoit pas loin d'eux. Le conestable Guesclin estoit à Montignac qui vint à Sarlat le 5 décembre avec quatre-vingtz maistres. Quelques seigneurs bretons s'y rendirent avec cinquante maistres, le sieur de Beynac<sup>2</sup> y vint aussi avec trêze maistres et le duc de Bretagne<sup>3</sup> se vint loger bien près de la ville avec quatre mille hommes. Le duc de Lenclastre, adverti de tout cela prend son chemin par le Limozin et s'en va en Poitou où fut donné une bataille à l'avantage des François<sup>4</sup>, après laquelle la plus part du Poitou se rendit au roy de France.

Brive.

Ceste année 1373, Joannes de Reveillone, évesque de Sarlat, est envoyé par le pape Grégoire XI vers Jeane<sup>5</sup> et Frédéric,

<sup>1</sup> Je n'ai trouvé de cette sommation du duc de Lancastre et de la présence du connétable du Guesclin à Sarlat, le 5 décembre 1373, d'autre trace que la mention de Tarde.

<sup>2</sup> Pons de Beynac, chevalier, baron de Beynac, premier baron du Périgord. (Voir p. 118, note 2.)

<sup>3</sup> Jean IV (*alias*: Jean V) de Montfort, duc de Bretagne après le gain de la bataille d'Auray et le traité de Guérande (12 avril 1355), mort en 1399. La présence du duc de Bretagne en Périgord et dans les environs de Sarlat, sur la fin de 1373, est signalée par Guillaume de Saint-André, serviteur du duc, dont il écrivit la vie en vers. Bien qu'à cette date Jean de Montfort fût en termes très froids avec le duc de Lancastre, il n'en était pas moins, contrairement à l'affirmation de Tarde, l'ennemi déclaré de la France. D'ailleurs,

G. de Saint-André est formel : si le duc n'attaque pas Sarlat, c'est qu'il trouve la place trop forte. Je crois intéressant de donner le texte de G. de Saint-André; c'est le seul document, à ma connaissance, qui ait trait à cette expédition du duc de Bretagne en Sarladais. — Voir note finale n° IV.

<sup>4</sup> Tarde veut sans doute parler du combat de Chizé en Poitou. Le connétable battit les Anglais le 21 mars 1373, s'empara de Niort et, par suite, de presque tout le Poitou. (D. Morice, *H. de Bretagne*, I, 342.)

<sup>5</sup> Jeanne I, fille de Charles, duc de Calabre, née en 1326, épouse en 1333 André de Hongrie qu'elle fait assassiner en 1345; comtesse de Provence, reine de Naples en 1343, elle épouse en 1346 Louis de Tarente, son amant; assassin de son premier mari; mariée en troisièmes nocés à Jacques d'Aragon

roys de Naples et Sicile, pour leur faire ratifier certaines transactions accordées à Ville-Neuve-lès-Avignon par les agents des parties, pour raison des droitz que le S<sup>t</sup> Siège a sur les royaumes de Naples et de Sicile, entre les mains duquel évesque, le dernier de mars 1373, à Adverse, ville de Champaigne<sup>1</sup>, ladictte Jeane advoue et aprouve lesdits actes et au 17 janvier, en la ville de Messine, Frédéric en fait autant et rend hommage pour la Sicile ès mains dudict évesque comme légat. Lesquelz instruments et procédures sont ès archives du Vatican<sup>2</sup>.

1374

L'an 1374 le duc d'Anjou prind plusieurs places sur Garone, mais en Périgord ne se passe rien de remarquable.

Trêves sont accordées entre les deux roys pour 1375 et 1376<sup>3</sup>, lesquelles estant finies, le conestable de France<sup>4</sup> vient l'an 1377 en Périgord avec une armée, prend Nontron, Bordeille, les Bernardières, Condat et assiège Bergerac où commandoit Perducas d'Albret<sup>5</sup>. Le duc d'Anjou part de Tolose et se rend à ce siège; ilz envoyent quérir à la Réole une grande machine appelée « La Truye » laquelle jettoit de grandes pierres pezant deux ou trois cens livres et cent hommes armés se pouvoit loger dedans et, en approchant, assalir la place. Thomas Phéleton, sénéchal de Bordeaux, adverti de ce siège et de la conduite de ceste machine, fait une assemblée de gens de guerre qui vont attendre en ambuscade près

1377  
Nontron,  
Bordeille,  
Bergerac,  
Condat.

La truye,  
machine  
de guerre.

en 1362; en quatrièmes noces à Otton de Brunswick en 1376. Elle meurt de mort violente en 1382.

Frédéric III d'Aragon, dit le Simple, roi de Sicile (1355-1377).

<sup>1</sup> Lire : Campanie.

<sup>2</sup> Voir note finale n° I.

<sup>3</sup> Traité de Bruges, 27 juin 1375.

<sup>4</sup> Bertrand du Guesclin.

<sup>5</sup> Berducat d'Albret ne figure pas dans la généalogie de cette illustre maison donnée par le P. Anselme, les

auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, etc. D'abord au service de l'Angleterre, il se soumet au roi de France vers le milieu de 1370, date à laquelle Charles V donne à l'avidé partisan Bergerac, Castillonès, Beaumont de Périgord, places possédées encore par les Anglais. (A. N. *JJ. Trésor des Chartes, Rég.* 100, n° 645.) Il retourne aux Anglais et prend Figeac sur les Français le 14 octobre 1372. (D. Vaissète, *H. gén. du Languedoc*, V, p. 351.)

d'Aymet les conducteurs de ceste machine, où est donné un rude combat, les François ont la victoire, les Anglois sont mis en pièces ou noyés dans le Drot et Tomas de Féleton, les sieurs de Mucidan <sup>1</sup>, de Duras <sup>2</sup>, de Langoyran <sup>3</sup>, de Rauzan <sup>4</sup> et plusieurs autres sont faictz prisoniers. La truye est conduite sur plusieurs charretes devant Bragerac, laquelle estant montée et dressée espouvante si avant les assiégés qu'ilz se rendent <sup>5</sup>. Bragerac estant pris et les cheffz des Anglois sus-nommés estant prisoniers, l'armée victorieuse prind S<sup>te</sup> Foy, Castillon <sup>6</sup>, S<sup>t</sup> Emilion <sup>7</sup>, Liborne, Sauveterre <sup>8</sup>, Mucidan <sup>9</sup>,

Combat  
d'Aymet.

<sup>1</sup> Raymond de Montaut, sire de Musidan. De son mariage avec Marguerite d'Albret, il n'eut qu'une fille qui porta par son mariage, vers 1382, les terres de sa maison à Guy de la Rochefoucauld, seigneur de Vertueil. (P. Anselme, t. IV, p. 448.)

<sup>2</sup> Gaillard II de Durfort, seigneur de Duras et Blanquefort, mari d'Éléonore de Périgord, fille de Roger-Bernard, comte de Périgord.

<sup>3</sup> Bérard d'Albret, seigneur de Langoyran en octobre 1377. (B. N. Ms. *Fonds Périgord*, t. X, p. 58 v<sup>o</sup>. — *Extrait des archives de Pau*.)

<sup>4</sup> Amanieu de Madaillan, seigneur de Rosan. (*Ibid.* P. Or. v<sup>o</sup> *Madaillan*.)

<sup>5</sup> Bergerac se rendit le 3 septembre 1377 au duc d'Anjou, qui avait pour lieutenants dans cette entreprise le connétable du Guesclin et le maréchal de Sancerre. (D. Morice, *H. de Bret.* I, 355). On peut juger de l'importance que les généraux français donnaient à la conservation de Bergerac par la garnison qu'ils y entretenaient.

Au premier janvier 1378, la place était sous le gouvernement de messire Alain de Beaumont, chevalier, cousin du connétable du Guesclin, ayant sous ses ordres immédiats une compagnie composée de 1 chevalier, 8 écuyers et 40 hommes d'armes, aux gages de 200 francs d'or par mois. Sa compagnie fut augmentée de 20 hommes d'armes par lettres données à Montargis le 8 novembre 1379. (D. Morice, *H. de Bret.*

t. II, col. 417-418.)

Sous son commandement se trouvaient Guillaume de la Houssaie, écuyer banneret (2 chevaliers bacheliers, 7 écuyers et 20 hommes d'armes); Jean de Québriac, écuyer banneret (1 chevalier et 8 écuyers); Guillaume Boutier, écuyer (1 chevalier et 8 écuyers); Olivier d'Engoulvent, écuyer (1 chevalier, 8 écuyers); Alain Briant, écuyer (8 écuyers); Guillaume Béranger, écuyer (1 chevalier, 8 écuyers); Alain Ruffier, écuyer (1 chevalier, 8 écuyers). (*Ibid.*)

Au 1<sup>er</sup> janvier 1378, on trouvait donc réunie une garnison composée au moins de 1 chevalier banneret, sept écuyers bannerets, 8 chevaliers bacheliers, 63 écuyers et un nombre important d'hommes d'armes, que l'on peut apprécier par le chiffre de ceux qui composaient la compagnie d'Alain de Beaumont. Il est probable que cette liste est loin d'être complète; outre les seigneurs précédemment nommés, tous bretons, il devait y avoir une troupe de chevaliers et écuyers français dont les noms sont perdus.

<sup>6</sup> Castillon, chef-lieu de canton, arrondissement de Libourne (Gironde), sur la ligne de séparation du Bordelais et du Périgord.

<sup>7</sup> Saint-Emilion, commune, canton et arrondissement de Libourne.

<sup>8</sup> Sauveterre (de Guienne), chef-lieu de canton, arrondissement de la Réole.

<sup>9</sup> Mussidan, chef-lieu de canton, arrondissement de Bergerac.

Cadoin, Aymet, Duras <sup>1</sup>, Montségur <sup>2</sup>, S<sup>t</sup> Macaire <sup>3</sup>, Langon <sup>4</sup> et autres places jusques au nombre de 125. Après ces victoires, l'armée est congédiée, le duc d'Anjou se retire à Tolose et le conestable à Paris.

St-Giniès.  
Coly.  
Pendant que ceste armée estoit au bas Périgord, les Anglois de Belcastel <sup>5</sup>, Monvalen <sup>6</sup> et Millac <sup>7</sup>, surprindrent S<sup>t</sup> Giniès <sup>8</sup> et Coly <sup>9</sup>, mais, n'ayant pas le courage de les tenir, les quittèrent bientôt sachant qu'on se mettroit en debvoir de les en dénichier, mais ce fut moyenant un présent que le pays leur dona.

Bigaroque  
Bigaroque <sup>10</sup>, forteresse d'importance sur la rivière de Dordogne, au dessus de Limoil, appartenant à l'archevesque de Bordeaux, avoit tousjours tenu pour les Anglois, sans estre attaquée ni assiégée, à cause qu'on l'estimoit imprenable, mais, ceste année, on trafiqua avec la garnison qui rendit la place moyenant une somme d'argent qui fut levée sur le pays.

Les habitans de Sarlat se fortifient par le moyen d'un fossé qu'ilz font tout à l'entour de leur ville qui depuis a esté mis en plus grande perfection.

1378  
Le 19 d'octobre 1378, les Anglois conduitz par un capitaine nommé Peyrot le Béarnois <sup>11</sup> surprèment le fort de Vitrac où ilz

<sup>1</sup> Duras, chef-lieu de canton, arrondissement de Marmande (Lot-et-Garonne).

<sup>2</sup> Montségur, commune, canton de Monflanquin, arrondissement de Ville-neuve-d'Agénais (Lot-et-Garonne).

<sup>3</sup> Saint-Macaire, chef-lieu de canton, arrondissement de la Réole (Gironde).

<sup>4</sup> Langon, chef-lieu de canton, arrondissement de Bazas (Gironde).

<sup>5</sup> Belcastel, château, commune de Lacave, canton de Souillac, arrondissement de Gourdon (Lot). Berceau de la famille de Beauze, d'où sont sortis les seigneurs de Belcastel en Quercy, barons de Campagnac-lès-Quercy et Florimont en Sarladais.

<sup>6</sup> Montvalent, commune, canton de Martel, arrondissement de Gourdon (Lot).

<sup>7</sup> Milhac, commune, canton et arrondissement de Gourdon.

<sup>8</sup> Saint-Geniès, commune, canton de Salignac, arrondissement de Sarlat.

<sup>9</sup> Coly, commune, canton de Terrason, arrondissement de Sarlat. Ancien château des abbés de Saint-Amand.

<sup>10</sup> Bigaroque, hameau, commune du Coux-Bigaroque, canton de Saint-Cyprien, arrondissement de Sarlat. La place était occupée par Jean de Serval et Eblon de Montferrand. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. CXXI, dossier *Beynac*, p. 29.)

<sup>11</sup> Ce chef de routiers, de son vrai nom Peyrot des Fontaines, dit le Béarnais, est un exemple curieux de la fortune à laquelle arrivèrent plusieurs

mettent une garnison qui ravage le plat pays aux environs de Sarlat, Dome et autres lieux voisins.

Le fort  
de Vitrac.

Au commencement d'avril 1379, Louys de Sancerre <sup>1</sup>, maréchal de France et Pierre de Morni <sup>2</sup>, sénéchal de Périgord, estant à Sarlat avec nombre de gens de guerre, ont advis que les Anglois des garnisons du fort de Vitrac, de Monvalen, de Millac, Paluel <sup>3</sup> et autres alloient en quelque entreprise, font dessein de les attaquer en chemin et, pour avoir des forces davantage, prènent de Sarlat un bon nombre d'hommes et escrivent au sieur de Beynac qui vient avec soixante hommes bien armés. Ilz se vont loger en embuscade près de Salagnac où ilz sçavoient que les Anglois debvoient passer. Il se partent en deux troupes, le mareschal commendoit en l'une et le sénéchal avec le sieur de Beynac en l'autre. Les Anglois ne manquent point de venir et s'engager entre les deux troupes où ilz sont

1379

Combat  
près de  
Salignac.

aventuriers, pendant ces époques troublées. Après avoir guerroyé, à la solde de l'Anglais, il trouva moyen d'épouser Marguerite de Pommiers, comtesse de Fronsac, dame de Pommiers, Montguion, Fougeroles. (B. N. *Fds. Dupuy*, CCXX, f. 148.) Peyrot le Béarnais n'hésita pas à se rallier au parti français lorsqu'il y trouva un intérêt. Le 12 décembre 1394, il fait hommage au roi de 2,000 livres tournois de rentes que celui-ci lui donne et des biens de sa femme qui, de son côté, par un engagement écrit de sa main, s'oblige à envoyer Janot, leur fils, à la cour du roi, pour demeurer à son service. (A. N. J. 623, 72). Le roi chercha ainsi à s'assurer de la fidélité bien chancelante de son vassal.

Trois mois après, le 24 août 1395, le même Peyrot déclare, d'une façon formelle, se soumettre au roi Charles, bien qu'il soit sujet du roi d'Angleterre en Guienne. (Du Tillet, *Recueil des Rangs des Grands en France*, 1606, p. 331.)

Le sceau de Peyrot le Béarnais pend à l'acte du 12 décembre 1394. (Douët d'Arcq, n° 2203.) Si l'on en croit Nicolas Baudot de Jully (*H. de Ch.* VI, t. IV, p. 290), Peyrot le Béarnais aurait

repris le service de l'Angleterre et sa vie d'aventures. Attaqué en 1406 avec Archambaud d'Abzac, capitaine anglais de Carlux, il aurait lâché pied, laissant Archambaud aux mains des Français.

<sup>1</sup> Louis de Champagne, comte de Sancerre (1342?--1402), frère d'armes et émule de du Guesclin et de Clisson, maréchal de France en 1369, délivra des Anglais le Périgord et le pays de Foix; connétable de France (1397-1402).

<sup>2</sup> Pierre de Mornay, chevalier, seigneur de la Ferté-Nabert. Il était encore sénéchal de Périgord en 1384. Nommé sénéchal de Carcassonne et Béziers le 17 mars 1389, il fut destitué le 1 novembre 1400. — (B. N. Ms. *Fonds Languedoc*, CL, 212 v°.)

<sup>3</sup> Paluel, commune de Saint-Vincent-de-Paluel, canton de Sarlat. Château appartenant, aux XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, à la famille Vigier. Il devint, par alliance, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la propriété d'une branche bâtarde des Gimel du Limousin, qui l'a possédé jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle il passa aux Durfort, et des Durfort aux d'Aymérique, éteints il y a peu d'années.

chargés si brusquement et si courageusement par les François que une grande partie demeure sur la place. Quelques uns se sauvèrent à la fuite et plusieurs demeurèrent prisonniers, entre lesquels est Peyrot le Béarnois, capitaine du fort de Vitrac. Après ceste victoire, le mareschal se retire et les Sarladois, se servant de l'occasion, prient instamment le sénéchal d'aller avec les forces qu'ilz avoient en main assiéger le fort de Vitrac lequel seroit aysé à forcer, attendu qu'ilz tenoient le capitaine prisonnier et que la plus part de la garnison avoit esté tués ou estoit prisonniers. Le sénéchal, acquiescant à la prière des Sarladois, va sans se divertir ailleurs attaquer ce fort lequel est prins et remis soubz l'obéyssance du roy. Les habitans, voyant ce fort en la puysance du sénéchal, luy représentent de quelle importance il estoit à cause du passage de la rivière, qu'il avoit grandement incommodé tout le pays pendant six moys que les Anglois l'avoient possédé et partant le supplient ordonner qu'il soit razé. Bertrand de Cazenac, à qui ce fort apartenoit, s'oppose à la démolition. Les habitans maintiennent que Cazenac l'avoit, par sa négligence, laissé prendre aux Anglois. Le sénéchal en escript au mareschal et, ayant receu son advis, somme Cazenac de déclarer s'il avoit moyen d'y entretenir une garnison et s'il peut bailler caution de le bien et fidèlement garder soubz l'obéyssance du roy. Cazenac ayant déclaré ne pouvoir faire ni l'un ny l'autre, le sénéchal, par sentence donnée sur le lieu le 16 apvril 1379, ordonne qu'il soit razé, ce qui est sur le champ et le jour mesme exécuté, avec inibitions et deffenses audict Cazenac et à ses successeurs de jamais y rebastir et d'autant que ledict de Cazenac menassoit lesdicts habitans en général et particulier comme auteurs de la démolition, ilz obtindrent lettres du roy, données à Paris le premier de juin suivant, portant approbation du razement et ratifiant les inibitions audict Cazenac et ses successeurs de le

Le fort de  
Vitrac razé.

réédifier. Lesquelles lettres furent publiées à Sarlat le 6 d'aougst de la mesme année 1379 <sup>1</sup>.

Le 25 novembre suivant, les Anglois conduitz par le capitaine Naudon Aynard prènent Palevézi où estoint quantité de vivres que les paysans y avoint apporté. Après qu'ilz les heurent consumés, ilz offrèrent à rendre la place moyenant une somme d'argent qui leur fut baillée <sup>2</sup>.

Le premier d'apvril 1381, le chasteau de Paluel où commen-  
doit Jacques Digue anglois est pris et mis en l'obéyssance du  
roy de France par la conduite d'un habitant de la Roque de  
Gajac, accompagné de 25 hommes, lequel à son retour est  
festoyé à Sarlat aux despens du public en signe de congratu-  
lation et, peu de jours après, le sieur de Baynac, assisté des Sar-  
ladois et gens de sa terre, attaque, assiège et force le Roq de  
Tayac duquel les Anglois avoint fait une tanière de voleurs <sup>3</sup>.

En ce temps Pauliac <sup>4</sup>, Cazalz <sup>5</sup>, le Claux <sup>6</sup>, Bour-

Palevézi.

1381  
Paluel.

Roq de  
Tayac.

<sup>1</sup> Les lettres patentes dont parle Tarde existent en original dans la collection de M. Audierne. — Le texte en a été publié par M. G. Marmier. (*Bulletin de la Société historique du Périgord*, VII, 368.)

<sup>2</sup> « Tout le long de ceste année, ung capitaine anglois nommé Teste-Noire ravage, avec une armée, l'Auvergne et le Limozin et prend Ventadour et plusieurs places.

« 1380. — Toute l'année 1380 se passe dans ce pays de Périgord; sans aucun acte d'hostilité, digne de remarque. » (Ms. Tarde B.)

<sup>3</sup> Les consuls de Sarlat, vers cette époque, crurent devoir demander au roi rémission de certains faits délictueux commis pendant ces temps troublés et qu'on aurait pu leur reprocher plus tard. Ils exposent au roi que la ville de Sarlat est entourée depuis longtemps d'un cercle de forteresses anglaises, dont les garnisons font des courses sur le territoire sarladais auquel elles causent de grands dommages. Pour éviter de plus grandes pertes, les consuls, sans rien

perdre de leur inaltérable fidélité à la couronne de France, ont fait des conventions avec les capitaines anglais, soit pour faire élargir les prisonniers, soit pour faire respecter leur territoire. Ces conventions ont donné lieu, de la part des consuls, à des versements d'argent et à des prestations de vivres, denrées et marchandises. Comme le numéraire frappé au coin du roi était insuffisant, les consuls et habitants se seraient servis pour ces transactions, contrairement aux ordonnances, de monnaies anglaises. Le roi leur accorde des lettres de rémission, données à Paris le 19 mars 1382 (v. st.). (A. N. *Trésor des Chartes*, Rég. 122, acte 177.)

<sup>4</sup> Pauliac, château, commune de Daglan, canton de Dome.

<sup>5</sup> Cazals, chef-lieu de canton, arrondissement de Cahors.

<sup>6</sup> Le Claux, château, commune d'Eyvigues, canton de Carlux, un des rares spécimens de la Renaissance dans notre pays. On peut en attribuer la construction, soit à Guillaume d'Anglars, qui en était seigneur aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles

zoles <sup>1</sup>, Calviac, Monferran <sup>2</sup>, tiennent pour les Anglois <sup>3</sup>.

1383  
Château de  
Dome-Vieille.

Le pénultième d'avril 1383, le château de Dome-Vieille <sup>4</sup> est surpris par les Anglois qui prétendoient par moyen emporter la ville. La nouvelle étant publiée, plusieurs Anglois accourent au château et plusieurs François se rendent à la ville, entre lesquels est le seigneur de Baynac avec des forces prises de sa terre et les habitans de Sarlat et de Montignac y envoient homes, armes et vivres. Les Anglois, perdant espérance de gagner la ville, se retirent dans le château où ilz sont assiégés. A Dome y avoit une bride laquelle on fit jouer contre le château. Les Anglois, réduits aux abois, quittent la place moyennant une somme d'argent de laquelle Sarlat paya 400 livres <sup>5</sup>.

1385

Guibert de Dome, chevaller et sieur de Dome, par contrat du mois de mars 1385, donne à perpétuité et à titre de pure et simple donation aux consuls et communauté de la ville de Dome tous et chascuns les biens que luy et ses feus frères

et qui testa en 1515, soit à son fils Bertrand, seigneur du Claux et coseigneur de Salignac. A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, le Claux appartenait à une famille Vigier. En 1364, noble Robert Vigier, seigneur de Borrèze et coseigneur de Salignac, rend hommage au vicomte de Turenne de son hôtel nommé le Claux, situé en la paroisse d'Eyvigues. (B. N. Ms. P. O. v<sup>is</sup> *Anglars et Pons*.)

<sup>1</sup> Bourzolles, château, commune de Souillac (Lot). Il devait appartenir à la famille du Bosc, qui l'a transmis par mariage, en 1458, à la famille de Coustin qui en a pris le nom. (B. N. Ms. *Pièces originales, v<sup>e</sup> Coustin*.)

<sup>2</sup> Montferrand, commune, canton de Beaumont. Château fort dont les restes sont très importants.

<sup>3</sup> « Pons, sieur de Beynac et les consuls de Sarlat accordent une trefve pour un an avec Peyran de Mallier, capitaine anglais qui commandait à Pauliac et Cazalz, lequel s'oblige d'exempter et relever les terres de Beynac, Sarlat et Temniac de tous actes d'hostilité que lui, sa garnison,

« les anglois du Claux, de Bourzoles, de Calviac, de Monferran et autres de l'obéissance du roy d'Angleterre pourroint faire sur les dites terres et le sieur de Beynac et consuls s'obligent réciproquement pour eux et leurs sujetz. » (Ms. Tarde B.)

<sup>4</sup> Le château de G. de Dome, séparé de la bastide par un fossé, bâti sur un promontoire au nord-ouest du plateau, commandait la vallée de la Dordogne et la route de Quercy. A ses pieds s'élevait le bourg de Dome-Vieille.

<sup>5</sup> « 1384. — L'année 1384 est remarquable pour la révolte du peuple contre les ecclésiastiques et gentilshommes, car il mettoit cruellement à mort tous ceux de ces deux ordres qui tombent en son pouvoir. Ceste fureur n'entra pas fort avant dans le Périgord. Ce fut en Poitou, Limouzin et Auvergne où ceste mutinerie exerça sa rage. On l'appelloit la Praguerie. Elle eût apporté quelque grand désordre si le duc de Berri n'eût couru sus et ne les eût arrêtés. » (Ms. Tarde B.)

Guibert et Pons avoient à Dome, tant cens, rantes, domaines, justice, que tous droitz, noms et actions qu'ilz avoient sur le fleuve de Dordogne et parroisses de Dome et Saint-Fron<sup>1</sup> de Brusç pour en faire par les donataires à leur plaisir et volonté. Le chasteau et la chastelenie de Dome vieille<sup>2</sup> ne sont pas compris en ceste donation.

Dome.

L'an 1386, trèves<sup>3</sup> sont accordées entre les deux roys qui furent prolongées jusques à 1392, les habitans de Sarlat font bastir une tour laquelle est appelée la tour de la Paix<sup>4</sup> pour avoir esté construite durant ceste cessation d'armes.

1386

Sarlat.

Le fort de Bigaroque qui, en l'an 1377, avoit esté achepté des Anglois par le pays de Périgord est revenu, je ne sçay comment, en la possession des Anglois lesquelz, l'année 1392, courent sur la terre de Sarlat<sup>5</sup>.

Bigaroque.

<sup>1</sup> Saint-Front-de-Brusc. — Ancienne paroisse fondue dans celle de Dome. Le lieu dit : « Moulin de Saint-Front », dans la plaine, au pied de la montagne de Giverzac, est le seul souvenir qui en reste.

<sup>2</sup> Tarde commet une confusion, en parlant de la châtellenie de Dome-Vieille. — La châtellenie de Dome dépendait de la bastide de Dome, ville neuve de 1280, et n'appartenait pas à G. de Dome. Elle était composée, en 1365, de la Ville-Neuve, Vitrac, Montfort, Daglan, Cénac et Dome-Vieille, Florimont, Gaudiers, Campagnac-lès-Quercy, la Roque-Gajac, Bouzic, la Canéda, Saint-Martial, Gaulejac et Veyrignac. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LXXXVIII.) C'est sur cette confusion que s'éleva, en 1732, un procès entre l'évêque de Sarlat et la ville de Dome dont il demandait l'hommage, procès qui, après de nombreuses péripéties, fut tranché par arrêt du conseil d'Etat du 31 mars 1738 en faveur de Dome contre l'évêché. (Voir les *Mémoires du Procès*, 1734 — 1738.)

Les consuls de Dome étaient en 1385 Guillaume de Blanquefort, Arnauld Barberi, Amalvin de Rupé et Pierre du Mas. (J. B. L. *Documents sur Dome*, p. 29.) Gilbert de Dome resta propriétaire du

château de Dome (Vieille), qu'il vendit au baron de Beynac : celui-ci le céda en 1418 à Bertrand d'Abzac, son beau-frère, pour répondre de la dot promise à Jeanne de Beynac, femme de ce dernier. Confisqué sur d'Abzac, lors de son procès criminel et de son exécution pour crime de lèse-majesté en 1438, il prit le nom de « Château du roi ». Les évêques de Sarlat ont maintenu jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle des prétentions, justifiées en droit, sur la suzeraineté du château de Dome-Vieille, prétentions qui se sont transformées, au xviii<sup>e</sup> siècle, par suite d'une confusion assez explicable, en revendication de la suzeraineté de la bastide qui a été rejetée par l'arrêt de 1738.

<sup>3</sup> Trêve du 18 juin 1389, accordée pour trois ans, finissant le 16 août 1392.

<sup>4</sup> Voir à la fin du volume le plan de Sarlat sur la carte du Sarladais dressée par Tarde en 1624.

<sup>5</sup> Les trèves n'empêchaient pas les officiers royaux de veiller à la défense de la province, en prévision de la reprise des hostilités. Au commencement de 1392, Aymeric de Chabanes et Guillaume Calhon, lieutenants du sénéchal, imposaient sur la sénéchaussée, par ordre du roi et du consentement des

1392

Dome.

Le 15 de mars, qui est dix jours avant la fin de l'an 1392, les Anglois prennent Dome tant la ville que le chasteau, mais ilz ne les tindrent que 43 jours, car au commencement d'avril 1393, qui est 15 jours après la surprinse, Louys de Sancerre, mareschal de France, les assiège et, le 27 dudict moys d'avril, les prind et les remet en l'obéyssance de France<sup>1</sup>.

Layrac.

Au moys de septembre les Anglois surprènent Layrac<sup>2</sup> qui

Etats de la province, une contribution pour entretenir 60 hommes d'armes pendant trois mois, destinés à la défense de la province. Les villes de Sarlat et de Périgueux furent imposées chacune à 200 francs d'or. Les consuls de Sarlat ayant protesté que la cotisation était trop forte et que leur ville devait être naturellement moins chargée que Périgueux, virent leur réclamation repoussée par ordonnance des lieutenants du sénéchal, en date du 8 mars 1391 (v. st.), où il est déclaré que la protestation de la ville de Sarlat est frivole, parce que, s'il est vrai que la ville de Périgueux est plus étendue et comprise dans une enceinte plus grande, par contre, les habitants de Sarlat sont plus de deux fois plus riches que ceux de Périgueux; par suite, à égalité de cotisation, Périgueux peut être considérée comme imposée trois fois plus que Sarlat, d'autant plus que Périgueux, pendant la dernière guerre, a eu la charge des hommes d'armes du seigneur de Coucy<sup>a</sup>, et des capitaines envoyés par le roi pour défendre la province; par suite, l'appel de Jean de Montesteva, Gerauld du Castanet, Hélie la Coste et N. la Coste, consuls de Sarlat, est rejeté. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LII.)

« 1392. — Le 2 juin, les habitans de Sarlat accordent la soufferte avec les Anglois de Bigarroque et de Couze. C'est ainsi qu'ilz appeloient les trefves, parce que on souffre ceux du parti contraire aller et venir, sans leur faire desplaisir. » (Ms. Tarde B.)

<sup>1</sup> Les seigneurs du Périgord élevèrent

la prétention de faire payer des droits de péage à tous ceux qui, sur l'invitation du maréchal de Sancerre, portaient des vivres à l'armée occupée au siège de Dome. Le maréchal de Sancerre fut obligé, par ses lettres du 16 avril 1393, adressées à Bonnebaut, sénéchal du Rouergue et maréchal du comte de Clermont, capitaine général pour le roi en Languedoc et Guienne, d'interdire la levée de ces droits. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LII, 243 v<sup>o</sup>.) — Le siège de Dome fut rapidement poussé par le maréchal de Sancerre. Le connétable de France<sup>b</sup> et le maréchal de Boucicaut avaient résolu d'aller renforcer l'armée d'investissement. Pour cet effet, ils avaient réuni à Dreux des troupes, comme il résulte de la quittance de gages délivrée le 11 mai 1393 à Jean Chanteprime, trésorier des guerres, par Jean le Bouteiller, chevalier. Celui-ci reconnaît avoir reçu la somme de 210 livres tournois, pour les gages de sa compagnie, « desserviez et « à desservir èz guerres du dit seigneur « (roi) en ce présent voyage que entent « à faire M. le connestable de France « devant la ville et chastel de Domme, « soubz le commandement de M. Jehan « le Mengre, dit Boucicaut, maréchal. » (Dom Morice, *H. de Bretagne*, t. II, col. 619.) Ce secours devint inutile; la place était tombée aux mains du maréchal de Sancerre le 27 avril précédent.

<sup>2</sup> Leyrat, hauteur à pic sur le bord de la Dordogne, au-dessus des rochers de Sorn, commune d'Ales. Le château qui la couronnait est complètement détruit. (De Gourgues, *Dic. topogr.*)

<sup>a</sup> Enguerrand de Coucy, comte de Soissons, capitaine général pour le roi entre la Loire et la Dordogne.

<sup>b</sup> Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France (1392-1397).

estoit un fort sur une coline en la paroisse d'Ale <sup>1</sup>, près le fleuve de Dordogne, à la veue de Limoil.

En janvier, les trois Estatz de Périgord sont assemblés à Sarlat, ausquelz est proposé de rachepter et tirer des mains des Anglois Bigarroque et Layrac et la résolution prise de composer avec eux qui ne demandoit que de l'argent. La convention faite, ces deux places sont acheptées aux despens du pays et remises en l'obéyssance du roy de France. Peu de temps après Layrac fut razé et Bigarroque mis hors de deffense <sup>2</sup>.

Bigarroque  
et Layrac.

L'an 1394, le roy Charles donna à la communauté de Sarlat la somme de mille francz d'or pour réparer et fortifier la ville <sup>3</sup>.

1394  
Sarlat.

La mesme année, au moys de septembre, Jean d'Arpadena <sup>4</sup>,

<sup>1</sup> Ales, commune, canton de Cadouin.

<sup>2</sup> « 1394. — Au mois de septembre, Jean d'Arpadena, sénéchal de Périgord, met le siège devant Montignac. Les habitans de Sarlat y envoient des soldatz, des pionniers et des vivres. Ce siège fut levé dans peu de jours par le moyen des trêves accordées entre les rois de France et d'Angleterre pour quatre ans lesquelles furent publiées à Sarlat le 27 septembre. Ainsi la place demeura aux Anglois jusques à l'an 1398 que la trêve fut finie et le siège repris... » (Ms. Tarde B.)

<sup>3</sup> « Charles..... oye la supplication des consuls et habitans de la ville de Sarlat... contenant que, comme ils soient demourants en pays de frontière..... leur a convenu supporter plusieurs frais, mises et dépens, tant pour la prinse de Dome, comme pour autres lieux du pays d'environ qui par nos malveillants ont esté depuis les trêves prins et occupés, les dictes supplians ont frayé du leur jusqu'à la somme de mille francs d'or et plus.... combien que la dicte ville soit tellement diminuée et désemparée par le fait des dictes guerres que, par deffaut de réparacions et emparements plusieurs dommages..... se pourroint ensuivre si remédié et pourvu ni estoit..... Ausdits supplians avons donné et octroyé.... la somme de mille livres une fois des

deniers de nos finances.... pour estre employée aux réparacions des fortresses d'icelle ville..... Donné à Paris le 15<sup>e</sup> jour d'aoust 1394. » (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, VII. 266.)

<sup>4</sup> Jean Harpedane, breton d'origine anglaise, paraît comme écuyer en tête de la compagnie d'Olivier de Clisson, dans les diverses montres passées en 1378, 1379, 1380, en divers lieux de Bretagne et à Paris. Messire Jean Harpedane, chevalier, est présent à une transaction entre le duc de Bretagne, Olivier de Clisson et le comte de Penthievre, arbitrée par le duc de Bourgogne à Paris le 24 janvier 1394. Le 28 octobre 1396, Jean Harpedane, chevalier bachelier, sénéchal du Périgord, donne à Paris quittance de ses gages. Son sceau porte : gironné de vair et de... avec deux lions pour supports. Le casque fleurdelysé, surmonté d'un vol droit pour cimier. (Dom Morice, *H. de Bretagne*, t. II, 676.) On peut croire que cet Anglo-Breton traita en pays conquis la province à la tête de laquelle le hasard des circonstances l'avait placé, et ne chercha guère à confirmer, par sa prudence et son équité, la fidélité de ses administrés bien éprouvée par les malheurs du temps. C'est du moins ce que l'on peut préjuger de la plainte et de l'information que font les consuls de Sarlat le 13 septembre 1397, sur les

Montignac.

sénéchal de Périgord, met le siège devant Montignac qui avoit esté surpris quelque temps au paravant par les Anglois. Ce siège fut bien tost levé à cause des trêves accordées entre les deux roys pour quatre ans<sup>1</sup>. Ainsi la place demeura aux Anglois jusques en l'an 1398 que la trêve fut finie<sup>2</sup>, car, ledict an 1398, au moys d'aougst, Bossicaud<sup>3</sup>, mareschal de France, y remet le siège auquel Sarlat envoie hommes, vivres et munitions. Le mareschal y fait conduire une siene bride et

Deux brides  
à Sarlat.

excès et crimes commis par les nommés Jean d'Harpadane, chevalier, sénéchal du Périgord, Thomas Sibola, dit Cava-Bassa, Gaspard Aymeric, capitaine de cent archers, le seigneur Malarey, capitaine de Plazac, Réginald Servati, capitaine de Brantôme, un certain Belet, capitaine de cent hommes des milices bourgeoises de Périgueux, Hugues de Montchauvin, R. de la Cassanhe et les autres. Le 4 septembre précédent, le sénéchal se presenta à la porte de Lendrevie, demandant l'entrée. Les consuls, reconnaissant dans sa suite des hommes d'armes qui, avec Robert de Béthune, vicomte de Meaux, avaient déjà saccagé les possessions de la ville, n'accordent l'entrée qu'au sénéchal et à 20 hommes de sa suite. Le reste s'établit au couvent des frères mineurs hors la ville et de là fait un mal considérable à Sarlat et aux localités de la banlieue, dépouille le recteur de Carsac, pille les églises de Temniac et de Saint-André, ne cessant d'insulter les bourgeois, les appelant voleurs, rebelles, mauvais français. (B.N. Ms. *Fds. Périgord*, LII, 242 v°.)

Jean Harpedane devint chevalier banneret, sénéchal de Saintonge, chambellan du roi en 1404. Il avait épousé Jeanne de Clisson, fille d'Olivier, sire de Clisson, et de Jeanne de Belleville. (Dom Morice, *H. de Bret.*, II, 747. — Froissart-Luce, *passim*. — La Chesnaye-Desbois, II, 670.)

<sup>1</sup> Trêve du 27 mai 1394.

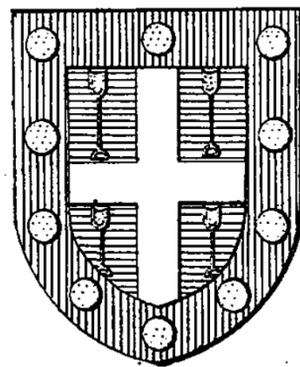
<sup>2</sup> Pendant la trêve, les Sarladais cherchent à refaire leurs finances et fortifient leur ville, pour être prêts à tout événement. En 1397, ils demandent au roi de les aider. Celui-ci, « oy

la supplicacion des consuls et des habitants de Sarlat... contenant que comme autrefois, pour aider à refaire et soutenir les réparacions, fortifications et emparements de la dicte ville, et aussi pour supporter plusieurs et grans charges... qu'il leur estoit besoin de faire pour la garde, tuiction et pour le bien public de la dicte ville, qui est assise en très grand frontière des Anglois... par lesquels a esté moult gastée, pillée et désolée le temps passé, nous leur eussions octroyé aucuns aides à prendre, cueillir et lever par eux sur toutes les denrées et marchandises qui se vendroint à la dicte ville jusqu'à certain temps pièce passé... lesquels aides ils ont cueilli, ledict temps durant, mais ils n'ont pu ne peuvent souffire à présent ne accomplir lesdictes réparacions... mesmement que grande partie des murs et closture de la dicte ville il leur convient refaire et réparer... Pourquoi, nous, ... avons octroyé et octroyons... que, jusqu'à cinq ans prochain venants et ensuivants, à compter de la date des présentes, ils puissent prendre, cueillir et lever une aide de 6 deniers pour livre dessus toutes les choses, denrées et marchandises qui seront vendues dedans la dicte ville de Sarlat... pourvu que ce soit du consentement et volonté de la plus grande et saine partie des habitants de la dicte ville et que nos aides n'en soient diminués... Donné à Paris, le 8 décembre 1397. » (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LII, 265 v°).

<sup>3</sup> Jean le Meingre de Boucicaut (1364-1421). Maréchal de France à 25 ans. Prisonnier à Azincourt, il mourut en Angleterre.

envoie son bridier voir celle de Sarlat lequel, l'ayant trouvée bonne, la démonte et la fait apporter sur des charrettes par pièces. Les assiégés, se voyant incommodés par ceste double batterie, capitulent et quittent la place<sup>1</sup>. Après ce siège le mareschal donna sa bride à Sarlat et les deux y furent apportées.

GAILLARDVS, autrement GERALDVS DE PALAYRACO<sup>2</sup>, succède à Joanes de Reveillone l'an 1396 et est le XI<sup>e</sup> évesque de Sarlat, seulement pour un an et demi, car il quitta ce monde au commencement de septembre 1397. Il estoit de noble extraction, portant ses armes : d'azur à une grande croix d'argent et quatre pales d'or avec un bord de gule chargé de dix bezans d'or.



1396

Archambaud, comte de Périgord<sup>3</sup>, filz d'autre Archambaut et petit-fils de Roger-Bernard, est accusé et convaincu de crime

1396

<sup>1</sup> Les sièges de Montignac sont des épisodes de la lutte du roi contre le comte de Périgord, rebelle à son autorité, dont la conclusion fut l'arrêt du Parlement du 19 juin 1399. — Montignac avait été assiégé, en 1392, par le vicomte de Meaux et le sénéchal de Périgord, qui composèrent avec le comte, moyennant 2,000 réaux d'or et l'engagement du comte de se soumettre. Dès que les troupes ont levé le siège, le comte s'empresse de violer le traité. Il meurt sur ces entrefaites et son fils Archambaud VI continue la lutte folle que son père avait commencée. C'est pour venir à bout de sa résistance que le roi envoie en Périgord Boucicaud, qui met le siège devant Montignac, le 1 août 1398, avec 500 bassinets et 200 arbalétriers. Sous ses ordres, Jean Harpedane, sénéchal, commandait 120 bassinets et 50 arbalétriers, et Jean de Montaigu, vidame de Laon, un corps de 100 gentilshommes. (B. N. *Fds. Périgord*, t. I, p. 55 et suiv. — *Chronique du Religieux de St-Denis*, liv. XIX,

ch. 6.) Tarde se trompe donc en faisant prendre Montignac sur les Anglais.

<sup>2</sup> Gaillard de Paleyrac devait appartenir à la famille sarladaise de ce nom. Il est probable qu'il dut son élévation au siège épiscopal de Sarlat à l'élection du chapitre. Par suite, son prédécesseur, Jean de Réveilhon, serait mort dans son diocèse, le 1<sup>er</sup> avril 1396, au dire du chanoine de Gérard-Latour. (*Cat. des évêques.*)

<sup>3</sup> Archambaud VI, comte de Périgord, par tolérance du roi qui laissa sans exécution les arrêts donnés contre son père en 1395 et 1398.

Sur de nouvelles plaintes portées contre lui, intervint un arrêt du Parlement de Paris, le 19 juin 1399, qui le condamne au bannissement et confisque le comté. — Archambaud passa en Angleterre, revint en France et fit son testament au château d'Auberoche, le 22 septembre 1425.

Le comté de Périgord fut donné à Louis, duc d'Orléans.

de félonie et condamné et le comté de Périgord confisqué au roy.

1397

RAYMVNDVS DE BRETENOVS<sup>1</sup> est le XII<sup>e</sup> évêque de Sarlat, esleu et proveu dans le moys après le décès de Geraldus de Palayraco. Ses bulles sont expédiées en Avignon par Benoît XIII le premier d'octobre audict an 1397. Lequel Benoît n'est pas dans le catalogue des papes à cause que les deux qui tindrent le siège en Avignon pendant le schisme qui sont Clément VII et Benoît XIII n'y ont pas esté mis. Raymond de Bré-



tenous, avant son élection, estoit chanoine du Puy en Auvergne, issu de la noble et illustre maison de Castelnau de Brétenous, portant ses armes esquartelées: les premières de gule chargées d'une tour ou chateau d'or, et les autres d'azur à un lion d'argent. Dans quelques titres il est appelé

« Raymundus Lombarinsis. » Il tint le siège à Sarlat dix ans, sçavoir jusques à 1407, auquel temps il fut transporté et faict évêque de Périgueux.

1399

Louys de Valois, duc d'Orléans, frère du roy Charles est

<sup>1</sup> Raymond de Brétenoux fut effectivement nommé par bulle: « *Datum Avinionis, kal. octobris anno tertio pontif. Bened. XIII.* » (Arch. du Vatican. *Rég. Bened. XIII*, t. XXIV, pars 1, an. III, f<sup>o</sup> 63. — B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XXXVI.)

Le surnom de « *Lumbarinsis* » que Tarde donne à ce prélat provient d'une confusion. Nous lisons dans le *Gallia Christiana* (t. XIII, *Ecclesia Lumbariensis*): « Raymundus de Bretennes. pastorale pedum obtinebat anno 1416, è capitulo Aptensi accitus, in quo præpositi munere fungebatur. »

Il est évident que Tarde, en appelant Raymond de Brétenoux, évêque de Sarlat en 1397, « *Lumbarinsis* », l'a confondu avec Raymond, chanoine et prévôt d'Apt, évêque de Lombez en 1416.

Les auteurs du *Gallia Christiana* citent

divers opuscules de notre évêque. J'en ai retrouvé un aux manuscrits de la Bibliothèque nationale (*Fds. latin*, 9789.) — Il commence: « *In causâ Matisconensis, quamvis per alios fuerit plene allegatum, tamen aliqua addam que videntur michi facere ad propositum.*

Et primo videtur... etc.

Il finit: « *Ità videtur michi Raymundo de Bretenos, Legum doctori et episcopo Sarlatensi, salvo meliori judicio cui me submicto. Explicit.* »

L'opuscule commence au f<sup>o</sup> 78 et finit au v<sup>o</sup> 88.

Le vol. (*Fonds latin*, 9789) est intitulé: « *Pièces sur le meurtre du duc d'Orléans.* »

faict comte de Périgord <sup>1</sup>. Le roy luy bailla ce comté trois ans après l'avoir uni à la courone par la confiscation dont a esté parlé en l'an 1396, ensemble le comté d'Angolesme et de Vertus. Il espousa Valentine, fille du duc de Milan, de laquelle il eut trois filz sçavoir Charles, qui fut duc d'Orleans, Jean, qui fut comte de Périgord et d'Angolesme et Philippe, comte de Vertus.

B. de Castelbayard <sup>2</sup> est sénéchal de Périgord l'an 1402, auquel an la guerre fut renouvelée avec les Anglois.

1402

En ce temps, Raymond de Pons, seigneur de Ribeyrac et vicomte en partie de Turenne, faisoit tenir la cour par son juge au lieu appelé Lenvie <sup>3</sup> près de Sarlat, le greffier duquel mettoit ès actes illec expédiés : « *Datum apud Invidiam, etc.* »

Lenvye.

Le 9 janvier 1404, Villefranche est prise par les Anglois et lorsque ces nouvelles arrivent à Sarlat, le sieur de Bordeille <sup>4</sup>, le capitaine de Montignac et plusieurs autres y estoient, lesquels envoyèrent promptement à Dome et à la Roque apprester les bateaux et puy partent en diligence pour secourir les François, mais, y estant arrivés, trouvant que les Anglois estoient maistres du chasteau et de la ville, ilz les assiègent et mandent à Sarlat, Dome, Baynac, Monfort et autres lieux voisins de leur envoyer hommes et vivres, ce qu'ilz font; l'artillerie de Sarlat y est apportée. Les assiégés, après avoir soustenu presque deux moys capitulèrent et rendirent la place.

1404  
Villefranche.

<sup>1</sup> Louis, duc d'Orléans, comte de Périgord, second fils de Charles V, frère cadet de Charles VI. Assassiné à Paris par le duc de Bourgogne le 24 novembre 1407.

<sup>2</sup> Bernard de Castelbajac, chevalier, fils d'Arnaud-Raymond, VI<sup>e</sup> du nom, chevalier banneret, sire et baron de Castelbajac, et de Gausson de Jussan, servait, le 13 février 1395, dans la compagnie de Valerand de Luxembourg, comte de Ligny, gouverneur de Gènes. Il fut établi sénéchal et gouverneur du Périgord, des châteaux de Dome et de Bigaro-

que par lettres du 25 novembre 1399. (St-Allais, t. VII, p. 179.) Il ne fit que passer dans cette charge, car on trouve en qualité de sénéchal Jean de Chambrilhac dès le 12 juillet 1400. (*Sigill. du Périgord — Supplément*, p. 21.)

<sup>3</sup> Aucun lieu-dit ne rappelle actuellement ce nom, sauf Lendrevie, faubourg de Sarlat.

<sup>4</sup> Arnaud, seigneur de Bourdeille, marié à Jeanne de Chambrilhac, qui pouvait être fille de Jean, sénéchal de Périgord.

Castelnau. Le 26 febvrier, Castelnau de Berbières se déclare du parti des Anglois. Ce qui estant sceu à Sarlat, le chapitre, en l'absence du sieur évesque, envoie des homes à la Roque de Gajac pour conserver la place soubz l'obéyssance du roy et, le 27 juin 1405, Bonebaut<sup>1</sup>, sénéchal de Rouergue y met le siège. La bride de Sarlat y est apportée. Les assiégés soustiennent jusque à la fin d'aougst auquel temps ilz capitulent et quittent la place<sup>2</sup>.

1405 Louys, duc de Borbon<sup>3</sup> et lieutenant du roy en Guiene, n'ayant pu exécuter quelque entreprinse qu'il avoit sur Bordeaux, monte et conduit son armée entre Garone et Dordogne et, Badefol. ayant appris les maux que faisoit la garnison angloise de Badefol<sup>4</sup>, vient en Périgord au moys d'aougst et met le siège devant le chasteau de Badefol où commandoit Pierre de Gontaud, sieur du lieu lequel, après avoir soustenu le siège sept sepmaines, abandonna la place de nuit, se desroba du costé de la rivière, se mit dans un bateau et se rendit à Bergerac et ainsi la place fut prise.

Calès. En mesme temps, Charles d'Albret<sup>5</sup>, conestable de France

<sup>1</sup> Jean de Bonnebaut, seigneur de la Bonnebautière et la Condamine, chambellan du roi, sénéchal de Rouergue. Il fut fait sénéchal de Toulouse par lettres du duc de Berry du 30 décembre 1410. Le roi le révoqua en juillet 1414. Il était en 1412 maréchal du duc de Berry. (B. N. M. *Fds. Languedoc*, t. CL, f. 207.)

<sup>2</sup> La place était défendue, au nom du seigneur de Lesparre, par Archambaud d'Abzac, Bertrand d'Abzac et Pierre de St-Circq. Le comte de Clermont, maréchal de France, qui commandait les troupes royales, traite avec le seigneur de Lesparre et donne aux deux d'Abzac et à P. de St-Circq 6,000 écus d'or et 8 marcs d'argent, pour que la place soit remise entre les mains du roi. Il leur fut en outre remboursé 662 livres 10 sols, suivant une quittance du 28 octobre 1405, où il est porté « que les dictes ville et chastel estoient une moult notable et

puissante forteresse anglesche, qui lors fut baillée en garde à M. Pons de Bearnac, seigneur de Commarque. » (Saint-Allais, t. I, p. 196. — *Fds. Périgord*, t. CXVII, p. 6.)

<sup>3</sup> Louis II, duc de Bourbon (1337?-1410), un des régents de France à la mort de Charles V.

<sup>4</sup> Badefol-de-Cadouin, commune, canton de Cadouin, arrondissement de Bergerac. — Pierre de Gontaut, sire de Badefol, fils de Séguin et de Marguerite de Bérail, frère de Séguin de Badefol, le fameux « roi des compagnies », et de Gaston, capitaine anglais de la Linde. (Voir page 136, note 1.)

<sup>5</sup> Charles d'Albret, comte de Dreux, vicomte de Tartas, connétable de France en 1406, destitué par la faction de Bourgogne en 1416, rétabli trois ans après. Commande l'armée française à Azincourt où il est tué.

tenoit assiégé Calès <sup>1</sup> qui est entre Ales et Badefol, où estoient les sieurs de Pons, de Salignac <sup>2</sup>, de Ferrières <sup>3</sup>, et plusieurs autres seigneurs. Ce siège ne fut pas si long que celluy de Badefol, car les assiégés se rendirent le septiesme jour.

Le 21 novembre, les Anglois soubz la conduite d'Archambaut <sup>4</sup> d'Abzac prènent par trahison le chasteau de Carlux, de quoy les Sarladois sont extrêmement affligés, à cause de la proximité et forteresse de la place et, pour plus de malheur, en mesme temps le sieur de Limoil <sup>5</sup> se déclara du parti des Anglois, de quoy Sarlat donna advis au roy et au sénéchal du pays.

Le 23 avril 1406, avant le jour, la garnison de Carlux prend par trahison le chasteau de Comarque <sup>6</sup> où estoit le sieur de

Carlux.

1406

Comarque.

<sup>1</sup> Calès, commune, canton de Cadouin.

<sup>2</sup> Raymond de Salignac, chevalier, seigneur de Salignac, servait dans les armées royales dès 1404. (B. N. Ms. *Pièces Orig. v<sup>o</sup> Salignac*.) Nommé sénéchal du Périgord, en remplacement de J. de Chambrilhac, par lettres du 5 juillet 1410, chambellan en 1411, sénéchal du Quercy par lettres du 25 septembre 1413, il fut un des chefs du parti national dans ces deux provinces. (*Ibid.*, *Fds. Périgord*, t. CLXIV, p. 117 et suiv.)

<sup>3</sup> Ce seigneur de Ferrières appartenait certainement aux Ferrières, seigneurs de Sauvebœuf, la Brande, la Brunie, la Roussie-lès-Sarlat. Il est impossible d'identifier le personnage, au milieu des nombreux membres de cette famille qui paraissent en Sarladais aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

<sup>4</sup> Archambaud d'Abzac, seigneur d'Auberoche, fils de Jean d'Abzac, damoiseau, mort vers 1413.

<sup>5</sup> Jean Rogier de Beaufort, dit de Limeuil, fils de Nicolas, seigneur de Limeuil, Miremont, le Chambon, et de Marguerite de Galard. Son père, par son testament du 29 avril 1415, le déshérita parce qu'il s'était déclaré anglais. Il épousa Marguerite de Montaut de Mussidan, sœur (?) de Marthe, seconde femme de son père.

<sup>6</sup> « Le lendemain Saint-Georges (23 avril), Archambaud d'Abzac, capi-

taine de Carluts, print Comarque de trayson que le bouteiller le mit dedans et furent pris le sieur et la dame et les enfans et monsieur Aimar et Bos de Comarque, ses deux fraires, laquelle cause fut une très-mauvoise journée. » (Extrait d'un Ms. de la maison de ville de Périgueux. — B. N. *Fds. Périgord*, t. I, p. 63.) Pons de Beynac, pour avoir sa liberté, s'engagea, par acte du 29 octobre 1406, à payer à Archambaud d'Abzac la somme de 5,200 francs d'or, dont R. de Salanhac, Bozon de Beynac, G. du Peyrat, Arnaud de Solminhac, R. de Comarque, Jean de Beynac, etc., se constituèrent cautions. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. CXXI, dossier *Beynac*, p. 41 v<sup>o</sup>.)

« ... Cependant le connétable mit le fouage sur le païs de Périgord de deïx mil francs qui se montoit deux livres par feu pour la délivrance de Carluts et de Comarque.... » (*Ibid.*, t. I, p. 63.)

La commission du connétable est du 1 aout 1406. Elle est adressée à Raymond, seigneur de Salignac, Pierre de Fleury, capitaine de Montignac, Pierre de Salignac et Boson de la Chapelle. Les commissaires rendent une ordonnance datée de Sarlat, 2 septembre 1406, pour lever l'aide sur la province. (B. N. *Fds. Périgord*, t. IX, p. 71 ; — t. CXXVII, p. 12.)

Le traité du connétable avec les Anglais pour la reddition des deux

Beynac, sa femme, ses deux frères et tous ses enfans qui sont tous faictz prisonniers et tous ses meubles pillés et déplacés. Les habitans de Sarlat, comme bons voisins, l'envoyent visiter et luy font tenir des vivres.

Peu de temps après, le conestable de France vient en Périgord pour reprendre Carlux et Comarque. Après avoir veu et recogneu la forteresse de Carlux et la difficulté qui estoit de reprendre ces places, il compose avec les Anglois qui rendent l'une et l'autre place moyenant une somme d'argent laquelle le conestable fit imposer sur tout le Périgord ensemble les frays

places est du mois de juillet 1406.  
(*Ibid.* t. I, p. 64.)

Voici un document qui montre l'état lamentable dans lequel se trouvait le Sarladais, et particulièrement Sarlat, environnée d'un cercle de forteresses anglaises :

« Charles, par la grace de Dieu roi de France, au sénéchal de Pierregort ou à son lieutenant, salut. Oye la supplication des manans et habitans de nostre ville et cité de Sarlat au pays de Guienne contenant comme les dis supplians soient en très grand désolacion et miserable subjection des Anglois, nos ennemis, lesquels en hiver dernier passé ont prins le chastel de Carlus et, durant la nuict de la feste de saint George, prindrent par traïson le sire de Comarque et de Baynac, tous ses enfans et ses deux frères et plusieurs autres gentilshommes estans en son dit chastel de Comarque, avec tous ses biens meubles, dont lesdits supplians sont assiégés, considéré que lesdits chasteaux de Carlus et de Comarque, qui à présent sont aux Anglois et sont de belles et fortes places, ne sont chacun que à une lieue de nostre dicté ville de Sarlat et d'autre costé sont assiégés de la forteresse du sire de Limeuilh, qui naguère s'est rendu Anglois, lequel a plusieurs fortes places garnies d'Anglois près de ladite ville de Sarlat à deux et à trois lieues d'environ et doutant aussi lesdits supplians que les dis Anglois ne facent rendre par force et tourner de leur partie quatre autres forteresses qui sont très fortes places

impugnables assises sur la rivière de Dordone, appartenantes au dit sire de Comarque lequel et tous ses enfans sont prisonniers aux dits Anglois, come dit est, laquelle chose, s'il advenoit, que Dieu ne veuille, nos dits ennemis tiendroint du tout la clef dudit pays de Guienne, des contrées et pays de Languedoc et semblablement lesdits supplians ont à leurs voisins le sire de Muscidan et Raimonet de Sort Anglois, lequel Raimonet, à l'entrée du mois de mai dernièrement passé, avoit faict entreprinse de prendre de nuict et d'assaut la nostre ville et chastel de Dome ; sont aussi les supplians en la frontière du Bourdeloix dont ils sont en très grand doubte, paour et transe, mesmement qu'ils n'ont aucun confort, aide ne gouvernement, tant parce que nostre très cher et amé cousin le sire de Leuret, connestable de France, a faict mettre en nostre main et en la sienne le consulat de nostre dicte ville et faict deffendre, de par nous, tous exploits pour certain impost d'argent que le lieutenant de vous, nostre dict sénéchal, leur a imposé l'année passée, lequel leur est importable et ne le payeroient ne auroient de quoy payer, lesquelles choses ont esté et sont faites au très grand grief, préjudice et damage desdits supplians et de nostre dite ville, comme ils dient, et plus pourroit estre si par nous ne leur estoit sur ce pourvu de notre grâce un remède, requérant humblement icelle.

« Nous....., voulans pourvoir au

par luy faitz pour ce respect, desquelz Sarlat paya pour sa quote xj<sup>c</sup>xx livres <sup>1</sup>.

Castelnau de Berbières qui, l'an 1405, avoit esté assiégé et pris avec beaucoup de frais par le parti de France, est repris l'an 1407 par les Anglois soubz la conduite d'Archambaut d'Abzac <sup>2</sup>, capitaine de Cancon <sup>3</sup> pour le sieur de Lesparre <sup>4</sup> et de Rausan, qui y laisse une garnison commendée par le capitaine Ramonet del Sort <sup>5</sup>.

1407  
Castelnau.

gouvernement de ladite ville à ce que aucun inconvéniant ne s'en ensuive, avons voulu et ordonné..... que la main mise de par nous et nostre dit cousin au consulat de la dite ville vous icelle main mise ôtés et levés ou faites ôter et lever sans délai, et mettre à plaine délivrance, etc... Donné à Paris le iii<sup>e</sup> jour de juing lan de grace mil cccc et six et de nostre règne le xxvi<sup>e</sup>. « (B. N. *Fds. Périgord*, t. LII, p. 267.) L'année précédente 1405, les Etats de la province, tenus à Périgueux, avaient imposé un fouage pour reprendre Brantôme, Carlux et Limeuil, récemment révolté. (*Ibid.* p. 266 v<sup>o</sup>.)

Au mois de novembre précédent, par lettres patentes du 19 du mois, le roi, voulant soulager les habitants de Sarlat, « les exempté de tous droits pour le passage des rivières, ponts et routes qu'ils étaient obligés de traverser ou de suivre pour porter des vivres aux troupes royales qui assiégeaient Dome, Badefol et autres châteaux du Périgord ». (Collection Audierne. *Orig. parch.*)

Dome avait été pris au mois de mai précédent par Ramonet de Sort.

<sup>1</sup> Sarlat paie pour sa cote 1,120 livres. Il résulte de ce chiffre que Sarlat comprenait, en 1407, 560 feux. (Voir page 155, note 6.)

<sup>2</sup> Nicolas Baudot de Jully raconte que peu de temps après la surprise de Comarque, Archambaud d'Abzac fut surpris lui-même avec Peyrot le Béarnais (voir p. 142, note 11), abandonné par celui-ci et fait prisonnier avec 180 hommes de sa troupe. « On voulait d'abord le faire mourir comme chef de bandits, couvert de forfaits. L'intérêt prévalut

sur la justice. On l'obligea à rendre Charlus (lire Carlux), ses trois autres châteaux, son butin, et à payer 20,000 écus d'or de rançon. » (*Hist. de Charles VI*, t. IV, p. 290.) Il cite en marge : « Histoire Ms. du Périgord », mais ce n'est pas évidemment la chronique de Tarde qu'il a consultée, du moins dans son texte original. D'ailleurs, le fait est vrai. A la fin de mai 1406, Archambaud d'Abzac, avec 200 combattants, forme le projet de surprendre Uzerche. Surpris lui-même par les gentilshommes du Limousin et de l'Auvergne, il est complètement défait, perd 40 hommes tués dans l'action et reste prisonnier avec 50 hommes. (*Fds. Périgord*, t. I, p. 64. — *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, liv. xxvii, chap. 9.) La remise des forteresses qu'il occupait fut évidemment une des conditions de sa rançon.

<sup>3</sup> Cancon, commune, arrondissement de Villeneuve (L. et G.).

<sup>4</sup> Guillaume-Amanieu de Madaillan, sire de Lesparre, épouse vers 1408 Jeanne d'Armagnac, fille du comte. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. CXLVIII, v<sup>o</sup> *Lesparre*, p. 4.)

<sup>5</sup> Raymond de Sort ou de Sorn, plus connu sous le nom de Ramonet, est un des nombreux capitaines de compagnies qu'a produits le Périgord. Il prenait son nom de Sorn (section de la commune d'Ales), où on trouve, aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, plusieurs membres de cette famille, avec les qualifications nobiliaires. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. LII, v<sup>o</sup> *Sorn* ; — *Carrés de d'Hozier*, t. III, v<sup>o</sup> *Abzac*, p. 10.) Le nom de cet aventurier se rencontre à chaque pas de l'histoire de notre province. Pour juger de la fortune à laquelle il était arrivé, et du rôle mili-

1407 Le roy Charles VI donne pour estrene du nouvel an 1407 la duché de Guiene à Louys, duc d'Orléans, pour appanage.

1407 Le 23 novembre audict an, Louys d'Orléans, frère du roy, duc de Guiene et d'Orléans, comte de Périgord, d'Angoulesme et de Vertus, est tué à Paris par la faction du duc de Borgogne son oncle et Jean, son second filz, luy succède ès comtés de Périgord et d'Angolesme, suivant le testament qui se trouva daté du 19 octobre 1403 et, pour ce qu'il estoit encore jeune, il demeura pendant sa minorité soubz la tutèle du duc d'Orléans son frère aîné.

Bigaroque. Bigaroque est aussi repris par les Anglois, ayant tenu pour les François depuys l'an 1393. Le capitaine Guiraud de Pey-

taire qu'il dut jouer, il suffit de remarquer que dans une pièce conservée au « British Museum », intitulée : « Ensuent les barons et gentils de Burdigales », on trouve, au nombre des seize plus puissants personnages de la province, Ramonet de Sorn en compagnie de Perrot le Béarnois. (Froissart, éd. K. de Lettenhove, t. XXI, p. 121.)

Voici d'autre part un document des plus curieux, qui nous permet de saisir sur le vif la physionomie du personnage. — C'est un traité en langue romane, passé entre « Mossen le comté d'Armagnac et de Comenge, d'una part, et Ramonet de Sort, d'otra », dont voici en résumé les principaux articles :

Ramonet jurera pour lui et ses « compagnons » de remettre les forteresses qu'il détient ; il jurera et fera jurer à « ses compagnons » de suivre le comte dans une expédition que celui-ci a le projet d'entreprendre et qui doit être très profitable au comte, à Ramonet et à ses « compagnons » ; le comte se réserve de ne déclarer le but de son expédition qu'au moment qu'il jugera opportun, à cause du dommage qui pourrait advenir aux associés, si le projet était ébruité trop tôt ; Ramonet se réserve, en cas de guerre entre la France et l'Angleterre, de répondre à l'appel du roi d'Angleterre ; il rejoindra dans ce cas l'armée anglaise et délaissera, sans indemnité,

les places qu'il aura prises pendant le temps qu'il aura servi le roi (de France) ; Ramonet promet, pour lui et ses « compagnons », de cesser, pendant la durée de l'expédition, toute hostilité dans les sénéchaussées d'Auvergne, montagnes d'Auvergne, Beaucaire, Carcassonne, Toulouse, Rouergue, Quercy ; des juges communs seront établis pour régler les difficultés et querelles qui pourront s'élever entre les anglais de Ramonet et les français du comte ; Ramonet reçoit pour son concours la somme de 19000 francs d'or (de 7 à 800000 francs de notre monnaie), et s'engage à vider, moyennant une nouvelle somme de 5000 francs (environ 200,000 francs de notre monnaie), les places qu'il détient. Celles-ci ne sont pas nommées. (B. N. Ms. Fds. Doat, t. CXCIII, f<sup>o</sup> 29.)

Ce curieux traité n'est pas daté, mais dut être conclu en 1443 ou au commencement de 1444. — Cette année 1443, Jean IV, comte d'Armagnac, s'empare du comté de Comminges dont il prend le titre. A la suite de cette usurpation, Charles VII envoie contre lui une armée, commandée par le Dauphin Louis. Le comte d'Armagnac est pris dans l'Isle-Jourdain, dans les premiers mois de 1444, et ne recouvre sa liberté que moyennant l'abandon complet de ses prétentions. — Ramonet de Sort devait être fort âgé en 1443.

ronent <sup>1</sup> y commande avec une garnison qui va courrir jusques dans le Limozin.

Pareillement, le 22 octobre, les Anglois surprènent Alas qui est à une lieue de Sarlat, conduitz par le capitaine Bernard de Doatlup.

Alas.

F. IOANNES AMICI est le XIII<sup>e</sup> évesque de Sarlat car, sur la fin de cet an 1407, au moys de febvrier, Raymond de Brétenous est transporté et faict évesque de Périgueux et, en son lieu et place, « frater Joannes Amici » est faict évesque de Sarlat qui au paravant estoit évesque de Bethléem <sup>2</sup>. Il estoit natif du pays de Bretagne, religieux de S<sup>t</sup> François et docteur en théologie. La bulle de ceste double translation est donnée par « Benedictus XIII » au port de Vénus, diocèse de Gênes, « *iiiij kal. martii anno pontificatús xiiij* », qui revient au 26 febvrier 1407 <sup>3</sup>. Il finit ses jours le 15 d'octobre 1410, ayant tenu le siège épiscopal 3 ans 8 moys 17 jours.

La monoye estoit encore de ce temps fabriquée à Dome.

Les Anglois, s'estant réunis et fortifiés au Roq de Tayac, vinrent, avec ceux de Bigaroque, l'an 1408, ravager la terre de Sarlat. De quoy les Sarladois advertis se mettent en embuscade et les chargent si à point qu'ilz mettent tous ces voleurs en pièces, la pluspart desquelz demeura sur la place et, le 23 juillet 1409, la garnison dudict Roq de Tayac estant venue piller la terre de Monfort <sup>4</sup>, les Sarladois sortent et les rencontrent sur le retour,

LeRoqdeTayac

1408

1409

<sup>1</sup> Guiraut del Peyrounenq, seigneur de Loupiac, « capitaine de Bigaroque pour le roy d'Angleterre et de France », comme il se qualifie dans une « soufferte » accordée aux habitants de Sarlat, du 23 avril au 23 juin 1407, mari de Catherine de Saint-Astier de Montréal. Son fils aîné Michel devint seigneur de Montréal, commune d'Issac, canton de Mussidan. (Saint-Allais, t. XVII, p. 157. — B. N. Ms. *Fonds Périgord*, t. LII, p. 244.)

<sup>2</sup> Le titre épiscopal de Bethléem fut transporté à l'hôpital situé dans un

faubourg de Clamecy, lorsque la ville de Bethléem en Judée tomba au pouvoir des infidèles en 1228. Le supérieur de l'hôpital de Clamecy, qualifié d'évêque de Bethléem, n'avait ni territoire, ni juridiction. — La liste des évêques de Bethléem se trouve dans le *Gallia Christiana*, à l'article de l'Eglise d'Auxerre.

<sup>3</sup> (B. N. *Fds. Périgord*, t. XXXVI, *ex arch. dom. com. Sarlat*.)

<sup>4</sup> Montfort, château dépendant de la vicomté de Turenne, appartenait à Regnaud de Pons, seigneur de Ribérac,

Bigaroque.

les chargent si avantageusement qu'ilz leur font quitter le pillage, en tuent une partie et en prènent plusieurs qu'ilz mènent prisonniers. Les capitaines de Castelnau et de Bigaroque escrivent aux consulz pour l'eslargissement des prisonniers et le conestable de France leur mande de les retenir, en attendant son arrivée qui fut bien tost après. Incontinent qu'il fut au pays, il assiégea Bigarroque qui capitula du premier abord et se rendit moyenant l'eslargissement des prisonniers et, craignant une reprise, la fit abbatre et mettre hors de défense. Le 4 décembre, Bonebaut, lieutenant du conestable, assiège le Roq de Tayac. Les Sarladois y envoient homes, armes et vivres. Le 10 janvier, l'assaut fut donné et la place prise. Quelques habitans de Sarlat furent tués en ce siège et ensevelis en l'esglize de Tayac aux frais de la communauté de la ville. Le conestable faict imposer une taille sur tout le Périgord, à raison des frays faictz pour la délivrance de Bigaroque et Roq de Tayac, pour laquelle Sarlat fut quotisé xiiij<sup>o</sup> livres.

1410

Les années 1410 et 1411, on vesquit en Périgord soubz certaines trèves accordées au Bèque-sur-Gironde<sup>1</sup>, en juillet 1410, par les députés de France et d'Angleterre, lesquelles Arnaldus de Bordeille<sup>2</sup>, sénéchal de Périgord, fit publier à Sarlat.

covicomtede Turenne. Bâti sur un rocher surplombant la Dordogne et entouré d'un bourg fortifié, Montfort était, au xiv<sup>e</sup> siècle, une forteresse de premier ordre. Il en reste quelques débris dans la commune de Vitrac.

<sup>1</sup> Le Bec-sur-Gironde, commune, canton du Carbon-Blanc (Gironde).

<sup>2</sup> Arnaud de Bourdeille, fils d'Archambaud de Bourdeille et de Catherine Vigier, épousa Catherine de Chambrilhac que l'on croit fille de Jean de Chambrilhac, sénéchal de Périgord. Il testa le 23 novembre 1433. Bourdeille prit le titre et exerça les fonctions de sénéchal en 1410, mais il est certain que la cour ne le maintint pas dans cette charge à laquelle il se croyait un droit.

sans doute comme gendre de Chambrilhac. En effet des lettres-patentes, en date du 5 juillet 1410, nomment sénéchal de Périgord Raymond, chevalier, seigneur de Salignac, qui devient sénéchal du Quercy par lettres du 25 septembre 1413. Alors seulement Arnaud de Bourdeille reçut ses provisions de sénéchal du Périgord par lettres du 2 février 1414. — Jean de Chamberlhac ou Chambrilhac, chevalier, seigneur de Sauzet, dont le nom se rencontre ici, était originaire d'Agonac. Il fut chambellan du roi, sénéchal du Périgord par lettres du 12 juillet 1400, seigneur de Montgrier en 1404, capitaine-général des galères de France en 1410. Il était mort dès le 20 janvier 1415 (v. st.).

F. IOANNES ARNALDI, religieux de l'ordre S<sup>t</sup> François, docteur et professeur en théologie, succède à frère Jean Lami et est le XIII<sup>e</sup> évêque de Sarlat. Il est pourvu à Bologne par le pape Jean XXIII<sup>me</sup> « *iiiij kal. januarii, pontificatus anno primo* » qui revient au 29 décembre 1410, l'évêché ayant vaqué depuis le 15 octobre, qui est deux mois et demi. Il quitta ceste vie à Paris au mois d'avril 1416<sup>1</sup>, ayant tenu le siège 5 ans quatre mois et quelques jours, pendant lequel temps Petrus Artusius, prieur de S<sup>t</sup> Cyprien, estoit son vicaire général. Le dernier de may 1416, Arnaud de Bordeille, sénéchal de Périgord, estant à Dome, faict scavoit à Jean de Clairemont<sup>2</sup>, capitaine de la Roque de Gaiac, que ledict J. Arnaldi évêque estoit décédé à Paris, et partant, comme sénéchal, il mettoit le lieu de la Roque, chasteau et temporalité èz mains du roy, baillant audict Clairemont la garde dudict lieu, pour la

M. Dessalles semble dire qu'il était encore sénéchal de Périgord en 1414. (*Calendrier de la Dordogne*, 1847, p. 353). C'est une erreur. J. de Chambrilhac ne paraît pas avoir joué un rôle actif dans notre province pendant le temps de son sénéchalat. Il devait être retenu à la cour par ses fonctions de chambellan, mais il ne se désintéressait pas des affaires de la sénéchaussée, car il adresse de Paris aux consuls de Sarlat une lettre, sans date, relative aux affaires du Périgord, dans laquelle il prend les qualifications de « chambellan du roi et sénéchal du Périgord. » (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. CXXIV, v<sup>o</sup> *Bordeille*, p. 12, 13, 14; t. CLXIV, v<sup>o</sup> *Salignac*, p. 119 et suiv.; t. CXXVII, v<sup>o</sup> *Chambrilhac*, p. 12; — *Arch. dép. Dordogne*, Cartons cotés: *Sarlat*, E. 47, *Orig. papier*. — P. Anselme, t. VII, p. 922.)

<sup>1</sup> Les qualifications que lui donne son épitaphe (*G. Chr. Eccl. Sarlat*. et B. N. Ms. *Lat.* 17028, f<sup>o</sup> 117) sont à retenir, car ce sont à peu près les seules données que l'on possède sur sa vie: « HIC JACET REVERENDVS IN CHRISTO PATER « AC DOMINVS FRATER IOHANNES ARNALDI,

« DE PROVINCIA TVRONIE ET CONVENTVS « NIORTI, QUONDAM EPISCOPVS SARLATENSIS, « SACRE THEOLOGIE DOCTOR EXIMIVS AC « SVIS TEMPORIBVS HYSTORICVS PRIMARIVS « CONFESSORQUE ILLVSTRISSIMI PRINCIPIS « JOHANNIS PRIMI DVVIS BITVRIE, QVI « OBIIT ANNO DOMINI M<sup>o</sup> CCCC<sup>o</sup> XVI<sup>o</sup> SEXTA « DIE MENSIS MAII. ANIMA EJVS REQVIES- « CAT IN PACE. AMEN. » La plaque de son tombeau le représente couché, vêtu de la bure franciscaine, pieds nus, mitre en tête, la crosse entre ses bras, les mains jointes gantées, dans une arcade d'architecture, ornée de neuf statues. — Ses armes, par humilité sans doute, ne se trouvent point sur le monument.

<sup>2</sup> Jean de Clairmont était originaire de la Roque de Gajac. On trouve plusieurs membres de cette famille mentionnés à diverses époques. Lui-même, « Jehan de Clairmont, escuyer, habitant de la Roque de Gajac », arrente certaines terres, sises à Vézac, à Bernard del Daoux et à Etienne del Colombier, le 10 janvier 1399. (*Terrier des Lapeyre*, p. 50 v<sup>o</sup>, *Arch. de Gérard*.)

conserver soubz la main du roy jusques à ce quil y soit proveu.

1412  
Millac.

La garnison angloise de Castelnau de Berbières, le 16 juillet 1412, prend Millac<sup>1</sup> qui est une place près Gordon.

Limoil.

Le sieur de Limoil qui, l'an 1405, s'estoit déclaré pour le parti d'Angleterre, estant depuys revenu à soy, avoit repris le parti de France et faisoit la guerre aux Anglois, à raison de quoy ilz entreprindrent sur luy et le prindrent prisonier, le 19 septembre de ceste année 1412, le conduisirent à Castelnau de Berbières et pour ransson luy demandoit une de ses places, mais, pour obvier à cela, il donne charge à Guibert de Lusiès d'avertir tous les capitaines de ses terres de ne bailler aux Anglois aucune de ses places quoy qu'il leur die de bouche ou escrive, quand bien ils verroint que les Anglois luy fairoint trancher la teste devant la porte de l'une d'icelles, d'autant qu'il presféroit le bien du royaume à sa propre vie. Les Anglois, ayant pressenti ceste résolution et le commandement faict à Lusiès, mènent icelluy Lusiès à Lavaur pour empêcher qu'il n'exécût ceste commission, mais il trouva moyen de le faire scavoir aux consulz de Sarlat par un habitant de leur ville, lesquelz firent partir le 22 septembre deux religieux de S<sup>t</sup> François pour aller avvertir les capitaines de Limoil et autres places de la volonté du seigneur. Quelque temps après, la communauté de Sarlat envoya à Castelnau le visiter avec des présens et escrivit au sénéchal de pourvoir à la garde et à la seureté de Limoil et autres places pendant sa prison.

Le 4 janvier de ladicte année 1412, Radulphus de Via-Veteri, autrement Vivieille, curé de Dome et Bernard de Quadro, autrement Caire, passent contrat par lequel ledict

<sup>1</sup> Milhac, commune, canton de Gourdon (Lot).

Bernard de Quadro consent que la cure de Caudon soit unie à la cure de Dome par nostre S<sup>t</sup> Père. Laquelle union est fondée sur ce que à Dome y souloit avoir mille parroissiens et davantage et à présent, à cause des guerres et mortalités, n'en y avoit pas cent et, d'autre part, il y avoit quinze ans que [dans] la parroisse de Caudon il n'y avoit heu aucun parroisien. Le contrat est receu par Bernard de Pouget notaire.

Le 17 du mesme moys et an, les consulz de Sarlat, pourvoyant à leur conservation, font faire monstre des arbalestes, cayrelz et dondaines, pour recognoistre quelles armes il y avoit dans la ville, desquelles ilz font inventaire.

Charles, duc d'Orléans, Jean, comte de Périgord et d'Angoulesme et Philippe, comte de Vertus, enfans de Louys de Valois, duc d'Orléans, après avoir poursuivi longuement par justice le duc de Borgogne, auteur du meurtre de leur père, et n'en pouvant avoir raison, à cause de la maladie du roy, heurent recours au roy d'Angleterre qui envoya pour ce subject le duc de Clarence avec une armée, laquelle ne fut pas sitôt en France que les parties s'acordèrent, mais les Anglois ne s'en voulant retourner sans estre remboursés de leurs frais, Charles, duc d'Orléans, compose avec eux à la somme de deux cens quarante mille escus, de laquelle en fut payé comptant cent quarante mille et, pour les cent mille restant, ledict duc d'Orléans bailla pour ostages son frère Jean, comte de Périgord et d'Angoulême lequel, pour ce subject, est mené en Angleterre ceste année 1413, estant lors aagé de neuf ans, où il demeura 32 ans à faute d'acquiter ceste somme et durant sa détention les comtés de Périgord et Angoulême estoient administrés au nom du duc d'Orléans <sup>1</sup>.

1413

<sup>1</sup> « Le duc d'Yorc estant arrivé à Bergerac, le moys de febvrier, avec des troupes angloises, les habitants de Sarlat sont menassés d'être assiégés et, pour ce que le sénéchal de Périgord estoit lors à Domme, ilz le

1413

Le 21 mai 1413, les consuls de Sarlat font prêter le serment à tous les habitans. Le peuple de Périgord, las d'une si longue guerre, s'estoit rendu si perplex et si inconstant que, pour s'en assurer, le magistrat leur faisoit souvent prêter le serment de fidélité solennèlement et sur le grand autel et en icelluy promette de ne consentir que la ville ou autre place où ilz estoient fût mise ès mains des Anglois ny au pouvoir d'autre que le roy de France et aussi d'avertir ses officiers de ce qu'ilz scauroient se passer au contre, lequel serment se trouve avoir esté souvent pratiqué et réitéré à Sarlat par les consuls et à Dome par Plapech<sup>1</sup>, lieutenant du sénéchal de Périgord.

Taniès.

Le 7 de mars, les Anglois surprèment l'esglise et maison priorale de Taniès<sup>2</sup>, ensemble tout le bourg, mais estant advertis qu'on se préparoit pour les en chasser, ilz se contentent du pillage et s'en vont<sup>3</sup>.

1414  
Castelnau.

Ceste mesme année, Arnaud de Bourdeille, sénéchal de Périgord, recouvre des mains des Anglois Castelnau de Berbières et quatre autres places et, pour la délivrance d'icelles, faict imposer sur la sénéchaucée de Périgord huit cens livres. La quote de Sarlat est de cent livres. Mais bien tost après Castelnau fut repris et anglois comme devant.

L'an 1415, Guillaume de Merle, lieutenant du sénéchal de

« prient de les assister, mais n'en eurent pas besoin, car le duc d'Yorc ne s'en approcha point. » (Ms. Tarde B.)

<sup>1</sup> « Guillelmus de Plano Podio » fut nommé lieutenant du sénéchal Arnaud de Bourdeille par lettres de cet officier du 10 décembre 1410. (*Archives départementales*, Cartons cotés: *Sarlat*.)

<sup>2</sup> Tamniès, commune, canton de Sarlat, ancien prieuré O. S. B., dépendant de l'abbaye de Sarlat.

<sup>3</sup> « 1414. — Le 9 juin, Arnaud de Bourdeille, sénéchal de Périgord, baille à Jacques de la Goutte la garde et capitainerie du chasteau de Dome<sup>a</sup> Vieille pour huit ans. » (Ms. Tarde B.)

<sup>a</sup> Pons, baron de Beynac, avait acheté, le 24 janvier 1388, le château de Dome-Vieille de Gilbert de Dome, chevalier. Pons, baron de Beynac, fils du précédent, craignant de ne pouvoir défendre cette forteresse contre les Anglois, maîtres du pays, la remet le 21 mai 1410 à Arnaud de Bourdeille qui doit la garder et défendre au nom et aux frais de Beynac, ainsi qu'il résulte d'une obligation du 3 juin 1416, par laquelle celui-ci promet de payer à Boudeille une somme de 200 livres pour les réparations et la garde de la place. (B. N. Ms. *Fonds Périgord*, t. XV, p. 11 v°). Le château de Dome-Vieille passa entre les mains de Bertrand d'Abzac en 1418. — Voir la note finale n° VI.

Périgord, faict crier par plusieurs fois en la place publique de Dome de par le roy, qu'inhibitions et deffences sont faictes à tous les habitans de Dome de quitter la ville avec intention d'aller habiter ailleurs, à peine de confiscation de leur bien qu'ilz avoient à Dome; et mesmes deffenses à toutes personnes d'achepter les biens de ceux qui les vouloient vendre pour quitter la ville, sur peine de perdre les biens en tel cas acheptés. Les guerres avoient desjà rendu le pays si désolé que à Dome, où il souloit avoir mille habitans, chez de famille, n'en y avoit pas six vingtz en ce temps et, ceste année 1415, en la parroisse de Caudon n'en y avoit aucun ni dix huit ans au paravant. Le peuple quittoit tout et s'en alloit en Espagne ou ailleurs. Ce fut la cause que le curé de Caudon, se voyant sans parroissiens si longuement, unit sa cure à celle de Dome.

Dome.

1415

Le lieu d'Allas, qui avoit esté pris par les Anglois, l'an 1407, et puy rendu et remis en l'obéyssance du parti de France, est reprins par les Anglois le 22 febvrier, mais le 4 de may suivant 1416, le sieur de Bordeille, sénéchal de Périgord les assiège et le lendemain, jour de S<sup>t</sup> Sacerdos, sur l'heure de vespres, faict donner l'assaut et les prend. Sarlat fornit à ce siège hommes, vivres et une somme d'argent pour les frais.

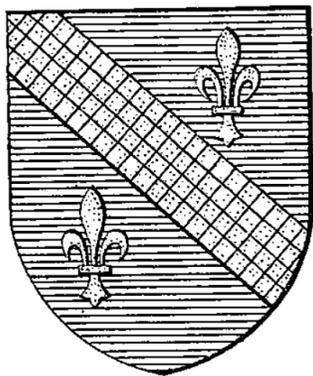
Alas.

1416

Le 4 novembre, le lieu de Palevézi est pris par les Anglois; les Sarladois en donnent advis au sénéchal de Périgord, lequel ne peut venir jusques au troisieme décembre auquel jour il se rendit à Sarlat avec des troupes de gens de guerre. Ce mesme jour, il va à S<sup>t</sup> Quentin et le lendemain 4 décembre met le siège devant Palévezi. La bride de Sarlat y est apportée et de Montignac y apportent aussi une autre spèce d'artillerie nommée « le couillard ». Sarlat fornit à ce siège huict vingtz hommes et tout le pain de munition. Les assiégés se rendirent vie et bagues sauvés le 8 décembre. La place estant reprise, le sénéchal la fit razer et Sarlat fornit 59 manœuvres pour ce subject.

Palevézi.

BERTRANDVS DE CROPTA<sup>1</sup> est le XV<sup>e</sup> évêque de Sarlat esleu après le décès de frère Jean Arnaldi. Il estoit archidia- cre en l'esglize de Périgueux. Son élection fut confirmée à Bordeaux le 2 de septembre 1416 par David de Monferrand, archevesque, et le 15 d'octobre suivant il fit son entrée et prinse de possession à Sarlat. C'estoit pendant la tenue du concile de Basle. Il finit sa vie le 26 octobre 1446, ayant demeuré évêque 30 ans, pendant lesquelz il fit presque tousjours sa demeure à la Roque de Gaiac ou au prioré de S<sup>t</sup> Cyprien. Il estoit issu de



La Roque  
de Gaiac.

la noble maison de Lenquays, portant ses armes : d'azur chargées d'une bande d'or falçonnée en échiquier et deux fleurs de lis d'or, une au dessus la bande et l'autre des- soubz. Durant son siège, Jean la Cropte<sup>2</sup> son frère estoit capitaine à la Roque de Gaiac, ma chère patrie, qui estoit en ce temps

une petite ville bien close et très-forte, dépendant de la temporalité de l'évêque de Sarlat, laquelle ne fut jamais prinse par Anglois et fut tousjours de bonne intelligence avec Sarlat.

1417  
Dome.

Le 13 septembre 1417, Bertrand Suran, capitaine anglois, prend la ville de Dome avec les deux chasteaux, par la trahi-

<sup>1</sup> Bertrand de la Cropte n'appartenait pas, comme l'avance Tarde, à la branche de Lanquais. Il était fils de Pierre de la Cropte, damoiseau, et de Jeanne de Portafé, et naquit vers 1380. Clerc en 1394, il était bachelier en décrets et étudiait à Toulouse en 1407 lorsque, le 16 juin, il fut nommé curé d'Auriac en Périgord. Le 17 mai 1408, il est nommé par le Pape chanoine de Saint-Front de Périgueux. Il est élu par le chapitre de Sarlat en remplacement de Jean Arnald et confirmé, le siège apostolique étant vacant, par David de Montferrand, archevêque de Bordeaux, qui, par lettres du 26 juillet 1416, exhorte les habitants de

Sarlat à recevoir le nouveau prélat ; il prend possession de son évêché et fait son entrée solennelle à Sarlat le 15 octobre suivant. Prieur de Saint-Cyprien en 1433. Il mourut le 26 octobre 1446. — « Il signala son épiscopat par un grand « dévouement au parti du roi de France et « fut l'un des plus puissants promoteurs « de la ligue qui se forma en Guienne et « qui prépara la conquête de cette pro- « vince. » (Lespine, *Gén. de la Cropte*, dans Saint-Allais, *Nobil.* t. XI, p. 25.)

<sup>2</sup> Jean de la Cropte, damoiseau, capi- taine de la Roque de Gajac, frère aîné de Bertrand, évêque de Sarlat. (*Ibid.*)

son de Bertrand d'Abzac, sieur de Montastruc, qui en estoit gouverneur pour le roy de France, lequel, estant en volonté de changer de parti pour prendre celluy d'Angleterre, met la ville avec les deux chasteaux au pouvoir des Anglois, à la charge que le gouvernement luy demeure, tellement que ceste année, Dome, Castelnau, Belvès, Siourac, Clarens <sup>1</sup>, Monferran, Banes <sup>2</sup>, Cuniac <sup>3</sup> et Biron tiennent pour l'Anglois <sup>4</sup>.

Bertrand d'Absac <sup>5</sup>, sieur de Montastruc, gouverneur à Dome pour les Anglois comme dict est, achapte du sieur de Baynac <sup>6</sup> le chasteau et chastelenie de Dome la Vieille pour le pris de viii<sup>m</sup> viii<sup>c</sup> livres, par contrat du 17 avril 1418. Le sieur de Baynac a depuis soustenu que c'estoit une hypothèque et non vente pure. Le chasteau et chastelenie avoit esté de Guibert de Dome duquel le sieur de Baynac l'avoit acquis <sup>7</sup>.

Le 21 de mars, avant le jour, les Anglois surprènt la ville de Limoil, mais n'en tenant que une partie, le sieur du lieu <sup>8</sup> qui estoit dans le chasteau, assisté des habitans, conserva le surplus attendant du secours. Il escript à ses voisins et tout incontinent, les habitans de Sarlat, de Salignac, de S<sup>t</sup> Cyprien y accourent. Ce renfort arrive et les forces estant presque pa-

Dome-Vieille.

1418

Limoil.

<sup>1</sup> Aujourd'hui Clérans est réuni à Cause, commune, canton de Lalinde.

<sup>2</sup> Banes. ancienne paroisse, aujourd'hui hameau, commune de Beaumont. Le château de Banes, bâti sur un promontoire, commande la vallée de la Couze.

<sup>3</sup> On trouve deux châteaux de ce nom, l'un commune de Cabans, canton de Cadouin, l'autre commune de Sainte-Sabine, canton de Beaumont.

<sup>4</sup> « 1418. — Les habitans de Sarlat, « pour avoir le commerce libre, accordent et achèptent la soufferte des Anglois de Domme, de Castelnau, Belvès, Siourac, Clarens, Monferran, Banes, Cuniac et Biron, places qui tenoient pour les Anglois et ce, moyennant quelques présens faitz aux capitaines, laquelle soufferte fut accordée à Domme où plusieurs capitaines Anglois

« estoient assemblés. » (Ms. Tarde B.)

<sup>5</sup> Voir la note finale n° VI et, page 164, la note a.

<sup>6</sup> Pons de Beynac, chevalier, baron de Beynac, seigneur de Comarque, marié en 1415 à Jeanne Bataille, fille de Guillaume, chevalier, sénéchal d'Angoumois. Sénéchal du Périgord vers 1420, il occupa cette charge pendant plus de 40 ans. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. CXXI p. 41 v<sup>o</sup>.) Il joua un grand rôle dans les événements militaires du Périgord qui précédèrent l'expulsion des Anglais.

<sup>7</sup> « 1419. — Montagut en Agénois est « prins, ceste année, par les Anglois et « puy rachaptée d'iceux par le pays « d'Agénois et Quercy, pour le razer, « comme de fait, ilz le ruinèrent l'an « 1419. » (Ms. Tarde B.)

<sup>8</sup> Voir page 155, note 5.

reilles on se batit l'espace de trois jours, au bout desquelz les Anglois se retirèrent.

1419 L'an 1419 Castelnau de Berbières est soubz l'obéyssance du roy de France <sup>1</sup>.

1420 Le premier de may 1420, le sieur de Baynac, séneschal de Périgord, le capitaine de Montignac <sup>2</sup>, Pierre de Salignac <sup>3</sup> et Marzac les habitans de Sarlat vont attaquer le fort de Marzac <sup>4</sup> avec la commune du pays lequel est pris d'abord.

Union. Le 15 du mesme moys et an, le sieur évesque <sup>5</sup> de Sarlat, le sieur de Baynac, le capitaine de Montignac, le sieur de Colonges <sup>6</sup>, Pierre et Jean de Salignac, estant assemblés à Sarlat, font une ligue entre eux, offensive et deffensive contre les Anglois et tous autres qui voudroint faire desplaisir, s'accordant du chef qui les conduira et du nombre des hommes que chascun fornira et ordonnent que toutes leurs terres seront appelées « le pays de l'Union ».

Castelnau. Castelnau de Berbières est reprins un mercredi au soir

<sup>1</sup> « En ce temps-là, y avoit à Sarlat « un grand tavier à chasque porte de la « ville pour s'exercer à la butte. C'es- « toit le jeu le plus commun et le plus « licite et, bien souvent, les consulz, « pour rendre les habitans plus exercés « et plus habilles à tirer de l'arbaleste, « proposoient et donnoient des prix à ceux « qui tiroient le mieux. » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> Jean de Lestrangle, écuyer d'écurie du Régent, fut nommé à titre provisoire capitaine du château de Montignac par lettres du duc d'Orléans, comte de Périgord, du 9 mars 1418 (v. st.), sur la démission de Pierre de Fleury, écuyer d'écurie du duc d'Orléans : « Considérant (que Pierre de Fleury) qui long « temps a esté cappitaine de nostre « chastel de Montignac est foible et « encien et ne pourroit pas doresnavant « entendre à la garde de nostre dict « chastel si diligemment comme besoing « en est, veu la guerre que les ennemis « de ce royaume font chacun jour au « pais, sest deschargé de sa pure vou-

« lenté de lad. capitainerie... etc. » (B. N. Ms. *P. Orig.* vol. 1701, n° 39604, v° *Lestrangle.*) Au moment de la démission de Pierre de Fleury, Guillaume de Saint-Aubin était son lieutenant. (*Fds. Périgord*, t. IX, p. 197.) Jean de Lestrangle mourut avant le 17 octobre 1422. A cette date, le comte de Périgord, par lettres datées de Blois, nomme à sa place Mainfroy de Salignac, écuyer, seigneur de Saint-Geniez. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. IX, p. 65 v°. — Ext. des Arch. de Pau.)

<sup>3</sup> Pierre de Salignac était fils de Jean, seigneur de Salignac, et de Gaillarde de Lustrac de Montauriol. On le trouve dès le 3 juillet 1413 servant le roi. (B. N. Ms. *P. Orig.* v° *Salignac.*) Jean pouvait être son frère.

<sup>4</sup> Marzac, château, commune de Turzac. Il devait appartenir, au xv<sup>e</sup> siècle, à la maison de Campniac.

<sup>5</sup> « .....et consulz. » (Ms. Tarde B.)

<sup>6</sup> Jean-Hélie (Pompadour), seigneur de Colonges, Chabrignac, Ségur.

11 de juin par Jean de Marquayssac <sup>1</sup>, capitaine anglois <sup>2</sup>.

En juin 1421, les Anglois de Dome, conduitz par Bertrand d'Abzac, leur gouverneur, vont au Roq de Vitrac, font une palissade sur l'advenue et couvrent de paille quelque ayrial qui y estoit resté l'an 1379 lorsqu'on l'avoit ruiné et y logent une garnison qui faict tant de voleries sur le pays que, ne les pouvant plus supporter, le capitaine de Montignac avec les habitans de Sarlat et autres circonvoisins les vont attaquer le 4 septembre, de plain jour, bruslent et brisent la palissade, les forcent, les prènent et razent rez terre ce fort afin qu'ilz n'eussent plus moyen de s'y establir.

Au commencement de novembre, le capitaine de Montignac <sup>3</sup>, les sieurs de Cars <sup>4</sup>, de Vaillac <sup>5</sup> et autres, assistés de leurs amys et des communautés du pays, mettent le siège devant Dome, laquelle ilz prènent le 12 du mesme moys, mais non le chasteau de Dome-la-Vieille, à cause de quoy le siège y continue tout le reste de novembre et décembre et

1421

Fort de Vitrac.

Dome.

<sup>1</sup> Jean de Marquayssac, damoiseau du lieu de Castelnau de Berbiguières. De lui descendent les seigneurs de Marquayssac, Saint-Pantaly, la Motte, Bruzac, etc. — C'est de cette famille que le château de Marquayssac, commune de Vézac, tire son nom. Elle le possédait encore dans les premières années du xvi<sup>e</sup> siècle. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. CLI, v<sup>o</sup> *Marquessac*.) Leurs armes se trouvent sculptées dans une chapelle de l'église de Beynac.

<sup>2</sup> « [1421]. En janvier, le sieur de « Beynac, sénéchal de Périgord et « chef de la dicte Union, accorde la « soufferte pour toutes les terres de « l'Union avec Bertrand qui comman- « doit à Domme pour les Anglois.

« Ces choses se passoint en ce pays, « en mesme temps que Henri V, roy « d'Angleterre, conduit par le duc « de Bourgoigne, entroit dans Paris, « prenoit et faisoit prisonier le roi, la « reyne et toute la cour, espousoit par « force la fille du roy et la menoit en

« Angleterre et se portoit pour Régent « de l'Estat de France. » (Ms. Tarde B.)

<sup>3</sup> Voir p. 168, note 2.

<sup>4</sup> Audouin de Péruce, seigneur des Cars, était en 1421 conseiller et chambellan du Dauphin. Il mourut vers 1435. Son fils Gautier, seigneur de Saint-Marc du chef de sa femme, joua avec son père un rôle considérable dans les affaires du Limousin et du Périgord. On le trouve chargé en novembre 1438, avec Thibaud de Lucé, évêque de Maillezais, d'opérer la remise entre les mains du roi, du château de Dome, en vertu du traité conclu avec le comte de Périgord et le bâtard de Pelvézi. (Voir note finale n<sup>o</sup> VI.) En 1440, nous le trouvons commissaire pour lever en Limousin un impôt destiné à reprendre Thenon, pris par les Anglais en 1439. (A. Thomas, *Les Etats provinciaux... sous Charles VII*, t. I et II, *passim*.)

<sup>5</sup> Bertrand de Rassials, seigneur de Vaillacen Quercy. (P. Anselme, V, 747.)

- enfin, ennuyés de la résistance, quittent le siège au commencement de janvier, laissant la ville françoise et le chasteau anglois.
- Sarlat. Lors de ce siège <sup>1</sup>, les consulz de Sarlat escrivent à Charles, Daufin de France, régent de l'Etat durant la maladie du roy, le supplient d'avoir esgard aux frays et damages par eux souffertz à raison des sièges de Dome et autres places remises en l'obéyssance de la couronne de France à leurs despens et diligence, lequel, inclinant à leur requête, donne à la communauté de la ville la somme de dix mille livres tournois par patentes du 23 novembre 1421, laquelle somme est assignée et payée sur la recepte de Limoges.
- Dome. Les Anglois, que les seigneurs françois avoient laissé au commencement de janvier dans le chasteau de Dome-la-Vieille, reprènent la ville le 5 febvrier et assiègent le seigneur de Peyruse <sup>2</sup> qui commendoit à l'autre chasteau auquel Sarlat envoie des hommes et des vivres. Le capitaine de Montignac y accourt avec des forces, mais ilz truvent tant de résistance que dans trois jours le tout est rendu aux Anglois <sup>3</sup>.
- S.-Cyprien. Le 24 febvrier, les Anglois, par la conduite du sieur Eguille, prènent la ville de S<sup>t</sup> Cyprien et assiègent le prioré qui estoit la retraite des habitans. Les François de l'Union y accourent et les pressent si bien qu'ilz sont constraintz à lascher prise et se retirer <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> « Le 12 novembre, mesme jour  
« que la ville de Domme fut reprise,  
« les consuls... » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> Jean Brachet, seigneur de Peyruse.

<sup>3</sup> Voir la note finale n° VI.

<sup>4</sup> « Le 21 octobre, le roy Charles  
« décède entre les mains des Anglois ;  
« toute la France est en désordre ceste  
« année et les suivantes ; les Anglois  
« tiennent Paris et la pluspart du  
« royaume et le Dauphin, héritier légi-  
« time de l'Etat, est reduict au petit  
« pied, si bien que en apparence ce  
« royaume de France sembloit s'en aller

« entièrement es mains et domination  
« des Anglois, les villes changoint de  
« parti du soir au matin, mais, nonob-  
« stant ces apparences, Sarlat conserva  
« tousjours inviolablement et sans per-  
« plexité la salamandre au dessoubz de  
« la fleur de lis. »

« 1423. Manaut de Favar, capitaine  
« anglois, surprend par trahison la  
« Réole et assiège Bazas laquelle, doub-  
« tant du bon succès des affaires du  
« Daufin, ne fit pas grande résistance,  
« capitula et se rendit aux Anglois. »  
(Ms. Tarde B.)

La ville de S<sup>te</sup> Foy qui de long temps tenoit pour l'Anglois est mise soubz l'obéyssance du Daufin de France qui dores en avant sera appellé Charles VII, le sénéchal de Bazadois et Amaniu de Mompezat l'ayant prinse par escalade et s'en estant rendus maistres <sup>1</sup>. Sarlat faict trèves pour les années 1424 et 25 avec les garnisons angloises de Dome, Castelnau <sup>2</sup>, Clérans, Monferran, Limoil, la Fontade <sup>3</sup> et autres.

Ste-Foy.

En juillet 1426, les Anglois surprèment S<sup>t</sup> Quentin <sup>4</sup>, mais Jean la Crote, frère du sieur évesque, acompagné des habitants de la Roque de Gaiac où il estoit capitaine et des soldats prins à Sarlat en passant, les alla attaquer en diligence, si bien que avant qu'ilz se fussent barricadés il leur fit quitter la place.

1426  
S.-Quentin.

Le roy Charles VII, par ses lettres de l'an 1427, permet aux citoyens de Sarlat de pouvoir tenir fiefz nobles sans estre obligés à payer aucune finance pour ce respect, ce, en considération des fidèles services qu'ilz avoient rendu à l'Estat.

1427  
Sarlat.

Pons de Beynac, seigneur et baron dudict lieu, est sénéchal de Périgord pour le roy de France l'espace de vingt ans sçavoir de 1428 jusques à l'an 1448 <sup>5</sup>.

1428

<sup>1</sup> « En ce temps, Sarlat et Temniac « vivoient en communauté pour la garde, « composition des souffertes et autres « contributions, comme si n'eust esté « que une seule paroisse. » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> «.... Saint-Cyprien. » (Ms. Tarde B.)

<sup>3</sup> La Fontade, hameau, commune de Gourdon (Lot).

<sup>4</sup> Saint-Quentin, commune, canton de Sarlat.

<sup>5</sup> « 1429. — Le sieur de Laigle, le « sieur de Colonges et autres tenans le « parti de France, mettent le siège « devant Auberoche depuis le commen- « cement d'aougst jusques à la fin de « janvier, auquel temps ils se retirent « sans autre effect que d'avoir tesmoigné

« leur bonne volonté pour le service du « roy ; néanmoins ilz ne perdent pas « courage et ce qu'ils n'ont pu faire par « ce siège, ilz arrestent de l'exécuter « avec moins de bruit, si bien que, le « 24 d'apvril 1430, ilz entrent dedans « par escalade et prènent une grande « partie de la ville ; les Anglois se « retranchent en l'autre partie et s'opi- « niastrent à la conserver. Plusieurs « François y accourent. Pons de Beynac, « sénéchal du Périgord y va avec bon « nombre d'hommes prins de Sarlat et « de sa terre ; le combat dura six jours « au bout desquelz les François se reti- « rent.

« Au moys d'octobre, le mesme sei- « gneur de Laigle vint assiéger Castel- « nau de Berbières où estoit une garni-

Auberoche.

Le 24 d'apvril 1430, le sieur de l'Aigle, le sieur de Colonges et autres seigneurs françois entrent dans Auberoche par escalade et prènent une grande partie de la ville. Les Anglois se retranchent à l'autre. Les François y accourent, le sieur de Beynac y va avec nombre d'hommes prins de sa terre et de Sarlat, le combat dura six jours après lesquelz les François se retirent. Quelques moys après Jean de Bretagne, seigneur de l'Aigle, la prind et la mit en l'obéyssance du roy Charles.

La Fontade.

La Fontade, place qui avoit tenu plusieurs années pour les Anglois est prinse par les François, moyenant un long siège auquel Sarlat contribue un bon nombre d'arbalestiers et pioniers <sup>1</sup>.

Sarlat.

A Sarlat, ayant basti les deux tierces parties de l'esglise paroissiale, travaillent l'an 1431 à la continuation d'icelle, attendant que le temps donne le loisir et les moyens de parfaire le réstant.

1422

Compaigne.

Au moys d'aougst 1432, le sieur de l'Aigle <sup>2</sup> et Gontaut <sup>3</sup> capitaine de Montignac mettent le siège devant le chasteau de Cam-

« nison angloise depuis l'an 1420 et,  
« pour attirer le pays à ce siège, promet,  
« par lettres du 13 d'octobre 1430, de  
« razer la place après qu'elle sera prinse,  
« afin que les bons François n'en soyent  
« plus incommodés, mais son dessein  
« ne réussit pas et son travail fut inutile. » (Ms. Tarde B.)

<sup>1</sup> « Cela se passoit en ce pays lorsque,  
« soubz la banière de Jeanne la Pucelle,  
« le siège des Anglois est levé de devant  
« Orléans et que le roy Charles est couronné à Reims.

« 1431. — La Force, près de Bergerac,  
« est assiégé par les François. Les consuls de Sarlat contribuent à ce siège  
« hommes, vivres et armes. » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> Le comte de Périgord reçut du roi d'importantes sommes pour l'aider dans sa lutte contre les Anglais. Pendant les années qui suivent 1428, il aurait perçu

dans ce but une somme totale de 50,972 livres, qui vaudraient, au pouvoir actuel de l'argent, environ deux millions et demi. (Leber, *Appréciation de la fortune... au moyen âge.* — B. N. Ms. Fds. Périgord, t. IX, p. 136 v<sup>o</sup>. Extrait des Arch. de Pau.)

<sup>3</sup> Richard de Gontaut de Badefol, seigneur de Saint-Geniez et Badefol, baron de Cazals en Quercy, fils naturel de Pierre IV de Gontaut, seigneur de Badefol, légitimé par lettres du roi du mois d'aout 1445. (A. N. *Trésor des Chartes, Rég.* 177, page 84.) Il fut l'auteur des branches de Saint-Geniez, Campagnac du Ruffenc, la Serre. — Il dut succéder, dans la capitainerie de Montignac, à son beau-père Mainfroy de Salignac, seigneur de Saint-Geniez (voir page 168, note 24), et fut nommé par le bâtard d'Orléans, comte de Périgord. Celui-ci ayant renoncé au comté de Périgord dont le duc d'Orléans lui avai

paigne<sup>1</sup> où estoit une garnison angloise qui faisoit de grandes voleries deçà et delà Vézère. Sarlat y envoya une compagnie de soldatz et des pioniers avec vivres et munition de guerre. Les assiégés, après avoir soustenu un mois et demy, offrent de quitter la place moyennant une somme d'argent et, pour ce subject, les trois Estatz de Périgord s'assemblent à Montignac au mois de septembre, où est mis en délibération si on continuera le siège ou si on leur baillera de l'argent. Les chefz des assiégeants disent la place estre si forte qu'ilz ne peuvent espérer de la prendre par force. Sur cet advis, la résolution est prinse que on composera et que la somme que les assiégés demandent sera imposée sur le pays pour leur estre baillée; la composition estant arrestée, les assiégés consignent la place ès mains du sieur de Baynac moyennant certains hommes qu'il leur donne pour ostages et, cela fait, le sieur de Baynac y met des soldatz de sa terre pour garder la place en attendant le payement de la somme convenue, pour l'assurance de laquelle

fait cession, reçoit en échange le comté de Vertus dont son frère lui fait donation par lettres datées de Blois, le 10 juin 1437. Deux jours après, il signifie aux officiers du comté de Périgord le traité consenti avec son frère, et donne ordre à Richard de Gontaut de Badefol de remettre la place de Montignac à Hùe de Saint-Mars, conseiller et chambellan du duc d'Orléans, que celui-ci a nommé à la charge de capitaine de Montignac. Ces lettres du bâtard d'Orléans furent publiées à Montignac, le 28 février 1437 (v. st.). (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. IX, p. 211.) Le comté de Périgord fut vendu à Jean de Bretagne le 4 mars 1437 (v. st.).

Richard de Badefol avait un glorieux passé militaire. Il était à la défense d'Orléans contre les Anglais au fameux siège de 1428 où il fut dangereusement blessé au visage. « Il se comporta vaillamment au boulevard, dit une enquête de 1458, y prit grand honneur et fut blessé d'ung pétrel<sup>a</sup> au visage qui sallhoit par der-

rière. » Il vivait encore fort âgé en 1482. (Fr. d'Hozier, *L'impôt du sang*, t. II, p. 141.)

<sup>1</sup> Campagne, commune, canton du Bugue. Cette place appartenait à Jean de Beaufort, sire de Limeuil. Celui-ci, se déclarant pour l'Anglais en 1405, livre Campagne à Arnaudon de Mussidan et Leyrat à Jean de Mauzens. (A. N. J. 865, cité par Dessalles, *Hist. du Périgord*, II, 358.) Campagne, rasé et confisqué après les événements de 1432, fut donné par Charles VII à Baubelin (al. : Brandelin), bâtard de Limeuil, fils de Jean. Baubelin vendit peu de temps après Campagne à Jean de Bonald, de Montignac, et à Adhémar de la Borie, de Sarlat, beaux-frères. La famille de Cambalzac avait aussi, à la même époque, des droits de seigneurie sur Campagne. — Il faut ajouter parmi les capitaines français qui conduisirent les opérations du siège de Campagne, Pons de Beynac, baron de Beynac, chambellan du roi

<sup>a</sup> Lire « pétrinal », arquebuse courte et de gros calibre, qu'on appuyait contre la poitrine pour tirer le coup.

Sarlat et les autres communautés luy baillèrent des hommes en hostage. La somme fut promptement levée et portée au sieur de Baynac et comptée aux Anglois le 25 d'octobre, auquel jour les cautions furent élargies d'une part et d'autre, et le lendemain la place fut razée de peur qu'ilz ne la reprinsent <sup>1</sup>.

Bigaroque.

Bigaroque avoit esté démolie et mise hors de deffense, l'an 1409, et depuis n'avoit porté aucun desplaisir au pays; néanmoins, craignant que les Anglois s'y logeassent et s'y fortifiasent dans les ruines, il fut arrêté que ceste place seroit razée <sup>2</sup>. Ce qui fut exécuté par les communautés du pays.

1433  
Lentis.

L'an 1433, Sarlat accorde la trêve avec les garnisons de Castelnau et Limoil pour avoir libre le passage de Dordogne et avec Lentis <sup>3</sup>, où commandoit un Anglois nommé Mador qui rendoit le chemin de Caors dangereux, laquelle trêve ilz appelloint « soufferte » et la faloit achapter des Anglois, car sans argent ilz n'accordoient rien.

1434  
Temniac.  
Carlux.

La longueur des guerres avoit rendu les terres en friche, dont venoit la disette en ce pays meslé de François et Anglois. Les contributions estoient si grandes et les pilleries et ravages si fréquens que le peuple est réduit au désespoir, tellement que les habitans de Temniac et de Carlux avoient pris résolution, l'an 1434, de quitter le pays, mais la communauté de Sarlat les arresta, leur fournissant les moyens pour vivre et leur promettant toute sorte d'assistance <sup>4</sup>.

et sénéchal de Périgord. Le 26 octobre 1433, il écrit aux consuls de Sarlat qu'il a chassé les Anglais du lieu de Campagne et leur donne l'ordre de porter des munitions « dans son lieu de Tayac ». Le 18 avril 1437, il reçoit une pension de 300 livres en récompense de ce qu'il a repris sur les Anglais Saint-Chamarans, la Fontade, Campagne, et pour l'indemniser de ses gages de sénéchal qui lui sont dus depuis 12 ans. (B.N. Ms. Fonds. Périgord, t. CXXI, dossier *Beynac*, 41 v<sup>o</sup>.)

<sup>1</sup> «... et, pour cet effect, Sarlat y « envoya un bon nombre de pioniers « avec les outils nécessaires. » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> « — Cela fut exécuté et, pour ce « faire, les communautés françoises y « envoyèrent des hommes de travail. « Sarlat en fournit un bon nombre qui « y employèrent quatre jours entiers. » (Ms. Tarde B.)

<sup>3</sup> Lentis, aujourd'hui hameau, commune de Dégagnac (Lot).

<sup>4</sup> « 1434. — Le malheur du temps

Le 15 d'octobre 1435<sup>1</sup>, Richard de Gontaut, capitaine à Montignac pour le comte de Périgord, suivi de plusieurs soldatz françois, se va loger dans les ruines du chasteau de Badefol, les répare et y fait quelque couvert et puy y établit une garnison qui va faire la guerre aux Anglois deçà et delà le fleuve de Dordogne<sup>2</sup>.

1435

Badefol.

Vers la fin de l'année 1436, les Anglois sont chassés de Castelnau de Berbières et la place remise en l'obéyssance du roy de France après avoir esté possédée depuys l'an 1420 par les Anglois.

1436

Le comte Rodriguo d'Arribaros<sup>3</sup>, autrement appelé le comte de la Villedieu, lieutenant du roy Charles, vient en Guiene l'an 1437 avec quatre mille Espagnolz et prind sur les Anglois Fumel, Lauzun, Aymet, Issigeac, la Salvetat de Caumont et plusieurs

1437

« n'empêche point les habitans de Sarlat  
« de faire leurs exercisses et jeux de passe  
« temps, lors du carnaval, car cette  
« année, le conseil de ville arreste que  
« l'escu sera donné par Jean Las Estres,  
« le gant par la fille de G. Aoustier et le  
« pot percé par la femme de P. la Motte.  
« Ce jeu est si ancien dans Sarlat que on  
« ne peut savoir quand il a commencé  
« ny quel en a esté le premier motif<sup>a</sup>.

« 1435. — Le dernier de juin les Anglois de la garnison de Limeuil prènent  
« Clarens, sauf une tour. Plusieurs Fran-  
« cois courent au secours, mesme les  
« Sarladois, mais ilz arrivent trop tard  
« et en vain.

« Le capitaine, qui comandoit à Carlux pour le seigneur de Pons, cherche  
« des occasions pour faire la guerre aux  
« Sarladois et menasse de se faire  
« Anglois, mais, pour ce que le sieur de  
« Pons et le sieur de Turenne avoint  
« querelle, il croit avoir trouvé une oc-  
« casion plus honeste, disant que Sarlat  
« favorisoit le parti de Turenne et, par  
« ce moyen, va courir pendant le temps  
« de la récolte sur la terre de Sarlat et se  
« déclare leur ennemy. » (Ms. Tarde B.)

<sup>1</sup> « Le 25 octobre 1435. » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> « 1436. — Les Sarladois, cherchant  
« les occasions de se venger du capi-  
« taine de Carlux qui, l'esté passé,  
« s'estoit déclaré leur ennemy et estoit  
« venu courre sur leur terre, entre-  
« prennent sur le chasteau et le prennent  
« le 20 de may 1436, sauf de la Tour  
« Longue. d'où on faisoit résistance;  
« mais tost après, ilz sont maistres de  
« toute la place et y mettent une garni-  
« son pour la conserver.

« Le 23 de may, le sieur de Cardail-  
« lac prend sur les Anglois la ville de  
« Brétenoux qui est près le rencontre  
« des rivières de Dordogne, Sère et  
« Bave, entre Beaulieu et Saint-Séré. »  
(Ms. Tarde B.)

<sup>3</sup> Sous ces noms défigurés, on a peine à reconnaître « Rodrigode Villandrando, « comte de Ribadeo », célèbre aventurier espagnol, une des figures les plus curieuses de l'époque. Ses aventures et le rôle qu'il joua sous Charles VI et Charles VII, ont inspiré à M. Quicherat une étude des plus attachantes. (Hachette, 1879, in-8.) La campagne de Rodrigo en (B. N. Ms. Fds. 1438 et non de 1437. Guienne est de *Doat.* t. CCXVII, p. 48.)

<sup>a</sup> Voir la note finale n° V.

autres places, à chascune desquelles il met une garnizon de naturelz françois pour les conserver en l'obéyssance de leur roy.

1437

Le sieur de Laigle,  
comte de Périgord.

Jean de Valois, comte de Périgord et d'Angolesme, estant détenu en Angleterre pour les raisons déduites en l'an 1413, pour se rédimmer vend, par procuration faicte au comte de Dunois et autres passée en Angleterre, la comté de Périgord à Jean de Bretagne, sieur de l'Aigle et vicomte de Limoges, la somme de sèze mille escus d'or, par contract du 4 mars de ceste année 1437, lequel vendeur estant l'an 1445 revenu d'Angleterre contesta ladicte vante en la cour du Parlement de Paris, mais l'acquereur fut maintenu et demeura comte de Périgord<sup>1</sup>.

Dome.

1438

La ville de Dome et le chasteau de Dome-Vieille, qui avoient tenu pour les Anglois depuys l'an 1417, sont reprins par les François soubz la conduite de Jean de Carbonières, sieur de Jayac, l'an 1438. Bertrand d'Abzac est prins dans le chasteau avec Archambaut d'Abzac son frère et faictz prisoniers, ensemble la femme et famille dudict Bertrand, mais Jean et Gantonet d'Abzac ses enfans, qui commandoient à la ville, voyant la surprinse, se retranchent en un quartier où ilz se deffendent courageusement. Les habitans de Sarlat y accourent pour seconder les François et bien tôt après Jean d'Armaignac, vicomte de Loumaigne, lieutenant du roy en Guiene, et le sieur de Castelnau de Brétenous<sup>2</sup> y arrivent. Les Anglois, voyant qu'ilz ne pouvoient résister à toutes ces forces, capitulent et, pour convenir des articles, est faicte une assemblée à Gordon le 15 septembre et là est passé un contrat, receu par Geraud Aoustier et

<sup>1</sup> « 1438. — Au commencement de  
« juin, les François assiègent les ville et  
« chasteau de Limeil. Sarlat y envoya  
« hommes et vivres. Les Anglois s'as-  
« semblent au nombre de quinze cens  
« hommes pour lever ce siège et se met-  
« tent en debvoir de ce faire, mais après  
« quelques escarmouches, se recognois-  
« sant foibles, se retirent et le siège est

« continué jusques au dixiesme de juil-  
« let, auquel jour les assiégeans, attié-  
« dis de la longueur de la résistance, se  
« retirent. » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> Antoine de Castelnau, seigneur de  
Castelnau de Brétenous. (B. N. Ms.  
*Pièces Originales*, vol. 614, dossier  
14444, v<sup>o</sup> *Castelnau*, p. 14.)

Jean Polin notaires de Sarlat, par lequel ledict Gantonet et Jean d'Abzac promettent rendre la ville de Dome ès mains dudict sieur vicomte, comme lieutenant du roy Charles, à la charge que ledict sieur [vi]comte leur fera bailler trois mille réalz d'or et leur fera rendre ledict chasteau de Dome-la-Vieille ou autre place en justice de trois cens livres de rente, de laquelle ilz puissent paisiblement jouyr à perpétuité ; qu'il fera mettre en liberté Bertrand d'Abzac leur père, Archambaut d'Abzac, leur oncle, leur mère et autres de la famille de leur dict père qui avoient esté faictz prisoniers comme dict est, et leur fera rendre leurs meubles ou trois cens réalz d'or pour la valeur ; qu'il fera conduire en lieu assuré tous les Anglois qui pour lors estoient à Dome ; que les habitans de Dome, après avoir juré fidélité au roy de France, jouyroient de toutes leurs antiennes libertés et franchises et, pour cet effect, ledict sieur [vi]comte fera envers le roy que la cour du scau et les assises acoustumées seront restablies et la monoye d'or et d'argent y sera fabriquée, et tous autres privilèges leur seront remis en la forme qu'ilz estoient avant que la ville tind le parti d'Angleterre et, moyennant ce, lesdictz Jean et Gantonet promettent que, incontinent après la délivrance des prisoniers, tant eux deux qui contractent que leur père, mère et oncles presteront le serment de tenir avec toute fidélité le parti du roy de France et fairont tout ce qui leur sera possible de porter leurs subjectz de Saint-Subra<sup>1</sup> et Montastruc<sup>2</sup> d'en faire le mesme, et le sieur [vi]comte promet d'avoir l'abolition du roy tant pour eux que pour tous les habitans de Dome et autres qui, à leur imitation, voudront se rendre du parti françois. Toutes ces conditions furent acomplies et le roy, pour récompenser Jean de Carbonières d'avoir osté

<sup>1</sup> Lire Saint-Cyprien.

<sup>2</sup> Montastruc, commune de la Mongie-Montastruc, château rasé à la suite du procès criminel intenté contre Bertrand

d'Abzac en 1438 et reconstruit en vertu de lettres patentes de Louis XI du mois de septembre 1475. (B. N. *Fds. Périgord*, t. CXVII, p. 84. v<sup>o</sup>.)

Dome des mains des Anglois, luy en donna le gouvernement avec quelques rantes et domaines <sup>1</sup>.

Limoil. Le 12 janvier [1439], les habitans de Limoil chassent les Anglois et mettent la place ès mains de monsieur de Turenne <sup>2</sup> et, par ce moyen, elle est réduite en l'obéyssance du roy de France.

1439 En juillet 1439, le sieur de Turenne, venant de Limozin avec des troupes, passe à Sarlat et demande certain nombre d'hommes à la ville qui luy sont accordés et puy s'en va passer la rivière de Dordogne et met le siège devant Alat <sup>3</sup> qui tenoit pour les Anglois de long temps au paravant et la rend du parti françois.

Tenon. Le premier de septembre, les Anglois surprèment la ville de Tenon <sup>4</sup>, au delà de Montignac et le moys de décembre suivant furent assiégés et la place reprise par la conduite du sieur de Turenne, si bien qu'elle ne demeura en la puysance des Anglois que trois moys et demy.

Aillac.  
Castelnau.

Le 13 de mars audit an, jour de dimanche, Aillac est pris par les Anglois, ensemble Castelnau de Berbières qui estoit pour le parti françois depuys le moys de mars de l'an 1436 et, sur la fin de ceste année, est par trahison et surprinse mis en la puysance des Anglois.

1440  
Aillac.

Le seigneur de Turenne assiège Aillac ès moys d'avril, may et juin 1440 <sup>5</sup>. Sarlat contribue à ce siège hommes, vivres, armes

<sup>1</sup> Voir, sur Bertrand d'Abzac et la prise de Dome, la note finale n° VI.

<sup>2</sup> Pierre-Roger, comte de Beaufort, vicomte de Turenne, seigneur de Limeuil. (1420-1444.)

<sup>3</sup> Lire : Alas-de-Berbiguières, commune, canton de Saint-Cyprien.

<sup>4</sup> En 1439, grâce à des renforts amenés en Guyenne par le comte de Huntington, les Anglais reprennent l'offensive en Périgord et s'emparent de Thenon, d'où ils menacent à la fois le Périgord, le Limousin et la haute Auvergne. Le 9 octobre 1439, le roi Charles VII, sur l'invitation des Etats du Limousin, nomme Gautier de Péruce, Jean Barton

et Etienne Froment, commissaires pour lever sur la province un impôt et aviser aux moyens de reprendre Thenon. Les Etats du Bas-Limousin accordent une aide de 3,500 francs; ceux du Haut-Limousin octroyèrent probablement pareille somme. (B.N.Ms.Fds. Fr. 22382, p. 11;—Fds. Périgord, IV, p. 251.) Grâce à l'énergie des moyens employés, les troupes royales, trois mois après, reprirent sur l'Anglais cette forteresse dont la garnison portait l'inquiétude jusqu'à Salers en Auvergne. (A. N. X1A 1482, f° 131. — A. Thomas, *Les Etats provinciaux de la France centrale*, t. I, p. 142.)

<sup>5</sup> Dans la confirmation par Charles

et munitions de guerre et, le 30 may, y font porter sur des charrettes la bride et le lop avec escorte, à cause des Anglois de Castelnau qui alloint tous les jours sur ce chemin pour prendre prisonniers ceux qui alloint à ce siège. La place fut prise et le roy donna à la communauté de Sarlat quatre cens livres pour les frays par eux faictz à ce siège<sup>1</sup>.

La peste, qui avoit esté grandement eschaufée en tout ce pays pendant l'automne de l'an 1440, continue tout le printemps de l'année 1441 et rend Sarlat si désolé que les consulz se trouvent en peine de garder la ville et, à ceste occasion, acheptent la soufferte des garnisons angloises de Cuzor<sup>2</sup>, Belvès, Monferran, Berbières, Castelnau et Siourac.

Au moys de juin, le chasteau de Monfort se trouve abandoné, tout le monde ayant quitté à cause de la guerre et peste, et les consulz de Sarlat y envoient des hommes aux despans de la ville pour empescher que les Anglois ne s'y vinsent loger. Et en septembre, les mesmes consulz estant advertis que la ville et les deux chasteaux de Dome estoient si déprouvuz d'hommes que, si on n'y provoyoit, les Anglois les pourroint prendre sans difficulté, de quoy les consulz donnent advis au sieur de Laigle, comte de Périgord, au sénéchal du pays et au capitaine de Montignac et, le 28 octobre, sachant que les Anglois s'assembloint pour aller prendre

Sarlat.  
1441

Monfort.

VII de la distribution d'une somme de 2,284 livres ordonnée par les Etats du Bas-Limousin, en date du 17 avril 1441, on lit :

« A Giron Bardot, escuier, pour lui aider à supporter la despense qu'il a faicte durant le siège de Aillac tenu par les Anglois marchissans sur ledict pays du Limozin, ouquel il a grandement frayé et mis du sien sans en avoir esté récompensé... la somme de vint cinq livres t. » (Arch. N. K. 67, n° 2. — A. Thomas,

*Les États provinciaux...* t. II, p. 136.)

<sup>1</sup> « Le sieur de Montpezat<sup>a</sup> prend sur « les Anglois Monségur sur la rivière du « Drot et plusieurs villes sont prises et « reprises ceste année 1440, par l'un et « l'autre parti sur la rivière de Ga- « ronne. » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> Cuzorn, commune, canton de Ville- neuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Ruines pittoresques de l'ancien château dressées sur une dent de rochers.

<sup>a</sup> Bertrand des Préz, seigneur de Montpezat ou Hugues, son fils. On trouve d'autre part, en 1440, un Bernard de Montpezat, chevalier, seigneur de Thouars en Agénais, guerroyant pour le roi de France. (P. Anselme, VII, 187.)

Carlux et Monfort y envoient des hommes pour leur résister.

1442

Belvès.

Le moys d'aougst 1442, le sieur de Laigle, comte de Périgord, le sieur de Pons<sup>1</sup>, le sieur de Turenne, le sieur de Baynac, sénéchal de Périgord, et autres seigneurs du pays<sup>2</sup> mettent le siège devant Belvès qui, pendant toutes ces guerres, avoit tenu le party d'Angleterre. Les Sarladois contribuent des gens de cheval, des arbalestiers, des manœuvres, des vivres, de l'artillerie et munitions de guerre, entre lesquelles sont quarante pierres de lop et quarante pierres de l'asne, ayant esté jugé que, en tout le pays, il n'y avoit quarrière si propre pour tirer de telles pierres que celle qui se trouvoit à Sarlat<sup>3</sup>. Ce siège commença à la my aougst et dura jusques au 16 septembre, auquel jour les assiégés se rendirent et Belvès devint françois<sup>4</sup>.

Banes.

Le 27 septembre, les mesmes seigneurs mettent le siège devant Banes, chasteau sur le ruisseau de Couze, près Beaumont, lequel, pendant toutes ces guerres, avoit tenu pour l'Anglois; les assiégés composent et quittent la place moyenant une somme d'argent. Le 15 novembre, ceste place fut razée et pour ce faire Sarlat y envoya quinze manœuvres et bailla cinquante escus au comte de Périgord pour sa quote de la composition.

Castelnau.

Le 7 octobre, les mesmes seigneurs assiègent Castelnau de Berbières et mandent à Sarlat d'envoyer des homes, des vivres et des arbalestes, ce qu'ilz font et mesmes y conduisent leur

<sup>1</sup> Jacques, sire de Pons, Montfort, Aillac, Carlux, covicomte de Turenne. (Voir page 192, note 3.)

<sup>2</sup> Le 30 juin 1442, Charles VII donne commission aux comtes de Périgord et de Ventadour, aux seigneurs de Castelnau de Brétenous, de Treignac, de Beynac, pour reprendre sur les Anglais Bergerac, Castelnau de Berbiguières et autres places du Périgord. (B. N. Ms.

*Fds. Périgord*, IX, 71 v<sup>o</sup>.)

<sup>3</sup> La carrière de ces pierres dures se trouve à la Bouquerie.

<sup>4</sup> Belvès se rendit le 16 septembre, en vertu d'une capitulation signée par Jean de Bretagne, comte de Périgord, d'une part, Thomas Bontemps, capitaine, au nom de la garnison anglaise, et les consuls, au nom de la ville. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XLVI, 55.)

artillerie qui consistent en deux brides et un lop ; les assiégés se rendirent sur la fin d'octobre.

Le 26 novembre, le comte de Périgord écrit à Sarlat qu'il avoit achepté des Anglois le chasteau d'Astissac <sup>1</sup> pour le razer, soubz espérance que le pays lui rendroit l'argent, comme en effect ceux qui estoient entre l'Isle et Vézère luy en avoient donné parole et désiroint que Sarlat y entrât pour une quatriesme <sup>2</sup> partie ; que si la somme ne luy estoit randue, il estoit résolu de bailler la place au sieur d'Astissac <sup>3</sup> qui luy offroit restituer ce qu'il en avoit baillé, mais le pays ayma plus contribuer et, par ce moyen le chasteau fut razé. Les mesmes seigneurs se préparoint pour aller attaquer Malrigou de Bidrenc <sup>4</sup>

Estissac.

<sup>1</sup> Estissac, près de Neuvic, canton de Villamblard, arrondissement de Bergerac. Château et châtellenie érigés en duché-pairie en 1737.

<sup>2</sup> «... quote partie... » (Ms. Tarde B.)

<sup>3</sup> Amaury d'Estissac, gentilhomme périgourdin, s'attacha de bonne heure au service de Charles VII. En 1430, il est sénéchal du Poitou ; en 1435, écuyer d'écurie du roi ; par lettres du 28 avril 1436, il est mis en qualité de gouverneur auprès de la personne du Dauphin ; sénéchal de Saintonge par lettres du 24 septembre 1443, aux gages de 400 livres, il l'était encore en 1450. Il mourut vers 1457. (B. N. Ms. *Pièces Originales*, dossier *Estissac*.)

<sup>4</sup> Amaury, plus connu sous le nom de Malrigou de Bideran, damoiseau du lieu de Cahuzac en Périgord, près d'Estissac, fut un des capitaines de compagnies les plus redoutés du xv<sup>e</sup> siècle, et joua dans notre province un rôle des plus actifs. Capitaine, pour le roi d'Angleterre, de Bergerac, il le fut aussi de Biron et de Villeneuve-d'Agénais. Il continuait sans scrupules ses brigandages pendant les suspensions d'armes et ne craignait pas de résister ouvertement à l'autorité des conservateurs des trêves du parti anglais qui voulaient le rappeler au respect de la foi jurée. On trouve aux archives de Pau un long

mémoire de ses méfaits, dont l'analyse est donnée par Leydet (B. N. Ms. *Fonds Périgord*, IX, 105 v<sup>o</sup>.) Il était capitaine de la garnison anglaise de Bergerac, lorsque la ville fut assiégée par le comte de Périgord. Avec cet opportunisme qui caractérisait les capitaines de compagnies, soucieux avant tout de leurs intérêts, voyant les affaires anglaises empirer, de concert avec son fils il ménage la capitulation de la ville et amène les habitants à se rendre. Pour reconnaître ce service, le comte de Périgord, en vertu des pouvoirs qu'il avait recus du roi, accorde à Malrigou, à Garsie-Arnaut, son fils et lieutenant, et à leurs « compagnons », absolution complète du passé. Il leur remet « tous les cas, crimes, excès et méfaits dont ils se sont rendus coupables, les rétablit en leur bonne renommée, imposant sur ce silence perpétuel au procureur du roi. » Ces lettres sont datées de Bergerac, le 6 octobre 1450. Elles furent confirmées, au mois de février 1451, par le roi Charles VII (A. N. *Trésor des Chartes*, Rég. 181, acte 23), enregistrées au siège de Bergerac le 15 août 1451. Le comte de Périgord lui fit don viagèrement de la châtellenie de Roussille. Il était aussi seigneur de la Poncie. (B. N. Ms. *Fonds Périgord*, CXXII, dossier *Bideran* ; — *Carrés de d'Hozier*, XCII, p. 52.)

Le 6 novembre 1451, le roi donne

qui tenoit le chasteau de Biron, d'où il faisoit de grandz ravages sur l'Agénois et Périgord, lequel, estant adverti de l'appareil et résolution, fit entendre que cy-devant le sieur de Pentièvre luy avoit promis mille réalz d'or pour le délaissement de la place, laquelle capitulation il estoit prest d'effectuer de sa part, que si, au préjudice de ceste convention, on le venoit assiéger, il estoit résolu de mettre le feu au chasteau et se retirer à Bergerac, à cause de quoy ledict sieur comte lui fit compter ladicte somme et, moyenant ce, il quitta la place à Gaston de Gontaud, sieur du lieu ; laquelle fut si mal gardée que, l'an après, elle fut reprise par les Anglois soubz espérance d'une autre rançon.

1443

Jean de Bretagne, sieur de l'Aigle et comte de Périgord, estant décédé, Guilhaume de Bretagne, comte de Pentièvre et vicomte de Limoges, luy succède et est comte de Périgord comme frère et héritier dudict Jean de Bretagne, lequel avoit acquis le comté de Périgord ainsi qu'il a esté dict en l'année 1437. Ce Guilhaume de Bretagne mourant laissa Françoise de Bretagne sa fille unique héritière de tous ses biens, laquelle fut mariée à Alain d'Albret et, par ce moyen, le comté de Périgord entra en la maison d'Albret avec la vicomté de Limoges, ensemble les autres biens dudict Guilhaume. De ce mariage d'Alain d'Albret et Françoise de Bretagne provindrent quatre enfans qui sont Jean, sire d'Albret, Amanieu, cardinal, Pierre, comte de Périgord qui mourut jeune et Gabriel, sire d'Avanes, qui mourut sans enfans, tellement que tous les biens d'Alain d'Albret et de Françoise de Bretagne demeurèrent à Jean d'Albret

ordre aux sénéchaux d'Agénais et de Quercy et au châtelain de Dome d'avoir à faire rembourser par les communautés de leur ressort au comte de Périgord la somme de 1,000 réaux d'or, versée par lui à Malrigou pour la remise des places de Biron et Montfer-

rand. (B. N. *Fonds Périgord*, IX, p. 65. Malrigou de Bideran avait épousé noble Marguerite de la Batut. D'eux sont descendus les seigneurs de la Mongie. (*Carrés de d'Hozier*, XCII, v° *Bideran*, p. 52.)

lequel, comme héritier de sa mère, estoit comte de Périgord <sup>1</sup>.

Au commencement de may 1444, le comte de Périgord et autres seigneurs du pays mettent le siège devant Ribeyrac et le prènent le 23 du mesme moys.

1444

Ribeyrac.

En toutes ces années plaines de guerre, les consulz de Sarlat font prester le serment sur le grand autel à tous les habitans d'estre bons et fidèles à la vie, de n'entrer en alliance avec personne soit anglois ou françois sans la volonté du conseil <sup>2</sup>.

PETRVS BONALDI <sup>3</sup> est le XVI<sup>e</sup> évesque de Sarlat ; il fut

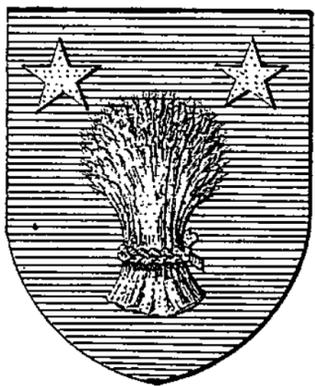
<sup>1</sup> « Pendant toutes ces guerres, la « ville de Sarlat, pour empescher les « approches et les surprinses, entrete- « noit une haute et forte palissade dans « le fossé, tout à l'entour de la mu- « raille, qui estoit comme une fausse « braye et, au milieu du fossé, une « haye verdoyante, bien coupée et bien « entretenue, laquelle ilz appeloient le « petit Pal. Le grand estoit entre le « petit et la courtine. » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> Le roi, par lettres patentes du 24 novembre 1445, fait don à la ville de Sarlat d'une somme de 10,000 livres, pour l'indemniser des frais qu'elle avait faits pour la reprise de Dome. (*Mémoire pour la ville de Sarlat contre les fermiers du domaine*. XVIII<sup>e</sup> siècle, fin. — Archives de Gérard.)

<sup>3</sup> Pierre de Bonald appartenait à une famille de la bourgeoisie de Montignac, qui prit rang dans la noblesse à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, sans doute après une alliance avec les Roffignac. On trouve Bernard de Bonald, prêtre de Montignac, en 1438 (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LI, 169), abbé de Saint-Amand de Coly en 1447, vicaire général de son parent Pierre, évesque de Sarlat. Honorable homme Jean de Bonald, bourgeois de Montignac, est coseigneur de Campagne en 1463. (*Ibid.* CXXI, v<sup>o</sup> *Bonnal*.) Il avait acheté cette seigneurie de Brandelis de Caumont, conjointement avec Adhémar de la Borie, licencié ès lois, de la ville de Sarlat, mari de Jeanne de Bonald, que nous trouvons conseiller au

Parlement de Bordeaux, juge mage de Périgord en 1475 (*Ibid.* IX, 160 v<sup>o</sup>), coseigneur de Campagne en 1463. (*Ibid.* CXXI, v<sup>o</sup> *Bonnal*.) Jean de Bonald, coseigneur de Campagne, est qualifié noble en 1487. Autre noble Jean de Bonald est coseigneur de Campagne en 1540; Hélie de Bonald, curé de Bersac, est abbé de Saint-Amand de Coly en 1487; Jean de Bonald, abbé de Saint-Amand de Coly, devient évesque de Bazas en 1503. — Ce dernier avait pour archidiacre Pierre de la Borie de Campagne, son neveu, fils de Adhémar et de Jeanne de Bonald. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, X, 125; — XI, 141; — XII, 416, 417; — LI, 166. — *Carrés de d'Hozier*, v<sup>o</sup> *la Borie*.) Cet ensemble de faits permet d'affirmer que Pierre de Bonald était d'origine sarladaise, affirmation fortifiée par le fait de son élection par le chapitre de Sarlat, qui nommait toujours à la dignité d'évesque des ecclésiastiques de la région. — Il faut toutefois remarquer que la famille de Bonal en Agénais revendique Pierre, évesque de Sarlat, pour un des siens (La Chesnaye des Bois), ce qui ne pourrait s'expliquer que par une origine sarladaise commune. Cependant, les Bonal d'Agénais portent des armes différentes de celles qu'attribue Tarde à notre prélat. Celui-ci, avant d'être chanoine d'Agen, avait professé à l'Université de Toulouse. Nous le trouvons signant, en qualité de Recteur, un statut relatif aux examens, le 12 mai 1436. (B. N. Ms. *Lat.*

esleu le 11 novembre, qui est sèze jours après le décès de Bertrandus de Cropta, et proveu à Rome par le pape Eugène quatriesme « *iiij kal. feb. pontificatús anno XVI<sup>o</sup>* » qui revient au 29 janvier 1446. Lors de son élection il estoit chanoine d'Agen. Il est appelé Petrus du Ga ou du Gia dans quelques



titres. Ses armoyries estoit une gerbe d'or les espis vers le ciel et deux estoiles aussi d'or, le tout en champ d'azur. Il tind le siège épiscopal de Sarlat quinze ans, au bout desquelz il résigna l'évesché à Bertrand de Rofignac son nepveu et fut fait évêque de Rieux, où il laissa ce monde environ l'an 1469<sup>1</sup>. Tout le temps qu'il tint la chaire de Sarlat, Bernardus Bonaldi, abbé de S<sup>t</sup> Amans, estoit son vicaire général<sup>2</sup>.

L'an 1448, Bertrand d'Abzac, possesseur du chasteau et chastellenie de Dome-Vieille depuis l'an 1418, est convaincu du

4221c, f. 486.) — Pierre de Bonald était, comme tous les évêques alors, docteur « *in utroque jure* ». Quant au surnom de « du Ga » ou « du Gia », je n'en connais pas l'origine. — Un hameau de ce nom se trouve en Agénais, commune de Lusignan-le-Petit (Lot-et-Garonne).

« Il était savant, grand prédicateur, ce qui luy fit des affaires prêchant à Toulouse. Le pape Pie II ayant assemblé un concile à Mantoue l'an 1459, contre ce qu'il avoit auparavant approuvé dans celui de Basle, que personne ne pourroit appeler du pape au concile, et comme cet évêque, prêchant à Toulouse, avança quelque chose de contraire, à ce que le pape venoit de résoudre, ce qui obligea le Parlement de donner un arrêt fâcheux contre luy, le 28 juin 1459, par lequel il fut ordonné qu'il remettroit son évêché entre les mains du roy. Sur quoy, le pape remercia ce Parlement du soin qu'il avoit pris dans cette affaire et, dans ses lettres, qualifie ce Parlement de « catholique »,

mais, comme il se démit de l'évêché de Sarlat en faveur de son neveu et qu'il obtint celluy de Rieux, dans le Parlement de Toulouse, il se justifia, non seulement de ce dont on l'avoit accusé, mais il fit cesser toutes les procédures qui avoient été faites contre luy, et fit réprimer l'entreprise de ce Parlement. Pendant quinze ans qu'il fut évêque, il faisoit son séjour presque ordinaire à Toulouse où il étoit docteur régent. « ...quàpropter nos, Petrus, Dei gratiâ, Sarlatensis episcopus, acta regens in facultate Canonum Tolose ubi residemus... » (Chanoine de Gérard-Latour, *Catalogue des évêques*.)

<sup>1</sup> Par son testament, Pierre de Bonald, évêque de Rieux, lègue au chapitre de Sarlat cent écus d'or. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XXXVI.)

<sup>2</sup> Les habitants de Sarlat reçoivent du roi Charles VII des lettres de rémission en date du mois de juillet 1446, pour avoir favorisé les Anglais. Je ne sais dans quelles circonstances (Collection Audierne. *Original*.)

crime de lèse-majesté, condamné à mort et son bien confisqué<sup>1</sup> et, par ce moyen, le chasteau et chastelenie sont unis à la courone de France jusques à présent, de quoy le sieur de Beynac est appellant et a playdé contre les gens du roy en plusieurs et diverses cours et playde encore.

L'an 1449, le comte de Périgord et autres seigneurs françois mettent le siège devant la Force<sup>2</sup> et Moncuq<sup>3</sup>, places près de Bergerac, et les Anglois<sup>4</sup> en mesme temps prènent par trahison la Salvetat de Caumont sur la rivière du Drot et, en janvier, à force ouverte vont assiéger Masduran<sup>5</sup>. Plusieurs seigneurs françois s'assemblent et vont donner sur ce siège et les chargent si hardiment qu'ils en font demeurer deux cens sur la place. Malrigou de Bideran et Jean d'Abzac<sup>6</sup> y sont faicts prisonniers et le reste se sauve à la fuite et se rendent dans Bergerac. Mais l'an 1450, le mesme comte de Périgord, assisté de la noblesse et communautés du pays, va attaquer Bergerac où il tient le siège depuys le moys de juin jusques en septembre. Sarlat y envoie une compagnie de gens de pied tous vestus de livrée. Les assiégés se voyant sans espérance de secours se rendent<sup>7</sup>. Le comte, ayant ainsi réduit Bergerac, la Force et Moncuq soubz l'obéyssance du roy, achapte des Anglois

1449  
Laforce.  
Moncuq.  
La Salvetat.

Masduran.

1450  
Bragerac.

Aubeterre.  
Biron.

Monferran.

<sup>1</sup> Bertrand d'Abzac fut exécuté à Limoges, le 11 mars 1439. — Voir la note finale n° VI.

<sup>2</sup> La Force, canton, arrondissement de Bergerac. Le château appartenait à la famille Prévost. Il fut depuis érigé en duché-pairie en 1637 en faveur des Caumont.

<sup>3</sup> Moncuq, château fort dont les ruines se voient encore dans la commune de Saint-Laurent-des-Vignes.

<sup>4</sup> « ... sans faire tant de bruiet. » (Ms. Tarde B.)

<sup>5</sup> Masduran, ancien château dans la commune de Saint-Pierre-d'Eyraud.

<sup>6</sup> Tarde doit se tromper, car, le 20 février 1449 (v. st.), un traité fut

conclu entre le comte de Périgord et Jean d'Abzac, capitaine anglais. Celui-ci s'engage à remettre les châteaux de la Force et de Masduran entre les mains de Jean de Beaupoil et de sa femme, seigneurs de ces places. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CXVII.) Jean de Beaupoil, qui joua un certain rôle dans les affaires de ce temps, en qualité de receveur du Bas-Limousin, devint seigneur de la Force et Masduran, par son mariage avec Marie Prévost, héritière de sa maison. (A. Thomas, *Les Etats provinciaux sous Charles VII*, t. I et II, *passim*; — P. Anselme, t. VIII; — B. N. *Fds. Périgord*, t. CXX, v° dossier *Beaupoil*.)

<sup>7</sup> Voir page 181, note 4.

Aubeterre <sup>1</sup>, Biron et Monferran et puys faict imposer sur le pays les sommes par luy sur ce subject avancées <sup>2</sup>.

1450

Le Rauzel <sup>3</sup> estoit anciennement un petit monastère dans la paroisse de S<sup>t</sup> Giniès où résidoit un petit nombre de religieux, chanoynes réguliers de S<sup>t</sup> Augustin, soubz la direction de l'un d'iceux en titre de prieur. Leur revenu consistoit en domaines qui leur avoient esté donnés par le fondateur en toute justice. Ce prioré estoit dépendant de l'abbaye de Lartigue <sup>4</sup> en Limozin ; ayant esté ruiné pendant la guerre des Anglois et entièrement abandonné, il fut baillé à un religieux de leur abbaye de Lartigue lequel, l'an 1450, bailla tous ces domaines à nouveau fief. Il est à présent tenu en commende.

1451

Bordeaux.

Le roy Charles, ayant recouvert la Normandie et chassé les Anglois de l'Isle de France, envoie son armée en Guiene l'année 1451, soubz la conduite du comte de Dunois <sup>5</sup>, pour recouvrer ce que les Anglois y détenoient. Ceste armée prind Blaye, Bourg, Fronsac, Liborne, S<sup>t</sup> Milion, Castillon, Rions et plusieurs autres places au voisinage de Bordeaux et rend les Bordalois à telle extrémité qu'ilz sont contraintz de capituler et se rendre. Le comte, accompagné des princes, comtes, barons et capitaines de l'armée françoise, y faict son entrée triomphante comme lieutenant du roy et puys faict prester le serment de fidélité à toute la ville. A l'exemple de Bordeaux, toutes les autres villes de la province se rendirent et prestèrent mesme serment de fidélité.

Les Bordalois, sollicités par les sieurs de Lesparre <sup>6</sup>, de Mon-

<sup>1</sup> Aubeterre, ville de l'ancien diocèse de Périgueux, aujourd'hui dans la Charente. Au-dessus de l'église Saint-Jean, taillée dans le rocher, s'élevait le château.

<sup>2</sup> Voir page 181, note 4.

<sup>3</sup> Le Rauzel, hameau commune de Saint-Geniez, canton de Salignac.

<sup>4</sup> L'Artige, commune de Saint-Léo-

nard, arrondissement de Limoges (Haute-Vienne), prieuré et non abbaye.

<sup>5</sup> Jean, bâtard d'Orléans, comte de Longueville et de Dunois, fils naturel de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI. — Un des plus célèbres capitaines du xv<sup>e</sup> siècle. Il fut comte de Périgord de 1430 à 1439.

<sup>6</sup> Deux grands seigneurs de Guienne

ferran<sup>1</sup>, de Rauzan<sup>2</sup>, d'Anglade<sup>3</sup> et autres rapellent secrètement les Anglois en Guiene. Talbot<sup>4</sup> y vint avec une grande et puysante armée et reprind Bordeaux le 23 octobre 1452 et, à suite, reprind aussi Fronsac, Castillon, Monravel, Gensac, S<sup>te</sup> Foy, Bergerac et quelques villes sur Garone voisines de Bordeaux, desquelles les unes attendent le siège et les autres se rendent volontairement, si bien que Talbot croit avoir remis la Guiene soubz l'obéyssance du roy d'Angleterre.

1452  
Talbot.

ont porté, à l'époque de la dernière campagne contre les Anglais, le surnom de Lesparre. Il est d'autant plus difficile de les distinguer entre eux et de savoir quel est celui des deux que Tarde avait en vue, qu'ils ont joué un rôle semblable et ont eu une fin tragique identique. Le premier, Pierre de Montferrand, soudan de la Trau, seigneur de Lesparre, partisan de l'Anglais, vit sa seigneurie de Lesparre confisquée en 1450 et donnée par Charles VII à Amanieu d'Albret, seigneur d'Orval. — Un procès intervint à ce sujet au Parlement de Bordeaux, entre ces deux personnages, interrompu par la révolte de Bordeaux et la guerre de 1453. De nouvelles lettres de cette même année confirment la donation en faveur d'Amanieu d'Albret, qui jouit paisiblement de Lesparre après le procès de son compétiteur et son exécution en vertu d'un arrêt du Parlement de Bordeaux. (B. N. Ms. *Fds. Dupuy*, t. CCXX, p. 150 v<sup>o</sup>. — Du Tillet, *Chronique abrégée des Roys de France*, 1606, p. 133.) Le second, Lancelot de Madaillan, seigneur de Lesparre, fut exilé après la seconde capitulation de Bordeaux. Ayant rompu son ban, arrêté en Guienne préparant un retour des Anglais, il fut mené à Poitiers, condamné à mort et exécuté en 1454. Ses biens furent confisqués. Il avait épousé Jeanne d'Estisac. (B. N. Ms. *Pièces Originales*, vol. 1789, v<sup>o</sup> *Madaillan*, p. 51.)

<sup>1</sup> Bertrand, chevalier, seigneur de Montferrand et Langoiran. Le 7 juillet 1451, par lettres datées de Bordeaux, il reçoit du roi une sauvegarde, motivée sur sa soumission. Il meurt avant le

mois de septembre 1474. (B. N. Ms. *Pièces Originales*, vol. 2019, v<sup>o</sup> *Montferrand*, p. 40, 53.) Il devait être père de Pierre, seigneur de Lesparre. C'est ce qui semble résulter du testament d'Isabelle de la Trau, femme de Bertrand, chevalier, seigneur de Montferrand, Langoiran, Landiran. — Elle rappelle ses deux fils, nommés l'un et l'autre Pierre. L'un des deux devait être Pierre, soudan de la Trau, sire de Lesparre, décapité à Bordeaux en 1451 (*Ibid.* p. 55.)

<sup>2</sup> Jacques Angevin, seigneur de Rosan, Pujols, Civrac, Bladignac, Cypressan, époux de Marguerite de Montferrand. (P. Anselme, t. V, p. 734.)

<sup>3</sup> Jean, seigneur d'Anglade, la Mothe-Génissac, Castelbel, avait signé, avec plusieurs autres grands seigneurs, le traité passé, le 12 juin 1451, entre les lieutenants du roi et les trois Etats de Guienne, confirmé par le roi le 21 juin suivant. (A. N. *Trésor des Chartes*, Rég. 185, acte 128.) Il fut un de ceux qui appelèrent Talbot, auquel il se joignit dans sa lutte contre Charles VII. Après la bataille de Castillon, ses fiefs furent confisqués. Louis XI lui accorda des lettres d'abolition et le choisit pour un de ses favoris. (La Chesnaye des Bois, *Dict. de la noblesse*.)

<sup>4</sup> Jean Talbot, comte de Shrewsbury et de Waterford, maréchal de France (nommé par le roi d'Angleterre), chevalier de la Jarretière, un des plus fameux capitaines anglais du xv<sup>e</sup> siècle, tué à la bataille de Castillon, d'un coup de canon, le 17 juillet 1452.

Le roy Charles, ayant appris la révolte des Bordalois et la diligence que Talbot mettoit à remettre toute la Guiene en la puyssance des Anglois, ramasse et réunit ses forces desquelles il faict deux armées. La première est conduite par le roy mesme, composée des principaux princes et seigneurs du royaume, en laquelle y avoit huit cens gentilzhommes bretons, tous choisis dans la province et presque tous d'un aage<sup>1</sup>.... L'autre estoit de quinze mille hommes, conduite par le comte de Clermon<sup>2</sup>, filz du duc de Borbon et gendre du roy Charles. Le roy faict marcher ceste-cy devant laquelle va assiéger Castillon<sup>3</sup>. Talbot vient avec toute son armée pour lever ce siège. L'armée françoise, la voyant proche, est un peu esbranlée et presque sur le point de quitter, mais, sachant que le roy estoit proche avec son armée, s'assure et prind résolution. Talbot, adverti que l'armée françoise se proposoit au combat, en est aise et se diligente, craignant de perdre l'occasion. L'armée françoise avoit amené trois cens pièces de fonte montées sur roue qu'ilz appeloient bombardes, (car ces armes à feu estoient desjà cogneues et pratiquées en France), lesquelles ilz avoient logé sur le passage par où Talbot devoit venir au combat, ensemble plusieurs machines qui tiroint quantité de grandes et grosses pierres. Les troupes angloises entrent courageusement par le passage où l'artillerie les attendoit qui seul leur pouvoit donner accès dans l'armée des François. Celluy qui commandoit à l'artillerie prind son temps et d'abord en terrasse trois ou quatre cens. Ce massacre survenu à l'improviste trouble toute l'armée angloise et la met en désordre, de quoy Talbot se trouve en peine et, craignant la deffaicte de

<sup>1</sup> Le mot manque dans le Ms. de la Bibliothèque de Toulouse et dans celui du *Fonds Périgord*.

<sup>2</sup> Jean de Bourbon, comte de Clermont, fils aîné de Charles, duc de Bour-

bon, succède à son père en 1456.

<sup>3</sup> Castillon, chef-lieu de canton, arrondissement de Libourne (Gironde), faisait partie de l'ancien Périgord.

ses gens, dict au sieur de l'Isle son filz de se retirer et se réserver pour une plus heureuse occasion, lequel faict response qu'il ne pouvoit se retirer du combat auquel il voyoit son père courir hazard de sa vie. Talbot repart à cela : « J'ay pendant  
« ma vie donné tant de tesmoignages de ma valeur et vertu  
« militaire que je ne puy meshuy mourir sans honneur et  
« ne puy fuir sans fère brèche à la réputation que j'ai  
« acquise par tant de travaux ; mais vous, mon filz, qui portés  
« icy vos premières armes, la fuite ne vous peut apporter  
« aucune infamie ny la mort beaucoup de gloire. » Mais, sans avoir égard à cet advis, ce jeune seigneur, plein d'un généreux courage, assure ses gens, les anime au combat, leur faict reprendre leurs rangs et, les ayant disposés avec leurs boucliers en forme de tortue, va attaquer ses enemis dans leur camp, car ilz n'avoient encor ozé sortir de leurs tranchées. Les François, se voyant ainsi pressés, entrent au combat ; la meslée est grande. Cependant l'artillerie des François continue tousjours à tirer sur les troupes angloises, si bien que une pierre tombant sur Talbot luy brize une cuisse. Les Anglois, voyant leur chef par terre et le croyant mort et recognoissans les François plus fortz en artillerie et en nombre d'homes, perdent courage, se mettent en désordre et ne songent que à se sauver.

Les François au contraire s'animent et s'acharnent au combat ; la bataille est sanglante. Talbot, son filz, sieur de l'Isle, et un autre sien filz bastard et un sien gendre y sont tués avec la pluspart de la noblesse angloise, et toute l'armée mise en pièces. Le corps de Talbot fut enseveli à l'endroit où il fut trouvé et, à l'entour de sa sépulture, fut bastie une petite chapelle qui subsiste encore, mais découverte et à demi-ruinée.

Ceste deffaicte fut le 13 juillet 1453<sup>1</sup>, dans le Périgord et non

1453

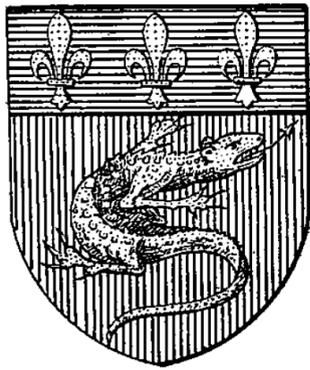
<sup>1</sup> « Sur ceste deffaicte, qui fut le 13 juillet 1453, quelqu'un, pour monstrer « le temps d'icelle, composa ces deux « vers qui ressentent bien le stile de

dans le Bordelois, car le ruisseau, qui descend de Villefranche et entre dans Dordogne tout contre, sert de limite entre le Bordalois et le Périgord et la plaine en laquelle fut donnée la bataille est en Périgord où tousjours de puis se treuve quelque relique et marque de combat.

Il semble que le ciel, pour gratifier les villes de Périgueux et Sarlat d'avoir inviolablement soustenu le parti de France, aye voulu que, par une victoire obtenue en leur champ périgordin, les ennemis de la France soyent activement chassés de la Guiene.

L'armée des Anglois ainsi deffaicte, Castillon se rend et le roy en persone assiège Bordeaux qui se rend le 18 octobre et, à son imitation, toutes les villes de la Guiene se remettent à son obéyssance, et ainsi finit la domination des Anglois en Guiene de laquelle ilz sont entièrement expoliés et laquelle est activement remise soubz le sceptre et courone de France, après avoir esté l'espace de trois cens ans entre les griffes des léopardz anglois.

C'est une merveille que Sarlat, estant ville de frontière pendant ces guerres, environée de tant de garnizons angloises, aye pu si longuement subsister. Tout homme qui lira et considèrera ce que nous venons de rapporter sur ce cinquiesme Estat du Périgord accordera que c'est avec beaucoup de raison que ceste ville porte pour devise en ses armes une salamandre d'or en champ de gule, soubz un chef d'azur chargé de trois



« ce tems-là :

« *L'an mil quatre cens cinquante trois,*  
« *Talbot mourut en Bordelois.* »

« Mais d'autant que le ruisseau, qui  
« descend de Villefranche et entre dans  
« la Dordogne tout contre Castillon,  
« sert de limite entre le Bordelois et le

« Périgord, queleun adjouste deux vers  
« aux précédents de mesme veine,  
« disant :

« *Mais certes on se trompe fort,*  
« *Car il mourut en Périgord.* »

(Ms. Tarde B.)

fleurs de lis d'or <sup>1</sup>. C'est un emblème auquel la salamandre signifie que ceste ville a duré longtemps et constamment dans le feu de la guerre, et le champ de gule, blazon de la vertu militaire, représente le sang que les habitans ont courageusement respandu pour se conserver soubz l'empire de ces trois fleurs de lis.

<sup>1</sup> L'ancien écusson de la ville de Sarlat portait une S majuscule, sous un chef de France. Ces armes sont ainsi sculptées sur plusieurs bornes féodales qui existent encore sur la limite des fiefs de l'évêque, du seigneur de Beynac et du seigneur de Castelnau, datant des premières années du xvi<sup>e</sup> siècle. La transformation de l'S en salamandre

est postérieure à la date de cette opération de bornage et doit son origine, sans aucun doute, à la faveur qu'eut dans la science héraldique la devise de François I, sous le règne de ce prince, et à la facilité matérielle que l'on trouva à faire de la première lettre du nom de la ville une salamandre, sans trop modifier l'ancien écusson.

---

## DV SIXIESME ESTAT DV PÉRIGORD

---

**L**E Périgord, comme partie de la Guiene, compte pour un sixiesme Estat d'estre revenu, après tant de changemens, soubz la courone de France, où il est encore et désire s'y conserver à perpétuité. Dans ce dernier Estat, il a jouy d'une parfaicte paix l'espace de cent ans<sup>1</sup> ou environ, sçavoir jusques à ce que les religionnaires commencèrent à la troubler en la sorte que nous dirons cy après en son lieu<sup>2</sup>.

1455  
Carlux.

Par lettres du roy Charles septiesme, données à Bourges le 3 de juillet 1455, obtenues sur la requeste présentée par messire Pierre de Brézay<sup>3</sup>, vicomte de Carlux, est permis de continuer

<sup>1</sup> «.... l'espace de 107 ans qui est jusques à l'an 1560, auquel temps les religionnaires... » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> « 1454. — Plusieurs villes de la province se remettent soubz la domination du roy de France, luy font confirmer leurs privilèges. » (Ms. Tarde B.)

<sup>3</sup> Jacques de Pons, sire de Pons et de Marennes, co-vicomte de Turenne, seigneur de Ribérac, Espeluche, Montfort, Carlux, Aillac, etc., fils de Regnaud de Pons et de Marguerite de la Trémouille, était en lutte avec Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne, en 1436. Il favorisa les Anglais et suivit le parti du dauphin Louis dans sa révolte contre Charles VII. Il fut disgracié. Au mois de décembre 1444, le roi fit don à Pierre de Brézé, seigneur de la Varenne, grand sénéchal de Normandie, des terres de Montfort, Aillac et Carlux, confisquées sur Jacques de Pons. Peu de temps après, celui-ci obtint des lettres de rémission. (*Trésor des Chartes, Rég.* 177,

*in fine.*) Une nouvelle disgrâce vint l'atteindre trois ans après. Le 28 juin 1449, un arrêt du Parlement de Paris, rendu à l'instigation de Prégent de Coëtivy, amiral de France, et d'Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg, alliés des Brézé et ennemis de Georges de la Trémouille, premier ministre de Charles VII, oncle de Jacques de Pons, déclare celui-ci convaincu du crime de lèse-majesté et confisque au roi le corps et les biens du coupable. Il est banni du royaume et ses biens sont réunis aux domaines de la couronne. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. CLVI, p. 9 v° et 10.) Jacques de Pons resta en exil jusqu'à l'avènement de Louis XI dont un des premiers actes fut de rappeler, en 1461, son ancien partisan, et d'ordonner la restitution de ses biens. (*Trésor des Chartes, Rég.* 198, *in fine.*) Guillaume Estuer, seigneur de Saint-Mégrin, fut spécialement chargé de remettre en possession de ses biens

et tenir les marchés en la ville de Carlux tous les mercredis de chasque semaine et la foire le jour de S<sup>t</sup> André <sup>1</sup>.

BERTRANDVS DE ROFFIGNACO <sup>2</sup> est le XVII<sup>e</sup> évesque de Sarlat, par la démission et résignation de « Petrus Bonaldi » son oncle, lequel, estant fait évesque de Rieux, résigna la chaire de Sarlat à son neveu, comme a esté dict en son lieu. Bertrand de Rofignac tint le siège 25 ans, pendant lequel temps il fit bastir la tour et degré <sup>3</sup> de la maison épiscopale, avec plusieurs belles chambres, et fit plusieurs autres notables réparations. Sa demeure ordinaire estoit à Dome où il décéda le 5 décembre 1485. Ses armes estoit d'or à un lion de gule.



1460

Les privilèges de Montpazier ayant esté perdus, pour avoir esté ladicté ville par plusieurs fois prise et reprise pendant

1462  
Montpazier.

Jacques de Pons, qui fut nommé, peu après, chambellan du roi.

La remise des biens de Jacques de Pons ne s'opéra point sans difficulté. Pierre de Brézé ne voulut point se des-saisir des biens qui lui avaient été donnés par Charles VII en 1444. Cependant, pour conserver ses droits, Guy de Pons, fils de Jacques, fait hommage à Charles, duc de Guienne, de la vicomté de Turenne et des seigneuries de Montfort, Ribérac, Espeluche, Larche, Terrasson, Carlux, Aillac, Creysse, Martel, des hommages de Salignac, Saint-Geniez, Comarque, Jayac et Pelvézi, qui en relèvent. Acte passé à Saintes, le 5 août 1469. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. XI, p. 73.)

Les Brézé restèrent en possession réelle des biens qu'ils avaient reçus en 1444, jusqu'en 1510, date à laquelle Louis de Brézé, petit-fils de Pierre, grand sénéchal de Normandie, vendit à Odet d'Aydie, seigneur de Ribérac, héritier des de Pons par sa femme Anne de Pons, les terres de Montfort, Aillac, Carlux, Creysse, et la moitié de la ville de Martel, moyennant la somme de 22,000 écus d'or. (Voir la

*Table chronologique... sub anno 1525.*)

Pour apaiser les haines qui duraient depuis 1444 entre les maisons de Pons et de Coëtivy, François de Pons, petit-fils de Jacques, épousa, le 15 novembre 1483, Marguerite, fille d'Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg, et de Marguerite de Valois, fille légitimée de Charles VII, et d'Agnès Sorel. (Courcelles, *Hist. géneal. des Pairs*, t. IV.)

<sup>1</sup> Jean de Berleyemont, seigneur de Floyon et de Hautepène, gendre de Pons de Beynac, baron de Beynac, sénéchal de Périgord, occupa cette charge en 1456. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. LII, p. 40.)

<sup>2</sup> Bertrand de Roffignac, fils de Jean, chevalier, seigneur de Richemont, la Mothe, Allassac en partie, et de Louise de Monteruc, prévôt de l'église de Rieux, fut élu évêque de Sarlat en 1460 et mourut le 5 décembre 1485.

<sup>3</sup> L'écusson qui surmontait la porte de la tour de l'escalier, dans la cour du logis épiscopal, a été naturellement martelé à l'époque révolutionnaire, pas assez cependant pour qu'on ne distingue encore le lion des Roffignac.

les guerres des Anglois, sont remis et confirmés par le roy à Bordeaux le 7 avril 1462 <sup>1</sup>.

1465 Les religieux de Francou, au diocèse de Caors, considérant que le prioré des Vaissières <sup>2</sup> près Sarlat, dépendant d'eux, avoit demeuré abandonné l'espace de quatre-vingtz ou cent ans, à cause des grandes guerres et mortalités qui avoient heu cours en Périgord par tant d'années, et voyant que la maison estoit devenue inhabitable et les terres en friche, baillent à fief perpétuel, soubz certaine rante, tous les domaines qui dépendoient de ce prioré des Vayssières et ainsi la maison perdit espérance d'estre jamais plus habitée, qui estoit en sa petitesse fort agréable et bien conduite. L'arrantement est du 25 mars 1465. Quelque temps après, ce prioré fut donné à un religieux de Francou et puy fut mis en commande <sup>3</sup>.

1468 L'an 1468, Jean de la Rochefoucaud, sieur dudict lieu, Barbezieux, Vertueil, Blanzac, Montignac, Mussidan, est sénéchal de Périgord <sup>4</sup>. (Voyez le cayer du temporel, page 96.) <sup>5</sup>

<sup>1</sup> « 1462. — Le lendemain de St Martin, la cour de Parlement de Bordeaux, « selon les conventions accordées avec « le roy Charles VII, tient sa première « séance. » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> Il ne reste plus que des ruines informes des anciens bâtiments et de l'église priorale des Vayssières. Celle-ci existait cependant en 1680. Le 25 août de cette année, noble Gautier de Gérard-Latour, prévôt de Ladornac, archidiacre de Sarlat, prend possession réelle du prieuré, par l'attouchement du verrou de la porte d'entrée de la chapelle, la prise d'eau bénite et la prière au pied de l'autel. Le bénéfice était attaché à la dignité d'archidiacre de Marquay, en la cathédrale de Sarlat. — On trouve précédemment qualifié de prieur des Vayssières, Etienne de la Boétie, depuis curé de Bouillonnat, oncle et tuteur

d'Etienne de la Boétie, conseiller au Parlement de Bordeaux. (Acte du 5 mai 1543. *Arch. de Gérard.*)

<sup>3</sup> « L'an 1463, Hélie de Bordeille, « évêque de Périgueux, eslevant le « corps de S. Fron, estoit assisté de « Bertrand de Roffignac, évêque de « Sarlat, et de son oncle évêque de « Rieux et jadis de Sarlat, tous deux « de la maison de Roffignac en Limousin. » (Ms. Tarde A.)

<sup>4</sup> « 1469. — Le roi Louis XI, par ses « patentes du mois d'avril 1469, « baille à Charles, son frère, pour son « droit d'apanage, le duché de Guienne, « avec l'Agénois, Périgord, Quercy, « Xaintonge et Aunis, pour jouyr luy « et ses hoirs masles.

« Le dernier de may, le sénéchal de « Renes <sup>b</sup>, procureur commis par le duc « pour prendre possession de toutes ces

<sup>a</sup> L'ancien évêque de Sarlat, évêque de Rieux en 1463, était Pierre Bonald, oncle de Bertrand de Roffignac. Lorsque Tarde dit que ces deux évêques étaient de la maison de Roffignac, il entend par là que Bonald lui appartenait par les femmes, par sa mère sans doute. Cependant, dans les diverses généalogies de la famille de Roffignac, je n'ai pu trouver la moindre trace de cette alliance d'une Roffignac avec un Bonald.

<sup>b</sup> Olivier Dubreuilh, sénéchal de Rennes, commissaire député pour prendre possession, au nom du duc de

L'an 1479, les habitans de Sarlat, se servant du bénéfice de la paix, font commencer la troysiesme voûte de leur esglise paroissiale avec le capial de la grande porte et clocher et de là en avant ne désistant que l'œuvre ne soit conduite à sa perfection.

1479  
Sarlat.

Pierre d'Aubusson <sup>1</sup>, de la maison de Villac en Périgord, grand-maistre de l'ordre S<sup>t</sup> Jean de Hiérusalem en l'isle de Rodes, faict un signalé service à la chrestieneté et acquiert grand réputation l'an 1480, car Mahomet second, empereur des Turcz, ayant assiégé l'isle de Rodes, il se deffend avec ses chevaliers si courageusement et si heureusement qu'il constraint Mahomet de lever le siège <sup>2</sup>.

1480

Geofre de Pompadour, évesque de Périgueux, est prieur comendataire de S<sup>t</sup> Cyprien, église collégiale lès Sarlat <sup>3</sup>.

« terres, reçoit à Périgueux, au dit  
« nom, le serment des habitans et, le  
« 4 juin, en faict autant à Sarlat et,  
« par ce moyen, le Périgord, cessant  
« d'être au roy, est remis en la domi-  
« nation d'un duc de Guienne. Mais ce  
« changement ne dura que trois ans,  
« car le duc Charles mourut en may  
« 1472, sans enfans, et, par ce moyen,  
« le Périgord et le reste de la Guienne  
« revindrent au roy et couronne de  
« France par la réunion de l'apanage.

« 1477. — L'Auvergne est affligée de  
« plusieurs tremblements de terre, et le  
« Périgord en ressent des attaques le  
« 29 juin. » (Ms. Tarde B.)

<sup>5</sup> Le document auquel Tarde renvoie n'existe plus. Il a été brûlé à la Révolution sur la place Royale, dite depuis de la Liberté, avec toutes les archives de l'évêché, du chapitre et des monastères.

<sup>1</sup> Pierre d'Aubusson, grand-maître de l'ordre de St-Jean de Jérusalem,

était le 5<sup>e</sup> fils de Renaud, seigneur de Monteil-au-Vicomte, et de Marguerite de Comborn. Il n'appartenait point, à proprement parler, à la branche sarladaise de cette maison, comme Tarde l'avance à tort, puisque la terre de Villac (commune, canton de Terrasson) ne devint la propriété de son frère Guyot qu'en 1420, par son mariage avec Arsène-Louise Hélie, fille de Golfier Hélie, seigneur de Villac.

<sup>2</sup> « 1480. — Mahomet, II<sup>e</sup> du nom, empereur des Turcs, met le siège, devant l'isle de Rhodes, mais il est courageusement repoussé par les chevaliers, commandés par Frère Pierre d'Aubusson, de la maison de Vilhac en Périgord, qui lors estoit grand-maistre. » (Ms. Tarde B.)

<sup>3</sup> « 1481. — Sur la fin d'octobre, les chasteaux de Carlux et de Montfort sont démolis et abattus par le commandement du roy. Le sieur de Salignac <sup>a</sup>, le sieur du Ver <sup>b</sup>, et Ber-

Guienne, du pays de Périgord, reçoit le serment de fidélité des maire et consuls de Périgueux, des maire et syndic de Bergerac. Il leur promet que le duc de Guienne confirmera leurs privilèges. L'acte est passé à Périgueux, en l'auditoire du consulat, le dernier mai 1469. (Archives municipales de Périgueux, A. A, 12 (Layette.) Communiqué par M. Michel Hardy, archiviste de la ville de Périgueux.) D'après le père Anselme (t. IV, 425), Jean, seigneur de la Rochefoucauld, sénéchal de Périgord, aurait été chargé de mettre en possession du duché de Guienne le nouveau titulaire. On voit par ce qui précède qu'il commet une erreur, du moins en ce qui concerne notre province.

<sup>a</sup> Probablement Raymond, seigneur de Salignac.

<sup>b</sup> Le sieur du Ver devait être noble Guillaume de Coustin, dit du Vernh. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. CXXV, dossier *Cardaillac*, p. 6 v<sup>o</sup>.)

1482  
Dome.

La maison priorale que les évêques de Sarlat avoient à Dome fut bruslée l'an 1482 avec la pluspart des titres de l'évesché ; elle estoit size sur la place, vers le couchant d'esté, de laquelle ne reste rien que une belle et grande cave. Bertrand de Roffignac y faisoit sa demeure ordinaire et y avoit faict apporter les titres de l'évesché. Ce feu arriva par un accident incogneu et si soudain qu'il n'y eut moyen de conserver aucuns papiers ni meubles.

1485

Sur le procès qui estoit entre Périgueux et Sarlat pour raison des limites de leurs sénéchaussées, par sentence du 6 juillet 1485, donnée par le juge de Montignac, en vertu des lettres patentes du sieur d'Albret, est ordonné que, par provision, le sénéchal de Sarlat jouyra de toute la chastellenie de Montignac et paroisses de S<sup>t</sup> Lazer et Bersac et le sénéchal de Périgueux de Trémolat, Paunac et de toute la terre de Limol qui est au delà de Vézère et Dordogne.

D'autant que, par l'érection de l'esglise collégiale de Capdrot, l'archiprestre qui est la principale dignité en icelle est électif, comme nous avons dict en son lieu, et que, lors qu'on procède à l'élection d'iceluy, le sieur évêque de Sarlat y a une voix avec l'approbation et institution, la vacance estant arrivée, l'an 1485, au commencement d'octobre, par le décès de Pierre Griffol archiprestre, les chanoynes en donnèrent advis à Bertrand de Roffignac, évêque, lequel estant à Dome malade, (de la maladie dont il mourut deux mois après), faict procuration expresse le 11 d'octobre à Bertrand de la Cassagne <sup>1</sup>, son vicaire

« trand Tustal <sup>a</sup>, procureur du roy au  
« siège de Sarlat, sont les commissaires.  
« Toutes les terres que le sieur de  
« Pons <sup>b</sup> avoit en Périgord avoient esté  
« confisquées au roy. On prend garde,

« lorsqu'on abbatoit le chasteau de Mont-  
« fort, qu'il avoit esté démoli environ  
« cent ans auparavant. » (Ms. Tarde B.)  
<sup>1</sup> La Cassaigne, commune, canton de  
Terrasson. — Château.

<sup>a</sup> Bertrand Tustal, d'une vieille bourgeoisie de Sarlat, devint conseiller au Parlement de Bordeaux quelques années après. En 1486, il est qualifié licencié es lois, conseiller au Parlement de Bordeaux, lieutenant général d'Odet d'Aydie, chevalier de l'ordre de roi, grand sénéchal, gouverneur de Guienne. — Il mourut président au même Parlement. Serène de Pelisses, sa veuve, lui donne cette qualité dans un acte de 1507. (B. N. Ms. *Pièces Originales*, vol. 2900, dossier 64439. p. 1, 4, etc.) Bertrand Tustal a fait souche à Bordeaux d'une famille parlementaire, qui existait il y a peu de temps encore, si je ne me trompe. Le fief de la Prévôté de Saint-Sernin en Saintonge lui appartenait. (Nadand, *Nobiliaire du diocèse de Limoges*, t. IV, p. 240.)

<sup>b</sup> Jacques de Pons, covicomte de Turenne. (Voir page 192, note 3.)

général et chanoyne de ladicte esglize de Capdrot, pour aller sur les lieux procéder à l'élection d'un nouveau archiprestre. Et, pour laisser à la postérité la mémoire des formalités qui, pour lors, estoit observées en telles élections, nous dirons comment il fut procédé en ceste cy.

Le 12 octobre, les chanoynes estant assamblés en l'esglize de Monpazier, après avoir esté certifiés de la maladie du sieur évesque, vérifient et accordent à Bertrand de la Cassaigne l'effect de sa procuration, sans conséquence et sans préjudice de leur bulle et statutz, et puyt tous conjointement créent un d'entre eux pour estre vicaire général de l'archiprestre, aux fins de gérer tant au spirituel que temporel ce qui dépend de cet office pendant la vacance. Et, provoyant aux choses nécessaires à la future election, nomment un d'entre eux pour estre promoteur aux fins de régler, demander et faire toutes diligences nécessaires; indisent le 24 du mesme mois pour estre procédé à l'élection en l'esglize de Monpazier, à cause que Armand de Gontaud<sup>1</sup>, cleric, frère du sieur de Biron, tenoit avec une garnison occupée l'esglize de Capdrot, ce qui ampêchoit les chanoynes d'y avoir libre accès; après baillent commission expresse par escript à un de leurs prébandiers pour citer tous ceux qui avoient voix délibérative en l'élection, tant présens que absens, pour se trouver audict jour 24 en l'esglize de Monpazier, lequel, après avoir presté le serment, intime tous ceux qui estoient là présens audict jour, heure et lieu, et, le lendemain, affiche une coppie de citation à la porte de l'esglize de Monpazier et une autre à la porte de l'esglize de Capdrot, et puyt

Monpazier

Dans l'acte de fondation par Bertrand de Roffignac de trois chapellenies dans l'église paroissiale de Dome, le 12 septembre 1485, nous le trouvons ainsi qualifié: « Noble et religieux homme Bertrand Daix (d'Aytz), *aliàs* de la Cassaigne, licencié ès droitz, prieur de

l'église collégiale de Saint-Avit-Sénieur, recteur de Notre-Dame de Gon (?) et de St-Vincent de Cosse, au diocèse de Sarlat, official de Sarlat.» (*Arch. de Gérard.*)

<sup>1</sup> Armand de Gontaut-Biron, cleric, dont on parle ici, frère du baron de Biron, était le futur évêque de Sarlat.

va trouver les absens en leur habitation pour les intimer. Le 24 octobre, ilz s'assemblent bon matin dans le cœur de l'esglize de Mompazier, avec un notaire et trois tesmoins, ordonnent que tous ceux qui avoient voix délibérative diroint messe, et ceux qui n'estoient pas prestres feroient leur communion, et le promoteur advertit le notaire et les tesmoins de prendre bien garde à tout ce qui se passeroit pour en dresser procès-verbal. Après que tous ont dict messe en particulier, la Cassaigne dict la messe du S<sup>t</sup> Esprit en haut et ceux qui n'estoient pas prestres prindrent la communion de sa main. La messe achevée, et la procession faicte à l'entour de l'esglize, ilz s'assemblent et eslisent ledict la Cassaigne pour présider en cet affaire, ordonnent que les affiches de citation soyent leues et, pour ce faire, le promoteur prind le notaire, les tesmoins et le commis pour les citations et, estans à la porte de l'esglize, le comis cite à haute voix tous ceux qui avoient droit d'eslire et après lèue les afiches et, estans revenus à l'assemblée dans le cœur, faict paroistre de tous ses exploitz et du tout le promoteur demande acte, et le président, à la requisition du promoteur, faict pres-ter le serment au notaire et tesmoins de ne rien descouvrir de tout ce qui se passera jusques à ce que l'élection soit faicte et publiée. Et l'horloge ayant sonné dix heures, est ordonné qu'on procédera en l'absence des défailantz. Ilz commencent par une confession générale; la Cassaigne se met à genoux devant le sacrestain qui luy donne l'absolution et, s'estant remis au siège de président sur les degrés du grand autel, tous viennent à luy l'un après l'autre, se mettent de genoux devant luy et prènent l'absolution de leurs péchés, de l'excomuni-cation si de droit ilz l'avoient encourue. Cela faict, le présidant leur dict qu'il y a trois sortes d'élection qu'on appelle « *per* « *viam scrutini, per viam compromissi et per viam Spiritús* « *Sancti* » et demande quelle ilz veulent suivre. Ilz répondent

vouloir procéder « *per viam scrutini* ». Estant d'accord de cela, ilz eslisent trois scrutateurs prins d'entre eux-mesmes, auxquelz ils font prester le serment. Le président expose à tous que, selon le concile de Basle, ilz sont tenus tous en particulier de prester le serment solemnel avant procéder au « *scrutinium* » et s'obliger par icelluy d'eslire une personne digne et utile. Ce que estant accordé, le président se met de genoux devant le secrestain, comme estant la seconde personne en ceste esglize et, tenant les mains sur les saintz Evangiles, dict: « *Ego juro et promitto Omnipotenti Deo, et Beatæ Mariæ, « in cujus honorem Ecclesia de Capdroto dedicata est, illum « eligere in archipresbiterum quem credam futurum Ecclesiæ in « spiritualibus et temporalibus utiliolem, nec illi vocem dare « quem verisimiliter scivero promissione aut datione alicujus rei « temporalis seu prece, vel per se, vel per alium interposita, « aut aliàs qualitercumque directè vel indirectè pro se electio- « nem procurare.* » Ce serment faict, le président se remet à son siège et après tous les autres, l'un après l'autre, se vont jeter de genoux devant luy et prestent le mesme serment soubz mesmes paroles. Cela faict, le président les adjure, sur peine de damnation éternelle, de dresser leur suffrage vers celluy qu'ilz jugeroient le plus utile au bien de l'esglize; et incontinent les trois scrutateurs, le notaire et les tesmoins sortans du cœur se retirent en la chapelle de S<sup>te</sup> Anne qui est en ladicte esglize eslue pour faire le « *scrutinium* ». Et là, les électeurs vont l'un après l'autre dire et bailler leur voix en ceste sorte: celluy qui baille sa voix se met de genoux, les mains sur les Evangiles et, estant en cest estat, les scrutateurs l'adjurent tous de mesme que avoit faict le président. Et, après cela, il baille son suffrage par escrit de telle teneur: « *Ego nomino et eligo talem N. in archipresbyterum præsentis « Ecclesiæ, tanquam sufficientiorem et utiliolem, in et ipsum*

« *consentio*. » Lequel escript il lit et puy le leur laisse signé de sa main et se retire, et les scrutateurs en appellent un autre, selon le reng qu'il tient entre eux, lequel en faict tout de mesme et ainsi jusques à ce que tous ont donné leur suffrage, et d'autant que les trois scrutateurs estoit chanoynes, les deux d'entre eux appeloient le troysiesme à son rang, l'adjuroint et recevoit son suffrage par escript en la forme des autres. Le « *scrutinium* » parachevé, on faict venir devant le grand autel les scrutateurs, notaire et tesmoins et le président demande aux chanoynes s'ilz veulent varier et s'ilz veulent que le « *scrutinium* » soit publié ; ilz respondent qu'ilz ne veulent varier et consentent à la publication. Lors, le notaire baille les cartelz ès mains du président lequel monte sur un banq plus haut et plus près de l'autel, les lit tous à haute voix et se trouve que Arnaud de la Cassaigne, prebstre et bachelier ès droictz, avoit neuf voix, et Armand de Gontaut en avoit quatre, à cause de quoy le président déclare ledict Arnaud de la Cassaigne bien et deument esleu et, en qualité de vicaire général du sieur évesque de Sarlat et du consentement de ceux qui l'avoient esleu, luy faict la collation et titre de l'archiprestre en la forme commune, laquelle après il faict lire à haute voix et après demande à ceux qui l'avoient esleu s'ilz l'agrément ainsi, lesquels répondent qu'ilz l'ont agréable et lors on ouvre toutes les portes de l'esglise, on allume les cierges, on sonne toutes les cloches et les chanoynes prènent le surpelis, chantent le « *Te Deum laudamus* », lequel achevé, ceux qui avoient esleu ledict de la Cassaigne font procuration à quatre d'entre eux pour se transporter à Dome vers le sieur évesque pour luy notifier ce dessus et le prier de confirmer ceste élection, et du tout le promoteur demande procès-verbal estre faict, lequel est receu par Philiparie, notaire royal et apostolique.

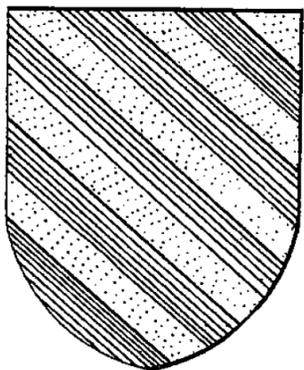
PONS DE SALIGNAC <sup>1</sup> est le XVIII<sup>e</sup> évêque de Sarlat. Il fut esleu le 14 décembre, neuf jours après le décès de Bertrand de Roffignac, et proveu par Innocent VIII, pape, « *iiii kal. martii, pontif. anno II<sup>o</sup>* », qui est le 27 febvrier 1485. Lors de son élection, il estoit conseiller en la cour de Parlement de Bordeaux, abbé de Cleyrac <sup>2</sup> en Agénois et doyen de S<sup>t</sup> Yriès-la-Perche en Limozin, desquelz office et bénéfices il avoit jouy plus de vingt ans, pendant lesquelz il avoit receu plusieurs commissions des papes à luy adressées pour des affaires d'importance. Le 21 may 1486, il fit son entrée à Sarlat, lors de laquelle il trouva les religieux de l'esglise cathédrale soubz le portique de S<sup>t</sup> Jean appelé del Peyrou, où ilz avoient appresté une table et icelle couverte de reliques avec un missel. A mesme temps qu'il y fut arrivé, un d'iceux luy parla et, la harangue faicte, le pria de vouloir prester le serment en tel cas requis et acostumé, ce que il offrit faire et, tenant les mains sur le missel ouvert, prononça ces paroles : « *Nos, Pontius de Salignaco, electus Sarlatensis et confirmatus et de eodem episcopatu per sanctam Sedem Apostolicam provisus, promittimus et juramus præsentem Ecclesiam Cathedralem Sarlatensem religiososque ejusdem in suis juribus, prærogativis, libertatibus, statutis, et consuetudinibus laudabilibus in quibus ipsa Ecclesia religiosique ejusdem sunt et fuerunt, tam per se quàm per eorum prædecessores, tenere et custodire et ipsa jura, prærogativas, libertates, statuta et consuetudines laudabiles prædictas, nec ipsorum aliqua per nos seu aliam interpositam personam infringere seu infringi facere nec permittere quovis modo.* » Lesquelles paroles ont acostumé d'estre ainsi dictes en telles occurences. Il dressa et fit imprimer le bré-

<sup>1</sup> Pons de Salignac était fils de Raymond, seigneur de Salignac, et de Alix de Pérusse des Cars, frère d'Antoine, seigneur de Fénelon. (Chanoine de Gé-

rard-Latour. *Catalogue des évêques.*)

<sup>2</sup> Clairac, canton de Tonneins (Lot-et-Garonne).

viaire <sup>1</sup> pour son diocèse, au commencement duquel il mit le calendrier propre pour les esglises du Sarladois et les règles de ce qu'il faut observer pour bien dire l'office. Il y mit la légende abrégée des Saintz qui ont des esglises consacrées sur leur invocation dans le diocèse et principalement de ceux qui sont patrons des esglises collégiales, tant régulières que séculières. Et pour S<sup>t</sup> Sacerdos, patron de la cathédrale, il dresse les antiennes et responsoires de tout l'office et divise la légende en 24 leçons pour en avoir durant l'octave, trois chasque jour. Au préambule, il tesmoigne que Bertrand de Roffignac, son pré-



décesseur, avoit heu ce mesme dessein, mais, prévenu de mort, luy en avoit laissé le soin et l'exécution. Il estoit frère du baron de Salignac, portant ses armes : bandé d'or et de sinople. Il changea ceste vie mortelle avec l'immortelle au château de Temniac le 14 d'octobre 1492, ayant siégé 6 ans 8 moys et 13 jours.

Prioré  
d'Aillac.

En ce temps, le prioré d'Aillac <sup>2</sup> estoit en son entier, habité par les religieux de Cadoin, un desquelz y commandoit en qualité de prieur. Ce monastère estoit dans la paroisse de Molières, à demy lieue de Cadoin et sur le ruisseau qui descend de Cadoin. C'estoit un petit monastère bien basti et fort agréable. Il y avoit de belles fontaines dans l'enclos, la garène et forest l'envirnoit d'un costé, les vignes de l'autre, un grand estang au dessoubz avec moulin, prairies et pigeonier. A présent, on y voit l'esglize presque entière et on y remarque les ruines de l'enclos, du réfectoire, du cloistre et dortoir : les moulin, pretz, vignes et pigeonier y restent et le lieu où estoit la forest se recognoit. Il fut basti environ l'an 1140.

<sup>1</sup> Le chanoine Armand de Gérard-Latour possédait dans sa bibliothèque ce bréviaire imprimé par les soins de Pons de Salignac en 1490. — (Lettre à

Papebroch du 3 novembre 1675.)

<sup>2</sup> Aillac (*B. Maria de Aillaco*), hameau, commune de Molières, canton de Cadouin.

Le doyené d'Issigeac, qui estoit de l'ordre de S<sup>t</sup> Benoît, est sécularisé l'an 1488, avec tous les religieux qui y estoient, par le légat du pape qui pour lors estoit en France, et ce, à la sollicitation de Pons de Salignac, évesque, et y furent établis 7 chanoynes scavoir : un prévôt, qui auroit la cure des âmes et seroit premier chanoyne, un secrestain qui auroit soin des choses ecclésiastiques, concernant le service deu par le chapitre, et cinq simples chanoynes<sup>1</sup>.

1488

Issigeac

Jean d'Albret, filz aîné d'Alain d'Albret et de Françoise de Bretagne, comtesse de Périgord, espouse Catherine de Foix, reyne de Navarre, fille de Gaston de Foix et de Héléonore, héritière du dict royaume, lesquels Jean et Catherine se qualifioint par leurs lettres roys de Navarre, ducz de Nemours, Gandu, Monblanc et Pechnafiel, comtes de Foix, seigneurs de Béarn, comtes de Bigorre, Ribagore, Pentièvre et Périgord, vicomtes de Limoges, et de ce mariage nasquit l'an 1503 Henri d'Albret lequel, comme héritier de sa mère, fut roy de Navarre et nommé Henri second, et, comme héritier de son père, fut comte du Périgord, vicomte de Limoges, etc.

1488

1490

1503

Le chapitre Nostre Dame de Capdrot est transporté de Capdrot à Mompazier, par bulle expresse du pape Innocent VIII, datée de l'an 1490, du consentement de Pons de Salignac, évesque diocésain, laquelle bulle est publiée, fulminée et exécutée, l'an 1492, par Pierre de Gaing<sup>2</sup>, abbé de Cadoin, commissaire à ce député.

1492

Mompazier.

ARMAND DE GONTAUT DE BIRON<sup>3</sup> est le XIX<sup>e</sup> évesque de Sarlat. Il fut nommé par le roy incontinent après le décès

<sup>1</sup> « 1489. — Il y eut tremblement de terre en Périgord, en divers lieux, le 1<sup>er</sup> de mars, deux heures après midy. » (Ms. Tarde B.)

<sup>2</sup> Pierre de Gaing, dit le Jeune, fils du seigneur d'Oradour-sur-Glane en Limousin, devint abbé de Cadouin vers 1475, sur la résignation de son oncle Pierre de Gaing, dit le Vieux. — Il était

prieur de St-Sardos, au diocèse de Montauban, et devint administrateur perpétuel d'Obazine en 1473, abbé de Solignac en 1488, puis de Beaulieu en Limousin. (Nadaud, *Nobil. du diocèse de Limoges*, II, 256.)

<sup>3</sup> Armand de Gontaut de Biron était fils de Gaston, baron de Biron, et de Catherine de Salignac, sœur de Pons;

de Pons de Salignac et, sur ceste nomination, obtint ses provisions à Rome et prind possession de l'évesché le 23 febvrier 1492, à laquelle s'opposa Bernard de Sédières, comme ayant droit à l'évesché pour avoir esté élu par le chapitre selon les formes anciennes et ordinaires, d'où s'ensuivit un long procès, et, afin qu'on sache à l'advenir quelle estoit la forme de procéder à l'élection des évêques, nous dirons icy brièvement comment il fut procédé en ceste cy, ce que nous ne pourions davantage dilayer, attendu que ce a esté la dernière élection faicte à Sarlat avec l'ancienne liberté.

Le 14 d'octobre 1492, les religieux de l'esglise cathédrale sortent en procession à l'issue de prime et s'en vont au devant du corps de Pons de Salignac, leur feu évêque, lequel ses parens et serviteurs faisoient porter de Temniac à Sarlat et, l'ayant rencontré bien avant hors la ville, l'accompagnent jusques dans l'esglise cathédrale où ilz disent la messe et l'ensevelissent devant le grand autel. Et, le mesme jour, une heure après midi, les dictz religieux s'assemblent en chapitre et créent quatre vicaires généraux pour pourvoir au diocèse, lesquels acceptent la charge et prestent le serment de la bien administrer. Après, ils créent un syndic ou promoteur pour requérir tout ce qui concerne l'élection du futur évêque, lequel aussi, ayant accepté la charge, preste le serment de la bien et fidèlement exercer. Cela faict, ilz se retirent au cœur et disent vespres. Après vespres, ilz se rassemblent en chapitre pour parler de l'élection de leur futur évêque. Le premier des vicaires généraux harangue et monstre combien il est nécessaire d'avoir un évêque, à la nomination duquel il est expédiant de procéder, le plustôt que faire se pourra. En après, il représente pour tous quatre et proteste qu'ilz n'entendent

évêque de Sarlat. Il succédait donc à son oncle sur le siège de Sarlat.

point appeler pour l'élection future aucun qui soit excommunié, interdit ou suspendu, les priant d'adviser si entre eux il en y a quelcun qui soit tel. Ilz protestent tous ne l'estre point. Ceste protestation faicte, ilz ordonnent que tous ceux qui ont voix délibérative en ladicte élection seront appelés et intimés à certain jour, entre lesquelz ilz n'entendent comprendre les abbés commendataires et non profès. Et, pour procéder à ladicte élection, indisent le mardi 23 du présent moys d'octobre, le matin à heure de prime, qui est à sept heures, au lieu où ilz ont acostumé tenir chapitre, et sur le champ expédient lettres portant commission d'assigner et intimer audict jour les absens, signées des vicaires généraux et scelées du sceau du chapitre, et le premier des vicaires généraux intime de sa propre bouche les présens audict jour, heure et lieu, lesquelz acceptent tous l'intimation. Deux prebstres sont nommés pour faire les autres intimations : l'un prind charge d'intimer les religieux conventuelz absens, ensemble les prieurs de S<sup>te</sup> Marie de Sarlat, de Taniès, de S<sup>t</sup> Léons, de Belvès et de S<sup>t</sup> Tomas de Montignac ; l'autre promet d'intimer les prieurs de S<sup>t</sup> Sardos de Montauban, de Dodrac <sup>1</sup>, de Monteton, de Laurenque et de Calviac près Montflanquin, tous prieurs et priorés dépendentz immédiatement de Sarlat et ayant voix en l'élection. Le samedi 20 d'octobre, à la requeste de quelques religieux, le jour de l'élection fut prorogé au jeudi suivant 25 d'octobre, laquelle prorogation fut affichée aux portes de l'esglise de Sarlat. Et, advenant le jeudi 25 d'octobre, les religieux et prieurs intimés et venus s'assemblent au cœur et chantent prime à l'heure acostumée et après entrent en chapitre. Et, avant toute autre chose, nomment et apellent trois notaires, sçavoir est Jean de Bars, Pierre de Céron et Jean de Plamon, pour recevoir les actes

<sup>1</sup> Doudrac, commune, canton de Villeréal (Lot-et-Garonne).

et procès-verbal de tout ce qui se dira et fera en ceste présente élection ; plus appellent trois tesmoins prestres et trois hommes de conseil pour leur donner advis et résoudre les doubtes qui se pourroient présenter : à tous lesquelz ils font prester le serment. Et, après avoir faict attestation qu'il estoit huit heures sonnées, ilz font adjurer tous ceux qui avoient esté intimés tant présens que absens. Cela faict, ilz se retirent au cœur, un d'iceux dict messe de S<sup>t</sup> Esprit, tous les autres se confessent et communient, la messe achevée, ilz font la procession à l'entour du cloistre chantant le « *Veni Creator* ». Après que la procession est achevée, ilz rentrent en chapitre. La première chose qu'ilz font, ils élisent un président, scavoir Bertrand de Roffignac<sup>1</sup>, prieur cloistral, auquel ilz donnent puyssance de présider en tout ce qui concerne ceste élection, lequel l'accepte et s'assiet au lieu du président et faict asseoir auprès de soy les trois conseillers. Ceux qui avoient heu charge d'assigner les prieurs estrangers sont appelés lesquelz font apparostre de leurs exploitz. Ceux là mesmes sont envoyés aux trois portes du cloistre adjurer tous ceux qui ont ou prétendent avoir voix en l'élection et, cela faict, lèvent les affiches de ces trois portes et font raport du tout. Le scindic ici nommé est par tout et requiert acte de tout aux notaires ; cela faict, ilz se prosternent tous devant le président, font leur confession générale, le président les absout de tous péchés, excommunications et interdictions, si, de droit ilz en avoient encouru. Après qu'ilz sont remis en leurs places, le président les harangue, exorte et conjure d'eslire celluy qu'ilz jugeront en Dieu estre le plus utile pour le bien public de l'esglize, sans aucune affection particulière ; l'exortation finie, il leur propose quelle voye ils veulent observer en ceste élection.

<sup>1</sup> Bertrand de Roffignac, grand prieur claustral de Sarlat en 1492, devait être le neveu de l'évêque Bertrand de Roffignac,

9<sup>e</sup> enfant de Regnauld de Roffignac, chevalier, seigneur de Meaulce, frère du prélat. (Nadaud, *Nobil. du Lim.* IV, 87.)

Ilz répondent tous, d'une mesme voix, qu'ilz veulent suivre la voye qu'on appelle « *scrutinium* », à la charge que si, par ceste voye, ilz ne se pouvoit accorder, ils y procéderaient par une autre. Estant tombés d'accord en cela, ilz prestent tous le serment ès mains du président, mettant les deux mains sur le « *Te Igitur* » qui est le canon de la messe, lequel serment ilz prononcent en paroles expresses qui sont : « *Ego N. juro et*  
« *promitto Omnipotenti Deo et sancto Salvatore, sub cujus nomine*  
« *dedicata est hæc Ecclesia Sarlatensis, eum eligere quem cre-*  
« *dam futurum Ecclesie in spiritualibus et temporalibus uti-*  
« *liorem, nec illi vocem dare quem verisimiliter scivero promis-*  
« *sione aut datione alicujus rei temporalis, seu prece, per se aut*  
« *per alium interpositum, aut aliàs qualitercunque directè vel*  
« *indirectè pro se electionem procurare.* » Cela faict, ilz élisent d'entre eux trois qu'ilz appellent « *scrutatores* » ausquelz ils donnent tout pouvoir de rechercher et retirer secrètement les voix et suffrages d'un chascun, iceux mettre par escript, les conférer ensemble et les publier quand il en sera temps. Estant d'accord des trois scrutateurs, ils élisent le lieu du « *scrutinium* » dans le cloistre mesme et du costé du réfectoire, assés esloigné du chapitre, afin que ceux qui iroient apporter leurs voix aux scrutateurs ne fussent ouys ny entendus de ceux qui estoient audict chapitre. En ce lieu là, ilz font apporter une table et des sièges pour les scrutateurs, les notaires et tesmoins. Cela faict, les « *scrutatores* » baillent premièrement leur voix l'un après l'autre par escript en ceste forme : « *Ego*  
« *N. nomino in Episcopum et pastorem istius ecclesie videlicet N.*  
« *sufficientem et idoneum ac benemeritum et in ipsum consentio.* » Après que chascun des scrutateurs a baillé son cartel en telle forme, escript et signé de sa main, ilz appellent tel du chapitre que bon leur semble, lequel venu à eux l'adjurent derechef. Il baille son cartel en la forme susdicte, escript et signé de sa

main et, après qu'il s'est retiré au chapitre, ilz en appellent un autre qui procède de mesmes, et ainsi jusques au dernier. Cela faict, les scrutateurs, les notaires et les tesmoins s'en retournent au chapitre. Le président déclaire le « *scrutinium* » estre faict; les somme de dire s'ilz veulent varier ou percister. Ilz déclairent tous l'un après l'autre qu'ilz veulent percister. Après leur demande, s'ilz veulent que le « *scrutinium* » soit publié, ils répondent qu'ilz le veulent et le désirent. Lors les scrutateurs disent et déclairent qu'il y a trois personages nommés pour être évesques de Sarlat savoir: M<sup>e</sup> Bernard de Sédières <sup>1</sup>, prebste, licencié èz droictz, prieur de l'esglize collégiale S<sup>t</sup> Caprasi d'Agen, noble home « Egidius de Turre » <sup>2</sup>, prebste, bachelier ès droictz, protonotaire du S<sup>t</sup> Siège, frère du sieur vicomte de Turenne, et Guihaume de la Douze <sup>3</sup>, prestre, chanoyne de Périgueux, protonotaire du S<sup>t</sup> Siège et conseiller du roy en la cour et Parlement de Bordeaux; toutesfois avec telle différance que ledict de Sédières avoit neuf voix, Egidius de la Tour en avoit cinq et ledict de la Douze n'avoit que une seule voix; que telles estoient les voix de quinze qu'ilz estoient.

Lors, le premier de ceux qui avoient nommé Egidius de la Tour se lève, harangue et maintient que l'élection dudict de la Tour devoit tenir, tant à cause du zèle et mérite d'icelluy que de ceux qui l'avoient nommé. Icelluy ayant achevé de parler, le principal de ceux qui avoient nommé ledict Sédières prind la parole et maintient le contraire, soustenant que Sédières

<sup>1</sup> Bernard de Sédières appartenait à une famille distinguée du Limousin, qui portait pour armes : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois palmes de même. (Nadaud, *Nobiliaire du Limousin*, IV, 159.)

<sup>2</sup> Gilles de la Tour, second fils d'Agne de la Tour, seigneur de Limeuil, vicomte de Turenne par son mariage avec Anne de Beaufort, vicomtesse de Turenne. (Nadaud, *Nobiliaire du Limou-*

*sin*, IV, 191.)

<sup>3</sup> Guillaume d'Abzac, fils de Jean d'Abzac, écuyer, seigneur de la Douze, Reillac, etc., chambellan et maître d'hôtel de Jean, sire d'Albret, et de Jeanne de Saint-Astier des Bories. Guillaume d'Abzac, protonotaire du Saint-Siège, chanoine des deux chapitres de Périgueux, devint grand archidiacre de Narbonne.

devoit estre confirmé par plusieurs raisons. Celluy qui avoit nommé ledict la Douze monstre que les voix des autres deux se ruinent l'une l'autre et que la Douze doit estre esleu. Après plusieurs protestations, les cinq qui avoient nommé Egidius de la Tour et celuy qui avoit nommé le protonotaire de la Douze sortent du chapitre, et les neuf qui avoient nommé Bernard Sédières consultent ce qu'ilz ont à faire. On présuppose que ledict de Sédières estoit en la ville et qu'il le faloit prier d'accepter leur nomination et élection. Ceste proposition est trouvée bone et partant ilz députent quatre d'entre eux pour ce faire, lesquelz se portent à son logis et le prient d'accepter l'élection ; il demande délay jusques au lendemain, attendu l'importance de la charge et, le lendemain, jour de vendredi, 26 d'octobre audict an 1492, lesdictz députés retournent de matin au logis dudict sieur de Sédières esleu, pour avoir sa résolution, ausquelz il faict response qu'il acceptoit leur élection et baille son consens par escript en telles paroles : « *Ad laudem et honorem*  
« *Altissimæ Trinitatis, Patris, Filii et Spiritûs Sancti, Mariæ*  
« *Virginis benedictæ, sanctique Salvatoris sub cujus laude et*  
« *præconio Ecclesia Cathedralis Sarlatensis est fundata et sancti*  
« *Sacerdotis, cujus corpus in ipsa habetur, totiusque agminis*  
« *civium supernorum, ego Bernardus Sediera, electus in epis-*  
« *copum et pastorem ipsius Ecclesiæ, visâ per me electione de*  
« *me factâ, processu desuper facto cum subsequenti presenta-*  
« *tione : quia divinæ voluntati resistere non possum nec debeo,*  
« *nec ambitiosè consentio nec superbè resisto, sed quia charitatis*  
« *necessitas me consentire compellit, ideò electioni mihi præsen-*  
« *tatæ votisque religiosorum in me consentientium et eligen-*  
« *tium puro animo humiliter consentio. »*

Les députés s'en retournent, baillent cet escript aux notaires, après l'avoir faict voir aux autres religieux. Les notaires délivrent le procès-verbal de toute la procédure audict de Sédières

esleu pour avoir la confirmation de l'archevesque de Bordeaux et ses provisions et bulles du pape.

Le 23 febvrier, ledict sieur de Sédières, adverti que Armand de Gontaud de Biron prenoit possession de l'évesché<sup>1</sup> en vertu des provisions obtenues sur la nomination du roy, s'y oppose et faict citer ledict Armand devant le métropolitain pour y déduire ses causes d'opposition, et puys le faict assigner en complainte au Parlement de Bordeaux. Armand évoque au conseil privé, et là les parties sont renvoyées au Parlement de Paris. Giles de la Tour obtient un rescript de Rome et faict citer Armand devant l'official de Clairemont, juge délégué, qui vient à Sarlat pour cet effect. Guillaume de la Douze obtient aussi rescript et faict assigner Armand devant le sieur de Ronsenac et l'official de Périgueux, juges délégués. Les gens de Giles de la Tour prènent la maison épiscopale sur Armand, nonobstant la garnison qu'il y tenoit, de quoy Armand se plaint au roy et faict venir de Paris un M<sup>e</sup> de Requestes pour en informer. Sur ces contestations, tant la maison que les fruitz de l'évesché sont enséquestrés par arrest et un conseiller du Parlement de Paris envoyé à Sarlat pour l'exécution d'icelluy. Avant cet arrest, sans avoir égard à ces contestations, Armand se maintenoit évesque et, quoy qu'il ne fût pas sacré, régissoit le diocèse et fit des constitutions synodales en latin, consistant en 34 articles, lesquels il fit publier en plain synode un jeudi après Quasimodo qu'on comptoit 10 apvril 1494, avec commandement à tous les prebstres du diocèse d'en retirer une copie, qui leur estoit délivrée par Hamelin secrétaire<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Armand de Gontaud prêta serment au roi Charles VIII, le 20 mars 1493. (Ch. de Gérard-Latour, *Catalogue des évêques.*)

<sup>2</sup> « 1495. — La peste estant fort

« eschaufée à Bordeaux, la cour de  
« Parlement vient à Bergerac, où elle  
« demeure quelques mois. » (Ms. Tarde-  
B.)

L'an 1495, en septembre, Bernard de Sédières <sup>1</sup> meurt à Paris à la sollicitation de cet affaire. Le roy escript au chapitre de ne bailler aucun compétiteur à Armand et leur envoie la lettre par un sien conseiller, archidiacre de Poitiers. Ceste lettre fut cause que, le chapitre assemblé pour procéder à une nouvelle élection, six de ceux qui avoient nommé Sédières esleurent de nouveau Armand, mais les autres trois, avec les cinq qui avoient esleu Gilles de la Tour, esleurent Raymond de Comers, recteur de Sérezac, issu de la maison de Langlade près de Martel, qui estoit chancelier du vicomte de Turenne. Ce qu'ilz firent à la sollicitation de Gilles de Turenne, lequel, comme on disoit, avoit tiré parole dudict Comers de luy céder tous les droitz qui luy seroient acquis par telle nomination. Comers faict citer Armand à Bordeaux devant l'archevesque, lequel commet et envoie à Sarlat, en octobre 1495, Louys Cotet, prieur de la Réole et Jean Ruboy, official de Caors, pour cognoistre de la validité des deux élections. Ces deux commissaires appointent les parties en contrariété et, sur ce, les enquestes estant faictes et raportées, sentence est prononcée en faveur d'Armand, à laquelle Comers est appelant. En may 1496, Philippe Simon, conseiller du roy, venu de Paris à Sarlat, met l'évesché en séquestre et furent faictz vicaires généraux pour le spirituel et officiers pour le temporel. Comers, relevant son appel, obtint un rescript de Rome, adressé à l'official de Montauban qui vient à Gordon pour ce subject. Là fut parlé d'accord, et les parties ayant convenu du

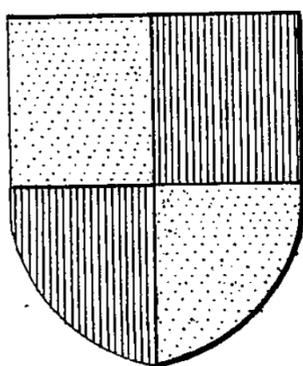
1495

1496

<sup>1</sup> Noble Raymond de Commers, bachelier en droits, curé de Sarrazac en Quercy, chancelier du vicomte de Turenne, témoin de son testament, en 1460, et de son codicille, en 1488. (Baluze, *H. gén. de la M. d'Auvergne*, t. II, p. 741, 742). Ces relations intimes entre Commers et la maison de

Turenne donnent un certain poids à l'opinion généralement admise alors, que la candidature de cet ecclésiastique au siège épiscopal de Sarlat n'était qu'un moyen détourné employé par Gilles de la Tour pour acquérir cette dignité.

1498 sieur évêque de Caors, ilz s'assemblent à Salviac et puy à Marquès<sup>1</sup>, où furent passées quelques procurations pour l'accommodement. L'arrêt de maintenir fut donné à Paris l'an 1498, en faveur d'Armand, lequel, venant de Paris, la mesme année, se fit sacrer à Limoges et, le premier febvrier en ladicte année 1498, fit mettre en exécution ledict arrêt portant mainlevée des fruitz de l'évesché en sa faveur contre Raymond de Comers et, le mesme jour, fit son entrée solennelle à Sarlat, comme paisible possesseur de l'évesché en laquelle il tind le



siège l'espace de 26 ans, à compter du jour de sa première prinse de possession, scavoir jusques à l'an 1519, auquel temps il s'en démit en faveur de Charles Bonaval, comme il sera dict en son temps, et prind le titre d'archevesque de Nazareth. Il portoit ses armes inquartées d'or et de gule.

Belvès.

En ce temps, il y avoit à Belvès escoles de grammaire, logique, philosophie et musique, et le prieur avoit, en fait, le pouvoir de conférer toutes ces places de régens, lequel pouvoir est à présent dévolu au chapitre de Sarlat en qualité de prieur de Belvès.

1500

Le 5 octobre 1500, Armand de Gontaud de Biron, évêque de Sarlat et les consulz dudict Sarlat, d'une part, et François de Caumont, sieur de Castelnaud, transigent pour raison des limites des terres et juridictions de Sarlat et Castelnaud et posent les bornes qui y sont encore et, le 11 avril 1511, lesdictz sieurs évêque et consulz en firent de mesme pour les limites de Sarlat et de Temniac.

Depuys que l'abaye de Sarlat avoit esté érigée en évêché, on avoit souvent proposé de razer l'antienne esglize abbatiale

<sup>1</sup> Mercuès, commune, canton de Cahors, dominant la plaine du Lot. — Château des évêques de Ca-

pour la bastir à la moderne avec la splendeur requise à une esglize cathédrale, à cause de quoy, le 18 juillet 1504, on com-  
 mencea à démolir l'ancienne esglise et, le 6 de fébvrier suivant,  
 qu'on comptoit encore 1504, furent jettés les fondemens de celle  
 qu'on voit aujourd'huy imparfaicte. Frère Jean de Maigna-  
 nac <sup>1</sup>, vicaire général du sieur évesque, posa la première  
 pierre du costé de la chapelle S<sup>t</sup> Pierre et Frère Guillaume  
 de Plamon <sup>2</sup>, prévôt, posa la seconde du costé de la chapelle  
 de S<sup>t</sup> Esprit. Pierre Esclache architecte conduisoit l'ouvrage  
 lequel, peu d'années au paravant, avoit achevé l'esglize  
 parroissiale.

1504

Le lundi de Pasques 5 d'apvril 1507, Armand de Gontaud,  
 évesque, sacra l'esglize parroissiale S<sup>te</sup> Marie de Sarlat et or-  
 donna que la feste de ce sacre soit tous les ans solennisée le  
 9 de may, donnant un an et un jour de pardon à ceux qui tel  
 jour assisteroient à l'office de ladicte esglize <sup>3</sup>.

1507  
Sarlat.

L'an 1514, au couvent des Cordeliers de Sarlat, est assemblé  
 le chapitre général de tout l'ordre où se trouvent environ  
 quatre cens religieux.

1514

<sup>1</sup> Jean de Magnanat était chambrier de l'abbaye en 1486, sous-prieur en 1492. Il appartenait à une des grandes familles bourgeoises de Sarlat, connue depuis Hélie de Magnanat, abbé de Sarlat en 1264. — La chapelle de Saint-Pierre a gardé son vocable. Elle est située du côté de l'Épître, joignant la sacristie.

<sup>2</sup> Guillaume de Plamon, prévôt de la cathédrale en 1495, l'était encore en 1506. Il appartenait à une vieille famille bourgeoise qui donne des consuls à Sarlat dès 1317. — La chapelle du Saint-Esprit est actuellement sous le vocable de Saint-Joseph, du côté de l'Évangile, auprès de la porte latérale donnant sur la « Côte des Pénitents bleus. »

<sup>3</sup> « 1512. — Ferdinand, roy de Cas-  
 « tille, usurpe le royaume de Navarre  
 « sur les légitimes possesseurs. Le

« prétexte fut tel : il vouloit conduire  
 « une armée en Guienne, en faveur des  
 « Anglois contre les François, et pria  
 « Jean et Catherine, roys de Navarre,  
 « luy donner passage, vivres et muni-  
 « tions, et quelques villes sur ce che-  
 « min pour son assurance ; ce que les  
 « roy et reyne de Navarre ne voulu-  
 « rent accorder, attendu la consangui-  
 « nité et alliance qui estoit entre eux et  
 « le roy de France. Ferdinand prind  
 « occasion, sur ce refus, d'employer  
 « l'armée qu'il avoit pour entrer en  
 « Guienne à l'usurpation de Navarre,  
 « dont il chasse le roy et la reyne qui  
 « furent contrainctz de se retirer en  
 « France en l'an 1517. Ilz décedèrent  
 « tous deux. Ilz estoient comtes de  
 « Périgord pour les raisons que nous  
 « avons déduictes ès années 1443 et  
 « 1448. » (Ms. Tarde B.)

L'an 1514, Bertrand d'Estissac, seigneur dudict lieu, est fait sénéchal de Périgord.

1515  
Biron.

Le jour et feste de Pasques, 8 d'apvril 1515, les chanoynes de l'esglize collégiale de Biron commencèrent à faire le service divin en l'esglize collégiale dudict Biron, de nouveau édifiée et dotée par Pons de Gontaud, seigneur et baron de Biron.

La mesme année, par autorité du pape et bulle expresse sur ce expédiée, est permis aux religieux de l'esglise cathédrale de Sarlat de vivre séparément chascun en sa chambre, à la mode des autres esglises cathédrales et de prindre leur prébende en bled et en vin, par barriques et non par livrés journalière.

En ce temps, il y avoit dans le trésor de l'esglise cathédrale de Sarlat plusieurs belles et rares reliques et, entre autres, une des espines de la courone dont Jésus-Christ fut couronné lors de sa Passion et une partie de la S<sup>te</sup> Croix, ensemble une bulle du pape Léon III, escrite sur escorce d'arbre, plombée et scélée, avec cordes de soye, par laquelle estoit porté que ce pape Léon III avoit, en présence de l'empereur Charlemagne, consacré ladicte esglise et cimetièrre d'icelle appelé de S<sup>t</sup> Sacerdos et que à tous ceux qui esliroint leur sépulture dans ledict cimetièrre il donnoit indulgence de la tierce partie du temps et peine qu'ilz auroint à souffrir en purgatoire.

1516  
Sarlat.

La famine et disette estant extrême en tout le Périgord, l'an 1516, à Sarlat, le 19 mars, fut proveu aux pauvres. Les estrangers furent congédiés, ceux de la ville départis par les maisons borgeoises et, pour empêcher que la pouvreté ne perdît les filles qui estoit d'aage nubile, elles furent logées en la maison de l'officialité et là nourries aux despens du public.

1517

Henri d'Albret, aagé de 14 ans, succède à Jean et Catherine ses père et mère. Il estoit légitime roy de Navarre comme

héritier de sa mère et en prend le titre quoy qu'il en fût expolié et fut nommé Henri second. Il estoit comte de Périgord comme héritier de son père. L'an 1528, il espousa Marguerite, sœur unique du roy Francois, duquel mariage nasquit la reyne Jeane d'Albret, fille unique et héritière, laquelle fut mariée l'an 1547 à Anthoine de Bourbon, duc de Vendôme.

1528

1547

CAROLVS DE BONAVALLE est le XX<sup>e</sup> évesque de Sarlat. Ses provisions sont expédiées à Rome sur la résignation d'Armand de Gontaud « *V idus septemb. pontificatús Leonis decimi anno septimo* », qui est le 9 septembre 1519. Il fit son entrée solennelle à Sarlat le 6 novembre suivant et finit ses jours au commencement du mois de septembre 1527, ayant demeuré évesque huit ans. Il estoit de la maison de Bonaval, en Limozin, filz d'Anthoine de Bonaval et d'une fille de la maison de Foix, portoit ses armes : d'azur à un lion d'or, armé et couronné de gule<sup>1</sup>. Il avoit plusieurs frères, l'aisné desquelz, nommé Germain, fut gouverneur du Limozin. Le puiné fut lieutenant du roy en Provence avec le comte de Tende, lorsque Charles V<sup>e</sup> assiégea Marseille. Le 3<sup>e</sup>, nommé « Focaldus », fut évesque de Périgueux l'espace de 9 ans, scavoir de 1531 jusques à 1540. Lors que Armand de Gontaud luy résigna l'évesché, il se réserva la collation et institution de tous les bénéfices du diocèse avec la jouyssance du doyenné d'Issigeac et dépendances d'icelluy. Et, à cause de ce, il se trouve plusieurs collations et institutions des bénéfices de ce diocèse données par Armand, archevesque de Nazaret, pendant le siège de Bonaval et deux ou trois subséquens évesques, à toutes les-



<sup>1</sup> On remarquera qu'il n'y a pas conformité entre la description des armoiries de Charles de Bonneval et la gravure de son écusson. Dans le dessin

du manuscrit original, le lion n'est pas couronné. On a cru devoir reproduire fidèlement le dessin de Tarde.

quelles est insérée ceste clause : « ...*cujus, occurrente vacatione,*  
 « *ad episcopum Sarlatensem pro tempore existentem et ad*  
 « *presens ad nos, ex dispensatione et reservatione apostolica in*  
 « *resignando nostrum episcopatum nobis factis et indultis, colla-*  
 « *tio et institutio pertinet* », si bien que Charles de Bonaval  
 ne pouvoit conférer ny instituer et ne jouyssoit rien d'Issigeac.

1520  
 Chapitre  
 de Sarlat.

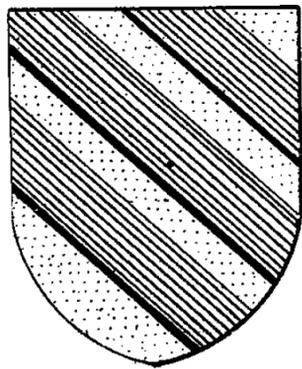
Par autorité du pape et bulle expresse de l'an 1520, les religieux de l'esglise cathédrale de Sarlat sont réduitz à quatorze, et depuis ceste réduction ont entretenu des domadiers<sup>1</sup>, prébandiers, maistre de musique, enfans de cœur à l'instar des autres esglises cathédrales.

1521  
 Sarlat.

Sur la fin du moys d'aougst 1521, une armée de lansquenetz passa à Sarlat qui alloit pour le roy à Fontarabie, laquelle mit la peste à la ville, de laquelle moururent trois mille personnes, et l'effroy fut si grand que la ville demeura déserte toute l'année 1522 sans que persone y osât entrer.

1522

Bartélémi de Salignac, frère du baron dudict lieu, docteur ès droitz et protonotaire du S<sup>t</sup> Siège, voyage au Levant ès années 1520 et suivantes, voit, visite et remarque les singularités de la Terre-Sainte et en fait un livre en latin, lequel il fait



imprimer à Lion l'an 1526, avec ceste inscription : « *Itinerarii Hierosolimitani et Terræ Sanctæ inibique locorum ac rerum clarissima descriptio, per Bartholomeum à Salignaco, Sedis Apostolicæ protonotarium, equestris ordinis militem, utriusque juris professorem* »<sup>2</sup>. Il portoit les armes de la famille, qui sont bandes d'or et de sinople.

<sup>1</sup> Lire : « hebdomadiers ».

<sup>2</sup> Barthélémy de Salignac était de la branche du Berry. Les vers composés en son honneur par Gabriel de Lez, imprimés à la fin du volume, ne laissent

aucun doute sur ce fait. Voici le titre exact de son livre :

« *Itinerarii Terre Sancte | inibique Sacrorum locorum | ac rerum clarissima descriptio | .... per Bartholomeum à Sa-*

C'est la plus ample description de la Terre Sainte qui aye esté faicte avant luy, de laquelle Christianus Andriconus<sup>1</sup> s'est grandement servi en son livre intitulé, « *Theatrum Terræ Sanctæ.* »

Le dernier de may 1523, à dix heures du soir, il pleut si fort entre Sarlat et S<sup>t</sup> Quentin que l'eau monta dix pieds dans le cloistre du couvent des Cordeliers et, si la porte de la ville eût tenu ferme, le couvent eût esté submergé, mais la force de l'eaue l'ayant rompue, l'eaue cessa de croistre hors la ville et s'enfla tellement au dedans, mesmes au quartier de la Rigaudie, qu'elle monta presque aussi haut que la muraille de la ville, et la ville basse s'en alloit submerger si la muraille eût tenu bon, mais s'estant renversée entre la tour de la porte [de la Rigaudie] et la tour de l'Abbé, l'eaue sortit avec un bruit espouvantable, renversant les maisons de la ville proches de ce passage, traissant quand et soy plusieurs personnes noyées, un grand nombre de bestial susfoqué et quantité de meubles, et ainsi s'escoula après avoir gasté toutes les marchandises et vivres qui estoient en la ville basse et faict dégast à la ville et faubourgs pour plus de cinquante mille livres. Quand ces pluyes extraordinaires surviennent, il faut de bonne heure ouvrir les deux portes pour donner cours à l'eaue.

1523  
Sarlat.

Le premier d'octobre 1524, décéda Pons de Gontaud, chevalier et seigneur de Biron. C'est luy qui fit édifier l'esglize collégiale qui est dans le chasteau de Biron et qui fonda et dota le collège d'icelle.

1524  
Biron.

Sarlat et Dome ayant plaidé longtemps au Grand Conseil pour raison du siège du sénéchal, l'arrest est donné l'an 1526 en faveur de la ville et cité de Sarlat.

1526  
Sarlat.

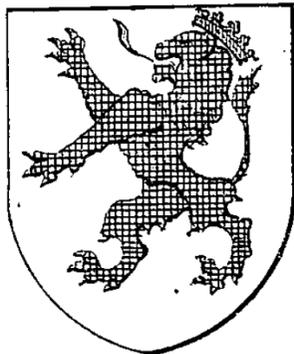
*ligniaco, etc..... | Veneunt..... Lugduni..... in edibus..... Gilberti de Villiers.* A la fin: « *Anno a Virginis partu millesimo quingentesimo xxv.* » Petit in-8° goth. de

120 ff. chiffrés, plus 9 ff. non chiffrés.  
<sup>1</sup> Adrechomii (Christiani) *Theatrum Terræ Sanctæ et biblicarum historiarum.* Coloniae, 1628 — in-f°, cartes, plan.

Le sieur des Cars [est] sénéchal de Périgord.

1527

L'an 1527, décéda Jean de Costin de Brouzoles <sup>1</sup>, sieur de Beurepos <sup>2</sup> et d'Avignac <sup>3</sup> et de la Philipie. Sa valeur le rendit si recommandable en la guerre d'Italie que, à l'issue d'un combat, le roy François, premier du nom, le fit chevalier de son ordre et luy en bailla la livrée de sa propre main, et après le fit lieutenant des cent gentilzhomes de sa maison. Ses armes estoient : d'argent à un lion de sable, langué, armé et couronné de gule.



GVI D'EYDIE <sup>4</sup> est le XXI<sup>e</sup> évesque de Sarlat, esleu après le décès de Charles de Bonaval et proveu à Rome le 6 febvrier 1527, et son élection et provision vérifiées à Bordeaux, le 3 apvril 1528, par le vicaire général de Jean de Foix de Candale archevesque. Le roy, adverti du décès de Charles de Bonaval, escript au chapitre une lettre datée du 18 septembre 1572, par laquelle il leur mande que s'ilz ont quelque privilège particulier d'eslire leurs évesques, qu'ilz le luy envoient pour le faire voir à son Conseil, avec promesse de l'observer et garder inviolablement s'il estoit tenu bon et valable et, attendant qu'ilz l'ayent faict voir, leur deffend de procéder à aucune élection. Un des cent gentilzhomes de la maison du roy, nommé Emeric Cornil <sup>5</sup>, fut le porteur de ceste lettre, de laquelle il fit lecture à Sarlat le 27 décembre, acompagné du lieutenant général, procureur du roy, greffier et autres officiers du siège <sup>6</sup>, en présence des religieux, lesquels il somme d'envoyer

<sup>1</sup> Bourzolles, commune et canton de Souillac (Lot).

<sup>2</sup> Beurepos, commune de Peyrignac, canton de Terrasson.

<sup>3</sup> Alvignac, commune, canton de Gramat (Lot).

<sup>4</sup> Guy d'Aydie, fils d'Odet, dit le Jeune,

seigneur de Ribérac et vicomte d'Espeluche, du chef de sa femme Anne de Pons.

<sup>5</sup> Eyméric de Cornil, écuyer, seigneur de Prouliac, Veyrignac et Roquenadel.

<sup>6</sup> Les principaux officiers du siège du sénéchal de Sarlat à la date de 1529

par deux de leurs religieux leur privilège, si aucun ilz en ont, concernant l'élection de leurs évêques, leur interdisant, de la part du roy, de faire aucune élection, que plustot ilz n'ayent obéy, à peine de nullité et de rébellion. Ces inhibitions n'empêchèrent point l'élection de Guy d'Eidie ny l'effect d'icelle. Celluy qui prétendoit estre nommé par le roy, estant adverti des réservations et droictz que Armand de Gontaud avoit sur l'évesché, sa vie durant, desquels a été parlé cy-dessus, mesprisa ceste poursuite et layssa Guy d'Eidie en la libre possession de l'évesché, lequel mourut le premier d'apvril 1529, n'ayant jouy de ceste dignité que environ onze moys. Il estoit protonotaire du S<sup>t</sup> Siège, licentié èz droictz, chevalier, baron et vicomte, filz de Odet d'Eydie et Anne de Pons, seigneur et dame de Ribeyrac, et portoit ses armes : d'azur à quatre lièvres d'or disposés en pal.



IEHAN DE RILLAC<sup>1</sup> succède à Guy d'Eydie et est le XXII<sup>e</sup> évêque de Sarlat. Guy d'Eydie estant décédé le 1<sup>er</sup> d'apvril 1529, comme dict est cy-dessus, les religieux s'assemblent après la sépulture et indisent jour au 17 du mesme moys pour procéder à l'élection du futur évêque. Les consulz, prévoyant le désordre qui pourroit arriver à raison de la multitude des gentilzhommes qui viendroient solliciter l'élection pour leurs amis, assemblent le conseil, auquel est ordonné de faire garder et de fermer toutes les portes de la ville sauf une. Le 6

1529

étaient: Raymond de Prouhet, seigneur de Feyrac, lieutenant général, Antoine de la Boytie, seigneur de la Mothe-lèz-Sarlat et la Boytie, lieutenant particulier, Mathurin de la Dieudye, procureur du roi.

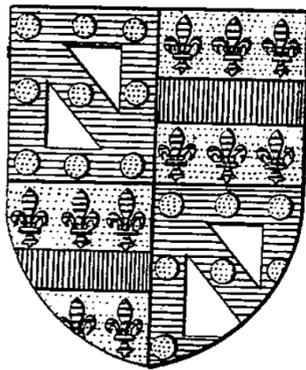
<sup>1</sup> Reillac, fief composé des deux paroisses de Saint-Sernin de Reillac et de Saint-Félix de Reillac, aujourd'hui com-

mune, canton du Bugue. Jean d'Abzac de Reillac, évêque de Sarlat, n'est pas mentionné dans la généalogie insérée au Dictionnaire de la noblesse par La Chesnaye des Bois. Il devait être fils de Jean II d'Abzac, seigneur de la Douze, Reillac, etc., et de Gabrielle de Salignac, petit-fils de Jean I d'Abzac, seigneur des mêmes terres.

d'apvril, ilz reçoivent une letre missive du roy par laquelle leur est mandé de dire et prier de sa part les religieux de Sarlat d'eslire pour leur évesque Jean de Rillac, abbé de S<sup>t</sup> Jean-d'Angeli, laquelle ilz signifient ausdictz religieux et, deux ou trois jours avant le terme indict pour l'élection, Raymond de Prohet, lieutenant du sénéchal et les consulz, avec nombre d'habitans, vindrent en armes dans le cloistre, lesquels avec grandes menaces firent inhibitions aux religieux de procéder à l'élection de leur évesque, leur ostèrent les clefz de la maison épiscopale et mirent soubz la main du roy le temporel de l'évesché; et, ayant heu advis que les religieux faisoient venir de Caors deux docteurs pour leur servir de conseil en la future election, les arrestèrent à l'entrée de la ville et les retindrent dans une maison jusques à ce que le jour indict pour l'élection fut passé. Les religieux, se voyant ainsi troublés, envoyent à Bordeaux querre des lettres pour faire assigner lesdictz Prouhet, consulz et habitans, lesquelles ilz obtindrent en la chancellerie le 24 apvril 1529. Le désir qu'ilz avoient de conserver leur ancien droit d'eslire leurs prélatz les porta à procéder, nonobstant tous ces troubles et empêchemens, à l'eslection de leur évesque, si bien qu'ilz esleurent un nommé François Borgueil, mais ceste election fut inutile, d'autant que Jean de Rillac se trouva proveu à Rome, sur la nomination du roy, lequel prévalut et fut maintenu, mais il ne jouit de l'évesché que la seule récolte de l'an 1529, après laquelle il quitta ce monde avec l'évesché, n'ayant tenu la chaire épiscopale que sept ou huit moys, tellement que l'an qu'on comptoit 1529 il y eut trois évesques à Sarlat, scavoir Guy d'Eidie, François Borgueil et Jean de Rillac, deux desquelz on vit ensevelir la mesme année qui sont Guy d'Eidie et Jean de Rillac, et le troisieme se retira.

Jean de Rillac estoit petit-filz du sieur de la Douze, lequel por-

toit le nom de Rillac et non d'Abzac pour ce que l'ayeul vivoit encore et ne voulut permettre que, pendant sa vie, son filz qui estoit père dudict Jean, portât le surnom de la maison. Avant estre évesque de Sarlat, il avoit demeuré longues années abbé de S<sup>t</sup> Jean d'Angeli. Ses armes estoient : escartelées, les premières d'argent à un bord et bande d'azur chargés de neuf bezans d'or ; les autres estoient d'or avec une fasce de gule et six fleurs de lis d'azur, trois sur la fasce et autant dessoubz, parallèles à la fasce.



Le 4 de mars audict an 1529, est dict à Bordeaux, par arrest, que les arrérages deubz aux feuz évesques Bonneval et d'Eydie seroient payés et employés à la réparation de l'esglise cathédrale.

IACOBVS DE LARMANDIE <sup>1</sup> succède à Jean de Rillac et est le XXIII<sup>e</sup> évesque de Sarlat. Il fut esleu par le chapitre incontinent après le décès dudict de Rillac, son élection confirmée à Bordeaux par les vicaires généraux, le siège vacant pour lors, et fut proveu à Rome sur ceste élection. En mesme temps, Richard Le Rouillié <sup>2</sup>, abbé de Rivaux, fut nommé par le roy, mais il décéda avant avoir recouvré ses provisions de Rome. Après son décès, d'Iverni <sup>3</sup>, conseiller au Grand-Con-

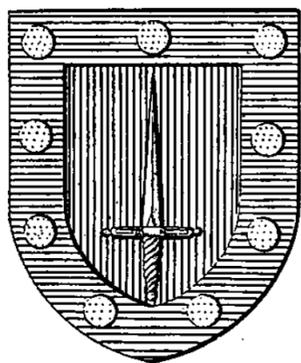
<sup>1</sup> Fils de Pons de Larmandie, seigneur de Miremont, et de Louise de Veyrines.

<sup>2</sup> Richard le Rouillé avait pour mère une bâtarde de Montmorency. Il était chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, abbé d'Hérivaux au diocèse de Paris, lorsque, grâce à la chaude recommandation de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, il fut nommé par le roi à l'évêché de Sarlat. Sollicitée par le grand-maître, Anne de Montmorency, Marguerite d'Angoulême employa, pour faire confirmer par le chapitre de Sarlat la nomination de l'abbé d'Hérivaux,

le crédit du roi de Navarre son mari, de Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, depuis cardinal, et de M. de Forts (Vivonne ?) qu'elle envoie sur place. Toutes ces demandes furent inutiles. Le Rouillé mourut cette même année 1529, sans avoir reçu ses bulles.

<sup>3</sup> Mathieu de Longuejoüe, seigneur d'Iverny. Successivement avocat au Châtelet en 1499, conseiller au Châtelet en 1502, au Parlement en 1519, maître des requêtes en 1523, il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques. Après la mort de sa femme, Madeleine Cham-

seil et maître des requestes, obtind une nomination du roy, mais il ne peut estre proveu que Jacques de Larmandie ne se trouvât évesque sacré et en possession, tellement que d'Iverni fut contraint le laisser en possession. Il termina sa vie en octobre 1533, après avoir tenu la chaire épiscopale trois ans. Il estoit religieux de l'ordre de S<sup>t</sup> Benoît et, avant estre évesque,



estoit abbé de la Sauve Entre-deux-mers, et prévôt de l'esglize de Sarlat. C'est le dernier qui est parvenu à ceste évesché par la voye des élections. Il estoit issu de la maison de Larmandie en Périgord, portoit ses armes : de gule à une espée d'argent en pal, la pointe en haut et un bord d'azur chargé de neuf besans d'or.

1530  
Sarlat.

Le second d'aoust 1530, par arrest de la cour de parlement de Bordeaux, Armand de Gontaud, archevesque de Nazaret, est condamné de bailler annuellement, pendant qu'il jouyra les revenus d'Issigeac et autres membres de l'évesché qu'il s'estoit réservés, lors de la résignation, la somme de 660 livres pour estre employée à la réparation de l'esglise cathédrale de Sarlat, et est ordonné que l'édifice de ladicte esglise commencée sera visitée par Maturin Galopin, Estienne Bardoin et Guillaume Medron, maîtres architectes de Bordeaux, pris et nommés d'office par la cour, et les fondemens ouvertz par iceux architectes, en présence de Blaise Bernard, maître masson de Sarlat, qui conduisoit ledict édifice, et l'advis desdictz architectes rapporté à la cour pour estre ordonné si l'édifice doibt estre démoli et recommencé, ou continué et parachevé sur ce qui se trouve fait.

bellan, en 1516, il embrassa l'état ecclésiastique, fut abbé de Royaumont et évêque de Soissons en 1533, conseiller d'Etat, garde des sceaux de France

(1538-1544), et mourut le 7 décembre 1558. Ses armes étaient de gueules à 3 grappes de raisins d'or, 2 et 1. (P. Anselme, VI, 464.)

Le 17 septembre 1531, Armand de Gontaud de Biron, aagé de 69 ans, quitta la terre pour monter au ciel. Il avoit tenu la chaire épiscopale de Sarlat 25 ans, ainsy que nous avons dict en son lieu, et heut le titre d'archevesque de Nazaret onze ans. L'an 1504, il fit razer l'ancienne esglize cathédrale de Sarlat et jeter les fondemens de celle qu'on y voit à présent imparfaicte et, après avoir construit les chapelles qui debvoit estre à l'entour du cœur, il résigna l'évesché à Charles de Bonaval et laissa l'ouvrage en l'estat qu'il est encore. Il fit bastir l'esglize d'Issigeac en perfection, sur laquelle j'ai observé qu'on demeura 40 ans à la fabrique d'icelle, et a demeuré seulement 40 ans en son entier. Il fut enseveli en l'esglize collégiale de Biron<sup>1</sup>. Cela est remarquable en ce prélat que, avant mourir, il vit quatre successeurs en son évesché de Sarlat qui sont: Charles de Bonaval son résignataire, Guy d'Eidie, Jean de Rillac et Jacques de Larmandie.

1531

NICOLAVS DE GADIS, cardinal diacre du titre de S<sup>t</sup> Théodore, est proveu de l'évesché de Sarlat par le décès de Jacques de Larmandie et faict le XXIII<sup>e</sup> évesque de ce diocèse. Il estoit florentin, parent de madame la dauphine Caterine de Médicis, laquelle obtind du roy la nomination et la luy envoya à Rome où il se fit pourvoir et en prind possession le 8 febvrier 1533 par « Paulus de Portis », protonotaire du S<sup>t</sup> Siège, son procureur à ce comis. Il vint à Sarlat et y fit son entrée solennelle le 23 apvril 1541, qui est 8 ans après sa prinse de possession. Les consulz allèrent au devant acompaignés de cent cinquante

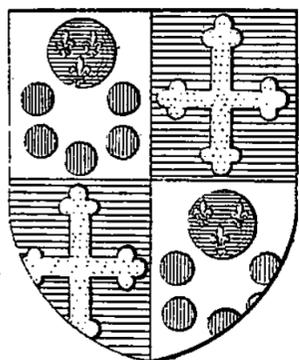
1533

<sup>1</sup> Son tombeau existe encore, bien que mutilé pendant la Révolution. Voici l'épithaphe :

« ARMANDO DE GONTAVT, SARLATENSI  
« VIGILANTISSIMO PONTIFICI, PIO, FRVGI,  
« CASTO, RELIGIOSO, MENTIS MAGNITVDINE,  
« ANIMI VIRTUTE, PRÆSTANTI DELVBRVM. D.  
« O. M. D. Q. IMMORTALIVM ÆDIFICATORI,  
« HOMINI PIETATE CVM IN SVOS OMNES

« EGREGIA TVM VERÒ MAXIMÈ IN FAMILIAM  
« DE BIRON EX QUA ERAT SINGVLARI, QVI  
« LXIX ÆTATIS SVÆ ANNO EXACTO XX  
« KAL. OCTOBRIS ANNI M. D. XXXI DIEM  
« SVVM OBIVIT, HÆRES EX FRATRE NEPOS  
« VIRTVTIS ERGO DE REFERENDÆ GRATIÆ  
« CAVSA BENEMERENTI FACIENDVM CURA-  
« VIT. » (Ms. Tarde A. — C. Ch.)

habitans et le receuillirent aux plaines de la Roussie, à l'extrémité de la terre de Sarlat, et le conduisirent dans le couvent des Cordeliers. Il entra par la porte de Lendrevie, où on avoit fait un arc triomphant soubz lequel il presta le serment acoustumé. Il occupa la chaire de Sarlat l'espace de 12 ans, pendant lequel temps il y fit fort peu de séjour, et le diocèse fut servi par « Joannes Fabri », évêque d'Aure, lequel il y commit avec titre de coadjuteur, et gouverné par Anthoine de Noailles,



en qualité de vicaire général. Il portoit ses armes esquarterées : les premiers d'or avec cinq tarteaux de gule et un en trèfle, plus gros que les autres, d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or en devise; les autres estoient d'azur avec une croix d'or fleuronée. L'an 1546, il se démit de l'évêché en faveur de

François de Sènetaire et mourut à Florance le 17 febvrier 1525. Le pape Clément VII l'avoit fait cardinal en may 1527 « *sub titulo S<sup>ti</sup> Theodori* ». Il se trouva à Rome à la création de Paul III, qui fut esleu en octobre 1534, et de Jules III esleu le 7 febvrier 1550. Soubz Paul III, il changea de titre et fut appelé cardinal diacre « *tituli sanctorum Viti et Modesti in macello martyrum* » et, soubz Jules III, fut fait cardinal prebtre « *tit. S<sup>te</sup> Mariæ in viâ latâ.* »

1546  
Belvès.

Les habitans de Belvès, voulant establir un marché tous les mardis de chasque sepmaine en leur ville, les habitans de Sarlat s'y opposent, mais, par arrest du mois de novembre 1543, le procès est jugé en faveur de Belvès<sup>2</sup>.

1546

Guy Chabot [est] sénéchal de Périgord.

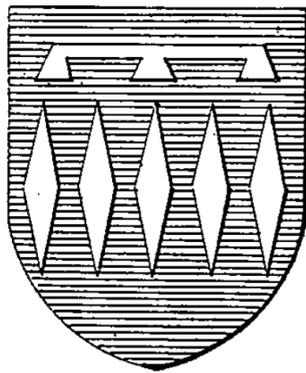
<sup>1</sup> Guy Chabot, baron de Jarnac, célèbre par son duel avec la Chasteigneraie. Après 1554, date à laquelle il succéda à son père dans le gouvernement de la Rochelle, il ne paraît plus avec la qualité de sénéchal de Périgord.

Jacques André fut probablement son successeur.

<sup>2</sup> « 1546. — Le sieur des Cars décède et Gui Chabot, fils du sieur de Jarnac, est fait sénéchal du Périgord..... » (Ms. Tarde B.)

FRANCISCVS DE SANCTONECTERIO, autrement François de Sènetère, est le XXV<sup>e</sup> évêque de Sarlat, proveu sur la démission et résignation de Nicolas de Gadis, cardinal. Il fit son entrée à Sarlat le 15 d'aoust 1546, et presta le serment à la ville et au chapitre aux lieux acostumés et avec les paroles et formalités ordinaires. Il estoit religieux de l'ordre S<sup>t</sup> Benoît, tellement qu'il fut appelé du cloistre de S<sup>t</sup> Benoît pour estre pasteur de ce diocèse. Il estoit issu de la maison de Fontanille en Auvergne. Son nepveu avoit espousé Magdalène de Rofignac, fille du président Chavaignac <sup>1</sup>, dame de Cosatges et de Chavaignac. Ses armes estoit d'azur à cinq fuseaux d'argent et un chef a trois lambeaux de mesme métal. L'an 1567, il résigna l'évesché en faveur de François de Salignac, après y avoir tenu le siège 22 ans, et quitta la terre pour monter au ciel la mesme année en septembre. Il emporta la réputation d'avoir esté le plus débonaire et le plus libéral de tous les évêques de Sarlat qui avoint esté devant luy.

1546



Le roy, par ses patentes de l'an 1552, ordonne que les évêques, chascun en son diocèse, fairoient inventoriser les biens des esglises, chapellenies, hospitaux, frairies et léproseries, dans lequel inventaire seroient mis les domaines, rentes, fondations, obitz et autres revenus et debvoirs, ensemble les biens meubles, sommes d'argent, réserve en fonds pour la fabrique, reliquaires, croix et calices d'or et d'argent, chapes, dalmatiques et autres ornemens d'esglise, pour lesquelz patentes exécuter dans ce diocèse, le sieur évêque commet Jean de Salignac, chantre en l'esglise cathédrale, lequel, acompagné de l'official et secrétaire d'Issigeac, passe par le diocèse et fait inventaire de ce

<sup>1</sup> Christophe de Roffignac, seigneur de Couzages et de Chavagnac en Sarladais, Président au Parlement de Bordeaux, célèbre jurisconsulte.

dessus auquel j'ay observé que dans les esglises de l'archiprestre de Capdrot il s'y trouva quarante sept calices d'argent et dix sept cens livres de cire, ainsi qu'il est porté dans le procès-verbal, daté du mois de may audict an 1552, par ledict Salignac dressé, et signé de tous les prieurs, curés, vicaires et autres y dénommés. Ce que j'escris pour monstrier l'estat de l'esglise de ce temps là, car, comme dict le proverbe, on cognoit la pièce par l'eschantillon.

1553

Jacques André est sénéchal de Périgord.

1555

Henri d'Albret, second du nom, roy de Navarre, décède à Pau aagé de 53 ans, et Jeanne d'Albret, sa fille unique, lui succède, laquelle avoit espousé, dès l'an 1547, Anthoine de Borbon, duc de Vandosme, duquel mariage provindrent Henri et Catherine de Borbon. Henri, comme héritier de sa mère, estoit roy de Navarre, comte de Foix, seigneur de Béarn et comte de Périgueux, lequel, après la mort de Henri de Valois, troisieme du nom, succéda l'an 1590 au royaume de France et fut appellé Henri III et, par ce moyen, le comté de Périgord est uni à la courone de France.

1558

Montpazier.

Le 6 décembre 1558, François de Sèneterre, évesque, ratifie et confirme les statutz de l'esglise collégiale de Montpazier par lesquelz, entre autres choses, est pris un règlement sur les collations des chanoines de ladite esglise, lesquelles, selon la bulle de la fondation et érection de ladite esglise en collégiale, appartiennent au sieur évesque de Sarlat et aux chanoynes d'icelle esglise, chascun à son tour. Et, pour ce qu'il estoit advenu souvent que chascun prétendoit estre à son tour lors de quelque vacance, qui estoit une semence de procès, à ceste occasion, pour éviter à l'advenir telz et semblables désordres, est ordonné, d'un commun consentement, que dores en avant les chanoynes qui vaqueront ès mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, fébvrier et mars seront conférées par le sieur

évesque et celles qui vaqueront au moys d'apvril, may, juin, juillet, aougst et septembre seront conférées de plain droit par lesdictz chanoynes, conjointement et capitulairement assemblés, où ceux qui ne sont « *in sacris* » ne pourront avoir voix délibérative.

En ce temps, il y avoit une petite esglise collégiale au chasteau de Cahuzac <sup>1</sup> et une autre au chasteau des Milandes <sup>2</sup> lesquelles se sont perdues à cause que elles n'avoient aucun fondz certain et perpétuel, estant seulement prébandées par les libéralités et munificences des seigneurs desdictz lieux, lesquels venant à se refroidir ou défailir, les collèges ont pris fin.

Du temps que Nicolas de Gadis estoit évesque de Sarlat, il se parloit en Périgord, comme au reste de la France, de la secte des luthériens lesquels, ès premières années du siège de François de Sénétere, changèrent de nom et furent appelés protestans, calvinistes, huguenotz et, ès derniers troubles, on les a qualifiés du nom de rebelles.

Les édictz du roy et les punitions sévères que les cours de parlement faisoient contre ces innovateurs en arrestèrent les cours quelques anset empêchèrent qu'ilz ne produisissent autre remuement que des discours et disputes verbales et des imprimés qu'on faisoit glisser secrètement pour augmenter le nombre des sectateurs <sup>3</sup>. Mais, environ l'an 1560, se voyant mainte-

1560

<sup>1</sup> Cahuzac, ancienne paroisse du diocèse de Sarlat, qui dépendait de l'archiprêtré de Bouniague. Aujourd'hui, commune du département du Lot-et-Garonne. La chapellenie de Cahuzac avait été fondée par les seigneurs d'Estissac.

<sup>2</sup> Les Milandes de Castelnaud, commune de Castelnaud, canton de Dome. Le chateau, dont on voit encore des ruines intéressantes, fut bâti en 1489 par François de Caumont, seigneur de Castelnaud et des Milandes, et Claude de Cardaillac, sa femme. Sur le bandeau de la fenêtre, à gauche de la porte d'en-

trée, on lit l'inscription suivante, gravée en creux remplie de plomb : « LAN MCCCIII<sup>xx</sup> ET IX FVREN COMENSADES LAS MILANDES DE CASTELNAV.

L'église collégiale existe encore en son entier, malgré de nombreuses et graves dégradations. Il y a peu d'années encore, les statues tombales du fondateur et de sa femme se voyaient dans la collégiale. Ces précieux monuments, si rares dans notre pays, ont disparu.

<sup>3</sup> Voir, sur les débuts du protestantisme en Périgord, la note finale n° VII.

nus de quelques grandz seigneurs du royaume qui, pour quelque considération particulière, s'estoient rendus protecteurs d'iceux, ilz levèrent le masque, se liguèrent et formèrent un parti, se persuadantz estre assés fortz pour s'en faire croire, et ne se contentent pas d'establir leur religion, mais veulent du tout abolir l'ancienne. A cause de quoy, ilz faisoient estat de tuer les prebstres, brusler et destruire les esglises et monastères là où ilz estoient les plus fortz.

Montignac.

En ladicte année 1560, il se trouva de telles gens à Montignac qui se rendirent maistres de la ville, firent prêcher un ministre à la place publique de la ville nommé Richard, natif d'Orléans, tuèrent plusieurs prebstres, brizèrent les autels et pillèrent les esglises, ayant pour chef et conducteur le procureur d'office de la terre, nommé Arnaud de Bord <sup>1</sup>.

Sarlat.

La mesme année, à Sarlat se descouvrit une brigade de ces calvinistes <sup>2</sup>, lesquelz firent venir un ministre nommé Raymond du Roy, qui avoit esté religieux de S<sup>t</sup> Benoît à Uzerche, et le firent prêcher apertement dans la ville en plusieurs de leurs maisons, quelle opposition que fesoient le sieur évesque, chapitre et autres catholiques.

Issigeac.

Le 24 fébvrier, qui estoit pour lors le pénultieme moys de l'an, à Issigeac qui est une place appartenant au sieur évesque de Sarlat, les gens de ceste secte menèrent un ministre et le firent prêcher dans l'esglize collégiale; le moys de mars suivant, occupèrent l'esglize par violence, rompirent les autelz, brizèrent les images et pillèrent les ornemens d'esglize et autres choses qu'ilz y trouvèrent et firent semblables insolences en plusieurs esglises voisines d'Issigeac.

En ce temps, Armand de Gontaud de Biron <sup>3</sup>, seigneur et

<sup>1</sup> Le procureur d'office exerçait les fonctions de ministère public auprès des juridictions seigneuriales.

<sup>2</sup> Voir, sur les premiers mouvements

des protestants à Sarlat, la note finale n<sup>o</sup> VII.

<sup>3</sup> Armand de Gontaut, seigneur de Puybeton, Brussac, Salignac, du chef

baron de Salignac, se déclara du parti des calvinistes avec toute sa maison.

Le 16 d'apvril 1561, l'esglise cathédrale de Sarlat fut sécularisée<sup>1</sup>.

1561

Le 18 may, les calvinistes d'Issigeac pillent et volent les esglises de Montaut, Monmarvès<sup>2</sup> et autres voisines et brisent

Issigeac.

de sa femme Jeanne de Salignac, père du baron de Salignac, chevalier des ordres du roi en 1604, ambassadeur à Constantinople en 1603.

<sup>1</sup> A la suite, vient dans l'original de Toulouse une demi-page barrée qui devait contenir le récit de la sécularisation de la cathédrale. Il est probable qu'elle contenait le texte suivant que nous trouvons dans des copies anciennes :

« Le 16 avril de ladite année 1561, « l'église cathédrale de Sarlat fut sécu- « larisée et les religieux d'icelle faictz « chanoines ; ceste sécularisation avoit « esté proposée longtemps auparavant. « Le cardinal de Gadis estant évesque « de Sarlat, les articles en furent dres- « sez, mais l'entreprise sursoya jusques « au 2 de novembre 1553 que les con- « sulz et principaux habitans de Sarlat « s'assemblèrent en la maison de ville « où ceste réduction fut proposée et « agréée de tous les habitans, lesquelz, « partant de la dicte maison s'en allè- « rent tous ensemble en la sale épisco- « pale où ils trouvèrent François de « Séneterre, évesque de Sarlat, et les « religieux de son chapitre, ausquelz ilz « firent déclaration qu'ilz consentoient « fort volontairement à la sécularisa- « tion proposée, les priant de la vouloir « poursuivre et offrans y apporter tout « ce qui sera en leur pouvoir et, pour « tesmoigner de leur bonne volonté, « envoyèrent peu de jours après pro- « curation expresse au conseil privé du « roy pour prester le serment en tel cas « requis. Le 7 de febvrier suivant, le « roy, inclinant à la requeste de l'éves- « que, chapitre et habitans, octroya son « placet et consentement. Le 6 avril « 1554, jour de vendredy après Qua- « simodo, fut tenu, suivant la coustume, « le chapitre général où assistèrent tous

« les religieux de Sarlat et tous les « prieurs dépendants de leur chapitre, « auquel jour les articles dressez sur « ce subject furent leuz en l'assemblée « et approuvez de tous et fut arrêté « qu'on poursuivroit telle sécularisation « aux fraiz du chapitre. La grâce fut « accordée par le pape Jules III, le 5 « des nones de mars an vi de son « pontificat, qui est le 3<sup>e</sup> jour de mars « de ladicte année 1554, mais, comme « on pourchassoit l'expédition des bul- « les, il décéda, et après lui fut esleu « Marcellus second qui ne tint le siège « que 22 jours, auquel succéda Paul IV « qui tint le siège quatre ans, durant « lesquelz la poursuite supercéda et, « après son décedz, les bulles furent « expédiées par son successeur Pie IV « à Rome le 8<sup>e</sup> des ides de janvier 1559, « premier de son pontificat, soubz la « forme qu'ilz appellent « *Rationi con- « gruit.* » Le roy, par ses lettres du 16 « febvrier 1560, consent à l'exécution « des bulles, lesquelles finalement « furent fulminées et mises à exécution, « l'an 1561, par Pierre de Baynac, offi- « cial de Sarlat, commissaire en ceste « partie député, toutes les parties qui « y pouvoit prétendre quelque droict « estant présentes ou deurement inti- « mées, et la sentence fut prononcée « ledict jour 16 avril 1561, sur l'heure « de midy et exécutée à vespres, telle- « ment que tous ces religieux qui, le « matin, avoient assisté à la messe avec « leur habit noir de S<sup>t</sup> Benoît, se « trouvèrent à vespres avec leurs sur- « pelis et aumusses, si bien que le « matin ilz estoient encore réguliers et « à vespres ilz furent prestres sécu- « liers et chanoines. » (Ms. Tarde A.)

<sup>2</sup> Montaut, Monmarvès, communes, canton d'Issigeac.

Montsaguel. les autelz et bruslent les reliques, livres et habitz sacerdotaux à la place de la ville et, peu de jours après, en firent autant ès esglises de S<sup>t</sup> Pardoux et Monsaguel <sup>1</sup>. Ilz possédoient l'esglize d'Issigeac et en empêchoient l'entrée aux chanoynes et catholiques d'où sortit une grande division, mais le 7 d'octobre, le sieur de Burie <sup>2</sup>, lieutenant du roy en Guiene, y estant venu exprès, ordonna que les uns et les autres s'en serviroient en telle sorte que les chanoynes et catholiques y feroient leur service jusques à 9 heures du matin et depuis vespres jusques au soir, et les calvinistes le reste du jour. Mais, après que le sieur de Burie s'en fut allé, les calvinistes ne voulurent tenir l'apointement. Au contraire ilz battirent les chanoynes et les chassèrent de l'esglise et rompirent entièrement les autelz.

Montignac. Pendant que les religionnaires calvinistes traitoient ainsi leurs concitoyens à Issigeac, ceux de Montignac, soubz la conduite d'Arnaud de Bord, prindrent le chasteau où commandoit le capitaine la Chilaudie, lequel ilz firent pendre à mesme heure qu'ilz le tindrent, sans autre forme de procès, et après imposèrent des tailles sur les catholiques, lesquelles ilz firent payer par force et violence.

Sarlat. Les religionnaires de Sarlat <sup>3</sup>, ne se contentant pas de faire prêcher leur ministre dans leurs maisons, se saisissent, ceste année 1561, de l'esglise parroissiale et y font leurs prêches et assemblées et la gardent comme une citadelle jusques à ce que le sieur de Losse <sup>4</sup> y arriva, accompagné de gens de guerre, à l'ayde duquel elle fut reprise et remise ès mains des catholiques <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Saint-Perdoux de Cahusac, commune, canton d'Issigeac. — Montsaguel (id.).

<sup>2</sup> Charles de Coucy, seigneur de Burie.

<sup>3</sup> Voir, sur les événements de Sarlat, la note finale n<sup>o</sup> VII.

<sup>4</sup> Jean de Losse, chevalier, seigneur

de Losse, Thonac, Saint-Léon, Gaubert, Banes, capitaine de la garde écossaise etc. Voir sa biographie par J. Tarde *sub anno* 1579.

<sup>5</sup> « (1561.) Le 6 décembre, un des « plus factionnaires lutériens de Sarlat, « nommé Jean del Peyrat, fut ensevely

Quelques troupes de religionnaires, ayant manqué de prendre la ville de Beaumont, comme ilz se retiroint furent suivis par le capitaine Flaageac <sup>1</sup> de Bigarroque, acompagné tant des siens que des habitans de Beaumont et voisins et, les ayant rencontrés au bourg de Monssac <sup>2</sup>, les tailla en pièces, en fit demeurer un grand nombre sur la place et fit voir en ce pays que les religionnaires n'estoient pas invincibles.

Combat  
à  
Monssac.

L'an 1562, le sieur de S<sup>t</sup>-Giniès <sup>3</sup>, gouverneur pour le roy en Périgord, adverti des tyrannies et cruautés que le capitaine Bord et ses complices exercoient à Montignac, y conduit des troupes et, le 14 d'aougst, assiège le chasteau et l'attaque si vivement que, le troysiesme jour, les assiégés se rendirent à discrétion. Le capitaine Bord et ses complices sont retenus prisonniers et, le 11 septembre, sèze d'iceux furent pendus en la place de Montignac, entre lesquels estoit le ministre nommé Richard. De Salis <sup>4</sup>, lieutenant général de Sarlat, leur fit le procès, acompagné de douze advocatz, et les sieurs d'Escars <sup>5</sup> de Lavauguyon et plusieurs autres seigneurs assistèrent à l'exécution. Arnaud de Bord, chef et principal autheur des meurtres, sacrilèges, voleries et autres insignes crimes commis en ce lieu, ne fut pas du nombre des sèze, car, pour certaines

1562

Montignac.

« dans le fanal du cimitière, qui est une  
« chapelle faicte en dôme par le dedans  
« et en pyramide par le dehors, size au  
« milieu du cimitière, sans prestres,  
« sans flambeaux et sans autre compa-  
« gnie que trois ou quatre hommes de  
« sa secte, ce qui fut trouvé fort nou-  
« veau, aussy fut-ce le premier que  
« Sarlat vit ensevelir à la lutérienne. »  
(Ms. Tarde A.)

<sup>1</sup> Flaageac, hameau, commune de Saint-Cyprien, ancien repaire noble appartenant, au xvi<sup>e</sup> siècle, à une branche de la famille de Touchebœuf.

<sup>2</sup> Monsac, commune, canton de Beaumont.

<sup>3</sup> Armand de Gontaut, baron de Ba-

defol, seigneur de Saint-Geniez, sénéchal de Béarn en 1564, chevalier de l'ordre du roi en 1565, gentilhomme ordinaire de sa chambre en 1567, capitaine d'une compagnie d'ordonnances en 1569, lieutenant général de Béarn en 1583, gouverneur de Navarre en 1584, meurt vers 1594. Il avait épousé Jeanne de Foix. (Haag, *La France protestante*, V, 306.)

<sup>4</sup> Antoine de Salis, seigneur de La Batut, lieutenant-général de Périgord au siège de Sarlat (1543-1572).

<sup>5</sup> Jean de Pérusse des Cars, comte de la Vauguyon, prince de Carency, chevalier du Saint-Esprit en 1578, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1595.

considérations, son exécution fut différée jusques au 18 d'octobre suivant, auquel jour ce saint martyr calviniste fut pendu et estrangé dans la mesme place de Montignac.

Lalinde.

Quelques troupes religieuses qui s'advouoient au sieur de la Rochefocaut <sup>1</sup>, conduites par les sieurs de Bordet <sup>2</sup>, de Montendre <sup>3</sup>, Chaumont <sup>4</sup>, Salignac <sup>5</sup> et autres, prènent la ville de la Linde-sur-Dordogne le 26 d'aougst. Ils entrent par une petite porte qui est du costé de la rivière, appelée la porte de la Fontaine, et par un trou qu'ilz firent à la muraille du cimetière. Après qu'ilz sont entrés en nombre suffisant, ilz vont ouvrir la porte de S<sup>te</sup>-Colombe par laquelle ilz font entrer toutes les troupes et, s'estans rendus maistres, font pendre le premier consul, le vicaire de la ville et six autres prestres et tuent en tout environ cent habitans; soixante des plus apparens s'estans retirés dans l'esglize sont forcés et constraintz de se rendre, partie des quelz sont mis à rançon et les autres tués de sang froid. Après qu'ils y heurent séjourné trois jours, ilz s'en allèrent, laissant l'esglize pillée et profanée, la ville vuide d'habitans, de meubles et vivres, les rues tapissées de

<sup>1</sup> François, comte de La Rochefoucauld et de Roucy, prince de Marcillac, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur et lieutenant-général de la province de Champagne, tué à la Saint-Barthélémy. (Haag, *La France protestante*, VI, 352.)

<sup>2</sup> N. Accarie, seigneur du Bordet, en Saintonge, dit le Brulé, célèbre chef protestant, tué au siège de Chartres en 1568. (Montluc, *Commentaires*, éd. de la Société de l'Hist. de France, II, 451. — Haag, IV, 327.)

<sup>3</sup> Louis de La Rochefoucauld, baron de Montendre et de Montguyon, fait prisonnier à la bataille de Vergt, après laquelle on n'entend plus parler de lui. (Haag, VI, 357.)

<sup>4</sup> Les frères Haag signalent plusieurs capitaines huguenots de ce nom. Bien qu'on trouve en 1562, dans l'armée de Duras, un Chaumont du Périgord, qui appartenait, sans nul doute, aux Chau-

mont, sieurs de Labatut, je pense qu'il faut voir dans celui-ci un membre de la famille de Chaumont-Quitry. (Haag, III, 421, note.)

<sup>5</sup> Jean de Gontaut, seigneur baron de Salignac (ch.-l. de canton, arrondissement de Sarlat), né en 1553, fils d'Armand, seigneur de Brussac, Puybeton, et de Jeanne de Salignac, chambellan du roi de Navarre, membre du son conseil privé en 1575, se distingue pendant les guerres de religion; gouverneur du Périgord et lieutenant-général du Limousin pour le roi de Navarre en 1580, il se signale à la bataille de Coutras en 1587, où il commande une division d'infanterie. Il abjure en 1596, est envoyé ambassadeur auprès de la Porte en 1603, reçoit le collier du Saint-Esprit en 1604 et meurt à Constantinople en 1610. — Voir sa biographie, par J. Tarde, *sub anno* 1610.

corps mortz et de sang caillé, les portes de la ville bruslées et le tout en une estrange et déplorable désolation. Cruèle réformation de l'Évangile !

[Les habitants de] Sarlat, voyant brusler la maison de leur voisin et advertis que ce feu montoit le long de Dordogne et prenoit le chemin de leur ville, se disposent à la défensive et prient la noblesse voisine de les assister. Le 28 d'aougst, ces troupes faisant nombre de trois mille hommes, viennent loger en la paroisse de S<sup>t</sup> André-lès-Sarlat, et, le lendemain matin, comme ilz prenoit le chemin de la ville, les sieurs d'Auteffort<sup>1</sup>, de Puymartin<sup>2</sup> et autres gentilzhommes qui estoit à Sarlat les allèrent recognoistre et, après quelques escarmouches, se retirèrent. Ces troupes viennent en bataille droit à la ville, mais ilz truvent les murailles bordées d'hommes avec contenance de se vouloir bien deffendre, et, en mesme temps, les gentilzhommes qui s'estoient rendus dans la ville, acompagnés d'un bon nombre de soldatz estrangers et habitans conduitz par le sieur de Giverzac<sup>3</sup>, après avoir laissé le sieur d'Auteffort pour la garde de la porte, sortent et vont donner droit à l'enseigne. Ce fut un combat qui les contraignit de prendre le large. Ilz allèrent tous sortir à S<sup>t</sup> Nicolas et prindrent le chemin de Carlux, chargés des despouilles des esglises et autres meubles volés sur le peuple. Le lendemain 30 du moys d'aougst,

<sup>1</sup> Edme de Hauteffort, chevalier, seigneur de Hauteffort, Thenon, etc., chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et sénéchal du Limousin en 1581, beau-frère de Raymond de Saint-Clar, seigneur de Puymartin, de Jean de Losse, seigneur de Thonac, et de Jean de Cugnac, seigneur de Giverzac. Edme de Hauteffort devint un des chefs de la Ligue et fut tué en défendant Pontoise, au mois de juillet 1589. (Nadaud, I, 523 ; II, 477. — La Chesnaye des Bois,

v<sup>o</sup> Hauteffort.)

<sup>2</sup> Raymond de Saint-Clar, chevalier, seigneur de Puymartin, chevalier de l'ordre du roi, mari de Louise de Hauteffort, sœur d'Edme, gouverneur du Limousin.

<sup>3</sup> Jean de Cugnac, seigneur de Giverzac, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, sénéchal du Bazadois, maréchal des camps et armées du roi, mari d'Antoinette de Hauteffort, sœur d'Edme, mort en 1575. (Saint-Allais, VIII, 108.)

partant de Carlux, ilz se rendirent à Gordon où s'assemblèrent les forces de la Rochefoucaut et de Duras<sup>1</sup>, lesquelles estant ramassées et unies prindrent le chemin de Caors et de Montauban<sup>2</sup>.

Sur la fin de septembre, les habitans de Sarlat sont advertis que les troupes qui avoient passé devant leur ville le mois d'aoust dernier revenoit de Montauban en nombre de douze mille hommes, soubz la conduite du sieur de Duras, pour s'en aller en Poitou, résolus de forcer tous les lieux où ilz passeroient, et que leur droit chemin estoit de passer à Sarlat, lequel advis estant tenu pour tout certain, ilz font provision de toutes choses nécessaires pour soustenir un siège. Ilz escrivent à la noblesse du pays et les prient de les venir assister, pour conserver la ville en l'obéissance du roy, sur laquelle prière vindrent seulement le sénéchal de Beaucaire, sieur de Fontanilles, nepveu du sieur évesque<sup>3</sup>, les sieurs de Puymartin, le jeune Périgord<sup>4</sup>, le sieur d'Archiniac de Jayac<sup>5</sup> et la Raymondie<sup>6</sup>, chascun menant quand et soy quelque nombre de soldatz. Avec l'advis et assistance d'iceux est proveu à tout ce qui est nécessaire. Le premier d'octobre, on reçoit une missive du sieur de Burie, lieutenant général du roy en Guiene, escripte au camp de Moncuq le dernier de septembre, par laquelle il advertissoit les habitans de se mettre en deffense et qu'il seroit bien tost à eux ou leur enverroit promptement du secours. Incontinent après, on envoie des hommes sur la

<sup>1</sup> Symphorien de Durfort, seigneur de Duras, colonel des légionnaires de Guyenne, fils de François, seigneur de Duras, et de Catherine de Gontaut de Biron.

<sup>2</sup> De Thou, livre 33.

<sup>3</sup> Jean de Sennectaire, fils de Jean, baron du Clavelier et de Fontenilles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, nommé sénéchal de Beaucaire en juin 1561, sur la résignation de son

père, occupe cette charge jusqu'en 1566. (B. N. Ms. *Fds. Languedoc*, CL, p. 220.)

<sup>4</sup> Claude des Martres, chevalier, sieur de Périgord en 1587. (B. N., *Périgord*, CXXV, v<sup>o</sup> *Cardaillac*, p. 10.)

<sup>5</sup> Charles de Carbonnières, chevalier, seigneur de Jayac et Archignac, chevalier de l'ordre du roi le 14 septembre 1570.

<sup>6</sup> Raymond de Bertin, écuyer, seigneur de la Raymondie en Limousin.

rivière de Dordogne pour faire passer tous les bateaux au deçà et les enfoncer, ce qui fut assés mal exécuté, mais cela estoit de peu de conséquence, à cause que la rivière estoit guéable en plusieurs endroitz. Le second d'octobre, sur le tard, on est adverti que plusieurs companies de l'armée de Duras estoient logées à Castelnau de Berbières et que une partie de l'armée avoit desjà passé la rivière en ce port et qu'il y avoit des troupes logées aux Vaissières <sup>1</sup>, Peyrelevade <sup>2</sup> et Bitarèles <sup>3</sup>. La nuit suivante, les sieurs sénéchal de Beaucaire, Puymartin et Périgord, acompaignés de 45 arquebuziers, sortirent de la ville et les allèrent recognoistre en ces villages et, après les avoir veuz, recogneuz, tué quelques sentinelles et mis l'alarme au camp, se retirèrent. Le reste de la nuit et de la matinée fut employé à abbatre murailles et arbres sur les chemins pour donner empêchement aux enemis et les troubler en la conduite de leur artillerie et attelage.

Le lendemain 3 d'octobre, à cinq heures du matin, entra à Sarlat le capitaine Flaageac <sup>4</sup>, lieutenant de la compagnie du sieur de la Motte, envoyé par le sieur de Burie, avec cinquante soldatz pour la défense de la ville. Sur les sept ou huit heures du matin, les troupes commencèrent d'aprocher et, dans le jour, prindrent tous les faubourgs avec le couvent des Cordeliers, non toutesfois sans quelque résistance, mais avant que parler des attaques et effortz des assiégeans, voyons l'estat des assiégés et quel ordre ilz avoint mis en leur ville pour se bien deffendre.

<sup>1</sup> Les Veyssières (voir p. 79, note 1, et p. 194, note 2). A côté du prieuré s'élevait un petit repaire noble.

<sup>2</sup> Hameau, commune de Vitrac, qui a pris son nom d'un dolmen que l'on voit encore sur le bord de l'ancien grand chemin de Sarlat à Dome, passant par les hauteurs, au-dessus de Griffoul.

<sup>3</sup> Les Bitarelles. — Section de la commune de Vézac.

<sup>4</sup> Est-ce le même personnage que ce capitaine Flogeac, « vaillant chef d'une des compagnies du feu comte de Brisac » (*Hist. des Troubles* — Bâle, 1574, l. VIII, p. 222, 223), qui fut tué au siège de Niort, en 1569 ? (*Journal de Pierre de Jarrige*, 1868, p. 57. — D'Hozier, *L'Impôt du sang*, I, 25.) Ou faut-il lire : le capitaine Flaageac de Bigaroque ? (Voir p. 231, note 1.)

Lors que les ennemis arrivèrent, il y avoit huit enseignes arborées sur les murailles de la ville, pour monstrer aux ennemis que la ville n'estoit dépourvue d'hommes ni de courage. Tous les habitans et estrangers venus à leur secours s'estoient départis en six companies à chascune desqueles y avoit un chef et un lieutenant pour commander ; quatre estoient sur la muraille et deux dans la ville. Ceux qui estoient logés sur la muraille avoient partagé tout le rond d'icelle en quatre quartiers, les portes de la ville faisant la séparation d'iceux, et chaque quartier avoit sa compagnie avec son capitaine et lieutenant et la compagnie estoit de soixante hommes. Les deux companies qui restoient dans la ville estoient logées, une à la place et l'autre au Peyrou, chascune faisant un gros en forme de corps de garde, ou plustot d'arrière garde, pour couvrir là où seroit besoin et assister l'endroit le plus affligé. On avoit aussi proveu à la distribution des poudres, bales, bois, chandèle et autres choses nécessaires et principalement à ce que les vivres ne manquassent à ceux qui estoient sur la muraille, tellement que le tout se passoit sans confusion des habitans et sans mescontentement des estrangers venus à leur ayde <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voici quelle étoit la composition et la distribution des compagnies bourgeoises pendant le siège de 1562 :

Une compagnie de 60 hommes défendait le secteur compris entre la porte de la Bouquerie et la porte de la Rigaudie. Capitaine : M<sup>e</sup> Pierre Bridat, greffier en chef ; lieutenant : sire Jean Suau, marchand. Une seconde compagnie de 60 hommes défendait le secteur compris entre la porte de la Rigaudie et la porte de la Rue. Capitaine : M<sup>e</sup> Antoine Céron ; lieutenants : Monsieur de Beyssac (ou Beynac) dit le cadet, Myhon et François Bosquet, marchand. Une troisième compagnie de 60 hommes défendait le secteur compris entre la porte de la Rue et la porte de Lendrevie. Capitaine : M<sup>e</sup> Jean Chappon, procureur ; lieutenant : Raymond Manin-

gault, dit Mondy. Leur principale défense étoit la tour de la Paix. Une quatrième compagnie de 60 hommes défendait le secteur compris entre la porte de Lendrevie et la porte de la Bouquerie. Capitaine : Monsieur Léonard de la..... alle (le papier est déchiré) ; lieutenant : Jérôme Monzie.

Deux autres compagnies de 60 hommes étoient postées : l'une devant l'Hôtel-de-Ville, sur la place dite aujourd'hui de la Liberté, l'autre devant le monastère, sur la place du Moustier ou du Peyrou.

Sur la tour de la Guerre, entre les portes de Lendrevie et de la Bouquerie, combattaient du Boys, syndic de la ville, François de la Brousse, Antoine Martini, Étienne Singlier.

On réserva un piquet de 12 hommes, « qui estoient commis et avoient le soing

Revenons aux assiégeans. La nuit qui vint après le 3<sup>e</sup> jour d'octobre, ilz firent leurs approches et logèrent leur artillerie dans un jardin qui est entre la fontaine de Bodoissou<sup>1</sup> et le fossé de la ville. Le 4<sup>e</sup> d'octobre, sur les huit heures du matin, ilz commencèrent leur batterie avec une grosse pièce qu'ilz appelloint « Chasse-messe » et deux coleuvrines bastardes. Dans deux ou trois heures, toutes les deffenses de ce costé furent mises par terre ; mais, à mesure qu'ilz voulurent continuer leur baterie, la grelle des arquebusades, mosquetades et pièces de campagne qu'on tiroit de la ville fut si aspre que leur canonier fut blessé et le maistre de l'artillerie tué : si bien que la baterie cessa sur les onze heures et l'artillerie se vit abandonnée, laquelle eût peu estre aisément gagnée par les assiégés, s'ilz eussent heu des gens assés pour sortir. Sur les dix heures du soir, ilz don-

et cure, où les ennemys pouroient mectre le feu pour soubdain l'estaindre ».

M<sup>e</sup> Antoine de Bars, bourgeois, était préposé à la distribution des vivres.

M<sup>e</sup> Noël Céron, banquier et consul, avait la charge des munitions.

Jean Plamon, le vieux, procureur, et Jean Chaumelz, le jeune, marchand, commandaient le poste de la porte de la Bouquerie, la seule restée ouverte.

Pons de Salignac, grand archidiacre, avait pris soin de couvrir les approches de la ville par des travaux de terrassement, et de couper de tranchées tous les chemins. (Arch. départ. E, cartons cotés : *Sarlat*.)

Un conseil permanent centralisait la direction. Il était composé de François de Sennectaire, évêque, des dignitaires du chapitre, d'Antoine de Salis, seigneur de la Batut, lieutenant-général, de Guillaume de la Porte, lieutenant criminel, de François Pothon de Gérard, avocat du roi, de Mathurin de la Dieudye, procureur du roi, des consuls Gratien de Leygue, Geraud Rudelle, Noël Céron, du procureur syndic de la ville du Boys.

Aux gentilshommes étrangers à la ville, qui étaient venus contribuer à sa

défense, Fontenilles, sénéchal de Beaucaire, Puymartin, Périgord le jeune, Jayac et la Reymondie, il convient d'ajouter le sieur de Solvignac, ou mieux « Solmignac », que nous retrouverons fréquemment dans les événements des années qui vont suivre.

La ville avait certainement de l'artillerie. — Voici ce qu'on lit dans le document d'où les détails qui précèdent ont été extraits :

« Sur la tour de la Guerre combattoit  
« du Boys, scindic, M<sup>e</sup> François de la  
« Brousse, Antoine Martini, Estienne  
« Singlier qui avoient le gouvernement  
« de lad. tour jusques à la porte de la  
« Boucarie. De lad. tour lesd. ennemys  
« estoient batus à la canonnière si vif-  
« vement que lesd. ennemys n'avoient  
« moyen de tout ce costé à cinq cens  
« brasses de monstrier le nes. A raison  
« de laquelle baterie et repoulement à  
« eulz faictz fut imposé nouveau nom à  
« lad. tour... (papier déchiré) lors  
« appelée tour de la Guerre. » (Arch.  
« départ. E, cartons cotés : *Sarlat*.)

<sup>1</sup> La fontaine de Boudouyssou se trouve au pied de Pissevi, derrière le jardin du collège actuel.

nèrent une alarme, faisant semblant de mettre des échelles de tous costés de la muraille ; tous les tambours battoient, toutes les trompètes sonnoient, toute sorte d'artillerie tiroit ; à ce grand bruit ilz adjoustoient des cris et urlemens estranges ; les assiégés ne s'estonnoient pas pour ce bruit et ne perdoient pas l'occasion de tirer quand elle se présentoit. Pendant ceste alarme, les assiégeans, soubz la faveur de la nuit et de la fumée des arquebusades, retirèrent leur artillerie du lieu où ilz l'avoient logée pour la placer ailleurs.

Le lundi 5 d'octobre, sur les quatre heures du matin, ilz donnèrent une autre alarme, mais ilz trouvèrent une telle résistance qu'ilz ne purent approcher la muraille de la ville. Après que l'alarme eût cessé et que le soleil eût ramené sa clarté ordinaire, les assiégés aperceurent que les ennemis avoient remué leur artillerie, et l'avoient assise sur une couline nommée Pechnabran<sup>1</sup>, en un lieu haut d'où ilz voyoient dans la ville distant de la muraille deux cens pas seulement, et de là commencèrent à tirer environ les deux heures après midi et continuèrent jusques à la nuit, jettant par terre les deffences ; pendant ceste batterie, ilz faisoient apporter grand nombre de fagotz dans les fossés, et apprestoient quantité d'échelles, lesquelles ilz vouloient dresser contre la muraille et les couvrir de fagotz pour se loger au dessoubz et de là saper le pied de la muraille. Ce mesme jour, ilz mirent deux pièces de campagne et quelques mosquets bien près de la porte de la Rue, et de là tiroient depuis vespres jusques à la nuit. Ilz tiroient aussi du couvent des Cordeliers tout ce jour, d'où ilz incommodoient la ville à cause de la proximité. Sur les dix heures du soir, ilz donnèrent une autre alarme, faisant tirer toute leur artillerie, grande et petite, sonner tambours et trompètes, criant : « Aux armes ! escale ! sape ! done dedans ! » pour assaillir de toutes parts, mais ilz

<sup>1</sup> Pechnabran, lieu-dit, au sud-ouest de la ville, aux Rodes.

furent si bien repoussés que ilz ne purent pas mesmes entrer dans le fossé.

Le lendemain 6 d'octobre, deux heures avant le jour, ilz donnèrent une autre alarme en tout semblable aux précédentes, sauf qu'ils y adjoustèrent un grand nombre de fusées qu'ilz tiroint comme s'ils eussent voulu brusler la ville. Ce fut la dernière attaque et le dernier effort qu'ilz firent, auquel ilz furent repoussés comme aux précédentes. Le sieur de Duras et son conseil, voyant la résistance des assiégés, et estant advertis que le sieur de Burie estoit avec l'armée royale à Castelnau de Milandes, prest à passer la rivière pour leur donner sus, commence à desloger ce mesme jour 6 d'octobre, à neuf heures du matin, et, pour continuer son voyage, prind le chemin de Meyralz et Tayac, mais pour ne s'en aller pas sans laisser quelque trace de leur réformée insolence, ilz mirent le feu aux quatre faubourgs et au chasteau de Temniac, ruinèrent le couvent des Cordeliers, brizèrent les vitres, les orgues et la fontaine et bruslèrent toutes les chambres qui estoit sur le ruisseau, mirent en cendres tous les foins, pailles, vivres et respendirent le vin qu'ilz ne purent boire. En tout ce siège, il n'y eut de la part des assiégés que six hommes tués et autant de blessés et du costé des assiégeans en demeura environ quatre vingtz pour engraisser les champs et au double de blessés <sup>1</sup>.

Ceste armée calviniste ayant passé la rivière de Vézère au Bugo, Tayac et Tursac, suit le chemin pour Mucidan ; mais les sieurs de Burie et de Monluc les suivent de si près qu'ilz la rencontrent le 9 de ce moys au lieu de Ver, et la chargent si à

Combat  
de Ver.

<sup>1</sup> « C'est une chose surprenante, dit  
« Soulier, qu'une aussi petite ville, qui  
« n'avoit que des murailles pour toute  
« fortification, commandée de deux  
« côtés par deux éminences, desquelles  
« on la peut battre en ruine, étant  
« battue et attaquée fort rudement  
« depuis le troisieme jour d'octobre jus-

« qu'au six, put résister avec si peu de  
« troupes qu'il y avoit dedans à la fureur  
« des ennemis, auxquels les assiégés  
« ne permirent jamais de faire aucune  
« descente dans le fossé. » (P. Soulier,  
*Histoire des progrès du Calvinisme*, liv. I,  
p. 63.) Voir aussi de Thou, livre 33.

propos qu'ilz mettent en pièce toute l'infanterie, prènent l'artillerie, dix neuf drapeaux, cinq cornètes et tout le bagage ; cinq ou six mille hommes demeurent sur la place, le reste s'enfuit à vaudéroute<sup>1</sup> et le sieur de Duras, avec quelques troupes de cavalerie, s'en alla rendre à Orléans à l'armée du prince de Condé. Le séjour qu'il avoit faict devant Sarlat fut cause de son malheur, car, par ce moyen, il donna temps à ses ennemis de s'assembler et l'attaquer dans leur gouvernement.

1563

Les armées, qui avoient couru et ravagé tout le Périgord l'an 1562, laissèrent, comme c'est la costume, la famine et la peste en toute la province. La disette arriva ès moys d'apvril, may et juin 1563 et la peste en l'automne. La cherté fut telle que le froment se vendit à Sarlat trois livres le quarton et le sègle cinquante solz. Quand à la contagion, elle fut si grande qu'elle sembloit menacer toute la province d'une entière désolation. A Sarlat, tous les habitans quittèrent la ville, sauf un consul et quelques chirurgiens qui demeurèrent pour la police et conservation de la ville.

Estienne  
de la Boétie.

Le 18 d'aougst, décéda Estienne de la Boétie, conseiller du roy en la cour de parlement de Bordeaux, aagé de 33 ans, nay d'une fort honorable famille de Sarlat. La nature l'avoit doué d'un beau jugement et son travail l'avoit rendu scavant ès lettres grecques et latines, et en toute sorte de science. Ses poèmes et discours de la « Servitude volontaire » qui restent de luy, sont choses qu'il fit par forme d'exercitation pendant sa jeunesse. Si, quelques jours avant mourir, il eût faict quelque autre chose, on eût veu des conceptions bien plus relevées et une vivacité d'esprit différente du commun des hommes de son temps. C'estoit une âme moulée au patron de quelque ancien

<sup>1</sup> On dirait maintenant : « le reste s'enfuit en déroute ». Le mot « vaudéroute » est employé dans le même sens

dans les *Lettres missives d'Henry IV*, t. II, p. 155.

sénateur grec ou romain, mais la mort le ravit avant qu'il eût moyen de se faire cognoistre.

La contagion continuant à Sarlat, le sénéchal se remue à Cadoin où il est tout le mois de janvier et partie de febvrier et de là fut transféré à S<sup>t</sup> Cyprien où il demeura tout le caresme.

Le 25 de mars, qui estoit le premier jour de l'an 1564, les consulz de Sarlat furent au couvent des Cordeliers où le sénéchal s'estoit remué depuys Pasques et, le mois de may suivant, la contagion ayant cessé, tant le sénéchal que habitans se remirent dans la ville.

1564

Jeanne de Biron <sup>1</sup>, sœur du sieur mareschal de Biron, religieuse, sort de son couvent, quitte le voile, abjure la religion catholique et fait profession de celle de Calvin, et après demande son apanage, pour lequel luy fut baillé Lavaur <sup>2</sup>, près Villefranche, avec la justice et autres appartenances, où s'estant retirée, elle y fait prêcher en vertu de l'édit de janvier. Le ministre s'appeloit Lafontaine <sup>3</sup>. A ce lieu venoient les religionnaires de Villefranche, Monpazier, Monflanquin, Gavaudun, Salviac et autres lieux circonvoisins. Le prêche y fut continué jusques à l'an 1567 que ceste dévote religieuse se maria avec Jacques de Durfort, sieur de Boyssières.

Le 22 d'avril, jour de Pasques 1565, issue de la grande messe, les consulz de Sarlat firent faire amende honorable à Maturin Constantin à laquelle il avoit esté condamné par sentence des consulz, confirmée par arrest de la cour, pour avoir brisé un crucifix.

1565

<sup>1</sup> Jeanne de Gontaut, fille de Jean de Gontaut, baron de Biron, et de Renée-Anne de Bonneval, religieuse à Fontgauffier, supérieure de la Pomarède en Quercy. (Haag, V, 305.)

<sup>2</sup> Lavaur, commune, canton de Villefranche de Belvès.

<sup>3</sup> Ce ministre Lafontaine ne serait-il point ce Jacques Fontaine, d'origine

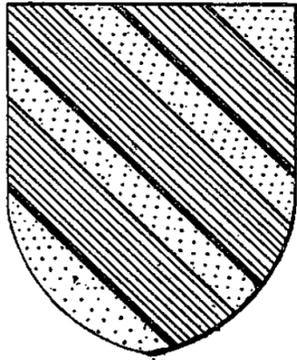
suisse, envoyé en Agénais en 1560, emprisonné le 23 mai à Agen par ordre de Montluc, évadé au mois d'octobre, et exerçant depuis à Gontaut son ministère? (Th. de Bèze, *Hist. des Eglises Réformées*, t. I, p. 322; — B. N. Ms. 500 Colbert, XXVII, p. 169. — Gaullieur, *Hist. de la Réf. en Guienne*, p. 203, 204.)

1566

L'an 1566, on commença de prandre la date et commencement de l'an au premier jour de janvier, suivant l'édicte du roy sur ce fait, car au paravant on commençoit l'année le 25 de mars. Par ce moyen, l'année précédente 1565 ne fut que de dix mois sept jours, ayant commencé le 25 mars et fini le dernier de décembre.

1567

FRANÇOIS DE SALIGNAC <sup>1</sup> est le XXVI<sup>e</sup> évesque de Sarlat proveu à Rome sur la résignation de François de Sèneterre par Pie V pape « *V kal. septemb. pontificatús anno secundo* » qui revient au 28 d'aougst 1567. Il prind possession par procureur le 25 mars 1569 qui est un an et presque sept mois après la date de ses provisions et, le 29 may 1570, fit son entrée et presta le serment acostumé à la ville dans le boulevard de Lendrevie, et au chapitre devant la grande porte de l'esglise cathédrale. Il estoit de la Motte-Fénelon, qui est une branche



de la maison de Salignac, portant les armes : d'or à trois bandes de sinople. Avant estre élevé à ceste dignité épiscopale, il avoit esté longues années auditeur et vicaire général du cardinal du Belay et de François de Mauny, archevesques de Bordeaux. Il estoit frère du sieur de la Motte, chevalier des deux ordres du roi et son ambassadeur ordinaire auprès du roy d'Angleterre. François de Sennetère, son prédécesseur et résignant, avoit veu pendant son siège beaucoup de changemens et de malheurs, mais François de Salignac, son successeur, en

<sup>1</sup> François de Salignac, fils d'Hélie, seigneur de Fénelon, et de Catherine de Ségur de Théobon. Outre les qualités que lui donne Tarde, il étoit archidiacre du Médoc, lors de son élévation. Il fut pourvu à Rome le 28 août 1567, sur la résignation de François de Sennectaire; mais comme celui-ci mourut le mois de septembre suivant, François de Salignac, pour mieux s'assurer de l'évêché, le

demanda au roi comme vacant : il en obtint le brevet le 22 avril 1568 et prit possession le 25 mars 1569. — On ne sait si ce fut sur les provisions du 28 août 1567, ou s'il en obtint de nouvelles en vertu du brevet du roi. — Ce brevet, inconnu à Tarde, existait au XVII<sup>e</sup> siècle dans les archives de Fénelon. (Ch. de Gérard-Latour, *Catalogue des évêques.*)

verra de plus grandz et qui le toucheront de plus près, pendant 12 ans qu'il tind le siège.

Ceste année 1567, les religionaires d'Issigeac contraignent les catoliques à coups de baston d'aller au prêche, coupent la tête à un prebstre, rompent le cœur de l'esglise, montent sur la voûte, mettent le feu à la charpente et réduisent tout en cendres.

Issigeac.

Le 6 septembre 1568, la royne de Navarre part de Nérac avec le petit prince son fils pour se rendre en Poitou, passant à Bergerac y trouve le capitaine Piles <sup>1</sup> avec ses troupes de Périgord, Quercy et Auvergne qui l'acompaigna jusques à Mucidan où Briquemaud <sup>2</sup> luy vint au devant et la conduisit à la Rochèle.

1568

Dans peu de temps, l'arrivée des calvinistes fut grande en Poitou appelée l'armée des Princes, à cause qu'elle estoit soubz l'adveu du prince de Condé et du jeune prince de Navarre : elle prend plusieurs villes en Poitou, Saintonge et Angoumois.

La ville et chasteau de Blaye est mise ès main des religionaires par l'intelligence du gouverneur. Ce que alarma grandement Bordeaux et toute la Guiene.

Blaye.

Le sieur de Puymartin est faict capitaine à Sarlat, avec une compagnie de cent arquebusiers, et le sieur de Maurans est capitaine à Dome avec une pareille companie de soldatz.

Sarlat.  
Dome.

Le 5 d'octobre, quelques troupes calviniènes, en nombre de sept ou huit cens hommes, conduitz par le capitaine Bonnevie <sup>3</sup>,

Dome.

<sup>1</sup> Armand de Clermont de Piles, seigneur de Piles près Bergerac, capitaine protestant, « dont les exploits, dit Mézeray, surpassent la croyance et presque la vertu humaine », tué à la St-Barthélémy. Armand de Piles avait épousé Jeanne de Durfort, fille de Robert, seigneur de Saint-Germain, et de N. de Saint-Ahon. (Haag, III, p. 93 et suiv.)

<sup>2</sup> François de Beauvais, seigneur de Briquemaut, un des plus célèbres chefs

du parti protestant pendant les premiers troubles, né vers 1502, chevalier de l'ordre du roi, mestre de camp, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ami intime de Coligny. Fait prisonnier à la Saint-Barthélémy, le Parlement de Paris, par arrêt du 27 octobre 1572, le condamna à être pendu, ce qui fut exécuté. (Haag, II, 135.)

<sup>3</sup> Etienne de Bonnevie, seigneur de Cazela, en Agénois, mari de Gabrielle

La Motte et autres, assiègent Dome et attaquent la porte des Tours en intention d'y mettre le feu, laquelle ils abordèrent à la faveur des continuëles arquebusades qu'ilz tiroint à toutes les deffenses, mais le capitaine Maurans, avec la garnison les fit retirer avec perte de plusieurs hommes.

Le duc d'Acier <sup>1</sup>, Mouvens <sup>2</sup>, Mombrun <sup>3</sup>, et autres chefz des religionnaires font levée de gens de guerre en divers endroitz du royaume; Mombrun dresse en Daupiné sept régimens, qui faisoient 74 enseignes et 3 cornètes de cavalerie; Mouvens faict en Provence un régiment de 40 enseignes et 2 cornètes de cavalerie; en Languedoc se fit trois régimens de 35 enseignes, et au Vivarez deux régimens de 18 enseignes. Toutes ces troupes s'assemblèrent en Rouergue en intention d'aller joindre l'armée des Princes en Poitou et fut appelée l'armée des Provençaux. Le Périgord ne vit jamais une armée si populeuse. Ilz passèrent le Lot à Cadenac et vindrent à Acier. Les sieurs de Monluc <sup>4</sup>, des Cares <sup>5</sup>, de Monsalès <sup>6</sup> et plusieurs autres seigneurs, s'estant rendus à Gramat avec toutes les forces qu'ilz avoient pu ramasser pour les empêcher de passer Dordogne, après avoir recogneu les forces de l'enemy et leur contenant, se recognoissant foi-

de Montesquiou de Fages. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*. CLIII, dossier *Montesquiou*.)

<sup>1</sup> Jacques de Crussol, seigneur d'Assier, frère d'Antoine, duc d'Uzès, à qui il succéda en 1573. Il mourut en 1586.

<sup>2</sup> Paul Richiend, seigneur de Mouvens en Provence, né à Draguignan, capitaine calviniste, tué au combat de Mensignac le 25 octobre 1568.

<sup>3</sup> Charles du Puy, seigneur de Mombrun, capitaine protestant, né en 1530. Après de grands succès remportés sur les catholiques en 1560, 1562, 1567, 1574, il fut pris en 1575. Son procès lui fut fait par le Parlement de Grenoble; condamné à mort, il fut exécuté.

<sup>4</sup> Blaise de Montluc, fils de François de Montesquiou, seigneur de Montluc, et de Françoise d'Estillac, chevalier de

l'ordre du roi en 1555, colonel de l'infanterie française en 1558, lieutenant du roi en Guienne avec Burie, en 1562, maréchal de France en 1574.

<sup>5</sup> François de Pérusse, seigneur des Cars, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, lieutenant général au gouvernement de Guienne en décembre 1568, gouverneur de Bordeaux, chevalier du Saint-Esprit à la première promotion du 31 décembre 1578.

<sup>6</sup> Jacques de Balaguiet, seigneur de Monsalès, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, chevalier de son ordre, gentilhomme ordinaire de sa chambre, tué à la bataille de Jarnac en 1569.

bles, n'osèrent les attaquer, mais se retirèrent vers Caors. L'armée des Provençaux, partant d'Acier, vient à Aynac<sup>1</sup>, Gramat, Peyrat<sup>2</sup>, et advint en ce lieu de Peyrat un plaisant accident. C'est que, à faute d'eau, plusieurs firent boire tant de vin à leurs chevaux que, le lendemain sur le départ, ilz les trouvèrent si yvres qu'ilz ne pouvoient aller et furent constraintz attendre que ceste potion bachique eût fait son opération avant que s'en pouvoir servir. C'estoit environ la my octobre qu'on achevoit de faire les vendanges.

De Peyrac ilz vindrent passer Dordogne à Souillac et, pour ce que la rivière estoit guéable, ilz passèrent la plupart à gué. Après ilz viennent à Carlux, à la Roque de Gajac, ma patrie, où jeune enfant de six à sept ans je les vis passer, de là à Baynac, S<sup>t</sup> Cyprien et droit au Bugo, où, ayant passé Vézère, prènent le chemin de S<sup>t</sup> Astier pour y passer l'Isle et puis s'en aller à Ribeyrac où estoit le rendez-vous.

Cependant le duc de Montpansier s'estoit rendu à Périgueux avec des forces catholiques où il les attendoit : et comme il passoient la rivière de l'Isle à S<sup>t</sup> Astier, il alla charger les régimens de Mouvens et de Pierregorde<sup>3</sup>, lesquels se serrèrent au village de Mensignac<sup>4</sup>, et de là donnent advis au duc d'Acier de les venir secourir : lequel s'excusa, disant qu'il avoit assez à faire à se deffendre, mais leur donne advis de se tenir dans leur fort jusques à la nuit, à la faveur de laquelle ils pourront gagner Ribeyrac, et que, en tout cas, le lendemain il leur donneroit secours avec toute l'armée. Cependant l'escarmouche continuoit tousjours contre Mouvens tant pour cognoistre ses forces et son courage que les advenues du lieu. L'escarmou-

<sup>1</sup> Aynac, commune, canton de la Capelle-Marival (Lot).

<sup>2</sup> Payrac, canton, arrondissement de Gourdon (Lot).

<sup>3</sup> François de Barjac, seigneur de

Pierregourde, tué au combat de Mensignac.

<sup>4</sup> Mensignac, commune, canton de Saint-Astier (Dordogne).

che fut reprinse le lendemain bon matin et continuée jusques à deux heures après midi que les catholiques firent semblant de se retirer à Périgueux, mais aussi tost ilz se cachèrent derrière une montaigne où Mouvens ne les pouvoit voir, lequel ayant appris de quelques paysans qu'ilz avoient prins le chemin de Périgueux, faict battre aux champs et quitte son fort, résolu de joindre l'armée à Ribeyrac ; le sieur duc, les sachant hors de leur fort et en la campagne, sort et les attaque si vivement qu'il en faict perdre la vie à plus de douze cens et met le reste en désordre et en fuite. Les paysans se jettent sur ces fuyardz esquartés, et en arrestent plus que autant qui servirent pour engraisser leurs terres. Le corps de l'armée qui estoit desjà arrivée à Ribeyrac, adverti de ceste route, assemble le conseil ; les uns estoient d'avis de demeurer à Ribeyrac pour recueillir et ramasser les esgarés, mais la plus grande opinion conclut de se rendre à Aubeterre, grande bourgade à deux lieues de Ribeyrac, où estoit un fort chasteau qui tenoit pour eux. Ceste opinion fut suivie. Ilz partent de Ribeyrac et marchent toute la nuit et se trouvent bon matin à Aubeterre. Toute ceste armée provençale estoit saisie d'un tel effroy par ceste défaicte que, si les catholiques eussent suivi leur pointe et se fussent servis de leur victoire, ilz eussent mis tout en pièces. Arrivés qu'ilz sont à Aubeterre<sup>1</sup>, toute l'armée passe la rivière de Drone. Or, les princes estoient à Chalès<sup>2</sup> qui n'est que à deux lieues de là où ilz estoient venus pour recevoir ceste armée.

Le duc d'Acier les y alla trouver et les mena le lendemain voir l'armée et les assura de dix huit à vingt mille arquebussiers et sept ou huit cens chevaux. Partant de là, ceste armée provençale alla joindre celle des princes en Poitou.

Le capitaine Piles<sup>3</sup>, après avoir ramassé tant de gens de

<sup>1</sup> Aubeterre, ville de l'ancien Périgord, aujourd'hui département de la Charente.

<sup>2</sup> Chalais, commune, canton de Jumillac-le-Grand.

<sup>3</sup> Voir p. 243, note 1.

guerre qu'il peut, alla sur la rivière de l'Isle, brulant tous les vilages et tuant tous les paysans qu'il subsonnoit avoir favorisé les catoliques en la défaicte de Mouvens et Pierre-gorde et, après avoir ainsi contenté son esprit, s'en alla rendre aux princes. Or, l'armée des princes estoit tousjours suivie ou costoyée d'une armée royale, conduite par le duc d'Anjou, frère du roy<sup>1</sup>.

Le 13 de mars 1569, ces deux armées se batirent en Poitou entre Jarnac et Chasteau-Neuf; celle du roy eut la victoire, le prince de Condé<sup>2</sup> y fut tué et plusieurs capitaines et autres gens de condition de son parti. L'armée royale, se servant de ceste victoire, entreprend de remettre soubz l'obéyssance du roy les places occupées en Poitou et Périgord par les rebelles. Les régimens de Monluc, de Brissac, de Cars, de Pompadour et quelques autres assiègent et prènent Aubeterre, et de là vont attaquer Mucidan. Ce siège fut long et malheureux aux uns et aux autres. Les assiégés deffendirent longuement la ville et, ne la pouvant plus tenir, la firent brusler et se retirèrent dans le chasteau, lequel ilz deffendirent vaillamment et longuement. Les sieurs de Brissac<sup>3</sup> et Pompadour<sup>4</sup> y furent tués, qui

1569

Mucidan.

<sup>1</sup> « En l'an 1569 les éditz du roy contre ceulx de la religion P. R. se exécutoient rigoureusement en Périgord par supplices, ransons, prises et confiscations de biens et homicides contre ceux qui subçonnoient estre de ce party..... Lorsque le sieur de Vivant se mit aux champs avec quelques jeunes gentilshommes et autres soldatz et sachant que le prévost de Périgord avoit assemblé nombre d'archers et autres pour exterminer tous ceux dudit party, et punir tant hommes que femmes, estant pour cest effect logé à las Teuilières<sup>a</sup> près Sarlat, où il commettoit beaucoup d'excès, ledit sieur de Vivant lala charger et deffaire, tua la plupart de ses archers et son lieutenant nommé la

saires et prévost et donna relasche à ceux de la dicte religion. » — (G. de Vivans, *Mémoires*. B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CLXXIV, v<sup>o</sup> *Vivans*.)

<sup>2</sup> Louis I de Bourbon, duc d'Enghien, prince de Condé, un des chefs du parti protestant, né en 1530, fut tué à la bataille de Jarnac, par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou.

<sup>3</sup> Timoléon de Cossé, comte de Brissac, colonel de l'infanterie piémontaise, grand fauconnier de France. Brantôme raconte que Brissac fut tué par un nommé Carbonnière. C'était, prétend-il, le meilleur tireur qu'il ait jamais vu, ne manquant jamais son coup. Il l'avait eu dans sa compagnie. (De Thou, liv. 45.) Le comte de Brissac n'avait que 26 ans.

<sup>4</sup> Jean de Pompadour, fils aîné de

<sup>a</sup> Les Tuillières, lieu-dit dans la banlieue de Sarlat, au-dessus de la Boétie.

fut cause que les assiégeans s'opiniastèrent davantage et si avant qu'ilz contraignirent les assiégés de se rendre vie et bagues sauvés. Mais ilz n'eurent pas si tôt perdu de voir les murailles que, (contre le droit des gens), furent presque tous taillés en pièces par les soldatz assiégeans, à cause du despic et colère qu'ilz avoient de la mort de leurs colonnelz <sup>1</sup>.

Nontron.

Combat de  
S.-Iriès.

Brantôme.

Les calvinistes font ceste année venir une armée d'Alemaigne pour fortifier leur parti, laquelle passe le Loire le 9 juin. L'armée des princes qui estoit en Poitou passe par le Périgord pour les aller joindre et prind la ville de Nontron en passant. Le 12 juin, l'armée des princes et celle des protestans se joignent à S<sup>t</sup> Iriès et ne font que une armée. En mesme temps, l'armée du roy estoit à la Roche l'Abeille <sup>2</sup>, distant une lieue de S<sup>t</sup> Iriès. L'armée protestante et calviniène, partant de S<sup>t</sup> Iriès descend en Poitou, passe par Tiviers et, en passant, prind Brantôme,

Geoffroy, seigneur de Pompadour, V<sup>e</sup> de ce nom, baron de Laurière, vicomte de Comborn, seigneur de Chanac, gouverneur du Limousin, et de Suzanne des Cars. Il n'était âgé, comme Brissac, que de 26 ans.

<sup>1</sup> Voici le texte d'une lettre autographe du duc de Montpensier au roi qui vient confirmer sur presque tous les points le récit de Tarde, conforme d'ailleurs à celui de de Thou. Il est intéressant de voir comment l'événement est apprécié, sur le moment même, alors que l'émotion causée par la perte du comte de Brissac et l'exécution de la garnison de Mussidan, n'était point encore calmée :

« Sire, je ne puis que avecques ung extrême regret et desplaisir vous dire la perte de M. le conte de Brissac et combien elle est plaincte par tous les gens de bien de deçà et principalement de Monseigneur vostre frère, may ce n'est sans grande occasion, car il estoit des plus affectionnez au service de vostre couronne et personne dont lon avoyt beaucoup de bonne espérance et se qui en faict plus de mal est que ce malheur soyt advenu en lieu de si peu de respect et où il nestoyt besoing qu'il

se présentast à tyeul hazart si esse que à la fin il a esté cause de la ruïne de ceulx de dedans Mussidan, car les capitaines et gens de guerre de devant, touchez dun extrême regret, se sont gettez à coup perdu de fason quils ont pris ville et chasteau dassaut et ont taillé en pièces tout ce qu'ils y ont trouvé sans quil sen soyt réchappé ung tout seul, ce qui servira d'exemple à ceulx des autres places quy tiennent contre vous et de la voye que l'on tiendra par cy-après contre eulx, au moyens si jen suys creu, ne sachant autre moyen pour en avoyr la raison, ce quil me semble vous devez commander.....

« Du camp de Villebois, ce premier jour de may (1569).

« Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur.

« LOYS DE BOURBON. »

Au dos : au Roy. — (B. N. Ms. 500 Colbert, XXIV, f<sup>o</sup> 200. Autographe.)

On remarquera qu'il n'est pas question ici de la capitulation de la garnison.

<sup>2</sup> La Roche-l'Abeille, canton de Nexon (Haute-Vienne).

Chasteau-l'Évesque<sup>1</sup> et la Chapelle<sup>2</sup>. Tous ceux qui se trouverent dans ces places furent mis à mort qui estoit en grand nombre, pour ce que chascun, voulant éviter la fureur d'une si grande armée, s'aloit retirer dans les fortz. L'armée des protestans assiège Poitiers et celle du roy Chasteleraud. Ces sièges sont levés et les armées roullent, sans dessein apparent, jusques à ce que, le 3 d'octobre, elles se rencontrèrent à Moncontour en Poitou, sur le ruisseau de Dive, où fut donnée ceste mémorable bataille, en laquelle la pluspart de l'infanterie protestante et calviniène fut deffaicte et le reste mis en route et leur artillerie prinse. Après ceste défaicte, les religionaires se retirèrent et n'osoient tenir la campagne et abandonèrent plusieurs places en Poitou qu'ilz jugeoint n'estre pas tenables. Ceux de Provence, Daupiné, Vivaretz et Languedoc traversent le Périgord pour se retirer à leurs maisons. Ilz arrivent à Souillac le 16 d'octobre pour y passer la Dordogne conduitz par Monbrun, Mirabel et Verbelet<sup>3</sup> et, ayant trouvé la rivière enflée et non guéable à cause des pluyes des jours précédentz, envoient quérir des bateaux par le moyen desquelz ilz commencèrent à passer ce jour mesme, sur le soir, et continuèrent toute la nuit, mais quelle diligence qu'ilz puissent faire, il en resta à passer pour le lendemain matin. Les garnisons voisines, mesmes celle de Sarlat, de ce adverties, s'assemblent ceste nuit, et font

Chasteau-l'évesque.  
La Chapelle.

Bataille de  
Moncontour.

<sup>1</sup> Château-l'Évêque, commune, canton de Périgueux. — Ancien château des évêques de Périgueux.

<sup>2</sup> La Chapelle-Faucher, réunie à Jumillac, commune, canton de Champagnac. — Le château de la Chapelle-Faucher appartenait en 1569 à Pierre de Chabans, écuyer, seigneur d'Agonac et la Chapelle-Faucher, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de son ordre. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CXXVII, dossier *Chabans*, p. 3.) Deux cent soixante paysans, qui avaient cherché un refuge dans le château, furent massacrés de sang-froid par les protes-

tants, le lendemain de la prise de la place.

<sup>3</sup> Claude Grinde, seigneur de Mirabel, que l'on trouve guerroyant presque toujours avec Verbelay. Celui-ci, frère de l'évêque du Puy, novice à Cluny, jette le froc aux orties, se fait protestant et prend les armes. Il servit sous les vicomtes aux seconds troubles, sous Coligny aux troisièmes troubles; après Montcontour, il se retire à Angoulême avec Dupuy et Mirabel et, de là, le 14 octobre, va reprendre le commandement d'Aurillac et de l'Auvergne. — On ne sait rien sur sa fin. (Haag, V, 137; IX, 461.)

un gros de cinquante hommes de cheval et autant d'arquebusiers, parmi lesquels se meslèrent plusieurs paysans, viennent bon matin reconnoître le nombre qui restoit à passer et quelle garde ilz faisoient, et s'estant rués sur eux, en deffirent bien deux cens qui furent tout aussi tost despouillés tous nudz et jettés dans la rivière. Ceux qui avoient passé prindrent l'alarme et se mirent en bataille et, après avoir attendu quelque temps pour recevoir ceux qui estoient échapés, continuèrent leur chemin vers Acier, où estant parvenus, ilz se départirent, car les uns se retirèrent à Orliac <sup>1</sup>, qui tenoit pour eux, et les autres passèrent le Lot à Cadenac et se retirèrent aux Sevénes.

Belvès.

Le 26 septembre, le sieur de Limoil <sup>2</sup>, acompagné du sieur de Floyrac <sup>3</sup>, son frère, et d'une troupe de gens de cheval, viennent à Belvès et se rendent maistres de la ville, nonobstant la résistance de quelques habitans, et deux jours après s'en vont et la quittent. Mais, le lendemain 29 septembre, le capitaine Vivant <sup>4</sup>, acompagné de quelques soldats, la prind par l'intelligence de certains habitans qui désiroient du changement. Ceste intelligence n'empêcha pas qu'il n'y eût de l'effusion de sang, car plusieurs habitans, gens de bien, s'estant mis en deffense, y furent tués. Le lendemain, il pilla les esglises et brusla le couvent des Jacobins et, estant adverti que le sieur

<sup>1</sup> Lire : Aurillac.

<sup>2</sup> Galliot de la Tour, seigneur de Limeuil et de Lanquais, fils de Gilles et de Marguerite de la Cropte, dame de Lanquais, meurt empoisonné, le 19 nov. 1591. (B. N. Ms. *Fds. Duchesne*, XXXVII, f. 61).

<sup>3</sup> Lire : Fleurac, commune, canton du Bugue. Jacques de la Tour, seigneur de Fleurac, frère cadet de Galliot, seigneur de Limeuil, fut livré par son valet aux assassins de son frère et fut étouffé dans son lit en 1591. (P. Anselme, IV, 536, 537.)

<sup>4</sup> Geoffroy de Vivans, seigneur de

Doissac en Sarladais, tué à l'âge de 49 ans, le 21 août 1592, d'un coup de mousquet, au siège de Villandraut en Bazadais. — Il s'est fait un nom parmi les chefs protestants par son audace, son habileté en même temps que par sa cruauté. D'abord lieutenant d'Armand de Clermont de Piles, il devint successivement chambellan du roi de Navarre, membre de son conseil privé, mestre de camp de sa cavalerie légère, gouverneur, pour le même prince, du Périgord et du Limousin, gouverneur particulier de Dome et de Caumont.

de Cars venoit avec des troupes plus fort que luy, il quitte la ville et s'en va avec le pillage et quelques prisonniers entre lesquelz estoit le sieur de Philiparie <sup>1</sup> auditeur général de l'archevesque de Bordeaux. Le lendemain de son despart, arriva ledict sieur de Cars, mais ce fut « après la mort le médecin ».

L'armée des princes quitte le Poitou et Saintonge, passe Drone à Brantôme et Lisle à Mucidan et traverse le Périgord, arrive à Montignac le 25 d'octobre. Le sieur du Barri <sup>2</sup>, capitaine du chasteau, est sommé de leur donner passage, ce que leur estant refusé, ilz vont passer Vézère à Terrasson. Trois jours après, une compagnie de chevaux légers vint à Montignac et, pour se venger du refus, pillèrent le faubourg, bruslèrent le couvent de Cordeliers; mais ce ne fut pas sans opposition, car le capitaine Machoine, acompagné de quelques arquebussiers, les suivit et les chargea si asprement qu'il en fit demeurer plusieurs sur la place et leur prind les chevaux et équipages.

Montignac.

Les princes, partant de Tarasson, vont loger à Salignac, et ne pouvant passer la Dordogne en aucun lieu, (à cause que le sieur de Cars avoit proveu à tous les passages, espérant leur donner quelque notable attaque), vont passer la Dordogne à Bord <sup>3</sup> et de là viennent à S<sup>t</sup> Seré, Cadenac, Causses et Montauban <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Philipparie, vieille famille de Belvès, à laquelle appartenait Philipparie, prêtre et notaire, dont les registres, conservés aux archives départementales de la Gironde, contiennent de précieux documents sur Belvès au xv<sup>e</sup> siècle. (B. N. *Fds. Périgord*, XLVI, 59.)

<sup>2</sup> Pierre Arnal, dit de la Faye, seigneur du Barry et de la Ricardie, fils de Jean et de Galienne de Beynac.

<sup>3</sup> Bord, canton et arrondissement de Boussac (Creuse).

<sup>4</sup> Voici comment le chanoine de Syreuilh raconte le passage des troupes protestantes en Périgord après la bataille

de Moncontour :

« Incontinent après la bataille et def-  
« faicte, les princes de Navarre et de  
« Condé et l'admiral de Chastillon, avec  
« le reste de leur armée de gens de  
« cheval, que pouvoit estre de v à vi  
« mil homes à cheval, se retirans vers  
« Montauban, prindrent leur chemin  
« pour le pays de Périgord, passarent à  
« Branthome, aux Varies et Chasteau  
« l'Evesque et de là à Montignac-le-  
« Comte, cuydans passer la rivière sur  
« le pont, mais ceulx qui estoit pour  
« le roy en la ville et chasteau de Mon-  
« tignac desquelz le sieur du Barry

Dôme.

Le capitaine Maurans, gouverneur de Dome, estant décédé au mois d'avril, le sieur de Castelsacrat <sup>1</sup> succède à sa place.

Prioré  
de Laurinque.

Le 25 novembre audict an 1569, fut bruslé le prioré de Laurinque, près Gavaudun, par un nommé Denis S<sup>t</sup> Selve habitant du dict Gavaudun. C'estoit un prioré conventuel, de l'ordre de S<sup>t</sup> Benoît, dépendant de l'esglise cathédrale de Sarlat, qui depuis a esté uni à ladicte esglise. Il estoit beau et bien basti. Lors qu'il fut bruslé, il estoit tenu en commende et n'y avoit que un prestre nommé Martin Rigal qui le gardoit et y faisoit le service pour le prieur commendataire; lequel Rigal fut attaché à un pied de lit par ledit Senselve et illec bruslé tout vif avec les meubles et bastimens, cruauté et barbarie qui faict voir quelle estoit l'âme de ces saintz réformateurs.

1570  
Edit de paix.

Au mois d'aoust 1570, fut arrestée et publiée une paix qui dura environ deux ans; les estrangers furent congédiés et les armées se retirèrent, tant d'un parti que d'autre <sup>2</sup>.

« estoit chef les repoulsarent et salua-  
« rent si bien qu'ilz furent contraintz  
« aller passer ailleurs et non sans perte  
« de leurs gens. De là allarent à Ter-  
« rasson, à Salignac, Souilhac, Martel  
« et Beaulieu en Lymosin, Argentat et  
« enfin se randirent en Quercy où ils  
« prindrent Tournon, Lauzerte, Mon-  
« cuq, Castelnau et autres petites vil-  
« lattes; et partout où ilz passoient,  
« massacroint les pouvres prestres,  
« brusloint tous les couventz et esglizes,  
« pilloint et rançonnoint un chescun.

« On tient pour certain qu'ilz se reti-  
« roient en tel effroy que mil ou xii<sup>e</sup>  
« chevaux les eussent entièrement  
« deffaitz, car leurs chevaux estoient  
« tant las et arrassés qu'ilz ne pou-  
« voient plus et en laissarent plus de  
« mille en Périgort, ne pouvant plus  
« aller ». (*Arch. hist. de la Gironde*,  
t. XIII, p. 267.)

<sup>1</sup> Léonard de Gironde, seigneur de Castelsacrat, chevalier de l'ordre du roi, enseigne de la compagnie des 40 lances des ordonnances du roi, com-

mandées par M. de Sancy. (Saint-Allais, VII.)

<sup>2</sup> « Environ ce temps, les lutériens de  
« ce royaume, voyans que les opinions  
« de Luter n'estoient pas assez éloignées  
« de la religion catolique, les quittèrent  
« pour prendre celle de Calvin, à cause  
« de quoy ilz perdirent en France le  
« nom de lutériens ou protestans et  
« furent appellez calvinistes, sacramen-  
« taires et huguenots. Ce dernier estoit  
« un nom de guerre et les autres noms  
« de secte et d'hérésie.

« En janvier 1572, les calvinistes de  
« Dome commencent d'ensevelir les  
« mortz à leur façon, dans un cimetière  
« par eux achapté de nouveau, les ca-  
« toliques trouvoient étrange de voir,  
« sur la closture de la nuit porter un  
« corps en terre comme à la desrobée  
« sans honneurs funèbres, sans aucune  
« action religieuse mais à la façon qu'on  
« ensevelit ceux qui ont esté défaictz  
« par l'exécuteur de la justice. » (Ms.  
Tarde A.)

Le 25 d'octobre 1572, les calvinistes prirent Villeréal par l'intelligence de ceux de leur secte. Ilz tuèrent six prestres et plusieurs autres habitans, pillèrent l'esglise, en firent une citadèle, y firent prêcher un ministre et contraignoient par toutes rigueurs les catoliques d'aller au prêche.

1572  
Villeréal.

Le 17 d'apvril 1573, Souillac fut surpris par les religionnaires. Les soldatz et gens de deffense et de condition se sauvèrent dans l'abbaye où ilz furent incontinent assiégés.

1573  
Souillac.

Le lendemain de la Pentecouste, deux heures après minuit, le capitaine la Béraudière, tenant le parti des calvinistes, surprind la ville de la Linde. Tout ceux qui firent quelque semblant de se deffendre furent tués. Peu de temps après ilz quittent la ville, après l'avoir si bien despouillée qu'ilz ne sèrent aux habitans que les murailles et le couvert des laismaisons.

La Linde.

Ceste année, la Rochelle est assiégée par une armée royale et, le 11 juillet, le siège est levé par le moyen d'un édit de paix.

Edict de paix.

La disette est grande en Périgord; le quarton de froment est vendu à Sarlat v livres x solz. Après vindrent de grandes maladies populaires et mortalités<sup>1</sup>.

Disette.

La paix faicte devant la Rochelle fut de peu de durée, car les religionnaires reprindrent les armes en febvrier 1574, et surprindrent plusieurs villes, lors qu'elles croyoient être asseurées sur la foy publique, et entre autres prindrent Sarlat le 22 de febvrier, jour de lundi gras, sur la pointe du jour, conduitz par le capitaine Vivans, acompagné de Bornazel<sup>2</sup>, Siriès<sup>3</sup>

1574

Sarlat pris  
par les  
religionnaires.

<sup>1</sup> « La susdicte année 1573, estoit peste, guerre, famine sy grande que je vis vendre le lendemain Saint-Jehan Batiste, sur la place de Sarlat, le carton de froment six livres. » (*Livre de raison* de G. de Ravilhon, bourgeois et marchand.)

<sup>2</sup> Probablement Jean de Massip, seigneur de Bournazel en Rouergue, dont

la fille unique Charlotte porta la baronnie de Bournazel dans la maison du Buisson, par son mariage avec Jean, seigneur de Mirabel. (Saint-Allais, XIV, 242).

<sup>3</sup> Le nom de famille du capitaine protestant « Siriès » m'est inconnu. Ce surnom provenait d'une petite maison forte, dite aujourd'hui « le Sirey » (commune

La Bertrandie et autres en nombre de 35 ou 40 seulement, la plus part desquelz estoit de la ville. Ilz entrèrent avec des eschèles par la tour des Potiers<sup>1</sup> et, descendus à la place, se départirent en diverses bandes, criant : « Vive Vivans, ville gagnée ! » Lors, les habitants qui estoit de leur parti se joignirent à eux, et les catholiques, se voyant surpris, saisis d'estonnement, pensèrent plus à se sauver que à se deffendre. La plus part prind la fuite. Quelques uns se retirèrent dans leurs maisons et peu se mirent en deffense. Au conflit furent tués huit habitans et de la part des calvinistes le seul Bornazel, lieutenant du capitaine Vivans. Après qu'ilz furent maistres de la ville, ilz pillèrent les esglises et la plus part des maisons. Les prisonniers pourchassèrent de faire une rançon en gros, mais ne s'en pouvant pas acorder avec le capitaine Vivans, ils la payèrent chascun en particulier et, icelle payée, leur fut permis de sortir de la ville avec leur famille. Toutefois Pons de Salignac, abbé de Nêle, archidiacre en l'esglise cathédrale et frère du sieur évesque, ne jouit pas du faict de cet accord. Il s'estoit courageusement deffendu et n'avoit rendu les armes que soubz promesse de vie sauve, et néanmoins, après avoir payé sa rançon, il fut poignardé dans sa maison de sang-froid avec Pierre de Salignac, chantre de la mesme esglise, cruauté commise contre le droit des gens<sup>2</sup>. C'est à ce coup que furent

de Prats-de-Carlux). C'est, sans aucun doute, le même personnage que le capitaine protestant Cirier, dont parle le chanoine de Syreuilh, dans sa *Chronique*, qui « commandait au château de Flaughac en Quercy quand il fut assiégé (1572) par les troupes de M. l'amiral (de Villars), gouverneur de Guienne. Sa maison est à une lieue de Sarlat, près de Leygue » (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XIV.) — Nous verrons que le capitaine Siriès finit par être pendu à Sarlat sur la Rigaudie, comme voleur de grands chemins, en 1576.

<sup>1</sup> La tour des Potiers se trouvait du côté de Lendrevie.

<sup>2</sup> « Le sabmedy, premier jour de septembre au dit an (1582), fut décapité un nommé le capitaine la Bertrandie de Salviac en Quercy, qui avoit cruellement massacré feu monsieur l'archidiacre de Salignac, le vi<sup>e</sup> jour après la prise de la ville de Sarlat et après avoir esté mis à rançon et l'avoir payée. Et fut le dict Bertrandie condamné par la chambre (de justice). (*Chronique* du chanoine de Syreuilh. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIV.) Pons de Salignac était aussi abbé

enlevées, espachées et brullées toutes les reliques desquelles l'Empereur Charlemagne <sup>1</sup> avoit honoré et anobli l'esglise de Sarlat, que le corps de ce grand et vénérable S<sup>t</sup> Sacerdos est honni et jetté à la voirie, que tous les meubles destinés au service divin sont enlevés, pollués et convertis en usages profanes, que Sarlat est despouillé et fait esclave et mis ès mains, non des Turcs, des Arabes ou autre nation estrangère, mais de ses propres voisins, parens et alliés, qui ont changé de religion pour, soubz ce prétexte, enlever, piller et ravir le bien de leurs compatriotes. Sarlat, qui s'estoit maintenu depuys son berceau et avoit passé et conduit sa salamandre parmi tous les feuz des guerres angloises, sans esteindre la flame de sa liberté, se conservant tousjours soubz les fleurdelis de France, est réduite à une extrême désolation.

Trois jours après ceste prinse, ilz se rendirent maistres du chasteau de Monfort, par l'intelligence d'un soldat de dedans, et tôt après en firent autant du chasteau de la Broue et autres maisons fortifiées à l'entour de Sarlat.

Monfort.  
Labroue.

Le sieur de Losse, considérant combien la ville de Dome estoit importante à l'Estat, s'alla rendre dedans le 27 febvrier et y séjourna dix ou douze jours, provoyant à la conservation de la place.

Dome.

François de Salignac, sieur évesque de Sarlat, estoit à Fénelon lors de la prinse de sa ville et, peu de jours après, s'en alla à Issigeac où il retira promesse de tous les habitans de l'une et l'autre religion de vivre en paix soubz son obéyssance, avec serment de luy estre bons et fidelles subjectz; mais il expérimenta que ceux qui ont rompu la foy à Dieu n'ont pas

Issigeac.

de la Reposte, au diocèse de Troyes, et vicaire général de son frère, l'évêque de Sarlat. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. CLXIV, p. 28.)

<sup>1</sup> Voir p. 41, note 1. — Parmi les reli-

ques données par Charlemagne se trouvaient un morceau considerable de la Vraie Croix (Bolland. Maii. tom. II, *in Vita S. Sacerdotis*, n° 1) et une épine de la sainte Couronne.

acostumé de la garder aux hommes, car les calvinistes firent venir de Bragerac le capitaine Panissaut<sup>1</sup> avec ses troupes, et le mirent dans la ville le second de mars, sur la pointe du jour. Ilz ne trouvèrent aucune résistance, sinon en la maison épiscopale, où les catholiques les plus qualifiés, apercevant la trahison, s'estoient allés rendre. Ilz furent aussi tôt assiégés et sommés de se rendre. Sur le soir arriva le sieur de Boësse<sup>2</sup>, lequel les porta à capituler et accorda que, moyennant 4000 livres, le sieur évesque, ses serviteurs et habitants qui estoient avec luy, sortiroient avec telz coffres et meubles qu'ilz voudroient emporter, et que tous les vivres qui estoient en la maison seroient gardés audit sieur évesque. Il sortit et fut mené à Boësse, mais voulant retirer ses meubles et vivres pour en faire partie de sa rançon, le tout luy fut refusé, d'où sortit un procès entre ledict sieur évesque et sieur de Boësse. Ces calvinistes, infracteurs de sermens, après avoir pillé la maison, emportèrent le couvert et la charpente, et puis mirent par terre une bonne partie des murailles et jouyrent tous les biens et revenus du sieur évesque, les années suivantes jusques à l'édicte de pacification.

Le capitaine Vivans, enrichi de la despouille de Sarlat, dresse une compagnie de quatre-vingtz chevaux et six vingtz arquebuziers et en cet équipage va trouver le vicomte de Gourdon, chef de rebelles en Querci et Agenois, laissant à Sarlat une petite garnison pour conserver la ville, lequel faisoit amas d'hommes pour aller lever le siège de devant Clairac<sup>3</sup>, mais les assiégeans, advertis de leur venue, quittent le siège et s'en vont au devant, si bien que, le 5 juin, ilz les rencontrent à Fumel sur la rivière du Lot et les attaquent si hardiment que la compagnie du capitaine

<sup>1</sup> Jean de Panissault était devenu maréchal de camp, grâce à la protection de la Force, lorsqu'il livra Bergerac à Louis XIII en 1627. (Haag. III, 257.)

<sup>2</sup> Armand d'Escodéca, seigneur de Boisse et Pardaillan, fils de Jean, sei-

gneur de Montsavnac et de Marguerite d'Aspremont, marié en 1571 à Jeanne de Coustin de Bourzolles. (B. N. Ms. *Carrés de d'Hozier*, v<sup>o</sup> *Escodéca*.)

<sup>3</sup> Clairac, commune, canton de Tonneins (Lot-et-Garonne).

Vivans fut taillée en pièces en la plaine qui est entre Fumel <sup>1</sup> et Libos <sup>2</sup> et luy renversé dans un fossé, d'où s'estant relevé, il se sauva dans Libos avec quelque peu d'hommes et fit une barricade sur la grande rue du vilage où il rendit un grand combat et donna temps aux troupes du vicomte de se retirer. Après ceste défaicte, le capitaine Vivans, retournant à Sarlat, trouva la porte fermée. Les habitans qui estoient de son parti et qui l'avoient mis dedans, estans malcontentz de luy pour avoir traité la ville plus rigoureusement qu'il ne leur avoit promis, pourchassèrent que la garnison luy refusât l'entrée.

Le 12 may, la ville de Sarlat fut reprise par les habitans catholiques, avec l'assistance et conduite des sieurs de Puymartin, de la Vigerie <sup>3</sup>, de la Roquemeyralz <sup>4</sup>, de Campagnac <sup>5</sup> et de Paluel <sup>6</sup>. Ilz gagnèrent le dessus des murailles avec des eschèles et se saisirent des tours appelées de la Paix, de la Marguerite et de la Rue <sup>7</sup> et, s'estans retranchés en ces trois tours, firent un trou à la tour de la Marguerite pour sortir hors de la ville et y rentrer commodément à l'ayde d'une petite eschèle. Ilz advertirent promptement les chasteaux et places circonvoisines d'où vint un prompt secours, tant des

Sarlat.

<sup>1</sup> Fumel, canton, arrondissement de Villeneuve-d'Agenais (Lot-et-Garonne).

<sup>2</sup> Libos, commune de Monsempron, canton de Fumel (id.).

<sup>3</sup> Raymond de Gimel, chevalier, seigneur de la Vigerie, fut chevalier de l'ordre du roi en 1604 et mourut en 1616. — Il avait épousé Jeanne de Magnanac, de Sarlat.

<sup>4</sup> Jean de Beynac, chevalier, seigneur de la Roque des Péagers, Meyrals, Tayac, etc., fut chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre. Les services qu'il rendit à Sarlat, dans cette circonstance, furent loin d'être désintéressés, ainsi qu'il paraît par une requête qu'il présenta en 1578 au Parlement de Bordeaux, demandant paiement, par la ville de Sarlat, d'une somme de 3,000 écus, qui lui avait été

promise en 1574, au nom de la communauté, par Jean de Leygue, premier consul, pour prix de son concours. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XV, 154.)

<sup>5</sup> Jean de Roux, écuyer, seigneur de Campagnac-lès-Sarlat, celui que nous verrons assassiné par les ligueurs en 1592.

<sup>6</sup> Jean de Gimel, chevalier, seigneur de Paluel, chevalier de l'ordre du roi en 1573.

<sup>7</sup> La tour de « la Paix » se trouvait entre la porte de la Rue et la porte de Lendrevie; celle de la « Marguerite Burlado » entre la tour de la Paix et la porte et tour de la Rue; celles-ci prenaient leur nom du faubourg, à la tête duquel elles s'élevaient. (Voir, à la fin du volume, le plan de Sarlat de 1624.)

habitans refugiés en ces lieux là et autres catholiques. Ilz montent sur la muraille par le sudict passage et de là descendent dans la ville et gaignent partie des maisons aboutissantes à la muraille. Plusieurs naturelz habitans, qui estoient dans la ville et qui n'en avoient esté chassés, se rendent à eux, gaignent d'autres maisons proches des murailles de la ville, font des barricades et soustiennent de leur costé. Cependant, le secours vient à la file de toutes pars en faveur des catholiques. Les religionnaires sont aussi aydés par ceux de leur parti, car pour lors Salignac, la Bruguière <sup>1</sup>, la Roussie <sup>2</sup>, S<sup>t</sup> Quentin <sup>3</sup>, Baynac, la Broue <sup>4</sup>, Monfort et la Gazaille <sup>5</sup> tenoient pour ces Philistins, d'où leur vint un grand secours <sup>6</sup>, mais, pour tout cela les catholiques ne perdent point courage, ains, voyant l'occasion de rentrer dans leur bien, font si bien qu'ilz constreignent ces calvinistes avec tout leur secours de s'en aller à la faveur de la nuit suivante, après avoir mis le feu à plusieurs maisons. Ceste reprise fut le jour de l'octave S<sup>t</sup> Sacerdos, patron de la ville, au nom et invocation duquel l'esglise cathédrale est

<sup>1</sup> La Brugère, commune de Sainte-Mondane, canton de Carlux.

<sup>2</sup> La Roussie, commune de Proissans, canton de Sarlat. Maison forte appartenant, en 1574, à Guillaume du Peyret, sieur de la Roussie, dont la fille Jeanne épousa, en 1589, Raymond de Goudin, sieur de la Valade, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Biron. (B. N. Ms. *Carrés de d'Hozier*, vol. 302.) La Roussie, démolie l'année suivante 1575, par ordre du maréchal de Montluc, fut rebâtie en 1600 par Raymond de Goudin, telle qu'on la voit aujourd'hui.

<sup>3</sup> Nous savons, par les pièces d'un procès qui existait, en 1650, entre François de Salignac-Fénelon, évêque de Sarlat, Armand de Gérard, écuyer, seigneur du Barry et de Saint-Quentin, d'une part, et Balthazar d'Abzac, écuyer, seigneur de la Serre, de l'autre, à l'occasion de droits honorifiques prétendus par celui-ci dans l'église de Saint-Quen-

tin, que, vers 1572, les protestants tenaient garnison dans l'église de Saint-Quentin, et que celle-ci était commandée par un nommé Boissière, tenancier de la Serre. (*Arch. de Gérard.*)

<sup>4</sup> La Broue, aujourd'hui Labro, hameau, commune de la Roque-Gajac. Ancien repaire noble, dont il reste encore quelques vestiges. Il devait appartenir en 1574 à Léonard de Magnanac, bourgeois de Sarlat, ou à noble Pierre de Régagnac, son gendre, mari de Louise de Magnanac.

<sup>5</sup> La Gazaille, repaire noble, commune de Carsac, appartenait, en 1574, à Jean de Bars, écuyer, seigneur de la Gazaille et Montcalou.

<sup>6</sup> Le 19 juillet 1575, le maréchal de Montluc ordonne, pour le soulagement du peuple, la démolition des forts de la Broue, Saint-Quentin, la Brugière, Pérille, la Roussie, faits pendant les troubles. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XV, 5. — Extrait des Archives de Bergerac.)

dédiée <sup>1</sup>. En ceste reprinse, il y eut plusieurs religionnaires tués et plusieurs blessés pour un seul catolique nommé Lagier Pigeon <sup>2</sup>.

Le 3 juin, les calvinistes du chasteau de La Broue bruslèrent l'esglise de Vitrac et la maison de Masrobert <sup>3</sup>.

Vitrac.

Le capitaine Vivans, ayant demeuré sans retraite depuys que la garnison de Sarlat luy avoit fait visage de bois, trouve moyen de se loger à Monpazier où il entre le 21 juin sur les quatre heures du matin par l'intelligence et du consentement d'une partie des habitans qui luy ouvrirent les portes et le mirent dedans, sans aucune résistance. La ville ne fut point pillée, ni le temple ruiné, ni les habitans catoliques ransonés ni chassés. Deux jours après, Jean de la Rivière, ministre <sup>4</sup>, y arriva pour y prêcher et c'est luy qui le premier y prêcha publiquement la doctrine calviniène. Ceste ville s'estoit toujours monstré du parti catolique pour ce que la plus part des habitans s'estoint maintenus dans l'ancienne religion, souffrant néanmoins les calvinistes, leurs concitoyens, vivre avec eux en toute sûreté. Mais ces religionnaires, sollicités d'une part par le capitaine Vivans et par l'ambition qu'ilz avoint de commender aux catoliques, mirent la ville ès mains des enemis du roy, sans avoir esgard à la foy publique peu de jours auparavant jurée entre tous les habitans de vivre en paix entre eux. Voylà quelle est la foy de l'évangile réformé !

Monpazier.

Le 25 juin, le chasteau de la Broue, qui estoit possédé par les religionnaires depuys la fin de febvrier, est repris et mis en l'obéyssance du roy par la conduite du capitaine Plapech de Dome <sup>5</sup>.

Labroue.

<sup>1</sup> Pour conserver le souvenir de cet événement, une procession commémorative fut établie, qui se faisait tous les ans, le jour de l'Octave de Saint-Sacerdos. (*Propre des Saints* du diocèse de Sarlat, 1677. — 1699.)

<sup>2</sup> Voir, sur la prise de Sarlat par Vivans, et la reprise par les catholiques

en 1574, la note finale n° VIII.

<sup>3</sup> Masrobert, petit repaire noble, commune de Vitrac.

<sup>4</sup> Haag, *La France Protestante*, IX, 522.

<sup>5</sup> Jean des Martres, écuyer, seigneur de Plapech près de Dome, en 1549, ou plutôt un de ses fils.

Condat. Vers la fin du mois de juin, les rebelles prindrent l'esglise et bourg de Condat-sur-Vézère, de quoy le sieur de Losse estant adverti, y envoya ses troupes freschement venues du siège de Clayrac qui leur firent lascher prinse.

La Derse. Un soldat de S<sup>t</sup> Martial, nommé le capitaine Gerbe, avec quelque nombre de soldatz, s'estoint emparés d'une grande et forte tour, size en une plaine haut élevée près la rivière du Seu, d'où ilz faisoient du ravage à la terre de Dome, de Daglan, Campagnac<sup>1</sup> et lieux circonvoisins, sans estre advoués d'aucun parti. Mais, pour mettre fin à ces voleries et dénicher ces larrons, le sieur de la Roque-Martin<sup>2</sup>, gouverneur de Dome, les alla assiéger, le dernier de juin, avec quatre vingtz arquebusiers ; Gerbe y fut tué avec deux de ses soldatz et les autres blessés et menés prisoniers à Dome. Ceste tour se nomme La Derse<sup>3</sup> et est des dépendances du prioré de Bouzic<sup>4</sup>.

L'Abbaye  
Nouvelle.

Les religionnaires, ayant entrepris de surprindre l'Abbaye-Nouvelle<sup>5</sup> près Gordon, et leur entreprise estant descouverte, les catholiques se vont mettre en embuscade sur les advenues : la nuit indite, qui estoit celle qui précédoit le 7 juillet, les entrepreneurs ne manquent point de s'aller mettre dans l'embuscade où il y eut plusieurs coups donnés et receuz. Pendant ce combat, une partie des arquebusiers catholiques, sachant que les calvinistes avoient laissé leurs chevaux à un quart de lieue loin de là, les allèrent prindre et les en amenèrent, et ainsi ces entrepreneurs furent contraintz de s'en retourner à pied et entraîner leurs blessés, avec grandes incommodités sur des asnonns ou charrettes.

<sup>1</sup> Campagnac-lès-Quercy, commune, canton de Villefranche de Belvès. Ancien repaire noble, appartenant, en 1574, à Charles de Beauze de Belcastel, écuyer, seigneur de Belcastel, Campagnac, etc. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CXL, 17.)

<sup>2</sup> Jean de Solminhac, écuyer, sieur de la Roque-Martin, aujourd'hui « le

Roc de Marty », commune de Cénac.

<sup>3</sup> La Tour de la Derse, aujourd'hui hameau, commune de Bouzic.

<sup>4</sup> Bouzic, commune, canton de Dome. Ancien prieuré O. S. B.

<sup>5</sup> L'Abbaye-Nouvelle, O. S. B., commune de Léobard, canton de Salviac, (Lot). Il en reste des ruines pittoresques.

Au mois d'octobre <sup>1</sup>, la garnison de Sarlat, conduite par le sieur de Puymartin qui en estoit gouverneur depuis la reprise, forsa la maison et fort de la Bruguière où estoit 26 soldatz religionaires, insignes voleurs; ilz passèrent tous par le fil de l'espée et la maison réduite en l'obéyssance du roy. Bien tost après la mesme garnison reprind le fort de la Gazaille.

La Bruguière.

La Gazaille.

Les religionaires furent chassés du chasteau de Monfort le 11 décembre en ceste sorte <sup>2</sup>. Les soldatz de la garnison ayant passé la rivière de Dordogne pour aller fourrager quelques villages au pied de la forest de Born, la garnison de Dome en heut advis et les alla attendre sur le passage de la rivière, et comme ces larrons revenoit chargés de bagage et occupés à conduire leurs prisoniers et bestial qu'ilz avoint pris, ilz sont attaqués au vilage de Turnac et sur le passage de la rivière si brusquement que, quittans prisoniers, bœufz, vaches et autres bagages, se mettent en routte et sont partie tués et partie prisoniers, et partie s'estans hazardés de passer l'eau à la nage sont noyés. Quatre jours après, le chasteau est assiégé par

Monfort.

<sup>1</sup> « Dimanche dernier », écrit le sénéchal André de Bourdeille <sup>a</sup> au roi, le 8 octobre 1574. (*Œuvres de Brantôme*, édition de la Haye, 1743, vol. XIV.)

<sup>2</sup> « J'ay bien voulu aussi advertir V. M., écrit Bourdeille au roi, comment le capitaine qui a commandé dans votre ville de Domme, nommé la Roque, ayant sceu que ceux qui tenoient le chasteau de Montfort estoient sortis, les alla attaquer et les deffit tous; et, voyant qu'il n'en estoit que resté bien petit nombre dans le dit Montfort, advertit le sieur de Puymartin qui commande à Sarlat, et, tous ensemble, ont remis le dit chasteau en vostre obéyssance, et l'ont remis entre les mains de M. de Thurene à qui il appartient, qui

y vint en personne et a mis dedans un gentilhomme catholique et 30 soldats, sous la promesse qu'il a faicte au sieur de Puymartin de garder et conserver le dit chasteau sous vostre obéyssance. Je vous assure que le dit sieur de Puymartin a si bien faict en ce pays de Sarladois que les ennemys ny tiennent plus qu'un petit fort appelé St Quentin, de cinq ou six places qu'ils y avoient à leur dévotion. Je souhaiterois bien qu'il pleust à vostre Majesté le gratifier par une lettre, afin qu'il continuast sa bonne affection. De ma part, je la favorise de tous les moyens que je puys, parce que c'est de ma sénéchaussée... De Périgueux, le xxv de décembre 1574. » (*Ibid.*, vol. XIV.)

<sup>a</sup> André, vicomte de Bourdeille, né en 1519, fils de François de Bourdeille et d'Anne de Vivonne, chevalier de l'ordre du roi en 1568, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, sénéchal de Périgord par brevet du 17 novembre 1572, en remplacement de Jacques André, révoqué, qui continue cependant à exercer sa charge jusqu'en 1573. Le 22 août de cette année, Bourdeille est confirmé dans ses fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort en janvier 1582. Le 2 février suivant, le roi nomme sénéchal de Périgord le vicomte d'Aubeterre, gendre du défunt. (*Ibid.*, vol. XV.)

la garnison de Sarlat, conduite par le sieur de Puymartin, Solmignac et la Tourette<sup>1</sup>, et par la garnison de Dome, comendée par le sieur de la Roque-Martin, autre Solmignac, et Plapech; les assiégés estoient, dit-on, en nombre de quatorze, avec bonne provision de vivres et munitions de guerre, mais, estant espouvantés de la perte et ruine de leurs camarades, ilz se rendirent le 3<sup>e</sup> jour du siège qui estoit le 18 décembre.

Tôt après ceste reprise, y arriva le sieur vicomte de Turenne, pour lors catholique, ès mains duquel le sieur de Puymartin remit la place comme luy appartenant.

Sarlat. En ce temps, on fondit à Sarlat une pièce de canon pour battre ès petitz fortz des environs et, pour ce qu'elle se trouva un peu mal faite, elle fut appelée « Camuse ».

Montpazier. En octobre, le capitaine Regaignac est gouverneur à Montpazier jusques en janvier de l'année suivante, auquel temps le gouvernement fut donné à du Rauzet qui y commanda pour les rebelles jusques à la publication de la paix. Soubz ces gouverneurs, Lauzerte<sup>2</sup> et la Clausade<sup>3</sup> démolirent et ruinèrent l'esglise de Capdrot et s'en approprièrent les matériaux. C'estoit un fort beau temple et un beau bourg, avant que les guerres eussent contraint les habitans de la quitter pour se tenir ailleurs<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Probablement Bertrand de Vassal de la Tourette, frère de l'Archidiacre de la Tourette que nous trouverons plus tard. Il prit le surnom de Montviel, après son mariage, le 29 mai 1577, avec Marguerite Delzons, demoiselle de Montviel en Agénais. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CLXXII, 366.)

<sup>2</sup> Lauzerte de Capdrot était un partisan que nous retrouverons en 1593.

<sup>3</sup> Clausade, section de la commune de Capdrot. J'ignore quel est le personnage qui portait ce surnom.

<sup>4</sup> Le sénéchal de Bourdeille au Roi. Sire,

« J'envoie de vers vos M. M. leprésent

porteur pour vous faire scavoir comment Langoyran, Monguyon, Vivans et Oros, sont assemblés avec le plus de forces qu'ils ont pu et ont passé la rivière de Dordogne et leur rendez-vous est aujourd'huy à Soligniac, là où se doivent trouver plusieurs gentilshommes de Limousin et autres pays et de bien grands, comme vous scavez; et font estat destre tous ensemble 4000 hommes, tant de cheval que de pied, dont il y en aura de 5 à 6 (cents?) bons chevaulx; et font bruiet d'aller combattre le comte Martinengue qui a 7 à 800 harquebuziers et sont à deux lieues l'un de l'autre, tellement qu'il a esté

Au mois d'avril 1575, le vicomte de Turenne se déclara du parti des religionnaires et lors, les garnisons qui estoient dans ses places commencèrent à faire la guerre aux catholiques. A Monfort commendoit un nommé Legrand <sup>1</sup>, homme cruel et meschant à l'extrémité, qui fit mille maux à la terre de Sarlat.

1575

Monfort.

Les religionnaires avoient fait une tanière de voleurs à l'esglise et fort de S<sup>t</sup> Quentin. Le sieur de Puymartin, gouverneur de Sarlat, les va attaquer, les assiège; ilz capitulent et sortent vie sauve et, pour empêcher que telle sorte de gens ne se vissent plus nicher dans ce lieu, il fut rasé. Mais ces voleurs, partant de là, s'en allèrent à S<sup>t</sup> Amans et par intelligence surprindrent le fort et de là continuèrent leurs voleries sur le pays voisin.

S.-Quentin.

S.-Amans.

Les religionnaires s'estoient efforcés par plusieurs fois et par diverses voyes de rendre de leur partie la ville de Beaumont et, ne pouvant en venir à bout, font plusieurs petitz fortz à l'entour, fortifiant et mettant des gens de guerre à la Terrade, Ponrodié <sup>2</sup>, S<sup>t</sup> Sarni <sup>3</sup>, Cazèles <sup>4</sup>, Monsac <sup>5</sup>, Bayac <sup>6</sup>, la tenant par ce moyen assiégée, mais, nonobstant tout cela, elle résista et se maintint en l'obéissance du roy.

Beaumont.

Toute ceste année, Belvès tient le parti des calvinistes où est une garnison qui afflige tout le pays soubz prétexte des contributions.

Belvès.

Le sieur de Bordeille, gouverneur du Périgord, adverti des courses et ravages que faisoient les religionnaires du fort de

contrainct de se retirer à l'abbaye de Terasson qui a un passage sur la Vézère en mon gouvernement. Incontinent jay envoyé un gentilhomme devers luy, pour luy offrir tous mes moyens.

De Périgueux le XXI de mars 1575. »  
(*Œuvres de Brantôme*. La Haye, 1743, vol. XIV.)

<sup>1</sup> Il signait : Dugrand. Voir page 271.

<sup>2</sup> Pont-Roudier, hameau, commune de la Bouquerie, canton de Beaumont.

<sup>3</sup> Saint-Sernin de Beaumont, hameau,

commune de Saint-Avit-Sénieur.

<sup>4</sup> Cazèles, hameau, commune de Neusanes. — Ancien repaire noble.

<sup>5</sup> Monsac, commune du canton de Beaumont, repaire noble appartenant, en 1575, à Pierre de Bosredon, écuyer, seigneur de Monsac.

<sup>6</sup> Banes, hameau, commune de Beaumont, repaire noble appartenant, en 1575, à Jean de Losse, seigneur de Losse, Thonac et autres lieux, chevalier de l'ordre du roi.

- S.-Amans. S<sup>t</sup> Amans, les va attaquer avec le régiment de Bussi, le régiment du capitaine Pont, et troupes du maréchal de Biron. Il les investit le 28 juillet, et le lendemain y arrivèrent deux mille reîtres que le roy envoyoit audict sieur de Bordeille. Le canon de Sarlat y fut amené. Ce fort fut batu six jours à coups de canon et comme on se préparoit le sixiesme d'aoust pour donner l'assaut, la nouvelle arriva que ce jour mesme la ville de Périgueux avoit esté prinse par les religionnaires, qui fut cause qu'on leva promptement le siège pour aller secourir Périgueux. Mais, y estant arrivés, ilz trouvèrent que toute la ville estoit prise et que les habitans n'avoient faict aucune résistance. En ceste prinse, les prebstres furent massacrés, les esglises pillées, profanées, et puys démolies ou bruslées, le service divin de tout aboli, les officiers de la justice tués ou faictz prisonniers et ransonés, les habitans, à qui la première fureur des armes avoit pardonné, chassés de leur bien. Ceste belle esglize cathédrale, la maison épiscopale, les maisons canoniales et les couventz des mendians sont abbatus et razés. Quelle fureur ! Estrange réformation ! Ceste ville fut mise ès mains des Gotz, peuple barbare et estranger, l'an 420, prise et pillée l'an 582 par l'armée de « Desidarius » et, l'an 848, prise et mise à sac par les Normans, peuple cruel et inhumain, mais à ce coup elle souffre plus que en tous ceux-là jointz ensemble !
- La Broue. Le onziesme octobre, le chasteau de la Broue fut reprins par les religionnaires soubz la conduite du sieur de Baynac.
- Combat à S.-Donat. Le premier décembre, le sieur de la Faye <sup>1</sup>, allant de Sarlat à S<sup>t</sup> Pompon, accompagné de vingt chevaux, fut chargé sur le port de Dome en la plaine de S<sup>t</sup> Donat <sup>2</sup> par cinquante ar-

<sup>1</sup> Antoine Arnal, écuyer, seigneur de la Faye et Auriac.

<sup>2</sup> Saint-Donat, ancienne paroisse, dont le siège a été transféré à la Roque de Gajac. Il reste, entre la Roque de Gajac

et Vitrac, un lieu dit Saint-Donat, où l'on trouve quelques ruines de l'ancienne église, à l'emplacement marqué sur les anciennes cartes du diocèse des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.

quebuziers sortis de Monfort et de la Broue, la garnison de Dome y descendit pour le soustenir, et les habitans heurent le plaisir d'en estre les spectateurs assis sur leur rocher comme sur un théâtre.

Le 5 febvrier 1576, les religionaires, soubz la conduite du sieur de Campagnac del Rufenc<sup>1</sup> et du capitaine Siriès, prènent la ville de Beaumont avec l'esglise qui servoit de citadelle. Ilz pillèrent la ville comme s'ilz eussent voulu la quitter dans trois jours, et néanmoins ilz ne la délaissèrent que par le moyen de la paix qui fut publiée au moys de may suivant.

1576

Beaumont.

Le 23 apvril, les sieurs de Nègrepelisse<sup>2</sup>, S<sup>t</sup> Suplice<sup>3</sup> et Aynac<sup>4</sup>, allant en cour acompagnés de cinquante ou soixante arquebusiers, après avoir passé la Dordogne soubz Dome, sont attaqués, dans le valon qui est soubz le chasteau de la Broue, par les religionaires de la Broue, Baynac et Monfort, où fut rendu un petit combat auquel chascun se vançoit d'avoir la victoire de son coté.

Combat soubz  
la Broue.

Par arrest de la cour de parlement de Bordeaux, le Présidial de Périgueux est transféré à Sarlat à cause que Périgueux estoit possédé par les ennemis du roy. Quelques uns y vindrent et y ont expédition, ès moys d'apvril et may, jusques à la publication de l'édict de paix, du bénéfice de laquelle les habitans de Périgueux ne jouirent pas entièrement, pour ce que ceste ville fut laissée aux religionaires pour leur assurance.

<sup>1</sup> Bernard de Gontaut de Saint-Geniez, seigneur de Campagnac de Ruffen, chevalier de l'ordre du roi, mari de Charlotte de Saint-Ours. — Campagnac de Ruffen, repaire noble, commune de Bouillac, canton de Cadouin.

<sup>2</sup> Henry d'Ebrard de Saint-Sulpice, comte de Nègrepelisse, du chef de sa femme Catherine de Caraman. Il fut tué à Blois, cette même année 1576, ne laissant pas d'enfant de son mariage.

<sup>3</sup> Bertrand d'Ebrard de Saint-Sulpice, dit le sieur de Saint-Sulpice, baron de Saint-Sulpice après la mort de son père en 1581, mourut de la blessure qu'il reçut à la bataille de Coutras en 1587. (P. Anselme, IX, 67.) Il était le frère aîné du précédent.

<sup>4</sup> Galiot de Turenne, baron d'Aynac, capitaine des ville et château de Puy-mirol en Agenais, chevalier de l'ordre du roi, mort après 1581.

La paix faict payer les intérestz à quelques ungs des insignes meschancetés par eux commises. Le capitaine Siriès<sup>1</sup>, estant convaincu de plusieurs meurtres, voleries, faiz et autres crimes, fut pendu à Sarlat sur la place de la Rigaudie. C'est une leçon aux gens de guerre ne faire jamais le pis qu'ilz peuvent.

Condat.

Quelques religionnaires enemis de la paix, conduitz par le capitaine Pouch, prènent le bourg de Condat, et l'ayant pillé, se retirent dans l'esglize, laquelle ilz fortifient et de là volent, pillent, ransont tous les vilages voisins. Le sieur de Losse, adverti de ce désordre, les faict sommer de quitter la place et, sur le refus, les assiège. Ilz tiènent bon jusques à ce que leurs vivres furent consumés et lors ilz demandent de capituler. Le capitaine sort et capitulant demande vie sauve tant pour luy que pour ses soldatz. La vie luy est promise, à la charge qu'il baille l'esglize et soldatz ès mains dudict sieur de Losse, qui dict ne pouvoir prometre la vie aux soldatz, veu les voleries qu'ilz avoient faict. Le capitaine rentre en l'esglize et faict croire aux soldatz qu'il avoit obtenu vie sauve pour tous. A l'issue le capitaine s'en va, et les soldatz sont retenus prisonniers et conduitz à Montignac où, le 13 d'octobre, douze d'iceux furent pandus comme voleurs et infracteurs de la paix et des édictz du roy.

Le Repaire.

Le premier de novembre, le chasteau du Repaire<sup>2</sup> est pris par les religionnaires, conduitz par les sieurs de Baynac et de Masclac<sup>3</sup> et, le 19 décembre, est repris par le sieur du lieu<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Voir page 253, note 3.

<sup>2</sup> Château, commune de Saint-Aubin de Nabirac.

<sup>3</sup> François de Vervais ou Verbaix, seigneur de Laval et Masclat en Quercy, près de Payrac, marié, par contrat du 21 septembre 1557, à Jeanne du Pouget. Il se trouvait donc, bien que dans un camp opposé, très proche parent de Charles de Beaumont, sur qui il prit le château du Repaire. (Courcelles, t. II,

v<sup>o</sup> *Beupoil*.)

On trouve aussi un Jean de Vervais, seigneur de Masclat, marié, vers 1580, avec Claude de Beynac, sœur de Geoffroy, baron de Beynac, chef de l'expédition contre le Repaire. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CXXI, dossier *Beynac*.) On peut hésiter entre ces deux Masclat qui devaient être père et fils.

<sup>4</sup> Charles de Beaumont, seigneur du Repaire, Saint-Aubin et Nabirat, par

Les religionnaires n'obéissent point à l'édit de paix<sup>1</sup>. Le premier de janvier 1577, la ville de Belvès est prise, mais d'une façon honteuse, c'est que le sieur de Borrelie<sup>2</sup>, qui estoit catholique, y entre en qualité d'ami et bon voisin et, s'y trouvant le plus fort, se déclare religionnaire. Quelques habitans, voyant la trahison, se retirent dans l'esglise où ilz sont incontinent assiégés et battus de quelques pièces d'artillerie et, après avoir soustenu quelques jours, se rendent soubz la promesse de vie et bagues sauvés, laquelle leur fut gardée à la huguenote, car ilz furent tous poignardés et ainsi la ville et esglise devint ès mains des religionnaires, lesquelz en mesme temps prindrent Villeneuve d'Agénois, Monflanquin, Figeac, Miremont et plusieurs autres places.

Ilz prindrent le fort de S<sup>t</sup> Avit, mais d'une façon plus sordide que généreuse. Le sieur de Pechgaudou<sup>3</sup>, qui toute sa vie avoit professé la religion catholique, y entra comme amy et voisin avec tel équipage qu'il voulut, et, estant dedans assés fort pour garder la porte, il faict monter au clocher battre la cloche pour advertir ceux qu'il avoit laissé en enbuscade assés près qui vindrent en diligence et entrèrent. Tous les chanoynes furent tués ou prisonniers, l'esglise rompue, le clocher mis par terre, les cloches emportées, les pa-

1577  
Belvès.

Villeneuve d'Agénois,  
Monflanquin,  
Figeac,  
Miremont.

S. Avit-Sénieur.

son mariage en 1577 avec Antoinette du Pouget, héritière de ces terres. C'est le premier membre de cette famille établi en Périgord.

<sup>1</sup> « Les protestants du bas Limousin et du Périgord, au préjudice de la paix, ont continué de tuer et assassiner grand nombre de bons sujets et serviteurs catholiques de Sa Majesté. » (Instruction donnée par Henri III au sieur de Champvallou, député par S. M. vers MM. de Rohan, de Laval, etc. (Soulier, *Hist. des Progrès du Calvinisme*, liv. V, p. 169.)

<sup>2</sup> François de Saint-Ours, seigneur de

la Bourlie et Rieucase, depuis chevalier de l'ordre du roi. — La Bourlie, repaire noble, commune d'Urval, canton de Cadouin. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CLXIII, dossier *Saint-Ours*.)

<sup>3</sup> Annet de Commarque, écuyer, sieur de Pechgaudou, Sigognac, la Barde, Molières, était en 1572 homme d'armes de la compagnie du baron de Biron. Il reçut du roi de Navarre une commission, datée de décembre 1577, pour surprendre Saint-Avit. Il fut poursuivi devant le Parlement de Bordeaux, pour répondre de ses excès. — (Courcelles, *Hist. gén. des Pairs de Fr.*, vol. V, v<sup>o</sup> *Commarque*.)

piers et titres mis en cendres; ceste prinse fut en janvier et les religionnaires gardèrent ce fort jusques en may suivant <sup>1</sup>.

Le Mas.

Le vicomte de Turene, descendant vers Bergerac avec une petite armée, comme il passoit à S<sup>t</sup> Quentin, quelque compagnie va attaquer la maison appelée Le Mas <sup>2</sup>, près le Barri <sup>3</sup>, appartenant à Bridat <sup>4</sup>, greffier du sénéchal de Sarlat, où il s'estoit rendu pour la conserver. Il fut assiégé et se rendit à condition de vie sauve, sans autre caution que la foy huguenote. A l'issue de la porte, il fut tué avec son filz et sa maison pillée, laquelle, peu de temps après fut bruslée par un nommé Campagnac de la Serre, filz d'un bastard de Montastruc marié à la Serre <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> « ... Quelques chanoines se mirent  
« en deffense, mais ilz furent tous tuéz,  
« blesséz ou prisonniers, le lieu fut  
« traicté comme une place de conquête,  
« l'église... » (Ms. Tarde A.)

<sup>2</sup> Le Mas, ancien repaire noble dans la paroisse de Saint-Quentin. Brûlé par les protestants en 1577, il passa par héritage, la même année, à Raymond de la Brousse, conseiller du roi et lieutenant criminel de Sarlat, mari de Marguerite Bridat. Vendu le 16 avril 1624, par Pierre de la Brousse, lieutenant criminel de Sarlat, fils du précédent, à François de Gérard, écuyer, seigneur du Barri, démoli la même année par Anne de Salignac-Fénelon, veuve du seigneur du Barri, et rebâti, il fut brûlé et rasé, en 1653, par le colonel Balthazar et les Frondeurs, pour punir Armand de Gérard, seigneur du Barri et de S<sup>t</sup> Quentin, de sa fidélité au roi. Il ne reste plus rien de cette ancienne maison noble. Le nom est conservé par un village et une ferme dépendante du Barri.

<sup>3</sup> Le Barri, repaire noble dans la paroisse de Saint-Quentin, appartenait en 1577 à Pierre de Bosredon, écuyer, seigneur de Monsac, le Barri, la Ricardie, du chef de sa femme Antoinette Arnal de la Faye, dont le fils vendit cette seigneurie à noble François de Gérard, sieur de Falgueyrac et Pérignac, conseiller du roi, lieutenant général de Péri-

gord au siège de Sarlat.

<sup>4</sup> Pierre Bridat, greffier en chef du sénéchal de Sarlat dès 1553, sieur du Mas, la Combe et les Peyrières.

<sup>5</sup> François d'Abzac, écuyer, co-seigneur de Campagnac et de Siorac, sieur de la Serre (repaire noble dans la paroisse de Saint-Quentin), par héritage de sa tante Marguerite d'Abzac, femme de Agnet de Mechmon, écuyer, seigneur de la Serre. Il épousa « à la huguenotte » Anne de Seyrac, demoiselle de Beauregard, profita des malheurs du temps pour se livrer, à la tête d'une bande armée, à toute sorte de déprédations, attaquant les maisons, les convois de marchandises, les personnes, qu'il mettait au pillage et à rançon : « Le mois  
« de juin 1585, fut volé près de Saint-  
« Quentin un nommé Bertrand Goudet,  
« Pierre Garaudel, Bernard Boissière,  
« marchands de Sarlat, par un nommé  
« François d'Abzac, qui se tenoit au  
« chasteau de la Serre, près du dit  
« Saint-Quentin, quatre charges de  
« marchandises pour m'en apporter  
« dix escutz, et fut le dict d'Abzac  
« poursuivi en justice par le dict Gou-  
« det et advint qu'ung long temps après,  
« le dict d'Abzac s'estant allé saisir  
« d'une maison nommée au Cluzel,  
« justement environ deux cents de la  
« présente ville, là l'ayant assiégé et  
« demeurant toute la nuit, et le matin

Le dernier de mars, le chasteau du Repaire est encore pris par les religionaires, d'où ilz font des courses vers Dome, Gordon et autres lieux voisins jusques au 15 juillet suivant, auqueljour ilz en furent chassés par le sieur du lieu à l'ayde de la garnison de Dome, conduite par le capitaine Puymartin le jeune <sup>1</sup>. Le Repaire.

Villefranche de Périgord est assiégée et investie un lundi 20 de may par les religionaires. Le 22, le sieur de Lavardin <sup>2</sup> y arriva avec un canon et une coleuvrine; la batterie est du costé du Touron près la tour qui faict le coin de la ville entre le septentrion et levant. Le 24, est donné un assaut auquel les assaillans sont repoussés avec perte de plusieurs hommes; la pluspart des blessés sont portés à Monpazier, trèze desquelz y laissent la peau et les os. Les religionaires, voyant la résolution des assiégés, appellent le sieur de la Noue <sup>3</sup> qui y arrive le 27 du mesme moys avec autres deux pièces prises à Bergerac. Ledict sieur de la Noue change la batterie du costé du bout de la ville en un endroit appelé « al Moulinal » qui batoit la courtine et met une pièce aux champs « del Molinal » à demi-montagne qui voyoit dans la ville et battoit dans le retranchement, ce qui estonna les assiégés et leur osta tellement l'espérance de pouvoir résister, qu'ilz capitulèrent et se rendirent le 29 may, Villefranche.

« se rendit et feut mené en la dicte ville et lui firent son procès et eut tranchée la teste en la dicte ville qu'estoit un vendredi. Il fut tué d'iceulx de nostre ville un nommé Pierre Bosquet et un fils de M. de Faye. » (*Livre de raison* de Léonard Selves, marchand de Sarlat.) L'exécution du sieur de la Serre doit être de l'année 1586. François d'Abzac avait marié une de ses filles avec Paul Rousset, sieur du Cluzeau. (Haag, II, 135.)

Je n'ai trouvé nulle part que cette branche d'Abzac, éteinte au commencement du siècle seulement, fût une branche bâtarde de Montastruc. Tarde a

dû commettre ici une erreur.

<sup>1</sup> Le capitaine Puymartin, le jeune, devait être Renaud de Saint-Clar, seigneur de Puymartin, père de Suzanne, mariée à Claude de la Plénye, sieur dudit lieu, originaire du Rouergue, qui a fait souche nouvelle à Puymartin à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. (B. N. Ms. *P. Originales*, vol. 2296.)

<sup>2</sup> Jean de Beaumanoir, seigneur, puis marquis de Lavardin, depuis maréchal de France.

<sup>3</sup> François de la Noue, gentilhomme breton, un des plus célèbres capitaines protestants, né en 1531, tué au siège de Lamballe en 1591.

vie et bagues sauvées, mais, après que les assiégeans furent entrés, ilz firent voir quelle est la foy de la religion réformée, car ilz ne tindrent rien de ce qu'ilz avoient promis, une grande partie des habitans furent tués, et les autres ransonés jusques aux enfans au berceau, et la ville toute pillée. Le sieur de la Noue, pour ne voir ce désordre, s'en retourna sans y entrer et, comme il passoit à Monpazier, il vit les habitans qui venoient du pillage de Villefranche, tous chargés de meubles ausquelz il dict que cela n'estoit beau ni honeste; qu'il ne falloit pas ainsi traiter ses voisins; que, en punition de cela, Dieu permettoit que ceux de Villefranche viendroient quelque jour dans Monpazier en faire autant. Ceste prédiction arriva un moys après, car, au moys de juillet suivant, la ville de Montpazier fut prise par les sieurs de Limoil<sup>1</sup> et de Montpeyran<sup>2</sup>, huit habitans tués, plusieurs ransonés et la ville pillée, auquel sac se trouvèrent plusieurs de Villefranche pour accomplir la prophétie du sieur de la Noue.

Edict de paix.

La paix est accordée et publiée à Sarlat le 15 d'octobre et néanmoins la guerre n'est pas du tout esteinte, à cause que les religionnaires ne veulent rendre les villes ny obéyr aux autres articles.

Au moys d'octobre, apparut une grande comète entre midi

<sup>1</sup> Voir page 250, note 2.

<sup>2</sup> Montpeiran, repaire noble, commune de Saint-Avit de Vialard, canton du Bugue. Il appartenait, au xvi<sup>e</sup> siècle, aux Pavet, famille disparue, éteinte dans les Gélas de Voisins d'Ambres. Les Pavet portaient pour armes : un monde croisé, surmonté d'une croix, le tout d'or, en champ d'azur. On retrouve cet écusson sur diverses parties de l'édifice. Pierre de Pavet, seigneur de Montpeiran et des Eymeries, épouse Sibille de Merle, dame de Bellegarde, et teste le 12 décembre 1561. Antoinette de Pavet, leur fille, demoiselle de Montpeiran, épouse, par contrat du 7 octobre 1561, Antoine de Gélas, seigneur de Lebéron, Florembel et Tosia, chevalier de l'ordre du

roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, colonel des légionnaires de Guienne, gouverneur de Libourne et Bergerac. Il mourut le 23 décembre 1577. (B. N. Ms. *Pièces Originales*, vol. 1305, v<sup>o</sup> *Gélas*, p. 14, 15.) Montpeiran était encore dans la famille de Gélas de Voisins d'Ambres, au début du xvii<sup>e</sup> siècle, comme le prouve la pièce suivante : « La défaite de l'infanterie de Rialmont par M. de Montpeiran, qui commande la compagnie de cheveu-légers de M. le marquis d'Ambres (son frère). A Toulouse, de l'imprimerie de Jean Boude, à l'enseigne de Saint-Jean, près le collège de Foix, 1626, 5 pp. in-f<sup>o</sup>. » — (B. N. Ms. *Carrés de d'Hozier*, vol. 451, f<sup>o</sup> 103.)

et occident. L'automne fut extrêmement sec, les petites rivières tarirent et les plus grosses devindrent guéables, et la disette fut grande en Périgord, au printemps suivant, à cause que la sécheresse ayant empêché les semances, la terre ne promettoit pas une riche et fertile récolte.

Le 11 juin 1578, M<sup>e</sup> Pierre Blanchier <sup>1</sup>, citoyen de Sarlat et conseiller en la cour de Parlement de Bordeaux, fonde le collège de Sarlat, donnant pour cet effect sa maison paternelle, qu'il avoit dans la ville au quartier de Lendrevie sur le ruisseau de Cuze, ensemble quelques pré, jardin et terre au faubourg de Lendrevie et, le 7 novembre suivant, messire François de Salignac, évêque, unit au collège, du consentement du chapitre, les fruitz d'une prébande canoniale de l'église cathédrale, ensemble deux cens livres de pension sur la cure de Féransac <sup>2-3</sup>.

1578

Au moys de febvrier 1579, tumba une grande partie de la muraille de la ville, entre les portes de la Rigaudie et de la Rue, qui fut réparée l'esté suivant, et y fut faicte une belle tour

1579

<sup>1</sup> Pierre Blanchier, originaire de Sarlat, conseiller du roi et son avocat au sénéchal de Sarlat avant 1555, conseiller à la cour des aides de Périgueux en 1555, au Parlement de Bordeaux en 1578, seigneur du Mas-lès-Archignac, Boutz, Rocheflorent. Il teste le 6 octobre 1578 et meurt, assassiné par un de ses gendres, en 1580. (*Chronique* du chanoine de Syreuilh.)

<sup>2</sup> Ferrensac, commune, canton de Castillonès (Lot-et-Garonne), dépendait de l'ancien diocèse de Sarlat.

<sup>3</sup> L'année 1578 se passa en Périgord sans événements militaires, la paix y étant à peu près observée. La tranquillité n'était toutefois qu'à la surface, chacun restait sur la défensive et se préparait à une nouvelle prise d'armes qu'on jugeait imminente. La lettre suivante du capitaine protestant de Montfort au vicomte de Turenne est curieuse, et montre bien l'état des esprits en Sar-

ladais, pendant cette période de repos relatif :

« Monseigneur, je nay voulu falhir à vous avertir de ce qui se pase de desa qui est que de puis trois cemaine en sa force gens bate lestrade en ces carties et sont quelque fois au nombre de quintze vinct, vinct cinq bons chevaulx et tous armés et masqués et mesme ont passer de puis disjours cinq ou six foy le grand chemain disy à Turenne, pasant à Bouraize et au chemain de Salignac et dautre en font de mesme sur le chemain de Soulhac, tirent du cauté dudit Cors et de Turenne. Je ne sœ sy pensserois vous atrapé, dautent que il ly a long tems que long faict coure le bruict que de vez venir isy et aud. Turenne. Et mesme quelques uns à qui jan nay parler ce craigne que ce la ce fase pour vous, par quoy, monseigneur, vous y avizeres. sy vous plect. (Je fus hier voir Messieurs de Salignac qui m'en dire de mesme.) Long

quarrée <sup>1</sup>. Le roy donna commission de quotiser quelque somme sur le ressort pour ce subject.

Castillonnès.

Le 5 may, quelques voleurs du parti des religionaires, sans avoir égard à l'édicte de paix, surprèment la ville de Castillonnès. Ilz montent avec une eschèle en un gabion appelé le « Rampeau ». Les habitans, se voyant surpris, se saisissent de deux maisons fortes et, tôt après, sont secourus des gentilzhommes voisins. Avec ce renfort, ilz batent les entrepreneurs et les contraignent se retirer dans l'esglize et dans une maison et tour joignans icelle et, après qu'ilz les heurent investis et bouclés de toutes partz, ilz mirent le feu à l'esglize et, par ce moyen, ces entrepreneurs enemis du repos public furent punis par le feu.

mad. ausy que de puis quinze jours ensa que long avoit porté aud. Soulhac de nuict en viront cinquante cors de cuirase sur des muletz, faignent que ce fuce de la marchandise. Et hier mons. de Camburat manda à ceux du dit Soulhac qui ont arme et chevaux qu'il ne fise faulte de le venir trouver avecque leurd. chevaux et armes et ausy quil fise apporter toute les cuirase qui estois dedent lad. ville. Quan au ville de desa, il font bonne garde et ont tous les jours averticement de ce faire de mons. de Biron. Et ausy les gentilh. quatoilique, qui avois leur armes au villes, les ont touts retirée et sacomode des meilleurs chevaux quil peuve, plus long mad. que de puis quinze jours, monseigneur le prince de Conder avoit fait prendre quelque letre que la Rayne mère escrivoit à mond. s<sup>r</sup> de Biron où elle luy mendoit entrautre choze comme elle menoit la maryée sa fille et quelle navoit personne avec quelle que son tinel, parquoy elle le prihoit de (un mot manque, déchiré, sans doute : mettre) bien hordre à tout et mesme sur le chemain quelle devoit pasé afin que quelques voleurs ne luy puse point faire de déplaisir et quelle vouloit parlé à luy cinq ou sis jours auparavent que de voir le roy de Navarre. Et ce dessus

estoit escrit de sa main. Voilà tout ce que jay peu aprendr sy ce nest q. long mad. quil n'y avoit quelque entreprise sur Périgueux dont je nay pu savoir la vérité. Toute fois jay fe avertir mons. de Vivent. Quan pour le faict que savez, tout ce porte bien, il nest question que destre avertir de bon heure. En atendent votre commendement, feray fin, prient Dieu, monseigneur, quil vous doinct en parfaite senté très-heureuse et très-longue vie. De votre château de Monfort, ce lundy premier jour de septembre 1578.

« Votre plus humble et très-aubaisent serviteur à jamais.

« DUGRAND.

« Monseigneur, je vous supplie très-humblement vouloir encore escrire à vos officies à ce quil tienne la main à faire faire la garde à vos sugetz, car il ne la veulle faire auqunement. Et ny sorois metre ordre sens leur faire déplaisir. »

(Extrait du *Bulletin de la Société scientifique, histor. et archéol. de la Corrèze*, t. IV, 1883.) L'original appartient à M. L. Greil, à Cahors.

<sup>1</sup> C'est la seule tour de l'ancienne enceinte fortifiée de Sarlat qui subsiste encore. Elle est connue sous le nom de « Tour du Bourreau ».

Le 6 de juin, décéda Jean de Losse, sieur dudict lieu, chevalier de deux ordres du roy<sup>1</sup>, mareschal de camp ès armées royales, et lieutenant du roy en Guiene. Il porta ses premières armes l'an 1535, soubz le sieur de Montpezac, en l'armée que l'admiral Chabot mena en Italie et, l'an 1541, il se mit dans la compagnie du sieur de Cars, lequel il suivit au siège de Perpignan, Lendrecy, et autres guerres contre l'empereur Charles V. L'an 1551, il eut une compagnie de chevaux légers au voyage que le roy entreprind pour la protection des Allemans. L'an 1553, il eut le gouvernement de Téroane et, l'an 1555, celluy de Mariembourg. L'an 1561, le roy le fit son lieutenant-général à Verdun, Pluviès<sup>2</sup>, pays de Beausse et duché de Valentinois et le créa mareschal de camp, laquelle charge il exerça à la bataille de Dreux, et fut député pour porter la nouvelle de la victoire au roy qui luy donna la moytié de la compagnie des gardarmes du mareschal S<sup>t</sup> André, tué à ceste bataille. L'an 1563, le roy le fit capitaine de la garde escossoise et, l'an après, le fit son conseiller d'Etat et luy donna le gouvernement de Lyon et Forès, en l'absence de M. de Nemours. L'an 1566, l'entreprise des religionaires contre le roy estant découverte, il conduisit le roy de Meaux à Paris en toute asseurance avec six mille Suisses. A la bataille de S<sup>t</sup> Denis, son cheval fut tué soubz luy, mais, relevé par son filz aîné, il tesmoigna estre vaillant soldat et prudent capitaine, si bien que, sa valeur ayant esté recongneue, il fut choisi pour se tenir près la personne de Monsieur, frère du roy, lieutenant général de l'armée. Il se trouva aussi à la bataille de Jarnac et fut esleu pour porter la nouvelle de l'heureux succès au roy qui, en récompense, luy donna la capitainerie du Louvre. Après le siège de la Rochèle, le roy le fit

Eloge du  
sieur de Losse.

<sup>1</sup> Jean de Losse était chevalier de l'ordre de S<sup>t</sup>-Michel, mais non de celui du Saint-Esprit.

<sup>2</sup> Pluviers en Beauce, maintenant Pithiviers (Loiret).

gouverneur et lieutenant général en Guiene au deçà de Garone, le sieur de la Valette ayant la mesme charge de ce qui est au delà. Ce seigneur fut de son temps l'honneur et la gloire de la noblesse de Périgord. Il mourut aagé de 75 ans, après avoir servi cinq roys. Pierre de Losse, son père, mourut en Italie,



commandant à des gens de pied, au voyage que le roy François y fit l'an 1545. Frénon de Losse, son ayeul, fut employé au service du roy Louis XI, et Frénon, son bisayeul, fut tué à la bataille de Monlhéri, commandant à 20 hommes d'armes. Leurs armes sont : d'azur chargé de neuf estoiles d'or.

LVDOVICVS DE SALIGNAC est le XXVII<sup>e</sup> évesque de Sarlat. Ses provisions sont expédiées à Rome par le pape Grégoire XIII, au moys de mars 1578, sur la démission de François de Salignac, son oncle, lequel, ayant tenu le baston pastoral de ce diocèse 12 ans et estant parvenu à une extrême vieillesse, jugea son neveu digne de luy succéder au gouvernement de ce diocèse, comme en effect il parut tel en la conduite de son troupeau dans un siècle si perverti.

1580

Bayac.

Le 27 janvier 1580, le capitaine Chaus de Monssac, accompagné de quelques religionnaires, surprèment le chasteau de Bayac<sup>1</sup> sur le ruisseau de Couze, tuent le maistre de la maison et, après avoir tout pillé, s'en vont prendre Couze<sup>2</sup>, où ilz se fortifient et tiennent bon, attendant que la guerre soit déclairée.

Villefranche,  
Monclar,  
S. Pastour.

Au moys de mars, les religionnaires prènent les armes et surprèment Villefranche de Périgord, Monclar d'Agénois<sup>3</sup>, S<sup>t</sup> Pas-

<sup>1</sup> Bayac, repaire noble, commune et canton de Beaumont, appartenait, en 1580, à Pierre de Bosredon, écuyer, seigneur de Monsac et Bayac.

<sup>2</sup> Couze, commune, canton de Beau-

mont.

<sup>3</sup> Monclar-d'Agénais, chef-lieu de canton, arrondissement de Villeneuve (Lot-et-Garonne).

tour <sup>1</sup>, S<sup>te</sup> Livrade <sup>2</sup>, Monsépur <sup>3</sup> et plusieurs autres villes qui, à cause de la paix, ne se défoient de persone.

Ste-Livrade,  
Monsépur.

Le 25 mars, le capitaine Vivans <sup>4</sup> prind la ville de Montignac et, n'ayant peu surprindre le chasteau, y met le siège. L'entreprise fut telle. Il envoya le soir au paravant un soldat nommé le capitaine la Renaudie <sup>5</sup>, acompagné d'un soldat déterminé, loger à Montignac, lesquelz après souper s'informèrent avec leur hoste si le sieur de la Faye <sup>6</sup> estoit au chasteau, faignant avoir à faire à luy et estre venus là pour luy parler. L'hoste respond qu'il estoit à la Faye, et non au chasteau. Ilz demandent qui commandoit au chasteau en son absence; l'hoste respond qu'il y avoit seulement deux hommes, l'un nommé Carbonier et l'autre le Magister, que le sieur de la Faye y entretenoit. Ce soir, comme la Renaudie estoit avec son compaignon à Montignac, le capitaine Vivans, avec des troupes de gens à cheval et arquebusiers, se met en embuscade environ minuit dans l'esglise du prioré S<sup>t</sup> Thomas et dans quelques caves et ayrialz qui sont en ce prioré distans trois ou quatre cens pas du chasteau. Lendemain bon matin 25 de mars, la Renaudie et son compaignon prient leur hoste de les mener au chasteau, disant que, en l'absence du sieur de la Faye, ilz vouloint parler à Carbonier et à Magister. L'hoste les y mène librement et heurte à la porte du chasteau et faict venir Carbonier et Magister pour parler à ces deux gentilzhommes qui disoient avoir à faire à eux. Ilz descendent et sortent quelques pas hors du ravelin. La Renaudie leur demande nouvelles du capitaine la Faye et, en parlant à eux, tire un coup de pistolet par la teste à

Montignac.

<sup>1</sup> Saint-Pastour, commune du canton de Monclar (Lot-et-Garonne).

<sup>2</sup> Sainte-Livrade, chef-lieu de canton, arrondissement de Villeneuve (Lot-et-Garonne).

<sup>3</sup> Monsépur, commune, canton de Monflanquin (Lot-et-Garonne).

<sup>4</sup> Vivant était gouverneur de Périgueux pour le roi de Navarre.

<sup>5</sup> François de Sainte-Aulaire, seigneur de la Renaudie, du chef de sa femme Jeanne du Barry, qu'il avait épousée en 1573. (Haag. *la Fr. protestante.*)

<sup>6</sup> Voir page 264, note 1.

Carbonier et l'estand mort sur la place, son compagnon en fait autant à Magister et le tue et, se voulant saisir du chasteau, trouvent qu'il y avoit encore sept ou huit homes dedans et, entre autres, un nommé le capitaine Moyssard <sup>1</sup>, lesquelz y estoient venus coucher ce soir sans néanmoins scavoir rien de l'entreprinse. Ceux-cy, oyant le bruit, accourent à la porte du chasteau et se ferment dedans. Le capitaine Vivans, au bruit des pistoletz, sort de son embuscade, croyant que l'entrée luy fut libre, mais il trouva que Dieu y avoit disposé autrement. Il fait sommer par un trompette le capitaine Moissard et les autres de se rendre et, voyant que la sommation n'y faisoit rien, use de flateries et promesses et puy de menasses, et finalement les assiège, espérant les avoir par faute de vivres. Le sieur de la Faye, adverti de tout cecy, fait promptement en sa maison une assemblée, où se trouvèrent les sieurs d'Autefort, de Banes, de Cèles <sup>2</sup>, de Colonges <sup>3</sup>, le capitaine la Maurie <sup>4</sup> et autres. Ilz partent de la Faye en nombre de deux cens hommes de guerre, la plupart gentilzhomes, résolus de secourir le chasteau. Les religionnaires, les voyant venir, se préparent ; les catoliques donnent droit à la porte du chasteau. Le combat dura longuement, plusieurs restèrent sur la place de l'un et l'autre parti, et entre autres le sieur de Banes, frère du sieur de Losse, y fut tué, le sieur d'Autefort et la Faye blessés et, de la part des reli-

<sup>1</sup> Le capitaine Moyssard appartenait à une famille de Montignac.

<sup>2</sup> Antoine de Beaupoil de Sainte-Aulaire, seigneur de Celles, Bertric, Coutures et Lanmary, chevalier de l'ordre du roi en 1576, suit le parti de la Ligue après la mort d'Henri III, devient capitaine de 50 hommes d'armes et sénéchal du Périgord pour la Ligue, le 12 août 1593, commandant des troupes de l'Union, en l'absence de M. de Montpezat, fait sa soumission à Henri IV le 16 avril 1594. (*Bulletin*, mars-avril 1881. — B. N. Ms. Fr. 23067.)

<sup>3</sup> François de Sédières, seigneur de Colonges (repaire noble, commune de Montignac), en Périgord, depuis chevalier de l'ordre du roi, mari de Madeleine de la Forêt. (P. Anselme, *Gén. Chapt.* VIII, 588.)

<sup>4</sup> Il a été impossible d'identifier le capitaine la Maurie, dont le nom se retrouve constamment pendant les guerres du xv<sup>e</sup> siècle dans nos provinces. Ce devait être le même que celui dont parle avec tant d'éloge Brantôme, qui prétend l'avoir élevé. (*Œuvres*. Ed. de la Société de l'H. de France, V, 364.)

gionnaires, le sieur de Fontenoy fut tué et le capitaine Vivans blessé, finalement les catholiques entrent dans le chateau, y mettent hommes, vivres et munitions de guerre et puis se retirent à la Faye. Ce fut le jour du vendredi saint, premier d'avril, que le chateau fut secouru, et le lendemain, veille de Pasques, le capitaine Vivans se retira après avoir pillé la ville et mis le feu au pont qui fut tout réduit en cendres.

Belvès avoit esté possédé ès guerres précédentes par les religionnaires, et le capitaine la Maurie, craignant que le mesme n'arrivât ès présens troubles, s'en rendit maître le 6 avril. Mais les soldatz qu'il avoit mis dans l'église veillèrent si mal que, la nuit suivante, elle fut prise par les religionnaires conduitz par le sieur de Floyrac <sup>1</sup> et le capitaine Vivans et, par ce moyen, la Maurie demeura dans la ville et fort de Belvès serré de près et comme assiégé, car les religionnaires tenoient, non seulement Moncuq, mais aussi Fongaufier, Siourac, Berbières, Baynac, Castelnau, Pechgoudou <sup>2</sup>, Doissac <sup>3</sup> et Campaignac <sup>4</sup> del Ruffenc, d'où ilz faisoient continuellement la guerre, se bastant tous les jours et à toutes heures, et nonobstant tout cela, le capitaine la Maurie garda la ville et fort de Belvès soubz l'obéissance du roy jusques à la prochaine paix <sup>5</sup>.

Belvès.

Le 20 may, Louys de Salignac, sieur évesque, faict son entrée audict Sarlat accompagné de la noblesse du pays, où il est receu avec applaudissement de tout le peuple <sup>6</sup>.

Sarlat.

<sup>1</sup> Voir page 250, note 3.

<sup>2</sup> Pechgoudou, repaire noble, commune de Belvès. (Voir page 267, note 3.)

<sup>3</sup> Doissac, repaire noble, commune de Doissac, canton de Belvès, appartenait, en 1580, au capitaine Vivant.

<sup>4</sup> Voir page 265, note 1.

<sup>5</sup> Voir la note suivante.

<sup>6</sup> Bertrand de Salignac, seigneur de la Mothe-Fénelon, accompagnait Louis de Salignac, son neveu, lors de son entrée solennelle à Sarlat. Le 21 mai, il écrit au roi qu'il n'a reçu la lettre que

celui-ci lui écrivait le 23 avril, qu'un mois après cette date, parce que le juge-mage de Cahors, qui la portait, avait été pris par les protestants et mené à Turenne. M. de Chouppes, nouvellement nommé gouverneur de la place, venait d'arriver du Poitou avec 120 arquebusiers, et n'avait mis le juge-mage en liberté qu'après avoir ouvert le paquet du roi.

« Il (le sieur de Chouppes) a enfin mis en liberté le dict juge-mage, qui m'a incontinent envoyé les dictes lettres

La ville de Caors est prinse par les religionaires la nuit avant le 29 may. Les habitans se deffendirent tout le jour. La porte de la Barre et quelques autres tours tindrent bon jusques à dix heures du soir et sur la minuit arriva le secours catholique.

La cocoluche.

L'esté et l'automne de ceste année, toute la France fut affligée d'une maladie qu'on appelloit « coqueluche »<sup>1</sup>. C'estoit une douleur de teste et de tout le corps. Le gosier estoit occupé et enrroué avec un dégoût de toutes viandes et bruvages. Dans les maisons toute la famille estoit couchée. L'un ne pouvoit servir l'autre, tous y passoint, mais ce mal ne duroit que dix ou douze jours. Néanmoins force gens vieux, n'ayant pas la force de résister, passoit le pas.

Villefranche.

L'armée du mareschal de Biron, conduite par ses deux enfans, le baron de Biron et le baron de S<sup>t</sup> Blanquart<sup>2</sup>, venant de Gas-

ouvertes, desquelles perce la vertueuse intention et très louable que V. M. a au bien et au repos de ses subjectz et de ne les vouloir habandonner à ces maux et violences qu'ils souffrent, y est clairement et très-sagement desduyts. J'ay mis peyne de la notiffier aux villes voysines et aux gentils hommes d'icy autour, et à ceulx de ceste ville de Sarlat, où je suis arrivé depuis hier, lesquelz toutz faisantz comparaison de la louable et vrayment royalle déclaration de V. M. pour faire poser les armes à celle que le roy de Navarre et ceulx de son party ont fait publier pour les prendre, meus de la congnoissance qu'ilz ont de la vérité des choses, il n'est pas à croyre, Sire, combien toutz voz bons subjectz de deçà sont indignés contre eulx et combien ilz sont prestz de luy ayder de leurs personnes et moyens pour conserver la paix et renger ung chacun à obéir à ses édicts. . . . . Tout ce quartier est encores plain d'armes et de guerre, et aujourdhuy mesmes, j'entans que des troupes de catholicques se mettent en campagne pour aller advitaillé Belvé, lequel ceulx de l'autre party tenoint bloqué, qui se préparent de les empescher; et Vivans, qui vouloient oster mercredy

dernier ung moulin à ceulx de dedans, y receut une harcquebuzade qui luy rompt le bras droict. Et, parce que, Sire, que ce n'est que des passades, et par l'occasion de ce porteur que j'ay prins la plume à la haste, je ne feray la présente plus longue. . . . et je prie. etc.

« LA MOTHE FÉNELON.

« Sarlat, 21 may 1580. »

(*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, 436. Tiré de la Bibl. Imp. de Saint-Petersbourg, *Ms. Français*, 98.)

<sup>1</sup> Coqueluche. — Nom donné dès le xv<sup>e</sup> siècle à une sorte de grippe, pour laquelle les malades se couvraient la tête d'une *coqueluche* ou capuchon. — Ce terme s'est appliqué ensuite à une affection qui frappe plus habituellement les enfans, maladie complètement différente de la première. (V. Monstrelet, ch. 118; — J. Lefebvre de Saint-Rémy, *H. de Ch.* VI, p. 58; — Pasquier, *Recherches*, l. IV, p. 375. Cités par Littré, *Dict. de la langue française*).

<sup>2</sup> Charles de Gontaut, baron, puis duc de Biron, maréchal de France, décapité en 1602, et Armand de Gontaut, seigneur de St-Blancard, tous deux fils d'Armand de Gontaut, baron de Biron, maréchal de France.

coigne et passant par le Périgord pour faire obéyr les places rebelles, prind Villefranche de Périgord possédée par les calvinistes. La ville fut pillée et les murailles mises par terre, et néanmoins, tôt après que ceste armée fut sortie du Périgord, les religionnaires se remirent dans la ville, rabillèrent par provision les murailles de la ville, y mirent une garnison et continuèrent à faire la guerre comme auparavant.

Le 10 septembre, sur la closteure de la nuit apparut au ciel, à l'endroit où le soleil a acoustumé d'estre sur les trois heures après midi lors des équinoxes, une grande nuée si danse et si rouge et rendant une si grande clarté qu'on y pouvoit lire comme de jour et dura jusques à minuit. Ceste clarté venoit de la propriété de la nuée, car le soleil ne la pouvoit voir passé les huit heures du soir à cause qu'elle estoit fort basse. Ce météore fut veu de tout le Périgord et tout le monde creut qu'il présageoit quelque grand mal.

Prodige  
au ciel.

En ce moys de septembre, les catholiques, sur la conduite du sieur de Luziès, prènent le chasteau S<sup>t</sup> Germain <sup>1</sup>, sur le ruisseau du Drot, à demi-lieue de Montpazier, où ilz mettent une garnison pour fatiguer Montpazier. La garnison de Villefranche les vint souvent attaquer et font souvent des embuscades les uns aux autres, se rencontrent et se frottent souvent.

S.-Germain-  
lès-Montpazier.

Le capitaine Solmignac est gouverneur à Dome avec une garnison de six-vingtz arquebusiers. Ceste garnison et celle de Villefranche se voyent souvent, tant en levant les contributions que en battant l'estrade pour plaisir et par forme d'exercitation.

Dome et  
Villefranche.

Le 4 octobre, environ minuit, les religionnaires de Monpazier, conduitz par les sieurs de Veyrières <sup>2</sup> et Pechgaudou, prènent

Pechagut.

<sup>1</sup> Saint-Germain-de-Dropt, village, commune de Saussignac, canton de Sigoulès.

<sup>2</sup> François de Veyrières, seigneur de Saint-Germain et Campagnac, en Quercy,

beau-frère d'Annet de Comarque, seigneur de Pechgaudou. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CLXXII, 359. — Courcelles, *Hist. des Pairs*, V, v<sup>o</sup> *Comarque*, 34, 35).

la maison de Pechagut en la paroisse de Capdrot, le maistre de la maison y est tué avec son frère, chanoine de Caors, et quelques paysans. Après l'avoir pillée et mise hors de défense, ilz l'abandonèrent.

1581  
Edict de paix.

Le 18 janvier 1581, la paix est publiée à Sarlat. On l'appeloit la paix du Fleix, pour ce qu'elle avoit été conclue et arrêtée au Fleix qui est un chasteau sur Dordogne près S<sup>te</sup> Foy <sup>1</sup>.

En la première assemblée synodale de ce diocèse, tenue après la publication de ceste cessation d'armes, est ordonné que certaine somme de deniers sera levée sur les bénéficiers, contribuables aux décimes, pour être employée à l'entretien de quatre prédicateurs envoyés par tout le diocèse évangéliser et assurer le peuple catholique qui, pendant les troubles, avoit demeuré sans aucune consolation spirituelle, lequel règlement le sieur évesque fit observer autant de temps que dura ce calme.

Périgueux.

La ville de Périgueux, qui estoit encore possédée par les religieux, à cause que par l'édict de paix de l'an 1576 elle leur avoit esté réservée, est reprise par les habitans catholiques, lesquelz en chassent la garnison religieuse, se remettent dans

<sup>1</sup> Sarlat, pendant cette période de troubles si graves, ne négligeait aucun moyen pour se conserver sous l'obéissance du roi, et sachant, par l'expérience de 1574, que les suspensions d'armes et les déclarations de paix n'arrêtaient point les protestants dans leurs entreprises, se tenait sur ses gardes. La lettre suivante, adressée par Henri III à Bertrand de Salignac-Fénelon, nous l'apprend :

« Monsieur de la Mothe. Jay esté bien  
« ayse de scavoir de vos nouvelles....  
« Je suis très-certain que, en quelque  
« endroit et estat que vous vous trou-  
« viez, je y ay ung très fidelle et soi-  
« gneux ministre et serviteur..... ce  
« dont me rend témoignage le bon  
« ordre que vous avez donné à la tui-

« tion des villes de Sarlat, Gourdon,  
« Domme et votre propre maison.... et  
« suys bien ayse que les habitans  
« de la première ayent demandé vostre  
« nepveu de Gaulejat et que mon cou-  
« sin le mareschal de Biron leur ayt  
« accordé pour ayder à vostre autre  
« nepveu à conserver la dicte ville soubz  
« mon obéissance, où il avoit jà si  
« bien oppéré que nos adversaires ny  
« avoient peu rien gagner avecques  
« leurs machines et engins extraordi-  
« naires..... Escript à Fontainebleau,  
« le 1<sup>er</sup> jour de octobre 1580. » (Arch.  
Nat., K. 101, n<sup>o</sup> 8. — *Minute originale.*)

Il paraît résulter de cette lettre que les protestants firent sur Sarlat, vers 1580, une tentative infructueuse dont il n'est resté aucun souvenir.

leur bien et y restablissent la religion catholique et le siège présidial.

Les habitans d'Issigeac, sans avoir esgard à l'édicte de paix, continuent leur rébellion contre l'évesque de Sarlat, leur seigneur, le privent de ses biens et revenus, à cause de quoy le sieur évesque obtient du roy lettres et commissaire exprès pour s'emparer de la ville et s'y rendre le plus fort, et, en vertu de ce, le 22 juillet 1582, environ l'heure de vespres, acompagné

1582  
Issigeac.

d'une belle et grande troupe de noblesse, entra dans Issigeac et, après quelque résistance, s'y rendit le plus fort. Il fit réparer sa maison, la fortifia et, par commission expresse du roy, fondée sur les précédentes rebellions, fit abbatre partie des murailles de la ville et, après y avoir séjourné environ deux mois, se retira à Sarlat, laissant une garnison dans sa maison.

Le concile de la province de Bordeaux est assemblé audict Bordeaux, au mois de novembre, par Anthoine de Sansac, archevesque, auquel concile Louys de Salignac, évesque de Sarlat, assiste comme suffragant de la province et y fait la harangue en latin à l'ouverture et en françois à la closture, au contentement de toute l'assemblée.

Concile  
de Bordeaux.

L'an 1584, Louys de Salignac, estant de retour du concile provincial de Bordeaux, assemble les chanoynes de l'esglise cathédrale et autres principaux ecclésiastiques de son diocèse, ausquelz il fait entendre que audict concile avoit esté ordonné (conformément au concile de Trente) que en chasque esglise cathédrale seroit institué et établi un séminaire auquel certain nombre de clerchez seroient nourris, entretenus et enseignés aux bonnes lettres, à la piété et discipline ecclésiastique, dès leur première jeunesse, pour puy après estre faitz prestres et prouvuz des cures vacantes dans le diocèse et, d'autant qu'il veut obéyr de son costé en cela, comme en toutes autres choses, aux décrets des conciles, il

désire établir dans Sarlat un tel collège de séminaires pour son diocèse, et, sur ce subject, demande leur bon advis et conseil. Toute l'assemblée approuve et loue le dessein, offrant chacun y contribuer selon son pouvoir, et, par ce moyen, la résolution est prise que dans Sarlat seroit basti et fondé un tel collège pour 12 clerchez avec deux régens et un maistre de musique. Quelque temps après, comme on cherchoit de mettre à exécution ce dessein, l'ancien réfectoire du chapitre fut jugé capable pour le logement de ce collège, en prenant le dessus de la quatriesme partie du cloistre qui confronte audict réfectoire, à cause de quoy les chanoines de l'esglise cathédrale furent priés par ledict sieur évesque et clergé de donner pour cet effect ledict reffectoire qui estoit encore en bon estat, bien voûté de bois, lambrissé et couvert, lesquelz, considérant que c'estoit pour la gloire de Dieu et utilité du bien public, y consentirent par contrat du 12 octobre 1584, avec réservation d'une place pour y faire le grenier du chapitre. Le 6 novembre suivant, les députés et principaux ecclésiastiques du diocèse, estans assemblés en la sale épiscopale, ordonnent qu'il sera levé sur le diocèse la moytié d'une décime, qui revient à mille trois cens quarante quatre livres, dix sept solz, six deniers, pour l'entretènement du séminaire jusques à ce que ledict collège soit complètement doté par union de bénéfices ou autrement, le tout conformément au xxv<sup>e</sup> article dudict concile provincial. Ceste demy décime fut employée la première année pour disposer ce corps de logis en la forme requise et en l'achapt des meubles nécessaires, ce qui fut fait si diligemment que, l'année 1585, ce collège fut en l'estat et exercisse requis. Mais, chose déplorable! ce ne fut que pour sèze ou dix huit moys seulement, car, les troubles s'estant renouvelés et le receveur des décimes ne pouvant lever aucuns deniers, à cause que les religionaires avoient mis le bureau des décimes à Bergerac et en foisoient la levée, le

sieur évêque assembla les députés le 7 juillet 1586, lesquels, pour les raisons susdites, congédièrent les régens et séminaires en attendant que Dieu, par le bénéfice de la paix, donne le moyen de les réunir.

Les François ne pouvant vivre en paix, ilz excitent des nouveaux troubles. Plusieurs princes et seigneurs catoliques du royaume, voyant que le roy estoit sans enfans et sans espérance d'en avoir et que Monsieur, frère du roy estoit mort, craignant que le roy de Navarre, chef et protecteur des religionnaires, vint à la couronne, font une ligue tendant à chasser les religionnaires du royaume, laquelle commença à se manifester l'an 1585, ayant pour chef le duc de Guise. Le roy, approuvant ceste ligue, fait un édit au mois de janvier, par lequel est enjoint aux religionnaires de se remettre en la religion catolique ou de vuidier la France. Pour l'exécution de cet édit, le roy fait dresser trois armées, une en Guiene, soubz la conduite du duc de Mayne<sup>1</sup>, l'autre en Borgogne, conduite par le duc de Guise, et l'autre en Languedoc, Daupiné et Provence comendée par le duc d'Espéron.

1585

Commencement  
de la Ligue.

Les religionnaires se préparent pour se défendre, fortifient Bergerac, S<sup>te</sup> Foy et Castillon, font une armée de huit mille hommes, conduite par le vicomte de Turenne, laquelle, après avoir brancheté, gasté et ruiné tout le Périgord, va assiéger Brive inutilement. Après, il assiège Tulle qui se rendit volontairement, car ceste armée n'avoit point d'artillerie. Que si ilz eussent tenu tant soit peu, le secours estoit prest et près. Avec la curée de Tulle ceste armée se rafraichit et s'équipa et, de Tulle, revient en Périgord, passe près de Sarlat sans l'ataquer, sachant que la noblesse du pays s'y estoit assemblée.

Le 13 novembre, à dix heures du soir, le capitaine Panissaut<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Lire : Mayenne.

Panissaut. Voir page 256, note 1.

<sup>2</sup> Il s'appelait Jean Albâ, sieur de

Beaumont. posa le pétard à Beaumont, à la porte de Froment, prind la ville, et voyant qu'il ne pouvoit prendre l'esglise ni la tour de Pechgrand, et que le sieur de Luziès venoit au secours, pilla la ville, fit brusler quelques maisons et puy s'en alla après y avoir séjourné deux jours seulement.

S. Avit-Sénieur. Le 24 novembre, quelques companies de l'armée du vicomte de Turene, conduites par le sieur de Campagnac del Rufenq, assiègent le fort de S' Avit Sénieur, lequel avoit esté démoli et mis hors de deffense en l'an 1577, et les brèches n'avoient esté réparées que avec des barriques pleines de terre. Néanmoins, les chanoynes et habitans se mettent en défense avec une belle résolution. Le 26, le sieur de la Tour del Boissou<sup>1</sup> se rend aux assiégés avec quelques siens amis. Les assiégeans, voyant qu'il y avoit un home de comandement, quittent et s'en vont le lendemain, après avoir faict aux assiégés plus de peur que de mal.

Luziès. Le mesme jour 24 novembre, le chasteau de Luziès<sup>2</sup> près Beaumont est assiégé par une autre partie de l'armée du vicomte de Turene, faisant cinq companies de gens de pied et quelque cavalerie. Après avoir tiré soixante et sèze coups de canon, ilz y entrent par assaut auquel fut rendu un rude combat de la part des assiégeans; cent y laissèrent la vie. De ceux de dedans vingt y furent tués et quatre furent pendus.

Belvès. Le 16 décembre, les religionnaires, conduitz par La Rochefoucauld<sup>3</sup> et Coransan<sup>4</sup>, prènent la ville de Belvès et assiègent le fort et, après y avoir séjourné onze jours et perdu l'espérance de pouvoir prindre le fort, pillent la ville et s'en vont.

1586  
Montignac. L'armée royale, conduite par le duc de Mayne<sup>5</sup>, après avoir traversé le Poitou et Périgord, arrive à Montignac le 24 janvier

<sup>1</sup> Jacques du Bousquet, seigneur de la Tour du Buisson, repaire noble, commune de Cabans, canton de Cadouin.

<sup>2</sup> Luziers, repaire noble, commune et canton de Beaumont, appartenant à la famille de ce nom (?).

<sup>3</sup> François IV, comte de la Rochefoucauld, prince de Marcillac.

<sup>4</sup> Ce nom est d'une lecture douteuse dans le Ms. de Toulouse. Peut-être faut-il lire: Cornuson ?

<sup>5</sup> Lire : le duc de Mayenne.

1586, prind d'abord les faubourgs et la ville, et somme le chasteau, lequel, refusant d'obéyr au roy, est batu de quatre pièces de canon le 3 febvrier, et, le lendemain, les assiégés se rendent vie et bagues sauves, soubz la promesse qu'ilz firent d'obéyr à l'édict<sup>1</sup>. Le duc de Mayne y laisse pour capitaine le sieur de la Roffie<sup>2</sup>. La ville de Montignac souffrit tout ce que peut souffrir une ville enemie prinse par force.

Le duc de Maine faict passer l'armée et l'artillerie au deçà de Vézère, en intention d'aller assiéger les chasteaux de Baynac

Baynac.

<sup>1</sup> D'après la *France protestante*, le capitaine protestant qui commandait à Montignac était (François) de Laporte de Lissac (écuyer, seigneur de la Rétaudie), gentilhomme limousin (t. VI, 387). De Thou nomme, au contraire, Jean de Gontaut de Salignac.

Voici le récit de de Thou, qui donne sur ce fait militaire d'intéressants détails : — « Le duc de Mayenne, général destiné à l'armée de Guyenne, fut rejoint vers la fin de décembre 1585 à Châteauneuf-sur-Charente par le maréchal de Matignon, gouverneur de la province. On décida de s'avancer dans l'intérieur de la province... Ceci décidé, Mayenne et Matignon se partagent les troupes à Villebois et se donnent rendez-vous à Sainte-Bazeille, le 25 février... Mayenne garda les régiments de Heyld (Suisse), de Sacremore de Birague, de Vic, de François Blanchard, sieur du Cluzeau, de C. d'O, sieur du Fresne, et de la Roche-Monteson, sa compagnie de cavalerie, celle de Villequier, vicomte de la Guierche, de Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, les cheveu-légers du marquis de Villars et du capitaine Albanois et quatre compagnies de cavalerie allemande, avec les quatre gros canons et les deux couleuvrines. Il passa avec ce corps à la Tour-Blanche, vint à Bourdeille et, le 9 janvier, arriva à Périgueux... Mayenne quitte Périgueux, arrive sur les bords de la Vézère, la passe sur le pont de Terrasson et marche vers la Dordogne. Sur sa route était Montignac-le-Comte, appartenant au roi de Navarre qui y avait garnison. Les consuls de Périgueux et Hautefort

(gouverneur du Limousin) voulaient qu'on l'attaquât... Mais comme cette armée était mal fournie pour faire un siège, on détacha de l'Estang, gouverneur de Brive, pour faire venir de là une pièce de gros canon et une couleuvrine. Jean Gontaut de Salignac commandait à Montignac. On voulait tâcher de surprendre la ville qui est au pied et empêcher la garnison du chasteau de la brûler.... On y envoya d'Hautefort et la Faye qui avaient des intelligences... On donna, pour exécuter le plan, les régiments de Vic et de Birague. Une dispute de préséance entre ces deux officiers faillit faire manquer le coup. De Vic avait plus de service, mais n'était pas aimé de Mayenne qui le savait attaché au roi. Birague, quoique bâtard, était aimé de Mayenne et appartenait à la Ligue. Pour trancher le différend, on convint que les deux colonels attaqueraient par deux côtés différents. De Vic consentit à cet expédient pour le bien du service. La ville fut prise sans difficulté. Environ 120 soldats se réfugièrent dans le chasteau. Trois jours après, un lundi 3 février, on pointa 4 canons et l'on tira 260 coups de canon qui firent une grande brèche ; le lendemain, la garnison se rendit, à condition d'avoir la vie sauve et que les gentilshommes sortiraient l'épée au côté et les soldats avec un bâton blanc à la main. On passa la Vézère., etc. ». (De Thou, *Histoire*, livre 85.)

<sup>2</sup> Jean Durand, seigneur de la Rolphie et Laudonie, près de Montignac, capitaine des gardes d'Edme de Hautefort, gouverneur du Limousin.

et de Montfort, mais Baynac est rendu et mis soubz l'obéissance du roy et baillé en charge aux sieurs de la Roque<sup>1</sup> et de Gaulejac<sup>2</sup> et, quand à Montfort, il l'envoie recognoistre et, ayant appris que c'estoit peu de chose<sup>3</sup>, ne voulut là employer le temps, ains mena l'armée à Salignac. Le chasteau se rendit et [fut] mis en la charge du sieur de Fénelon<sup>4</sup> qui en respondit et y fut mise une garnison.

De Salignac l'armée s'en va en la vicomté de Turene, où elle séjourna longuement à cause de la rigueur du froid, pendant lequel séjour elle prind la ville de Beaulieu<sup>5</sup> et le chasteau de Monvalen<sup>6</sup>.

L'armée passe la Dordogne et s'en va à Gordon, et, en passant, prind le Roq de Guitinières près Marel<sup>7</sup>, qui tenoit pour les rebelles qui s'enfuirent de paour d'estre assiégés. De Gordon, l'armée passe à Villeneuve d'Agénois, assiège et prind S<sup>te</sup> Basille<sup>8</sup>, assiège et prind Monségur<sup>9</sup>, et de là va assiéger Castillon au commencement de juillet. Ce siège dura deux moys, au bout desquelz les assiégés, pressés tant de la peste et famine que des assiégeans, capitulèrent et se rendirent le dernier d'aougst.

<sup>1</sup> Voir p. 257, note 4.

<sup>2</sup> Armand de Salignac-Fénelon, seigneur de Gaulejac, la Poncie, le Puyjan, et depuis chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, mari de Judith de Beynac, sœur de Geoffroy, baron de Beynac, dépossédé de son château par Mayenne.

<sup>3</sup> « Les habitants de Sarlat, raconte de Thou, voulaient qu'on attaquât Montfort. On détacha François de Cazillac, sieur de Cessac, pour le reconnaître. Cessac ayant rapporté que les approches étaient difficiles, Mayenne (pressé de rejoindre Matignon) se mit en marche par Gignac... » (De Thou, *Histoire*, livre 85.)

On voit que Montfort, contrairement à ce que dit le chroniqueur, avait encore une certaine importance en 1586.

<sup>4</sup> Jean de Salignac, seigneur de Fénelon, tué devant Dome le 6 novembre 1588. Il n'était âgé que de 30 ans et donnait les plus grandes espérances.

<sup>5</sup> Beaulieu-sur-Ménoire, ch.-l. de canton, arrondissement de Brive (Corrèze).

<sup>6</sup> Montvalent, commune, canton de Martel (Lot).

<sup>7</sup> Le Roc de Mareuil, commune, canton de Payrac, arrondissement de Gourdon (Lot), sur la Dordogne. Il y avait une garnison de 30 hommes, dit de Thou (Liv. 85).

<sup>8</sup> Sainte-Bazeille, commune et canton de Marmande (Lot-et-Garonne).

<sup>9</sup> Monségur, chef-lieu de canton, arrondissement de la Réole (Gironde), ou Monségur, commune et canton de Montflanquin (Lot-et-Garonne).

Après ceste prinse, le duc du Mayne laisse partie de son armée au mareschal de Matignon et congédia l'autre et s'en retourna en France. Ceste armée, passant par le Périgord, avoit si avant empêché la culture des terres et consumé les vivres que, advenant le printemps, la disette fut grande. Les sieurs évesque et consulz de Sarlat distribuèrent les pauvres de la ville sur les habitans et les nourrirent depuys le premier de mars jusques à la fin de juin. Les pauvres honteux furent nourris aux despans du revenu del'hospital et, quand aux pauvres passans, on leur donnoit l'aumosne à la porte de la ville, sans les laisser entrer ni arrester, avec tel ordre que les bonnes maisons leur bailloint à dinner et à souper chascun à son tour de rolle. Ceste disette fut suivie de maladies et mortalités.

Sarlat.  
Disette et  
maladies  
populaires.

Au moys d'april 1587, les religionnaires reprènent par surprise la ville de Castillon et, deux ou trois jours après, ayant entrepris sur S<sup>t</sup> Emilion, entrent dedans environ cinquante hommes armés, mais ilz sont si rudement repoussés qu'il en demeura trente cinq ou quarante sur la place et quatorze de prisonniers. Entre ceux qui furent tués estoit le sieur de Piles, chef de l'entreprinse <sup>1</sup>, le sieur de S<sup>t</sup> Jean et le sieur de Bétou <sup>2</sup>, son frère.

1587  
Castillon.  
S. Emilion.

Les religionnaires font venir une armée de reistres, laquelle estant preste à passer la Loire, l'armée des religionnaires dressée

<sup>1</sup> Armand de Clermont, seigneur de Piles, tué à la Saint-Barthélemy, laissa, de Jeanne de Durfort de Saint-Germain, au moins trois enfants : Judith, qui épouse, par contrat du 27 janvier 1581, Guyon de Touchebœuf, baron de Clermont, Gourdon, etc., sénéchal du Quercy. (Saint-Allais, *Nobiliaire*, XIV, 213.) Elle était assistée de Jean de Clermont de Piles, son frère. Les frères Haag (*la France protestante*, III, 493-495) disent, d'un autre côté, qu'Armand de Clermont de Piles laissa deux fils, dont ils ne donnent pas les prénoms. L'aîné, blessé près de Sainte-Foi en 1586 (c'est évi-

demment celui que Tarde fait tuer à Saint-Emilion, cette même année), fut tué, avec son frère cadet, au siège de Rouen en 1591-1592. Ils laissèrent de la postérité.

<sup>2</sup> Bétou, repaire noble, commune de Marnac, canton de Saint-Cyprien. Le sieur de Bétou devait être Pons de Serval, écuyer, seigneur de Bétou, conseiller de Siorac, archer de la garde du roi, qui épousa, par contrat du 28 août 1560, Catherine d'Aubusson, dame d'Allemans. (B. N. Ms. *Fonds Périgord*, CLXIII, dossier *Saint-Ours*. — D'Hozier, *Registres*, v<sup>o</sup> Chapt., p. 5.)

Bataille de  
Coutras.

en Poitou et Xaintonge, conduite par le roy de Navarre, prend le chemin du Périgord pour les aller joindre. Le duc de Joyeuse estoit aussi en Poitou et Xaintonge, menant une armée royale avec charge expresse d'attaquer et combatre celle des religionnaires, pour les empêcher d'aller joindre ces reistres. Le 20 d'octobre, les deux armées se rencontrent à Coutras<sup>1</sup>, où est donnée une bataille au grand désavantage de l'armée royale. Les religionnaires, enflés de ceste victoire et enrichis de ceste despouille, changent d'avis, et jugent que les reistres sont assés fortz pour venir à eux sans escorte et que cependant ilz se pouvoient occuper plus utilement. Ceste résolution prinse, ilz se séparent et font trois armées. Le roy de Navarre, avec une petite armée, se retire en Gascoigne, le prince de Condé à S<sup>t</sup> Jean d'Angéli, et le gros de l'armée, qui consistoit en huit cens chevaux et six mille hommes de pied, deux canons et deux couleuvrines demeure soubz la conduite du vicomte de Turenne. Avec cet équipage il se croit assés fort pour estre maistre de la campagne et se promet d'emporter toutes les villes et places qui sont entre Lisle et Dordogne et en tirer des commodités assés pour payer l'armée des reistres. De Coutras il vient à S<sup>te</sup> Foy<sup>2</sup>, où il assemble son conseil, auquel la résolution est prise de monter en Limosin, par le Périgord, et attaquer toutes les villes et places qui se trouvoient en leur chemin, et particulièrement Sarlat, comme y ayant beaucoup à gagner.

Partant de S<sup>te</sup> Foy, il prend par composition les chasteaux de Grinolz<sup>3</sup>, Neuvy<sup>4</sup>, Sourzac<sup>5</sup>, compose avec S<sup>t</sup> Astier<sup>6</sup>,

<sup>1</sup> Coutras, chef-lieu de canton, arrondissement de Libourne (Gironde).

<sup>2</sup> Turenne étoit encore à Sainte-Foy le 31 octobre 1587. Ce jour-là, il écrit aux consuls de Bergerac. «... Parce que « j'ai incessamment à faire d'un nombre « de pionniers pour l'artillerie, je vous « prie de m'en envoyer 15... et faire « fournir la matière qu'il faudra pour

« les balles de la couleuvrine... De « Sainte-Foy, ce dernier octobre 1587. » (B. N. Ms. *Fonds Périgord*, XIV, 64.)

<sup>3</sup> Grignols, commune, canton de Saint-Astier. Château-fort, apanage d'une branche cadette de la maison de Talleyrand.

<sup>4</sup> Neuvic, chef-lieu de canton, arrondissement de Ribérac. Repaire noble,

moyennant une somme d'argent, prind Ver <sup>1</sup> et assiège Trémoulac <sup>2</sup>, qui se rend bien tost à luy par composition. La résolution ne fut pas si tost prinse à S<sup>te</sup> Foy que les habitans de Sarlat en furent advertis. A cause de quoy ilz se préparent pour se bien deffendre. Les sieurs évesque, officiers <sup>3</sup> et consuls <sup>4</sup> escrivent aux gentilz homes leurs voisins, qui estoient pour lors dans le pays, et les prient de les assister. Mais il ni heut personne qui vint, sinon les sieurs de la Motte Fénelon <sup>5</sup>, de Gaulejac <sup>6</sup>, de Fonpitou <sup>7</sup> et le capitaine Jayac <sup>8</sup>, par l'avis et conseil desquelz ilz visitèrent la ville, la muraille, tours et fossé, proveurent de les metre en la meilleure defense que possible seroit, font nettoyer les fossés, et jetter quelques flancs dans iceux ; se pourvoyent de poudres, souffre, salpêtre, granades, feuz artificielz, font provision de piques,

appartenant, en 1587, à François de Mellet, chevalier, seigneur de Neuvic, Saint-Pardoux, Lenclave.

<sup>5</sup> Sourzac, commune et canton de Musidan. — Prieuré conventuel.

<sup>6</sup> Saint-Astier, chef-lieu de canton. — Abbaye O. S. B.

<sup>1</sup> Vern ou Vergt, chef-lieu de canton, arrondissement de Périgueux.

<sup>2</sup> Trémolat, commune, canton de Saint-Alvère, arrondissement de Bergerac. Ancien prieuré conventuel.

<sup>3</sup> Les officiers de la sénéchaussée de Sarlat étaient, en 1587, François de Gérard, dit Pothon, écuyer, sieur de Falguayrac et Peyrignac, conseiller du roi, lieutenant-général de la sénéchaussée depuis 1572, chef de justice depuis 1574; Raymond de la Brousse, lieutenant criminel; Antoine du Faure, lieutenant particulier; Gaston de Roye, Gérard de Leygue, Jean de Custojoux, Léonard d'Autrery, etc., conseillers; Antoine de Gérard, 1<sup>er</sup> avocat du roi, Jean de Thélies, procureur du roi; Antoine de la Brouhe, 2<sup>e</sup> avocat du roi; Austier de Plamon, greffier en chef.

<sup>4</sup> Les consuls de Sarlat en 1587 étaient : Gaston de Roye, conseiller au sénéchal, premier consul, Antoine de Veyssières, 2<sup>e</sup> consul, Raymond Ma-

raval, avocat, secrétaire de l'évêque, 3<sup>e</sup> consul, Raymond Moreau, marchand, 4<sup>e</sup> consul; — Gérald de Leygue, conseiller au sénéchal, était procureur syndic de la ville.

<sup>5</sup> Bertrand de Salignac, seigneur de la Mothe-Fénelon, baron de Loubert, vicomte de St-Julien de Lampon, né en 1523, chevalier de l'ordre du roi en 1567, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, conseiller d'Etat, ambassadeur à Londres en 1568 et en 1581, chevalier du St-Esprit en 1578, ambassadeur à Madrid en 1599, mort à Bordeaux le 13 aout 1599. — Il était le septième fils d'Hélie de Salignac, baron de Fénelon, et de Catherine de Ségur-Théobon.

<sup>6</sup> Voir page 286, note 2.

<sup>7</sup> Pierre et autre Pierre de Salignac-Fénelon, seigneurs de Fompitou et Voulac, cousins germains du précédent.

<sup>8</sup> Gaultier de Carbonnières de Jayac, dit le capitaine Jayac, second fils de Bertrand, seigneur de Jayac et Archignac, et de Françoise de la Cropte de Lanquais. — Si l'on en croit la généalogie de sa famille insérée dans le *Dictionnaire de La Chesnaye des Bois*, le capitaine Jayac aurait été blessé au siège de Sarlat.

et autres armes, retirent dans la ville les vivres et bestial des champs, tant pour en priver les ennemis que pour s'en servir et y font venir les gens de travail, qui estoient ès méteries.

Après cela, font monstre, reveue générale de tous les hommes de la ville portans armes, en laquelle se trouvent deux cens arquebusiers, tous enfans de la ville et trois cents autres habilles à porter les armes. Desquelz sont faictes quatre companies, à chascune desquelles donnent un capitaine<sup>1</sup>, et leur départent la muraille de la ville pour commander chascun à sa compagnie au quartier qui lui estoit ordonné, avec charge de bien faire accomoder chascun en son endroit les défenses, loger des gabions sur les tours, se couvrir de la domination des montagnes et faire tout ce qui seroit pour la commodité des arquebusiers. Après ilz choisissent certains hommes de créance ausquelz ilz donnent diverses charges : à l'un du magasin des poudres, soffre, salpêtre et charbon, avec commendement

<sup>1</sup> Les capitaines des compagnies bourgeoises étoient : Labatut, Chassaing, Custojouls et Brousse. — *Procès-verbal du siège de 1587* ; Sarlat 1873, p. 3. — *Relation du siège de 1587* ; 1832, p. 13.)

Labatut, le même sans doute que nous trouvons, l'année suivante, 1<sup>er</sup> consul de Sarlat, devait être Jean de Salis, seigneur de La Batut, fils d'Antoine de Salis, lieutenant-général de Sarlat jusqu'à sa mort en 1572. Il suivit la carrière des armes, débuta par être homme d'armes de la compagnie de M. de Lauzun, devint gentilhomme servant de Catherine, sœur unique du roi, et, en 1595, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il vivait encore en 1620. (Archives du château de la Batut.)

Jean Chassaing, dit le capitaine Chassaing de Sarlat, après une carrière militaire dont il n'est resté aucune trace, fut impliqué dans la conspiration du duc de Bouillon ; condamné à perdre la tête, par arrêt du 16 décembre 1605, il fut exécuté à Limoges. (B. M. Ms.

*Fonds de Brienne*, vol. CXC, f. 171. — De Thou, livre, 134.)

Jean de Custojouls, né en 1565, d'une famille originaire de Saint-Geniez, conseiller au sénéchal de Sarlat, avait 22 ans, lorsqu'il fut nommé capitaine d'une des compagnies bourgeoises de Sarlat ; premier consul de Sarlat en 1590 à 25 ans, prisonnier de M. de Montpezat, la même année ; contribue à chasser les ligueurs de la ville, devint premier consul de Sarlat pour la deuxième fois en 1610, et fut anobli, lui et sa postérité, par lettres données au mois de mars 1617. (Arch. dép. Dordogne. Cartons cotés : *Sarlat*.)

Raymond Brousse ou de la Brousse était conseiller du roi, lieutenant criminel de Sarlat. Député du Tiers aux Etats de Blois en 1593, il mourut en 1603. Les services qu'il rendit sont rappelés dans les lettres patentes d'anoblissement de son fils Pierre, lieutenant-criminel de Sarlat, données au mois de mars 1650. (B. N. Ms. *Carrés de l'Hozier*, vol. 137, f° 49.)

exprès de faire nouveaux moulins pour employer ces matériaux et battre de nouvelles poudres ; à un autre de fondre quantité de bales de divers qualibres et les apporter et distribuer sur les murailles ; à un autre de ramasser les piques, les mettre en estat et en faire de neuves ; à un autre de fondre granades, faire cercles et lances de feu, et autres feuz artificielz ; à un autre de faire provision de sacz, les remplir de terre, de laine, de fatras, ramasser plusieurs litz et les faire au besoin apporter sur les rempartz ; à un autre donnent commandement sur les mareschaux, massons, charpentiers et manouvriers, pour les tenir en devoir, leur commander et faire expédier promptement ce qui seroit requis.

Mais laissons travailler les habitans à tout ce dessus et revenons à l'armée ennemie, laquelle nous avons laissé à Trémoulac, d'où elle faisoit trambler de peur plusieurs places catholiques voisines de la rivière. Pendant le séjour qu'elle fit en ce lieu, quelques companies, conduites par Villebeau<sup>1</sup> et Fermi<sup>2</sup>, passent la Dordoigne et vont attaquer Beaumont, l'investissent le 17 novembre, et, après l'avoir tenue assiégée quatre jours, et y avoir perdu plus de cinquante homes, s'en vont remettre dans le gros de l'armée qui prenoit le chemin de Sarlat. Le 21 novembre, l'armée vient loger à S<sup>t</sup> Cyprien avec six pièces de canons. En ceste armée estoit le vicomte de Gordon<sup>3</sup>, les sieurs de Salignac<sup>4</sup> et son frère,

Beaumont.

<sup>1</sup> Villebeau, commune de Saint-Martinien, canton d'Huriel, arrondissement de Montluçon (Allier.) Je ne sais quel était le personnage qui portait ce surnom.

<sup>2</sup> Fermi, surnom que nous trouvons au xvii<sup>e</sup> siècle dans la famille de Clermont de Piles. — Le personnage ainsi surnommé devait être un des fils de Armand de Clermont de Piles, le célèbre capitaine huguenot. (Voir page 287, la note 1.)

<sup>3</sup> Antoine de Gourdon, vicomte de Gourdon et de Gaiffies, seigneur de Cénevières, baron de Puy la Garde, chevalier de l'ordre du roi, conseiller d'Etat, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances ; il commandait un des corps de cavalerie, sous le prince de Condé, à la bataille de Coutras. (De Thou, livre 37.) C'est un des fameux vicomtes qui se sont rendus si célèbres pendant les guerres du xvi<sup>e</sup> siècle.

<sup>4</sup> Jean de Gontaut, baron de Sali-

de Beynac <sup>1</sup>, de Brouzoles <sup>2</sup>, de Maligni <sup>3</sup>, de S<sup>t</sup> Giniès <sup>4</sup>  
de Boesse <sup>5</sup>, de Campagnac del Rufenq <sup>6</sup>, de Beaupré <sup>7</sup>, de  
Longa de Larmandie <sup>8</sup>, de Boneval <sup>9</sup>, de Chavaignac <sup>10</sup>, de Ca-  
vaignac, <sup>11</sup>, de Paluel <sup>12</sup>, de la Garrigue <sup>13</sup>, tous du pays et voisins  
de Sarlat et, pour les estrangers, les sieurs de Clarmont-d'Am-  
boise <sup>14</sup>, Mongommeri <sup>15</sup>, le jeune du Faux <sup>16</sup>, mareschal de

gnac. (Voir sa biographie par J. Tarde sous l'année 1604.)

<sup>1</sup> Geoffroy de Beynac, baron de Beynac, Commarque, seigneur d'Abeillac, Montrecours, premier baron du Périgord, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances. — D'après le *Procès-verbal* du siège et la *Relation*, le baron de Beynac, quoique protestant, serait plutôt resté neutre; il n'aurait pas officiellement porté les armes contre la ville de Sarlat, dans laquelle se trouvait enfermée sa sœur Judith, femme d'Armand de Salignac, seigneur de Gaujelac, avec ses enfants en bas âge.

<sup>2</sup> François Coustin, seigneur de Berbiguières, Rouffignac, la Chassagne, Beaurepos, conseiller d'Etat, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Limeuil, Montfort et Lanquais pour le duc de Bouillon, marié en 1574 à Françoise de Caumont, héritière de Berbiguières. Il devint vicomte de Carlux en 1600 et mourut en novembre 1615. (B. N. Ms *Pièces Originales*, v<sup>o</sup> *Coustin*.)

<sup>3</sup> Jean de la Ferrière, seigneur de Maligny, vidame de Chartres et seigneur de Confolens.

<sup>4</sup> Armand de Gontaut, seigneur de Saint-Geniez, la Chapelle-aux-Bareils et Audaux, baron de Badefol, sénéchal de Béarn en 1564, chevalier de l'ordre du roi en 1565, lieutenant du roi de Navarre en ses pays et souverainetés. (V. page 231, note 3.)

<sup>5</sup> Arnaud d'Escodéca de Boisse, baron de Boisse, Cugnac, etc., devint chevalier de l'ordre du roi et capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances. (B. N. Ms. *Carrés de d'Hozier* vol. 237.)

<sup>6</sup> Henri de Gontaut, seigneur de Cam-

pagnac du Ruffen, ou plutôt Bernard son père, frère de Saint-Geniez, cité plus haut. — Ce dernier devint chevalier de l'ordre du roi, et lieutenant de la compagnie du roi de Navarre. (Haag, v<sup>o</sup> *Contaut*.)

<sup>7</sup> Christian de Choiseul, baron de Beaupré?

<sup>8</sup> Bertrand de Larmandie, baron de Longa, mari de Françoise de Bourbon-Malauze.

<sup>9</sup> François de Bonneval, baron de Bonneval en Limousin, Coussac, Blanchefort, fut chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances.

<sup>10</sup> N. de Roffignac, seigneur de Chavaignac et Couzages.

<sup>11</sup> Gabriel de Guiscard, baron de Cavagnac, Thédillac en Quercy, seigneur de Florimont en Périgord.

<sup>12</sup> Jean de Gimel, seigneur de Paluel, chevalier de l'ordre du roi dès le 10 septembre 1573.

<sup>13</sup> Hélie de Gimel, seigneur de la Garrigue, frère du précédent, mari de Clémence de la Boytie.

<sup>14</sup> Georges de Clermont-d'Amboise, baron de Bussy, marquis de Gallerande, chef de l'artillerie à la bataille de Coutras. (De Thou, livre 37; — Haag, III, 497.)

<sup>15</sup> Jacques de Mongommery, comte de Lorges, mestre de camp d'un régiment de cavalerie du quatrième corps, commandé par Turenne à la bataille de Coutras. (De Thou, livre 37.)

<sup>16</sup> Arnaud du Faur, seigneur de Pujols en Agénais, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre, gouverneur de Montpellier, en 1588?

camp, Lisle du Mayne <sup>1</sup>, Carbonnier <sup>2</sup>, Danjau <sup>3</sup>, la Croix <sup>4</sup>, Rieux <sup>5</sup>, Préau <sup>6</sup> et autres. Le 22 novembre, Borderie <sup>7</sup> de Meyralz, envoyé par le sieur de la Roque <sup>8</sup>, arrive à Sarlat avec trente arquebusiers et commence d'entrer en garde, car, depuis que l'armée estoit arrivée à S<sup>t</sup> Cyprien, on ne doubtoit nullement du siège. Le 24 novembre, le sieur de la Motte Fénelon <sup>9</sup>, qui, après avoir donné avis à la ville de ce qu'il convenoit faire, s'en estoit allé pourvoir à sa maison et à plusieurs autres places voisines, arriva à Sarlat avec quatre gentils-

<sup>1</sup> L'Isle du Mayne doit être N. de Lisle, seigneur du Gua, au Maine, de la même famille que Benjamin de Lisle du Gua, évêque de Limoges, en 1730. (Nadaud, II, 275.)

<sup>2</sup> Gabriel Prévost, seigneur de Charbonnières, commandait un corps d'infanterie à la bataille de Coutras. (De Thou, livre 37.)

<sup>3</sup> Jacques de Courcillon, seigneur de Dangeau, capitaine d'une compagnie de gens de pied à la bataille de Coutras. (De Thou, livre 37.)

<sup>4</sup> De Lacroix, chef des équipages à la bataille de Coutras. (De Thou, l. 37.)

<sup>5</sup> François de la Tugie, seigneur de Rieux, maréchal de camp en 1589. (De Thou, liv. 97.)

<sup>6</sup> Hector de Préau, seigneur de Chastillon, commandait un corps d'infanterie à la bataille de Coutras (de Thou, l. 37); depuis, il fut gouverneur de Châtellerault en 1589, ambassadeur en Hollande en 1609. (*Lettres missives d'Henry IV*, VII, 888; — Haag, VIII, 317, 318.)

Le procès-verbal officiel du siège, dressé par l'évêque Louis de Salignac et le lieutenant général François de Gérard (Sarlat, Michelet, 1873), ajoute à la liste de la « *Relation du siège de Sarlat* » (1588 et 1688) et des « *Chroniques* » de Tarde, quelques noms qu'il est bon de rappeler ici.

Du Fagy. — Il faut lire sans doute : « du Fay ». Michel Hurault de l'Hospital, seigneur du Fay et de Belesbat, chancelier de Navarre, mort en 1592 gouverneur de Quillebœuf. (*Lettres missives d'Henry IV*, t. II.)

Bellefontaine, dont le nom de famille m'est resté inconnu, se distingua dans la guerre de Béarn et fut nommé, par l'assemblée de Gergeau en 1608, gouverneur de Châtillon, une des places de sûreté laissées aux calvinistes. (Haag, II, 122.)

Colombières. — Paul de Briqueville de la Luzerne, baron de Colombières.

Moustoulac. — Jacques de Moustoulac, écuyer, seigneur de Gagnac, en Quercy, Caufour en Auvergne, gentilhomme du prince de Condé, gouverneur de Saint-Flour en 1612. (P. Anselme, III, 825.)

Yollet. — Pierre de Malras, baron d'Yollet au diocèse de Saint-Flour, gouverneur de Buzet en 1572, maréchal de camp en 1574.

Sérilhac. — François de Faudoas, seigneur de Sérilhac, s'employa à la reddition de Paris à Henri IV.

Chouppes. — Pierre, seigneur de Chouppes, Poitevin, embrasse le protestantisme et devient conseiller et chambellan du roi de Navarre, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant du prince de Conti au siège de Mirebeau en 1590, 1591; gouverneur, en divers temps, de Turenne, Lusignan, Agen, Périgueux, Castillon, Sainte-Foy, Loudun; maréchal de camp. Il avait épousé Jeanne de Ségur-Pardaillan.

<sup>7</sup> Le capitaine Jean de la Bourdarie, de Meyrals, avait épousé Lyette de la Borie, fille de Gérald, seigneur de Bonnefonds, coseigneur de Campagne.

<sup>8</sup> Le Roque-Meyrals. (Voir page 257, note 4.)

<sup>9</sup> Voir page 289, note 5.

hommes et quarante arquebusiers et, le mesme jour, y arrivèrent le sieur de la Forest <sup>1</sup> avec douze hommes à cheval et les sieurs de Lauterie <sup>2</sup> et de la Filolie <sup>3</sup> de Condat.

Quelques jours au paravant, les habitans avoient envoyé aux champs les femmes, enfans, filles, gens vieux, et autres personnes qui ne pouvoient servir que de despense et empêchement.

Sarlat  
assiégé.

Les companies de l'armée ennemie partent de S<sup>t</sup> Cyprien, coulent de village en village jusques à ce que, le 25 novambre, la ville de Sarlat se trouve investie. Le vicomte de Turenne se loge à Monfort, les sieurs de Salignac, de Brouzoles, de Baynac, de S<sup>t</sup> Giniès, de Paluel, de la Garrigue et autres du pays se logent chés eux et y logent leurs amis.

Le 26 novembre, sur les dix heures du matin, ilz parurent en gros environ [de] trois cens chevaux sur le haut de la montaigne d'Argentoulau <sup>4</sup> d'où ils voyoint et remarquoint la ville à souhait. Et pource qu'ilz faisoient marcher devant eux un bon nombre d'arquebusiers, les sieurs de Fénelon <sup>5</sup>, Gaulejac <sup>6</sup> et la Forest sortirent de la ville avec cent des arquebusiers, et attaquèrent une escarmouche qui dura tout le reste du jour. La nuit suivante, ilz se logent aux faubourgs; le régiment de Salignac se loge au faubourg de Landrevie, celluy de Carbonier au faubourg de la Boucarie, ceux de la Croix et Préau à la Regaudie, et ceux de Danjoux et Rieux à la Rue, et les autres régimens se logent aux villages plus proches, d'où après ilz

<sup>1</sup> François du Puy, seigneur de la Forest, marié avant 1567 à Jehanne de Magnanac, une des dernières descendantes de cette illustre maison bourgeoise de Sarlat. — Peut-être s'agit-il de son fils Guillaume du Puy de Magnanac, écuyer, seigneur de la Forest, la Mothe, Domme-Vieille? (Arch. de Gérard, *passim*.)

<sup>2</sup> François de Landry, écuyer, seigneur de Lauterie, repaire noble, com-

mune de Cornille, juridiction de Périgueux. (B. N. Ms. Fds. Périgord, CXLVI, v<sup>o</sup> Landry.)

<sup>3</sup> Jean de Beaulieu, écuyer, seigneur de la Filolie, repaire noble, commune de Condat-sur-Vézère. (Saint Allais, XV, 79. — Fds. Périgord, CXX, dossier Beaulieu.)

<sup>4</sup> Argentoulau, colline qui domine Sarlat au nord-ouest.

<sup>5</sup> Voir page 286, note 4.

<sup>6</sup> Voir page 286, note 2.

viennent pour entrer en garde, chascun à son tour. En se logeant ilz font leurs barricades, ce que les assiégés s'efforcent d'ampêcher par une continuelle grêle d'arquebusades.

L'ordre prins dans la ville est tel. Les quatre companies dont a esté parlé gardent les murailles et les tours sans en bouger, les soldatz estrangers font un corps de garde à la Place, avec leurs capitaines, pour de là estre envoyés en tel lieu que le besoin requerra. Les sieurs évesque, officiers du roy, consulz et habitans les plus qualifiés font un autre corps de garde à la mesme place. Des estrangers en est pris certain nombre pour garder la porte et boulevard de la Regaudie, comendés par le sieur de Gaulejac et le capitaine Jayac, et d'autres pour garder la porte et boulevard de Landrevie, comendés par les sieurs de la Forest et de Fonpitou, et le sieur de Fénelon est prié d'aller et venir et commander par tout ce qu'il jugera estre nécessaire.

D'avantage sont choisis quatre-vingtz hommes de la ville pour, avec les gentilz hommes et soldatz estrangers, estre mis à la brèche quand elle sera faicte et soustenir l'assaut, et est faite une monstre à la Place de ces quatre vingtz, ensemble des gentilz hommes, soldatz estrangers et de plusieurs notables habitans, en laquelle sont trouvés huit vingt arquebusiers et trente hommes avec des piques pour soustenir un assaut, les murailles demeurant bien fornies. Ilz fermèrent le trou de la muraille de la ville par où entre le ruisseau et, par ce moyen, firent regorger l'eau dans le fossé, dans le couvent des Cordeliers et par tout le faubourg qui sembloit estre submergé.

Les assiégeans donnèrent quatre jours de relâche et de loisir aux habitans, attendant l'artillerie qu'on conduisoit par la rivière au port de Baynac et de là avec des chevaux et des bœufz à Sarlat, où elle arriva le dernier de novembre, pen-

dant lequel temps les assiégés firent des grandes tranchées dans la ville à tous les endroitz où ilz craignoient devoir estre batus. Le mesme jour que l'artillerie arriva, elle fut placée derrière les gabionades à ce préparées sur la coline qui est droit de l'angle que la ville faict contre la porte de la Rue, si bien que, ce soir mesme, ilz saluèrent la ville de quelques coups de couleuvrine. Les habitans, voyant qu'ilz debvoient estre batus de ce costé, mettent la nuit suivante par terre les maisons qui aboutissent la muraille à cet endroit, pour y pouvoir faire leur retranchement.

Le premier décembre, ilz commencent bon matin avec deux canons et deux couleuvrines à battre les deffences et continuent jusques au soir et tout le lendemain, tellement que tous les flancz, créneaux et parapet de ce pan de muraille sont brisés : mais soubdain, à la faveur de la nuit, les assiégés les rabillent avec des gabions, barriques, litz et sacs de terre, si bien que leurs arquebusiers s'y logeoint encore le lendemain, et si ne restoint pas de travailler au retranchement. Les assiégeans, voyant les deffences ruinées, remuent ce soir leur batterie et logent les quatre canons dans un jardin au faubourg de la Rue pour battre le pied de la muraille et laissent les deux coulouvaines en leur place première et, le 3 décembre, commencent leur batterie bon matin de toutes les six pièces dans le pied de la muraille et continuent tout le jour sans intermission, ensemble le lendemain 4 du mois jusques à l'heure de midi que la muraille de la ville tumba dans le fossé, laissant trente brasses de brèche et d'ouverture.

Dedans se trouvèrent le sieur de Fénelon, les gentilzhomes et les habitans qui avoient esté choisis pour cet effect, les piques au poing, et les arquebusiers logés et affustés tant sur le haut du retranchement que sur les flancz de la tranchée, attendant l'assaut en belle résolution. Les assiégeans estoient tous en ba-

taille pour donner et la raison voloit qu'ilz donassent, mais, pour y aller avec moins de hazard, ilz firent tirer plusieurs coups de canon contre une maison qui joignoit la muraille de la ville et servoit de flanc sur la tranchée, et firent aussi tirer sur le haut du rempart et continuèrent jusques à la nuit, pendant laquelle les assiégés travaillent à approfondir leur tranchée et hausser le front du retranchement, de sorte que au jour il fut de la hauteur d'une pique, autant que duroit la brèche, avec ses flanz à chasque bout faictz de trois fortes barricades, la seconde dominant sur la première et la dernière sur les deux, chascune ayant un fossé au devant. Ce fut la nuit la plus pénible de tout le siège aux assiégés et la plus périlleuse, à cause des coups de canon que les assiégeans tiroint sur la brèche pour empêcher le travail<sup>1</sup>. Ce soir mesme, deux heures après minuit, sept gentilzhommes<sup>2</sup> et quarante arquebusiers arrivèrent du Quercy, se jettèrent dans le fossé et furent receuz dans la ville, quel debvoir que fissent les assiégeans de les empêcher. Ce rafraîchissement consola les assiégés, mesmement pour ce que c'estoit le point des plus grandes affaires.

Le sabmedi, 5 du moys, les assiégeans continuent leur batterie, tant pour agrandir la brèche que pour ruiner quelques flanz qu'on avoit remis la nuit précédente et, sur les dix heures, viennent à l'assaut à la faveur de leurs canonades, mais ilz sont si bien repoussés à coups de piques, d'arquebusades, de mosquetz, fauconeaux, granades et feuz artificielz, qu'ilz sont contraintz de rebrousser chemin, et néanmoins reviennent pour la seconde et troisieme fois tousjours en plus grand nombre et dans une heure, sans que personne d'eux aye le courage de faire le

<sup>1</sup> Cest travaux, d'une importance capitale pour la défense, furent exécutés sous les ordres immédiats du lieutenant-général François de Gérard, qui paraît avoir pris plus spécialement la direction des travaux du génie pendant le siège.

<sup>2</sup> C'étaient les deux Fompitou, les sieurs d'Escayrac, de Catus, de Ste-Cécile, de la Coste et de Vergonzac. Le sieur d'Escayrac, en forçant les lignes ennemies, fit une chute malheureuse et se tua sur le coup.

saut qui leur estoit préparé, et en fin se retirent avec perte de quatre capitaines, de plusieurs hommes de condition et de trente soldatz avec plusieurs blessés. Danjaux et des Rieux, qui avoient mené leurs régimens à l'assaut, en estans revenus blessés, raportent au vicomte de Turene qu'il n'y avoit lieu d'y retourner, estant impossible que la ville fût jamais prise par cet endroit.

Le lendemain, jour de dimanche, ilz tirent sans cesse pour agrandir la brèche et oster toutes deffenses, lesquelles ilz ne parvinrent jamais si bien ruiner qu'elles ne fussent réparées la nuit suivante pour y loger des arquebusiers. Le vicomte de Turene, voyant le courage des assiégés, s'opiniastre d'avantage, envoie quérir de nouvelles troupes de divers endroitz, mesmes celles de S<sup>t</sup> Lagier <sup>1</sup> et du capitaine Vivans qui estoit en Agénois, et le régiment des Bories <sup>2</sup> qui estoit en Limozin, fait faire garde très-exacte à pied et à cheval aux environs de la ville pour empêcher le secours, envoie quérir nouvelles bales et provision de poudre à Bragerac et à Turene, et cependant se met en devoir de venir pied-à-pied <sup>3</sup> se loger dans le fossé et de là sur la brèche et y loger quelque pièce d'artillerie pour battre le retranchement, et pareillement se résout, (une voye ne cessant pour l'autre), d'y venir par mine et saper la muraille en divers lieux, et partant, le lundi 7 décembre, fait couper la contrescarpe du fossé pour entrer dedans, et fait dresser le chemin pour y mener l'artillerie. Mais, la nuit suivante, les assiégés firent descendre dans le fossé trois hommes de commandement avec douze soldatz et dix paisans chargés de fagotz et flambeaux de

<sup>1</sup> Jean de Lidon, chevalier, seigneur de Saint-Léger et Savignac en Agénois, depuis chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, mort après 1594, père de Renaud de Lidon, écuyer, seigneur de Saint-Léger, mari de Madeleine de Vivans.

<sup>2</sup> Jean de Saint-Astier, seigneur des Bories, se déclare protestant en 1586, commande un régiment de 2000 hommes de pied à Coutras et meurt assassiné à Angers en 1588. (Saint-Allais, XVI, 95.)

<sup>3</sup> C'est-à-dire au moyen de tranchées.

feu artificiel, lesquelz jettèrent des granades parmi ceux qui travailloient et, après leur avoir fait abandonner la besoigne, portèrent par terre les barriques, bois et autres choses dont ilz se couvroient dans le fossé et, ayant tout amoncelé, y mettent le feu par le moyen des fagotz et feu artificiel qu'ilz portoint et, attendant qu'il fût bien allumé, vont si avant dans l'ouverture qu'ilz tirent chascun leur coup dans le corps de garde et puy se retirent dans la ville sans perdre que un seul paisan. Après leur retraite, les assiégeants travaillent à esteindre le feu, mais c'est en vain et avec perte de plusieurs homes. Ceste saillie fut cause que les assiégeans désespérèrent de leur entreprise et commencèrent à minuter leur départ, estans aussi advertis que à Montignac se faisoit une assemblée pour le secours de la ville, qui croissoit tous les jours, où s'estoient déjà rendus les sieurs d'Autefort <sup>1</sup>, du Pécher <sup>2</sup>, de Giverzac <sup>3</sup>, de Luzech <sup>4</sup>, de Mauroux <sup>5</sup>, de Rastignac <sup>6</sup>, de Saint-Sarnin <sup>7</sup>, de Chabans <sup>8</sup>, de la Sale <sup>9</sup>, de Puymartin <sup>10</sup>, de Peyraux <sup>11</sup>, de

<sup>1</sup> Voir page 233, note 1.

<sup>2</sup> Jean de Saint-Chamans, écuyer, seigneur du Pécher et de Pazayac. (B. N. Ms., *Cabinet des Titres*, vol. XII, n° 54.)

<sup>3</sup> Marc de Cugnac, seigneur de Giverzac, Sermet, Saint-Pompon, trempa dans la conspiration du duc de Bouillon en 1605, fut condamné par contumace à perdre la tête, par arrêt du 16 décembre 1605, obtint des lettres de rémission au mois d'août 1606, et mourut en 1622. (de Thou, livre 134. — Bibl. Nat. Ms. *Fds. de Brienne*, vol. CXC.)

<sup>4</sup> Jean de Luzech, baron de Luzech en Quercy. — Jacqueline de Gourdon de Genouillac, sa veuve et héritière, apporta la baronnie de Luzech à Jean Chapt, seigneur de Rastignac, qu'elle épousa en 1604.

<sup>5</sup> Georges du Tilhet, baron d'Orgueil, seigneur de Mauroux en Quercy.

<sup>6</sup> Jean Chapt, seigneur de Rastignac, baron de Luzech en 1604, mort en

1620. Il était capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, conseiller d'Etat, maréchal de camp. (Saint-Allais, III, 256.)

<sup>7</sup> Florent de Buade, seigneur de Saint-Sernin près de Bergerac, la Barde et la Roche, mari d'Isabeau de Salignac-Fénelon en 1574. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CLXIV, p. 29.)

<sup>8</sup> Jean de Calvimont, seigneur de Chabans, capitaine d'une compagnie de gens de pied, mari de Louise de Salignac-Fénelon. (Saint-Allais, t. II.)

<sup>9</sup> Jean de Bourdeille, coseigneur de Montancès, seigneur de la Salle en Sarladais, du chef de sa femme Françoise de Saint-Gilles, de Saint-Geniez, dame de la Salle, qu'il avait épousée en 1576.

<sup>10</sup> Voir page 269, note 1.

<sup>11</sup> Guy de Bonneguise de Badefol, écuyer, seigneur de Peyraux. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CXXII, dossier *Bonneguise*.)

Chambon <sup>1</sup>, de la Tourette <sup>2</sup>, de Couzerans <sup>3</sup>, de Calvayrac <sup>4</sup>, du Luc <sup>5</sup>, de Rochefort <sup>6</sup>, de la Cosse <sup>7</sup>. Le sieur de Camburac <sup>8</sup> estoit venu de Quercy avec cent chevaux, et de Périgueux le sieur de Costures <sup>9</sup>, de Monstardi <sup>10</sup>, de la Jarte <sup>11</sup>, de Bonnes <sup>12</sup> et quelques companies de gens de pied, entre autres le capitaine la Rivière, La Sale et Janot que la ville de Périgueux avoit envoyé, lesquelz trois le sieur d'Autefort fit partir avec cent arquebusiers qui furent si bien conduitz que, sur la pointe du jour, après avoir passé parmi les corps de garde des ennemis, se jettèrent dans le fossé et furent receuz dans la ville. Le vicomte de Turenne fut si offensé de ce renfort que peu s'en falut qu'il ne fit pendre les capitaines par le quartier desquelz ce secours estoit entré et, après avoir perdu toute espérance d'emporter la ville par la force, cherchoit à faire quelque composition, laquelle estant refusée, commença à faire desplanter l'artillerie, le lundi 14 décembre, sur les dix heures du soir, et ceste nuit délogèrent du tout, après avoir perdu cinq cens hommes parmi lesquelz y avoit sept capitaines en chef et

<sup>1</sup> Je n'ai pu l'identifier.

<sup>2</sup> Le sieur de la Tourette devait être Jean de Vassal de la Tourette, que nous retrouverons fréquemment sous le nom « de l'archidiacre de la Tourette ». Voir page 309, note 2.

<sup>3</sup> Samuel de Durfort, écuyer, seigneur de Cousserans, fils de Pierre, seigneur de Saint-Germain. (P. Anselme, V, 748.)

<sup>4</sup> Jean de la Sudrie, seigneur de Calveyrac en Quercy, impliqué dans la conspiration du duc de Bouillon en 1605, fut condamné à perdre la tête, par arrêt du 16 décembre 1605, et exécuté. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CLVIII, dossier *la Sudrie*; — *Fds. de Brienne*, CXG.)

<sup>5</sup> Arnauld du Saillant de Flomont, seigneur du Luc, chevalier de l'ordre du roi. (Nadaud, IV, 131.)

<sup>6</sup> Je n'ai pu l'identifier.

<sup>7</sup> Jean de Lestrade, seigneur de la Cousse. (B. N. Ms. *Cab. des Titres*, 282.)

<sup>8</sup> Peut-être fils du capitaine de Massant, dit Camburat, qui trahit l'évêque de Cahors en 1562, livra à Duras Mercuès qu'il commandait, se fit huguenot et enrichit son château de la Grézette des débris du pillage de Mercuès. (La Croix, *Series episcoporum cadurcensium*, nouvelle édit. II, 367, note.)

<sup>9</sup> Voir page 276, note 2.

<sup>10</sup> Jean de Montardy, seigneur de Lascoux, Montagrier, la Beylie, enseigne de la compagnie du sénéchal André de Bourdeille en 1569, chevalier de l'ordre du roi, la même année, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances en 1576, vivait encore en 1594. (*Lettres missives d'Henri IV*, IV, 185.)

<sup>11</sup> Jean de Fayolle, seigneur de Vernode et de la Jarthe, marié, le 30 octobre 1586, à Marie Brun, veuve sans enfants et héritière de Hélie du Puy, écuyer, seigneur de la Jarthe. (Saint-Allais, X, 294.)

<sup>12</sup> Je n'ai pu l'identifier.

plusieurs autres hommes de commandement, et y avoir dépensé 550 coups de canon, et de la ville n'en y heut de tués que quatorze tous paisans ou soldatz estrangers.

Durant ce siège, jamais personne de la ville ne parla ni ne répondit un seul mot aux assiégeans, quelle occasion qu'ilz en donnassent, et le service divin ne fut aucunement intermis en l'esglise, ains fut tousjours fait à la facon acostumée par les chanoynes et prebstres que le sieur évesque avoit pour ce subject ordonné, avec la procession soir et matin, sonnerie et carillon des cloches, comme si la ville eût esté en plaine paix et liberté.

Le 16 du moys, fut faicte procession générale en actions de grâces, après laquelle les gentilzhommes et soldatz estrangers furent festoyés et remerciés et, quelques jours après, le sieur évesque fit faire un service général pour ceux qui estoient décedés en la deffense de ce siège, avec une oraison funèbre à leur louange <sup>1</sup>.

Quand à l'armée assiégeante, partant de Sarlat elle se divisa et s'esvanouit.

Peu de jours après, les habitans eurent advis que le roi de

<sup>1</sup> Le *Procès-verbal* officiel du siège de Sarlat, signé par Louis de Salignac, évêque, et par François de Gérard, lieutenant-général de Sarlat, fut porté à la Cour par Armand de Salignac-Fénelon, seigneur de Gaulejac, un des défenseurs de la ville, et couché sur les registres de l'Hôtel-de-Ville. Ce document a été imprimé il y a quelques années. (Sarlat. Michelet, pet. 8°, 1873.)

Peu de temps après la levée du siège, parut en 1588, chez Simon Millanges, imprimeur à Bordeaux, une *Relation* détaillée de cet important événement. Bien que l'auteur ait gardé soigneusement l'anonyme, on peut, sans crainte de se tromper, attribuer la paternité de cette *Relation*, aussi remarquable par la forme qu'intéressante par le fonds,

au chef politique de la ville de Sarlat en 1587, au lieutenant-général François de Gérard. C'est l'opinion motivée que M. Dujarric-Descombes développe et consacre dans son « *Etude sur les Historiens du Périgord aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles* », parue dans le *Bulletin* de la Société archéologique et historique du Périgord.

Cette *Relation* fut réimprimée en 1688, à Bordeaux, chez M. Chappuis, à l'occasion du centenaire de la levée du siège par le vicomte de Turenne, en 1759, dans le « *Recueil de pièces fugitives, pour servir à l'histoire de France* », par le M<sup>is</sup> d'Aubaïs, et en 1832, chez Everat, par les soins de M. J.-B. Lascoux.

Navarre venoit les réassiéger, lequel advis fut cause que les habitans ruinèrent les quatre faubourgs de la ville lesquelz, à cause de leur proximité, avoient grandement préjudicié à la ville en ce dernier siège, et réparèrent la brèche avec telle diligence que dans 12 jours elle fut en deffense, et tôt après la muraille fut parfaitement remise, en laquelle fut posée une table de cuivre avec ces paroles inscrites en lettre d'or sur le champ d'azur : « IN DEO VIRTUTEM FECIMVS ET IPSE DISSIPAVIT HOSTES « NOSTROS. »

Le 24 du moys, les consulz escrivirent au roy et lui font entendre tout le discours du siège, et les damages et ruines que les habitans avoient souffert; à laquelle lettre le roy fit réponse et donna à la ville trente mille livres, levables sur tout le Périgord et exempta la ville de tailles pour trois ans, et donna douze mille livres au sieur évesque pour les frais qu'il avoit fait.

Le roy et le pays avoient bien occasion de gratifier Sarlat de quelque présent pour avoir refroidi, rompu et dissipé une armée qui venoit de vaincre et triompher à Coutras avec résolution de subjuguier tout ce pays<sup>1</sup>.

1588  
Dome. Le 25 d'octobre 1588, deux heures avant le jour, la ville de Dome est prise par le capitaine Vivans, moyenant l'entremise de quelques habitans. Ilz entrèrent du costé du rocher, par le lieu le plus fort, où la ronde ne passoit pas. Estans montés par une eschèle dressée soubz la « Croze Tenche<sup>2</sup> », au nombre de trente ou quarante, ilz vont à la place ou ilz font sonner deux ou trois trompettes, ce qui espouvanta tellement les habitans qu'ils ne songèrent que à fouyr et se sauver<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir la note finale n° IX.

<sup>2</sup> La « Croze Tenche » s'ouvre dans la falaise qui surplombe la Dordogne, au-dessous de la maison de Milhac.

<sup>3</sup> Vivans, dans ses *Mémoires*, raconte longuement la surprise de Dome. Tarde paraît même avoir puisé dans ceux-ci le récit de l'événement. — L'entreprise

De la place, ilz s'en vont trouver le consul qui avoit les clefz, lesquelles ilz prènent et vont ouvrir la porte des Tours et font entrer le capitaine Vivans avec toute sa troupe et ainsi prènent la ville sans résistance.

Il me seroit impossible de représenter les maux et les ruines que ceste prinse apporta en tout le Périgord. Mais il me sera permis de dire que cinq ou six des plus riches habitans furent cause de ce mal d'autant que à leur réquisition, le maréchal de Matignon leur avoit baillé une comission d'avoir une garnison de gens de pied pour la conservation de la place, et assigné le payement sur les deniers du roy, et mesmes sur une recepte qui se faisoit à Dome, laquelle commission ilz avoint accepté et en prenoit le payement sans avoir autre garnison eu ceux-mêmes ; et, pour colorer leur ménagerie, avoint choisi dix ou douze jeunes hommes, lesquelz avec un tambour alloint soir et matin fermer et ouvrir la porte de la ville armés de arquebuses et un d'iceux d'une halebarde, à chascun desquelz ils bailloint trente solz par moys et par ce moyen butinoit et partageoint l'argent de la solde. Les enemis du roy, advertis de cela, et sachant qu'il n'y avoit personne pour résister, entreprindrent, s'asseurans que pourveu qu'ilz fussent une trentaine dedans ilz seroient maistres, comme il arriva. Et c'est ainsi que bien souvent l'avarice ruine le bien des avars.

Le capitaine Solvignac<sup>1</sup>, gouverneur du chasteau du roy qui est hors la ville, estoit ceste nuit dans le chasteau, avec

Dome la  
Vieille.

de l'escalade fut dirigée par les capitaines Bordes<sup>a</sup> et Bramarigues<sup>b</sup>.

Plusieurs tentatives infructueuses avaient déjà été faites par Vivans pour s'emparer de Dome, le 18 octobre 1572, à la porte del Bos, le 4 février 1573, et le 5 juin de la même année, à la

porte des Tours. La vigilance du sieur de la Vergnole<sup>c</sup>, qui commandait une garnison de 100 harquebusiers, avait sauvé la ville. (*Mémoires de Vivans*, passim. Bibl. N. Ms. Fds. Périgords, vol. CLXXIV, dossier *Vivans*.)

<sup>1</sup> Voir page 260, note 2.

<sup>a</sup> Le capitaine Bordes, sieur de Masrobert, près de Vitrac.

<sup>b</sup> Balthazar de la Saulière, écuyer, sieur de Bramarigues et Lavergne.

<sup>c</sup> Léonard de Cueilhe, écuyer, seigneur de la Vergnole, près de Dome, en 1582, devait être fils de noble Léonard de Cueilhe, trésorier du roi de la sénéchaussée de Périgueux, qui fonde, en 1521, un obit aux Augustins de Dome. (Obituaire des Augustins de Dome. — Archives de Gérard.)

la garde ordinaire, lequel, voyant la ville prise, se tint sur ses gardes et receut quelques habitans de la ville qui s'allèrent rendre à lui. Le mesme jour de la prise, le capitaine Vivans prind le bourg de Dome-Vieille et assiégea le chasteau, faisant des barricades à toutes les advenues pour empêcher le secours et l'avitaillement.

Peu de jours après, le maréchal de Biron, qui estoit pour lors à Biron, y vint avec deux colouvrines, et le sieur d'Aubeterre, sénéchal de Périgord, y arriva avec deux cens chevaux et huict cens arquebusiers, en intention de mettre homes, vivres et munitions dans le chasteau.

Le capitaine Vivans, voyant approcher ces forces, quitte le bourg de Dome-Vieille, le fait entièrement brusler, ensemble les moulins les plus proches et fait démolir et ruiner le prioré de Cénac.

Le 6 novembre, les troupes catoliques commencent à faire les approches pour monter au chasteau, où le sieur de Fénelon <sup>1</sup> est tué d'une arquebusade en forçant une barricade, regretté de toute l'armée et de tout le pays.

Le maréchal de Biron placea ses colouvrines au delà du ruisseau, sur une coline <sup>2</sup> d'où il battoit une maison qui estoit soubz le chasteau, fortifiée par les enemis, mais, après l'avoir batue deux jours, il désista et, prenant ses colouvrines, le 10 novembre, s'en alla assiéger Cazalz, petite ville près de Salviac, laquelle se rendit par composition. Les religionnaires l'avoient possédée depuis le 7 septembre 1584 et, quand est du sieur d'Aubeterre il s'en retourna vers le bas Périgord <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir page 286, note 4. — Fénelon fut « tué d'une harquebusade en forçant la barricade de la maison del Sol ». (Vivans, *Mémoires*.) Cette maison existe encore à mi-côte sur l'ancienne route qui conduit du port de Dome et Cénac à Dome-Haute.

<sup>2</sup> Près du village de Montbette. (Vivans, *Mémoires*.)

<sup>3</sup> Il y a évidemment ici une lacune dans le récit, qui peut se combler par le passage suivant des *Mémoires* de Vivans: « Peu de jours après, le sieur de Vivans fait donner l'escalade au dit chas-

Le capitaine Vivans fait fortifier et pourvoir de vivres et munitions ce chasteau, fait couvrir la tour Brune pour y servir de citadèle, et y met <sup>1</sup> le sieur de Fayrac <sup>2</sup> avec une garnison. Et à la ville met une compagnie de cavalerie et cinq companies d'arquebusiers pour estre le tout entretenu, non à ses despens, mais du plat pays, pour l'entretènement desquelles garnisons et paiement des contributions il n'y eut aucune sorte de concution, extorcion et violence qui ne fut exercée sur le pays circonvoisin. C'est ce qui se passoit au pays sarladois pendant la tenue des Estatz de Blois <sup>3</sup>.

teau par plusieurs endroits; mais il fut repoussé avec perte de cinq ou six hommes. Néanmoins, quelques jours après, le capitaine Solvignac, voyant que son secours s'en estoit allé sans le desgager, capitula, et sortit, vie et bagues sauvées, et fut conduit..... à Sarlat... » (Vivans, *Mémoires*.)

<sup>1</sup> Le 12 février 1589. (*Ibid.*)

<sup>2</sup> Jean de Blanchier, ou Blancher, écuyer, seigneur de Feyrac, Boutz, Rocheflorent, le Mas-lès-Archignac. Son fils Pierre de Blancher, écuyer, seigneur de Rocheflorent, avait épousé, par contrat du 7 mai 1588, Simonne de Vivans, fille de Geoffroy, seigneur de Doissac. Il était beau-frère du lieutenant-général François de Gérard.

<sup>3</sup> Voici trois documents, dont deux inédits, qui font voir l'importance que l'on attribua, en haut lieu, à cet événement qui fut considéré, à juste titre, comme un grave échec pour le parti royaliste :

Don Bernardino de Mendoza à  
Don Martin de Idiaquez.

« Le maréchal de Biron a donné avis (au roi Henri III), par un gentilhomme, que les huguenots se sont emparés, par une intelligence avec 5 soldats qui leur ont livré une tour, de la ville de Domme en Périgord, qui est une place très importante, car elle est sur la rivière de Dordogne, sur des hauteurs, situation très forte, et il sera difficile de la recouvrer, et là les huguenots feront une autre la Rochelle... »

(Archives Nationales. Carton K. 1567, pièce 170. — *Bulletin*, janvier-février 1881).

Le roi à Bertrand de Salignac,  
seigneur de la Mothe-Fénélon.

« Monsieur de la Mothe, j'ay entendu que, voiant la surprinse que les ennemis ont faicte de la ville de Dome, vous vous estes gesté dans le chasteau pour le conserver soubz mon obéissance, dont je vous scay le bon gré que mérite le tesmoignage que avez en cela donné de vostre dévotion à mon service et vous veulz bien asseurer que, aux occasions de vous gratifier, vous me trouverez d'autant plus favorable à vostre avancement. J'envoye par delà le sieur de Gaulegeac avec dépesche fort expresse affin dy faire donner tout le secours qui se pourra, non seulement pour la conservation du dit chasteau, mais aussi pour le recouvrement de la ville sil est possible, comme il y a lieu despérer si les ennemis sont promptement serrez et assailliz, sans leur donner le temps de sy fortifier et pourveoir de munitions. Je masseure que tous mes bons serviteurs sy emploieront si vertueusement quilz delivreront le pays de ceste incommodité et moy du regret que jen porte, priant Dieu, Monsieur de la Motte, vous avoir en sa sainte garde.

« Escript à Bloys, le 4<sup>e</sup> jour de novembre 1588. »

(Minute aux Archives nationales, K. 101, n<sup>o</sup> 22<sup>1</sup>.)

1589  
Dome.

L'an 1589, le capitaine Vivans fit abatre et razer l'esglise paroissielle de Dome et partie du couvent des Augustins<sup>1</sup>. La ruine des temples que les religionaires ont abbatu, renversé et razé, accuse ceste prétendue réformation d'une impiété plus grande que n'estoit celle des payens, lesquelz, en la plus grande fureur de la guerre, espargnoient les temples et les jugeoint inviolables.

Après que le roy eût faict tuer le duc de Guise et le cardinal son frère, qu'il eût appelé à soy le roy de Navarre avec ses troupes, revoqué l'édict de Juillet, et faict paix avec les religionaires, la France fut divisée en trois factions, scavoir en catholiques ligueurs, catholiques royaux, autrement appelés politiques, et les religionaires. Le parti de la Ligue disoit que le roy vouloit exterminer la religion catholique et avoint le duc de Mayne<sup>2</sup> pour chef. Les royaux publioient qu'il n'estoit question que de l'Estat et convenoit avec les religionaires. La deffiance que les catholiques conceurent du roy fut cause que plusieurs villes se déclairèrent du parti de la Ligue<sup>3</sup>.

Le même au même.

« Monsieur de la Motte, j'ay receu vostre lettre du 12<sup>e</sup> de ce mois, contenant le discours de ce qui est passé au fait de Doume, dont je suis très-marry que le succéz nait esté meilleur pour mon service et le bien du pays. Particulièrement, je regrette fort la perte que je y ay faicte d'un si bon et affectionné serviteur que mestoit le feu sieur de la Motte vostre nepveu et quoy que l'effort qui y a esté fait nayt apporté le fruit que je desirois, si ne laissé-je de vous scavoir autant bon gré du devoir que vous y avez rendu de vostre part et ay tant dassurance de vostre dévotion au bien de mondict service que en toutes occasions qui s'en présenteront vous y apporterez tous les bons effectz qui peuvent dependre de vous, je adviseray a ce qui se pourra faire sur cest accident de Doume, et y donneray tout lordre et remède que lestat de mes

affaires pourra porter, priant Dieu quil vous ait, Monsieur de la Motte, en sa sainte et digne garde.

« Escript à Blois le 27<sup>e</sup> jour de novembre 1588. »

(Minute aux Archives nationales, K. 101, n<sup>o</sup> 22<sup>2</sup>.)

<sup>1</sup> « ....en bannit l'exercice de la religion catolique, y establit celle des Calvinistes et le premier ministre qui y prêcha s'appeloit Beaupoil. » (Ms. Tarde A.)

<sup>2</sup> Lire: Mayenne.

<sup>3</sup> Dans ces circonstances si difficiles, la ville de Sarlat n'hésita pas dans la voie à suivre. Elle se conserva fidèlement au roi. La lettre suivante d'Henri III au lieutenant-général François de Gérard pour le remercier de sa fidélité et reconnaître l'efficacité de ses efforts pour maintenir le Sarladais sous son autorité, montre bien l'état de rébellion dans lequel la France se trou-

Paris et Orléans furent des premières, et après suivirent Roan, Lion, Bourges, Poitiers, Tolose, Limoges, Aix, Arles, Nantes, et en ce pays, Périgueux, Caors, Villefranche, Castillonès, Agen, Marmande, Villeneuve, Lauzerte, Gordon, et plusieurs autres ès quelles le roy estoit à tel mépris que ses officiers n'osoient comparoistre; mais, après que le roy eût esté tué à S<sup>t</sup> Clou, et que le roy de Navarre se fût faict proclamer roy de France, la Ligue eut pour lors plus de prétexte.

A Issigeac, les religionnaires assiégèrent la maison du sieur évêque, dans laquelle s'estoient retirés les principaux habitans catholiques, et la battirent avec quatre pièces de campagne, par l'espace de six jours; et, après avoir ruiné les flancz et deffences, vint le sieur de la Force <sup>1</sup> avec deux régimens et une colouvrine prinse à Bergerac, ce que voyant les assiégés, ilz capitulèrent et furent conduitz en seureté à S<sup>t</sup> Sarni de la Barde <sup>2</sup>.

Issigeac.

Louys de Salignac, évêque de Sarlat, vend la terre de la

vait, à cette date, et les craintes qu'éprouvait la Cour pour l'avenir.

« De par le Roy.

« Cher et bien amé, le soing que vous rendés à la conservation en nostre obéissance de nostre ville de Sarlat nous est tesmoigné par plusieurs, ayent à plaisir d'entandre que les habitans d'icelle n'ayent esté sy advisés que de suivre l'exemple de ceux qui se sont rebellés contre nostre service, voulant croire que la vigilance que vous y avés rendue avec nos autres bons serviteurs les y a de beaucoup confortés, dont à ce que vous ayés encôre plus de moyen de les y maintenir, j'envoie de par delà le sieur de Scelles pour vous rendre informé de ce qui se pasce en nos affaires, lestat desquelles nous asseurons que vous trouverez tel que chacun aura occasion de s'esvertuer pour s'opposer aux violences que les dicts rebelles voudront exercer sur nos

bons subjez et espérons que dans peu de temps nous leur faisons santir le juste châtiment qu'ils méritent et recognoistre ceux qui nous y auront assisté comme de vostre part vous en pouvés prendre toute assurance, s'il soffre occasion de vous gratifier.

« Donné à Chastelerault, le vingt deuxiesme jour de may, mil cinq cens quatre vings neuf.

« Signé : HENRY. »

Plus bas : REVOL.

Au dos : « à nostre cher et bien amé le lieutenant général de nostre ville de Sarlat. » (Archives de Gérard.)

<sup>1</sup> Jacques Nompars de Caumont, seigneur de la Force, né en 1559, mort en 1652, duc de la Force en 1637, maréchal de France.

<sup>2</sup> Saint-Sernin de la Barde, commune, canton d'Issigeac. Ancien repaire noble, appartenant, en 1589, à Florent de Buade, écuyer, seigneur dudit lieu.

La Roque  
de Gajac.

Roque de Gajac à Armand de Salignac, sieur de Gaulejac, son frère, pour le prix et somme de 5550 livres, et ce, pour raison du temporel imposé sur le clergé de France les années 1586 et 1588, montant la taxe du sieur évêque de Sarlat pour le temporel de l'an 1586 la somme de 1152 livres, et pour l'an 1588 la somme de 390 livres, montant les dictes deux taxes 1542 livres, et le restant, qui est la somme de 4008 livres, est demeurée ès mains du dict sieur de Gaulejac acquéreur pour estre employée au profit de l'évesché, et c'est ainsi que ma chère patrie changea son ancienne croce pour une épée et sa mitre pour un panache.

Prodige  
au ciel.

Le 10 d'apvril, environ midi, en la terre de Castillonès, furent veuz en mesme temps trois soldatz, distans en apparence l'un de l'autre la longueur de trois piques, et entre deux d'iceux estoit une croix de diverses couleurs. Dieu, par ce météore, advertissoit la France que ceste année elle auroit trois roys qui furent Henri de Valois, Henri et Charles de Borbon, et que la religion catolique, signifiée par la croix, prévaudroit, quelles couleurs ou prétextes que prinsent les ligueurs, politiques et religionnaires royaux.

S. Pompon.

Les sieurs de Mompezat, de Giversac et autres tenans le parti de la Ligue, assiègent l'esglise de St Pompon<sup>1</sup> qui tenoit pour les religionnaires. Les assiégés se rendent par capitulation le 28 apvril. Les assiégeans y laissent une garnison soubz le gouvernement de Boutel, et s'en vont assiéger Cazalz, petite ville près Salviac. Les habitans se rendirent à discrétion et furent menés prisonniers à Caors.

Tout aussi tôt que ces troupes se furent retirées en Quercy, le capitaine Vivans va assiéger la mesme esglise. Après avoir rompu les deffenses, ils viennent à la saper. Les assiégés se ren-

<sup>1</sup> Saint-Pompon, commune, canton de Dome.

dent le 5 may à condition de vie sauve, sans autre caution que la foy du chef des assiégeans, lequel après en fit tuer 35 à la façon qu'on saigne les moutons à la boucherie. Boutel, avec huit autres, sont mis à rançon. Dieu immortel ! quelle foy réformée !

Le sieur de la Force part de Bragerac avec trois pièces d'artillerie, pour aller assiéger Villefranche de Périgord, et passant par Monpazier, prend deux coleuvrines de Biron, mais il se retira sans autre effect sinon que, le 4 juin, il prend le chasteau de Sermet <sup>1</sup> qui estoit au sieur de Giversac.

Villefranche.

Sermet.

Sarlat.

Sarlat ne s'estoit pas encore déclairée de la Ligue, quoy qu'il en eût esté grandement sollicité, mais, le 23 juin, le sieur de la Tourette <sup>2</sup>, archidiacre de l'esglise de Sarlat, home de faction et de créance envers les gens de guerre, y entra bien acompagné, à l'ayde de quelques habitans. Estant le plus fort, il faict crier : « Vive la Ligue ! » et y loge ses gens par main de fourrier. Peu de jours après, il s'en va et laisse partie de ses gens en garnison dans la ville, laquelle ne fit pas longue demeure, car, deux ou trois jours après le départ de la Tourette, les consulz dirent qu'ilz avoient advis que les religionaires de Domme vouloient venir se loger à la Boitie <sup>3</sup> et qu'il falloit

<sup>1</sup> Sermet, repaire noble, commune de Loubejac, canton de Villefranche-de-Belvès, appartenait à Marc de Cugnac, seigneur de Giverzac et Sermet.

<sup>2</sup> Jean de Vassal, cinquième fils de Antoine de Vassal, seigneur de la Tourette, et de Jeanne de Pélagrue, grand archidiacre de Sarlat. Il était simple clerc, lorsqu'en 1586 il se démit de son bénéfice. Le 21 juillet 1586, voulant quitter l'état ecclésiastique et prendre les armes « pour le service du roy et de la religion catholique », il fait donation à cause de mort de tous les arrérages de ses bénéfices à Jeanne de la Tourette, sa sœur. Il prend dès lors de nom de « Pechjaloux », sous lequel il est connu concurremment avec celui de « la Tou-

rette » et de « l'archidiacre », et se marie, par contrat du 25 octobre 1589, avec Suzanne du Cluzel, demoiselle de la Treyne. Ligueur déterminé, il reçoit commission du marquis de Villars, le 17 mars 1590, de lever un régiment d'infanterie de quatre compagnies de 100 hommes, une nouvelle commission du duc de Mayenne, le 30 septembre 1590, de lever un régiment de 600 hommes de pied. Jean de Vassal fut tué en 1593, en défendant Carlux contre les troupes royales. Il est l'auteur de la branche de Vassal, du surnom de Mazières. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CLXXII, 382.) Voir, sur cette prise de Sarlat par la Tourette, la note finale n° X.

<sup>3</sup> La Boétie, ou mieux la Boytie, com-

aller mettre ceste maison si proche hors de deffense. La garnison sort et faict ce qui estoit proposé, mais au retour ilz trouvèrent la porte de la ville fermée. Ilz se retirèrent et la ville demeura en sa première liberté<sup>1</sup>.

S. Cyprien. Le 19 d'aoust, les sieurs de Tayac<sup>2</sup>, de Belcaire<sup>3</sup>, de Palevézi<sup>4</sup> et autres du parti de la Ligue assiègent S<sup>t</sup> Cyprien qui estoit religionnaire et, le lendemain, ceux de Dome y envoient partie de leur garnison pour les assister. Ce siège n'estoit que pour oster de Dome les hommes de deffense, pour ce que les assiégeans avoient entreprinse sur la ville et chasteau comme il apparut après, car les mesmes, assistés du sieur de Giverzac, du capitaine Sali<sup>5</sup> de Sarlat et autres ligueurs<sup>6</sup>, ayant quitté ce siège, reprindrent le chasteau de Dome-Vieille, le 24 d'aoust, et s'en rendirent maistres, sauf de la tour Brune, laquelle ilz tenoient fermée, et des homes dedans qui résistèrent. Ceste tour faisoit partie de la muraille du chasteau, size sur un rocher et lieu le plus haut de la place, et avoit esté choisi pour la citadelle du chasteau, dans laquelle estoit le capitaine la Coste<sup>7</sup>, lieutenant du sieur de Fayrac, avec sa femme, deux

mune de Sarlat, appartenait en 1589 à Bertomieu le Bigot, écuyer, seigneur de Saint-Quentin et de la Boytie, du chef de sa mère Anne de la Boytie, sœur et héritière d'Etienne, et femme de Jean le Bigot, écuyer, seigneur de Saint-Quentin. Cette destruction de la Boytie en 1589 explique le mauvais style et la mauvaise construction de l'édifice actuel, rebâti à la hâte et dans des conditions détestables de solidité.

<sup>1</sup> Voir la note finale n° X.

<sup>2</sup> Jean-Guy de Beynac, dit le sieur de Tayac, impliqué dans la conspiration du duc de Bouillon en 1605, condamné par contumace à perdre la tête, par arrêt prononcé à Limoges, contre lui et ses complices, le 16 décembre 1605. (De Thou, liv. 134. — B. N. Ms. *Fds. de Brienne*, vol. CXC.)

<sup>3</sup> Gaspard de Reillac, dit le capitaine

Belcaire, du vivant de son père, à la mort duquel il devint seigneur de Pelvézy, Lascourts et Belcaire.

<sup>4</sup> N. de Reillac, sieur de Pelvézy, frère du précédent, devait être le même que celui que nous trouvons qualifié plus tard d'« archidiacre de Pelvézy ».

<sup>5</sup> Jean de Salis, seigneur des Yvières, de Bonnefonds et de Palomnières, dit le capitaine Salis, 1<sup>er</sup> consul de Sarlat en 1615, était mort en 1616.

<sup>6</sup> ..... « Le sieur de Pechjaloux. » (*Mémoires de Vivans*.) C'est le même personnage que l'archidiacre de la Tourette. (Voir page précédente, note 2.)

<sup>7</sup> Le capitaine la Coste paraît appartenir à la famille de Bessou de la Coste et du Mondiol. Au xvii<sup>e</sup> siècle, la Coste (maison noble, commune de Saint-Cybranet), dans le voisinage de Feyrac, appartenait aux Bessou. Au xvi<sup>e</sup> siècle

enfants et un soldat, lequel, voyant le chasteau pris, sonna l'alarme. Monséгур<sup>1</sup>, qui commandoit dans la ville, se trouve en peine pour ce que une heure au paravant il avoit envoyé toute la garnison à la picourée, prendre des paisans et du bestial. Il les faict suivre et les rappelle en diligence. Belle occasion pour recouvrer la ville avec le chasteau, si ceux qui debvoient donner à la ville eussent heu autant de courage que ceux qui donnèrent au chasteau. La suite de ce narré fera voir que pour le bien de la province, il eût esté expédient que l'un et l'autre eussent esté prins ou rien du tout. Monséгур est en peine de secourir la Coste pour ce que ceste tour n'avoit porte, ni fenestre du côté de la ville, mais la Coste y fit un trou par lequel il receut des hommes et des vivres. Le 27 d'aougst, le sieur de Témines<sup>2</sup> vint à la ville, avec une belle companie de noblesse, et le 28, le sieur de Mompezac vient au chasteau avec une colouvrine prinse à Caors, laquelle il place a sur la coline de Mondomi<sup>3</sup> et de là batoit la tour Brune, mais, au bout de trois jours, ilz la montèrent dans le chasteau pour batre de plus près. Avec le sieur de Mompezac<sup>4</sup> estoient les sieurs de Pompadour<sup>5</sup> Gimel<sup>6</sup>,

nous trouvons un Jean de Bessou, époux de Catherine de Vivans, beau-frère du capitaine Vivans, oncle des sieurs de Feyrac et de Montségur (*d'Hozier*, Rég. I, p. 65. — B. N. Ms. *Carrés de d'Hozier*, XC, v<sup>o</sup> *Bessou*). Enfin, nous savons qu'un des descendants de Jean de Bessou fit abjuration de la religion prétendue réformée, en haine de quoi son frère lui intenta un procès, pendant devant le Parlement de Bordeaux en 1687, preuve que cette famille avait embrassé la Réforme. (*Ibid.*)

<sup>1</sup> François de Fumel, baron de Montségur, chevalier de l'ordre du roi, mari de Suzanne de Vivans. (Saint-Allais, XIV, 256.)

<sup>2</sup> Pons de Lausières de Thémines de Cardaillac, chevalier des ordres du roi, sénéchal et gouverneur du Quercy, maréchal de France en 1616, mort

en 1627.

<sup>3</sup> La colline de Mondomi fait face à la porte del Bos, séparée de la colline de Mombette par le vallon de Viviers.

<sup>4</sup> Melchior des Prez, seigneur de Montpezat, chevalier de l'ordre du roi et son lieutenant en Guienne, mari d'Henriette de Savoie, fille d'Honorat, marquis de Villars, maréchal et amiral de France, gouverneur de Guienne.

<sup>5</sup> Louis, seigneur de Pompadour, après la mort de son frère aîné Jean, tué devant Mussidan en 1569. Ligueur déterminé, lieutenant du roi, au nom de la Ligue, du haut et bas Limousin en 1589, il mourut en 1591. (Naudaud, II, 418.)

<sup>6</sup> Pierre, seigneur de Gimel en Limousin, chevalier de l'ordre du roi.

Montréal <sup>1</sup>, Aubeterre <sup>2</sup>, Camburac <sup>3</sup>, Burée <sup>4</sup>, Monclara <sup>5</sup>, Campagnac <sup>6</sup>, la Borie <sup>7</sup>, Rastignac, Monvieil <sup>8</sup>, la Tourette et autres, tous bien accompagnés, lesquelz firent plusieurs effortz contre la tour Brune mais en vain.

Sermet.

Le second de septembre, le chasteau de Sermet est repris par le sieur du lieu à l'ayde de ceux de Villefranche. Le sieur de la Force y avoit laissé un soldat nommé Valetont pour y commender qui s'en estoit allé ce soir desrober des porceaux à Lobéjeac.

Dome.

Le 6 septembre, François Manir fut pendu à la place de Dome, convaincu d'avoir voulu remettre les catholiques dans la ville. C'estoit luy mesme qui avoit esté le principal entremeteur pour y faire entrer le capitaine Vivans et, voyant les maux qui provenoient de sa trahison, s'en repentoit et la vouloit réparer, mais la justice divine permit que la seconde fut decouverte afin qu'il fût puni de la première.

Combat dans  
Dordogne.

Le mesme jour, les sieurs de Rastignac, S<sup>t</sup> Projet <sup>9</sup>, Giverzac et autres, en nombre de soixante maistres, partent du chasteau pour Sarlat, et, à mesme temps qu'ilz passoient la rivière a gué

<sup>1</sup> Hector de Pontbriant, chevalier, seigneur de Montréal, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il teste le 24 nov. 1635. (Saint-Allais, XVII, 157.)

<sup>2</sup> David Bouchard, vicomte d'Aubeterre, gouverneur du Périgord, chevalier des ordres du roi, tué au siège de l'Isle en Périgord, en 1593.

<sup>3</sup> Voir page 300, note 8.

<sup>4</sup> Jean de la Filolie, seigneur de Burée en Périgord, mari de Charlotte d'Aubusson. (P. Anselme, V, 354; — Montluc, *Commentaires*, éd. de la Soc. de l'Histoire de Fr., III, 119.)

<sup>5</sup> François de Gironde, baron de Montcléra, seigneur de Floiras en Quercy, chevalier de l'ordre du roi en 1578, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, mort en 1612. (Saint-Allais, VII, 117.)

<sup>6</sup> Jean de Roux, seigneur de Cam-

pagnac-lès-Sarlat, assassiné en 1592 par le capitaine Belcaire et l'archidiacre de Pelvézy.

<sup>7</sup> François Arnault de la Borie, sieur de Saint-Laurent, capitaine, tué en 1592. (?) (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CXVIII, v<sup>o</sup> *Arnault*.)

<sup>8</sup> Bertrand de Vassal de la Tourette, seigneur de Montviel en Agénais, du chef de sa femme Marguerite Delzons. — Il teste en 1615. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CLXXII, dossier *Vassal*.) Il était frère du sieur de la Tourette, vulgairement appelé « l'archidiacre. » (Voir page 309, note 2.)

<sup>9</sup> Probablement Jacques de la Fondejean, baron de Saint-Projet, neveu filleul, héritier du nom et des armes de Jacques Dejean, baron de Saint-Projet en Quercy, mort en 1581. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CXXXI, dossier *Dejean*.)

soubz le port de Dome basse, le sieur de Témynes se trouve dans la plaine de S<sup>t</sup> Donat, avec une troupe de cavaliers, lequel charge sur le bord ceux qui avoient passé. Ceux cy se retirent dans le gué avec les autres qui passoient, où ilz sont poursuivis et mis en route. Le sieur de S<sup>t</sup> Proget y est tué et quelques uns faictz prisoniers. Le gué estoit estroit, la haste, la crainte, et l'embarras le fit faillir à plusieurs. Ceux qui estoient abbatus par la blessure d'eux ou de leurs chevaux se noyoint et servoient d'entraves aux autres. Le cheval du sieur de Témynes s'abbatit, ce qui arresta le cours de la victoire, pour ce que tous les siens furent occupés à le sauver. Estant relevé et voyant une companie d'arquebuziers qui venoit pour secourir les ligueurs, il se retira. La Dordoigne demeura deux jours entiers entre Dome et Castelnau empourprée du sang des hommes et chevaux qui avoient esté tués ou blessés. Les uns et les autres estoient catholiques, mais, charmés du nom de ligueurs et royaux, ilz s'acharnoint et se tuoient comme cela.

Le 12 septembre, le sieur de Monluc arriva pour le secours du chasteau avec cent maistres, douze cens arquebusiers et deux pièces de canons. Ilz assiègent la ville, mettent une barricade au Puy du Caire <sup>1</sup>, pour asservir la porte des Tours une autre à Roquebral <sup>2</sup>, et une autre à la fontaine <sup>3</sup> et montent les deux canons sur la coline de Mondomi, pour battre la tour Brune, et néanmoins font un mantelet grand et fort soubz lequel un bon nombre d'hommes alloint saper ceste tour. Les assiégés, se voyant canonés et attaqués par la sape, et voyant la tour fort esbranlée, craignant d'estre ensevelis dans ses ruines, se résolvent de la quitter, et afin que leurs ennemis ne s'en

Dome.

<sup>1</sup> Le Puy de Cayre, lieu-dit, entre Saint-Cybranet et Daglan.

<sup>2</sup> Roquebral, partie de la falaise de Dome, sous le fort du « Gal » et la ci-

tadelle de la ville.

<sup>3</sup> La « Font-Giron », sous la porte de la Combe.

puissent servir contre la ville, ilz la minent par le dedans, et mettent au plus bas trois ou quatre quintaux de poudre, la font sauter et renverser dans le chasteau et sur le mantelet, avec un bruit horrible. Ce fut le 14 septembre, à sept heures du matin, que ceste tour funeste fut renversée au grand préjudice des assiégeans, car tous les hommes qui estoient soubz le mantelet furent estouffés, quelle diligence qu'on peut apporter pour les désensevelir.

Les ligueurs, devenus maistres du chasteau, logent leur artillerie sur les ruines de ceste tour d'où ilz brisent les defenses de la ville qui estoit de ce costé. Ceux de la ville, prévoyant la fatigue qu'ilz recevront par ce moyen, se résolvent d'avoir une contrebatterie et, à ceste occasion, font conduire une colouvrine qui estoit à Baynac, laquelle ilz receurent le 16 du mois aux diligences du sieur de la Force.

Le 18 du mois, le sieur de Monluc, avec ses troupes et artillerie se retira. Le lendemain, les sieurs de Pompadour, de Tayac, de la Tourette et plusieurs autres en firent de mesme, laissant le sieur de Mompezac pour pourvoir à la place, lequel, peu de jours après s'en alla aussi, y laissant une garnison de deux cens homes, entretenus aux despans du pays, laquelle y demeura jusques au dernier de juillet 1591 qu'elle en fut chassée par le mareschal de Matignon comme il est dict cy après. Mais, d'autant que les hommes n'eussent peu durer à raison des continue les veilles et fatigues, la garnison estoit changée de trois en trois mois.

Pendant ce temps, c'estoit une continuelle guerre et une belle escole pour apprendre à pâtir et à se battre. Tous les jours ilz estoient aux mains, non seulement près de la ville, mais encore ès villages où ilz alloint quérir des vivres. Ceux du chasteau tiroint des coups de canon le long des grandes rues de la ville qui sont toutes droictes et tellement disposées qu'elles

vont toutes aboutir à ce chasteau. C'estoit chose nouvelle d'ouir siffler et voir rouller ces bales de fer tout le long des grandes rues de la ville, comme qui joue aux boules longues, et parfois, ayant le soir pointé l'artillerie sur ces rues, la nuit suivante faisoient semblant de déforcer la ville du costé du chasteau et leur ayant, par ces fausses alarmes, faict quitter les maisons, ilz tiroint dans la presse à ceux qui venoient et descendoient de la place au chasteau. Ceux de la ville, de leur costé, avoient logé leur colouvrine entre le couvent des Augustins et le chasteau et de là faisoient à beau jeu beau retour, non toutesfois avec pareil advantage.

Le 30 octobre, environ midi, le chasteau de Sermet fut pris par unze soldatz religionaires qui estoient prisoniers dedans. Ceux de la garde estans sortis au soleil, ces prisoniers trouvèrent moyen de sortir de la prison et entrer dans la cuisine, prindrent des armes, se saisirent de la porte du chasteau, levèrent le pont et se rendirent maistres.

Sermet.

Le sieur d'Aubeterre, sénéchal de Périgord, qui avoit toujours soustenu le parti de la Ligue, se rendit royal et politique, de quoy les Estatz de Périgord advertirent le duc de Mayne.

En ce temps, Sarlat estoit comme assiégé, à cause que Dome, Castelnau, Fayrac, Berbières, les Milandes, Baynac, S<sup>t</sup> Cyprien, La Serre, Campagnac, Salignac, Paluel, la Garrigue et Monfort, tenoient pour les religionaires et, par tous ces lieux, y avoit garnison ou nombre de gens de guerre, à cause de quoy Sarlat ne s'estoit jamais voulu déclairer de la Ligue, ains s'estoit maintenu neutre jusques au 7 mars 1591, auquel jour le sieur de Mompezat <sup>1</sup> y vint et entra avec nombre de gens de guerre,

Sarlat.

<sup>1</sup> « Le sept mars mil v<sup>e</sup> iiij<sup>xx</sup> xi, fut mys le sieur de Montpezat dans la ville de Sarlat par un chanoine de Palevési et J... Vigier, et Pierre Vineilhet, dict Grant, et se sésirent de la Tour appelée de Johandy de Bo, où ils faisoient mon-

ter les gens de guerre par des eschelles, et le dict sieur de Montpezat entra par la porte de la Regnaudye avec quelques quarante chevaulx, cryant par la ville : Vive la Ligue ! et force grande troupe de gendarmes qui vindrent après, pen-

par l'intelligence de quelques habitans, fit jurer la Ligue, et s'en allant, y laisse pour gouverneur le sieur de la Forêt.

Siège de Sarlat  
transféré à  
Belvès.

La cour de parlement de Bordeaux, advertie que Sarlat estoit de la Ligue, ordonne par arrest que le siège du sénéchal seroit transféré à Belvès et enjoint aux officiers d'y aller résider pour y faire les expéditions de justice. Le siège y demeura jusques à l'an 1594 que Sarlat se remit soubz l'obéyssance du roy.

Sales.

Quelques soldatz, soi-disant de la Ligue, avoient faict un fort au bourg de Sales près Belvès, de trois maisons fortifiées de palissades et barricades sans fossés, d'où ilz faisoient des voleries insupportables, mais le sieur de la Force les en dénicha. Ilz furent investis le 5 d'avril, deux heures avant le jour, le 6 les deffenses furent brisées, le 7 ilz se rendirent à discrétion. Il en y eut 19 de pendus et 13 de tués comme ilz se pensoient sauver à la fuite. Le sieur de Montastruc<sup>1</sup>, lieutenant du sieur de la Force, fut tué en ce siège, qui fut cause que les assiégés furent traités si rudement.

Limeil.

Le mareschal de Matignon part de Bordeaux au moys de juin, avec une armée de quatre mille hommes et quatre pièces de canon, pour venir en Périgord prendre les forts qui tenoient pour la Ligue. Il passe par Bergerac et Trémolac et vient à Limeil, où il trouva le sieur du lieu<sup>2</sup> qui jusques alors avoit faict le roy, disposant à sa volonté de la vie et biens de ceux de sa terre et de ceux qui y passoient, lequel fut fort estonné de voir chés soy un plus fort que luy. Le mareschal le contreignit de bail-  
ler une notable somme d'argent pour subvenir aux frays de l'armée, à cause des tailles qu'il avoit levées de son autorité.

sant piller la ville, mais le dict sieur ne permist qu'aulcung tort fust faict à ceulx de noz habitans, sinon qu'il en feict sortir de la ville quelque douzaine, comme monsieur Faure, lieutenant, son frère, Lauzières, Grand, Roger, et autres. — (*Livre de raison* de Léonard

Selves, bourgeois et marchand de Sarlat.)

<sup>1</sup> Probablement François d'Abzac, écuyer, seigneur de Montastruc, coseigneur de Siorac. Il avait testé en 1567. — En lui finit sa branche. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CXVII, 84 v°.)

<sup>2</sup> Voir page 250, note 2.

Il fit aussi ouvrir les prisons d'où il tira un grand nombre d'hommes à demy mortz que ledict sieur de Limeil y faisoit pourrir pour plaisir. L'armée passa à Limeil la Dordogne et vint à Belvès et puy à Dome, où en mesme temps arriva le sieur d'Aubeterre avec deux canons ; ilz assiègent le chasteau auquel commendoient les sieurs de Giversac, Puyferrat<sup>1</sup> et la Tourrette, avec une garnison de six vingtz arquebusiers. Après l'avoir investi, ordonnent de faire une haute terrasse dans la ville contre la muraille la plus proche du chasteau assiégé. Pendant qu'on travaille à ce cavaller, le sieur mareschal va attaquer la tour de Lentis qui est entre Salviac et la Vercantière où quelques soldatz s'estoient fortifiés et de là faisoient des voleries soubz le nom de la Ligue. Le canon tira, la tour fut prise et 24 soldats truvés dedans furent prévôtablement condamnés et pendus. Estant de retour à Dome, ses quatre canons sont placés sur le cavaller fait de nouveau et les deux du sieur d'Aubeterre sont logés entre le couvent des Augustins et le chasteau pour battre une petite tour qui estoit à la porte du chasteau et servoit de flanc à toute la courtine du chasteau qui regarde la ville. Le canon tire de toutes partz, le siège dure trois semaines, au bout desquelles les assiégés, frustrés du secours par eux espéré, pressés de faim et faute de munitions de guerre, capitulent et se rendent le dernier de juillet, à condition qu'ilz laissent toute l'artillerie, munitions, enseignes et tambours et sortent avec l'arquebuse, la mesche esteinte. Et ainsi sont conduitz à Sarlat par les sieurs de Témines et Aubeterre.

Dome.

Le sieur mareschal, continuant son dessein, mène son armée à Villefranche laquelle il remet soubz l'obéyssance du roy, y

Villefranche.

<sup>1</sup> Bernard de la Porte, écuyer, sieur de Puyferrat, fils de Bertrand et de Marguerite Rousseau, capitaine d'une compagnie de 200 hommes de pied, à

la mort de son père, par commission du maréchal de Matignon du 5 septembre 1586. (Archives du château de la Cousse.)

faict entrer les habitans religionaires et leur fit prometre de vivre en paix tous ensemble.

Moncrabier.  
Pestillac.

Passant outre, s'achemina à Moncrabier<sup>1</sup> petite ville ligueuse qui se rendit à l'imitation de Villefranche. Pestillac<sup>2</sup> fut plus opiniastre, il soustint quelques jours et pressé de faim se rend à discrétion.

De Pestillac il passa vers Puylévesque et Castillonès sans rien attaquer et puys se retira à Bergerac et de là à Bordeaux.

Deffaicte à la  
Combe des Dames.

Les sieurs de Mompezac, de Vilars, Pompadour et autres ligueurs, voyant que le mareschal s'estoit retiré, ramassent des troupes en Quercy résolus de faire la guerre en Périgord avec quatre pièces de canon qu'ilz conduisoient. Le sieur de Témines, gouverneur du Querci pour le roy, faict amas d'hommes pour rompre ce dessein : auquel s'unirent le gouverneur du Limozin<sup>3</sup>, le gouverneur d'Auvergne<sup>4</sup>, le sieur de Ventadour<sup>5</sup>, le capitaine Vivans et plusieurs autres. Les ligueurs, advertis de cet amas, laissent leur artillerie à Roquemadour et prènent le chemin de Dordoigne, et, estans parvenus à la Combe des Dames, soubz le bourg de Cales, ilz sont attaqués par les royaux de telle sorte que les troupes ligueuses sont mises en route, et grand nombre d'arquebusiers tués sur la place.

Castillonès.

Le 3 novembre, les royaux conduitz par les sieurs d'Aubeterre, de la Force, de Boesse, de S<sup>t</sup> Lagier et autres, assiègent Castillonès. Les habitans, pris au déproveu, se rendent le 7<sup>e</sup> jour

<sup>1</sup> Montcabrier, commune, canton de Puy-l'Evêque (Lot).

<sup>2</sup> Pestillac, hameau, commune de Montcabrier

<sup>3</sup> Gilbert de Lévis, comte de la Voûte, duc de Ventadour, gouverneur et sénéchal du haut et bas Limousin, mort en 1591.

<sup>4</sup> Raymond Chapt de Rastignac, seigneur de Messillac, chevalier de l'ordre du roi, chevalier nommé de l'ordre du St-Esprit, gentilhomme ordinaire de la

chambre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, gouverneur, lieutenant-général et bailli de la haute Auvergne, gouverneur d'Aurillac, tué à la Fère, le 26 janvier 1596. (D'Hozier, *Registre* IV, 1<sup>re</sup> partie, v<sup>o</sup> *Chapt.*)

<sup>5</sup> Anne de Lévis de Ventadour, fils de Gilbert, duc de Ventadour, lui succède cette même année 1591, dans la charge de gouverneur et sénéchal du Limousin. (P. Anselme, IV.)

à condition que ceux qui voudroient sortir leur seroit permis s'en aller, avec telles armes et bagage qu'ilz voudroient, et ceux qui demeureroient ne seroient point pillés ni molestés. Ceste capitulation fut jurée et signée par tous les chefz, mais non observée, car la ville fut pillée, sauf deux maisons, et les habitans ransonés.

Environ ce temps, le capitaine Vivans céda le gouvernement de Dome au sieur de Témines <sup>1</sup>, moyenant une somme d'argent, et, par ce moyen, la ville fut mise ès mains d'un gouverneur catholique.

Dome.

L'année 1592 ne fut pas plus paisible en Périgord que la précédente. Le sieur de Baynac <sup>2</sup> fit de nuit pétarder la maison de Belcayre-sur-Vézère, où il prind le sieur de Las Caours, maistre de la maison <sup>3</sup>, et le mena prisonnier à Baynac. Peu de temps après, le sieur de Palevési avec ses frères, enfans du prisonnier, prindrent le chasteau de Campagnac del Bos <sup>4</sup>, espérant prindre le maistre de la maison pour, par droit de représailles, tirer

1592

Belcayre.

Campagnac.

Ancienne paroisse et repaire noble.

<sup>1</sup> « Le gouvernement de Dome fut vendu par acte du 10 janvier 1592, moyennant la somme de 40,000 livres. Le marc était alors à 18 ou 19. » (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XIV, 116.)

« Lors on trouva que les calvinistes « n'estoient pas bons prophètes, en ce « que, peu de jours après que le capitaine Vivans eut pris la ville, ilz mirent en grosse lettre sur la porte des « Tours ces deux vers :

« Plutôt le Pape quittera Rome  
« Que le Vivant ne quitte Dome. »

(Ms. Tarde A.)

<sup>2</sup> Le chroniqueur a omis de signaler l'attaque de Sarlat par le baron de Beynac en 1592. Le mardi 31 mars, à l'aube, le baron de Beynac se présente devant Sarlat, comptant sur les intelligences qu'il avait dans la place. Un nommé Gros Faure et Pierre Vineilhet, dit Grant, lui avaient promis de faciliter son entreprise. Il devait faire sauter à

coups de pétards la porte de la Rigaudie, et aussitôt ses complices devaient lui donner la main. M. de la Forêt, gouverneur de Sarlat, et les magistrats, ayant eu vent du complot, prirent si bien leurs dispositions, que les premiers assaillants qui étaient montés sans résistance sur le rempart, au moyen d'une « escarpoulette », furent surpris et désarmés sans résistance. Ceux qui avaient gagné le « boulevard » ne furent pas plus heureux. Voyant qu'ils étaient trahis, ils prirent la fuite, mais plusieurs y furent tués. Le baron de Beynac, se voyant surpris au lieu de surprendre, ne poussa pas plus loin sa tentative et se retira. (*Livre de raison* de Léonard Selves, bourgeois et marchand de Sarlat.)

<sup>3</sup> Antoine de Reillac, seigneur de Las-courts, Pelvézy, Belcaire, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, marié à Françoise de Carbonnières, héritière de Pelvézy.

<sup>4</sup> Campagnac-del-Bos, Campagnac-l'Evêque ou Campagnac-lès-Sarlat.

leur père de prison ; mais il arriva que le sieur de Campagnac <sup>1</sup>, se mettant en deffense, fut tué, sa maison pillée où les prenans mirent garnison et la gardèrent quelque temps.

Comarque.  
Taniers.

Au temps de la récolte, le sieur de Baynac mit garnison à Comarque <sup>2</sup>, à l'esglise de Taniers et au vilage de la Boyne <sup>3</sup>, qui prenoit prisonniers et troubloit les habitans de Sarlat en la jouissance de leurs fruitz, lesquelz apelèrent à leur secours le sieur de Beauregard <sup>4</sup> qui estoit à Périgueux, lequel vint avec des forces et quelques pièces de canon. Il assiégea et prind Belcaire et de là vint au fort de la Boyne qui fut prins d'assaut, le 21 septembre, après avoir faict tirer quelques coups de canon. Tous ceux qui estoient dedans furent pandus aux arbres les plus proches et le fort abbatu qui consistoit en une chapelle et deux maisons fortifiées de gabions et barricades sur le grand chemin de Sarlat à Meyralz. Le mareschal de Biron et... <sup>5</sup>.

1593  
Villefranche.

Au moys de mars 1593, le capitaine Calvayrac, avec quelques companies de la Ligue, prind Villefranche de Périgord par l'intelligence de quelques habitans. Le sieur de Liobard <sup>6</sup>, qui y commendoit depuys que le mareschal de Matignon l'y avoit mis gouverneur, voyant la ville prinse, se sauva dans la

<sup>1</sup> Jean de Roux, écuyer, seigneur de Campagnac, Larmandie en partie, mari d'Esther de Larmandie. (B. N. Ms. *Cab. des Titres*. vol. 270. — Grande Ecurie.) Voici un document intéressant relatif à la fin tragique de Jean de Roux : « Mémoire pour Ester de Larmandie, damoizelle, ... pour avoir désaveu de M. le duc de Mayenne de la prinze, volerye de la maison du seigneur de Campagnac (son mari), et homicide d'icelluy, faicte par le cappitaine Belcaire et l'arcidiacre de Pellevézy et leurs complisses... 6 mars 1592. » (B. N. Ms. *Fr.* 23154.) Le capitaine Belcaire et l'archidiacre Pelvézy sont les mêmes que le sieur de Pelvézy et ses frères, fils du sieur de Lascoutz, nommés par Tarde.

<sup>2</sup> Comarque, château. commune de

Sireuil, sur un coteau commandant la vallée de la Béoune. Il reste d'imposants débris, surtout le magnifique donjon de cette forteresse, une des plus importantes de la province.

<sup>3</sup> Haute et Basse-Boine, commune de Meyrals, canton de Saint-Cyprien. La Haute-Boine est un des points les plus élevés du Sarladais.

<sup>4</sup> Foucaud d'Aubusson, seigneur de Beauregard, Villac, etc.

<sup>5</sup> La suite manque dans le manuscrit. Un renvoi indique un carton, aujourd'hui disparu. — La lacune comprend la période comprise entre le 7 septembre 1592 et le commencement de mars 1593.

<sup>6</sup> Jacques de Durfort, seigneur de Léobard et de Pestillac.

citadèle avec quelques habitans. La ville fut pillée et la citadelle vivement assalée. Deux ou trois jours après, le sieur de Mompezat y arriva avec deux mille homes et une pièce d'artillerie. En mesme temps, les royaux s'assemblent à Monpazier pour venir assister la citadelle, mais, ne s'estans pas accordés d'un chef pour commender, se séparent et mandent au sieur de Liobard de quitter, ce qu'il fit, s'en allant à la faveur de la nuit, après avoir tenu bon onze jours.

En ce temps, y avoit un fort à Castelfranquet qui est une maison sur une petite coline la plus proche de Villefranche, du costé d'occident. Il y avoit aussi garnison à l'esglise de S<sup>t</sup> Sarni de Lherm<sup>1</sup> commandée par Lauzerte de Capdrot, lesquels fortz il falut quitter avec la citadèle.

Castelfranquet.

S. Sarni.

Le sieur de Mompezat, partant de Villefranche, va attaquer le fort de Fontanilles<sup>2</sup>; c'estoit la maison d'un habitant nommé Lherm, lequel, ayant ruiné l'esglise du lieu, avoit des matériaux d'icelle basti une maison laquelle il avoit flanquée et fossoyée. Après que les deffences furent abbatues, les assiégés capitulèrent et se rendirent.

Fontanilles.

Ledict sieur recevoit tous les jours de nouvelles forces et, partant de Fontanilles, faict dessein d'aller passer Dordogne, pour joindre à soy les forces ligueuses du Quercy et Limozin et faire la guerre aux religionnaires et politiques du Périgord, mais les sieurs d'Aubeterre, de la Force, Brouzoles, Témines et autres du parti contraire, se mettent en debvoir de l'empêcher, et, pour ce faire, forment une petite armée composée de deux ou trois cens maistres et trois régimens de gens de pied avec deux canons. Ceux-cy, ayant appris qu'il avoit passé Dordogne à Carennac, le suivent de près et l'acculent à Cornil<sup>3</sup> qui est un bourg

<sup>1</sup> Saint-Sernin de Lherm, commune, canton de Villefranche de Belvès.

Villefranche de Belvès.

<sup>2</sup> Fontenilles, commune, canton de

<sup>3</sup> Cornil, commune, canton de Tulle (Corrèze).

Carlux.

sur la rivière de Corrèze assorti de deux chasteaux, où le sieur de Mompezac ne voulut s'engager, ains avec dix chevaux se desroba et se retira ce soir à Aubasine <sup>1</sup>. Ses troupes sont assiégées dans ce bourg d'où ilz font des salies et se battent courageusement, et, se recognoissans en petit nombre, se retirent dans les chasteaux où, se trouvant sans vivres et sans espérance de secours, capitulent et se rendent vie sauve. Après ceste deffaicte, le sieur de Mompezac <sup>2</sup> se retira à Périgueux et les sieurs d'Aubeterre et de Témines vindrent attaquer Carlux. Ce bourg tenoit le parti de la Ligue et, pour mieux s'assurer, s'estoit fortifiés dans les ruines du chasteau. Après qu'il fut cogneu que ceste armée venoit à eux, le capitaine la Tourrette, archidiacre de Sarlat, s'en alla rendre dedans avec une compagnie d'arquebusiers, la plus part Sarladois, comme aussi une bonne partie de ceux qui estoit sortis de Cornil s'y rendirent souz la conduite du capitaine Pascal. Ilz furent assiégés le 20 d'apvril et batus de trois pièces de canon. Ilz soustindrent courageusement ce siège esperant estre secourus par le sieur de Mompezat. Le capitaine la Tourrette y fut tué, de quoy les habitans de Sarlat estans advertis, et considérant l'importance du lieu à raison de la proximité, y envoient soixante arquebuziers, conduitz par un autre archidiacre de Sarlat, de la maison de Palevézi <sup>3</sup>, de Chassain <sup>4</sup> et de Sali <sup>5</sup>, lesquelz, après avoir forcé un corps de garde, se rendirent dans le fort. Quelques jours après le sieur de la Force y vint : lequel d'abord changea la batrie, fit brèche, fit donner l'assaut qui fut courageusement repoussé, et ayant recogneu qu'ilz ne les pouvoit avoir par la force, prindrent résolution de les avoir par la disette et, pour ce faire, ilz saisirent la fontaine, ce que incommoda grandement les assiégés

<sup>1</sup> Aubazine, commune, canton de Beynat, arrondissement de Brives (Corrèze).

<sup>2</sup> De Thou, livre 117.

<sup>3</sup> Voir p. 310, note 4.

<sup>4</sup> Voir p. 290, note 1.

<sup>5</sup> Voir p. 310, note 5.

et fut cause que, après avoir soustenu trois sepmaines et faict tirer 460 coups de canon, se voyans frustrés du secours attendu, déproveuz de vivres et munitions, capitulèrent et sortirent, le tambour batant et l'enseigne déployée, et se retirèrent dans Sarlat, conduitz par le sieur de Témynes. En ce siège fut tué 400 homes des assiégeans et vingt des assiégés.

Le sieur d'Aubeterre, partant de Carlux et s'en retournant au bas Périgord, prind les fortz de Palevézi, S<sup>t</sup> Quentin et de Sargeac <sup>1</sup> sans aucune résistance, lesquelz il fit partie abatre et partie mettre hors de deffence.

Pelvézi.  
S. Quentin.  
Sargeac.

Pendant le siège de Carlux, le sieur de Mompezac assiège la ville de l'Isle <sup>2</sup>, la prind et y met une garnison de 500 homes soubz le gouvernement du sieur de Puyferrac <sup>3</sup>. Le sieur d'Aubeterre, fasché d'avoir perdu ceste place, faict amas de gens de guerre, l'assiège et la bat de trois pièces de canon. La brèche estant faite, il la va recognoistre luy mesme et y est blessé d'une mousquetade à la cuisse dont 5 jours après il mourut. Les assiégeans, advertis que le sieur de Mompezac venoit pour lever ce siège, ne l'attendirent pas.

Isle.

Pendant ce siège, qui estoit au moys de juillet, le fort de Carlux fut repris et la garnison que le sieur d'Aubeterre y avoit laissée fut mise dehors et les habitans remis en leurs maisons et biens.

Carlux.

Le 25 juillet, le roy fit publiquement profession de la religion catholique en l'esglise S<sup>t</sup> Denis et quatre ou cinq jours après accorda avec le duc de Mayne une trêve générale pour toute la France qui commença le premier d'aougst. Ceste trêve apporta la paix et la conversion du roy apporta le repos à tout le royaume.

Trêves  
générales.

<sup>1</sup> Sergeac, commune, canton de Montignac.

<sup>2</sup> Lisle, commune, canton de Brantôme, ancienne ville close.

<sup>3</sup> Charles de la Porte, écuyer, seigneur de Puyferrat, tué au service du roi contre les Croquants en 1595 (B N. Ms. *Fds. Périgord*, CLVII, v<sup>o</sup> *la Porte*, p. 10.)

1594

En mars et avril de l'an 1594, les villes de Paris, Orléans, Bourges, Roan, Périgueux et plusieurs autres se mirent à l'obéissance du roy, à l'exemple desquelles, le 19 avril, la ville de Sarlat cria : « Vive le roy Henri IV ! » avec procession et feu de joye. Peu de jours après, envoient des députés vers le roy pour avoir permission de remettre le siège<sup>1</sup> dans la ville, ce qu'ilz obtindrent, ensemble la confirmation de leurs privilèges par édit particulier, publié à Sarlat au mois de juin<sup>2</sup>.

Visite du diocèse.

Louys de Salignac, évesque de Sarlat, désireux de scavoir l'estat de son troupeau, après une si longue continuation de troubles, et apprendre en quelles esglises le service estoit faict et quelles estoit abandonnées, m'envoya en qualité de son vicaire-général faire la visite de son diocèse, avec un promoteur pour requérir et un greffier pour recevoir le procès-verbal et avoir par ce moyen une sommaire apprise de son diocèse. Ce sage prélat, voyant que toute la province vivoit soubz le calme et abri de la trêve, se vouloit servir du temps pour retirer le débris de la religion, et réparer les brèches causées par les malheurs passés. En cette visite, nous trouvames les esglises de la terre de Lauzun, Biron et Baynac en leur entier et des autres jusques au nombre de dix ou douze pour le plus, mais pour tout le reste elles estoit razées jusques au fondement, ou demy ruinées, ou descubertes, sans autelz, ni portes, et remplies de ronces et buyssons, les bénéfices jouys par la noblesse, la discipline ecclésiastique entièrement esteinte, les prebstres grandement ignorants et vitieux, et néanmoins trouvames un peuple qui s'estoit conservé en la religion catholique et qui demandoit avec soupirs et larmes des pasteurs pour vivre selon la religion de leurs pères. En visitant ainsi ce diocèse, je fis la carte et description géographique d'icelluy pour faire voir dans un

Estat du diocèse de Sarlat.

Carte géographique du diocèse de Sarlat.

<sup>1</sup> Le siège du Sénéchal.<sup>2</sup> Voir la note finale n° XI.

tableau au dict sieur évesque et ses successeurs le champ qu'ilz sont obligés de cultiver, laquelle après fut gravée et imprimée en taille douce et peinte en grand volume sur un pan de la sale épiscopale.

Ceste année, les paysans du Périgord se révoltent contre la noblesse<sup>1</sup>. Ilz sont appelés « Croquans » pour ce que ceste esmotion avoit pris son commencement en un lieu de Limozin nommé Croq. Ilz se plaignoient de ce que les gentilzhomes les contraignoient par emprisonnement de payer la rante au double et triple de ce qu'ilz debvoient, et, après avoir payé, ne vouloient bailler quittance et, en tout et par tout, les traitoient en qualité d'esclaves. En leurs premières assemblées, ilz se promettoient fidélité les uns aux autres et porchassoient de faire déclarer le plus de parroisses qu'ilz pouvoient et, pour cet effect, escrivoient des lettres contenant leurs griefz, et les envoyoint de bourg en bourg et de ville en ville. Chasque parroisse, après s'estre déclarée, faisoit une compagnie, eslizoit son capitaine, son lieutenant et autres membres, provoyoit d'avoir une enseigne et un tambour et, allant aux assemblées, marchoint en ordre de bataille, le tambour batant et l'enseigne déployée.

Le 23 d'apvril, ilz firent une assemblée en la forest d'Abzac, terre de Limeil, où fut arrêté que la diversité de religion ni les querelles particulières n'empêcheroient leurs assemblées, intelligences et desseins ; que, sur les diverses plaintes du peuple, seroit dressée une requeste pour estre présentée au roy par personnes à ce députées, pour leur servir de justification contre ceux qui interprétoient sinistrement leurs assemblées ; que les procureurs des juridictions seroient informés des excès commis par la noblesse contre le Tiers-Estat pour en porsuivre la réparation en la cour de Parlement, envoyent des députés

L'histoire  
entière des  
Croquans.

<sup>1</sup> Voir la note finale n° XII.

vers le roy pour présenter leur requeste et vers le sieur de Bordeille, sénéchal de Périgord, pour luy faire entendre le subject de leurs assemblées.

Le 27 d'apvril, ils s'assemblent à Limeil, le 22 de may, à Mompazier, et le dernier de may, à la plaine de la Boule, entre Bragerac et S. Naissens, où se truvèrent environ vingt mille homes : tous lesquelz mirent leurs chapeaux au bout des armes, criant à haute voix : « Liberté! Liberté! Vive le Tiers Estat! »

Le 27 de may, le roy faisant droit à la requeste de ce peuple, les pardonne en laissant les armes dans le 25 de juin prochain, remet les arrérages des tailles de quelques années, déclare qu'il n'entend qu'ilz payent aucune levée de deniers aux gouvernemens de provinces ny autres que celles qui se fairont par ses commissaires et patentes et fait expédier commission expresse au sieur de Boyssize<sup>1</sup>, conseiller en son conseil d'Estat, pour se transporter sur les lieux et ouyr les plaintes.

Le 12 juin, l'assemblée est à Limeil, où les députés font voir l'arrest donné au conseil du roy, et font entendre la commission du sieur de Boysize, députént deux hommes pour informer des tyrannies de la noblesse et ramasser les informations de fautes pour produire le tout devant le sieur de Boyssize, et de plus députént deux hommes vers le sieur de Bordeille, pour luy demander justice contre le sieur de Tayac<sup>2</sup> de ce qu'il avoit tué un paisan et en avoit traisné un autre à la queue de son cheval. Le dernier de juillet, ilz s'assemblent à Trémolac et le 27 septembre à Beaumont.

1595

En febvrier 1595, les Estatz du Périgord sont assemblés à Périgueux, auxquelz les Croquans, soubz le nom du « Tiers Estat du plat pays », se plaignent par leur advocat du peu de debvoir

<sup>1</sup> Jean de Thumery, seigneur de Boissise, conseiller d'Estat, remplit diverses missions diplomatiques en Angleterre et

en Allemagne.

<sup>2</sup> Voir page 310, note 2.

que faisoient les ecclésiastiques et du mauvais traitement qu'ilz recevoient de la noblesse, demandent un scindic, pour estre comme un tribun du peuple, aux fins de les conserver en leurs libertés et privilèges, que les tailles soyent remises en l'estat qu'elles estoient avant les guerres, que les nobles, qui avoient achepté les biens des roturiers pendant la guerre, fussent condamnés à payer la quote de la taille que tel bien payoit au paravant, que les esleuz fussent supprimés et les tailles quotifiées par le juge-mage, qu'il soit deffendu de prendre le titre de noble à toutes personnes excepté celles qui sont issues d'ancienne noblesse, que ces évocations dont usent les nobles, tant au parlement que conseil du roy, soyent cassées, comme plaines d'injustice, et que toutes nouvelles taxes soyent abolies. Les parroisses unies qui avoient signé ces articles estoient les juridictions de Dome, de Monfort, Castelnau de Berbières, Villefranche, Doissac, Berbières, Belvès, S<sup>t</sup> Cyprien, Bigaroque, Limel, S<sup>t</sup> Alvar, Miremont, La Linde, Molières, Monferran, Cadoin, Couze, Lanquayes, Molédier, Liorac, Monclar, Clérans, Pounac, Piles, Mauzac, Badefol, Trémolac, Beaumont, Mompazier, Puybeton, Bouesse, Issigeac, Cauzac, S<sup>t</sup> Avit, Astissac, Montaut, Razac, S<sup>t</sup> Nayssant, Mombazeliac, Moncucq, La Barde, Bridoire, Puyguillem, Aymet, La Salvetat, Saussignac et Gajac. Ce peuple, n'ayant peu obtenir des Estatz le contentement par eux désiré, continuent leurs entreprises et s'assemblent le 20 de mars à Beaumont 35 juridictions, tant deçà que de là Dordogne.

Ceste année, les vignes des gentilzhommes furent mal cultivées, car ce peuple mutiné non seulement refusa ce service à la noblesse mais encore de plus empêchoit avec grandes menasses les serviteurs domestiques des chasteaux d'y travailler.

Ez moys d'apvril, may et juin, la disette fut grande en Périgord. Le quarton de froment se vendoit cinq livres. Ceste

cherté provenoit du peu de monstre que faisoit la prochaine récolte à cause que les Croquans, s'estans amusés l'année précédente à leurs assemblées et à rouller de lieu à autre avec leurs enseignes et tambours, n'avoient pas semé les terres. Plusieurs d'entre eux, qui avoient vendu le soc et la hache pour acheter des armes, sont constraintz de revendre ces armes pour avoir du pain. Toutesfoys, après avoir recueilli un peu de bled, ilz firent bruire le tambour comme au paravant. Ilz allèrent assiéger le chasteau de S<sup>t</sup> Martial <sup>1</sup>, qui est entre Dome et Gordon, et le chasteau de Tayac-sur-Vézère <sup>2</sup>, et, ne les pouvant prendre, arrachèrent les vignes, dégradèrent les boys, abbatirent les granges et firent toute autre sorte de dégast aux biens de ces deux gentilzhomes.

Après, ilz allèrent en Agénois, jusques sur la rivière du Lot, pour faire déclarer ceste province, et, estans de retour passèrent la rivière de Dordogne pour faire déclarer tout le bas Périgord. Mais la noblesse, advertie de ce dessein, s'assemble et va au devant, plus pour les rompre et espouvanter que pour leur mal faire. Le 26 d'aoust, ilz les rencontrent à S<sup>t</sup> Crespin<sup>3</sup>, près de Lardimalie <sup>4</sup>, et donnent sur ces régimens populaires, qui firent semblant de tenir ferme, et pendant que les uns soutenoient le choq, les autres passent à coté pour investir les troupes de la noblesse. La partie n'estoit pas égale quant au nombre, car il y avoit cent Croquans pour un de la noblesse, et si l'armée de Croquans n'estoit pas toute de paysans ou artisans, car il y avoit un tiers d'enfans de bonne maison ou de vieux soldatz qui avoient porté les armes ès dernières guerres.

<sup>1</sup> Saint-Martial, commune, canton de Dome, arrondissement de Sarlat. — Le château appartenait, en 1595, à Jean de Calvimont, seigneur de Saint-Martial et la Bénéchie.

<sup>2</sup> Tayac, commune, canton de Saint-Cyprien, arrondissement de Sarlat. — Le château appartenait, en 1595, à Fran-

çois de Beynac, seigneur de la Roque des Péagers, Tayac, etc.

<sup>3</sup> Saint-Crépin d'Auberoche, commune, canton de Saint-Pierre de Chignac, arrondissement de Périgueux.

<sup>4</sup> Lardimalie, château appartenant, en 1595, aux Foucauld, commune, canton de Saint-Pierre de Chignac.

Ceste considération faisoit que la noblesse marchoit bride en main. Le combat ne fut pas grand ; les Croquans entrèrent en deffiance de leurs chefs et, au lieu d'aller au combat, se rassemblent ; la nuit venant, la noblesse se retira vers Périgueux, et les Croquans prindrent le quartier de S<sup>t</sup> Alvar <sup>1</sup> et le lendemain repassèrent la Dordogne et se retirèrent, murmurant et accusant leurs chefs de trahison. Après ce combat, ilz se refroidirent, se divisèrent et se ruinèrent, et s'en retournèrent au labourage <sup>2</sup>.

Au mois de septembre, par édit du roy, 36 brasses de muraille de la ville de Castillonès sont abatues, ensemble les rempartz, fortz et citadèles. Castillonès.

Louys de Salignac finit ses jours à son chasteau de Temniac, le vj février 1598, l'an 40<sup>e</sup> de son aage et le 18<sup>e</sup> de son pontificat, regretté de tout son diocèse et de tous ceux qui l'avoient cogneu. Dans ce siècle infortuné et perverti, Dieu avoit donné à l'esglise de Sarlat ce très-digne pasteur. Son mérite l'avoit rendu si recommandable que, l'an 1588, il fut député aux Estatz de Blois pour tout le Périgord, l'an 1595, fut député par le conseil de la province de Bordeaux pour se trouver à l'assemblée générale du clergé de France indite à Paris. L'an 1596, en janvier, il fut receu conseiller du Conseil privé du roy, et, la mesme année, fut choisi par le roy seul prélat de la Guiene pour se trouver à Roan à l'assemblée des notables. L'an 1597, pousse d'un saint désir de remettre le service divin en tout son diocèse, entreprind de faire la visite, laquelle il fut contraint de laisser imparfaicte à cause d'une maladie qui le saisit et ne l'abandona qu'elle ne l'eût mis au tumbeau. Il estoit scavant et disert et de fort douce conversation. Après son décès, le siège vaqua cinqans deux mois. 1598

<sup>1</sup> Sainte-Alvère, ch.-l. de canton, arrondissement de Bergerac.

<sup>2</sup> Voir la note finale n<sup>o</sup> XIII.

1599

Bertrand de Salignac, sieur de la Motte-Fénelon, chevalier des deux ordres du roy et conseiller de Sa Majesté ès conseils d'Estat et privé, s'en allant résider ambassadeur en Espagne, abandonne ce siècle à Bordeaux le 12 d'aougst 1599. Il estoit issu des barons de Salignac, filz de Hélie de Salignac, sieur de la Motte, Massaut, Fénelon, et de Caterine de Ségur de Téobon. En ses jeunes ans, il fut nourri auprès du baron de Biron, son parent, qui l'achemina au service du roy ès légations de Flandres et de Portugal. L'an 1552, il estoit au voyage que le roy Henri second fit en Allemagne, et estoit dans Metz lors que le duc de Guise y soustint le siège contre l'armée impériale, duquel voyage et siège il escrivit la relation qui fut imprimée la mesme année à Paris. L'an 1557, il fut pris à la bataille de S<sup>t</sup> Quentin et mené prisonier en Flandres. L'an 1559, après la mort de Henri second, il fut envoyé en Angleterre pour la confirmation des traités. L'an 1560, il fut député aux Estatz d'Orléans par la noblesse de son pays de Périgord. L'an 1562, il se trouva à la bataille de Dreux et, l'an 1567, à la bataille de S<sup>t</sup> Denis. Ez années 1566, 1567 et 1568, il fit plusieurs voyages en Espagnes vers le roy Philippe second, pour affaires de grande importance. Depuys l'an 1568 jusques à l'an 1575, il demeura ambassadeur près la reyne d'Angleterre et depuys son retour fut par plusieurs foys renvoyé vers la mesme reyne, pour le pour parler du mariage d'icelle avec le duc d'Anjou, frère du roy. L'an 1580, il fut faict chevalier de l'ordre du S<sup>t</sup> Esprit<sup>1</sup>. L'an 1581, il fut envoyé ambassadeur en Escosse pour saluer le roy Jacques de la part de Henri III. Il a esté le premier du royaume qui a heu la charge en titre d'office de recevoir les ambassadeurs et grands personnages qui venoient vers Sa Majesté. Il estoit dévot, sobre et chaste; il décéda aagé de 75 ans, sans avoir eu femme ni bénéfice, estoit de

<sup>1</sup> A la deuxième promotion du 31 décembre 1579.

conversation douce, parloit peu, mais fort disertement et véritablement.

L'an 1600, François de Costin, sieur de Brouzoles<sup>1</sup>, Berbières et la Cassagne, achète de Clinet<sup>2</sup> d'Eydie, sieur de Ribeyrac, la vicomté de Carlux avec ses appartenances pour le prix et somme de quatre vingtz et dix mille livres, en laquelle vicomté il y a dix parroisses en justice qui sont Carlux, Cadiot, Calviac, S<sup>te</sup> Nadalène<sup>3</sup>, Pratz<sup>4</sup>, Simeyrolz<sup>5</sup>, Orliaguet<sup>6</sup>, Limegeoulz<sup>7</sup>, Peyrillac<sup>8</sup> et Cazoulès<sup>9</sup>. Ceste terre et vicomté apartenoit audict vendeur pour ce que, l'an 1510, Odet d'Eydie, sieur de Ribeyrac, acquit à titre d'achapt de Louys de Brézé, grand sénéchal de Normandie, les terres et seigneuries de Monfort, Carlux, Aillac, Croysse<sup>10</sup> et la moytié de Martel<sup>11</sup>, moyenant la somme de vingt et deux mille écus d'or. Et d'autant que Anthoyne de la Tour, sieur de Turene, avoit forni la moytié de ceste somme, il fut associé par ledict Odet en la moytié de l'acquisition, si bien qu'ilz jouyrent par indivis ès terres et seigneuries jusques au 23 janvier 1525, auquel jour ilz vindrent en partage desdictes terres, par lequel les seigneuries de Carlux, Croysse et la moytié de Martel demeurèrent audict Odet d'Eydie avec les fiefz et homages qui en dépendent, et Montfort avec Aillac demeura audict Anthoine de la Tour, et, pour ce que Monfort et Aillac fut estimé valoir plus que Carlux, Croysse et moytié de Martel, ledict sieur de Turene rendit au sieur de Ribeyrac la somme de mille livres<sup>12</sup>.

<sup>1</sup> Voir page 292, note 2.

<sup>2</sup> En 1600, le comte de Ribérac s'appelait Armand d'Aydie et non Clinet, comme l'avance Tarde. (B. N. *Fds. Périgord*, CIX. — La Chesnaye des Bois, II, 137.)

<sup>3</sup> Sainte-Nathalène, commune, canton de Sarlat.

<sup>4</sup> Prats, commune, canton de Carlux, arrondissement de Sarlat.

<sup>5</sup> Simeyrols, commune, canton de Carlux.

<sup>6</sup> Orliaguet, commune, canton de Carlux.

<sup>7</sup> Limejouis, aujourd'hui section de la commune de Carlux.

<sup>8</sup> Peyrillac, réuni à Millac, commune, canton de Carlux.

<sup>9</sup> Cazoulès (id.).

<sup>10</sup> Creysse, commune, canton de Martel.

<sup>11</sup> Martel, ch.-l. de canton (Lot).

<sup>12</sup> Voir p 102, note 3; — 195, note 3. Cet acte fut passé au château de Sa-

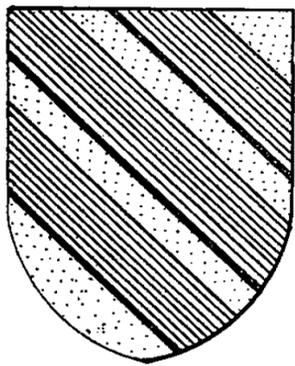
1600

Ceste année 1600, les vivres vindrent à si bon compte, que à Sarlat le quarton de froment ne se vendoit que douze solz, le sègle huit et la barrique du vin quarante ou cinquante solz, et n'y avoit pas un seul pauvre qui mandiat.

Au commencement de ce siècle, la guerre estoit entièrement e steinte et la paix parfaitement estable. Plusieurs capitaines et membres des companies et autres soldatz, ayant consumé ce que leur restoit des pilleries de la guerre, eurent les dentz à jeun à la « néapolitaine », et les mieux advisés ayment plus retourner au laborage que courir la malette, de peur de sécher enfin à une branche.

LOVYS DE SALIGNAC est le XXVIII<sup>e</sup> évesque de Sarlat, proveu à Rome sur la nomination du roy au moys de novembre

1604



1602, et prind possession par procureur le

apvril 1604, le siège ayant vaqué cinq ans deux moys. Il est filz d'Armand de Salignac et Judict de Baynac, nepveu et filleul de Louys de Salignac son prédécesseur en l'évesché, et partant, porte mesmes nom, surnom et armes. Ce prélat estant noblement né

et religieusement eslevé, le diocèse n'en peut attendre que beaucoup de bien.

1606

Par arrest du conseil privé, donné en mars 1606, estdict que les chasteaux de Monfort, Giverzac, Tayac, Calvayrac et la Chapelle-Biron<sup>1</sup> seront razés, mais l'accord du vicomte de Turenne

lignac, en présence de noble et puissant seigneur Bertrand de Salignac, seigneur dud. lieu; de R. P. en Dieu M<sup>re</sup> Gilles de la Tour, abbé d'Uzerche; de R. P. en Dieu Guy d'Aydie, protonotaire du Saint-Siège; de noble homme Bertrand d'Anglars, seigneur du Claux; d'honorable et scientifique personne Loys de Cardalhac; de noble homme Archambaut de Maubec, seigneur de Floyrac. (Copie

du XVI<sup>e</sup> s., papier. — Archives de Gérard.)

<sup>1</sup> Montfort appartenait au vicomte de Turenne, duc de Bouillon; Giverzac (commune de Dome), à Marc de Cugnac; Tayac (commune, canton de Saint-Cyprien), à Jean-Guy de Beynac; Calveyrac (commune de Prayssac, canton de Puy-l'Evêque, Lot), à Jean de la Sudrie; La Capelle-Biron (commune,

faict avec le roy, portant abolition des crimes commis par les sieurs desdites places, arresta ces ruines. Sur quoy j'observeray qu'il y a quelque destin sur le chasteau de Monfort qui l'attaque de siècle en siècle, car, l'an 1214, il fut démoli par le comte de Monfort à cause qu'il tenoit pour les Albigeois; l'an 1350, il fut abattu pour quelque autre subject; l'an 1481, en octobre, fut jetté dans la Dordogne par commandement du roy, à cause de quelques crimes commis par le sieur de Pons. L'an 1586 et ceste année 1606, a esté à deux doigtz d'estre entièrement razé.

Montfort.

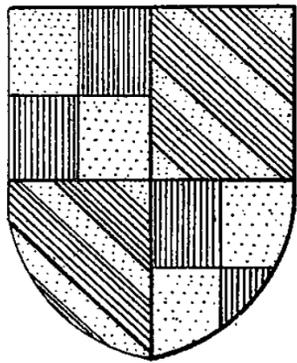
Le 12 d'octobre 1610, Jean de Gontaut de Biron, baron de Salignac, ambassadeur pour le roy en Levant, mourut à Constantinople aagé de 57 ans. Il estoit scavant ès lettres greques et latines, et bien versé en la poésie, histoire et matématique. Il avoit le corps grand et gros, et l'âme noble et généreuse, pleine de piété et singulière intégrité. Il fut nourri en ses jeunes ans au service du prince de Navarre, et après en la maison du roy Charle IX, après la mort duquel il revint à son premier seigneur qu'il a tousjours suivi et servi, tant roy de Navarre que roy de France. L'an 1590, le roy l'envoya en Angleterre, Flandres et Allemaigne, pour faire levée d'une armée estrangère. L'an 1596, il se convertit à la religion catolique et en fit profession publiquement à l'esglize cathédrale de Paris, abjurant le calvinisme auquel il avoit esté nourri dès le berceau. La mesme année, le roy le fit mareschal de camp et luy donna le gouvernement du Limozin, lors plain de factions et de querelles, lesquelles il pacifia dans peu de jours par sa prudence. L'an 1603, le roy l'envoya ambassadeur à la Porte du Grand Seigneur, où il fit de grandz services à toute la chrestienté,

1610

canton de Montflanquin, Lot-et-Garonne), à Jean-Charles de Carbonnières.

Voir sur la révolte de 1605, la note finale n° XIV.

car il procura que les chevaliers de Malte, faictz prisoniers de guerre par les Turcz, seroient mis à ranson, laquelle il fit modérer à une médiocre somme, au lieu que on les faisoit pourrir en prison perpétuèle. Il fit remettre et réédifier le bastion de Barbarie qui avoit esté razé par les Turcz, lequel sert aujourd'huy de retraite à tous les François qui naviguent sur ceste coste. Il fit abolir les représailles dont usoint les Turcz sur les



religieux du S<sup>t</sup> Sépulcre, qui, à raison d'icelles, estoit constraintz de quitter et abandonner ce saint lieu. Pendant son séjour à Constantinople, il délivra des galères ou prisons des Turcz quatre ou cinq cens esclaves françois, italiens ou espagnolz, entre lesquels y avoit un bon nombre de chevaliers

de Malte. Il establit un collège de Jésuistes à Constantinople, à l'esglise desquelz il fut enseveli, regreté et pleuré de tous les chrestiens, tant latins que grecz et levantins, ausquelz il servoit de protecteur pour la conservation de leurs personnes et privilèges, et toute la France fut attristée de la perte d'un chevalier si utile en cet Estat. Il portoit ses armes inquartées, qui sont celles de Biron du costé de son père, et celles de Salignac du costé maternel.

Recoletz.

1612

Les habitans de Sarlat, désirant avoir un couvent de pères Recoletz, font scavoir leur volonté au R. P. Provincial de leur ordre, lequel envoye douze religieux qui se truvent à Sarlat, le jour de la Pentecôte, 40<sup>e</sup> juin 1612. Le lendemain, la ville alla en procession générale arborer la croix à la place de la Rigaudie, au nom d'un futur couvent de l'ordre des Recollectz, et après leur fut baillée une maison qui leur servit d'hospice pour un temps.

1613

Louys de Salignac, évesque de Sarlat, est sacré à Rome, un dimanche 13 janvier, par le cardinal Boniface Bevilaqua, Fran-

çois, évêque de Servia, assisté de l'archevêque d'Athènes et de l'évêque de Nocera. Après estre sacré il partit de Rome et arriva à Sarlat en febvrier.

Les pères Recollectz, espérant se pouvoir loger dans le couvent des pères Cordeliers, obtiennent quelque bref du S<sup>t</sup> Siège, pour lequel exécuter, le sieur évêque, acompagné des consulz et habitans, se porte le 27 mars audict couvent des Cordeliers, ausquelz il faict commendement de se retirer en un autre couvent de leur ordre : ce qu'ilz refusent faire, disant qu'ilz n'avoient commis aucun acte indigne de leur profession; qu'on ne pouvoit avec justice les chasser de leur maison ; qu'ilz estoient sans chef, attendu que leur gardien estoit à Souillac où il prêchoit ce caresme, lequel ilz avoient desjà envoyé quérir en diligence, et arriveroit ce mesme jour pour répondre de son couvent. Le sieur évêque, oyant la requeste de ces religieux toute trampée dans les larmes, inclinait à ce que temps leur fut donné pour attendre le gardien et l'oyr en ses deffences, mais le peuple, sans avoir égard à cela, les chassa et tira hors le couvent avec force et violence, sans respect à la robe de S<sup>t</sup> François.

Deux jours après l'expulsion, le sieur évêque y alla en procession et mit les pères Recollectz en la place des Cordeliers. De quoy lesdictz pères Cordeliers s'estans rendus appelans en la cour de parlement de Bordeaux, tant fut procédé que, par arrest du 9 juillet 1614, lesdictz pères Cordeliers sont remis et réintégrés en la possession et jouyssance de leur couvent.

1614

Les habitans, se voyant frustrés par le susdict arrest de pouvoir loger les pères Recollectz à l'ancien couvent de S<sup>t</sup> François, font une queste entre eux et, de l'argent qui en provient, achaptent la maison de Tustal et quelques autres petites maisons, joignant la muraille de la ville, pour y bastir

un couvent ausdictz pères Recollectz : en laquelle maison ilz se logèrent et y dressèrent une chapelle qui fut bénite le 15 d'aoust 1615 et y firent le service par provision.

1618

Le 26 avril 1618, Louys de Salignac, sieur évesque de Sarlat, faict lire et publier en l'assemblée synodale du clergé de son diocèse les constitutions par luy dressées concernant l'office et debvoir des curés et autres ecclésiastiques, avec le kalendrier qui faict distinction des festes qui sont chaumables par commendement d'avec celles qui ne le sont que par dévotion, ensemble les excommunications réservées aux évesques et la forme du prosne commun.

Le 3 juin 1618, jour de la Pentecouste, furent posées les premières pierres de ce monastère [des Recolletz].

Le sieur évesque y alla en procession, avec le chapitre et prestres de la parroisse, et posa la première pierre. Monsieur de Gérard <sup>1</sup>, lieutenant général, posa la seconde. Les sieurs consulz <sup>2</sup> la troiesme, et damoiselle Jeane de Brousse, vefve de Noël Céron <sup>3</sup>, la quatriesme. Toutes quatre furent mises au fondement de la muraille qui est sur la grande rue. La cérémonie fut telle. Ces quatre pierres estoit grandes, au dessus de chascune d'icelles une croix estoit gravée. Après que le sieur évesque les heut bénites, les massons prindrent la première, et comme ilz la descendoit au fondement, le sieur évesque tenoit à sa main un ruban violet auquel la pierre

<sup>1</sup> François de Gérard, écuyer, seigneur du Barri, le Mas, la Ricardie, conseiller du roy, lieutenant général de Périgord au siège de Sarlat (1565 ?-1624), beau-frère de l'évêque Louis de Salignac, dont il avait épousé la sœur aînée Anne en 1599. Il choisit sa sépulture et se fit construire, de son vivant, un tombeau dans l'église des Recollets que ses libéralités avaient contribué à édifier. — L'inscription tumulaire, retrouvée dans le pavage de

l'église, a été publiée dans le *Bulletin de la Société historique du Périgord*. Elle se trouve maintenant encastrée dans le mur du fond de l'édifice.

<sup>2</sup> Les consuls, étaient : Antoine de Veyssière, conseiller magistrat au sénéchal, Pierre de Formigier, sieur de Beaupuy, avocat, Etienne Yzac, procureur, et Jean Moureau, marchand. — Guillaume Saint-Clar, procureur, était syndic de la ville.

<sup>3</sup> Noël Céron était banquier à Sarlat.

estoit attachée comme si luy seul l'eût portée et conduite avec ce ruban : les autres trois en firent de même, sans autre différence que de la couleur du ruban, en ce que celui du sieur lieutenant général estoit blanc, celluy des sieurs consulz rouge, et celluy de la dicte damoyelle de Brousse vert. Ce couvent n'ayant autre fondateur que les aumosnes et libéralités des particuliers, il fut advisé de poser quatre pierres pour ce qu'il sembloit que les fondateurs fussent réduitz à ce nombre et, par ce moyen, le sieur évesque faisoit tant pour soy que pour les aumosnes des sieurs chanoynes et autres du clergé ; le sieur lieutenant pour les libéralités des sieurs officiers et autres du sénéchal ; les sieurs consulz pour celle du peuple en général et ladicte damoyelle de Brousse pour avoir donné mille livres.

Le bastiment fut continué ceste année et les suivantes et, après que le dortoir et réfectoire furent faictz, les sieurs Léonard Richard <sup>1</sup> et Guillaume Crémoux <sup>2</sup>, bourgeois, donnèrent chacun quinze cens livres pour le bastiment de l'esglise, moyenant laquelle libéralité l'esglise fut bastie et couverte, si bien que, le premier de novembre 1626, on commença d'y célébrer le S<sup>t</sup> Sacrifice de la messe. Le sieur Hélie Vaissière, maistre chirurgien, l'embélit d'un riche tabernacle <sup>3</sup> et d'un magnifique rétable <sup>4</sup>.

Les religieuses de S<sup>te</sup> Claire arrivèrent à Sarlat le 21 d'apvril

1621

<sup>1</sup> Léonard Richard, sieur de la Tour de Baneuil et du Fraysse, depuis greffier en chef aux sièges sénéchal et présidial de Sarlat.

<sup>2</sup> Guillaume Crémoux était substitut du procureur général au siège de Sarlat en 1598, greffier au sénéchal en 1615.

<sup>3</sup> Hélie de Veyssière, sieur de Maillac, frère du premier consul, était chirurgien ordinaire au corps de l'artillerie de France dès 1607.

<sup>4</sup> C'est aujourd'hui l'église des Pénitents de Sarlat.

tents de Sarlat.

« Quelque temps après, ayans basti « le réfectoir et dortoir, ilz allèrent « faire le service d'une sale qui est « soubz le dortoir près la muraille de « la ville et là l'ont continué jusques à « ce que l'église a esté parfaicte. On « travailloit au bastiment d'icelle et de « la sacristie èz années 1622 et 1623. « La charpente fut faicte l'an 1624 et « 1625. Ce monastère a esté basti à « diverses reprises. » (Ms. Tarde A.)

1621. [Elles] estoit six dans une carrosse et venoit du couvent de Tule, acompaignées de plusieurs hommes de condition. Elles mirent pied à terre à la porte de Lendrevie où se trouva le sieur évesque devant lequel elles se prosternèrent. Il leur donna la bénédiction et les receut. Là se trouvèrent plusieurs damoyelles de la ville, qui les prindrent et les menèrent à l'hospice qui leur estoit préparé.

1623

Le 14 juillet 1623, Louys de Salignac passe procuration pour résigner son évesché de Sarlat en faveur de Lancelot de Meulet, abbé de Vertueil, soubz la réservation de six mille livres, sur laquelle résignation, le 25 dudict moys, ledict abbé obtint du roy brevet de nomination et letre de Sa Majesté pour envoyer en cour de Rome où la préconisation est faicte. Et le 27 octobre suivant, avant que le cardinal protecteur eût faict la proposition au consistoire, ledict de Salignac, estant à Rome, révoque sa dicte résignation, parlant à la propre personne du pape, laquelle révocation il faict enregistrer en la chancellerie. Jean de Salignac, prévôt en l'esglise de Sarlat et frère dudict Louys, évesque, adverti de la résignation et ignorant la révocation, se trouve avoir la réserve dudict évesché par brevet exprès du roy, au cas que ledict Louys se fit religieux ou autrement s'en voulût démettre, laquelle réserve il entreprind de faire valoir et, pour ce, faict assigner ledict de Meulet au Grand Conseil en janvier 1624, aux fins qu'il eût à rapporter son bref et bulles s'il en avoit. Ledict de Meulet, résignataire, faict appeler son résignant au procès pour déduire ses intéretz contre ces brefz de réserve et pour se voir condamner d'entretenir la résignation et concordat sur icelle passé entre eux. Le Grand Conseil, par arrest du 4 novembre 1624, permet audict résignataire de lever ses bulles en cour de Rome avec inhibition audict résignant d'y apporter de l'empêchement. Ledict de Salignac se provoitoit contre cet arrest au Conseil privé, lequel, ne voulant prindre la cognoissance

de ceste cause, renvoye par arrest du 4 mars 1625 les parties au Grand Conseil où, par arrest du 27 may 1625, Jean de Salignac, prévôt, est débouté de l'effect et intérinement de ses lettres, et sans avoir esgard à la révocation dudict résignant, est permis audict de Meulet lever ses bulles en cour de Rome et inibe audict évesque d'y apporter de l'empeschement. En conséquence de cet arrest, ledict de Meulet poursuit à Rome la proposition, mais le cardinal protecteur refuse de ce faire à cause que la révocation n'estoit pas rétractée, et partant il se provoito au Grand Conseil en exécution d'arrest où, par autre arrest est dict que dans le moys ledict résignant rétractera sa révocation, à quoy il sera contraint par saisie de ses biens et, ce délay passé, ledict résignataire sera mis en la réelle possession du temporel de l'évesché de Sarlat.

Ledict de Meulet obtient une lettre du roy adressée à l'ambassadeur de France tendant aux fins de luy faire obtenir ses bulles, mais le cardinal protecteur refuse obstinément de proposer au consistoire l'esglise de Sarlat, attendu que le résignataire ne se désiste pas de sa révocation. Par autre arrest du 18 may 1626, à faute d'avoir rétracté la révocation, est ordonné que ledict de Meulet résignataire sera mis en possession du temporel de l'évesché. En exécution duquel arrest, le 6 juin suivant, ledict de Meulet prind possession du temporel de la dicte évesché par procureur, qui afferme et jouyt partie du revenu.

Ledict de Salignac, évesque, persistant en sa révocation, faict évoquer le procès au privé Conseil, lequel, par arrest du 12 janvier 1627, évoquant à soy le procès et y faisant droit, met les parties hors de cour et de procès et, sans avoir esgard aux arrestz du Grand Conseil, donne main-levée audict de Salignac de son temporel, faict inhibitions audict de Meulet de le plus troubler ni inquiéter sur ce subject et le condamne de restituer les fruitz de l'évesché par luy perçuz pendant procès ; néan-

moins condamne ledict de Salignac envers le dict de Meulet aux damages intérêts par ledict de Meulet souffertz jusques à la signification de la dite révocation.

Le 3 mars 1624, décéda Armand de Salignac, sieur de Gau-lejac. Il estoit filz de Odet de Salignac et Anne de Mensignac<sup>1</sup>, neveu, frère et père des trois derniers évesques de Sarlat. En l'aage de onze ans il fut mené en Angleterre par Bertrand de Salignac, son oncle, ambassadeur pour le roy vers la reyne Elizabet. Henri III, roy de France, luy donna la qualité de gentilhomme ordinaire de sa chambre, l'envoya par diverses foys vers le roy de Navarre. Il parloit la langue angloise et espagnole, estoit fort disert en la françoise, estoit de conversation très-dolce, plaine de beaux et grans discours, et avoit un esprit si tranquille qu'on ne l'a jamais veu esmeu de colere, joye, ni tristesse qui luy ayt faict perdre son grave maintien. Il portoit ses armes : d'or à trois bandes de sinople, comme descendant des barons de Salignac.

Pendant ces premières années du siècle xvii, on recogneut quel estoit le bénéfice de la paix, car, en mesme temps à Sarlat édifièrent tout de nouveau ledict couvent des Recollectz et la maison de ville<sup>2</sup>, réparèrent le couvent des Cordeliers et

<sup>1</sup> Anne de la Porte de Mensignac.

<sup>2</sup> L'Hôtel-de-Ville de Sarlat fut reconstruit dans les premières années du xvii<sup>e</sup> siècle. Le plan de Sarlat de 1624, par J. Tarde, en donne une représentation exacte, parfaitement conforme aux documents relatifs à cette réédification.

La jurade qui décide l'exécution de ce travail est en date du 6 juillet 1615. Ce fut sur la proposition de MM<sup>es</sup> Léonard de Cordis, conseiller au Sénéchal, Pierre Gisson, avocat, Jean Delaige, marchand, Jean Bouffanges, procureur, consuls, Guillaume Crémoux, greffier, procureur syndic, que l'assemblée municipale approuva le traité passé avec

Henry Bouyssou, maître maçon et architecte de Montpazier. — L'exécution fut retardée jusqu'en 1618. A cette date, la jurade assemblée le 20 octobre par MM<sup>es</sup> Antoine de Veyssière, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel, commissaire examinateur, Pierre de Formigier, avocat, Etienne Yzac, procureur, Jean Moureau, bourgeois et marchand, consuls, décide l'exécution du plan, et en charge Henry Bouyssou sous la surveillance d'une commission composée de François de Gérard, seigneur du Barry, conseiller du roi, lieutenant-général de Périgord au siège de Sarlat, François du Faure, lieutenant particulier, Léonard de Cordis, con-

le rendirent habitable pour plusieurs religieux <sup>1</sup>. La compagnie des Pénitens Bleuz répara, recouvrit et embellit l'esglise de S<sup>t</sup> Jean <sup>2</sup>, joignant la cathédrale, et les Pénitens Blancz celle de S<sup>t</sup> Nicolas <sup>3</sup>, hors la ville.

seiller, Antoine de Gérard, avocat du roi, Pierre de la Dieudye, procureur du roi. — La cour sénéchale fournissait partie des fonds employés et devait recevoir dans l'édifice les pièces suffisantes pour l'installation de ses services. Le travail marcha rapidement et l'œuvre devait toucher à sa fin en 1625, puisque, le 29 juillet de cette année, les consuls donnent à prix fait à Mathieu Gros, serrurier de Sarlat, l'entreprise de la serrurerie des fenêtres, moyennant le prix de 12 livres par fenêtre. (Originaux. Archives de Gérard.)

<sup>1</sup> Cette restauration fut due à la générosité de François de Gérard, écuyer, seigneur du Barri, qui, par acte du 31 mai 1616, reçu par Rey, notaire à Sarlat, « pour la singulière affection « qu'il porte à l'ordre de S<sup>t</sup> Fran- « çois, désirant que les ruynes adve- « neues par les guerres passées au « couvent des Cordeliers soient répa- « rées, a bailhé à prix fait à Guillaume

« la Brousse et Jean Frégeyron, mais- « tres massons, à réparer et rebastir les « murailles de l'entier dourtoir, et y « feront neuf fenestres aptes et con- « venables à une chambre de reli- « gieux..... et seront tenus remettre « une voirière ou fenestre au dessoubz « pour le bas estage... » (Original. Archives de Gérard.)

<sup>2</sup> L'église Saint-Jean n'existe plus. (Voir le plan de Sarlat de 1624.) Les Pénitents bleus avaient été fondés à Sarlat en 1608, sous l'invocation de saint Jérôme.

<sup>3</sup> L'église de Saint-Nicolas n'existe plus. Le nom en est cependant resté à une maison et moulin, qui doivent occuper l'emplacement de l'ancienne chapelle. (Voir p. 121, note 1.) — Les Pénitents blancs avaient été fondés à Sarlat, le 20 mai 1607, par M<sup>es</sup> Jean Vaur, Etienne Geneste, et François Lafon, clerks de la ville, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.



## NOTES FINALES

---

### NOTE I.

#### LES PREMIERS ÉVÊQUES DE SARLAT.

La chronologie des premiers évêques de Sarlat offre des difficultés et présente, pour l'histoire de notre ancien diocèse, une importance qui m'oblige à m'arrêter sur cette question. Je ne veux pas faire l'histoire de ces prélats, mais il me paraît indispensable de rectifier les données reçues et d'établir, les preuves à l'appui, une liste définitive et complète qui puisse servir de guide à ceux qui auront à s'occuper de l'histoire ecclésiastique de notre Eglise au XIV<sup>e</sup> siècle.

En comparant entre eux les documents déjà connus, grâce aux richesses de l'inépuisable « Fonds Périgord » et à quelques heureuses découvertes, j'ai pu m'assurer que tous ceux, ou à peu près, qui ont écrit sur la matière, se sont gravement trompés, soit quant aux personnages eux-mêmes, soit quant aux dates et à l'ordre des pontificats, faisant mourir tel évêque vingt ans trop tôt, imaginant tel autre qui n'a jamais existé, omettant tel autre dont l'existence est parfaitement prouvée.

C'est le cas du chanoine Tarde et du chanoine de Gérard-Latour. Il en est de même des frères Sainte-Marthe, qui suivent l'opinion des deux premiers et transcrivent leurs listes dans le *Gallia Christiana*, sans les contrôler autrement. De nos jours, MM. La Rouverade et Bouffanges, dans leurs travaux historiques, parus dans le journal *le Sarladais*, M. Dessalles, archiviste de la Dordogne, dans sa notice sur Pierre Itier, cardinal de Dax (*Calendrier de la Dordogne*, 1839), et plus récemment dans son *Histoire du Périgord* (1886, t. II), sont tombés dans les mêmes erreurs, en acceptant comme incontestables les listes du *Gallia Christiana*.

Seul, M. l'abbé Audierne, dans son *Précis sur la ville de Sarlat et ses évêques* (*Calendrier de la Dordogne*, 1837), donne d'une façon exacte et complète le catalogue des premiers évêques de Sarlat ; malheureusement pour ceux qui sont venus après lui, M. Audierne a eu le tort très grave de négliger de donner les preuves à l'appui des faits qu'il avance,

et ses rectifications, précieuses si elles eussent été fortifiées par l'indication des sources, sont restées sans valeur, oubliées de tous ceux qui s'occupent de notre histoire locale, perdues dans un recueil insignifiant, dont beaucoup ne connaissent même pas l'existence de nom.

C'est cette lacune que je veux combler. On se rappelle que l'Église abbatiale de Sarlat fut érigée en cathédrale par le pape Jean XXII. Ce sont les bulles « Salvator noster... — Dat. Aven. id. aug. pontif. anno 11<sup>o</sup> » (13 août 1317), et « Dudum considerantes... — Dat. Aven. id. jan. pontif. anno 11<sup>o</sup> » (13 janvier 1318), qui consacrent cette importante transformation de notre antique abbatiale. (*Table Chronol. de l'Église de Sarlat*, p. 91.)

Ceci établi, je passe aux prélats qui se sont succédé sur le nouveau siège épiscopal.

I. RAYMOND-BERNARD D'ASPREMONT DE ROQUECORN O. S. B. (1318-1324). — Il était fils du seigneur de Roquecorn (Tarn-et-Garonne). Je n'ai pu déterminer le nom de ses père et mère. Il y a lieu de croire qu'Izarn d'Aspremont et Grande de Durfort, sa femme, qui donnent en 1259 des coutumes aux habitants de Clermont-Dessus, étaient les ascendants de notre évêque, car la part de seigneurie de Clermont, transportée des Durfort aux d'Aspremont avant 1259, était encore possédée en 1464 par Jean de Pellegrue, dit d'Aspremont, seigneur de Roquecorn par substitution.

Raymond-Bernard entra moine à Moissac, fut pourvu, par lettres de Jacques, cardinal de Saint-Clément, en date du 26 septembre 1297, du prieuré de la Daurade de Toulouse, dépendant de Moissac, et devint abbé de Saint-Michel de Gaillac en 1300. (*Gallia Christ.*, I, col. 52, *Abb. Galliaci*. — Devic et Vaissète, *Hist. gén. du Languedoc*, nouvelle éd., IV, p. 598.)

Il occupa le siège abbatial de Gaillac jusqu'en 1318, époque à laquelle il fut nommé évêque de Sarlat et remplacé à Gaillac par Arnaud de Montelevarado (*ibidem*), que j'ai tout lieu de croire être le même que le dernier abbé de Sarlat. Il est difficile d'admettre, avec les frères de Sainte-Marthe, qui s'appuient sur une histoire manuscrite de l'abbaye de la Chaise-Dieu, que Raymond-Bernard ait été d'abord moine dans ce monastère.

Voici les dates principales du pontificat de notre évêque :

2 juillet 1318. — « Provisio episcopatus ecclesie Sarlatensis pro Raymundo, cum litteris commendatoriis pro capitulo et civitate Sarlatense et pro Philippo, rege Francorum. — Dat. Aven. vi non. julii, pontif. Joh. XXII, an<sup>o</sup> 11<sup>o</sup>. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XXXVI. — Ex Arch. Vatic. *Tab. Reg. Joh. XXII*, t. 8, p. 241. — Lettre du chanoine de Gérard-Latour à Baluze du 7 mai 1691, dans *Bulletin du Périgord*, t. VII.)

Les lettres apostoliques adressées au Chapitre et à la cité de Sarlat se sont sans doute perdues ; je n'en ai trouvé aucune trace. Mais le texte de la bulle adressée au roi a été conservé :

2 juillet 1318. — Bulle « *In amore virtutum,* » adressée à Philippe, roi de France, lui annonçant la nomination de Raymond, abbé de Gaillac, diocèse d'Albi, à l'évêché de Sarlat, nouvellement créé. « *Datum... (ut supra.)* » (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. XXXVI, et Arch. Nat. *Trésor des Chartes*, Bulles, original scellé.)

A peine en possession de son siège, Raymond demanda au pape et obtint plusieurs faveurs. Les documents suivants en font foi. C'est d'abord la réunion à perpétuité du doyenné d'Issigeac, membre de l'abbaye de Sarlat, bénéfice de 800 livres de rentes, à la mense épiscopale. Celle-ci est jugée insuffisamment dotée pour soutenir le rang et faire face aux charges du nouveau prélat.

7 août 1319. — Bulle « *Ad Sarlatensem Ecclesiam. Dat. Aven. vii id. aug. pontif. J. XXII, anº IIIº.* » (Baluze, *Vitæ Papatum Avinion.* (1693), t. II, p. 339, d'après la copie envoyée à Baluze par le chanoine de Gérard-Latour, le 7 mai 1691, collationnée sur l'original des Archives de l'Evêché.)

La nouvelle église cathédrale avait besoin de réparations. Les ressources de l'évêque et du Chapitre étant insuffisantes, Raymond-Bernard d'Aspremont demande au Saint-Siège des faveurs spirituelles pour tous ceux qui contribueront à cette bonne œuvre. L'église de Temniac avait besoin aussi de la générosité des fidèles. Le pape, par deux bulles du même jour, accorde, pour cinq ans, des indulgences à ceux qui visiteront ces églises et leur feront des dons.

8 août 1319. — « *Indulgentia 60 dierum munus porrigentibus reparationi ecclesiæ Sancti Sacerdotis Sarlatensis, nuper in cathedralem erectæ, et dierum 100 visitantibus eam in Nativitatis Domini, Resurrectionis, Ascensionis, et Pentecosten festivalibus, ad quinquennium. — Dat. Aven. vi id. aug. pont. Joh. XXII, anº IIIº.* »

8 août 1319. — « *Indulgentia (ut supra) pro ecclesiâ B. Mariæ de Temniaco propè Sarlatum. — Datum (ut supra).* »

Par bulle du lendemain, l'évêque de Sarlat reçoit la permission de faire son testament. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. XXXVI. — Ex Arch. Vatic., *Tab. Reg. Johannis XXII.*, t. 2, f. 291, 352.)

Si l'église de Sarlat était en mauvais état, celle de Temniac en ruine, la valeur des bénéfices attachés aux dignités canoniales était bien diminuée. L'évêque est obligé de venir en aide à son Chapitre, en unissant de nouveaux bénéfices à leurs prébendes insuffisantes. Le 11 janvier 1321, an v du pontificat de Jean XXII, l'évêque unit à l'office de chambrier de l'église de Sarlat l'église de Tursac : « *attendentes* », dit l'acte, « *quod proventus prioratûs, cellariæ, infirmariæ, camerariæ et cantoriæ in medio nationis perversæ et tirannorum et ecclesiæ æmulorum sunt positæ.* » (*Ibid.* t. XXXVI.)

Nous savons enfin que, le 13 janvier 1323, Edouard II, roi d'Angleterre,

demanda à l'évêque de Sarlat, « nostræ ditioni subjecto, » des subsides, à titre de don gratuit, pour l'aider à porter la guerre en Ecosse, l'été suivant. (Rymer, *Fœdera*.)

Raymond-Bernard d'Aspremont de Roquecorn n'occupa le siège de Sarlat que sept ans. Sur sa demande, il fut transféré à Saint-Pons de Tomières et obtint de nouvelles provisions en 1324.

29 novembre 1324. — « Raymundus, episcopus Sarlatensis, provisit. » (Lettre du chanoine de Gérard-Latour à Baluze, du 7 mai 1691. — *Bulletin*, t. VII.) Cette translation est restée inconnue au chanoine Tarde et aux premiers éditeurs du *Gallia Christiana*, qui le font mourir à Sarlat en 1324. Le chanoine de Gérard-Latour, dans son « *Catalogue des Evêques de Sarlat* », et, d'après lui, les seconds éditeurs du *Gallia Christiana*, corrigent cette erreur. (Voir précédemment, *Table Chronologique*, p. 97, 98.)

Les nouveaux éditeurs de l'*Histoire générale du Languedoc* donnent à cette translation la date du 21 novembre 1324.

Raymond-Bernard d'Aspremont de Roquecorn mourut à Saint-Pons le 15 septembre 1343. C'est la date donnée par le *Gallia Christiana*, d'après le nécrologe de cette église.

Les armes d'Aspremont de Roquecorn sont bien celles que donne le chanoine Tarde. Elles étaient sculptées sur la porte du château de Roquecorn. La pierre qui porte cet écusson a été placée, par les soins du curé de Roquecorn, sur la fontaine publique de ce bourg.

II. BERTRAND BÉRENGER O. S. B. (1325-1330). — Il nous reste bien peu de documents sur Bertrand, second évêque de Sarlat, que les frères Sainte-Marthe, d'après leurs correspondants sarladais, disent issu de la maison de Bérenger en Provence.

Bertrand était abbé de Saint-Tibéry, O. S. B., au diocèse d'Agde, lorsqu'il fut appelé à succéder à Raymond-Bernard : « Bertrandus, Berangariorum « nobili stirpe natus, Johannis XXII diplomate subrogatus abbas (Sti Tiberii), « sedebat anno 1324, ex Tabulario Cesarionensi, unde ad Sarlatensem « anno 1325 ab eodem pontifice proventus ecclesiam. » (*Gal. Christ.* VI, 714, *Ecclesia Agathensis, abb. Sti Tiberii. — Id.* II, 1515, *Ecclesia Sarlatensis*.)

Nous ne trouvons aucun acte, le concernant directement, qui puisse nous donner la date exacte de sa nomination. Il faut se contenter de l'indication qui nous est fournie incidemment par l'acte suivant, concernant la nomination de son successeur au siège de Saint-Tibéry.

28 novembre 1325. — « Promotio Raterii, prioris de Lautrico, O. S. B., « Castrensis diocœsis, ad abbatiam Sti Tyberii... ejusdem ordinis, Agathen- « sis diocœsis, per promotionem Bertrandi ad episcopatum Sarlatensem « ad sedem apostolicam vacantem. — Datum Avenioni iv kal. decembris,

pontificatûs Johannis XXII anno IX<sup>o</sup>. » (B. N. *Fds. Périgord*, — XXXVI. Ex Arch. Vatic. *Reg. Joh. XXII*, an IX<sup>o</sup>, t. 21, fol. 317.)

Bertrand Béranger dut mourir le 11 mars 1330, à Nîmes, comme le dit la bulle de provision d'Arnauld, son successeur, du 17 juin 1330. (*Gall. Christ. — Eccl. Sarlat*, t. II, 1515.) — Le chanoine de Gérard donne, il est vrai, la date du 11 mars 1329, d'après le nécrologe du Chapitre de Sarlat; mais, comme les documents de cette espèce ne donnent généralement que le jour du décès, nécessaire au service régulier des obits, sans donner l'année, je croirais qu'il vaut mieux adopter la date de 1330, car il n'est pas probable que le pape, qui avait le droit de nommer le successeur de Bertrand, ait attendu jusqu'au 27 juin 1330 pour pourvoir le siège vacant. Bertrand mourut à Nîmes, et il ne paraît pas que, pendant son court épiscopat, il ait jamais résidé. Il eut pour vicaire général Bernard Béranger, son parent, et pour official Pierre de Marqueyssac, curé de Castelnaud.

Les actes de son pontificat sont inconnus. On sait toutefois que le dimanche avant la Saint-Nicolas, 8 décembre 1325, il unit à la mense de l'aumônier du Chapitre le prieuré de Puyguilhem (Ch. de Gérard-Latour, *Catalogue des évêques*), et qu'il approuva la fondation de la chapellenie du Chalard, faite par Gausbert la Chaminade de Saint-Geniès, laïc du diocèse de Sarlat, au lieu du Chalard, près du cimetière de Saint-Geniès. Cette approbation est rappelée dans la confirmation par Jean XXII, le 14 mars 1331. « Dat. Avinioni, 2 id. martii, pontificatûs Johannis XXII, anno xv. » (B. N. *Fds. Périgord*, t. XXXVI, p. 117.)

III. ARNAULD DE ROYARD (1330-1333), O. F. F. M. — L'orthographe du nom de famille du troisième évêque de Sarlat est difficile à déterminer. Ughell l'appelle « Royardum sive Romajardum ». (Ferd. Ughelli. — *Italia Sacra* (1721), t. VII, *Eccl. Salern.*, p. 430.) Wadding l'appelle « Arnaldum Rogardi et Revardi ». (Wadding. — *Annales Min.*, VI, 374 et 410.) Nous le trouvons nommé « aussi Roiardi » (B. N. Ms. *Lat.* 422<sup>D</sup>, f. 1<sup>a</sup>). Enfin deux actes, datés de 1330 et 1331, nous donnent les noms de deux de ses parents, l'un « Iterius Roviardi, canonicus et cantor in ecclesiâ cathedrali Santonensi », son frère, et l'autre « Helias Riviardi, domicellus, » son neveu. (*Fds. Périgord*, t. LII, Tarde, *Table Chronol.*, copie du XVIII<sup>e</sup> siècle, transaction de 1331, — et Chan. de Gérard-Latour, *Catalogue*.)

Arnauld appartenait à une famille noble, originaire de la Guienne, périgourdine, dit le chanoine de Gérard, et je ne serais pas éloigné de croire qu'il était de la même famille qu'un Jacques Ravard, maintenu dans sa noblesse en 1666, dans l'élection d'Angoulême, descendant au 9<sup>e</sup> degré de Pierre Ravard, varlet, qui vivait à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, et qui portait pour armes : *pallé d'azur et d'or à six pilles* (Nadaud, *Nob. du Lim.*, IV, 9)

Quelle que soit son origine, Arnauld était Frère Mineur lorsque Jean XXII

l'appela à succéder, sur le siège archiépiscopal de Salerne, à Frère Bertrand de la Tour de Camboulit, religieux du même Ordre, Quercynois, promu à la pourpre. (F. Ughel, *loc. cit.* — B. N. *Fds. Périgord*, XXXVI, — Ex Arch. Vatic. *Epistol. Joh. XXII*, an. v, pars 1, p. 657.)

30 avril 1321. — « Per assumptionem ad cardinalatûs dignitatem  
« Bertrandi, tituli S<sup>ti</sup> Vitalis cardinalis presbyteri, archiepiscopi Salerni-  
« tani.... Arnaldus, ordinis FF. Minorum, fit achiepiscopus Salernitanus.  
« ...2 kal. maii, Johannis XXII anno v<sup>o</sup>. »

16 mai 1321. — « Arnaldus, Salernitanus electus. — Oblatio pro Bertrando  
« prædecessore suo 1500 floren. » (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XXXVI. —  
Ex Arch. Vatic. *Reg. Joh. XXII, Oblat.*, t. 6, p. 27.)

En 1330, Arnald, voulant finir ses jours dans sa patrie, est transféré, sur sa demande, au siège de Sarlat, vacant par la mort de Bertrand. La bulle de translation, datée du 27 juin 1330 « datum Avenioni, v kal. julii, pontif. Johannis XXII anno xiv<sup>o</sup> », a été publiée en partie dans le *Gallia Christiana*.

Les mentions de cette translation sont nombreuses dans les archives du Vatican.

27 juin 1330. — « Arnaldus, archiepiscopus Salernitensis, transfertur ad Ecclesiam Sarlatensem. — Urso, electus Idrontinensis, transfertur ad Salernitensem. » (*Ibid. Instrumenta*, p. 31, 55.)

Même jour. — « Urso, electus Salernitensis, vacante dictâ ecclesiâ per translationem Arnaldi, archiepiscopi, ad episcopalem Sarlatensem. » (*Ibid., Epistolæ Joh. XXII*, an. ix<sup>o</sup>, pars 2a, ep. 739.)

Arnald Royard s'empressa d'aller prendre possession effective de son nouveau siège. Six mois après sa translation, le dimanche, fête de saint Hilaire, 14 janvier 1330 (v. st.), nous trouvons le nouveau prélat faisant son entrée solennelle dans la cité de Sarlat. Il prête serment, entre les mains des consuls, de garder les articles de la transaction passée entre leurs prédécesseurs et l'abbé Bernard en 1298, et de conserver les privilèges de la ville. Il reçoit à son tour le serment des consuls. Ceux-ci, en signe de suzeraineté, lui présentent les clefs de la ville, que le nouveau prélat leur remet aussitôt, ainsi qu'il y est obligé par le « Livre de Paix ». Les habitants prêtent entre ses mains serment de fidélité. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LII.)

Quelques mois après, le mardi, fête de saint Barthélemy, apôtre, 24 août 1331, l'évêque Arnald transige avec Pierre de Estris, Raymond de Plamont, Gérauld d'Albusson et Raoul Rogier, bourgeois et consuls de Sarlat, sur la dîme du blé et du vin que les habitants doivent à l'évêque. (Tarde. — Chan. de Gérard-Latour, *loc. cit.*)

Le 16 avril 1333, il unit l'église de Saint-Martial à l'office de sacristain et, le 26 mai 1334, l'église de Mazerolles à l'office de chantre. (Ch. de Gérard-Latour, *loc. cit.*)

Au mois de juin 1334, il obtint du roi Philippe de Valois des privilèges pour l'église de Sarlat, qui furent confirmés par François I<sup>er</sup> en 1519. (*Ibid.*)

Arnauld de Royard ne jouit pas longtemps de son siège. Il mourut à Sarlat le 30 novembre 1334. (*Ibid.*)

Arnauld de Royard fut un homme éminent. Lecteur en théologie à l'Université de Toulouse en 1311, il concourt à l'établissement des statuts de l'Université sur l'élection du Recteur, le 12 mars 1311. (B. N. Ms. Lat. 422<sup>D</sup>. 1.) Il fut chargé en 1317, avec sept autres docteurs, dont Bertrand de la Tour de Camboulit, d'examiner les propositions articulées par les schismatiques partisans du Franciscain Pierre-Jean Olivi. La lettre collective de ces huit commissaires se trouve dans les « *Miscellanea* » de Baluze (Ed. de Mansi, t. II, 258. — Voir aussi B. N. Ms. *Fds. Saint-Victor*, 581. — *Historiens des Gaules*, t. XXI.) — C'est pour reconnaître ses services et ses talents que le pape Jean XXII l'appela au siège de Salerne, puis à celui de Sarlat.

Arnauld de Royard a laissé quelques ouvrages dont parlent Lelong, Wadding et Sbaralea (*Bibl. Sacra*, II, 934; — *Scriptores Minor.* (1650), 41; — *Supplem. Wadd.* (1806), 99.) « Fuit sanè vir doctus et præclarus, dit Ughelli, scripsit opus theologicum moralium distinctionum, ordine alphabetico digestum, ad Robertum, regem Siciliæ, cujus erat consiliarius et familiaris... Scripsit opus alterum ad eundem Robertum de arcâ Noë, super quatuor libros Sententiarum sermones eruditos et postillam in Apocalypsim... » (*Italia Sacra* (1721), II, 934.)

La Bibliothèque municipale de Toulouse possède un manuscrit (Ms., Série III, n° 155) dans lequel sont conservés plusieurs sermons prononcés par le futur évêque de Sarlat, lorsqu'il professait à l'Université en 1311. Ce manuscrit serait à examiner.

IV. GUILLAUME DE SENDREUS O. S. B. (1335-1338). — Guillaume de Sendreus est le premier évêque élu par le corps électoral de la cathédrale de Sarlat.

Le samedi après la fête de l'Épiphanie (1335), le Chapitre cathédral s'assembla aux fins d'élire le successeur de R. P. Arnauld, de l'Ordre des Frères Mineurs, évêque de Sarlat, décédé le 30 novembre précédent. Le corps des électeurs se composait de Frères Raymond de Loyrac, prieur claustral; Augier de Campania, camérier; Guillaume de Cornac, cellerier; Guillaume de Vassinac, sous-prieur; Augier de Ferrières, prévôt; Guillaume de Chaillac, chantre; Guillaume des Fossés, sacristain; Bertrand Itier, ouvrier; Raymond las Courtz, infirmier; Hélie de Campania, hospitalier; Foulques de Saint-Paul, aumônier; et, avec eux, Pierre de Vals, prieur de la Sauvetat; Hélie Pierre; Guillaume de Sendreus, prieur de Saint-Léon; Talleyrand de Biron, prieur de Vaux; Gérard, prieur de Monteton, et quatorze moines du monastère de Sarlat. A ces 30 électeurs s'étaient joints Pierre Guy, archiprêtre de Capdrot, et quelques chanoines de son

Eglise, qui, en vertu de la bulle d'érection de leur Chapitre collégial, avaient voix délibérative pour l'élection des évêques.

Un premier scrutin n'ayant pas donné de résultat, l'assemblée remet ses pouvoirs au camérier et au cellerier. Ceux-ci, à leur tour, les délèguent à Pierre Guy, archiprêtre de Capdrot, qui nomme seul le prélat par la déclaration suivante : « *Ego eligo in episcopum et pastorem ecclesie Sarlatensis dominum Guillelmum de Sendreus, presbyterum et monachum Sarlatensem, ordinem et regulam Sancti Benedicti expresse professum ac priorem Sancti Leoncii...* » Aussitôt, les membres de l'assemblée, « *cantando altâ voce : Te Deum laudamus ! cum vestibus sequentibus, ecclesiam et chorum dictæ ecclesie introierunt unâ cum dicto domino præsule ibidem assistente* ». (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XII, p. 178 v° et 179.)

Guillaume de Sendreus était Sarladais, originaire de Marquay. En 1302, la viguerie de Marquay, relevant du monastère de Sarlat, était inféodée « *ab antiquo* » aux maisons de Sendreus, de Comarque et de Gondris, de la paroisse de Marquay, dont les droits de coseigneurie provenaient d'un auteur commun. (B. N. Ms. *Pièces Origin.* vol. 824, v° *Comarque*, p. 55.) Les Sendreus se partagèrent en deux branches, au xiv<sup>e</sup> siècle. L'une resta à Marquay et tomba bientôt en quenouille dans la maison de Rignac de Carlux, qui hérita des biens et du nom de Sendreus. L'autre continua à se développer dans les environs de Sainte-Alvère. Quelle que soit la branche à laquelle appartenait l'évêque Guillaume, il est incontestable qu'il était d'origine sarladaise. (B. N. Ms. *P. Orig.* 824, v° *Comarque*, p. 55 et suiv. — Chan. de Gérard-Latour, *Catalogue.*) Il reste peu d'actes sur ce prélat. Le 22 mars 1334 (v. st.), il unit l'église de Proissans à l'office de prévôt de la cathédrale. (Chan. de Gérard-Latour, *Catalogue.*) Le jeudi avant la Saint-Barnabé, 11 juin 1336, il reçoit l'hommage de Pons de Beynac, seigneur de Comarque. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. XI, p. 5.)

Guillaume de Sendreus mourut au château de Boucheyrac, dans la nuit du mercredi au jeudi avant la Pentecôte 1338. (B. N. *Fds. Périgord*, XII, 177 v°).

L'évêque étant mort dans son diocèse, le droit d'élire son successeur s'ouvrait pour les religieux de l'abbaye. Aussi voyons-nous Raymond de Lozac, prieur claustral de Sarlat, assigner, par lettres du samedi veille de la Pentecôte, le Chapitre de Capdrot pour qu'il ait à déléguer des représentants pour concourir à l'élection du futur prélat, fixée au lundi après la fête du Corps du Seigneur et jours suivants, s'il y a lieu. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, t. XII, p. 177 v°, et 178 v°)

Je n'ai pu découvrir si l'élection projetée par les religieux de Sarlat n'eut point lieu, ou si elle ne fut point confirmée. Ce qui est certain, c'est que le successeur de Guillaume de Sendreus fut un étranger, nommé directement par le pape Benoît XII, le 2 des nones de novembre (4 novembre) an iv de son pontificat.

V. PIERRE BURGONDION DE ROMANS (1338-1341). — Le nom exact du cinquième évêque de Sarlat, que Tarde, le chanoine de Gérard-Latour, les auteurs du *Gallia Christiana* appellent « Petrus Bérenger, aliàs Borgounious », a été totalement défiguré par ceux qui ont écrit sur Sarlat. Il s'appelait réellement « Petrus Burgondionis de Romanis ».

Baluze, si l'on en croit les auteurs du *Gallia Christiana*, a dû cependant, au cours de ses recherches, rencontrer des documents sur ce prélat qu'il nomme « Pierre le Bourguignon », sous la date de 1328, commettant ainsi une double erreur sur le nom et sur la date, comme nous le verrons. Voici le passage du *Gallia Christiana* où il est question de cet évêque : « Reperio, dit Sainte-Marthe, inter Stephani Baluzii notas, Petrum le « Bourguignon Sarlatensem episcopum anno 1328 (lire 1338), de quo tamen « silent antiqua monumenta. Fortè cum Bertrandus (Berengarius) à Papà « nominatus est, ipse (Petrus) à Capitulo designatus, sicque episcopi nomen « sibi arrogavit, quamquam episcopatu nunquam potitus fuerit. » (*Gallia Christiana*, t. II, 1513, *Eccles. Sarlat.*) Les Sainte-Marthe regardent donc comme apocryphe ce « Pierre le Bourguignon », qui aurait été peut-être élu par le Chapitre à la mort de Raymond de Roquecorn mais non confirmé, et maintiennent au contraire dans le catalogue Pierre Bérenger, qui aurait recueilli la succession de Guillaume de Sendreus. L'erreur doit avoir été commise par Tarde, le premier, et perpétuée, sur la foi de son affirmation, par le chanoine de Gérard-Latour et les auteurs du « *Gallia Christiana* ». Tout fait supposer une erreur de lecture des documents, fort rares sans doute, des archives de Sarlat, où son nom était employé. Tarde aura lu Bérenger pour Burgondion.

M. Audierne, dans son *Précis sur les évêques de Sarlat* (Calendrier de la Dordogne, 1837), a rétabli le nom exact de ce prélat. M. Dessalles n'accepte pas sans réserves cette rectification. (*Histoire du Périgord* (1886), t. II, p. 237). Les documents qui la légitiment sont, pourtant, particulièrement nombreux, et il résulte de ceux-ci que le nom exact était « Petrus Burgondionis de Romanis ». Pierre Burgondion était un double prénom, d'après un usage encore fréquent de cette époque. Le nom de famille était « de Romanis », de Romans, en français.

Le 10 janvier 1335 (deux jours après le couronnement de Benoît XII), « magister Petrus Burgundionis de Romanis, legum doctor », est pourvu d'un canonicat dans l'Église de Laon. Il était déjà pourvu d'un bénéfice dans l'Église de Besançon. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XXXVI — Ex Arch. Vatic. *Tab. Reg. Bened. XII*, t. 1, f<sup>os</sup> 222, et t. IV, f. 176.)

Le 27 juillet 1337, il est confirmé dans sa dignité de chanoine et trésorier de la cathédrale de Laon. On lui donne ici, en outre, la qualification de chapelain du pape. — Le 4 septembre suivant, il est pourvu de l'église de Saint-Martin, au diocèse de Rieux. (*Ibid.* t. 4, f<sup>o</sup> 297.)

L'année suivante, par provisions du 4 novembre, « Petrus, thesaurarius Laudunensis, capellanus apostolicus, presbiter fit episcopus Sarlatensis, per obitum Guillelmi (de Sendreus). » (*Ibid. Tab. Reg. Bened. XII, an. 14<sup>o</sup>, p. 2, f<sup>o</sup> 336.*) Quelques jours après, le 12 novembre, il paie sa taxe à la Chambre apostolique (*Ibid. Liber oblat. Bened. XII, t. 6, p. 159*), ce qui fait croire qu'il était à la cour pontificale lorsqu'il fut appelé au siège de Sarlat.

Pierre Burgondion, nommé évêque en 1338, ne fut sacré que l'année suivante, vers le 16 février. (*Ibid. Reg. Bened. XII, t. 6, p. 158.*)

Le nouvel évêque vint occuper personnellement son siège. « Le dimanche après la fête de saint Martial 1339 (30 juin), Alix, fille d'Hélie Vigier, damoiseau de Sarlat, rend hommage à Pierre, évêque de Sarlat, à genoux, les mains dans les mains du seigneur... sous le devoir d'un marbotin d'or et d'une paire de gants blancs. L'évêque, suivant la coutume, reçoit sa vassale au baiser de paix. » (B. N. Ms. *Fds. Périgord.*)

A la fête de la Pentecôte 1340, il fonde des obits pour Arnould et Guillaume, ses prédécesseurs. (Ch. de Gérard-Latour, *Catalogue.*)

Pierre Burgondion mourut en 1341. Le 21 janvier 1341, on trouve son nom comme évêque. Le 13 mars suivant, le siège est mentionné comme vacant. C'est donc entre ces deux dates que l'on doit placer l'époque de sa mort. (*Ibid. t. XXXVI, p. 47.*)

Il eut pour vicaire général Pierre Pascal, et pendant la vacance du siège, Augier de Ferrières, Raymond de Sendreus et Gerould Laguerse furent vicaires capitulaires. (*Ibid.*)

VI. ITIER DE MALAYOLES (1341-1345). — Une importante rectification doit être apportée au catalogue des évêques de Sarlat, sur le sixième prélat. Tous ceux qui ont écrit sur l'histoire ecclésiastique du diocèse, à l'exception de M. l'abbé Audierne, en y comprenant M. Dessalles, dans son *Histoire du Périgord* (1886, t. II, p. 237), sont tombés dans l'erreur.

Tarde, trompé par les noms et prénoms semblables des trois évêques de Sarlat qui se sont succédé de 1338 à 1359, les confond absolument, intervertissant les dates, appliquant aux uns le prénom des autres ; bien plus, donnant à l'un d'eux un nom qu'il n'a jamais porté, et ajoutant un évêque qui n'a jamais existé.

Nous avons établi plus haut : 1<sup>o</sup> qu'il fallait appeler le cinquième évêque de Sarlat, Pierre Burgondion de Romans ; 2<sup>o</sup> qu'il a occupé le siège de Sarlat de 1338 à 1341. — Tarde le fait mourir trop tôt en mettant, sous la date de 1340, la nomination de son successeur dont il s'agit ici.

Le successeur de Pierre Burgondion fut « Itier » et non « Pierre ».

Ses provisions sont datées des « kalendes d'octobre (1<sup>er</sup> octobre) 134

« Iterius, archidiaconus Brageriaci, in ecclesia Petragoricensi, presbiter, fit episcopus Sarlatensis per obitum Petri. » (B. N. Ms. Fds. Périgord, XXXVI. — Ex Arch. Vatic. Reg. Bened. XII, an. VII, epistola 408, f° 222.)

Quel était le nom de famille ? Bien qu'il n'y ait pas de preuve absolument positive, je l'attribue sans hésiter à la famille périgourdine de Malayoles. En admettant comme démontrée cette affirmation, qui sera prouvée ultérieurement, voici, par ordre de dates, les documents que je rencontre sur Itier de Malayoles :

Le 26 septembre 1319, Itier de Malayoles est pourvu du prieuré de Porchères en Bordelais (aujourd'hui, commune, canton de Coutras, près Saint-Médard). (*Ibid.*, Reg. Joh. XXII, an. IV, t. 12, f. 99.)

L'année suivante le trouve chanoine de Sainte-Radegonde de Poitiers. (*Ibid.*, f° 379.)

Près de 20 ans après, en janvier 1339, Itier de Malayoles était chanoine de Périgueux, archidiacre de Bergerac, en la même église cathédrale, lorsqu'il fut nommé évêque de Sarlat, le 1<sup>er</sup> octobre 1341.

Il mourut le 5 avril 1344, probablement hors de son diocèse, puisque les chanoines de Sarlat ne sont pas appelés à élire son successeur, qui fut Pierre Itier, périgourdin comme Itier de Malayoles, nommé par bulle du 5 des ides de janvier, c'est-à-dire le 9 janvier 1345. « Petrus, decanus ecclesiæ Sancti Pauli Fenolhedesii, Electensis diocesis, capellanus apostolicus, presbyter, fit episcopus Sarlatensis per obitum Iterii. »

Voici maintenant sur quel raisonnement on peut se baser pour attribuer Itier à la famille de Malayoles, car il n'y a pas de preuve absolue que Itier de Malayoles, chanoine de Périgueux en 1339, et Itier, chanoine de Périgueux, archidiacre de Bergerac en 1341, nommé évêque de Sarlat, soient la même personne.

Le 7<sup>e</sup> évêque dans la liste du *Gallia Christiana* est appelé « Petrus de Mayroles, seu Porquery, franciscanus ». Les chanoines Tarde et de Gérard-Latour l'appellent aussi « de Mayrolas », « de Mayiolis », « de Malayolis ». — Voilà un premier point. (Tarde, *Table Chronol.*, p. 113. — Chanoine de Gérard-Latour, *Catalogue*; — *Bulletin de la Société hist. du Périgord*, VII. Lettre à Baluze du 7 mai 1691).

J'ai dit plus haut que, par suite des prénoms de Pierre, Itier et Pierre, des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> évêques de Sarlat, les anciens écrivains ecclésiastiques avaient brouillé ces épiscopats. Cette confusion s'explique d'autant mieux, lorsqu'on observe ce fait singulier, que Pierre, le 7<sup>e</sup> évêque, s'appelle Itier de son nom de famille, comme le 6<sup>e</sup> évêque de son prénom.

La confusion s'explique donc ; mais ce qui ne s'expliquerait pas, c'est que les chanoines Tarde, de Gérard-Latour, et, à leur suite, les auteurs du *Gallia Christiana* aient inventé de toutes pièces, pour un de ces prélats, un nom de famille, celui de « de Mayrolis, Mayolis, Malayolis ».

Ils ont dû le trouver quelque part.

Or, nous savons que le 5<sup>e</sup> évêque s'appelait Pierre Burgondion de Romans. Il sera prouvé que le 7<sup>e</sup> (et non le 6<sup>e</sup>, comme le dit Tarde) s'appelait Pierre Itier. Reste donc, pour le 6<sup>e</sup> dont nous connaissons le prénom, Pierre, ce nom de famille de « Malayolis », car c'est là la véritable orthographe, nous le verrons tout à l'heure.

Ce raisonnement, assez faible en lui-même, peut paraître suspect. Il le serait aussi, s'il était isolé ; mais il acquiert une grande force par l'adjonction d'une preuve tirée de ce surnom : « sive de Porqueris ». La première mention que je trouve d'Itier de Malayoles est, en effet, sa nomination au prieuré de Porchères, le 26 septembre 1319. Or n'est-il pas singulier de trouver Itier de Malayoles, prieur de Porchères, en latin « de Porqueris », et d'autre part un évêque de Sarlat nommé par des auteurs dont la bonne foi n'est pas suspecte, « Petrus de Mayroles », *alias* « de Mayolis ou Malayolis » « seu de Porquery » ? Remarquera-t-on, enfin, quelle ressemblance il existe entre « Pierre de Porquery » et « Prior de Porqueris » ?

A mon sens, c'est une fausse lecture d'un titre concernant Itier de Malayoles, prieur de Porchères, qui a engendré cette erreur. Les chronologistes, au milieu de ce dédale inextricable de noms et de prénoms, de ces trois Pierre ou Itier qui se suivent dans un très court laps de temps, ont fait fausse route, attribuant à l'un des prélats ce qui appartenait à l'autre, accolant le prénom de l'un au nom de famille de l'autre, et prenant pour un nom de famille ce qui n'était que le nom d'un bénéfice. C'est là, suivant moi, un nouvel élément qui donne un grand poids à la démonstration précédente.

Quant à la qualification de franciscain et de professeur à l'Université de Toulouse, que donne Tarde à son septième évêque, l'explication n'est que trop facile et prouve que, dans l'embarras dans lequel se trouvait le chronologiste, il a oublié les plus simples notions de cette critique dont d'ailleurs il donne tant de preuves dans son précieux travail. Voici le texte de Bertrandi, auquel il renvoie. Dans les « *Gestes des Tholosains...* par discret et lettré homme maistre Nichole Bertrandi, advocat très facond en parlement de Tholose. — Toulouse, Antoine le Blanc, 1527 », on trouve un chapitre intitulé « Des docteurs de l'Ordre de Saint François lesquelz ont enseigné en la ville de Tholose », où on lit :

« Frère Pierre Porqueri, de la province de Tholose, lequel fust grand juriste et théologien et fort saige en conseil, et luy quelquefois en passant la nuyt dedans le cueur de l'esglise des Frères Mineurs, veit une grande multitude de frères remplissant les chaires en s'en allant à la chapelle de Rives, se despartirent de luy. En ce temps, frère Jehan de Porta, évesque de Saint-Papoul, par longtemps prescha la parolle de Dieu à Tholose et aux lieux d'empres. »

Il suffit de remarquer que F. Jean de la Porte, contemporain de Pierre Porqueri, dont parle Bertrandi, fut évêque de Saint-Papoul en 1465, c'est-à-dire plus de cent ans après l'évêque de Sarlat dont nous nous occupons, pour rejeter, sans hésitation, tout ce que Tarde a puisé par mégarde dans les « *Gestes* » de Bertrandi.

« La maison et seigneurie de Malayoles, dit la Coste dans les *Antiquités de la maison d'Abzac*, ou Mazerolles, est et a esté une bonne maison, bien ancienne, à présent démolie et réduite à néant et en ruine depuis les guerres d'entre le roy et les Anglois, par lesquelles tout le pays a esté détruit.... Ladictte maison de Malayoles est située en la terre et honneur de Montpaon..... en la paroisse de Ménestrol... » (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CXV, 52 v<sup>o</sup>.) Les Malayoles se sont fondus dans d'Abzac.

On peut croire que le nouvel évêque, aussitôt après sa nomination, se rendit à Avignon, peut-être pour se faire sacrer. Dans tous les cas, le 5 décembre 1341, deux mois après sa nomination, il est renvoyé par le pape dans son diocèse. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XXXVI. — Ex Arch. Vatic. *Reg. Bened. XII*, an. VII, f<sup>o</sup> 516.) Malgré cet ordre, Itier ne se pressa pas de quitter la cour pontificale. Peut-être obtint-il un sursis? car notre prélat était encore à Avignon le 21 mars 1342. Ce jour-là, il achète de Frère Hélie de Sendreus, syndic et procureur du Chapitre de Sarlat, une crosse d'argent doré et une mitre ornée de pierres précieuses, pour le prix de 200 livres petits tournois. Acte passé dans la librairie du cardinal de Périgord. (*G. Chr. Ecclesia Sarlat*. t. II. — Chan. de Gérard-Latour, *Catalogue*.) En 1343, il reçoit de Henri, Hugues et Guillaume de Siorac, l'hommage du château et de la châtellenie de Siorac. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XXXVI.)

Il aurait fait dans son château épiscopal de la Roque de Gajac, le 28 avril 1345, ses dernières dispositions, par lesquelles il nomme le cardinal de Périgord et le comte de Périgord, ses exécuteurs testamentaires. (*Ibid.*) Cette date est inadmissible. Il faut lire sans doute 1344, d'après les dates du pontificat de son successeur.

Itier ne siégea que quatre ans. Le nécrologe de Sarlat indique sa mort au 5 avril « non. aprilis, obitus R. D. Hiterii, episcopi Sarlatensis ». (*Gallia Christ. loc. cit.* — Ch. de Gérard-Latour, *loc. cit.*) Il faut rejeter l'année 1346, donnée par les auteurs précédents et admettre qu'il mourut au plus tard en 1345.

Claude Robert, dans son *Gallia Christiana* (1626), le nomme Pierre de Mirolac, et le place, à bon droit, avant Pierre Itier. Mirolac paraît être une corruption de « Mayolis ».

VII. PIERRE ITIER (1346-1359). — Pierre Itier était doyen de Saint-Paul de Fenouillèdes, au diocèse d'Aleth, chapelain apostolique, lorsqu'il fut nommé évêque de Sarlat, par le pape Clément VI, le 9 janvier 1346

(n. st.) « 5 idus januarii, pontif. Clem. VI, anno iv<sup>o</sup>, Petrus, decanus Sancti Pauli Fenolhadesii, Electensis diocesis, capellanus apostolicus, presbiter, fit episcopus Sarlatensis, per obitum Iterii. » (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XXXVI. — Ex Arch. Vatic., *Reg. Clem. VI, an. iv, pars III, p. 351.*)

Le 10 avril suivant, « P., episcopus Sarlati, recognovit habuisse ab executoribus testamenti ultimi bone memorie domini Iterii, predecessoris sui, quamdam magnam mitram, cum perlis sive margaritis et lapidibus preciosis, et crossam,.... et quemdam librum vocatum Pontificale et alium Officiorum sive Graduale ». (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XXXVI. — Ex Arch. Ecclesiæ Sarlatensis.)

Aussitôt en possession de son siège, Pierre s'empessa, pendant les années 1347 et 1348, de se faire rendre les hommages qui lui étaient dus par les seigneurs du Sarladais, ses vassaux. On trouve parmi ceux-ci : Bertrand de Servole, damoiseau de Dodrac ; Izarn d'Escodéca, fils d'autre Izarn ; Bertrand de Monts, fils de Gautier, chevalier ; Grimoard de Baleux, damoiseau ; Arnaud Vaca, dit Vaquela, damoiseau de Couze ; Reynald de Saint-Michel, damoiseau de Lestignac ; Bozon de Rochefort, damoiseau de Bridoire ; P. de Gontaut, chevalier, seigneur de Biron ; Aymeric de Biron, seigneur de Montferrand ; Adhémar Vigier, chevalier de Carlux ; B. de Fénelon, chevalier de Sainte-Mondane ; Bertrand de Beynac, fils de Pons, seigneur des château et châteltenie de Beynac ; Bertrand de la Roche et G. de Marsillac, chevaliers ; Amalvin Bonafos, damoiseau, seigneur pour partie du château de Dome-Vieille, Campagnac-lès-Quercy, Bouzic, Florimont ; Latger (Léger) de Brétenous, fils de Grimoard, chevalier, damoiseau de Bigaroque ; Pons de Beynac, chevalier, seigneur de Comarque ; Bozon de Talleyrand de Grignols ; Gausbert de Dome, etc. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XXXVI.)

Une charte du 6 mai 1348 nous donne le sceau du prélat. Le prieur de Trémolat déclare à l'évêque, qui lui en donne acte, qu'à cause des guerres il résigne sa charge et rentre momentanément dans l'abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême. Le sceau représente un buste d'évêque mitré, crossé et bénissant. Au-dessous un écusson porte une bande accompagnée en chef d'un meuble qu'on ne distingue plus, et qui était une étoile, et, en pointe, de deux besants. Le tout dans une arcature quadrilobée. (Arch. dép. Charente. Cartons cotés : *Saint-Cybard*. Communiqué par M. E. Mallat.)

On perd l'évêque Pierre Itier jusqu'en 1358, époque à laquelle il reçoit, le 24 avril, un sauf-conduit du roi Édouard III d'Angleterre, dans lequel il est qualifié : « Venerabilis pater Petrus Iterii, episcopus Sarlatensis, domini Albanensis episcopi S. R. E. Cardinalis (le cardinal Talleyrand) familiaris. » Le roi d'Angleterre lui accorda ce sauf-conduit à la considération du cardinal de Périgord et de ses propres mérites. (Public Records, *Fœdera*, v. III, 32<sup>e</sup> année d'Édouard III.)

L'année suivante, le 10 mai 1359, Pierre est appelé par Innocent VI au siège épiscopal de Dax. « Petrus, episcopus Sarlatensis, transfertur ad Aquensem, per obitum Petri. — Dat. Auxitanâ, 6 idus maii (10 mai), pontif. Innoc. VI anno VII. » (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XXXVI. — Ex Arch. Vatic. *Reg. Innoc. VI*, pars VII, p. 29.)

Pierre Itier fut créé cardinal, le 17 septembre 1361, sous le titre des Quatre Saints Couronnés : « Petrus Iterius, natione Gallus, dioc. Petragericensis, legum doctor illius ævi insignis, ex præsule Aquensi inter presbyteros cardinales, tituli SS. IV Coronatorum ab Innocentio, deinde inter episcopos Albanenses ab Urbano successore cooptatus est anno 1364. » (Muratori, *Rerum Italic.*, t. III, 2<sup>a</sup> pars. *Vita Innocentii VI* apud Bosquet. — Baronius, *Annales* sub anno 1361.)

Cette translation a été ignorée de tous ceux qui ont écrit sur l'histoire ecclésiastique de Sarlat. Ils ont transposé, comme je l'expliquais sous le n° VI, l'épiscopat de Pierre Itier, le faisant siéger de 1340 à 1350, le confondant avec Itier, son prédécesseur. Aussi ont-ils seulement cherché à déterminer le degré de parenté qui devait exister entre Pierre Itier, évêque de Sarlat, et Pierre Itier, évêque de Dax et cardinal.

Voici maintenant une pièce périgourdine qui à elle seule lèverait tous les doutes. « Le samedi avant la fête de sainte Catherine (25 novembre 1366), noble et puissant Hélie de Sermet, chevalier, mari de noble Marquise la Fièrre, fille de noble Raoul la Fièrre, chevalier, seigneur d'Alas, fait hommage à Austence, évêque de Sarlat, de la justice haute, basse et mixte d'Alas. Il rend le même hommage que rendit jadis Raoul la Fièrre à l'évêque de Sarlat qui est qualifié : « Reverendissimus in Christo pater et Dominus Dominus P., divinâ misericordiâ nunc Albanensis episcopus S. R. E. Cardinalis, tunc episcopus Sarlatensis. » Acte passé dans le monastère d'Issigeac. (Archives départ. de la Dordogne, E. 158. Cartons cotés : *Sarlat*.)

Le cardinal Pierre Itier mourut à Avignon le 19 mai 1367. Il fut enterré dans la chapelle qu'il avait fait construire dans l'église des Frères-Prêcheurs. On y lit peut-être encore l'épithaphe suivante : « In præsentia capellâ jacet Reverendissimus in Christo pater Dominus Petrus Iterii episcopus Albanensis, Cardinalis Aquensis, doctor legum egregius, qui obiit sub die mensis maii 19, anno Domini 1367. » (*G. Christ.*, t. I, col. 1051. *Ecclesia Aquensis*.)

Pierre Itier était périgourdin : l'auteur anonyme de la *Vie du Pape Innocent VI* le reconnaît formellement. Une note de Lespine le fait naître des seigneurs de Frâteaux; le chanoine de Gérard-Latour (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LII, 232 v<sup>o</sup>) le dit frère d'Hugues, seigneur de Sendrieux et de Beaumont, qui aurait épousé Congia d'Escodéca, duquel mariage serait provenu Raymond. « Pierre Itier, dit le même

« écrivain, fit bâtir la chapelle de Notre-Dame de Pitié, qui est joignant  
 « le cloître, pour y assembler le Chapitre de son église cathédrale, et  
 « Austence de Sainte-Colombe la fit achever, comme il paraît par les  
 « armes de l'un et de l'autre qui sont aux clefs de ladite voûte et aux  
 « piliers qui la soutiennent; celles d'Itier ont au-dessus un chapeau de  
 « cardinal. » (*Catalogue des évêques de Sarlat.*)

M. Dessalles se trompe complètement au sujet de ce prélat, notamment lorsqu'il dit que Pierre Itier aurait succédé à Pierre Burgondion, et qu'il était franciscain. (*Histoire du Périgord* (1886), t. II, p. 237, 238.)

VIII. HÉLIE DE SALIGNAC (1359-1361). — Hélie de Salignac, fils de Mainfroy, seigneur de Salignac, et d'Alix d'Estaing, était diacre et préchantre de l'église de Fréjus, lorsqu'il fut appelé au siège de Sarlat, par provisions du 6 des ides de mai, an VII du pontificat d'Innocent VI (10 mai 1359). Le 18 mai, il paie sa taxe de 700 florins, et, le 8 juillet suivant, il est envoyé dans son diocèse. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XXXVI. — Ex Arch. Vatic., *Reg. Innoc. VI*, an. VII, p. 29. — *Reg. Oblat. Innoc. VI*, t. 22, p. 236. — *Reg. Innoc. VI*, an. VII, p. 69.)

Il fut nommé exécuteur testamentaire du cardinal de Périgord, par son testament du 25 octobre 1360. (*Gall. Christ.*, t. II, 836, *Eccles. Burdigal.*)

Tarde le fait mourir à Sarlat en 1361. C'est une erreur relevée par le chanoine de Gérard-Latour (*Catalogue des évêques et Dissertation sur Hélie de Salignac, évêque de Sarlat et archevêque de Bordeaux*, 1677), et par les frères Sainte-Marthe, qui, d'après ce dernier écrivain, donnent les preuves de son élection au siège métropolitain de Bordeaux et la date de ses provisions, « le 8 des kal. d'octobre, l'an IX du pontificat d'Innocent VI », qui revient au 24 septembre 1361. Le même jour, Austence de Sainte-Colombe recevait ses bulles en qualité d'évêque de Sarlat.

Hélie de Salignac fut élu archevêque de Bordeaux après le décès de Philippe, ainsi que le prouve la bulle précédemment citée. Les documents pontificaux relatifs à cet événement et à la nomination du successeur d'Hélie de Salignac, Austence de Sainte-Colombe, contiennent une erreur qui explique celle de Tarde, faisant mourir Hélie en 1361, et parlant d'un évêque de Sarlat, nommé Gaillard, qui aurait été élu archevêque par le Chapitre de Bordeaux. L'erreur, la voici. Deux bulles du même jour, 24 septembre 1361, règlent la situation des titulaires des deux sièges de Bordeaux et de Sarlat. Dans l'une, celle relative à Bordeaux, on lit : ..... « venerabilem fratrem Heliam, « episcopum olim Sarlatensem, in archiepiscopum Burdigalensem electum.... ad dictam... Ecclesiam transtulimus... » (*Gall. Christ.* t. II, 836 et 1516, *Eccl. Burdigal.* et *Eccl. Sarlat.*) Dans celle relative à Sarlat, on lit : « .... ecclesia Sarlatensi, ex eo pastore carente quod nos venerabilem

« fratrem Gallardum, episcopum tunc Sarlatensem, in archiepiscopum  
 « Burdegalensem electum.... ipsum ad Ecclesiam Burdegalensem duximus  
 « transferendum.... » (*Gallia Christ.* t. II, 1516, *Ecclesia Sarlatensis.*) —  
 Voici comment le chanoine de Gérard-Latour explique cette contra-  
 diction : « Il est appelé Gailhard, non Hélié, dans la provision d'Aus-  
 « tence de Sainte-Colombe. Je dis dans l'original même envoyé d'Avi-  
 « gnon que j'ay veu et leu dans les archives du Chapitre de Sarlat.... Il  
 « faut de nécessité, ou que le copiste se soit trompé, ayant mis en Avi-  
 « gnon ce nom pour un autre, ou bien, comme il y a quelque vray-  
 « semblance, qu'Hélié avoit deux noms, qu'il se nommoit Gailhard-Hélié  
 « qui sont les noms de deux de ses ayeux.... Or, ceste mesprise du  
 « copiste ou cette diversité de noms sont cause que feu M. Tarde, cha-  
 « noine théologal, dans l'*Histoire Manuscrite* des évêques de Sarlat, et, après  
 « luy, Messieurs de Sainte-Marthe, in *Gallia Christiana*, se sont trom-  
 « pés, n'ayant pas eu connaissance de la translation d'Hélié, éves-  
 « que de Sarlat, en l'archevêché de Bordeaux. Ils ont cru qu'il mou-  
 « rut en 1360. » (*Dissertation sur l'épiscopat d'Hélié de Salignac, évêque*  
*de Sarlat et archevêque de Bordeaux, 1677.*) Le chanoine de Gérard-  
 Latour, par divers documents qu'il analyse, était arrivé à prouver  
 cette translation dès 1677. Par une note en date du 26 avril 1692, il re-  
 marque que, lisant l'*Histoire de l'Eglise métropolitaine de Bordeaux*  
 par J. Lopès, il a trouvé la bulle (citée plus haut) confirmant l'élection  
 d'Hélié, évêque de Sarlat, en qualité d'archevêque de Bordeaux, ce qui  
 tranche, dit-il, absolument la difficulté.

Hélié de Salignac, que nous avons vu exécuteur testamentaire  
 du cardinal de Périgord, en 1360, avec la qualité d'évêque de Sarlat, est  
 nommé exécuteur de son codicille du 16 janvier 1364 (v. st.), dans  
 lequel il est qualifié « Helias, Burdigalensis archiepiscopus ». (Chan. de  
 Gérard-Latour, *Catalogue.*)

Il baptise, en 1367, dans la cathédrale de Saint-André, Richard, fils  
 du Prince Noir, qui régna sous le nom de Richard II. Les frères de  
 Sainte-Marthe, d'après de Lurbe et Oihénart qui copient Froissart, appel-  
 lent ce prélat Henry. D'après le chanoine de Gérard-Latour, il faut  
 lire : Hélye. (*Ibid.*)

Hélié de Salignac mourut vers 1379.

IX. F. AUSTENCIUS DE SANCTA-COLUMBA, O. F. F. M. (1361-1370). — Nous  
 ne rencontrons aucune difficulté chronologique sur l'épiscopat d'Aus-  
 tence, étranger à la province, nommé directement par le pape par bulle  
 du 24 septembre 1361. (*G. Christ.*, t. II, 1516, *Ecclesia Sarlat.*) Franciscain,  
 bachelier en théologie, il fut promu à la dignité de docteur en l'Univer-  
 sité de Paris, en vertu d'une bulle de Clément VI adressée au chancelier

le 31 mars 1352. (Ægassius Bulæus, *Hist. Universitatis Parisiensis* (1668), t. IV, p. 325.) Il professait avec succès la théologie lorsqu'il fut appelé au siège de Sarlat.

Austence fut un partisan déterminé des Anglais en Guienne. Très en faveur auprès d'eux (voir la *Table Chronologique*, p. 125, note 2), « il fut envoyé par le prince de Galles, en 1363, ambassadeur auprès d'Urban V, pour lui notifier l'érection de la Guienne en principauté en sa faveur. Le pape le reçut fort civilement, comme il est parlé dans le Registre de ce pape. » (Chan. de Gérard-Latour, *Catalogue*.)

Le 1<sup>er</sup> avril 1367, le pape l'autorise à tester, bien qu'il soit religieux, et à disposer de ses biens pour des œuvres pies ou pour récompenser ses serviteurs. G. du Peyrat (voir la *Table Chronologique*, p. 125, note 2) l'appelle un très opulent prélat.

Il mourut en 1370, hors du diocèse probablement.

X. JEAN DE RÉVEILHON (1370-1396). — Jean de Réveilhon était licencié ès lois, doyen de l'Église de Poitiers (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XXXVI. *Reg. Innoc. VI*, an VI<sup>o</sup>, t. 19, p. 2<sup>a</sup>, f. 642, et *Reg. Urbani VI*, an I<sup>o</sup>, t. 6, f. 634), et correcteur des lettres apostoliques, dès avant 1358, lorsqu'il fut appelé au siège épiscopal de Sarlat, vacant par la mort de Fr. Austence de Sainte-Colombe. La bulle de nomination est datée d'Avignon, « vi non. octobris, anno viii<sup>o</sup> pontific. Urbani V », 2 octobre 1370. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XXXVI. — Ex Archiv. Vatic. *Reg. Urbani V*, an. viii<sup>o</sup>, t. 23, f. 84.)

Ce prélat, « recommandable par sa science et sa prudence », joua un rôle considérable dans la diplomatie de la cour pontificale, qui employa ses talents dans plusieurs occasions importantes. En 1371, aussitôt après sa nomination épiscopale, il est envoyé pour amener à la paix Louis, duc d'Anjou, et Jean, comte de Lancastre, dont les armées étaient en présence. Ses efforts furent vains. L'année suivante 1372 le trouve en Gascogne, député par le pape pour faire la paix entre Gaston, comte de Foix, et Jean, comte d'Armagnac. (Baluze, *Vitæ Paparum Aven.* (1693), col. 1122.) Il est envoyé en qualité de légat par Grégoire XI, le 1<sup>er</sup> octobre 1372, vers Jeanne, reine de Sicile, et Frédéric, roi de Naples, pour leur faire ratifier la paix, dont les articles avaient été accordés par leurs ambassadeurs au mois de mars précédent, et confirmés par le pape le 26 août suivant. Ces articles furent ratifiés par la reine Jeanne, le 31 mars 1373, à Averse en Campanie, et par le roi Frédéric, le 17 janvier 1374, à Messine.

Par ces actes, les deux princes font, entre les mains du légat, hommage lige de leurs royaumes au Saint-Siège. (Baronius, *Annales*, sub annis 1372-1374.)

Le 30 mars 1375, le pape envoie de nouveaux pouvoirs à l'évêque de Sarlat pour que celui-ci couronne et sacre le roi Frédéric, et lui donne l'investiture apostolique. (*Ibid.* sub anno 1375.)

Nous savons encore que, par bulle du 8 décembre 1374, le légat Jean de Réveilhon avait reçu mission de pacifier la Sicile et les îles adjacentes. Sa mission n'était pas finie en 1376.

Nous le trouvons encore nonce en Gascogne en 1378.

Il fut nommé exécuteur testamentaire par Guillaume d'Agrifoul, cardinal de Saint-Etienne au Mont Cœlio, le 24 septembre 1394. (Baluze, *loc. cit.* — Pièces justificatives.)

Jean de Réveilhon n'a jamais appartenu à l'Ordre de Saint-François, comme l'avancent à tort Sponde et Wadding.

La biographie de ce prélat distingué devrait tenter la plume de quelque érudit périgourdin. Nul doute que des recherches bien dirigées sur ce personnage, qui joua un grand rôle dans les affaires du temps, surtout à cette cour de Naples, célèbre par ses vices et ses crimes extraordinaires, ne donnent lieu aux découvertes les plus intéressantes pour l'histoire.

Pendant les courts séjours qu'il faisait dans son diocèse, il habitait de préférence sa maison épiscopale de Dome. Il eut pour vicaire-général et official, Raymond de Capouille, recteur de Brenac et abbé de Saint-Amand de Coly.

Il fonda à Sarlat et à Dome plusieurs chapellenies qui ont gardé son nom jusqu'à la Révolution. La fondation des chapellenies de Dome est du 28 juin 1389.) Chan. de Gérard-Latour, *Catalogue.*)

Jean de Réveilhon mourut centenaire le 1<sup>er</sup> avril 1396. — Le 23 décembre 1389, il reçut du roi Charles des lettres de répit de foi et hommage : « Nos, dilecto nostro Johanni, episcopo Sarlatensi, ætatis centum annorum vel circà, suæ debilitatis et antiquitatis consideratione, concessimus... respectum et sufferenciam de nobis faciendo homagium... usque ad biennium. Datum Tholose, die 23 decembris 1389. » (B. N. *Fds. Périgord*, t. XXXVI.)

## NOTE II (p. 125).

### REMISE DE SARLAT AU ROI D'ANGLETERRE EN 1361.

Par le traité de Brétigny, le roi de France s'engagea à céder au roi d'Angleterre diverses provinces, parmi lesquelles figurait le Périgord. Malgré les protestations des divers ordres qui refusaient de consentir à cette cession et déclaraient qu'on ne pouvait les faire passer sans leur aveu sous une domination étrangère, on ne tarda pas à mettre à exécution les clauses du traité. Le 27 juillet 1361, le roi Jean mande à ses sujets du Périgord de prêter obéissance au roi d'Angleterre, et les délève vis-à-vis de lui.

(Trésor des Chartes, reg. XCI, p. 204. — Du Tillet, *Recueil des traités entre les rois de France et d'Angleterre* (1606), p. 272.) Le roi de France donne commission au maréchal Boucicaut de délivrer au roi d'Angleterre les provinces et villes nommées dans le traité. — Le roi d'Angleterre nomme, de son côté, Jean Chandos, vicomte de Saint-Sauveur, son lieutenant, pour recevoir celles-ci des mains de Boucicaut et faire prêter serment de fidélité aux nouveaux sujets du roi d'Angleterre.

Voire le texte du procès-verbal de la délivrance de Sarlat :

« Le darrain jour de décembre (1361), ledit monseigneur le lieutenant (Jean Chandos) se parti dudit lieu de Montignac et vint à heure de tiersse à Sarlat,

« Et illec trouva le mareschal de Bouciquaud qui estoit venuz devant pour parler aus gens de laditte ville ; et ouvec, les consulz et plusieurs autres de ladite ville, à la porte de Lendrevie. Lesquielz, emprès le comandement dudit mareschal, firent obéissance audit monseigneur le lieutenant ; et entra en ladite ville et fist fère le cri, de par nostre Sire le Roy d'Angleterre, que touz feussent lendomain au Mostier de St Sardos, dedantz heure de prime.

« Et ledit lendomain, premier jour de janvier (1362) receut ledit monseigneur le lieutenant les serementz d'obéissance des personnes dont les noms ensuient :

« Les consulz : Raymond Merguen, Estienne d'Estriègues, Estienne Rogier.

« Aultres habitantz : Michelle Vestour, Raoul le Rouch, Raol le Juéroles, Raol Blanquet, Raol le Ric, Raol le Beth, Ramond Bosquet, Laurens du Burgail, Pieire le Roth, Pierre Galabrun, Pierre le Sudrier, Guillaume de Puypolhon, Guillaume de la Reynie, Aymar Bernard, Hélie Burgant, Pierre Soucher, Pierre Voustier, Pierre la Reuve, Pierre de Bournot, Pierre Forestier, Pierre Vilhersac, Estienne le Roath, Hugues Ebrard, Guillaume Faure, Guillaume de Memori, Guillaume de Sornier, Gallard del Pout, Guiraud d'Embiron, Guiraut Castal.

« Et feu comis à maistre Pierre Dieuvoiydont, procureur du Roy, recepvoir les serementz d'obéissance des aultres de ladit ville et les reporter devers le sénéchal et aussy receut plusieurs serements de foiauté contenez au livre des ditz serements.

« Et illec vint ledit jour messire Gilibert de Dommie qui fist serement d'oubéissance et auxi les consulz dudit lieu et aultres personnes dont les noms ensuient :

« Guiraut de Plaputh, Raymond del Cane, Guillaume del Puth, Guillaume de Graunsson, le seigneur de Peillevoisin, messire Raymond de Val, Pierre de Rodis, Pierre de Germessat, Pierre Seguin, Jehan del Pout, Arnauld Martin, Guillaume de Baisnac.

« Ledit jour, ledit mareschal parti de Sarlat et maistre Pierre de Labatut, secretaire du Roy de France et alèrent à Cahours. . . . .

« A Sarlat, le premier jour de janvier (1362), Frère Arnaud Requi (prieur claustral, vicaire général) procureur du révérend père l'évesque de Sarlat, serement de foyauté.... »

(*Procès-verbal* de délivrance des places françaises abandonnées au roi d'Angleterre par suite du traité de Brétigny, publié par Bardonnnet. Niort, Clouzot, éditeur, 1867.)

Le 2 janvier 1361, Jean Chandos confirma, au nom du roi d'Angleterre, les privilèges de la ville de Sarlat. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*.)

## NOTE III (p. 134).

## SOUSSION DE LA VILLE DE SARLAT AU ROI DE FRANCE EN 1370.

Il reste peu de documents sur ce fait important de l'histoire de Sarlat, assez cependant pour constater que le texte de Tarde contient des erreurs et des lacunes. La trêve entre Talleyrand de Périgord, lieutenant du duc d'Anjou, et la ville de Sarlat doit être fixée au mois de février 1370 (1369, v. st.) C'est ce qui résulte d'un acte du 15 février 1369 (v. st.), par lequel Gilbert de Dome, sénéchal de Périgord, déclare avoir été requis par Talleyrand d'avoir à cesser toute hostilité contre la ville de Sarlat et de respecter la trêve conclue avec celle-ci jusqu'au 16 avril suivant. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LII.)

Je ne sais à quelle date précise placer le siège de Sarlat, ou plutôt la démonstration militaire qui fut faite devant la ville par l'armée royale ; mais c'est bien certainement avant le 15 février 1370. Ce qui est hors de doute, c'est que Sarlat ne prit pas parti pour le roi de France dès le 3 février 1370, comme le dit Tarde. A cette date, la ville était en état d'hostilité avec les troupes du roi, et postérieurement un armistice fut conclu. Penchait-elle vers la soumission ? C'est probable ; mais ce ne fut qu'après de longues hésitations que cette grave détermination fut prise, hésitations qu'excusent les troubles de cette époque néfaste, et la crainte de représailles de la part de l'Anglais. Limoges devait en offrir un exemple terrible, au mois de septembre suivant.

Sarlat, avant de faire officiellement sa soumission, voulut sans doute régler des questions d'intérêt pratique, et, non seulement s'entendre sur les articles d'un traité, mais encore les voir préalablement exécuter.

Je placerais la soumission de Sarlat vers le mois de juillet 1370 et croirais que celle-ci ne devint un fait accompli qu'après l'exécution, par le duc d'Anjou, des articles du traité. Au mois de juillet, en effet, de nombreuses lettres, émanées de la chancellerie du duc d'Anjou, établie à Toulouse, viennent confirmer les privilèges de Sarlat et en accorder de nou-

veaux. (A. N., JJ. 100, nos 599, 600, 601, 602. — *Ordonnances des rois de France*, tome V.)

A la même date, le duc d'Anjou adresse à Etienne de Montméjan, trésorier des guerres, un mandement d'avoir à payer aux consuls de Sarlat la somme de 400 francs d'or, pour la solde de 40 hommes d'armes, en garnison à Sarlat, bien que les consuls n'aient pas encore reçu de « retenue » de lui, et n'aient point fait de « montre », et à valoir sur ce qui peut leur être dû. Acte daté de Toulouse, le 25 juillet 1370. (Ce document m'a été communiqué en original par M. Voisin, libraire à Paris, rue Mazarine, 37, en février 1885.) De ce document il semble résulter que les consuls, par leur traité, avaient mis à la charge du trésor royal le paiement de la garnison étrangère qu'ils entretenaient. Ces 40 hommes d'armes ne furent pas établis, en effet, par le duc d'Anjou, ainsi qu'il résulte du texte du mandement ; et si l'on observe qu'en 1370, 40 hommes d'armes coûtaient 200 francs d'or de gages par mois, il faut faire remonter au moins au milieu de mai la date à partir de laquelle le paiement était dû par le trésor royal. Peut-être faut-il fixer à cette date les premières négociations avec le duc d'Anjou ? Ce mandement, on le remarquera, est de la même date que les confirmations de privilèges signalées plus haut et doit être, comme celles-ci, une conséquence du traité entre la ville et le duc d'Anjou. Ce qui paraît certain, c'est que, peu de jours après, le duc vient prendre personnellement et officiellement possession de la ville au nom du roi de France. Le 8 août, le prince est à Agen, venant de Toulouse qu'il avait quittée vers la fin du mois précédent. De là il se rend à Sarlat, où il se trouve vers le milieu du mois. Le fait de sa présence est prouvé par une lettre de rémission qu'il accorde à Berthon et Jehan Guers, écuyers, « donnée à Sarlat l'an de grâce mil ccclxx, au mois d'aoust. » (A. N., JJ. 101, n° 139.) Le duc d'Anjou devait être accompagné de Bertrand du Guesclin, qui se trouvait avec lui à Agen le 8 août (*Ibid.* 102, n° 116), et que nous voyons, pendant les dernières semaines du même mois, tenir contre les Anglais, dans les environs de Périgueux et de Saint-Irieix, une campagne qui finit lors de la prise et du sac de Limoges par le Prince Noir, au commencement de septembre 1370. Le duc d'Anjou était accompagné aussi du comte de Carman, du sire de Beaujeu, de Jean de Vienne, des seigneurs de Vinay et de Revel, de Pierre de Saint-Jory, et d'Artaud de Beausemblant, son maître d'hôtel. (*Ibid.* 101, n° 139.)

Le duc d'Anjou était de retour à Toulouse le 18 août après avoir passé par Gourdon et Cahors. Il paraît hors de doute que le principal objectif de cette courte expédition en Périgord fut la prise de possession officielle de Sarlat. C'est aussi l'opinion formelle de M. Siméon Luce, le savant éditeur de Froissart. (Froissart, Luce, 7, c-cix.)

Tarde signale le passage du duc d'Anjou à Sarlat le 20 août 1370, après la

levée du siège de Bergerac. La date est erronée, puisque, le 18 du même mois, des documents officiels nous le montrent à Toulouse.

Le duc d'Anjou avait pu profiter de sa présence au siège de Bergerac au mois de juin 1370 pour entamer des négociations avec la ville de Sarlat. (*Table Chronologique*, p. 136.)

## NOTE IV (p. 139).

## EXPÉDITION EN SARLADAIS DE JEAN IV, DUC DE BRETAGNE, EN 1373.

Après s'être brouillé avec Lancastre, Jean de Montfort se voit abandonné de beaucoup de ses gens. — Menacé par du Guesclin, il se décide à pousser une pointe sur la Guienne.

Lors fist-il praindre son panon. (Vers 2127)  
 Si estoit ses gens bien lassez  
 Et mors de fain et mal montez ;  
 Et si n'avoit denier nemaille,  
 Ne ne pouvoit trouver vitaille.  
 TROP pou leur tenoit de chanter,  
 Grant talant avoit demangier ;  
 Chaicun cheval estoit bien flac.  
 Il va aller droit à Charlac  
 Pour cuider là trouver bon pas.  
 Ses compaignons estoit si las,  
 Les uns à pié, autres à jumans ;  
 Les plus appers sembloint truans.

.....  
 Adonc de là tout droit s'en voit (Vers 2267)  
 Droit à Charlac, quar il vouloit  
 Passer Limieill, s'il pouvoit ;  
 Mais en nom Dieu, il ne pot mie,  
 Car à Charlac ot compaignie  
 De gens d'armes et grans frontières  
 Qui nostreduc si n'amoint guères.  
 Lors va jucqu'à Charlac aler,  
 Jouste la ville pour soy logier ;  
 En une vigne fut à séjour  
 Ou n'avoit ne porteaux ne tour  
 Fors de bussons et des espines  
 N'avoit pas de belles courtines,  
 Ne n'avoit pas trop que mangier ;  
 Ses draps, linges n'ousoit changier,  
 Car estre armé et jour et nuyt,  
 Lui sembloit un très beau desduit.

Quant ainsi ot-il là esté,  
 O ceulx de Limieill fist trecté,  
 De passer oultre la rivière  
 Par tel guise et par tel manière  
 Qu'au pays donnast sauffconduist.

Si passa le duc la rivière. (Vers 2192.)

Quant ot passé Limieill, Charlac, (Vers 2198.)  
 Prant son chemin à Bréjerac,  
 Où le duc point amé n'estoit.  
 Entre deux une ville avoit ;  
 Linde estoit-elle appelée,  
 Forte et jolie, apparailée.  
 Si lui failloit avoir vitaille,  
 Et si n'avoit denier ni maille  
 Mais de sa veselle ot partie,  
 Et pour ce chièrement il prie  
 Qu'il eust vivres en les paiant,  
 Car sa veselle estoit d'argent.  
 Pour sa prière rien on ne fist,  
 Ains l'en luy respond et luy dist :  
 « Que s'il devoit mourir de fain,  
 « Il n'auroit d'eulx ne vin ne pain ;  
 « Mieulx amassent que il fût mort  
 « Que d'eulx eust aucun confort,  
 « Car ses annemys touz estoint,  
 « Pour ce nul bien ne li vouloint. »  
 Quant le duc la réponsse ouyt,  
 Ses gens appelle et silour dit :  
 « Savez-vous qu'il convient faire ?  
 « Si vous me voulez tretouz croire,  
 « La ville jà assailliron,  
 « Je scey bien que nous la prandron,  
 « Nous gaigneron vivres assez ;  
 « Moul de biens y sont amassez.  
 « Il ne leur chault de courtaysie ;  
 « Assaillons-les, je vous en prie,  
 « Car si de fain ycy mouron,  
 « Meschamment nous cheviron,  
 « Et nous sera très-grant péchié  
 « Et à nos hoiers très-reprouchié.  
 « Si vault donc mielx les assaillir,  
 « En assaillant tretouz mourir  
 « Que comme vaches cy nous estandre.  
 « Allons à eulx sans plus actendre. »  
 Ees gens furent d'assentement  
 Et vont assaillir baudement ;  
 Ilz vont assaillir par tel guise  
 Qu'en présant fust la ville prinse,  
 St trouvèrent vins et viandes.

Trop mielx estoint que par les landes  
 Ne qu'en la ville près de Charlac.  
 Trop bien estoint mis hors d'eschac ;  
 Joué avoint d'une couverte ;  
 Il n'avoint pas faict trop grand perte,  
 Car ilz se vont la reffreichir.  
 Trop bien savoint les coups gauchir.  
 En celle ville furent troys jours,  
 Et furent là trop bien secours.  
 Si vont la ville toute lesser,  
 Et Bréjerac s'en vont aler  
 Et fut le duc là bien venu.

. . . . .  
 Et quant il ot assez esté (Vers 2357.)  
 A Bréjerac, va à Bourdeaulx  
 Où il trouva vivres nouveaux  
 Et reprint tinel et estat  
 Et si fut là en bel esbat.

*C'est le Livre du bon Jehan, duc de Bretagne.* — (Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, I, 349. — Documents Inédits sur l'Histoire de France. A la suite de la *Chronique* de B. Duguesclin (1839), II, 494 et suiv.)

La prise de la Linde par le duc de Bretagne n'est signalée par aucun historien que je sache.

## NOTE V (p. 168).

## LES JEUX DU CARNAVAL A SARLAT.

Voici un document des plus curieux qui nous fournit des renseignements sur les réjouissances qui accompagnaient le carnaval à Sarlat, et sur les jeux de « l'Écu » et du « Gant » dont nous parle le chroniqueur :

« Noverint universi. . . . . quod anno mccccclxiv, die vigesima quinta mensis novembris, personaliter constituti Alayda de Linars, relicta quondam Joh. Petit, filia et herede Geraldii de Linars, habitatoris Sarlati et Francesia de Linars, filia ejusdem Alaydæ. . . . . et Petro Ortric, clivellario seu basterio Sarlati. . . . , dictum fuit dictam Alaydam debere in dicta civitate Sarlati, anno quolibet in carnis privio (*aliàs* : carnis prenio) officium seu ludum vocatum vulgariter « lo Colhage » quem olim quondam Bernardus et Guillelmus Pelo faciebant. Racione cujus ludi quedam habebant deveria. . . . .

« Primò à molendino del Cluzel usque ad molendinum de Lascanals, à quolibet molendino unam punhadariam bladi; item, in et super qualibet persona contrahente matrimonium Sarlati, deferente in die nuptiarum pannum album, 12 d. petrag. et deferente pannum perticum aut viridem, 18 d. tn. et deferente pannum descarlata vel æquipollentem, 2 solid. turon. et notabilior ex dictis viris matrimonium contrahentibus debet annuatim tradere in carnis prenio scutum sive lescut qui singulis annis solet frangi cum ictibus seu jactibus, et notabilior. . . . . debet tradere unum par cirothecarum cum 5 s. infrà positis; quæ cirothecæ etiam levare solent jocosè in carnis prenio de terra cum baculis seu virgis; item jus levandi annuatim in et super quolibet macellario Sarlati unam denariatam lardi, ad faciendum crespellos qui deferri solent jocosè per plateam et civitatem Sarlati et ex eo debebat episcopo Sarlati quotiens ipsum ire contingit in curia Romana, unum duplum sorcello<sup>1</sup> quod deffertur communiter super cellas equorum. . . . .

« Sequitur cessio juris Alaydis et mediæ partis emolumentum Petro Ortrici. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XXXVI.)

« Sachent tous... que, l'an 1464, le 25 novembre, ont été constitués en leurs personnes, Alix de Linars, veuve de Jean Petit, fille et héritière de Gérauld de Linars, habitant de Sarlat, et Françoise de Linars, sa fille, d'une part..... et Pierre Ortric, fabricant de bâts, de Sarlat, d'autre part. Il a été dit entre les parties que ladite Alix devait à la ville de Sarlat annuellement, au carnaval, un jeu vulgairement appelé le « Colhage », dont jadis étaient redevables Bernard et Guillaume Pelo. A cause de ce jeu, elle avait droit à certaines redevances.

« Primò, depuis le moulin du Cluzel (aujourd'hui de la Boëtie) jusqu'au moulin de Lascanals, chaque moulin devait une pugnérée de blé.

« Item, chaque personne se mariant à Sarlat devait une redevance. Celle qui s'habillait de drap blanc le jour de ses noces devait payer 12 deniers périgourdins; celle qui s'habillait de drap bleu ou vert, 18 deniers tournois; celle qui s'habillait de drap écarlate ou de couleur précieuse, 2 sous tournois. Le plus notable des nouveaux mariés dans l'année devait fournir aux jeux du carnaval l'écu qui, tous les ans, sert de cible, et une paire de gants, avec 5 sous posés dessus, lesquels gants, à la même époque, on a coutume de relever de terre avec des bâtons.

« Item, elle avait droit de prendre annuellement, chez chaque boucher de la ville, la valeur d'un denier de lard, pour faire les crêpes, que l'on promène joyeusement sur la place et dans les rues de la ville.

« A cause de ces droits et redevances, Alix de Linars devait à l'évêque de Sarlat, chaque fois, qu'il lui arrive d'aller à la cour pontificale, une double

<sup>1</sup> « Supersellium », surselle — Du Cange, *Glossarium*.

surselle, semblable à celles que l'on met communément sous les selles des chevaux, etc. (Suit la cession du droit d'Alix de Linars et de la moitié du profit à Pierre Ortric.) »

Ces jeux, dont il ne reste aucun souvenir, se sont perpétués jusqu'à la Révolution. Je dois à l'obligeance de M. Michel Hardy, mon excellent confrère à la Société historique du Périgord, la copie de deux délibérations de la Jurade de Sarlat en 1723 et 1791, prises à cette occasion. Comme des délibérations semblables se retrouvent régulièrement entre 1723 et 1791, on peut conclure qu'il en était de même aux époques antérieures ; mais il est difficile de savoir à quelle date la municipalité de Sarlat se réserva le droit de délibérer souverainement sur ce grave sujet.

Il paraît résulter des textes que le pot percé était un honneur peu ambitionné, sans doute réservé aux veuves qui se remariaient. Le charivari est resté dans les mœurs, le pot percé n'est plus qu'un souvenir.

1723. — « L'an mil sept cens vingt trois et le tranteuniesme janvier, dans la maison commune de la ville de Sarlat, le conseil nouveau assemblé en nombre suffisant, au son de la cloche, suivant la coutume, ont d'une commune voix délibéré que l'escu, la bague et le guan qui doivent estre représentés le jour de la carnaval prochain, la ville s'est le tout réservé, et à l'égard du pot percé, l'ont donné à Peyronne Andrieu, veuve et à présent femme de François Maurel, tallieur, et à la nommée Gratoune, femme de Jean Pramil, verrier. Délibéré les jours, mois et an que dessus. »

Signé : « Bouffanges ; Sainclar ; Tapinoix ; Lachapoulie ; Chaumels ; Rey ; Chassaing ; Deselve, premier consul ; Reynal, consul ; Lareynie, consul ; Chassaing, substitut de la communauté. »

(Archives départ. de la Dordogne. *Reg. des délibérations de la Jurade de Sarlat*, années 1723-1739, p. 41 v<sup>o</sup>.)

1791. — « Aujourd'hui 7 mars mil sept cens quatre-vingt-onze, nous, maire et officiers municipaux sous-signés, assemblés dans l'hôtel commun en la manière accoutumée, pour faire don de la bague et de l'écu suivant l'usage, personne ne s'étant présenté pour les accepter, malgré que le sieur Brons et le sieur Sauret se soient nouvellement mariés, nous nous sommes réservés l'écu et avons donné la bague à la Belle Jeunesse et le pot percé à la veuve Arnaud Tomins, chapellier. Fait dans l'hôtel commun, les susd. jour, mois et an que dessus. »

Signé : « Juge, off. municipal. ; Lachaud, conseiller ; Sirey, s<sup>re</sup> g<sup>er</sup> (secrétaire greffier). »

(Archives départ. de la Dordogne. *Reg. des délibérations de la Jurade de Sarlat*, années 1757-1791, f. 38 v<sup>o</sup>.)

Les deux nouveaux mariés, si démocratiquement appelés par la délibération de 1791, étaient bien « notabiliores ex viris matrimonium contrahentibus », comme dit la reconnaissance du 25 novembre 1464. L'un était

François-Joseph, chevalier et depuis vicomte de Brons, capitaine commandant au régiment de Lorraine, chevalier de Saint-Louis, marié le 10 janvier 1791 avec Anne de Gérard-Latour. L'autre était son beau-frère, Jacques Calmine-François de Sauret, seigneur de Lasfons et la Salvetat, baron de Berbiguières, capitaine commandant au régiment de Poitou, chevalier de Saint-Louis, marié le 3 novembre 1790 avec Marie-Françoise-Madeleine-Jeanne de Gérard-Latour.

## NOTE VI (p. 178).

## BERTRAND D'ABZAC ET LA PRISE DE DOME EN 1438.

Bertrand d'Abzac, seigneur de Montastruc et de Dome, capitaine anglais de « compagnies », a joué un rôle trop considérable dans les événements militaires de la province au xv<sup>e</sup> siècle, pour ne pas mériter une note spéciale, qui donnera en même temps les éclaircissements nécessaires sur la reprise de Dome en 1438.

En 1405, nous trouvons Bertrand d'Abzac commandant pour les Anglais de Castelnau de Berbiguières avec Archambaud d'Abzac et Pierre de Saint-Cirq. Au mois de juin, la place capitule moyennant une somme d'argent dont les trois capitaines anglais reçoivent une large part. (*Table Chronologique*, p. 154, note 2.) Quelques mois après, la place est reprise sur les Français, en 1407, par Archambaud d'Abzac. En 1411, elle est sous le commandement de Bertrand d'Abzac, qui y établit capitaine Raymond de Sorn. (*Ibid.* p. 157.) A cette date, le connétable d'Albret est autorisé à lever sur le Quercy une aide de 3,000 écus d'or pour réduire la forteresse de Castelnau de Berbiguières et autres du pays. Par lettres patentes du 30 septembre 1411, le roi remet à la province 500 livres sur cette imposition qui ne doit être levée qu'après la démolition ou la réduction des places. L'opération ne put aboutir : Bertrand d'Abzac avait sans doute des exigences trop élevées. Installé dans la forteresse de Castelnau, il continue ses fructueuses expéditions et ne se décide à traiter qu'en 1414. Le 2 novembre de cette année, Jean, duc de Berry, autorise le maréchal Boucicaut, capitaine général en Languedoc et Guienne, à lever une aide de 12,000 francs sur le Quercy, le Périgord, le pays bas de Limousin, les montagnes d'Auvergne, le pays de Rieux, l'Albigeois, le Toulousain, pour traiter avec Bertrand d'Abzac, capitaine anglais, qui veut rendre Berbiguières. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CXV, p. 102, 108 v<sup>o</sup>.) Boucicaut crut même avoir gagné Bertrand à la cause française, car celui-ci, le 8 février 1414 (v. st.), prête serment de fidélité au roi de France entre les

mains du maréchal. Il est qualifié dans cet acte « olim capitaneus Castri de Berbiguières ». (*Ibid. Fds. Gagnères*, 668, p. 13.) Cette soumission n'était qu'apparente et avait un but intéressé. Elle était destinée à faciliter le mariage de Bertrand avec Jeanne de Beynac, fille de feu Pons, seigneur de Beynac et de Comarquè, et sœur d'autre Pons de Beynac qui, fidèle Français, dut exiger cette soumission comme condition du mariage. Le contrat est du 5 avril 1414. Le maréchal Boucicaut comparait au contrat. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CXVII, 16.) Pons de Beynac, ne pouvant payer à son beau-frère la dot qu'il avait promise à sa sœur, lui remet en gage le château de Dome-Vieille, que son père avait acquis de Gilbert de Dome, le 24 janvier 1388. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XV 11 v°.)

En 1417, Bertrand d'Abzac, gouverneur de Dome pour le roi de France, laisse surprendre par Bertrand Suran, capitaine anglais, la ville et le château de Dome, se déclare de nouveau Anglais, et garde, comme condition de sa défection, le gouvernement de Dome. Ce qui s'explique mal, c'est qu'il traite, le 17 avril 1418, avec Pons de Beynac, son beau-frère, qui lui laisse le château de Dome-Vieille, pour le prix de 8,800 livres (*Table Chronologique*, 166, 167), à valoir sur la dot de sa sœur. Maître, par suite de ces événements, de tout le plateau de Dome, il conserve jusqu'en 1458 cette admirable position stratégique qui le rend maître du pays et lui permet d'étendre ses courses, d'augmenter ses troupes et de faire la guerre dans des conditions plus favorables et plus fructueuses. Cette situation frappa immédiatement les officiers du roi de France. Tous leurs efforts tendirent à remettre Dome sous l'obéissance du roi. Rien ne fut négligé pour arriver à ce résultat.

Au mois de novembre 1421, les Français mettent le siège devant Dome, s'emparent de la bastide, mais non du château de Dome-Vieille. (*Tabl. Chron.* p. 169.) On songe à négocier. Le 10 janvier 1421 (v. st.), le Régent, duc de Berry, approuve et ratifie un accord intervenu entre Raymond de Salignac, sénéchal du Quercy, les seigneurs des Cars, de Lestrangle, de Vailiac, agissant au nom de Charles de Bourbon, comte de Clermont, capitaine général pour le roi en Languedoc et Guienne, d'une part, et Bertrand d'Abzac, chevalier, seigneur des château et ville de Dome, de l'autre, au sujet de la remise de ces places. Le Régent confirme la nomination de Jean-Hélie, seigneur de Colonges, et de Geoffroy (Gautier?) de Pérusse, fils du seigneur des Cars, comme otages à donner à Bertrand d'Abzac. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CXVII, 9 v°.) Celui-ci profite des négociations pour tenter un coup de main sur la bastide de Dome qui retombe en son pouvoir le 5 février, et il devient de nouveau maître de tout le plateau. La situation resta la même pendant de longues années. Nous ne trouvons, du moins, aucune tentative de la part des Français pour reprendre Dome.

Bertrand d'Abzac avait vu son importance s'accroître ; il poussait ses

expéditions jusqu'en plein Languedoc. Le 1<sup>er</sup> mars 1427, les États du Languedoc, réunis à Béziers, sous la présidence du comte de Foix, accordent au roi une aide de 150,000 livres, destinées à traiter avec les capitaines de compagnies qui détiennent les places du pays, Le comte de Foix négocie la reddition de Lautrec avec André de Ribes, écuyer, seigneur de Tournon, Fumel, Gourdon, et Bertrand d'Abzac, chevalier, seigneur de Montastruc, capitaines de gens d'armes et de trait, au service du roi d'Angleterre, moyennant la somme de 7,000 écus, de 70 au marc, dont ils donnent quittance le 20 mai. Les deux capitaines de compagnies évacueront Lautrec et garderont, eux et leurs « compagnons », la trêve jusqu'à la Toussaint 1427. (*Hist. générale du Languedoc*, IV, 470.)

La reprise de Dome était cependant la grande préoccupation des capitaines français ; la cour et les provinces voisines étaient disposées à tous les sacrifices pour arriver à chasser l'Anglais de ce poste important. On avait renoncé à l'enlever par un coup de force, et l'on cherchait à l'acheter. Dès l'année 1435, les États du Limousin, tant Haut que Bas, avaient obtenu que la presque totalité de l'aide qu'ils avaient accordée au roi fût employée à recouvrer Dome et Mareuil. (B. N. Ms. *Fr.* 23902.) L'aide du Bas-Limousin avait même été spécialement affectée à la reprise de Dome par lettres du 8 janvier 1436 (v. st.) : «... Soit ainsi, est-il dit, que iceulx gens des trois Estats, ou aucuns d'iceulx, aient certains traictiez pour avoir et recouvrer la ville et chastel de Domme, occupez par noz anciens ennemis les Anglois... » Le roi accorde la libre disposition de 3,650 livres qui resteront déposées entre les mains de Pierre de Royère et de Martin de Sorrias, bourgeois de Tulle, qui ne seront quittes envers la chambre des comptes qu'en rapportant un certificat d'Amaury d'Estissac, constatant que la ville de Dome était remise sous l'autorité du roi. (A. N. K. 62, n° 7.) L'exécution de ce traité souffrit des difficultés, et l'on en était encore à négocier, lorsque Jean de Carbonnières, bâtard de Pelvézy, à la tête de ses « compagnons », trancha la question à main armée, s'empara par surprise de Dome et fit prisonniers Bertrand d'Abzac et toute sa famille. La cour comptait cependant si bien sur le résultat des négociations engagées que, par lettres du 2 septembre 1438, c'est-à-dire quinze jours avant la prise de Dome par Jean Carbonnières, le roi avait donné la capitainerie de la place au comte de Périgord. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CXVII, 23 v°. — Arch. de Pau.)

Les Anglais étaient chassés de la place, c'était déjà un grand point, mais la forteresse n'en était pas davantage aux mains du roi. Le bâtard de Pelvézy, « capitaine de compagnies », avait conduit l'entreprise en son nom, dans son intérêt et celui de ses compagnons. Il s'agissait donc de traiter avec le nouveau possesseur de Dome. C'est ce que firent immédiatement les officiers du roi. Le 21 novembre 1438, le roi, par

lettres données à Blois, nomme commissaires auprès des Etats du Limousin, Thibaud de Lucé, évêque de Maillezais, Gautier de Pérusse, seigneur de Saint-Marc, et Jean Berton, pour aviser aux moyens de remettre entre ses mains la place de Dome, récemment prise par le « bastard de Pelvoisin », ainsi que Bertrand d'Abzac et deux de ses fils, partisans des Anglais. (B. N. Ms. *Fr.* 20417.)

Ce document contredit en partie le récit de Tarde, d'après lequel Dome aurait été remis entre les mains du roi et de son lieutenant, le vicomte de Lomagne, par traité passé à Gourdon, le 15 septembre 1438. Bien que le fond soit vrai, et que le traité entre les Anglais et les Français ait été passé à cette date (voir le texte du traité dans le *Fonds Périgord*, vol. CXVII, p. 30), il résulte avec certitude des lettres du 21 novembre 1438, que le règlement entre le roi, d'une part, et le bâtard de Pelvézy, au nom de ses « compagnons » qui avaient mené l'entreprise en leur nom personnel, de l'autre, n'était pas encore, à cette date, un fait accompli. Ce qui confirme absolument cette manière de voir, c'est qu'il intervint postérieurement un traité entre le roi, représenté par les commissaires précédemment nommés, et le comte de Périgord, agissant au nom du bâtard de Pelvézy et de ses « compagnons », en date du samedi 24 janvier 1438 (v. st.). Pour prix de leur abandon, le bâtard et ses « compagnons » recevront 4,500 réaux d'or, et Jean de Carbonnières personnellement, un château, le tout payable et livrable le jour de la Saint-André suivant.

On trouve encore, postérieurement à ce traité, des lettres patentes, en date du 13 février 1438 (v. st.), portant que « comme naguères, après ce que la ville et chasteaulx de Domme ou pays de Limosin (*sic*) ont esté remis en nostre obéissance et recouvrées sur nos ennemis... mesmement le chastel de Commerque.... » le roi commet, pour traiter de la remise des places et de la personne de Bertrand d'Abzac, chevalier, et de son fils, prisonniers du comte de Périgord et du bâtard de Pelvézy, l'évêque de Maillezais, les seigneurs des Cars, de Saint-Marc, etc. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, IX, 82 v<sup>o</sup>.)

La caisseroyale était vide : aussi le paiement se fit attendre. Pendant ce temps, Jean de Carbonnières garde Dome. Après divers délais et remises, une transaction intervient, aux termes de laquelle le bâtard de Pelvézy et ses « compagnons » reçoivent à compte une somme de 1,100 réaux d'or, et le bâtard est fait capitaine temporaire de Dome, jusqu'au paiement intégral du reliquat. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CXVII, 50.) Le roi confirme ce traité par lettres du 13 février 1438 (v. st.). (B. N. Ms. *Fds. Doat*, 245, 7. — *Fds. Périgord*, CXVII, 53.)

Le paiement de la somme promise à Jean de Carbonnières et à ses « compagnons » n'était pas encore effectué en 1439. Le 20 juillet de cette année, « ..... Guillaume Perrier et Giral Faure, dit Puycheny, marchands de Montignac, reconnaissent avoir reçu de Jehan, monseigneur le comte de

Périgord,..... par la main de Jehan Beaupoil, recepveur pour le roy au bas pays de Limosin, la somme de 200 royaulx d'or, de bon or et du poids de 3 deniers chacun royal, dont lesdits marchands étoient plèges et ont payée pour mondit seigneur aux compagnies qui furent à la prise de Dome.... Acte passé à Montignac, le 20 juillet 1439, scellé du sceau de la cour de Montignac ». (Orig. aux arch. de Pau. — Copie dans le *Fds. Périgord*, IX, 50.)

Le bâtard de Pelvézy aurait-il mené l'entreprise au nom du comte de Périgord ? C'est possible. Ce qui confirme cette manière de voir, c'est que Jean de Carbonnières, nommé gouverneur provisoire de Dome par le roi, en vertu du traité de 1438, était aussi capitaine de Larche pour le comte de Périgord. (La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la Noblesse*, v° Carbonnières.)

Quant à Bertrand d'Abzac, il paya pour tous. En vertu du traité de Gourdon du 15 septembre 1438, on lui avait promis la vie sauve et la remise de ses biens, sous condition qu'il servirait dorénavant le roi de France. Cet article du traité ne fut point respecté, dans l'accord intervenu entre les commissaires du roi et Jean de Carbonnières, et celui-ci s'engagea à remettre ses prisonniers aux officiers du roi.

Cette remise fut effectuée et Bertrand d'Abzac ne tarda pas à subir sa peine. Mené à Limoges où se trouvait le roi, il fut condamné à perdre la tête et exécuté. « 11 martii 1437 (v. st.), Carolus VII... in crastinum, id est die mercurii post prandium, fecit publicè in alto loco propè pillarium amputari caput Bertrandi de Azat, militis, proditoris, qui fecerat se Anglicum et captus fuerat in loco de Domione (*sic*) per virum bastardum..... » (Ex Ms. Cod. Sancti Martialis Lemovic. — Cl. Estiennot. *Fragm. historiæ Aquitan.* — B. N. Ms. *Fds. Périgord*, CLVII, 22.)

Le même jour, le roi, par lettres patentes, donne à la comtesse de Périgord une belle bible, confisquée sur Bertrand d'Abzac, que celui-ci avait mise en dépôt dans la ville de Sarlat. (*Ibid.*, IX, 76.)

Le château de Montastruc fut rasé. Le château de Dome fut confisqué et réuni au domaine royal, malgré les protestations du baron de Beynac, qui prétendait que cette seigneurie avait été seulement engagée à Bertrand d'Abzac et non vendue, malgré celles des évêques de Sarlat, seigneurs suzerains de cette forteresse. Leurs revendications restèrent inutiles. Le château de Dome-Vieille prit, dès lors, le nom de « Château du Roi », qu'il porte encore.

Voilà, d'après les documents contemporains, l'historique de cet important événement.

## NOTE VII (p. 227).

## ORIGINE DU PROTESTANTISME EN PÉRIGORD.

Les premières traces que l'on trouve de l'invasion du protestantisme en Périgord datent de l'année 1544. Le 20 juillet, une enquête est ouverte à Bergerac pour arriver à connaître les auteurs du sacrilège commis sur la statue de Notre-Dame du milieu du Pont, dont la tête avait été jetée au milieu de la rivière. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XIV, 20.) L'année suivante, l'action de la secte est plus évidente. Voici les curieux détails que nous fournit un document que M. Dupuy a trouvé dans les Archives de la ville de Bergerac, et qu'il a publié :

Le 20 novembre 1545, la jurade de Bergerac se réunit, sur la convocation de Jean de Belrieu, bailli de la ville. Celui-ci expose que Frère Guillaume Marentin, Franciscain, prêchant le dernier Carême à Bergerac, « avoit semé tout plein d'erreurs et dit *qu'il n'avoit passé que par ruelles et qu'il en viendroit qui passeroient par les rues* » ; et depuis seraient venus trois Frères-Prêcheurs de Sainte-Foy, qui auraient, en prêchant, nié le Purgatoire, nié le Saint-Sacrement et fait beaucoup de prosélytes. Le Président de la Chassagne, assisté de deux conseillers au Parlement, serait venu faire le procès des disciples de Marentin et des Frères-Prêcheurs, dont plusieurs auraient été condamnés à être décapités en effigie. Néanmoins, les novateurs, plus nombreux que jamais, se seraient livrés à des excès contre les catholiques, courant la ville de nuit, en armes, battant et frappant leurs adversaires. Bien plus, trois jours auparavant, ils auraient abattu et brisé les croix qui se dressaient autour de la ville. Le bailli a informé contre les religionnaires et il somme les consuls d'avoir à mettre à exécution l'arrêt prononcé par le Président de la Chassagne et de fournir l'argent nécessaire des deniers de la ville. — Les consuls répondent avec une certaine hésitation. Hélie du Castaing, premier consul, au nom de ses collègues, tâche de dégager la responsabilité de la municipalité. Il dit que l'administration consulaire n'est en fonction que depuis la Madeleine ; que, depuis cette époque, il n'y a eu aucun prêche ; que les consuls n'ont point qualité pour faire sur ce sujet commandement aux habitants ; que ce pouvoir appartient au bailli, magistrat royal ; que, d'autre part, messieurs les Gens du roi ont tout pouvoir de requérir l'exécution de l'arrêt. Les consuls offrent, avec leur concours personnel, de fournir les harnais de la ville, de payer des deniers de la caisse municipale, et déclarent leur bonne volonté d'o-

béir au roi. (Arch. de la ville de Bergerac. Layette E, n° 53. — Publié dans le *Bulletin*, II, 241.)

Ces mesures de rigueur n'arrêtèrent point les désordres et la propagande des novateurs. Le 24 août 1548, le seigneur de Ribérac, sénéchal du Périgord, assemble les notables de Bergerac aux fins de prêter serment de fidélité au roi, « faire cesser les émotions populaires, avec défense de faire assemblées, sonner le tambourin, courre le pavé la nuit, ne porter armes, sous peine de la hart. » (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XIV, 20.)

Trois ans après cette date, les religonnaires se manifestent à Périgueux par un fait qui produisit dans la province une vive émotion. Le 24 janvier 1551, ils abattent, la nuit, toutes les croix dressées depuis Périgueux jusqu'à Marzac. Il résulta de l'enquête que ce sacrilège avait été commis par certains ecclésiastiques et chanoines, infectés des idées nouvelles; mais le fait ne put être prouvé que contre un prêtre nommé Chauvet, qui fut emprisonné. Mais, ajoute le chroniqueur, « ce n'estoient que les « premières esgratignures du foïet de Dieu, qui, coup sur coup, nous escor- « cha plus vivement ». Quatre jours après, « ces harpies d'enfer », vers minuit, enfoncent la grille de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, où était déposé le trésor de la cathédrale, pillent les vases sacrés d'or et d'argent, estimés 40,000 livres, les précieux reliquaires du chef de saint Léon, pape, du chef de saint Barthélemy, apôtre, du bras de saint Front, 18 grands calices d'or ou d'argent, patènes, burettes, encensoirs, chandeliers et autres orfèvreries. Le 31 janvier, on rapporte dans la cathédrale les reliques qui avaient été jetées dans un jardin, privées de leur orfèvrerie, bien entendu. (J. Dupuy, *Estat de l'Eglise du Périgord*, 177, 178.)

Bergerac devint le foyer le plus ardent de la nouvelle hérésie. La ville, cependant, ne se déclara ouvertement pour la Réforme qu'en 1553, au dire du Père Dupuy, qui attribue cette apostasie à l'influence du lieutenant général de Poynet. Celui-ci avait succédé dans cette importante charge à son frère, nommé, cette année 1553, président à la Cour des aides de Périgueux. L'un était un officier vigilant, très bon catholique; l'autre était en secret luthérien, qui se servit du pouvoir qu'il détenait pour travailler les esprits, si bien qu'en six mois il fit déclarer ouvertement la ville pour la Réforme. Il autorisa la démolition des bâtiments ecclésiastiques, la tyrannie des novateurs, le massacre des prêtres. Le curé de Saint-Jacques, Jean Galaïou, et un autre prêtre, Antoine Bentajou, furent assommés dans l'église. (J. Dupuy, *ibid.*)

Sarlat se maintint fidèlement dans la religion catholique jusqu'en 1559, date des premières tentatives des protestants. La ville résista à l'infection, grâce à l'action du clergé et des magistrats.

Si l'on en croit M. Gaullieur (*Hist. de la Réforme dans le ressort du Parlement de Bordeaux* (1886), I, 177), il faudrait rapporter à l'année 1559 au

moins les premières tentatives faites par les réformés pour s'établir à Sarlat. Un ministre, nommé Etienne Gragnon, y aurait été directement envoyé de Genève. Celui-ci n'y fit cependant qu'un bien court séjour, puisque, l'année suivante, 1560, c'est un ministre du nom de Mazet qui, par ses prédications, cause les premiers troubles que l'on puisse signaler à Sarlat, sur le fait de la religion. Les prosélytes étaient déjà assez nombreux dans la ville, à en juger par la correspondance échangée entre Jacques André, sénéchal de Périgord, Antoine de Noailles, le duc de Guise, Burie et le Parlement, au sujet des événements dont Sarlat fut le théâtre pendant les années 1560 et 1561. « Le feu s'est allumé puyz huict jours en ça à Sarlat, de façon qu'ung ministre, comme ilz preschoyent de plain jour, appuyé d'une grande partie des habitans, fut déferé à justice. . . . » (J. André à Antoine de Noailles, le 21 octobre 1560.) « A Sarlat, Bragerac, Aymet et Mussidan, certain popullaire, sans armes toutesfoys, s'est assemblé pour entendre les presches de quelques dogmatizans qui se sont enhardiz, par passades, de prescher publiquement. . . . » (Le même au duc de Guise, le 30 octobre 1560. — Original à la B. N. Ms. 500 *Colbert*, XXVII, f° 130.) Biron juge le fait moins grave. « A Sarlat, le tout y est entièrement réduictz, aussi n'avoit ce esté grand chose, et l'évesque y est de puyz arrivé. » (Biron au duc de Guise, le 30 octobre 1560. — *Arch. hist. de la Gironde*, XIV, 1. — Tiré de la Bibl. Imp. de Saint-Pétersbourg. Documents français, n° 78.) « Est bruiet que quelques uns à Sarlat s'efforcent de faire assemblée de jour et de nuict pour oyr quelque ministre, contre la deffense des officiers de justice... » (Biron à Burie, le 30 octobre 1560. — B. N. Ms. 500 *Colbert*, XXVII, 132.)

La vérité est que la situation à Sarlat demandait un prompt remède. Appelé par l'évêque qui voit le mal gagner par l'effet de la parole de Mazet, Jacques André vient à Sarlat, accompagné de vingt chevaux et du procureur du roi, Mathurin de la Dieudye. Il trouve qu'outre plusieurs prêches, Mazet a fait plusieurs baptêmes à la genevoise..... mais il constate qu'il n'y a eu ni violences, ni émotion populaire, ni port d'armes. Pour plus de garantie, il fait promettre aux habitants, et même aux officiers de justice « de ne pas recepvoir telz dogmatizans et de ne pas assister à leurs presches, faire assemblées, ni eux aucunement divertir de l'institution ancienne et catholique ». (B. N. Ms. 500 *Colbert*, XXVII, 169.)

La preuve que les idées nouvelles avaient gagné du terrain dans la ville, et que certains penchaient en secret au moins pour la Réforme, peut se déduire du fait suivant. Mazet, surpris, fut arrêté par ordre des magistrats et mis en garde en la maison de deux personnages de la ville (qui ne sont pas nommées, d'ailleurs), et qui s'empressèrent de laisser s'évader leur prisonnier. N'était-ce point le but cherché par les officiers de justice, ou quelqu'un d'entre eux, en laissant à Mazet cette facilité de communiquer avec ses

partisans, au lieu de l'écrouer purement et simplement dans la prison sénéchale ? On pourrait le croire. (*Ibid.*)

Il est intéressant de remarquer que Mazet recevait un traitement de 10 livres par mois des protestants de Sarlat, Saint-Cyprien, Issigeac et Aymet.

Ces tentatives de prosélytisme dans Sarlat furent arrêtées dès le début. « Leur esglise (de Sarlat), écrit le sénéchal à Antoine de Noailles, le 13 novembre 1560, a esté des dernières introduites et n'estoyt fort avancée. » (B. N. Ms. Fr. 15871.)

Burie ne crut pas cependant le mal coupé dans sa racine, puisqu'il juge prudent de donner ordre, le 19 janvier 1561, à Jean de Losse, de se mettre dans Sarlat et de prévenir la compagnie d'ordonnance du prince de Navarre, alors en garnison en Limousin, de se tenir prête à venir donner main-forte à de Losse, en cas de besoin. (B. N., Ms. Fr. 3186, 27.)

L'effervescence ne fit que s'accroître à Sarlat, où le contre-coup des graves événements de l'Agenais et du Quercy se fit sentir. Le sénéchal Jacques André envoie rapports sur rapports au Parlement de Bordeaux. « Messieurs, écrit-il le 22 juillet 1561, je suys grandement déplaisant de vous advertir si souvant des escandalles qui surviennent journellement à ceste sénéchaucée pour raison de la religion.... Je suis contraint de vous faire entendre que puy 10 jours en ça, il s'est meu entre les habitants de Sarlat une espèce de guerre civile qui a duré environ deux ou trois heures, avec toquesaing, en laquelle aucuns ont esté thuéz et autres grièvement blessez, et non contents de ce, se sont saiz des clefz des portes de lad. ville, et, en forme d'hostilité, assis au milieu de lad. ville un corps de garde armé d'armes prohibées.... qui auroit engendré une telle peur et terreur à la plupart des bons et notables cytoïens qu'ilz auroient esté constraintz habandonner leurs propres maisons. » (B. N. Ms. Fr. 15875, 74, original.)

Le 6 août suivant, le lieutenant criminel et les consuls envoient au Parlement de Bordeaux le procès-verbal des nouveaux troubles dont la ville avait été le théâtre. Le 11 août, intervient arrêt, portant ordre d'informer. Le résultat m'est inconnu. (*Registres secrets* du Parlement de Bordeaux dans B. N. Ms. Fds. Périgord, XI.)

#### NOTE VIII (p. 219).

##### SURPRISE DE SARLAT PAR VIVANS, ET REPRISE DE LA VILLE PAR LES CATHOLIQUES EN 1574.

Voici un récit de la prise de Sarlat par Vivans, écrit par un témoin oculaire :  
« Le 22 février 1574, jour de lundy, velhe de mardy-gras, droict à l'aube

du jour, fut prinze la présente ville de Sarlat par le cappitaine Vivan conduictz par certains tretres, enfans d'este ville, lesquelz les habitants ne se doubtent, par escallade du cousté de Lendrevye, et morut qui fut tué de pouvres catholiques environt vingt hommes. De leur cousté ne morut qun appelé Bournagel, lequel, estant blezé, morut dans mon lit à la mayson del Peuch ; ma boutique fut pillée, là où je avois environ 2000 livres de marchandises qui ne me resta fort peu, on me chassa dehors la ville et malez retirer chez le sieur de la Vigeyrie à Carlux. » — (*Livre de raison* de Guillaume de Ravilhon, bourgeois et marchand de Sarlat.)

La prise de Sarlat ne fut pas un fait isolé et accidentel. « Le jour que la ville de Sarlat fut prinse, ceux de ladicte religion avoient projeté de surprendre, non par armes, mais par stratagesmes et aultres ruses de guerre, toutes les villes de Périgord et Limosin... » (*Journal* de Pierre de Jarrige, viguier de Saint-Yrieix... p. 79.) A la même date, les religionnaires s'emparèrent de Beaulieu, Vayrac, Montvalent, Montfort, Pons, Châteauneuf, etc. (*Ibid.*) Cette prise d'armes des protestants est connue dans l'histoire sous le nom de « Prise d'armes du Mardi-gras ».

Pierre de Jarrige, dans son récit de la prise de Sarlat, indique le vicomte de Bruniquel comme le chef de l'entreprise, ayant sous lui Vivans, la Boissière et Bonaguil (lire: Bornazel). — C'est la seule mention que je trouve de la présence de Bertrand Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel, célèbre capitaine huguenot, à la prise de Sarlat en 1574.

Un procès-verbal dressé au mois d'octobre de la même année, par François de Gérard, conseiller du roi, lieutenant-général de Périgord au siège de Sarlat, à la requête de Louis de Salignac, évêque de Sarlat, donne les noms des ecclésiastiques tués par les protestants ; ce sont : François de Bruzac, prévôt de la cathédrale ; Pons de Salignac, abbé de Nesle, grand archidiacre ; Pierre de Salignac, chantre de la cathédrale ; Jean Valate, chanoine ; Etienne Madieu, prébendier. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LII.)

Un des « tretres, enfans de la ville », qui favorisèrent le plus la surprise de Sarlat par Vivans, fut un magistrat, lieutenant particulier au siège sénéchal de la ville. Le sénéchal André de Bourdeille, annonçant au roi la reprise de Sarlat par les catholiques, le 17 mai 1574, demande en faveur des sieurs de Puymartin et de Prouhet, la confiscation de l'office de lieutenant particulier, « qui fut cause de la reddition dudit Sarlat la première fois aux huguenots ». (*Œuvres* de Brantôme. La Haye (1743), vol. XIV, n° 33.) Le roi, dans sa réponse du 25 mai suivant, lui annonce l'envoi « du brevet de la confiscation du lieutenant particulier ». (*Ibid.*, n° 38.) Ce magistrat était Antoine du Faure, que nous trouvons qualifié de lieutenant particulier par autorité royale, au siège de Sarlat et bailliage de Dome, le 2 septembre 1572. (Arch. de Gérard.) — La confiscation ne fut-elle pas

opérée malgré le brevet du roi et le magistrat parvint-il à se laver de cette accusation si grave ? ou plutôt transigea-t-il, à prix d'argent, avec les bénéficiaires du brevet de confiscation, Puymartin et Prouhet ? Cette dernière hypothèse est plus probable. Ce qui est certain, c'est que nous trouvons le même Antoine du Faure lieutenant particulier de la sénéchaussée jusqu'en 1606. (Arch. de Gérard.)

Le chef hiérarchique de ce magistrat infidèle à son devoir, le lieutenant général François de Gérard avait été surpris par la promptitude d'une attaque contraire au droit des gens, et que rien ne pouvait faire prévoir. Il dut renoncer à toute tentative de résistance et chercher à échapper à la mort certaine qui l'attendait, s'il était tombé entre les mains de Vivans. Il laissa donc les huguenots s'acharner sur ses biens et se hâta de préparer les moyens pour délivrer la ville dont il avait, devant le roi, la responsabilité. « ... Il (François de Gérard) conserva la ville de Sarlat soubz l'obéyssance de noz prédécesseurs roys jusqu'en l'année 1574, quelle feust surprinse par ceux de la R. P. R. qui auroient pris, saccagé et pillé ses maisons et domaines... laquelle ville, par le bon ordre et adresse dud. François de Gérard, feust bientost reprinse et remise en notre obéyssance, en considération de quoy Charles IX, d'heureuse mémoire, le fist chef de la justice de ladicte sénéchaussée. » (Lettres patentes de maintenance de noblesse pour Armand de Gérard, écuyer, seigneur du Barry. — Avril 1649. — Original. Arch. de Gérard.)

Il est juste de remarquer que la surprise de Sarlat par Vivans, contre le droit des gens, fut loin d'être approuvée unanimement par les chefs protestants. Les seigneurs de Caumont, de Beynac, de Saint-Geniès, de Larmandie de Longa, « ne sont partis de leurs maysons, ne aussy baillé secours, faveur ne ayde ausdits séditieux ». (Bourdeille au roi, 13 mars 1574, *loc. cit.*) Le roi leur écrivit pour leur exprimer sa satisfaction — (Le roi à Bourdeille, 15 mars 1574, *loc. cit.*)

Le sénéchal André de Bourdeille donne, dans sa correspondance, sur la reprise de Sarlat, des détails un peu différents de ceux que nous trouvons dans le texte de Tarde. « J'ay sceu, écrit-il au roi le 24 avril 1574, que Vivans estoit parti de Sarlac, où il estoit chef, pour aller trouver Langoyran à Bergerac, et que, tous deux voulans retourner audit Sarlat, l'entrée leur en a été refusée par ceux de la ville, lesquels se sont saisis de la femme et des enfants dudit Vivans et ont rompu ses coffres, pensant trouver le butin qu'il avoit fait dans la ville. » (*Œuvres de Brantôme. La Haye (1743), t. XIV, n° 25.*) « ..... Après que M. de Losse a esté venu d'essayer combatre Langoyran et le chasser jusques à Beaulieu, il sen est retourné à Sarlac, pensant l'avoir et mettre en vostre obéyssance par douceur, voyant le barbouil qui estoit de là dedans entre eulx ; ce qu'il n'a pu faire.... » (Le même au roi, 5 mai 1574. — *Ibid.* n° 26.)

Le roi ne paraît point considérer le fait d'avoir refusé l'entrée à M. de Losse comme un acte de révolte de la part des Sarladais. Cela résulte de sa lettre à Bourdeille, du 13 mai suivant, répondant à la précédente : «... Estans bien ayse, dit-il, que ceux de Sarlat se soient rendus maistres de la ville et qu'ilz ayent refusé l'entrée à celui qui sen estoit auparavant saisi, je m'assure, dit-il, qu'il y sera si bien pourvu qu'ilz ne retomberont en cette accident... » (*Ibid.* n° 31.) La ville, délivrée de Vivans, resta néanmoins au pouvoir des protestants.

Les officiers militaires du roi n'avaient point renoncé à s'établir avec autorité dans Sarlat, et à y mettre une solide garnison catholique. C'est ce qui fut exécuté le 12 mai suivant, grâce à l'appui de la population catholique. «... Mardy dernier, écrit André de Bourdeille au roi, le 17 mai 1574, environ midy, je fus adverty que le sieur de Puymartin, chevalier de vostre ordre, beau-frère de M. de Losse, avoit prinset gagné une des portes et une tour de la ville de Sarlat, par l'intelligence qu'il avoit avec aulcungs de ceulx qui estoient dedans. Et craignant que ceulx de Bergerac ou aultres..... eussent voulu secourir leurs compaignons... jay adverty plusieurs gentils-hommes et seigneurs de mes parents et amys quilz me vinsent trouver ; ce qu'ils firent le lendemain bon matin, et cependant jadvertis deux compaignies de pied que M. de Losse m'avoit laissées pour marcher droit vers Montignac. Et ainsi que je voulois monter à cheval,.... je fus adverty que lad. ville estoit du tout en vostre obéyssance,..... Je despechis ung homme et escripvis aud. sieur de Puymartin, le pryant de m'en faire certain, lequel me fit response..... et voyant qu'il n'avoit point besoing de forces, j'ay donné congé aux seigneurs et gentilshommes..... Le sieur de Puymartin m'a faict aultre response, par laquelle cognoistrez ceux qui sont dans lad. ville pour vostre service, et me semble, Sire, que leur debvez escrire.... et aud. sieur de Puymartin qui est cause de la reprise de lad. ville... et aussi au nommé Prouhet, lequel fit l'entreprinse avec le sieur de Puymartin. » (*Ibid.* n° 33.) Ce Prouhet devait être Jean de Prouhet, écuyer, seigneur de Saint-Clément et de Roffi.

Il est juste de rappeler que François de Gérard, lieutenant-général de Périgord au siège de Sarlat depuis 1572, fut établi par Charles IX chef de justice de la sénéchaussée, cette même année 1574, en récompense des services qu'il avait rendus, lors de la reprise de Sarlat par les catholiques (voir page précédente), et nous trouvons ailleurs que Raymond de la Brousse, lieutenant criminel, et un sieur Graves, s'employèrent aussi utilement dans cette importante circonstance. (Lettres patentes d'anoblissement pour Jean de la Brousse, premier président au présidial de Sarlat. — Sept. 1671. — B. N. Ms. *Carrés de d'Hozier*, 137.)

J'ai signalé ailleurs, en parlant de Jean de Beynac, seigneur de la Roque-Meirals, le procès qu'il intenta à la ville de Sarlat pour avoir paiement de la

somme de 3,000 écus, qui lui aurait été promise pour prix de son concours (voir p. 257, note 4). La Roque-Meyrals ne fut pas le seul à recevoir ainsi récompense. Dans les « Mémoires envoyés au Roy par le syndic des États du Périgord, le 29 mai 1575 », on lit : « Faultremonstrer au Roy, comme le lieutenant (général) de Sarlac a imposé sur son ressort la somme de dix huict mille livres, pour récompenser ceux qui avoient reprins la ville de Sarlat, qu'est cause que les deniers, revenus et aultres, ordonnez pour le faict de la guerre, ne peuvent estre payez. Qu'il plaise à Sa Majesté d'octroyer surséance de la levée de ladicte somme jusques à ce que Dieu nous aura donné la paix et aux habitans moyen de payer. » (*Œuvres de Brantôme* (1743), t. XIV.)

Ce passage est curieux à plus d'un titre, surtout parce qu'il permet de constater une des attributions les moins connues de la charge de lieutenant-général. Parmi ses pouvoirs si variés, celui qui lui donne le droit d'imposer légalement les paroisses du ressort de sa sénéchaussée et de lever une somme aussi considérable pour subvenir aux frais du siège et de la reprise de la ville principale, mérite d'être signalé. Et il n'y a point d'hésitation sur la légalité de cette levée de deniers. Le syndic ne demande pas au roi de casser cette imposition, mais seulement de surseoir à la levée des deniers, et, d'autre part, la cour apprécie de la même façon, puisque, non seulement François de Gérard n'est point blâmé, mais au contraire nommé, au même moment, chef de justice de la sénéchaussée de Sarlat, en récompense de ses services.

C'est en vertu de ces mêmes attributions que le lieutenant-général, deux mois après, rend l'ordonnance suivante sur le fait des deniers royaux :

« François de Gérard, conseiller du roy, lieutenant-général au siège de Sarlat, aux habitants de la Roque et Tayac.

« Comme, dèz le 13<sup>e</sup> juillet, les éluz et controlleurs ordonnez par le Roy sur le faict des aydes, tailhes, etc.... au pays et eslection de Périgort ayent procédé au despartement de la somme ordonnée par Sa Majesté pour l'entretènement de 600 hommes de guerre, mis en garnison au pays de Périgort, pour la conservation des villes, chasteaux et places fortes d'ice-luy, pour les trois moys passez de may, juin, juillet, et commandé de porter les sommes à Périgueux ez mains de Jean de la Borie, commis à la recepte et levée d'iceulx, partie desquelles commissions avoient esté livrées au cappitaine Solminhac, estant en garnison à Sarlat, pour le payement de sa solde, et parce que depuys la ville de Périgueux a esté surprinse par les ennemis qui destiennent la personne dudict Laborie.... à ceste cause, Nous ordonnons cothiser la somme imposée sur vous et la porter ici. A Sarlat, le 13<sup>e</sup> aoust 1575.

« F. GÉRARD, *Lieutenant général.* »

(B. N. Ms. *Fds. Périgord*, XV.)

Le capitaine Solmignac, dont il est parlé ici, commandait dans Sarlat, depuis le mois de mai 1574, une compagnie de 80 hommes à pied, sous les ordres de M. de Puymartin, chevalier de l'ordre du roi, laissé comme gouverneur de la place par M. de Losse, lors de la reprise de la ville. (Instruction... pour remonter au roi, 29 août 1574. — *Œuvres de Brantôme*, (1743), t. XIV.)

## NOTE IX (p. 302).

## DOCUMENTS SUR LE SIÈGE DE SARLAT EN 1587.

Voici quelques documents, la plupart inédits, sur cet événement important, qui ont dû être renvoyés ici à cause de leur longueur.

I. — La reine Catherine de Médicis à Bertrand de Salignac, seigneur de la Mothe-Fénelon, chevalier des ordres du roi et conseiller d'État.

« Monsieur de la Mothe-Fénelon, vous avez faict avecques vos nepveux ung très notable et agréable service au Roy, monsieur mon filz et à vostre patrye, par la deffence de la ville de Sarlat qui a esté préservée, par vostre prudence et par la vertu et valeur de vosd. nepveux, contre les forces de ceux du party contraire qui auront reçu ce coup de baston avecques celluy de la defaite entière de leur armée estrangère advenu par la singulière grâce de Dieu et par la bonne conduite et le bon heur du Roy mond. sieur et filz. Je me réjouis grandement du bon debvoir que vous avez faict en ceste occasion, tant pour l'avantaige que en recepvra le service du Roy, mond. sieur et filz, que pour l'affection particulière que je vous porte et à tous les vostres, pour lesquels je seray tousjours preste à m'employer quand l'occasion de ce faire s'en présentera. A tant je prie Dieu, Monsieur de la Mothe-Fénelon, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escript à Paris le 5<sup>e</sup> jour de janvier 1588. »

Signé : « CATERINE. »

Plus bas : « DE NEUFVILLE. »

Au dos : « A Monsieur de la Mothe-Fénelon, chevalier des ordres du Roy monsieur mon filz et conseiller en son conseil d'Etat. »

(Arch. Nat. K. 101. — Minute originale.)

II. — Le 21 janvier 1588, le roi Henri III fait don à la ville de Sarlat d'une somme de 10,000 écus, pour être employés tant à la réparation des murs qu'à l'indemnité des propriétaires de plus de soixante mai-

sons démolies, soit dans un but de défense, soit par le canon du vicomte de Turenne.

Le même jour, par lettres patentes, le roi, faisant droit à la requête des habitants de Sarlat, les exempte à perpétuité de toutes impositions, « en considération des pertes par eulx souffertes à l'occasion des troubles et de la grande dépençe et ruynes qu'ilz ont esté contrainctz supporter à cause du siège mis devant la dicte ville de Sarlat par le viconte de Thurenne, avec l'armée de ceulx de la nouvelle opinion en l'année dernière ». (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LII.)— Ces lettres patentes, présentées au bureau des finances de Bordeaux, donnent lieu à un avis de cette juridiction, daté de Bordeaux le 11 (déchiré) 1588, qui déclare au roi que les requérants doivent être simplement « quittés et deschargéz du payement de taille et creues d'icelle, seulement durant six années prochaines et consécutives, commencées le premier jour de janvier dernier, en ce comprins aultre descharge à eulx faicte, pour trois années commençans aussi en la présente, par aultres lettres patentes de Sa Majesté du mesme jour. 21 janvier dernier. » (Arch. de Gérard. Original parchemin.) — Je ne sais quelle fut la suite de cette affaire et si la réduction proposée par le bureau des finances fut maintenue par le roi.

### III. — Le roi Henry III à Bertrand de Salignac, etc.

« Monsieur de la Mothe, vous et vos nepveus, accompagnés de vos bons parens et amis et de la fidélité des habitans de ma ville de Sarlat, m'avez fait un très-agréable et utile service de m'avoir si bien et heureusement deffendu et conservé lad. ville contre l'effort et la puissance des perturbateurs du repos publicq de mon royaume, en quoy vous avez acquis une très-grande gloire et de moy un gré éternel et perdurable et suis très mary de ce que l'estat présent de mes affaires ne me permet de le recognoistre à ceste heure envers vosd. nepveus et lesd. habitans selon leur mérite et mon désir, mais j'espère le récompenser à l'advenir de façon qu'ils serviront d'exemples aux autres et auront toute occasion de s'en louer, quoy attendant je vous prie et eux aussi vous contenter de ma bonne volonté, continuer à vous employer pour la conservation de lad. ville et à maintenir en debvoir et obéissance mes sujets tant de la noblesse que autres qui vous seront voisins, leur faisant savoir que j'ay deslibéré de m'approcher d'eulx pour les délivrer des maulx qu'ils souffrent et en chastiant les meschans, recognoistre et gratifier les bons tant qu'il me sera possible et y commencer de la présente année, pour ne discontinuer ny cesser jamais que je n'aye mis à bout ung si bon œuvre, vous priant et eulx pareillement de vous tenir prests pour m'y accompagner et servir ; et au reste croire que j'ay eu à grand plaisir de voir le sieur de Gaulejac, vostre nepveu, lequel m'a rendu très-bon compte de tout ce qui s'est passé au siège dud. Sarlat et s'est en toutes

choses comporté très-sagement. Je prie Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa sainte et digne garde. Escript à Paris, le 12<sup>e</sup> jour de febvrier 1588. »

Signé : « HENRY. »

Plus bas : « DE NEUFVILLE. »

Au dos : « A Monsieur de la Mothe-Fénelon, chevalier de mes ordres, conseiller en mon conseil d'Etat. »

(Arch. de Gérard. — Copie ancienne.)

IV. — Le 21 janvier 1588, le roi accorde au lieutenant général de Sarlat un brevet qui double ses gages. Voici les considérants de ce brevet. — « :.... Nostre amé et féal conseiller et lieutenant général en la sénéchaucée de Périgort au siège de Sarlat, M. François de Gérard, nous a .... remontré qu'il s'est deument acquitté et comporté d'exercice du dict estat et mesme à la conservation de la dicte ville en nostre obéyssance, tant durant les troubles qui ont eu cours au dict pais que durant le siège qui fut mis dernièrement par le vicomte de Thuraine, avec larmée de ceulx de la nouvelle oppinion, qui a apporté grande perte au dit suppliant, mesmes en ses maisons et métaries qu'il a aux champs, lesquelles ont esté ruinées et saccagées durant tous les dits troubles par les gens de guerre tant d'un que d'aulture party.... Nous, de l'advis de nostre conseil, considérant les pertes du dict suppliant et le bon debvoir qu'il a faict [tant] en l'exercice des dicts estats qu'à la conservation de la dicte ville en nostre obéyssance, luy donnons...., etc. »

(Arch. de Gérard. Orig. parch.)

Les présidents trésoriers de France à Bordeaux ayant refusé d'entériner les lettres précédentes, sous prétexte qu'elles constituaient une gratification anormale, le roi, par ses lettres de jussion du 23 mai 1588, en ordonne l'entérinement, bien qu'elles n'aient pas été vérifiées par la chambre des comptes. « ..... les quelles lettres, est-il dit, vous ayant esté présentées pour les entériner, auriez reffuzé de ce faire et ordonné qu'en faisant apparoir de la vériffication faicte d'icelles en nostre chambre des comptes... que seroit, ce faisant, et au moïen des grandz fraiz qu'il conviendrait faire pour ce ..... priver le suppliant d'une bonne partie de la récompence que nous luy avons accordée pour le bon debvoir à servir qu'il nous a faict durant le siège du dict Sarlat, où il n'a rien espargné pour conserver et deffendre lad. ville contre ceulx qui taschoint par force de s'en investir et la distraire de nostre obéissance, pourquoy voulant rele-

ver le dict Gérard de si grande despence et noz dites letres sortir leur plain et entier effect, vous mandons et ordonnons. . . . etc. »

(Arch. de Gérard. — Orig. parch.)

La cour des comptes se mêla aussi de cette affaire, et malgré plusieurs lettres de jussion envoyées par le roi à cette haute juridiction, François de Gérard ne put jouir de cette augmentation de gages qu'en 1597, en vertu de lettres d'Henri IV, du 18 janvier, qui, confirmant la libéralité faite par son prédécesseur, rappelle, dans les termes les plus élogieux, la part prise par le lieutenant général aux événements de la province, et principalement à la levée du siège de 1587 et à la soumission de Sarlat en 1594. — (*Ibid.*)

V. — Le roi Henry III à François Pothon de Gérard, conseiller du roi, lieutenant général de la sénéchaussée de Périgord au siège de Sarlat.

« De par le Roy.

« Nostre amé et féal, nous avons veu le procès-verbal que l'évesque de Sarlat et vous avez dressé du siège qui a esté mis devant nostre ville de Sarlat et avons eu plaisir de recognoistre par icelluy, la fidélité, constance et affection au bien de nostre service que vous et vos consitoiens avez fait paroistre en cest endroit, ne doubtant pas qu'en vostre particulier vous n'ayez sany beaucoup de perte et d'incommodités en vos biens pendant le dict siège, outre la cessation et discontinuation de nostre justice, qui vous a empêché de jouir des émoluments de vostre estat, mais nous vous asseurons que se présentant occasion de le recognoistre, nous vous faisons paroistre le contentement qui nous en demeure et l'estime que nous faisons de vostre bonne volonté et du debvoir que vous avez rendu en ce besoing dont nous aurons à jamais mémoire.

« Donné à Paris ce dousiesme jour de fevrier mil cinq cens quatre vingt huict. »

Signé : « HENRY. »

Plus bas : « DE NEUFVILLE. »

(Archives de Gérard. Copie authentique.)

La reine-mère, Catherine de Médicis, écrivit à la même date au même une lettre de remerciement, qui existait, il y a peu d'années encore. Ce document s'est perdu.

VI. — La reine Catherine de Médicis à Bertrand de Salignac.

« Monsieur de la Mothe-Fénelon, le Roy, monsieur mon filz, est non seulement très-bien informé du bon debvoir que l'évesque de Sarlat et vos autres nepveus

ont fait en la conservation de lad. ville, mais il recognoist aussi que le bon succès qui en est arrivé est deub à vostre soing et prévoyance, qui aviez si bien donné ordre à toutes choses auparavant que l'on y eust mis le siège, que cela a grandement aydé à repousser les ennemis. Or, il vous en scait le bon gré que mérite ungsi notable et utile service, et vous assure que se présentant occasion de le recognoistre en vostre endroit et de vosd. nepveus, vous sentirés par effect le contentement qu'il en a en quoy je le conforteray tous jours autant qu'il me sera possible, vous voulant bien dire que lesieur de Gaulejac, présent porteur, s'est très-bien acquité de la charge que vous luy avez donnée, priant Dieu, Monsieur de la Mothe-Fénelon qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Escript à Paris, le 13<sup>e</sup> jour de febvrier 1588. »

Signé : « CATHERINE. »

Plus bas : « DE NEUFVILLE. »

Au dos : « A Monsieur de la Mothe-Fénelon, chevalier des ordres du roy, monsieur mon filz, et conseiller en son conseil d'Estat. »

(Arch. de Gérard. — Copie ancienne.)

VII. — L'évêque Louis de Salignac reçut aussi du roi des marques de satisfaction et une indemnité pour les avances et pertes qu'il avait faites lors du siège du vicomte de Turenne. La quittance suivante en fait foi :

« Nous, Loys de Salignac, évesque de Sarlat, confessons avoir reçu de M<sup>e</sup> Pierre Crémoux, receveur des tailles de Périgord, la somme de 550 escus, faisant partie de 4000 livres imposée par mandement du Roy au pays de Périgord en l'année dernière pour nostre remboursement de frais par nous soufferts et despence par nous employée à la conservation de la ville de Sarlat, durant le siège mis devant icelle au mois de novembre 1587 par le sieur viscompte de Turenne, conduisant l'armée de ceulx de la nouvelle opinion... A Sarlat le 21 juillet 1590.

« DE SALIGNAC, *Evêque de Sarlat.* »

(B. N. Ms. Gaignères. *Latin*, 17028.)

Cette victoire de Sarlat sur une armée victorieuse fut considérée comme l'effet de la protection divine. Une procession commémorative fut établie en souvenir de ce grand événement (Propre des SS. du diocèse de Sarlat, 1677), et s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Les services rendus dans ces graves circonstances par les principaux défenseurs de la ville ne furent point oubliés, et l'on trouve dans divers documents trace de la reconnaissance publique pour les familles qui s'étaient distinguées. Presque de nos jours, le vénérable et éminent Monseigneur Georges Massonnais, qui, digne successeur de nos évêques de Sarlat, dont il avait re-

noué la chaîne, affectionnait d'une manière toute particulière sa seconde ville épiscopale, aimait à venir présider à la fête commémorative de la levée du siège de 1587, et, du haut de la chaire, rappelait aux habitants de Sarlat les services que rendirent jadis à la religion et à leurs aïeux, les Salignac, les Gérard, les Carbonnières, les la Batut, les la Brousse, les Custojouls, les Chassaing, et les autres défenseurs de la ville. Aujourd'hui, ces vieux souvenirs s'effacent, ils auront disparu avant qu'il soit longtemps.

## NOTE X (p. 300).

## PRISE DE SARLAT PAR LES LIGUEURS EN 1590.

Voici le récit que nous a laissé de cette surprise de Sarlat par les ligueurs, un bourgeois de la ville, Léonard Selves. Outre l'intérêt du récit écrit sur le fait, on y trouve quelques détails bons à conserver. Ce récit a été publié par nous dans le *Bulletin* de la Société historique du Périgord, 2<sup>e</sup> année.

« Le 23 juing mil v<sup>c</sup> III<sup>xx</sup>, ung sabmedy, veille de la Saint Jehan, à l'heure de cinq heures du soir, nostre ville de Sarlat fut prinze par la porte de la Regnaudye, par M. de la Torrette qui avoict esté arcidiacre de l'église cathédrale de la dicte ville et autres, par le moyen de force habitans de la dicte ville qui le mirent dedans, qui avoyent gagné la muraille, criant par la ville : Vive la Ligue ! et le 25<sup>e</sup> du mesme moys, fust reprinze, et les habitans, voyant que ce fust leur ruyne et du pays, s'advîsèrent de les tirer de force, ce quilz firent. Ledict sieur de la Torrette, estant allé faire desmolir une maison, nommée la Boytie, afin que ceulx de la religion ne la prinsent, avec quelques soldats, et fermaient lesdictz habitans la porte de ladicte Regnaudye et cryant par la ville avec les armes : Vive liberté et Sarlat ! et prindrent les armes aulx estrangiers et baillèrent en garde en certaines maisons, puis, ledict soir, les firent sortir de force et leur rendirent leurs armes et ce parce que le sieur de la Torrette avoict uzé de honneste gentilhomme envers les susdictz habitans ; à la prinze ne fust blaysé qu'un nommé monsieur de Leygue, juge de ladicte ville, et Anthoine Lauzanne, et feurent contrainctz par les habitans quitter, voyant que ladicte muraille estoit prinze et contraincte par la vive harquebuzade. Les uns, qui estoient partisans en ce faict feurent expellés dehors et les autres non. »

(*Livre de raison* de Léonard Selve, bourgeois de Sarlat.)

Une délibération de la Jurade, du 28 juin, donne à la reprise de Sarlat sur les ligueurs la date du 27. Le récit de l'événement est le même que celui qui précède, mais rappelle le nom du sieur de Belcaire, qui aurait conduit l'entreprise sur Sarlat avec l'archidiacre de la Tourette. (B. N. Ms. Fds. Périgord, vol. LII.)

Voici, d'autre part, un document qui jette un certain jour sur cet événement. C'est une lettre écrite par le Parlement de Bordeaux au maréchal de Matignon :

« Très honoré sieur, nous estimons que vous aves entendu par les consulz de la ville de Sarlat la surprinze qui avoict esté faicte d'icelle par aucuns mal intentionnez au service du Roy, au moyen des intelligences qu'ilz avoyent avec des particuliers de lad. ville, ensemble du bon devoir quiceulx consulz ont aporté à se rachapter d'une telle tyrannie et oppression dont ilz estoient menassés, de quoy ilz sont grandement à louer, et de notre part, incontinent en avoir esté advertis, nous leur avons escript de continuer à faire leur devoir et promis toute faveur et assistance en ce qui dépendoit de nous, avec injonction de faire faire le procès aux coupables de lad. trahison et daultant que le prétexte de la révolte a commencé par le mauvais traictement que ceulx de la garnison de Dome font aux habitans de Sarlat, et qui détiennent prisonniers le lieuctenant criminel <sup>1</sup> du siège dicelle, il est à craindre, si telles voyes et façons de faire continuent, qu'ilz ne soyent poulssés au désespoir. Nous avons faict un arrest pour la délivrance du lieutenant criminel au capitaine Vivant et vous prions luy en escrire de vostre part à ces fins, ensemble au sieur viscomte de Turenne et le plustot ne sera que le mayeur, afin de faire cesser telles violances pour les inconvéniens qui en pourroyent advenir au bien et service de sad. Majesté et nous prions cependant le Créateur vous donner, très honoré sieur, en parfaicte santé, très longue et heureuse vie. Escript à Bordeaux, en Parlement, et soubz le seing et scel d'icelluy, le sixiesme jour de juillet 1590.

« Les gens tenans la court de Parlement de Bourdeaux, bien vostres.

« Dalesmes. »

(Copie du xvi<sup>e</sup> siècle. — Arch. dép. E. — Cartons cotés : *Sarlat.*)

<sup>1</sup> Le lieutenant criminel de la sénéchaussée de Sarlat était Raymond de la Brousse.

## NOTE XI (p. 324).

## SOUSSION DE SARLAT AU ROI EN 1594.

Voici le texte de l'ordonnance des consuls de Sarlat, publiant la prorogation de la trêve générale conclue le 1<sup>er</sup> août 1593 :

« Il est faict déclaration à toutes manières de gens, de quelque estat, quallité et condition qu'ilz soyent, que la trefve générale de France dure et continue jusques au vingtiesme de novembre prochaing venant, icelluy incluz, et par ainsin est inhibé à toutes personnes d'y contrevenir, uzer d'aucune prinzes de ville, maisons, personnes, bestialz, ny commectre aultre acte d'hostilité, à peyne de la vie, et sera procédé contre les infracteurs par les voyes de justice comme perturbateurs du repos public.

« Faict à Sarlat, le vingt-septiesme jour d'octobre, an mil v<sup>e</sup> quatre vingtz treize.

« De la Broüe <sup>1</sup>, consul; Cordis <sup>2</sup>, consul; Crémoux <sup>3</sup>, consul; L. Salvaing, consul; de la Coste, greffier commis. »

Au pied : « Publié le jour que dessus, en présence desd. sieurs consulz, iceulz assistans, tant en la place et fauxbourg de la Boucarie, où le marché se tient d'ordinaire, que place publique de lad. ville. » — (Archives départementales, E. — Cartons cotés : *Sarlat*. — Original papier.)

Sur une copie de cette pièce, dans le *Fds. Périgord*, on trouve la mention suivante : « [Cette trêve fut] continuée pendant ledict mois de novembre et puis jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier. »

Le roi nomma pour remplacer le sénéchal d'Aubeterre, tué au siège de Lisle en juillet 1593, le vicomte de Bourdeille. Les circonstances étaient difficiles. Le roi venait d'abjurer le 25 juillet 1593; il s'agissait d'opérer la pacification complète du pays et de grouper autour du prince les débris des divers partis qui s'étaient fait une guerre acharnée depuis 35 ans. Le roi crut devoir donner au nouveau sénéchal des instructions pour le guider dans ses délicates fonctions. Le texte de ces instructions nous a été conservé. C'est un document trop intéressant pour ne pas être donné en entier. On verra combien le roi jugeait sainement la situation et avec quelle générosité il fit les premiers pas pour attirer à lui les diverses fractions encore hésitantes.

<sup>1</sup> Antoine de la Brouhe, avocat du roi au sénéchal.

<sup>2</sup> Léonard Cordis, conseiller au sénéchal.

<sup>3</sup> Guillaume Crémoux, dit le Vieux.

DÉPESCHE BAILLÉE AU SIEUR DE BORDEILLE POUR COMMANDER EN PÉRIGORD.

MÉMOIRE SERVANT D'INSTRUCTION.

« Le Roy, considérant que à l'occasion du décedz puis naguères advenu du sieur vicomte d'Aubeterre, qui avoit la charge de commander au pays de Périgord pour le service de sa Majesté, il estoit besoing de pourveoir d'un autre chef, sadicte Majesté a faict eslection, à cest effect, de la personne du sieur vicomte de Bordeille, tant pour la confiance qu'il a de la fidélité et affection d'icelluy à sondict service, que pour la qualité et le crédit qu'il a audict pays, s'asseurant sadicte Majesté qu'il se comportera si vertueusement en ladicte charge qu'elle aura occasion de s'en contenter.

« Lorsqu'il sera arrivé audict pays, il assemblera et verra le plus grand nombre qu'il pourra de gentilzhommes d'icelluy, serviteurs de sadicte Majesté, et, après leur avoir faict entendre ladicte charge qu'elle luy a donnée, leur dira, au nom de sadicte Majesté, qu'elle leur scait très bon gré de la fidélité et affection qu'ilz ont montré avoir à son service, les priera de persévérer et de voulloir assister aux affaires qui se présenteront pour le bien de la province et de son dict service, comme ilz s'y sont dignement employez par cy-devant, les assurant que sa Majesté les recognoistra aux occasions qui s'en présenteront, selon leurs mérites, desquelz il leur donnera le tesmoignage qui leur en sera deub, afin de leur servir aux gratifications qu'ilz pourront désirer de sadicte Majesté.

« Que, au demeurant, sa Majesté a un très grand regret de la ruyne que la guerre apporte à ce royaume, qu'elle n'a rien obmis ny laissé en arrière pour parvenir à une bonne réconciliation, ayant après sa conversion à la Religion catholique donné tout loisir et occasion à ceux qui avoient montré et protesté ne désirer autre chose en sa Majesté, pour la recognoistre, de ce ranger au debvoir, par la trefve et cessation d'armes qu'elle leur avoit volontiers accordée, afin que l'aigreur de la guerre donnant lieu à une libre communication des uns aux autres, les moyens se rendissent plus faciles de s'accommoder ensemble soubz une mesme obéissance qui ne peut estre légitime en autre personne que celle de sa Majesté.

« Que néantmoins l'ambition de ceux qui s'agrandissent de la despouille et substance du public et des particuliers, n'espargnans mesme ny l'Eglise, les tient encores bandez en leurs desseings premiers, combien qu'il n'y ait rien dont ilz les puissent plus couvrir, sans avoir faict aucune démonstration de voulloir embrasser les moyens de la paix, mais, au contraire confirme encore d'avantage leur pratique et conventions avec les Espagnolz

et autres estrangers pour leur donner le royaume en butin et recommencer la guerre au premier jour ; que les gens de bien et bons François se doibvent d'autant plus estroitement lier ensemble avec sa Majesté, pour le soustènement de l'Estat, pour la deffence d'eux-mesmes, de leurs femmes, enfans et maisons, ne pouvant jamais espérer repos ny certitude en leurs fortunes avec telz ennemis qui ont desjà faict entre eux le partage de leurs biens que pour une entière victoire, laquelle ilz doibvent attendre de la bonté de Dieu, combatans pour une si juste cause, s'ilz demeurent tous bien unis et résoluz, et s'employent à bon escient pour le soustènement d'icelle soubz l'autorité de sa Majesté, suivant l'exemple qu'elle en donne, n'espargnant sa vie ny son soing pour le salut et conservation des siens, qui les doibt d'autant plus faire esvertuer à faire le semblable, spécialement la noblesse qui, par l'honneur qu'elle a sur le peuple, est la vraye guide des roys et de l'Estat, et que ceux qui y rendront plus de debvoir, laisseront une gloire et louange de leur vertu et mérite à la posterité, comme, au contraire, les autres, une marque de lascheté qui sera reprochable à jamais à eux et leurs descendans, oultre que sa Majesté sçaura bien faire différence des uns aux autres selon le déportement, quand ilz désireront quelque grâce et bienfaict d'icelle ; qu'ilz se veuillent doncques tous résouldre de ne ceder à leurs ennemis d'estre plus résoluz à leurs iniques entreprises que eux en une cause toute juste, fondée de tout droict, et laquelle il faut croire que Dieu, qui est protecteur de la justice, a favorisée de sa sainte grâce et assistance.

« Ceste remontrance faicte, avec toute la persuasion qu'il pourra, pour animer et encourager ladicte noblesse à bien faire, il visitera les villes et places dudict pays qui sont en l'obéissance de sa Majesté, confortera les autres de continuer leur fidélité et debvoir pour leur propre considération, et se servant à cest effect des susdictes raisons et autres qu'il verra à propos, avec assurance que sa Majesté les recognoistra par tout le meilleur et plus favorable traictement qu'il sera possible.

« Recognoistra les garnisons qui sont entretenues dans lesdictes places pour veoir si le nombre y est et sy les gens de guerre se comportent envers les habitans avec la modestie qu'ilz doibvent, admonnestera les chefs de les faire vivre le plus gratieusement qu'il sera possible, sans faire oppression au peuple, et de tenir leur nombre complet en debvoir à la garde desdictes places, afin qu'elles puissent estre conservées, à quoy il y va de la seureté de [leur] propre bien et conservation de leur honneur.

« Sy en tout ce que dessus il recognoist qu'il y ait quelque chose où il eschet de faire aucune provision et règlement de la part de sa Majesté, il luy en donnera advis pour en ordonner ainsy qu'elle verra bon estre.

« Fera ce qu'il pourra, tant envers les gentilzhommes que envers les

villes de la Ligue, pour les en tirer et réduire à l'obéissance de sa Majesté, les persuadans par la raison, par le bien publicq du royaume, soubz lequel ilz sont compris, et par le leur particulier, lequel ne leur peut estre asseuré que par la paix qui despend d'une bonne union des uns avec les autres, soubz leur Roy et Prince légitime, les assureans qu'ils trouveront sa Majesté disposée à les recueillir et bien traicter, sans se souvenir des choses passées, et sy entr'eux ou la noblesse des villes désirent sur ce quelque déclaration ou gratification particulière, moyenant laquelle ilz se veulent mettre à leur devoir, il en advertira sa Majesté en dilligence laquelle si eslargira de façon qu'ilz auront occasion d'en demeurer content.

« Se comportera avec le sieur mareschal de Matignon avec l'honneur et respect qui appartient à sa qualité et à la charge qu'il a de lieutenant général de sa Majesté au gouvernement de toute la Guyenne, tenant bonne intelligence avec luy pour le fait de sa charge, et observant ce qu'il luy pourra ordonner pour le bien du service de sa Majesté en icelle, d'autant qu'il y pourroit avoir des choses qui ne donneroient le loisir d'attendre les volontéz et commandement de sa Majesté et que, à ceste occasion, elle se repose sur la conduite et prévoyance dudict sieur mareschal de tout ce qui concerne le gouvernement de la Guyenne en général.

« Faict le ix<sup>e</sup> novembre 1593. »

(Bibl. de l'Arsenal, Ms. n<sup>o</sup> 4019, *Recueil Conrart*, vol. 4.)

Tous les partis politiques étaient fatigués de la lutte. Les ligueurs sentaient d'ailleurs le terrain manquer sous leurs pas ; les adhésions à Henri IV se multipliaient. Aussi Bourdeille trouva-t-il les esprits disposés à recevoir les sages conseils que le roi donnait au sénéchal dans son « Instruction. »

Le 8 avril 1594, les villes de Périgueux et de Sarlat se décident à reconnaître Henri IV. C'est M. de Langlade, maire de Périgueux, qui l'annonce à Bourdeille. (B. N. Ms. *Fr.* 2394, 180.) Le lendemain, les divers ordres de la ville de Sarlat se réunissent et effectuent officiellement leur soumission. (B. N. Ms. *Fds. Périgord*, LII, 246.) — Périgueux, malgré la reconnaissance d'Henri IV, ne se soumet pas aussi franchement que Sarlat. « Ceux de Sarlat, écrit le sénéchal de Bourdeille au roi le 17 avril 1594, m'en parlent (de leur soumission récente) plus ouvertement que Périgueux, en ce qu'ilz protestent m'y désirer et mesme monsieur de Sarlat, qui m'en a escript en m'advertissant que, de son avis, l'on a rendu grâces à Dieu, par procession générale et feu de joye, de la sainte et louable délibération qu'ilz ont prins pour vostre recognoissance. Quant à Montignac, le cappitaine qui tient la place m'a envoyé prier de fere intercéder envers vostre Majesté qu'il fût dès à présent soubz vostre autorité. (B. N. Ms. *Fr.* 2394, 188. — Voir aussi dans le *Fr.* 23067, une

lettre de Jean de Foucaud, seigneur de Lardimalie, au roi sur le même sujet, et une autre d'Antoine de Saint-Aulaire, seigneur de Coutures, faisant sa soumission au roi, toutes deux du 16 avril 1594.)

Les villes de Périgueux et de Sarlat, à cette dernière date, envoyèrent au roi des députés pour l'assurer de leur fidélité. Ce fut la fin de la Ligue en Périgord.

Le roi n'oublia point ceux qui l'avaient servi dans ces circonstances. Voici comment le roi s'exprime dans un brevet du 18 janvier 1597, par lequel il augmente les gages de François de Gérard, lieutenant général: « Nous.... désirant le gratifier et récompenser pour le bon debvoir et service qu'il a faict au deffunt roy et à nous, tant durant le siège dudit Sarlat (1587), où il n'a rien espargné pour conserver et défendre la ville contre ceulx qui taschoint par force de s'en investir, que, ces dernières années, à la réduction d'icelle en nostre obéyssance, et le rellever des ruynes et pertes par luy souffertz, pour raison de ce, en ses biens et maisons, et pour luy donner le moyen de s'entretenyr aud. estat et y continuer le bon debvoir qu'il a tous jours faict, avons, etc. » — Il résulte de ce document que François de Gérard joua un rôle principal dans les événements qui précèdent, et que son influence s'exerça efficacement dans le sens de la soumission. Le roi sut lui témoigner sa reconnaissance, dans une autre circonstance. Par lettres patentes du 20 août 1597, données au camp devant Amiens, signées de sa main, il accorda à son fils François la survivance de cette charge de lieutenant général, chef de justice, la « première de la province », en récompense des services qu'il avait rendus à la couronne, pendant qu'il en était revêtu. (Arch. de Gérard. Originaux parch.)

Tel fut le dernier événement considérable de l'histoire de Sarlat au xvi<sup>e</sup> siècle.

#### NOTE XII (p. 325).

##### LES CROQUANTS EN PÉRIGORD.

« Cette même année 1594, dit de Thou, il y eut en Guyenne des troubles beaucoup plus dangereux ; l'occasion de ces mouvements fut que les habitants de cette province, ayant extrêmement souffert dans les dernières guerres, et souffrant encore des ravages qu'y faisaient les soldats, qui commettaient impunément toute sorte de crimes, le désespoir fit prendre les armes aux paysans du Périgord, Limousin et du Poitou. Ce ne fut d'abord que pour se défendre, mais dans la suite leur nombre s'étant accru, leur audace s'accrut aussi. Ils se choisirent des officiers, qui établirent une espèce de discipline. Mais ils tournèrent rapidement au brigandage. Ils dé-

clarèrent la guerre aux gouverneurs des villes et châteaux, ils refusèrent... de payer les impôts... et, à l'exemple des « Gauthiers », que le duc de Montpensier avait exterminés, quatre ans auparavant, aux environs de Falaise, ils s'emparèrent des défilés et se portèrent dans les chemins pour attaquer leurs ennemis. Formidables à la noblesse, ils firent de si cruels ravages, qu'ils se firent donner le nom de « Croquants ». Ces brigandages durèrent plus de deux ans, parce que le roi, qui avait des affaires plus graves, négligea d'arrêter les séditieux au début. Ensuite il envoya contre eux Jean de Sourches de Malicorne, gouverneur du Poitou, et, après lui, Jean du Chasteigner, s<sup>r</sup> d'Albin, qui, les trouvant dispersés, les défit en plusieurs rencontres, puis, leur ayant fait espérer un traitement favorable du roi, les détermina à mettre bas les armes.

« Henri, vicomte de Bourdeille, gouverneur du Périgord, apaisa aussi les troubles dans le Limousin, le Périgord, l'Agenais et la Saintonge. Ces peuples, d'un naturel féroce, refusant de reprendre le joug qu'ils avaient secoué, le plus grand nombre périt de diverses manières. » — (De Thou, *Histoire*, livre 117.)

- Les documents qui suivent serviront à apprécier cette sédition dont les causes sont généralement peu connues. Ils sont d'ailleurs intéressants par les détails qu'ils donnent sur l'organisation, les revendications des Croquants, et sur les procédés qu'ils employaient pour s'étendre de proche en proche dans toute la province.

ADVERTISSEMENT AU TIERS ESTAT DE PÉRIGORD ESTANT HORS DES VILLES  
ET FORTS.

« Dieu, qui a cogneu nos cœurs plains dambition et de toute meschanceté, nous a vouleu visiter de ses fléaulx, peste, guerre et famine que nous avons veu dans ce royaume, mesme la guerre qui a duré presque neuf ans sans aucune trefve et fault croire que nous avons bien mérité davantage. Les grandz ny les petits ne sen peuvent dire exempts. Car oultre ce que la guerre a cousté la vie au feu Roy et à plusieurs princes et grands seigneurs, on a veu toutes les villes de ce royaume au hasard destre prises et saccagées, sans en exempter aucune, la guerre estant générale par tout ce royaume, voire ung grand nombre dicelles ont passé par les mains de leurs ennemis et Dieu scait comme ilz ont esté traictez avec leurs familles. Le plat pays, ruiné entièrement par ung grand nombre de brigands, mesmes les paouvres laboureurs qui, après avoir souffert par tant de fois les logis des gens d'armes dung et dautre party qui les ont réduis à la faim, forcé femmes et filles, prins leurs bœufs par plusieurs fois et fait délaisser les terres incultes, mais encore en on faict mourir de fain une infinité dans les prisons, pour ne pouvoir payer les grandes tailles et subcides que lung et lautre party les ont contrainctz de payer, à raison

de quoy il y a trop de bonnes maisons et honnestes familles réduictes à toute paouvreté, lesquelles, au lieu quelles souloint commander, sont à présent commandés et valletz dautres qui naguères estoient bélistres, qui est ung grand crève-cœur aulx gens de bien, et maintenant que Dieu nous a faict la grâce d'avoir ce peu de temps de trefve, laquelle nous espérons jouyr, nous voyons que nous en sommes frustrés, car les villes, au lieu de la faire entretenir et tenir la main à la justice, ne se soucient de la ruine de paouvre peuple, parce que nostre ruine est leur richesse. Ilz ont leurs biens et marchandises dans leurs forts poinct subjects aulx brigands quy tièent la campagne, nous les vandent au pris que bon leur semble et font les belles mestairies à bon marché, nous font payer la rante au double et au tripple de ce que nous leur debvons et saident de la justice quand il leur plaist. On a veu Périgeulx prins par force, deux fois pilhé et saccagé, Sarlat autant, Bragerac ne souloict estre que une bicoque qui a esté pilhé et saccagé par plusieurs fois et nen fesoict on estat que comme dung villaige. Belvès, Montignac et autres villes ont esté aussy prinses et pillées, néantmoingts aujourdhuy ses belles ruines sont plus riches que ne furent jamais, mais cest tant à nos despens. Et non contans, nous tourmentent et ruinent plus que devant la trefve par tailles et impositions, comme si nous estions exemps de la guerre et tenus de les garder. Et combien que plusieurs arrérages des tailles et impositions nous sont données par l'édict de la trefve, néantmoings ont nous contrainct par emprisonnement de nos personnes de les payer, et ne pouvons estre ouys devant la justice, car nen y a poinct pour nous. Crémoux<sup>1</sup> et Gontrand font la pierre philosophalle et les voir régner et faire les belles acquisitions, cependant se sont les deniers qu'ilz ont levé de nous, et pour en avoir davantaige sont après pour nous faire emprisonner s'ilz peuvent, et leurs chefs le permettent ou commandent ceste tirannie. Nous voyons aussy Vincenot à Bragerac que est tantost aussy plain comme Gourgues. Il n'est que en peine de trouver quelque belle place pour y bastir un pareil chasteau que celluy de Vaires. Mais il n'est pas encore content, car il nous veult traicter comme les autres s'il peult. A-t-on ouy jamais parler d'une si grande tirannie que celle que cest commise durant six ou sept ans par les garnisons de Griniaulx et que se continue encore? Ne laissant pour la trefve ilz ont les prisons toutes plaines de paisans. A Limeuilh, à Montignac et aultres endroicts, en font autant. Comme ces paouvres gens ont pour ce paty dans les prisons, ilz en sortent avecques de l'argent sans aucune quittance et jamais il n'est jour, et sitost arrivés en leurs maisons devièent malades et en meurent. Cependant Périgeulx, Bragerac et aultres lieux où les chefs commandent, ny la justice aussy, ne tiennent compte de remédier à ses tirannies et ne pensent

<sup>1</sup> Pierre Crémoux, sieur de Lacombe, greffier du sénéchal de Sarlat, puis receveur des tailles

jusqu'après 1607. (Arch. de Gérard.) Gontrand devait être son collègue de Périgueux.

que à leur particulier ou à prendre part des butins, nous en voyons les tesmoignages tous les jours, car ceux de Griniaulx ne doibvent rien à ceux de Périgeulx ny à leur baillieue, ny ceux de Périgeux ne doibvent rien à ceux de Griniaulx aussi, ainsin en font les autres.

« Bref, à l'exemple de nos voisins Messieurs le chasse volleurs de Limosin, il faut que nous arrivions tous pour empescher telles volleries et tirer raison de ceux quy nous ont entremailhés et qui sont encores après pour nous ruiner, et ceux qui ne se vouldroint unir avecques nous et nous assister, les déclairer ennemis du repos public et comme telz les traicter par les moyens que nous verrons estre propres, nous estant assemblés pour prendre la délibération, et si nous sommes gens de bien, Dieu verra nostre entreprinse et par ce moyen fairons tenir la justice que punira les blasphémateurs, volveurs et tirans que nous servira de perpétuelle mémoire. Dieu le veulhe par sa sainte grâce !

« Messieurs, nous avons receu ung advis, duquel la coppie va avec la présente, à nous envoyée par les plus qualifiés du Tiers Estat de Périgord ; vous jugerez si nostre cause est bonne. Il nous y va à tous de nos honneurs, vies et bien et de nos familles. Nous sommes un bon nombre de gens de bien qui sommes venus ensemble et juré solennellement de nous assister les ungs aux autres pour empescher les dessens des volveurs et contraindre les villes de nous assister et se unir avecques nous, autrement résoleuz de les traicter comme ennemis. Nous sommes assurez que comme vous estes participans aux misères de ce temps, vous désirez vous joindre avec nous. C'est pourquoy nous vous avons voullu escrire la présente pour estre près à la première sommation, vous priant vous trouver le jour des Rameaux prochain, heure de midy, avec le plus grand nombre de vostre juridiction, au lieu de Chasteau Missier, pour prester le sèrement et prendre de vostre advis sur ce que nous debvons faire, auquel lieu tout ceux quy ont juré avec nous estre du nombre des gens de bien vous y trouverés, Dieu aydant, lequel nous prions, Messieurs, vous donnent en santé longue vie. Ce xxvii mars 1594.

« Vos bons amis, compagnons et serviteurs, les Tard-Advisés. »

Et au-dessus :

« A Messieurs et frères les Tard-Advisés de Limeul. »

(B. N. Ms., Fr. 23194, p. 373.)

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE DES CROQUANTS, TENUE A CHATEAU-MISSIER.

« Sur la remonstrance faicte au Tiers Estat du présent pais du Périgord par aucuns dudit Tiers Estat en l'assemblée faicte au présent lieu de Château-Messier, a esté accordé et arrêté ce qui sensuit.

« Premièrement, que puis que le Tiers Etat est composéz en partye de gens de guerre, aiant suyvy ung party et aultre en ces mizérables guerres et

quil pouroict arriver quelque confuzion et désordre entre nous, sy Dieu nous punissoict, tant que nous neussions la paix, laquelle nous espérons bientost avec sa bonne ayde, nous prometons et jurons tous devant Dieu, par foy et serment, de nous aymer et chérir les ungs les aultres, comme Dieu nous commande, nous assister et estre aydans en toutes occasions qui se présenteront jusques à employer noz vies, biens et moyens.

« Et daultant què ladicte assemblée a esté faite pour avizer les moyens de chasser les volleurs qui sont dans le pais en trop grand nombre, qui se tiennent dans les villes et fortz dung et dautre party, lesquelz font tous les jours courses au détriment du paouvre peuple, les laboureurs et aultres nozant demeurer dans leurs maisons ny travailler en leurs biens, ny les marchans trafiquer, nonobstant la trefve, estant un grand nombre de laboureurs prisonniers entre les mains des volleurs qui détiennent mizérablement dans leurs cruelles prisons pour les rançonner, soubz prétexte des talhes et impositions et que, dans les prisons dung et dautre party, il est mort de fain ou aultrement beaucoup de paouvres gens, tant durant la guerre que depuis la trefve publiée et voyant aussi Messieurs de la justice, les gouverneurs, maires et consulz des villes qui ne veullent ou ne peuvent, à ce quilz disent, remédier à toutes ses tyrannies, au contraire les susdits volleurs ayant accès dans les villes y vont et viennent plus librement que les gens de bien qui craignent estre emprisonnés pour les talhes et arreyrages, lesquels sont sy grandes que ny a pas moyen de les pouvoir paier, à raison de quoy a esté arresté que les gouverneurs, maires, consulz et aultres qui détiennent les prisonniers seront priés du premier jour, de la part dudit Tiers Estat, de metre incontinent en liberté tous les prisonniers qu'ilz ont ou détiennent, de quelque party que ce soit, et quilz nen prènent plus et, en ce faisant, nous offrons de leur faire raison des talhes, ainsi qu'il sera advizé à nostre seconde assemblée, pour laquelle faire tous ceux du dit Tiers Estat, et notamment les plus califiés et scindicz des parroisses du présent pais, seront assemblés avec nous en la forest appelée Dabzac, près Sendreaux, le jour de St-George prochain, heure de midy, pour donner chascun son advis et oppinion à la response qui sera faite par les gouverneurs, maires et consulz sur le précédent arrest et faire ce que Dieu nous conseilhera. Cependant, seront lesdictes paroisses de tout le présent pais advertis de proche en proche et sommés de se trouver audit lieu avec le plus grand nombre d'hommes qu'on pourra et sy lesdicts volleurs courent plus sur le peuple, sera couru sus comme à lous ravissans, auquel jour de ladite assemblée, avec layde de Dieu, nous espérons délibérer et faire tout ce que nous pourrons pour le service du Roy, profict et utilité du public. Faict audit lieu de Chasteau Missier, en ladite assemblée, le jour des Rameaulx (3 avril), an présent mil cinq cens nonante quatre. »

(B. N. *Fr.* 23194, 369.)

## LETTRE CIRCULAIRE DES CROQUANTS.

« Le Tiers Estat des pays Quercy, Agenois, Périgord, Xaintonge, Limosin, haulte et basse Marche, qui est en armes pour le service du Roy et conservation du royaume, à Messieurs les officiers et habittans de la chastellenye de.....

« Messieurs, nous vous tenons au nombre des gens de bien. C'est pourquoy, incontinant la présente receue, nous vous prions vous armer, joindre et opposer avec nous contre les pernicleux desseings des ennemys du Roy, nostre Sire, et les nostres, mesmement aux griffes d'inventeurs de subsides, voleurs, leurs receveurs et leurs faulteurs et adhérens, tant dun que daultre party, lesquelz ne tendent qu'à bastir leur grandeur de la ruine de sa Majesté, de son estat, de la nostre, comme il vous est à tous plus nottoire, pour enfin acquérir par noz justes armes et deffenses un repos à nous et aux nostres, pour finir noz jours en paix, exempt des cruaultéz et tirannies de tant d'opresseux et volleurs du peuple, en servant à Dieu et notre Roy, protestant devant Dieu que le but de noz intentions nest aultre, que nous recognoissons nostre Roy nous estre donné de Dieu et que de droit divin, naturel et humain, la couronne de France luy appartient et qu'il nous fault vivre et mourir pour son service, que les ordres de l'Esglise, de la noblesse et de la justice doibvent estre maintenus, que sans iceulx l'Estat ne peult subsister, quil fault rendre à sa Majesté toute recognoissance, obéissance et service et aulxdicts ordres qui est deu, chascun en son endroict, vous asseurant quil y a en ce pays grand nombre de seigneurs et gentilzhommes sans reproche, très-affectionnez au service de sa Majesté et à nostre conservation, qui nous ont juré et promis toute assistance contre lesdicts voleurs, inventeurs de subsides, leurs faulteurs et adhérens et tous aultres perturbateurs du repos public et qui nous tiendront la main à une si bonne et si sainte occasion, croyans que pareillement tous les seigneurs et gentilshommes sans reproches des provinces Angoumoys et de Poictou, où nous acheminons présentement, soyent accompagnéz d'une mesme volonté et affection et quilz tiendront la main à ce que la tyrannie ne soyt à l'advenir exercée sur eulx et leurs subjects. A ces causes, ne ferez faulte de vous armer et tenir prestz, aultrement vous nous aurez sur les bras dans les troys jours après la réception de ces présentes, pour y estre contrainctz par la rigueur des armes, comme faulteurs et adhérens desdictz volleurs et inventeurs de subsides. Faict au Conseil des assemblées de Chéronnat et St-Junyen, en se second jour de juin 1594.

« Voz bons frères et amys, les gens arméz du Tiers Estat des pays cy-dessus.

« Vous ne fauldrez aussi d'avertir les parroisses de vostre chastellenye

et plus proches voisins de faire le semblable sur les mesmes peines et de nous en prendre à vous. »

(B. N. Ms. *Fds. Dupuy*, 744, p. 147.)

Le Parlement s'était ému de cette sédition et s'effrayait de voir que la cour et l'autorité militaire ne voulaient ou ne pouvaient s'y opposer.

« Sire, écrit le procureur général au roi, il y a desjà quelque temps que certaines assemblées de peuple se sont faictes au pais de Limousin, soubz le nom de « Croquants et Chasse-voleurs ». Ce que a passé en Périgort où elles continuent et saccoissent de jour à autre soubz le nom de « Tards-Advisez »..... Le mal croit si avant, mesmes audict pais de Périgort, selon que jay advis de divers endroictz et que V. M. pourra veoir par les coppies que mon substitué au siège de Bragerac m'a envoieé des advertissemens que lesdicts Tardavisez font courir de parroisse en parroisse, et d'ung arresté d'une de leurs assemblées, en aiant assigné une autre au xxiii du présent, que je crains que, s'il n'y est autrement pourveu..... il en adviendra de pernicieux accidents.... De Bourdeaux, ce xviii avril 1594. »

(B. N. Ms. *Fr.* 23194, p. 367.)

Le sénéchal Henri de Bourdeille ne peut que regarder passer le torrent ; ses forces sont insuffisantes pour s'opposer vigoureusement au mal. Il jette le cri d'alarme et demande au maréchal de Matignon, gouverneur de la province, de lui fournir le moyen de défendre sa sénéchaussée. « Monsieur, je suis réduct en extrême peyne, tant par l'extrême nécessité de moyens en laquelle je suis plongé, que par l'extrême importance de l'eslévation du peuple de ce pays, vous assurant que, sans la defectuosité de moyens en laquelle je suis, ceste eslévation ne seroit advenue.... La court de Parlement de Bourdeaulx m'a souvent escript et enjoinct de m'opposer aulx assemblées que le peuple faisoit soubz le tiltre de Tard-Advizés, mais comme je nay le liard pour me mettre aux champs, je me suis excuzé de ce..... vous suppliant faire que le Roy m'octroye pour son service..... l'entretènement d'une compagnie de gens d'armes et deux compagnies de cheveu-légers et d'un régiment pour abayser le caquet à ces Croquans..... De Bourdeille, ce 8 may (1594). (B. N. Ms. *Fr.* 2374, p. 162.)

C'est alors que, les secours demandés n'arrivant pas, à l'instigation du sénéchal de Bourdeille, se forma une ligue offensive et défensive de certains gentilshommes périgourdens contre les Croquants. — Les curieux articles de cette ligue, qui nous ont été conservés, ont une certaine analogie avec ceux qui liaient entre eux les Croquants, bien que dans un but opposé, et on peut se demander, au vu des signatures de ce document, si

la ligue contre les Croquants ne fut pas circonscrite au haut Périgord, c'est-à-dire au Sarladais. Quoi qu'il en soit, moyennant le concours de la noblesse du Périgord, cette sédition fut étouffée, et les derniers ferments de révolte disparurent, grâce à la fermeté du sénéchal et à la paternelle modération du roi dans la répression. Voici les articles de la ligue formée entre les gentilshommes du Périgord :

« Etant chose certaine et connue à ung chacung que les peuples du Limousin, Périgord, Quercy et Agenois se sont élevés contre tout droit divin et humain ;

« Lesquels ont voulu renverser leur religion, ne payant pas les dixmes ordonnées dès le commencement du monde pour le service de Dieu ;

« Qu'ils se sont rendus criminels de lèze majesté pour ne vouloir payer les tailles ;

« Qu'ils ont voulu renverser la monarchie et établir une démocratie à l'exemple des Suisses, qu'ils ont conspiré contre nos vies et se sont voulu ôter de la subjection en laquelle Dieu les a ordonnés ;

« Nous soussignés, pour éviter leurs entreprinses et machinations, pour le service du Roi, pour recouvrer la liberté et la supériorité que nos prédécesseurs nous ont laissée sur eux et pour la conservation de cette monarchie, de nos vies et biens, jurons devant Dieu tenir les articles qui suivent.

« Premièrement, nous promettons d'accompagner M. de Bourdeille, notre sénéchal et gouverneur, pour une si juste cause ;

« Que, s'il y a quelque querelle et dispute entre nous pour quelque chose que ce soit, ou des procès qui n'engendrent point d'amitié entre les hommes, il sera élu quatre gentils hommes d'entre nous pour vider les querelles et procès et au cas, quilz ne le puissent faire, nous promettons de ne nous rien demander, étant montés à cheval contre les Croquants, à peine d'être bannis de notre compagnie et lâcher à la justice la connoissance du procès ;

« Que nous nous tiendrons ensemble ès lieux quil sera ordonné par la commission de M. de Bourdeille, pour faire obéir ceux qui n'auront obéi à sa déclaration ;

« Que si les Croquants se lèvent pour offenser aucun de nous, aussitôt, toutes choses laissées et sans prendre aucune excuse, nous promettons de monter à cheval et nous rendre où nous serons mandés ; que si nous en sommes empêchés, par maladie d'aucun de nous, en ce cas, promettons d'envoyer gens armés en notre place ;

« Que huit gentilshommes feront signer à la noblesse les articles et les garderont devers eux, lesquels seront tenus d'avertir la noblesse de monter à cheval quand besoin sera.

« Le tout sous le bon plaisir de Mgr le mareschal de Matignon.

« Signé : Beinac ; la Rocque ; le Bourlhie ; Rioucaze ; Pierretailade ; le Suquet ; de la Bleinie ; Lausel (?) ; F. de Saint-Ours ; Laugelrie (?) ; d'Autefort ; la Batut ; de Clérans ; de la Bermondie ; Lasserre ; Auberoche ; Ladieudie (?) ; Sainte-Alvère ; les Bories ; Salignac ; le Peuch ; de Vivans ; Azerac ; de Jayac ; du Claux ; Tayac ; Saint-Martial ; Forval (?) ; le Masnègre ; Bourderie ; de Goudou ; Belcastel ; de Feyrac, etc. » (Les autres signatures sont illisibles.)

(B. N. *Fds. Périgord*, XIV, 6 v<sup>o</sup>.)

On trouve d'autres documents sur cette sédition dans le *Fonds Dupuy*, 64, p. 42 et suivantes, dans les *Archives historiques* de la Gironde, t. XIV, *passim*, etc.

#### NOTE XIII (p. 332).

##### CONSPIRATION DE 1605.

« Dans le temps que plusieurs puissances s'intéressaient en faveur du duc de Bouillon, raconte de Thou, le roi eut avis que les amis de ce duc tâchaient de faire soulever le Quercy, le Limousin, le Périgord. Sur cette nouvelle... S. M. donna des ordres pour le siège de Sedan.... et, de peur de quelque fâcheux mouvement dans ces provinces éloignées... S. M. résolut d'y faire un voyage sur la fin d'août.

« Le roi entra à Limoges à la tête de ses troupes, sur la fin d'octobre.

« Il fit beaucoup d'accueil à la noblesse qui venait de tous côtés, et sa présence étouffa toutes les semences de révolte. Jean-Jacques de Mesme, s<sup>r</sup> de Roissy, conseiller d'Etat, fut nommé commissaire pour continuer les informations déjà commencées, faire subir les interrogatoires aux accusés et leur faire leur procès.

« Pomponne de Bellièvre, chancelier, et Nicolas Brulart, garde des sceaux, avaient déjà commencé les informations à Orléans, à Blois, à Tours, où Bellièvre resta. Dans le Quercy, Raymond de Verteuil, s<sup>r</sup> de Feuillas, maître des requêtes, reçut les dépositions de Bertrand, d'Yves et de Raimond de Saunhac de Belcastel, frères ; de Balthazar de la Saulière, enseigne de la compagnie de gendarmes du s<sup>r</sup> de Vivans ; de Jean Blanchard, intendant des terres que le duc de Bouillon possédait en Auvergne, et de Bertrand de la Grèze, sieur de Thou.

« Ces témoins assurèrent qu'après la sortie du duc de Bouillon hors du royaume, ses amis avaient formé le dessein de surprendre Bordeaux, et

qu'on avait traité à ce sujet avec la Barre, lieutenant du s<sup>r</sup> d'Escars de Merville. Valigny, écuyer du duc de Bouillon, avait communiqué ce dessein à la Trémouille (le duc de). Ces avis engagèrent le roi à faire démolir le fort du Hâ.

« On apprit encore que le capitaine Jean Chassaing, de Sarlat, et Fondonnière (*sic*), de Domme en Périgord, étaient les chefs de cette entreprise. Ils devaient aussi s'emparer de Sarlat et de Gourdon en Périgord, et ils agissaient suivant les ordres de Rignac (Pierre de) et de Gédéon de Vassignac, qui étaient les principaux émissaires du duc, et à qui il avait confié la garde de Montfort et de Turenne, ses deux plus fortes places. Ces deux hommes distribuaient de tous côtés de grandes sommes ; pour rendre les accusés plus odieux, quelques témoins déposèrent qu'elles avaient été envoyées d'Espagne ; d'autres soutinrent au contraire que ces sommes avaient été ramassées dans les terres que le duc avait en Auvergne, et que le seul Jean-Guy de Tayac, qui faisait tout pour grossir le parti du duc, avait fourni 600 écus d'or.

« La vengeance de la mort du maréchal de Biron servait de prétexte.... On assurait que Tayac avait envoyé Jacques de Vezins de Charri, s<sup>r</sup> de Lugagnac, à Sedan pour offrir au duc, qui s'était rendu dans cette place après son voyage d'Allemagne, les services de Jean-Charles de Carbonières, s<sup>r</sup> de la Chapelle-Biron, de Pompadour, de Chef-Boutonne, frère du maréchal de Biron, de Marc de Cugnac, s<sup>r</sup> de Gyversac, et de quelques autres gentilshommes ; que la Chapelle-Biron et Pompadour devaient lever 4,000 hommes de pied et 500 chevaux ; que Gyversac lèverait 500 chevaux, et que Tayac lui avait donné, à cet effet, 500 écus d'or ; que Jean de la Sudrie, s<sup>r</sup> de Calveyrac, avait promis 1,000 fantassins ; que Raimond de Saunhac de Belcastel, s<sup>r</sup> de Faussac, et ses frères, avaient assuré que le sieur d'Ampiac prendrait les armes avec ses amis ; que la Chapelle-Biron s'était chargé d'attaquer Villeneuve ; que Tayac et Gyversac devaient se rendre maîtres de Cahors ; les sieurs de Rignac et de Vassignac, d'Uzerche et de Brive. Paul de Comarque, dit Pechgoudon, lieutenant de la Morelie dans le régiment de Champagne, était du même complot. Le comte d'Auvergne y aurait aussi quelque part, et la dame de Château-Gay, qu'un courage au-dessus de son sexe a rendue fameuse dans toute l'Auvergne, l'avait engagé à offrir ses places et ses châteaux au duc de Bouillon. Il devait même fournir secrètement 100 gentilshommes à lui dévoués et 1,000 hommes de pied. Il avait aussi donné l'ordre d'ouvrir aux rebelles les portes de Riom et de Clermont ; mais la prison du comte fit évanouir les desseins qu'on avait formés avec lui.

« Enfin quelques témoins assurèrent que les rebelles s'étaient secrètement assemblés, dans le mois de mai, à Sales en Périgord, sur la Dordogne ; que, pour se rendre plus terribles, ils avaient fait courir le bruit que le

duc serait bientôt à la tête d'une armée de quarante mille hommes, et qu'il aurait cent mille écus d'or pour payer ces troupes ; qu'il recevrait des secours d'Espagne, d'un côté, et de l'Angleterre, de l'autre, et qu'il serait encore soutenu par la plupart des princes allemands ; que Rignac et Vassignac avaient exigé des gentilshommes qui étaient à Sales un serment de fidélité au duc de Bouillon, et qu'ils couvraient leur révolte du prétexte de la liberté publique ; qu'ils avaient tâché d'attirer à leur parti les protestants, qui étaient alors assemblés à Bergerac, dans la même province, qu'au surplus, Chef-Boutonne, frère du feu maréchal de Biron, avait refusé d'entrer dans le complot, parce que sa mère lui avait donné des avis contraires.

« Tels étaient les principaux chefs d'accusation et le précis des preuves. En conséquence, on arrêta Jean de la Sudrie, sieur de Calveyrac, Paul de Comarque, dit Pechgaudon, Louis Regnault, s<sup>r</sup> de Gripel, capitaine d'Oliergue, Jean Chassaing, de Sarlat, et Mathelin de la Sudrie. Quelques-uns des conjurés s'étaient retirés en Espagne, d'autres en Allemagne.

« Les prisonniers subirent interrogatoire devant Jean-Jacques de Mesme, qui se fit assister par dix conseillers du Présidial de Limoges. Sur les preuves par écrit et par témoins, résultantes du procès, ils furent atteints et convaincus du crime de lèse-majesté, pour réparation de quoi condamnés à faire amende honorable, la corde au col, avec une torche allumée au poing, et à demander pardon à Dieu, au roi et à la justice, pour être ensuite conduits et décapités dans la place publique. Il fut ensuite ordonné que leurs cadavres seraient brûlés et les cendres jetées au vent. On mit leurs têtes sur des piques, aux portes de la ville. Avant leur supplice, on leur donna la question, pour les obliger de déclarer leurs complices ; mais ils n'ajoutèrent rien à leur première déclaration. Ceci se passa le 15 de décembre (1605).

« Le même jour, les commissaires rendirent un jugement par contumace contre la Chapelle-Biron, Gyverzac, Tayac, Vezins, sieur de Lugagnac, Vassignac et Rignac. Ils furent condamnés au même supplice que les autres ; et parce qu'ils étaient contumaces, on ajouta que leurs châteaux seraient rasés, et que leurs enfants seraient censés roturiers et incapables de posséder des charges dans le royaume. Chef-Boutonne ne fut point compris dans cette condamnation, parce que quelques témoins déposèrent qu'il avait refusé d'entrer dans le complot. On en excepta aussi Pompadour, par considération pour sa famille. On disait cependant que, dans la crainte d'être arrêtés, ils s'étaient tous deux retirés en Espagne. » (De Thou, *Histoire*, livre 134.)

Voici le texte de l'arrêt portant condamnation capitale contre les conjurés :

« Rémond de Vertueil, sieur de Feuillas, conseiller du roy, maistre des

requestes ordinaire de son hôtel, et Jean-Jacques de Mesmes, sieur de Roissy, conseiller du roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaire de son hôtel, commissaires deputed pour la recherche et punition du crime de lèze majesté commis puis peu de temps en Limosin, Quercy, Périgord, Agénois et provinces voisines. par lettres patentes du roy des 18 août, 1<sup>er</sup> septembre, et 22 octobre dernier ;

« Veu les procès criminels par nous faicts à la requeste du procureur du roy en la sénéchaussée de Limoges, à l'encontre de Jean de la Sudrie, sieur de Calveyrac, Paul de Comarque de Pechgaudou, lieutenant d'une compagnie de gens de pied du régiment de Champagne, soubz la charge du capitaine la Morelie, Louis Renaud, sieur du Gripel, capitaine du château d'Oliergues en Auvergne, pour le duc de Bouillon, Jean Chassaing, de Charlac, et Mathelin de la Sudrie, capitaines, prisonniers èz prisons de Limoges, accusés du crime..... Nostre ordonnance du 9 du présent mois de décembre qu'il sera par nous procédé au jugement souverain desdits procès, suivant le pouvoir à nous donné par le roy, à l'assistance des sieurs président présidial, lieutenant général et particulier, et plus anciens conseillers audit siège..... jusques au nombre de dix, après que lesd. accusés ont été mis sur la selette, pour ce mandés en la chambre du conseil de lad. sénéchaussée de Limoges.

« Nous, commissaires susdits, juges souverains,..... avons déclaré et déclarons lesdits.... accusés.... duement atteints et convaincus dudit crime de lèze-majesté...., d'avoir su les menées et pratiques qui se faisoient en divers lieux pour lever les armes contre le roy, sans l'avoir révélé, s'estre chargés de porter paroles pour séduire aucuns des sujets du roy de l'obéissance..... avoir traité et conduit des entreprises pour surprendre aucunes villes du royaume, reçu argent et donné la foy audit duc de Bouillon, maréchal de France, de servir contre sa Majesté.

« Pour réparation de quoi, avons condamné et condamnons lesdits accusés..... faire amende honorable, tête et pieds nus, et en chemise, la hart au col, tenant une torche ardente du poids d'une livre à la main, au devant du palais royal de la ville de Limoges et là, estant à genoux, demander pardon à Dieu, au roy et à la justice ; ce fait, ayant chacun un écriteau pendu au col, contenant ces mots : « Traistre au roy et à son Estat », estre menés par l'exécuteur de la haute justice en la place publique des bans de ladite ville, et audit lieu avoir la tête tranchée sur un échaffaut qui pour cet effet y sera dressé, leurs têtes mises chacune au bout d'une pique, qui seront plantées sur le haut des tours et portes de ladite ville, leurs corps brûlés, et les cendres jetées au vent, et avant l'exécution ordonnons qu'ils seront appliqués à la question ordinaire et extraordinaire..... Déclarons leurs enfants ignobles et indignes et incapables de tenir aucunes charges et dignités publiques, ordonnons que leurs mai-

sons et châteaux seront démolis et razés, sans qu'il soit loysible d'y rebatir.... et avons déclaré tous leurs biens confisqués au roy. » (B. N. Ms. *Fds. de Brienne*, CXC, p. 169.)

Le même jour, les mêmes commissaires condamnèrent par défaut aux mêmes peines Jean-Charles de Carbonnières, sieur de la Chapelle-Biron; Marc de Cugnac, sieur de Giverzac; Jean-Guy de Beynac, sieur de Tayac; Jacques de Vézins de Charry, sieur de Lugagnac, frère cadet du feu sieur de Vézins; Gédéon de Vassignac, commandant du château de Turenne; Pierre de Rignac, commandant du château de Montfort. (*Ibid.*, p. 171.) — Ceux-ci s'étaient retirés en Espagne et en Allemagne, où ils n'attendirent pas longtemps la clémence du roi, qui se manifesta aussitôt après son traité avec le duc de Bouillon. — Voici le texte des lettres d'abolition en faveur du sieur de Giverzac :

« Henry.... voulant, pour bonnes considérations et en conséquence de ce que nous avons ordonné sur l'abolition des mouvements survenus en l'année dernière en vos pays de Limozin, Quercy et ailleurs, en conséquence d'iceulx, que la mémoire en demeure du tout esteinte; que pareillement, tout ce qui pourroit avoir esté fait sur ce par Marc de Cugnac, sieur de Giverzac, demeurant à Sermet, tant dedans que dehors nostre royaume, soit aussy esteint et aboly; de quoy ledit sieur de Giverzac nous ayant très humblement supplié de luy accorder nos lettres d'abolition, scavoir faisons que nous.... avons revoqué et mettons à néant la condamnation de mort par contumace qui a esté donnée contre ledit sieur de Giverzac en la ville de Limoges par les commissaires par nous députés, et toutes autres condamnations, contumaces, décrets et procédures contre luy faictes.... etc. Donné à Paris, au mois d'août 1606. Signé : Henry. » (Saint-Allais. *Nobiliaire*, XVII, p. 187. — *Gén. de Cugnac*, par Lespine.)

Ces lettres d'abolition avaient été précédées de celles que le roi accorda au duc de Bouillon, à Gédéon de Vassinac, et à Pierre de Rignac, seigneur du Vergn, datées du mois d'avril 1606, données à Sedan. (B. N. Ms. *Fds. de Brienne*, CXC, p. 191, 197, 199.)

Peu de temps après son rappel d'Espagne (1606), Marc de Cugnac, présenté au roi, lui adressa la curieuse harangue suivante :

« Sire, entre cette diversité de peines que mon crime a attirées sur moy, nulle m'a tant affligé que la honte que j'ay de me trouver aux pieds de Vostre Majesté, convaincu d'avoir lézé icelle; et néanmoins restitué en vie et en biens par l'un des acoustumés miracles de vostre clémence. Ce n'estoit en cette qualité, Sire, que Giverzac avoit toute sa vie désiré d'estre connu de Vostre Majesté, et eust-il plustôt choisi de deschoier de la grâce qu'il plaist à Votre Majesté luy faire de l'or de vostre royaume, de ses enfans, femme et biens, et se perdre en un perpétuel exil, que de venir

devant Votre Majesté flétri de si grande forfaiture, n'estoit quelque contentement qu'il a pris à pouvoir protester devant la Majesté de Dieu et ladicté Vostre, ensemblement, Sire, qu'il n'a esté porté dans son crime que de l'inconsidération qui écheoit naturellement en telle parfaite fureur et perte de sens, que celles en quoy une très-mauvaise fortune continuelle de plusieurs ans l'avoit ci-devant jetté. Le feu sieur de Vivans, Sire, quelques mois après avoir pris Domme, en sortit quelque espèce de couleuvrine, de laquelle il batit et abatit les deffences d'une des deux maisons que j'avois, m'en sachant absent, print icelle et la raza. La rage en laquelle jentray de m'en venger me jetta aussitost dans le parti de la Ligue, me porta à luy surprendre le chasteau de Domme et, d'un mesme coup, je luy eusse tout ensemble enlevé la ville, si l'ange protecteur de vostre Etat, Sire, n'y eust mis l'empeschement et fait une de ces tant grandes merveilles qu'il a partout toujours exécutées ailleurs. Mon entreprise non-obstant tint longuement deux armées et deux grands équipages d'artillerie aux champs. Mais enfin, la bonne cause eut l'avantage; je perdis ma conquête, suivi de mois à mois de cent diverses défaveurs publiques au parti que je suivois et d'autant miennes particulières; et allant ainsy de toute part de jour en jour en décadence, je me suis trouvé en peu de temps du tout au bas et ruiné. Et ayant passé quelques ans ainsy abatu, on me vint dire qu'il se remuoit de la guerre, et me présenta on de l'argent. La nécessité, Sire, incapable de regarder autre chose que soy, me fait non seulement ouvrir, mais encore tendre la main, pour prendre, comme que jeusse eu mon bon sens et prospérité.... C'est mon crime, Sire, que je ne veux excuser que de l'excuse qui peust estre donnée à un forcené furieux, à un du tout hors de son sens, crime duquel je feray patiemment pénitence, dans un appenti que je relèveray de ma maison, en l'endroit où souloit estre mon autre maison que ledit feu sieur de Vivans m'avoit laissée et laquelle justement, pour le mien crime, les officiers de vostre justice ont depuis peu abbatue. Seulement oseray-je très humblement supplier Vostre Majesté, non d'amplifier l'abolition qu'il vous a pleu me donner, ains au contraire de commander que cette restriction y sera mise, que la vie m'est donnée jusques au premier besoin seulement que le service de Vostre Majesté aura de la vie d'un de ses sujets, auquel icelle demeure destinée; je la porteray sans y faillir, Sire, où il me sera commandé; mais c'est d'autant plus allègrement, que plus ez nécessités où je me trouve, elle m'est désagréable, et que plus que la perte d'icelle je désire m'ôter de la honte de ne tenir que du seul bienfait de vostre miséricorde, qui me la redonne, mon crime me l'ayant ravie. »

(Saint-Allais, *Nobiliaire*, XVII, p. 188. — *Château de Sugnac*, par Lespine.)



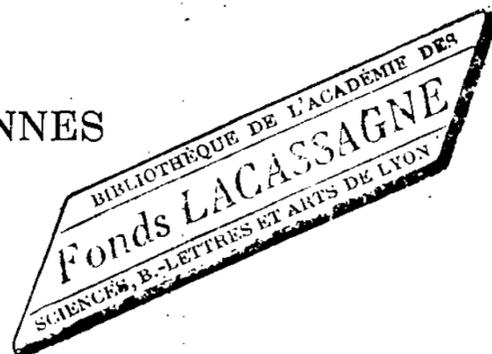


# TABLE

DES

## PRINCIPAUX NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

### EMPLOYÉS DANS CE VOLUME



NOTA. — Les chiffres romains renvoient à l'introduction ; les chiffres gras, au texte ; les chiffres maigrés, aux notes.

ABRÉVIATIONS. — C. A. = Capitaine anglais ; C. F. = Capitaine français ; C. C. = Capitaine catholique ; C. P. = Capitaine protestant ; C. L. = Capitaine ligueur.

#### A

- ABBAYE-NOUVELLE**, 260, 260.  
**ABBÉ** (Tour de l'), à Sarlat, 217.  
**ABZAC**, famille, 355.  
 — (Archambaud d'), C. A., 143, 154, 155, 157, 157, 176, 177, 370.  
 — (Bertrand d'), chev., seig. de Montastruc, Dome, etc., C. A., 147, 154, 164, 167, 169, 169, 176, 177, 177, 178, 184, 185, 370, 371, 372, 373, 374.  
 — (Jean d'), C. A., 155, 176, 177, 185, 185.  
 — (Gantonnet d'), C. A., 176, 177.  
 — (Jean d'), seigneur de la Douze, 208, 209, 219.  
 — (Guillaume d'), chanoine de Périgueux, protonotaire apostolique, 208, 208, 210.  
 — (Jean d'), évêque de Sarlat, 219, 219, 220, 223.  
 — (Jean II), seigneur de la Douze et Reillac, 219.  
 — (François), coseigneur de Siouzac, seigneur de la Serre, 268, 268.  
 — (François), seigneur de Montastruc, 316, 316.  
 — (Gabriel), sgr de la Serre, 402.  
 — (forêt de), 325, 398.  
**ACCARIE** (N.), dit le Brûlé, seigneur du Bordet, C. P., 332, 332.  
**ADACIUS**, Adase, Adalaze, Adaze, Adazace, abbé de Sarlat, 42, 44, 44, 45, 45.  
**ADALESMES**, comte d'Angoulême et de Périgord, 40.  
**ADEMARUS**, Aymar, évêque de Périgueux, 68, 69.  
**ADRECHOMIUS** (Christianus), 217, 217.  
**AETIUS**, 22, 23, 24.  
**AGEN**, 37, 58, 64, 64, 88, 89, 89, 135, 183, 184, 293, 307, 363.  
 — (Vicomtè d'), 42.  
**AGHORISSES**, voir Chel.  
**AGNAC**, 63.  
**AGGARICUS**, évêque de Limoges, 31.  
**AGONAC**, 160.  
**AGRIFOUL** (Guillaume d'), cardinal, 361.  
**AHIC** (Maynard), 122.  
 — (Etienne), 122.  
 — (Raymond), 122.  
**AIGUILLON**, 108, 108, 110, 135.  
**AILLAC**, bourg et château, 71, 116, 116, 130, 178, 179, 180, 192, 193, 331.  
**AILLACO** (B. M. de), monast. cisterc. 202, 202.  
**AITZ** de la Cassagne (Arnauld), archiprêtre de Capdrot, 99.  
 — (Bertrand), v. g. de Sarlat, 196, 196, 197, 197, 198.  
**AIX**, VIII, 96, 307.  
**ALARIC**, roi des Wisigoths, 23, 25, 26.  
**ALBA** (Jean), sgr de Panissaut, C. P., 383, 383.  
**ALBI**, 51, 58.  
**ALBRET** (Mathe d'), 100.  
 — (Amanieu, sire d'), 123.  
 — Bertucat d'), C. A. de Compagnies, 135, 140, 140.  
 — (Marguerite d'), dame de Musidan, 141.  
 — (Bérard d'), seigneur de Langoiran, 141.  
 — (Charles d'), connétable de France, 154, 154, 156, 370.  
 — (Jean, sire d'), 182.  
 — (Amanieu, cardinal d'), 182.  
 — (Pierre d'), comte de Périgord, 182.  
 — (Gabriel d'), sire d'Avesnes, 182.  
 — (Alain, sire d'), 203.  
 — (Jean d'), comte de Périgord, roi de Navarre, 182, 183, 203.  
 — (Amanieu d'), sgr d'Orval, 187.  
 — (Henri d'), comte de Périgord, roi de Navarre, 203, 214, 226.  
 — (Jeanne d'), comtesse de Périgord, reine de Navarre, 215, 226.  
**ALBUSSON**, Aubusson (Gérauld d'), abbé de Sarlat, 76, 76, 77.  
 — (P. d'), 86.  
 — (Hélie d'), 86.  
 — (Gérauld d'), consul de Sarlat, 348.  
**ALDEBERT**, Hildebert, comte de Périgord, 48, 48, 49, 51.  
**ALDERBERT** II (id.), 49, 50, 51, 52.  
**ALDOIN**, Alain, comte d'Angoulême, 42, 47.  
**ALDUINUS**, 44.

- ALES, 149, 149, 155.  
 ALEXANDRE III, pape, 67, 67, 68.  
 ALFONSE, comte de Poitou et de Toulouse, 74, 75, 76.  
 ALGAY, Algayes (Martin), seigneur de Biron et de Bigaroque, chef de routiers, 71, 71.  
 ALIÉNOR, Eléonore, duchesse d'Aquitaine, 58.  
 ALLAS-l'Evêque, 95, 101, 112, 159, 165.  
 ALLAS de Berbiguières, 178, 178.  
 ALLASSAC, 193.  
 ALMODIS, comtesse de la Marche, 49.  
 ALVIGNAC, 218, 218, 219.  
 AMALGERIUS, 44.  
 AMBRES, voir Lautrec.  
 AMERICUS, abbé de Sarlat, 50.  
 AMICI, voir Lami.  
 AMPIAC (Le s<sup>r</sup> d'), 403.  
 AMSTERDAM, XVIII.  
 AMURUSSE (B.), III.  
 ANASTASE IV, pape, 61.  
 ANDRÉ (Jacques), seigneur du Repaire-Martel, sénéchal du Périgord, 226, 261, 377, 378.  
 ANDRIEU (Peyronne), 369.  
 ANGLADE (Jean, seigneur d'), C. A., 187, 187.  
 ANGLARS (Guillaume d'), seigneur du Claux, 145.  
 — (Bertrand d'), seigneur du Claux, coseigneur de Salignac, 145, 332.  
 — (Denis d'), seigneur du Claux, 402.  
 ANGOULÈME, 27, 39, 109, 110, 132.  
 — (Comtes d'), 40, 42, 45, 47, 158.  
 ANITIUS, 29.  
 ANJOU (Louis de France, duc d'), 80, 130, 133, 135, 135, 136, 137, 140, 129, 129, 141, 142, 360, 363, 364, 365.  
 — (Hercule-François de Valois, duc d'Alençon, puis d'), 247.  
 ANTIN (comte Bon d'), 105.  
 ANTIOCHE, 51.  
 ANTIPIUS, rex, 28, 30.  
 Aoustier (G.), bourgeois de Sarlat, notaire, 175, 176.  
 — de Plamont, greffier au Sénéchal de Sarlat, 289.  
 APOLLINAIRE (Sidoine), 25.  
 APPELLE, voir Scheiner.  
 ARAGO, astronome, XXXIV.  
 ARAGON (Pierre II, roi d'), 70.  
 — (le roi d'), 102.  
 — (Frédéric III d'), roi de Sicile, 139, v. Sicile.  
 Arc (Jeanne d'), 172.  
 ARCHAMBAULD I, c<sup>te</sup> de Périgord, 68, 73, 73, 75, 75.  
 ARCHAMBAULD II, (id.), 73, 73, 75, 75.  
 ARCHAMBAULD III, (id.), 75, 83.  
 ARCHAMBAULD IV, (id.), 83, 95, 95.  
 ARCHAMBAULD V, (id.), 127, 127, 133.  
 ARCHAMBAULD VI, (id.), 151, 151.  
 ARCY (le sire d'), capitaine breton, 137.  
 ARDOREL, abbaye, 58.  
 ARGENTAT, 31, 32.  
 ARGENTOU LAU, 294.  
 ARMAGNAC (Jean I, c<sup>te</sup> d'), 97, 110, 128, 128, 131, 138, 360.  
 — (Jeanne d'), dame de Lesparre, 151.  
 — (Jean IV, c<sup>te</sup> d'), 158.  
 — (Jean d'), vicomte de Lomagne, 176, 373.  
 — (Georges d'), cardinal, év. de Rodès, 221.  
 ARNALD (Pierre), dit de la Faye, sgr du Barri, C. C. de Montignac, 251, 251.  
 — (Antoine), sgr de la Faye, Auriac, C. C., 264, 264, 275, 275, 285.  
 — de la Faye (Antoinette), dame du Barri, 268.  
 ARNALDI, Arnould, (Jean), évêque de Sarlat, 135, 161, 161, 166, 166.  
 ARNALDUS, 44.  
 ARNAULD, comte de Périgord, 42, 45, 45.  
 — dit Bouration, comte de Périgord, 45.  
 — abbé de Sarlat, 58, 58.  
 — abbé de Sarlat, 69, 68, 86.  
 — abbé de Sarlat, voir Stapone.  
 ARRABLAY (Jean d'), dit le Vieux, sénéchal de Périgord, 84, 84.  
 — (Jean d'), dit le Jeune, sénéchal de Périgord, 86, 86.  
 ARTIGE (l'), prieuré, 186, 186.  
 ARTOIS (Robert d'), 85.  
 — (Philippe d'), comte d'Eu, connétable de France, 146.  
 ARTUSIUS (Petrus), prieur de S.-Cyprien, 161.  
 ARUDUCIO, cardinal, 68.  
 ASPREMONT (Izarn d'), 344.  
 — de Roquecorn (Raymond-Bertrand d'), év. de Sarlat, 86, 91, 95, 95, 96, 97, 97, 100, 100, 344, 345, 346.  
 — (Marguerite d'), dame de Montsavignac, 256.  
 — (Claude), professeur au collège de Périgueux, XLII.  
 ASSENARIUS, Assevarius, abbé de Sarlat, 46, 46.  
 ASSIDO (Jean d'), évêque de Périgueux, 67.  
 ASSIER, 244, 250.  
 — (le sgr d'), voir Crussol.  
 ATALPHE, roi des Wisigoths, 22.  
 ATILA, roi des Huns, 22, 24.  
 AUBAZINE, abbaye, 263, 322, 322.  
 AUBERCICOURT (Eustache d'), chevalier, 131.  
 AUBEROCHÉ château, 106, 106, 107, 107, 108, 108, 151, 155, 171, 172.  
 — (Guillaume d'), évêque de Périgueux, 51, 58, 79, 81, 83, 84.  
 — Voir la Bermondie.  
 AUBETERRE, 186, 186, 246, 246.  
 — Voir Bouchard.  
 AUBUSSON, famille, 77.  
 — (Renauld d'), 195.  
 AUBUSSON (Pierre d'), grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 195, 195.  
 — (Guyot d'), sgr de Villac, 195.  
 — (Catherine d'), dame de Bétou, 287.  
 — (Charlotte d'), dame de Burée, 312.  
 — (Foucauld d'), sgr de Beau regard, 320, 320.  
 AUDIERNE (l'abbé), 343, 351, 352.  
 — (Collection), XXV, XLIII, 104, 110, 120, 122, 145, 157, 184.  
 AUDOIN, auteur de la Vie de saint Eloi, 36, 36.  
 — évêque de Périgueux, 84, 88.  
 AUDRIX, archiprêtre, 95, 95.  
 AUGUSTINS de Dome, 303, 306, 315, 317.  
 AUNAC, voir Agnac.  
 AURAY (bataille d'), 131, 139.  
 AURENCA, voir Laurenque.  
 AUREVILLA, voir Eyrenville.  
 AURIAC, 166.  
 AURILLAC, 250, 250.  
 — abbaye, 45.  
 AUTREY (Léonard d'), conseiller au Sénéchal de Sarlat, 289.  
 AUTOIRE, 21.  
 AUVERT, voir le Vergt.  
 AUVERGNE, voir Valois.  
 AUVILLARS, 83, 84, 84, 111.  
 AUXERRE, 57, 101, 131, 159.  
 AVESBURY (R. d'), chroniqueur, 105, 108.  
 AVIGNON, XIV, 77, 87, 90, 91, 94, 96, 96, 98, 101, 102, 104, 114, 115, 115, 125, 126, 152, 152.  
 AVITUS, consul, 20.  
 — empereur, 29, 30.  
 — (Ecditius), St Avit, 30.  
 AYDIE, Eydie, (Odet d'), sgr de Ribérac, 193, 196, 218, 219, 331.  
 — (Armand d'), v<sup>te</sup> de Ribérac, 331.  
 — (Clinet d'), v<sup>te</sup> de Ribérac, 331.  
 — (Guy d'), évêque de Sarlat, 218, 218, 220, 221, 223.  
 AYMERIC (Gaspard), capitaine de 100 archers, 150.  
 AYMERIQUE, famille, 143.  
 AYMET, Eymet, 89, 89, 141, 142, 175, 327, 377, 378.  
 AYNAC, 245, 245.  
 — Voir Turenne.  
 AYNARD (Naudon), C. A., 145.  
 AYREN-BAS, 33.  
 AYSES, abbaye, voir Eysses.  
 AZERAT, voir Souillac.  
 AZINCOURT, bataille, 150, 154.

## B

- BADEFOL de Cadouin, 56, 79, 79, 154, 154, 155, 157, 173, 175, 327.  
 — Voir Gontaut.  
 BAIGNOLZ (Guillaume de), sénéchal d'Agénais et Quercy, 77, 89.

- BAISNAC (Guillaume de), 362.  
BALAGDIER (Jacques de), seigneur de Montsalès, C. C., 244, 244.  
BALARES, 63, 63.  
BALE (concile de), 166, 184.  
BALEUX (Grimoard de), damoiseau, 356.  
BALFOUR (Robert de), mathématicien, XXI, XXIV, XXVI, XXVII.  
BALTHAZAR de Gachéo (Jean), colonel frondeur, 268.  
BALUZE (Etienne), XIX, 43, 45, 58, 97, 98, 114, 345, 346, 349, 351.  
BALZAC (J.-L. Guez de), XXXII.  
BANÈGE (la), ruisseau, 68.  
BANE (Pierre), 122.  
BANES, 167, 167, 180, 230.  
— Voir Losse.  
BARBERI (Arnauld), consul de Dome, 147.  
BARBEZIEUX, 194.  
BARDE (la), 327.  
— (le sire de), 108.  
BARBOL, Barbol, Barbot, 64, 64.  
BARCELONE, 22, 115, 115.  
BARDOIN (Etienne), architecte de Bordeaux, 222.  
BARDOT (Giron), écuyer, 179.  
BARJAC (François de), seigneur de Pierregourde, C. P., 245, 245, 247.  
BARONIUS, cardinal, 29, 54, 59.  
BARRE (la), faubourg de Cahors, 278.  
— lieutenant du sgr de Merville, 402.  
BARRÉ, astronome, XXXVIII.  
BARRIÈRE (Raymond), doyen d'Is-sigeac, 86.  
BARRI (le), le Barry, 268, 268.  
— Voir Arnal, Bosredon, Gérard.  
— de la Renaudie (Jeanne du), 275.  
BARS (Jean de), notaire de Sarlat, 205.  
— (Antoine de), bourgeois de Sarlat, 237.  
— (Jean de) seigneur de la Gaille, 258.  
BARTON, Berton (Jean), 178, 373.  
BATAILLE (Jeanne), dame de Beynac, 167.  
— (Guillaume), chevalier, sénéchal d'Angoumois, 167.  
BASSENSUS, abbé de Sarlat, 47, 47.  
BATUT (la), voir Salis.  
— (Marguerite de la), femme de Malrigou de Bideran, 182.  
BAUDOT DE JULLY (Nicolas), 143, 157.  
LA BAVE, rivière, 175.  
BAYAC, 263, 263, 274, 274.  
BAYLE (Pierre), VIII, XXXII.  
BAYONNE, 85, 104.  
BAZAS, 87, 170.  
BÉARNOIS (Peyrot le), voir des Fontaines.  
BEAUCAIRE (le sénéchal de), voir Senneterre.  
BEAUDOYN (Pierre), chambrier de Sarlat, 121.  
BEAUFORT, comté, 117.  
BEAUFORT, voir Rogier.  
BEAUJEU (le sire de), 364.  
BEAULIEU, abbaye, 57, 58, 203.  
— ville, 122, 175, 286, 286, 379.  
— (Jean de), seigneur de la Filolie, C. C., 294, 294.  
BEAUMANOIR (Jean de), marquis de Lavardin, C. P., 269, 269.  
BEAUMONT DE LOMAGNE, 84.  
BEAUMONT, bastide, 78, 78, 79, 81, 89, 140, 180, 231, 263, 265, 284, 326.  
— (Alain de), chevalier breton, 141.  
— (Charles de), seigneur du Repaire, C. C., Nabirac, 266.  
BEAUPOIL (Jean), receveur du Bas-Limousin, seigneur de la Force, 185, 374.  
— de Sainte-Aulaire (Antoine), seigneur de Celles, Coutures, C. C., 276, 300, 394.  
— (François), seigneur de la Renaudie, C. P., 275.  
— (N.), ministre de Dome, 306.  
BEAUPRÉ, voir Choiseul.  
BEAUREGARD, voir Aubusson.  
BEAUREPOS, 218, 218.  
BEAUSEMBLANT (Artaud de), maître d'hôtel du duc d'Anjou, 364.  
BEAUVAIS (François de), seigneur de Briquemaud, C. P., 243, 243.  
BEAUZE, famille, 142, 142, 260.  
— de Belcastel (Charles de), seigneur de Belcastel, Campagnac-lès-Quercy, etc., 402.  
LE BEC-sur-Gironde, 160.  
BÉCADE (Audoin), archiprêtre de Capdrot, 98.  
BÉDA (le vénérable), 54.  
BEL (Jean le), chroniqueur, 105, 131.  
BELCAIRE-sur-Vézère, 319, 320; voir Reillac.  
BELCASTEL, voir Beauze.  
BELET, capitaine de 100 hommes des milices de Périgueux, 150.  
BELLE-JEUNESSE (la) à Sarlat, 369.  
BELLEFONTAINE, C. P., 293.  
BELLEVILLE (Jeanne de), dame de Clisson, 150.  
BELLÈVRE (Pompone de), chancelier de France, 402.  
BELRIEU (Jean de), bailli de Bergerac, 375.  
BELVÈS, Belver, 87, 98, 134, 167, 179, 180, 180, 212, 224, 250, 263, 267, 277, 278, 284, 316, 317, 327.  
— (prieuré de), 205.  
— (Jacobins de), 250.  
BÉNÎ, famille de Sarlat, XLIII.  
BENTAJOU (Antoine), prêtre de Bergerac, 376.  
BENOIT XI, pape, 126.  
BENOIT XIII, pape, 152, 152, 159.  
BENOIT, chorévêque de Limoges, 49.  
BÉRAIL (Marguerite de), dame de Badefol, 136, 154.  
BÉRARD, 124.  
BÉRAUDIÈRE (la), C. P., 253.  
BERBIGUIÈRES, Berbières, 72, 179, 277, 315, 327, 370.  
BÉRENGER (Bertrand), évêque de Sarlat, 100, 100, 101, 346, 347.  
— (Bernard), vicaire général de Sarlat, 100, 347.  
— (Pierre), dit Borgoignous, évêque apocryphe de Sarlat, 103, 351.  
— (Guillaume), écuyer breton, 141.  
BERGERAC, XLIII, 52, 73, 73, 77, 90, 95, 97, 99, 100, 100, 104, 105, 105, 108, 108, 111, 112, 117, 118, 125, 132, 135, 136, 136, 139, 140, 140, 141, 141, 154, 163, 172, 180, 181, 182, 185, 210, 256, 256, 269, 282, 283, 288, 298, 307, 309, 316, 318, 326, 353, 365, 366, 367, 375, 376, 377, 380, 381, 396, 400, 404.  
BERLEYEMONT (Jean de), sénéchal de Périgord, 193.  
BERMONDIE (François, seigneur de la), père du suivant, 402.  
— (Jean de la), vicomte d'Auberoche, depuis chevalier de l'O. du roi, 402.  
BERNARD, comte de la Marche, 48, 52.  
— comte de Périgord, 34, 42, 42, 43, 44, 45, 45, 47, 48, 50, 50.  
— cardinal, 68.  
— abbé de Sarlat, 47, 47.  
— abbé de Sarlat, 76.  
— (Blaise), maçon de Sarlat, entrepreneur de la cathédrale, 222.  
— (Aymar), bourgeois de Sarlat, 362.  
BERNARD (DU), famille, 115.  
BERNARDI (Bernard), damoiseau de Sabazan, 108.  
BERNARDIÈRES (les), 140.  
BERRAT, 64, 64.  
BERRY (Jean de France, duc de), 135, 135, 136, 136, 138, 146, 154, 161, 370, 371.  
BERSAC, 196.  
BERTA, *alias* Emma, comtesse de Périgord, 42, 43.  
BERTHELOT, chimiste, LXIV.  
BERTIN (Raymond), sgr de la Raymondie, C. C., 234, 234, 237.  
BERTRAND (Alexandre), 12.  
— (Jean), abbé de Cadouin, 75.  
BERTRANDI (Nicolas), 114, 354, 355.  
BERTRANDIE (la), C. P., 254, 254.  
BERTRANDY, 105, 107, 108, 109, III.  
BESLY (Jean), XX.  
BESSE, château, 78.  
BESSÈDE (la), forêt, 57.  
BESSOU, famille, 311.  
— (Jean de), C. P., 311.  
BETH (Raoul le), bourgeois de Sarlat, 362.  
BETHLÈEM, 18.  
— titre épiscopal, 159, 159.  
BÉTHUNE (Robert de), vicomte de Meaux, 150, 151.

- BÉTOU, 287, 287 ; voir Serval.
- BEYNAC ou Beysac (le sieur de), C. C., 236.
- BEYNAC, château, XVI, 72, 146, 153, 169, 243, 258, 265, 277, 285, 286, 295, 314, 315, 319, 324.
- (barons de), 57, 190.
- (Gaillard, seigneur de), 72, 77, 77.
- (Pons de), seigneur de Beynac, 105, 115, 118, 123, 356.
- (Pons de), seigneur de Comarque, 118, 122, 356, 371.
- (Pons de), seigneur de Comarque, puis de Beynac, 118, 139, 139, 143, 145, 146, 147, 154, 155, 156, 156, 164, 371.
- (Pons de), baron de Beynac et de Comarque, sénéchal du Périgord, 164, 167, 167, 168, 169, 171, 171, 172, 173, 173, 174, 180, 180, 185, 193, 371, 374.
- (Geoffroy, baron de), C. P., 264, 266, 266, 292, 292, 294, 319, 319, 320, 380, 402.
- (Jean de), seigneur de la Roque des Péagers, Meyrals, C. C., 257, 257, 293, 293, 381, 382, 402.
- (Jean-Guy), seigneur de Tayac, C. C., 310, 310, 314, 326, 328, 332, 402, 403, 406.
- (Claude de), dame de Masclat, 266.
- (Aymar et Boson de), 155.
- (Jean de), 155.
- (Jeanne de), femme de Bertrand d'Abzac, 148, 371.
- (Pierre de), official de Sarlat, 229.
- (Galiene de), dame du Barri, 251.
- (Judith de), dame de Gaulejac, 286, 292, 332.
- Voir Pommiers.
- BÉZIERS, XII, 70, 84, 143, 372.
- BIDERAN (Amaury de), dit Malri-gou, C. A. de Compagnies, 181, 181, 182, 185.
- (Garcie-Arnauld), son fils, 181.
- Voir la Batut.
- BIGARQUE, 71, 87, 142, 147, 149, 153, 158, 159, 159, 160, 174, 231, 327.
- BIGOT (Berthomieu le), seigneur de Saint-Quentin et la Boétie, 310.
- (Jean le), seigneur de Saint-Quentin, 310.
- BIRON, château, XVI, 71, 71, 81, 81, 167, 182, 186, 203, 203, 217, 304, 309, 324. (Voir Gontaut.)
- (baron de), 57.
- (Pierre de), 99.
- (Talleyrand de), prieur de Vaux, 349.
- (Aymeric de), seigneur de Montferrand, 356.
- (Collégiale de), 214.
- BITARELLES (les), 235, 235.
- BLANCHARD (Jean), intendant du duc de Bouillon, 402.
- BLANCHER, Blanchier, (Pierre de), seigneur de Boutz, Rocheflorent, conseiller au Parlement de Bordeaux, 271, 271.
- (Jean de), seigneur de Feyrac, C. P., 305, 305, 310, 402.
- (Pierre de), seigneur de Rocheflorent, 305.
- BLANQUEFORT, 123, 123, 141.
- (Guillaume de), consul de Dome, 147.
- BLANQUET (Raoul), bourgeois de Sarlat, 362.
- BLANQUIE (Tour de la), à Sarlat, 120.
- BLAOEU, XVIII.
- BLAYE, 186, 243.
- BLEYNE (la), voir Saint-Ours.
- BLOIS, XV, 173, 402.
- BOETIE (la), Boytie, Boitie, 219, 309, 309, 310, 388.
- (moulin de la), *aliàs* du Cluzel, 368.
- (Antoine de), lieutenant particulier de la sénéchaussée de Sarlat, 219.
- (Etienne de), prieur des Veysières, curé de Bouillonnac, 194.
- (Etienne de), conseiller au Parlement de Bordeaux, 194, 240, 310.
- (Clémence de), dame de la Garrigue, 292.
- (Anne de), demoiselle de St-Quentin, 310.
- BOGGIS, duc d'Aquitaine, 37.
- BOHÈME (le roi de), 102.
- BOISSE (St-Amand de), 63.
- BOISSE, Boësse, 256, 327; voir Escodéca.
- BOISSEC, Borchet, 63.
- BOISSIÈRE (Bertrand), marchand de Sarlat, 268.
- BOISSIZE, voir Thumery.
- BOLLANDISTES, 34, 41, 47, 58, 59, 111.
- BOLOGNE, 161.
- BONAFOS (Amalvin), damoiseau, coseigneur de Dome-Vieille, 82, 356.
- BONAL, famille de l'Agénais, 183.
- BONALD, Bonaldi (Pierre), évêque de Sarlat et de Rieux, 56, 183, 183, 184, 184, 193, 194.
- (Jean), abbé de Saint-Amand de Coly, évêque de Bazas, 183.
- (Bernard), abbé de Saint-Amand de Coly, vicaire général de Sarlat, 163, 184.
- (Hélie), abbé de Saint-Amand de Coly, 183.
- (Jean), bourgeois de Montignac, coseigneur de Campagne, 172, 183.
- (Jeanne), femme d'Adhémar de la Borie, 183.
- BONGARS, XX.
- BONNEBAUT (Jean de), sénéchal du Rouergue, maréchal du duc de Berry, 148, 154, 154, 160.
- BONNEGUISE (Guy de), seigneur de Peyraux, C. C., 299, 299.
- BONNES (?) (N. de), C. C., 300.
- BONNET, X.
- (Raymond (?) de), sieur de la Chapoulie, avocat, jurat de Sarlat, 369.
- BONNEVAL, Bonnevaux, 57, 58.
- (Charles de), évêque de Sarlat, 212, 215, 215, 216, 218, 221, 223.
- (Antoine de), son père, 215.
- (Germain de), son frère, gouverneur du Limousin, 215.
- (Foucauld de), son frère, évêque de Périgueux, 215.
- (Anne de), dame de Biron, 241.
- (François, baron de), 292, 292.
- BONNEVIE (Etienne de), seigneur du Cazela, C. P., 243, 243.
- BONTEMPS (Thomas), C. A. de Belvès, 180.
- BORD, 251, 251.
- (Arnauld de), procureur d'office de Montignac, chef calviniste, 228, 230, 231.
- BORDEAUX, XXI, XXII, XXIV, XXVI, XLIII, 20, 22, 23, 25, 27, 38, 40, 46, 57, 81, 85, 87, 87, 104, 105, 107, 108, 108, 109, 117, 117, 121, 124, 127, 127, 137, 140, 142, 154, 166, 166, 187, 187, 190, 194, 194, 210, 221, 243, 281, 316, 358, 359, 367, 378, 402.
- BORDERIE, Bourderie (Jean de la), de Meyrals, C. C., 293, 293, 402.
- BORDES (le capitaine), sieur de Masrobert, C. P., 302.
- BORDET, voir Accarie.
- BORGOIGNOUS, voir Bérenger.
- BORIE (Adhémar de la), coseigneur de Campagne, licencié ès lois de Sarlat, conseiller au Parlement de Bordeaux, juge mage de Périgord, 173, 183.
- de Campagne (Pierre de la), archidiacre de Bazas, 183.
- (Gerauld de la), coseigneur de Campagne, 293.
- de Campagne (Lyette de la), 293.
- Voir Arnault.
- BORIES (les), 251. Voir Saint-Astier.
- BORN, forêt, 261.
- (Bertrand de), seigneur d'Hautefort, 117.
- BORRÈZE, 146, 147, 271.
- (Réginald de), bourgeois de Sarlat, 86.
- Bos (Porte del), à Dome, 303, 311.
- Bosc (du), famille, 146.
- Boso, S. R. E. scriptor, 66.
- S. R. E. Cardinalis, 68.
- BOSON I, comte de la Marche, et du Périgord, 47, 48, 48, 49, 51.
- BOSON II, comte de la Marche, 49, 49, 51.
- BOSON III, comte du Périgord, 51, 51, 68.
- BOSQUET (François), marchand de Sarlat, 236.

- BOSQUET (Pierre), de Sarlat, 269.  
— (Raymond), bourgeois de Sarlat, 362.
- BOSREDON (Pierre de), seigneur du Barri, Bayac, Montsac, 263, 268, 274.  
— (Philippe de), 74, 84, 100.
- BOUCHARD (David), vicomte d'Aubeterre, sénéchal de Périgord, 261, 304, 312, 312, 315, 317, 318, 321, 322, 323, 390, 391.
- BOUCHER (Raymond), seigneur de Laussel (?) 402.
- BOUCHEYRAL, Boussieyral, 101, 101, 340.
- BOUCICAUT, voir le Meingre.
- BOUDOUYSSOU, fontaine à Sarlat, 237, 237.
- BOUFFANGES, XI, XXXVII.  
— (Jean), procureur, consul de Sarlat, 340, 343.  
— jurat de Sarlat, 369.
- BOULLON (Godefroy de), 54.  
— Voir la Tour.
- BOULE (plaine de la), 326.
- BOUNIAGUES, archiprêtre, 95, 95.
- BOUQUERIE (la), faubourg, porte et tour de Sarlat, 104, 111, 180, 236, 237, 390.
- BOURATON, voir Arnould.
- BOURBON (Louis II, duc de), 154, 154.  
— (Jean de), comte de Clermont, 148, 188, 188.  
— (Charles de), comte de Clermont, puis duc de Bourbon, 188, 188, 371.  
— (Antoine de), duc de Vendôme, roi de Navarre, 215, 226.  
— (Henri de), prince de Navarre, roi de Navarre, roi de France, (H. IV), 226, 288, 302, 306, 307, 378.  
— (Catherine de), 226.  
— (Louis I de), prince de Condé, 247, 247, 251, 288.  
— (Louis de), duc de Montpensier, 245.
- BOURBON-MALAUZE (Françoise de), dame de Longa, 292.
- BOURDEILLE, 130, 130, 140, 285.  
— (Hélie, seigneur de), 105.  
— (Le Bourc de), 111.  
— (Archambaud de), seigneur de Bourdeille, 160.  
— (Arnould de), seigneur de Bourdeille, sénéchal du Périgord, 153, 153, 160, 161, 164, 164, 165.  
— (François de), seigneur de Bourdeille, 261.  
— Hélie de), évêque de Périgueux, cardinal, 194.  
— (André de), sénéchal du Périgord, 261, 263, 263, 264, 379, 380, 381.  
— (Jean de), coseigneur de Montencès, seigneur de la Salle, 299.  
— (Henri de), vicomte de Bourdeille, sénéchal du Périgord, 326, 390, 391, 393, 395, 402.
- BOURG, 186.
- BOURGES, 192, 307, 324.
- BOURGOGNE (Prince de), 46.  
— (Philippe le Hardi, duc de), 149.  
— (Jean-sans-Peur, duc de), 153, 158.  
— (Philippe le Bon, duc de), 169.
- BOURGUEIL (François), élu évêque par le Chapitre de Sarlat, 220.
- BOURLIE (la), voir Saint-Ours.
- BOURNAZEL, voir Massip et Buisson.
- BOURNOT (Pierre de), bourgeois de Sarlat, 362.
- BOURREAU (Tour du), à Sarlat, *alias* Tour-Neuve, 272.
- BOURSIE, 81.
- BOURZOLLES, 146, 146. Voir Coustin.
- BOUSCOT (du), famille, XI.
- BOUSSIEYRAL, voir Boucheyrat.
- BOUSQUET (Jacques du), seigneur de la Tour du Buisson, C. C., 284, 284.
- BOUTARIC, 75.
- BOUTEILLER (Jean le), chevalier breton, 148.
- BOUTEL (N.), C. L., 308, 309.
- BOUTIER (Guillaume), écuyer breton, 141.  
— (R. P.), VII.
- BOUTZ-LÈS-ARGHIGNAC, 271.
- BOUSSOU (Henry), architecte de Montpazier, 340.
- BOUZIC, prieuré, 260, 260.
- BOYER, 87.
- BOYNE (Haute et Basse-), 320, 320.
- BOYS (N. du), syndic de Sarlat, 236, 237.
- BOYTIÉ (la), voir la Boëtie.
- BRACHET (Jean), seigneur de Peyrusse, C. F., 170, 170.
- BRAMARIGUES, voir Saulière.
- BRANDE, 155.
- BRANTÔME, abbaye, 42, 150, 157, 248, 251, 257.
- BRÉMOND (Marguerite de), dame de Fayolle, 117.
- BRENAC, 135, 135, 361.
- BRETAGNE (Jean de Montfort, duc de) 139, 139, 149, 365, 367.  
— (Jean de), seigneur de l'Aigle, comte de Périgord, 171, 172, 172, 173.  
— (Françoise de), comtesse de Périgord et d'Albret, 162, 203.  
— Voir Périgord.
- BRETENNES (Raymond de), Chanoine et prévôt d'Apt, évêque de Lombes, 152, 152.
- BRÉTENOUX (Raymond de), évêque de Sarlat et de Périgueux, 152, 152, 159.  
— (Grimouard de), 356.  
— (Latgier de), damoiseau de Bigaroque, 356.
- BRÉTIGNY (traité de), 124.
- BRÉZÉ (Pierre de), vicomte de Carlux, grand sénéchal de Normandie, 192, 193.
- BRÉZÉ (Louis de), grand sénéchal de Normandie, 193, 331.
- BRIANT (Alain), écuyer breton, 141.
- BRIDAT (Pierre), greffier à Sarlat, sieur du Mas, la Combe, les Périères, 236, 268, 268.  
— (Marguerite), 268.
- BRIDOIRE, 327.
- BRIQUEMAUD, voir Beauvais.
- BRIQUEVILLE (Paul de), baron de Colombières, C. P., 293, 293.
- BRISSAC, voir Cossé.
- BRIVE, XLIII, 101, 102, 139, 403.
- BRONS (François-Joseph de), chevalier, puis vicomte de Brons, chevalier de St-Louis, 369, 370.
- BROUHE (Antoine de la), 2<sup>d</sup> avocat du roi au siège de Sarlat, 289; 1<sup>er</sup> consul de Sarlat, 390, 390.
- BROUE (La), Labro, 255, 258, 259, 264, 265.
- BROUMI (B.), 74.
- BROUSSE (La), famille, 388.  
— (Gabriel de), xxxvi.  
— (Pascal de), xxxvi.  
— (François de), 236, 237.  
— (Raymond de), lieutenant criminel de Sarlat, capitaine de compagnie bourgeoise, 268, 289, 290, 381, 389.  
— (Jean de), premier président au présidial de Sarlat, 381.  
— (Jeanne de), 336, 337.  
— (Guillaume de), 341.
- BRUGES (traité de), 140.
- BRUGÈRE (la), 258, 258, 261.
- BRULART (Nicolas), garde des sceaux de France, 402.
- BRUN (Marie), dame de la Jarthe, 300.
- BRUNE (Tour), à Dome, 305, 310, 311, 312, 313.
- BRUNETI (Hélie), bourgeois de Bergerac, 77.
- BRUNIE (la), 155.
- BRUNIQUEL, voir Comminges.
- BRUNSWICK (Otto de), 140.
- BRUZAC, 169.  
— (François de), prévôt du Chapitre de Sarlat, 379.
- BUADE (Florent de), sgr de Saint-Sernin, C. C., 299, 299, 307.
- BUCCO (Fr. Jean de), Général des Franciscains, 115, 115.
- BUCH, voir Grailly.
- BUDES (Silvestre), capitaine breton, 137.
- BUFAROLE, voir Castillon.
- BUGUE (le), 112, 112, 245.  
— (Pont du), 132.
- BUCISSON (le), 284, 284.  
— (Jean du), seigneur de Mirabel, baron de Bournazel, 253.
- BURÉE, voir Filolie.
- BURGAIL (Laurent du), bourgeois de Sarlat, 362.
- BURGANT (Hélie), bourgeois de Sarlat, 362.
- BURIE, voir Coucy.

## C

- CADIO, Cadiot, 62, 331.  
 CADORY, 62, 62.  
 CADOUIN, abbaye, 52, 52, 54, 55, 56, 57, 57, 58, 68, 70, 75, 78, 79, 79, 142, 202, 203, 203, 241, 327.  
 CAHORS, XII, XVII, XIX, XLII, XLIII, 14, 21, 45, 51, 58, 59, 80, 90, 90, 116, 124, 129, 132, 136, 174, 194, 211, 212, 234, 271, 277, 278, 280, 307, 308, 311, 361, 403.  
 CAHUZAC, 63, 181, 227, 227, 327.  
 CAIRE (Bernard de), curé de Caudon, 162.  
 CALABRE, monastère, 27, 33, 62, 62. Voir Calviac.  
 — (Charles, duc de), 139.  
 CALAIS, 124.  
 CALÈS, 138, 155, 155.  
 — chanoine de Chancelade, XII, XLII.  
 CALHON (Guillaume de), lieutenant du sénéchal de Périgord, 147.  
 CALIBIS (Hervé), archiprêtre de Capdrot, 99.  
 CALVEYRAC, voir Sudrie.  
 CALVIAC (monastère de Calabre), 58.  
 — 27, 28, 31, 32, 33, 62, 68, 146, 146, 331.  
 — (Lot-et-Garonne), prieuré, 62, 205.  
 CALVIAZÈS, 27.  
 CALVIMONT (Jean de), seigneur de Chabans, C. C., 299, 299.  
 — (Jean de), seigneur de Saint-Martial, 328, 402.  
 CALVIN, IX, 241, 252.  
 CAMBLAZAC, famille, 173.  
 CAMBON (Jean), archiprêtre de Capdrot, 99.  
 CAMBRIDGE (Edmond ou Aymon, comte de), 130, 130.  
 CAMBURAT, voir Massant.  
 CAMPAGNAC-lès-Sarlat, l'Evêque del Bos, 61, 61, 112, 112, 118, 118, 122, 122, 315, 319, 319. Voir Roux.  
 — lès-Quercy, 142, 147, 260, 260.  
 — du Ruffen, 172, 265, 277, 284. Voir Gontaut.  
 — de la Serre, voir Abzac.  
 CAMPAGNE, 173, 173, 174, 183.  
 CAMPANIA (Augier de), camérier du Chapitre de Sarlat, 349.  
 — (Hélie de), hospitalier du Chapitre de Sarlat, 349.  
 CAMPI-CATALAUNICI, Catalens, 22, 24.  
 CAMPNIAC, famille, 168.  
 CANTALOU (Arnauld de), archevêque de Bordeaux, 87, 87.  
 CAMUSE (la), canon fondu à Sarlat, 262.  
 CANCON, 157, 157.  
 CANE (Raymond del), 362.  
 CANÉDA (la), 147.  
 CAPDENAC, XVIII, 15, 21, 129, 244, 251.  
 CAPDROT, archiprêtre, 95, 95, 98, 196, 197, 200, 203, 226, 262, 280, 321, 349, 350.  
 CAPELLA, 62.  
 CAPELLE-BIRON (la), 332.  
 CAPELOU (N.-D. de), 62.  
 CAPONET, voir Chaponval.  
 CAPOUILLE (Raymond de), Chapouille, abbé de Saint-Amand de Coly, vicaire général, 361.  
 CARAFFA (Alfonse), duc de Castelnuovo, XLIV.  
 CARAMAN, Carmaing, voir Duèze.  
 — (Catherine de), comtesse de Nègrepelisse, 265.  
 — (le comte de), 364.  
 CARBON-BLANC-lès-Bordeaux, 57.  
 CARBONNIER, 275, 276.  
 — Voir Charbonnières.  
 CARBONNIÈRES, famille, 115, 388.  
 — (Jean de), bâtard de Pelvézy, C.F. de Compagnies, 176, 177, 372, 373, 374.  
 — (Charles de), seigneur de Jayac, C. C., 234, 234.  
 — (Bertrand de), seigneur de Jayac, 289.  
 — (Gauthier de), dit le capitaine Jayac, C. C., 289, 289, 295.  
 — (Françoise de), dame de Pelvézy, 319.  
 — (Jean-Charles de), seigneur de la Capelle-Biron, 333, 403, 404, 406.  
 — (Jean de), seigneur de Jayac, 402.  
 CARCASSONNE, 51, 70, 84, 116, 143, 158.  
 CARDAILLAC (Claude de), dame de Castelnaud des Milandes, 227.  
 — (le sieur de), 175.  
 — (Louis de), 332.  
 CARENNAC, 321.  
 CARIBERT, 36.  
 CARLI (Alarico), archéologue florentin, XXIII, XXV.  
 CARLOMAN, 37, 39.  
 CARLUX, XVII, 33, 62, 62, 104, 104, 130, 143, 155, 155, 156, 156, 157, 174, 175, 180, 180, 192, 193, 193, 195, 233, 234, 309, 322, 323, 331, 350, 379.  
 — (vicomté de), 331.  
 CARS (les), 133, 133, 169, 169. Voir Pérusse.  
 CARSAC, prieuré, 97, 97, 150.  
 CARTERIUS, évêque de Périgueux, 33.  
 CARVES, XVI, 62.  
 CASNAC (Bernard de), Cauzeac, 71, 72.  
 CASSAIGNE (La), 121, 121. Voir Aitz.  
 CASSANEL, Casseneuil, 70, 70.  
 CASTAING (Hélie du), 1<sup>er</sup> consul de Bergerac, 375.  
 CASTAL (Guiraut), bourgeois de Sarlat, 362.  
 CASTANET (Raymond de), bourgeois de Sarlat, 120.  
 CASTANET (Gérauld de), consul de Sarlat, 148.  
 CASTELBAJAC (Bernard de), sénéchal de Périgord, 153, 153.  
 CASTELFRANQUET, 321.  
 CASTELMORON, 108.  
 CASTELNAU de Berbiguières ou des Milandes, 71, 72, 72, 154, 157, 160, 162, 164, 167, 167, 169, 171, 171, 174, 175, 178, 180, 180, 212, 235, 239, 277, 313, 315, 327, 370. Voir Caumont.  
 CASTELNAU de Brétenous (Antoine, sgr de), C. F., 176, 176, 180.  
 — Voir Brétenoux.  
 CASTELRÉAL, bastide, voir Siorac.  
 CASTELSAGRAT, voir Gironde.  
 CASTILLON, 141, 141, 186, 187, 188, 188, 283, 286, 293.  
 — (bataille de), 187, 187, 188, 188, 190, 190.  
 — (Pierre de), 70.  
 — (Bertrand de), 70.  
 — (Bufarole de), 70.  
 CASTILLONÈS, 70, 70, 75, 75, 89, 140, 272, 307, 308, 318, 329.  
 CASTRES, XIV, 58, 100.  
 CATUS (le sieur de), C. C., 297.  
 CAUDON, 21, 163, 165.  
 CAUMONT, famille, 185.  
 — (Brandelis de), 183.  
 — (François de), seigneur de Castelnaud, 212, 227.  
 — (Jacques de), seigneur, puis duc de la Force, seigneur de Castelnaud, maréchal de France, 256, 307, 307, 309, 312, 314, 316, 318, 321, 322.  
 — (le seigneur de), 380.  
 CAUSSADE, 130.  
 CAUSSES, 251.  
 CAUVES (Vicaria de), Carves, 62.  
 CAUZAC, Cahuzac, 63.  
 CAUZÉ (Geoffroy de), évêque de Périgueux, 58.  
 CAUZEAC (Bernard de), Casnac, Cazenac, 71.  
 CAVALERII (Raymundus), archiprêtre de Capdrot, 99.  
 — (Guilhermus), archiprêtre de Capdrot, 99.  
 CAVAGNAC, voir Guiscard.  
 CAZALS, Cazalz, 78, 116, 145, 145, 146, 172, 304, 308.  
 — (Mafre de), 78.  
 CAZÈLES, 263, 263.  
 CAZENAC (Bertrand de), sire de Vitrac, C. F., 118, 119, 144.  
 CAZÈRES (Gerauld de), 70.  
 CAZILLAC (François de), baron de Cessac, C. C., 286.  
 CAZOULÈS, 331.  
 CELLES, voir Beaupoil.  
 CÉNAC, prieuré, 147, 304.  
 CÉRON (Pierre de), notaire de Sarlat, 205.  
 — (Antoine), 236.  
 — (Noël), banquier et consul de Sarlat, 237, 336, 336.  
 CHABANNES (Aymeric de), lieutenant du sénéchal de Périgord, 147.

- CHABANS (Pierre de), seigneur d'Agonac et la Chapelle-Faucher, 249.  
 — Voir Calvimont.  
 CHABOT (Guy), baron de Jarnac, sénéchal de Périgord, 224.  
 CHABRIGNAC, 168.  
 CHAILLAC (Guillaume de), chantre du Chapitre de Sarlat, 349.  
 CHAISE-DIEU (la), abbaye, 95.  
 CHALAIS, 128.  
 CHALARD (le), chapellenie, 347.  
 CHALENÇON, voir Poitiers.  
 CHALUS, voir Chaulus.  
 CHAMBELLAN (Madeleine), dame d'Iverny, 221.  
 CHAMBON (Le), 155.  
 — (Le sieur du), C. C., 300.  
 CHAMBRIHAC (Jean de), sénéchal de Périgord, 153, 155, 160, 161.  
 — (Philippe de), archevêque de Bordeaux, 127, 358.  
 — (Jeanne, *alias* Catherine), dame de Bourdeille, 153, 160.  
 CHAMINADE (Gausbert la), 347.  
 CHAMPAGNE (Louis de), comte de Sancerre, maréchal de France, 141, 143, 143, 148, 148.  
 CHAMPOLLION-FIGEAC, XVIII.  
 CHANGELADE, abbaye, 34, 103, 103.  
 CHANDOS (Jean), 124, 124, 125, 125, 120, 131, 131, 132, 362, 363.  
 CHAPELLE (Boson de la), 155.  
 CHAPONVAL (Jean de), dit Caponet, Caponet, 129, 129.  
 CHAPOUILLE, voir Capouille.  
 CHAPOULIE (la), voir Bonet.  
 CHAPPON (Jean), procureur de Sarlat, 236.  
 CHAPT (Jean), seigneur de Rastignac, C. C., 299, 299, 312.  
 CHAPT DE RASTIGNAC (Raymond), seigneur de Messillac, 318, 318.  
 CHARBONNIÈRES, voir Prévost.  
 CHARLAC, voir Sarlat.  
 CHARLEMAGNE, 12, 32, 38, 39, 40, 41, 43, 47, 48, 124, 214, 255, 255.  
 CHARLES-MARTEL, 32, 37, 38.  
 CHARLES LE CHAUVÉ, 33, 46.  
 CHARLES LE GROS, 46.  
 CHARLES IV, le Bel, 99.  
 CHARLES, duc de Normandie, Dauphin, 78, 109, 109, 110, 116, 119, 122, 124, 124; roi de France, sous le nom de Charles V, 128, 129, 129, 130, 135, 135, 140, 153, 154.  
 CHARLES VI, 55, 135, 143, 149, 149, 152, 153, 156, 158, 170, 175.  
 CHARLES VII, 158, 170, 170, 171, 172, 173, 175, 175, 178, 179, 180, 181, 184, 186, 188, 192, 192, 193, 194.  
 CHARLES, duc d'Orléans, 163.  
 — duc de Guienne, 193.  
 CHARROUX, abbaye, 45, 48.  
 CHARTRES, 3, 59, 59, 60.  
 CHASSAGNE (Joseph de la), président au Parl. de Bordeaux, 375.  
 CHASSAING, famille, 388.  
 — (Jean), C. C., 290, 322, 402, 404, 405.  
 — (N.), jurat de Sarlat, 369.  
 — (N.), substitut de la communauté de Sarlat, 369.  
 CHASSE-MESSE, canon protestant, 237.  
 CHASTEIGNER (Jean de), seigneur d'Albin, 395.  
 CHATEAU-GAY (la dame de), 403.  
 CHATEAU-L'ÈVÈQUE, 259.  
 CHATEAU-MISSIER, 397, 398.  
 CHATEAU-NEUF, 379.  
 CHATEAU DU ROI, à Dome, 374.  
 CHATELLERAULT (vicomte de), 131, 307.  
 CHATILLON, voir Coligny, 251.  
 CHAULUS de Capréol, Chalus-Chabrol, 69.  
 CHAUMELZ (Jean), le jeune, marchand de Sarlat, 237.  
 — (N.), jurat de Sarlat, 369.  
 CHAUMONT (le sieur de), C. P., 232, 232.  
 CHAUS, de Montsac, C. P., 274.  
 CHAUVET, prêtre, 375.  
 CHAVAGNAC, 225, 225; voir Roffignac.  
 CHEL (Adam), dit d'Aghorisses, seigneur de Mortemart, C. A., 131.  
 CHENU (Jean), historien, XIX.  
 CHERMENT, 7.  
 CHERONNAC, 393.  
 CHILAUDIE (la), C. C., 230.  
 CHILDEBERT, roi de Guienne, 33, 34.  
 CHILPÉRIC, 37.  
 CHIZÉ (combat de), 139.  
 CHOISEL (Christian de), baron de Beaupré, C. P., 292, 292.  
 CHOUPPES (Pierre de), C. P., 277, 293.  
 CHRISTOPHE-COLOMB, XXI.  
 CHRONOPE, évêque de Périgueux, 25, 33.  
 CIOURAC, voir Siorac.  
 CITEAUX (Ordre de), 55, 57, 59.  
 CLAIRAC, abbaye, 201, 201, 256, 256, 260.  
 CLAIROMONT (Jean de), capitaine de la Roque-Gajac, 161, 161.  
 CLAIRVAUX, abbaye, 59, 59.  
 CLAMECY, 159.  
 CLARENCE (le duc de), 163.  
 CLARENS, 167, 167, 175.  
 CLARIAN, abbaye, 58.  
 CLAUSADE (la), 78.  
 — (le sieur de la), C. P., 262, 262.  
 CLAUX (Le), 145, 145, 146, 146; voir Vigier, Anglars.  
 CLAVELLI (Hugue), archiprêtre de Capdrôt, 99.  
 CLAVIUS (Christophe), mathématicien, XIII, XXV.  
 CLÉMENT (Saint), pape, 19.  
 CLÉMENT IV, pape, 74.  
 CLÉMENT V, pape, 87, 87, 90.  
 CLÉMENT VI, pape, 98, 115, 126.  
 CLÉMENT VII, pape, 152, 224.  
 CLÉRANS, 171, 327.  
 — Voir Massaut.  
 CLERMONT, 25, 210, 403.  
 CLERMONT-DESSUS, 344.  
 CLERMONT (Jean de), vicomte d'Aunay, 127. Voir Clairmont.  
 — (le comte de), voir Bourbon.  
 — Armand de), seigneur de Piles, C. P., 242, 242, 287, 287, 291.  
 — (Jean de), 287.  
 — (Judith de), 287.  
 — (N. de), seigneur de Fermi, C. P., 291, 291.  
 CLERMONT d'Amboise (Georges de), baron de Bussy, C. P., 292, 292.  
 CLISSON (Olivier de), connétable de France, 143, 149, 150.  
 — (Jeanne de), 150.  
 CLODOMIR, roi de France, 27.  
 CLOTAIRE II, 34.  
 CLOTAIRE III, 37.  
 CLOTAIRE IV, 37, 37.  
 CLOVIS, roi de France, 26, 27, 33, 36, 70.  
 CLUNY, abbaye, 42, 45, 59.  
 CLUZEL (le), Cluzeau, 268.  
 — (Moulin du), *alias* de la Boëtie, 368.  
 — (Suzanne du), Dlle de la Treyne, 309.  
 COALIA, Couhé (Raoul de), évêque de Périgueux, 49.  
 COCHEREL (bataille de), 131.  
 COETIVY (Prégent de), amiral de France, 192.  
 — (Olivier de), seigneur de Taillebourg, 192.  
 — (Marguerite de), dame de Pons, 193.  
 COGNAC, 17.  
 COLHAGE (le), jeu à Sarlat, 367.  
 COLIGNY (Gaspard de), seigneur de Châtillon, amiral de France, 251.  
 COLOMBIER (Etienne del), 161.  
 COLOMBIÈRES, voir Briqueville.  
 COLONGES, 168, 168, 171, 276; voir Hélie, Sédières.  
 COLY, 142, 142.  
 COMARQUE, Commarque, 118, 118, 122, 138, 138, 154, 155, 155, 156, 156, 157, 167, 193, 320, 320. Voir Beynac.  
 COMARQUE, famille, 350.  
 — (Garin de), abbé de Sarlat, 67.  
 — R. de), 155.  
 — (Annet de), Ser de Pechgaudou, C. P., 267, 267, 279, 279.  
 — (Paul de), dit Pechgaudou, lieutenant au régiment de Champagne, 403, 404, 405.  
 COMBE des Dames (la) près Calès, 318.  
 COMBE (Porte de la) à Dome, 313.  
 COMBORN (Marguerite de), dame d'Aubusson, 195.  
 COMERS (Raymond de), 211, 211, 212.  
 COMMINGES, comté, 158.  
 — (Pierre-Raymond II, C<sup>te</sup> de), 107, 107, 130, 130.

- COMMINGES (Roger de), V<sup>te</sup> de Bruniquel, 107, 107.  
 — (Bernard-Roger), V<sup>te</sup> de Brumquel, 379.  
 — (Roger de), seigneur de Clermont-Soubiran, 108.  
 COMPRIAN, 127.  
 CONDAT, 140, 260, 266, 294.  
 CONDATE, 17.  
 CONDÉ, voir Bourbon.  
 CONQUES, abbaye, 90.  
 CONRADUS, cardinal, 65.  
 CONSTANTIN (Mathurin), protestant de Sarlat, 241.  
 COPERNIC, VIII, XXIII, XXIX, XXXVI, XXXIX, XL.  
 COQUELUCHE, 278, 278.  
 CORAL (Petrus), 77.  
 CORDELIERS de Sarlat, XXI, XXVII, 77, 217, 224, 235, 238, 239, 295, 335, 340, 341.  
 CORDIS (M. de), 120.  
 — (Léonard de), conseiller magistrat, 1<sup>er</sup> consul de Sarlat, 340, 390, 390.  
 CORENSAN (?), C. P., 284, 284.  
 CORN, 62, 62.  
 CORNAC (Guillaume de), cellierier du Chapitre de Sarlat, 349.  
 CORNEILHAN, voir Cornilhan.  
 CORNIL, 321, 321, 322.  
 — (Gui de), abbé de Sarlat, 73, 86.  
 — (Raymond de), évêque de Cahors, 80, 80.  
 — (Eymeric de), seigneur de Prouliac, Veyrignac, 218, 218.  
 CORNILHAN (Guillaume), 108.  
 COSTE (Hélie la), consul de Sarlat, 148.  
 — (N. la), consul de Sarlat, 148.  
 — (N. de la), C. C., 297.  
 — (N. de la), greffier commis de l'Hôtel-de-Ville de Sarlat, 390.  
 — (la), 355. Voir Bessou.  
 COTET (Louis), prieur de la Réole, 211.  
 COUCY (Enguerrand de), comte de Soissons, capitaine général entre la Loire et la Dordogne, 148.  
 — (Charles de), seigneur de Burie, 230, 230, 239, 377, 378.  
 COUDERC (Bernard du), abbé de Sarlat, 74.  
 COURCILLON (Jacques de), seigneur de Dangeau, C. P., 293, 293, 294, 298.  
 COURTZ (las), voir Reilhac.  
 — (Raymond las), infirmier du Chapitre de Sarlat, 349.  
 COUSERANS, voir Durfort.  
 COUSSE (la), voir Lestrade.  
 COUSTIN, famille, 145, 146.  
 — (Guillaume), dit du Vernh, 195.  
 — (Jean de), seigneur de Bourzolles, 218, 218.  
 — de Bourzolles (Jeanne de), 256.  
 — (François de), sgr de Bourzolles, baron de Berbiguières, C. P., 292, 292, 294, 321, 331.  
 COUTRAS, 288, 288, 302.  
 COUZAGES, 225, 225. Voir Roffignac.  
 COUZE (la), rivière, 167, 180, 274.  
 — 148, 167, 274, 274, 327.  
 CRÉCY (bataille de), 110.  
 CRÉMOUX (Guillaume), greffier en chef du sénéchal de Sarlat, procureur syndic, consul de Sarlat, 337, 337, 390, 390.  
 — (Pierre), receveur des tailles, 387, 396, 396.  
 CREYSSE, 193, 331, 331.  
 CROIX (Hélie la), bourgeois de Sarlat, III.  
 — (Jean de la), historien, XVIII, XIX.  
 — (Côme de la), historien, XVIII.  
 CROMIACO (R. de), abbé de Sarlat, 68, 86.  
 CROPTÉ (Bertrand de la), évêque de Sarlat, x, 166, 166, 184.  
 — (Jean de la), C. F. de la Roque-Gajac, x, 166, 166, 171.  
 — (Pierre de la), 166.  
 — de Lanquais, (Françoise de la), dame de Jayac, 289.  
 CROQ, 325.  
 CROQUANTS, 325, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402.  
 CROZO-TENCHO (La), à Dome, 302, 302.  
 CRUSSOL (Jacques de), seigneur d'Assier, C. P., x, XI, 244, 244.  
 — (Antoine de), duc d'Uzès, 244.  
 CUCUGNAN, 108.  
 CUEILHE (Léonard de), trésorier du roi, 303.  
 — (Léonard de), sieur de la Vergnole, C. C. de Dome, 303.  
 CUGNAC (Jean de), seigneur de Giverzac, C. C., 232, 233.  
 — (Marc de), seigneur de Giverzac, C. C., 299, 299, 308, 308, 309, 310, 312, 312, 317, 332, 403, 404, 406.  
 CUNIA, 167, 167.  
 CUNNET (Hélie de), chevalier, 122.  
 CUSTOJOLS, Castojoux, famille, 388.  
 — (l'abbé de), XLIV.  
 — (Jean de), conseiller magistrat à Sarlat, capitaine d'une compagnie bourgeoise, consul, 289, 290.  
 CUZE (la), Cluze, ruisseau, 101, 121, 271.  
 CUZORN, 179, 179.
- D**
- DAGLAN, 95, 95, 121, 147, 260.  
 DAGOBERT I, roi de France, 36, 36.  
 DALLET, astronome, XXXVIII.  
 DAMAS (bois de las), III.  
 DANGEAU, Danjau, voir Courcillon.  
 DANIEL, abbé de Lézat, 45.  
 DANOCHE (Petrus), archiprêtre de Capdrot, 99.  
 DAOUX (Bernard del), 261.  
 DAURADE (la), prieuré, 344.  
 DAX, 103, 127.  
 DEJAN (Jacques), baron de Saint-Projet, 312.  
 DELAIGE (Jean), marchand, consul de Sarlat, 340.  
 DELPIT (Jules), 81, 125.  
 — (Martial), 81.  
 DELZONS (Marguerite), dame de Montviel, 262, 312.  
 DÉPENSIER (Thomas le), chevalier anglais, 131.  
 DERBY (Henri, comte), 104, 104, 105, 105, 106, 108, 110.  
 DERSE (Tour de la), 260, 260.  
 DESCARTES (René), x.  
 DESSALLES (Léon), 161, 173, 343, 351, 352, 358.  
 DIBONA, Cahors, 90.  
 DIDIER, roi des Lombards, 38.  
 DIEUDYE (la), famille, 117. Voir Dieuvoydont, Dyosido.  
 — (Mathurin de), procureur du roi au sénéchal de Sarlat, 219, 237, 377.  
 — (Pierre de), procureur du roi au sénéchal de Sarlat, 341.  
 DIEUVOYDONT (Pierre), procureur du roi en Périgord, 362.  
 DIGUE (Jacques), C. A., 145.  
 DIOLINDUM, 89.  
 DOATLUP (Bernard de), C. A., 159.  
 DOISSAC, 62, 62, 277, 277, 327.  
 DOME, Mont-de-Dome, Domme, bastide, XI, 8. — Fondation, 79, 79, 80. — 83, 89. — Prise par les Anglais, 110; reprise par les Français, 111, 111. — 112, 119, 121, 122. — Se déclare pour le roi de France, 129. — Assiégée par Chandos, 131, 131. — 132, 133, 134, 135, 138, 143, 146, 147, 147. — Prise par les Anglais, reprise par les Français, 148, 148, 149. — 153, 153, 156, 157. — Monnaie, 159. — 161, 163, 164, 165. — Prise par les Anglais, 166, 167, 167; assiégée par les Français, 169, 169, 170. — 171. — Reprise par les Français, 176, 177, 178, 370, 371, 372, 373, 374. — 179, 182, 183, 193, 196, 197, 200, 217, 243. — Attaquée par les protestants, 244. — 252, 252, 259, 261, 261, 264, 265, 269, 279, 280. — Prise par Vivans, 302, 302, 305, 306, 306. — 309, 310, 312, 313. — Attaquée par les Ligueurs, 313, 314, 315. — Secourue par les royalistes, 317. — 319, 319, 327, 328, 361, 379, 389, 407.  
 DOME-VIEILLE, château, 71, 71, 146, 146, 147, 147, 169, 169, 170, 176, 177, 184, 304, 310, 312, 371, 374.  
 DOME-BASSE, 313.  
 DOME (Guillaume de), 80.  
 — (Pons de), 80.  
 — (Marguerite, dame de), 80.

- DOMÉ** (Gilbert de), chevalier, sénéchal du Périgord, 118, 118, 119, 120, 120, 121, 122, 122, 129, 132, 133, 138, 146, 146, 164, 362, 363, 371.  
 — (Gausbert de), 356.  
 — (Robert de), 131.  
 — (Marthe de Pons, dame de), 147.  
 — (Pons de), 147.  
**DOMINIPECH**, 64.  
**DONADEI**, Donne-Dieu, 119.  
 — (Bernard), consul de Sarlat, 119.  
 — (Gerauld) et ses frères, 119.  
 — (Bertrand), chevalier, 119.  
 — (Raynaud), chevalier, 120, 120, 122.  
 — (Bernard), 120, 121.  
 — (Sicard), 120, 120, 121.  
 — (Gaillarde), 120.  
 — (N.), recteur de Sainte-Marie de Sarlat, 120.  
**DOUBLE** (la), forêt, 38. Voir Edobola.  
**DOUBRAC**, prieuré, 205, 206.  
**DOUZE** (la), voir Abzac.  
**DREUX**, 7, 148, 154.  
**DROUILLE**, forêt, 7.  
**DUBREUILH**, lire du Breil (Olivier), sénéchal de Rennes, 194.  
**DUÈZE**, d'Ossa (Jacques), 90.  
 — (Arnauld), bourgeois de Cahors, 90.  
 — (Arnauld), vicomte de Carman, 107, 107, 128.  
**DUGRAND**, Le Grand, C. P. de Montfort, 263, 271.  
**DUJARRIC-DESCOMBES**, x, XII, XVII, XXVII, XLII, XLIII.  
**DUPUY** (Jean), récollet, historien, XIX, 59.  
 — (archiviste de Bergerac), 375.  
**DURAND** (Jean), seigneur de la Roffie et Laudonnie, C. C., 285, 285.  
**DURAS**, voir Durazzo.  
 — 141, 141, 142, 142.  
 — Voir Durfort, 141, 141.  
**DURAVEL**, 131, 131.  
**DURAZZO** (Louis et Robert de), 127.  
 — (Agnès de Périgord, duchesse de), 127.  
**DURFORT**, famille, 143.  
 — (Aymery de), seigneur de Duras, C. F., 106, 106.  
 — (Gaillard de), seigneur de Duras, 138, 141.  
 — (Symphorien de), seigneur de Duras, C. P., 234, 234, 239, 240.  
 — (Jacques de), baron de Boissières, C. P., 241.  
 — de St-Germain (Jeanne de), dame de Piles, 243, 287.  
 — (Pierre de), seigneur de St-Germain, 300.  
 — (Samuel de), seigneur de Couserans, C. C., 300, 300.  
 — (Jacques de), seigneur de Léobard, 320, 320, 321.  
 — (Grande de), dame de Clermont-Dessus, 344.  
**DYON** (Philippe-Renaud de), 108.  
**DYOSIDO** (M<sup>e</sup> Pierre de), procureur du roi de la sénéchaussée de Sarlat, 117. Voir Dieuvoydont, Dyeudie.
- E**
- EBLIUS**, duc de Guienne, 47.  
**EBRARD** (Bertrand), baron de Saint-Sulpice, C. C., 265, 265.  
**EBRARD** de Saint-Sulpice (Henri), comte de Nègrepelisse, C. C., 265, 265.  
**EBRARD** (Hugues), bourgeois de Sarlat, 362.  
**ECU** (Jeu de l') à Sarlat, 367.  
**EDOBOLA**, Double, forêt, 38.  
**EDOUARD I**, roi d'Angleterre, 78, 81, 81, 83, 83, 85.  
**EDOUARD II**, dit Carnarvon, roi d'Angleterre, 88, 89.  
**EDOUARD III**, roi d'Angleterre, 102, 102, 124, 125, 125, 127, 131, 134.  
**EDOUARD**, prince de Galles et de Guienne, dit le Prince Noir, 125, 125, 127, 127, 128, 129, 129, 130, 130, 132, 133, 137, 137, 364.  
**ELÉONORE**, duchesse de Guienne, 60, 67.  
**ELNE** (diocèse d'), 58.  
**EMIRON** (Guiraut), bourgeois de Sarlat, 362.  
**EMENON**, comte de Périgord, 40.  
**EMME**, comtesse de Périgord, 47, 48, 48.  
**ENGOUVENT** (Olivier d'), écuyer breton, 141.  
**ENVALS**, 62.  
**ESCAVRAC** (le sieur d'), C. C., 297.  
**ESCLACHE** (Pierre), architecte de Sarlat, 213.  
**ESCODÉCA** (Jean d'), seigneur de Montsavignac, 256.  
 — (Armand), seigneur de Boisse, C. P., 256, 256, 291, 291, 318.  
 — (François de), sgr de Villebeau, C. P., 291, 291.  
 — (Izarn d'), 356.  
 — (Congia d'), 357.  
**ESPAGNE** (Arnauld d'), seigneur de Montspan, sénéchal de Périgord, 111, 116, 116, 117, 133.  
 — (Bertrand d'), 117, 117.  
**ESPELUCHE**, vicomté, 192, 193.  
**ESPLÉCHIN** (Trève d'), 104.  
**ESSENDIÉ** (Jean), archiprêtre de Capdrot, 99.  
**ESTAING** (Alix d'), dame de Salignac, 358.  
**ESTERNA** (la), 64.  
**ESTISSAC**, 181, 181, 397.  
 — (Amaury d'), chevalier, 181, 181, 372.  
 — (Bertrand d'), sénéchal de Périgord, 214.  
 — (Jeanne d'), dame de Lesparre, 187.  
**ESTRES**, Estris (Jean las ou de), bourgeois de Sarlat, 175.  
**ESTRES** (Pierre de), consul de Sarlat, 347.  
**ESTRIÈGUES** (Etienne d'), consul de Sarlat, 362.  
**ESTUER** (Guillaume), seigneur de Saint-Mégrin, 192.  
**ETIENNE**, roi d'Angleterre, 67.  
 — abbé de Sarlat, voir Stephanus.  
**EUDO**, duc d'Aquitaine, 37, 37, 38.  
**EUGÈNE III**, pape, 37, 60, 61, 64, 65, 66, 67, 68, 96, 184.  
**EURIC I**, roi des Visigoths, 22, 23, 24.  
**EUTROPE** (saint), 22.  
**EYMA**, traducteur de La Croix, XVIII.  
**EYMET**, voir Aymet.  
**EYNESSE**, 63.  
**EYRENVILLE**, 63.  
**EYSSES**, abbaye, 76.  
**EYVIGUES**, 146.
- F**
- FABRI** (A.), 96.  
 — (Jean), évêque d'Aure, (?) coadjuteur de Sarlat, 224.  
**FABRICIUS**, astronome, XXI, XXVIII.  
**FAGES** (le sieur de), 77.  
**FAGY** (du), voir du Fay.  
**FAIZE** (abbaye de), 57, 58.  
**FARINIER** (Guillaume), général des franciscains, cardinal, 114, 114.  
**FAUDOAS** (François de), seigneur de Sérilhac, C. P., 293.  
**FAUR** (Arnauld du), seigneur de Pujols, C. P., 292, 292.  
**FAURE** (Antoine du), lieutenant particulier au siège de Sarlat, 289, 316, 379, 380.  
 — (N. du), son frère, 316.  
 — (Gros), 319.  
 — (François du), lieutenant particulier au siège de Sarlat, 340.  
 — (Guillaume), bourgeois de Sarlat, 362.  
 — (Giral), dit Pucheny, marchand de Montignac, 373.  
**FAUX** (du), voir du Faur.  
**FAVAR** (Manaut de), C. A., 170.  
**FAY** (du), voir Hurault.  
**FAYE**, astronome, XXVIII, XXXI.  
 — (la), 275, 277.  
 — Voir Arnal.  
 — (N. de), 269.  
**FAYOLLE** (Grimond ou Grimouard de), chevalier, 117, 117.  
 — (Jean de), seigneur de Vernode et la Jarthe, 300, 300.  
**FELLETON** (Thomas), chevalier anglais, 131, 135, 135, 136, 140, 141.  
**FÉNELON**, x, 255.  
 — (R. de), abbé de Sarlat, 60.  
 — (Bertrand de), chevalier de Sainte-Mondane, 356.  
 — Voir Salignac.  
**FENOUILLEDES** (Saint-Paul de), 353, 355, 356.  
**FERRI**, voir Clermont de Piles.  
**FERRENSAC**, 271, 271.

- FERRI (Enrico), criminaliste, xxv.  
 FERRIÈRE (Jean de la), vidame de Chartres, C. P., 292, 292.  
 FERRIÈRES-Sauveboeuf, famille, 155, 155.  
 — (le seigneur de), 123.  
 — (Augier de), prévôt du Chapitre de Sarlat, vicaire général, 349, 352.  
 FEYRAC, 219, 310, 315. Voir Blancher.  
 FIÈRE (Raoul la), chevalier, seigneur d'Alas, 357.  
 — (Marquise la), 357.  
 FIGEAC, 129, 140, 267.  
 FILOLIE (Jean de la), seigneur de Burée, C. L., 312, 312.  
 — (la), voir Beaulieu.  
 FLAUGEAC, archiprêtre, 95, 95, 231, 235, 235.  
 — (le cap.), catholique, 231.  
 FLAUGHAC, château, 254.  
 FLEIX (le), 91, 91; (paix du), 280.  
 FLEURAC, 250, 250.  
 — Voir la Tour d'Auvergne.  
 FLEURY, abbaye, 45, 58.  
 — (Pierre de), capitaine de Montignac, C. F., 155, 168.  
 FLORENCE, xiv, xxi, xxii, xxiv, xxv, xxvi, xxvii, 224.  
 FLORIMONT, 142, 147.  
 FOIX (Raymond-Roger, comte de), 70.  
 — (Roger-Bernard, comte de), 84.  
 — (Gaston III, comte de), dit Phœbus, 360.  
 — (Jean de Grailly, comte de), 372.  
 — (Gaston de), prince de Viane, 203.  
 — (Brunissende, Brunichilde de), comtesse de Périgord, 51, 93, 95, 95, 97, 101.  
 — (Catherine de), reine de Navarre, 203.  
 — Candale (Jean de), archevêque de Bordeaux, 218.  
 FOMPITOU, voir Salignac.  
 FONDONIÈRE de Dome (le sieur), 402.  
 FONDURE, xii.  
 FONGUILHEM, abbaye, 57, 58.  
 FONTADE (la), 171, 171, 172, 174.  
 FONTAINE (la), ministre de Lavour, 241, 241.  
 FONTAINES (Peyrot des), dit le Béarnais, C. A. de Compagnies, 142, 142, 143, 143, 144, 157, 158.  
 — (Jcannot des), 143.  
 FONT-DEJAN (Jacques de la), baron de Saint-Projet, 312, 312, 313.  
 FONTENAY (le sieur de), C. P., 277.  
 FONTENELLE, xxxiv, xxxv.  
 FONTENILLES, 321, 321.  
 — Voir Senneterre.  
 FONTGAUFFIER, abbaye, 277.  
 FORCADE (la), protestant, 87.  
 FORCE (la), 172, 185, 186. Voir Caumont.  
 FORESTIER (Pierre), bourgeois de Sarlat, 362.  
 FORÈT (Madeleine de la), dame de Colonges, 276.  
 — (la), voir du Puy.  
 FORMIGIER de Beaupuy (Pierre), avocat de Sarlat, xxxv; consul, 336, 340.  
 FORTS (M. des), 221.  
 FOSSAT (Amaury du), 124.  
 FOSSÉS (Guillaume des), sacristain de Sarlat, 349.  
 FOUCAULD de Lardimalie, famille, 328.  
 — (Jean de), seigneur de Lardimalie, 394.  
 FOUGEROLLES, 143.  
 FOULQUE-NERRA, comte d'Anjou, 48.  
 FOZÈRE, 83.  
 FRANÇOIS 1<sup>er</sup>, roi de France, 89, 134, 190, 194, 218.  
 FRANÇOIS (Emeric), archiprêtre de Capdrot, 99.  
 FRATEAUX (Seigneurs de), 357.  
 FRÉGEYRON (Jean), maçon de Sarlat, 341.  
 FRÉJAC (P. de), seigneur de Besse, 78.  
 FRÉJUS, 90, 358.  
 FROISSART, 105, 107, 109, 116, 117, 128, 129, 130, 131.  
 FROMENT (Porte de), à Beaumont, 284.  
 — (Etienne), 178.  
 FRONSAC, 143, 186, 187.  
 FROTIERUS, Frotier, évêque de Périgueux, 48, 49.  
 FUMEL, 175, 256, 257, 257.  
 — (Pons de), 78.  
 — (François de), baron de Montségur, C. P., 311, 311.
- G
- GA (du) ou de Gia, 184, 184.  
 Voir Bonald.  
 GABANELLE, 63.  
 GADDIS (Nicolas de), cardinal, évêque de Sarlat, 223, 225, 227, 229.  
 GAIFER, Waifre, duc d'Aquitaine, 38, 38, 39.  
 GAIGNAC, 129, 129.  
 GAIGNEROLLES (Bernard de), 122.  
 GAILLAC (Saint-Michel de), abbaye, 86, 91, 95, 95, 344.  
 GAILLARD, évêque apocryphe de Sarlat, 123, 124, 358, 359.  
 GAING (Ouen de), abbé du Mas-Grenier, 56.  
 — (Pierre de), abbé de Cadouin, 203.  
 — (Pierre de), le jeune, abbé de Cadouin, 56, 203, 203.  
 GAJAC, 76, 327.  
 GAL (Fort du), à Dome, 313.  
 GALABRUN (Pierre), bourgeois de Sarlat, 362.  
 GALAIU (Jean), curé de Saint-Jacques de Bergerac, 376.  
 GALARD (Jean de), chevalier, seigneur de Limeuil, 105, 116, 117, 118.  
 — (Marguerite de), dame de Limeuil, 155.  
 GALOPIN (Mathurin), architecte de Bordeaux, 222.  
 GALILÉE, vii, viii, ix, xiii, xiv, xxi, xxii, xxiv, xxv, xxvi, xxvii, xxviii, xxix, xxx, xxxi, xxxvi, xxxix, xl.  
 GANT (Jeu du), à Sarlat, 367.  
 GARAUDEL (Pierre), marchand de Sarlat, 268.  
 GARDELAS, la Gardelle, 64, 64.  
 GARDELLE (la), 64.  
 GARIÉRIC, roi des Huns, 22.  
 GARNIGUE (la), 315.  
 GARSINDE, comtesse de Périgord, 42.  
 GASSENDI, astronome, xxxii, xxxix.  
 GAUBERT, 230.  
 GAUGEAC, Gaujac, 64, 64, 98, 98, 99.  
 GAULEJAC, 147. Voir Groslejac.  
 GAULLIEUR (E.), xxvii, 376.  
 GAULTIER (Joseph), prieur de la Valette, astronome, xxxii, xxxiii.  
 GAUMIERS, 147.  
 GAUSBERTUS, 44.  
 GAUSFREDUS, 44.  
 GAVAUDUN, 21, 62, 68, 241, 252.  
 GAZAILLE (la), 258, 258, 261.  
 GÉLAS de Voisins d'Ambres de Montpeyran, 270.  
 — (Antoine de), seigneur de Lebéron, 270.  
 GENÇAY, 48.  
 GENEVEDUM, la Génibrède, 64, 64.  
 GENESTE (Etienne), clerc de Sarlat, 341.  
 GENOUILLAC, Genouillat, abbaye, 35, 35, 42.  
 GENSAC, 187.  
 GEOFFROI, évêque de Chartres, voir Lèves.  
 — moine et abbé de Clairvaux, 59.  
 GERALDUS, abbé de Sarlat, 49.  
 GÉRARD, comte de Périgord apocryphe, 49, 49, 50, 51, 51.  
 — évêque apocryphe de Sarlat, 124.  
 — prieur de Monteton, 349.  
 — (famille), xliv, 388.  
 — (François de), dit Pothon, sgr de Falgueyrac, 1<sup>er</sup> avocat du roi, puis lieutenant général à Sarlat, 237, 268, 289, 293, 297, 301, 305, 306, 379, 380, 381, 382, 385, 386, 394.  
 — (François de), seigneur du Barri, 268, 336, 336, 340, 341, 394.  
 — (Armand de), seigneur du Barri et Saint-Quentin, 258, 268, 380.  
 GÉRARD-LATOIR (Antoine de), seigneur de Latour, 1<sup>er</sup> avocat du roi à Sarlat, 289, 341.  
 — (Armand de), chanoine, xxix,

- XXXIV, 42, 46, 47, 48, 59, 61, 68, 69, 73, 74, 76, 77, 78, 85, 87, 91, 95, 97, 98, 100, 111, 120, 121, 201, 202, 210, 343, 345, 346, 347, 351, 353, 358, 359.
- (Gautier de), prévôt de Ladournac, archidiacre de Sarlat, 194.
- (Anne de), dame de Brons, 370.
- (Jeanne de), dame de Sauret, 370.
- GERAULD, vicomte de Limoges, 49.
- GERBE (le capitaine), 260.
- GERMESSAC (Pierre de), 362.
- GHEITALDUS (Marinus), mathématicien, xxxvi.
- GHOUSENTON (Estevène de), chevalier anglais, 131.
- GILBERT, prieur de Vaux, 81.
- GILBAUT, Walbodus, comte de Périgord, 40, 40.
- GINOULLAC, Ginouillat, 35.
- GIMEL (Jean de), seigneur de Pamel, C. C., puis P., 257, 257, 292, 292, 294.
- (Raymond de), seigneur de la Vigerie, C. C., 257, 257, 379.
- (Hélie de), seigneur de la Garrigue, C. P., 292, 292, 294.
- (Pierre, sgr de), C. L., 311, 311.
- GIRARD DE LANGLADE (Raymond), président en l'Élection de Périgueux, maire de Périgueux, 393.
- GIRON (Font) à Dome, 313, 313.
- GIRONDE (Léonard de), seigneur de Castelsagrat, capitaine de Dome, catholique, 252, 252.
- (François de), baron de Montcléra, C. L., 312, 312.
- GISSON (Pierre), avocat, consul de Sarlat, 340.
- GIVERZAC, 147, 332. Voir Cugnac.
- (Pierre de), 122.
- GOETHE, xxxiv.
- GONDON-lès-Monasturuc, abbaye, 57, 58.
- GONDRIS, famille, 350.
- GONTAUT, 241.
- GONTAUT-BIRON, 71.
- (Henri de), 71.
- (Gaston de), 79.
- (Pierre de), 81, 81.
- (P. de), seigneur de Biron, 356.
- (Guy de), archiprêtre de Capdrot, 99.
- (Gaston de), seigneur de Biron, 182, 203.
- (Pons de), baron de Biron, 214, 217.
- (Armand de), clerc, 197, 197, 200; évêque de Sarlat, 203, 203, 210, 211, 212, 213, 215, 219, 222, 223, 223.
- (Armand de), baron de Biron, maréchal de France, 264, 272, 278, 281, 304, 305, 320, 330, 377.
- (Charles de), baron de Biron, depuis duc et maréchal de France, 278, 278, 403, 404.
- (Armand de), baron de Saint-Blancard, sgr de Chef-Boutonne, 278, 278, 403, 404.
- (Catherine de), dame de Duras, 234.
- (Jeanne de), dame de Boissières, 241, 241.
- GONTAUT-BADEFOL (Hugues de), 108.
- (Arnauld de), C. F., 130, 130, 136.
- (Bernard de), C. F., 130, 130, 136.
- (Séguin de), chef de routiers, 130, 154.
- (Gaston, dit Tonnet de), 130, 136, 168.
- (Pierre de), sire de Badefol, C. A., 154, 154.
- (Pierre IV de), sire de Badefol, 172.
- (Richard de), seigneur de Saint-Geniez, capitaine de Montignac, C. F., 172, 172, 173, 175.
- (Armand de), baron de Badefol, seigneur de Saint-Geniez, 231, 231, 292, 292, 280, 294.
- (Armand de), baron de Salignac, 228, 228, 229.
- (Jean de), baron de Salignac, 232, 232, 285, 291, 291, 294, 294, 333, 402.
- GONTAUT-SAINT-GENIEZ (Henri de), seigneur de Campagnac de Ruffen, C. P., 292, 292.
- (Bernard de), seigneur de Campagnac de Ruffen, C. P., 265, 265, 292.
- GONTRAN, roi de Guienne, 33.
- GONTRAND (N.), de Périgueux, 296, 296.
- GOSSELIN (Jean), éditeur des Œuvres de Tarde, xxxvi.
- GOUDET (Bernard), marchand de Sarlat, 268.
- GOUDIN (Raymond de), sieur de la Valade et la Roussie, 258.
- GODOU, lire Goudour, voir Mas-saut.
- GOURDON, 36, 62, 62, 114, 114, 118, 133, 162, 176, 211, 234, 260, 269, 280, 286, 307, 373, 374, 403.
- (Gérald de), évêque de Périgueux, 50, 50.
- (Gaillard de), 82.
- (Antoine, vicomte de), C. P., 256, 291, 291.
- GOURDON DE GENOULLAC (Jacquette de), baronne de Luzech; dame de Rastignac, 299.
- GOUTTE (Jacques de la), C. F. de Dome, 164.
- GOUYON de Matignon (Jacques), maréchal de France, 285, 287, 303, 314, 316, 320, 389, 393, 400.
- GRADA, 114.
- GRAGON (Etienne), ministre de Sarlat, 377.
- GRAILLY, 81, 81.
- (Jean de), sénéchal du roi d'Angleterre, captal de Buch, 90, 130, 130, 131, 132, 135, 136.
- GRAMAT, 244, 245.
- GRAND, 316.
- GRANDIN, voir Bernard, comte de Périgord.
- GRANDMONT (Ordre de), 79.
- GRANGES, 64.
- GRATOUNE (la), 369.
- GRAUNSSON (Guillaume de), bourgeois de Sarlat, 362.
- GRAVES (le sieur), 381.
- GRÉLI, voir Grailly.
- GRÈZE (Bertrand de la), sieur du Thon, 402.
- GRÉGOIRE V, pape, 45.
- GRÉGOIRE XI, pape, 139.
- GRÉZINDE, voir Garsinde.
- GRIAMBERGERIUS (Christophorus), mathématicien, XXI, XXV, XXVII.
- GRIFOUL (Pierre), archiprêtre de Capdrot, 99, 196.
- GRIGNAUX, voir Grignols.
- GRIGNOLS, 117, 118, 288, 288, 396, 397.
- GRINDE (Claude), sieur de Mirabel, C. P., 249, 249.
- GROMIACO (R. de), voir Cromiac.
- GROS (Mathieu), serrurier de Sarlat, 341.
- GROSLEJAC, 8, 327. Voir Gaulejac.
- GUÉRANDE (Traité de), 139.
- GUERRE (Tour de la), à Sarlat, 237.
- (Arnauld de), 122.
- GUERS (Berthon et Jean), écuyers, 364.
- GUESCLIN (Bertrand du), connétable de France, 130, 130, 137, 139, 139, 140, 140, 141, 141, 364, 365.
- GUIDONIS (Petrus), archiprêtre de Capdrot, 99, 349, 350.
- GUILLAUME, duc de Guienne, 47, 48, 50, 51, 58.
- comte de Toulouse, 51.
- TAILLEFER, comte d'Angoulême, 45.
- GUILLAUME, comte de Périgord, 42, 42, 46, 47, 47.
- comte d'Auvergne, 46.
- abbé de Tourtoirac, 75.
- GUISCARD (Gabriel de), baron de Cavagnac, C. P., 292, 292.
- GUY, duc apocryphe de Guienne, 50.
- sacristain du Chapitre de Sarlat, 81.
- Voir Guidonis.
- GYRBERTUS, Girbertus, abbé de Sarlat, 58, 59.
- ■ ■
- HA (Fort du), à Bordeaux, 402.
- HARCOURT (Louis de), vicomte de Châtellerault, 131.
- HARDY (Michel), bibliothécaire de Périgueux, 195, 369.
- HARIBERT, voir Caribert.
- HARPEDANE (Jean), chevalier, sénéchal de Périgord, 149, 149, 150, 151.

- HASTINGS (Laurent de), comte de Pembroke, 108, 108, 130, 138.  
 HAUTEFORT, voir Born.  
 — (Edme de), gouverneur du Limousin, C. C., 233, 233, 276, 299, 299, 300, 402.  
 HAYE (Denis de la), 77.  
 HÉLIE I, comte du Périgord, 48, 49, 49, 50, 51.  
 HÉLIE II, (id.), 48, 49, 50.  
 HÉLIE III, (id.), 50, 51.  
 HÉLIE IV, (id.), 50, 51, 51.  
 HÉLIE V, (id.), 51, 68, 68, 73, 73.  
 HÉLIE VI, (id.), 75, 75.  
 HÉLIE VII, (id.), 83, 83.  
 HÉLIE-TALLEYRAND, 75.  
 HÉLIE (Jean), seigneur de Colonges, C. F., 168, 171, 172, 371.  
 — DE VILLAC (Louise), 193.  
 — prieur de Puyguilhem, 81.  
 HENRI, duc de Normandie, comte d'Anjou, 60, 67; roi d'Angleterre, 69.  
 — Court-Mantel, 68.  
 HENRI III, roi d'Angleterre, 76, 89.  
 HENRI III, roi de France, 226.  
 HENRI IV, roi de France, VIII, 226, 386, etc. Voir Bourbon.  
 HÉRIVAUX, abbaye, 221, 221.  
 HILDEBERT, Aldebert, comte de Périgord, 48, 48, 49, 49, 50.  
 HOEFER, astronome, XXXIV, XXXV, XLI.  
 HONGRIE (André de), 139.  
 HONTINGTON (le comte de), général anglais, 178.  
 HOUSSAIE (Alain de la), capitaine breton, 137.  
 — (Guillaume de la), écuyer breton, 141.  
 HUBERT le Simoniaque, abbé de Sarlat, 86.  
 HUNAULD, duc d'Aquitaine, 37, 38, 38, 39.  
 HUGUES-AYMOND de Toulouse, 51.  
 HUGUES, duc de Guienne, 48.  
 — dit le Grand, comte de Vermandois, 54, 54.  
 HUGUES de Ste-Marie, moine de Fleury, 47.  
 HURAUULT de l'Hospital (Michel), sieur du Fay, 293.
- I**
- IDIAQUEZ (Don Martin de), 305.  
 IMON, Emenou, comte de Périgord, 40.  
 INNOCENT VI, pape, 103, 114, 126.  
 INNOCENT VIII, pape, 201, 203.  
 INVIDIA, lieu-dit près de Sarlat, 153.  
 ISLE (l'), rivière, 83, 83, 245, 247.  
 — bourg, 323.  
 ISLE (le sieur de l'), fils de Talbot, 189.  
 ISLE-JOURDAIN, 158.  
 — (Bertrand, comte de l'), général français, 104, 104, 107, 107.  
 ISSIGEAC, monastère, ville, 63, 63, 65, 68, 86, 95, 95, 96, 96, 122, 175, 203, 215, 216, 222, 223, 229, 230, 243, 255, 281, 307, 327, 345, 378.
- ITIER (Pierre), évêque de Sarlat, puis cardinal de Dax, 103, 127, 343, 353, 354, 355, 356, 357, 358.  
 — (Bertrand), ouvrier de la cathédrale de Sarlat, 349.  
 — (Hugues), seigneur de Sendrioux et de Beaumont, 358.  
 — (Raymond), son fils, 358.  
 IVERNY, voir Longuejume.
- J**
- JACQUES Rudel, qualifié comte de Périgord, 50.  
 JANOT, capitaine catholique, 300.  
 JARNAC, 247.  
 JARRIGE (Pierre de), viguier de St-Yrieix, 379.  
 JARTHE (la), voir Fayolle.  
 JAYAC, 176, 193. Voir Carbonnières.  
 JEAN XXII, pape, 70, 90, 91, 91, 96, 100, 101, 102, 107, 126.  
 JEAN II, roi de France, 115, 117, 117, 118, 125, 129.  
 JEAN, auteur de la Vie de saint Odon, 45.  
 JÉRUSALEM (Rois de), 130.  
 JOHANDY DE BO (Tour de), à Sarlat, 315.  
 JOYEUSE (Anne, duc de), 288.  
 JUÉROLES (Raol le), bourgeois de Sarlat, 362.  
 JUGE, officier municipal de Sarlat, 369.  
 JULES III, pape, 224, 229.  
 JUMILLAC, 108.  
 JUSSAN (Gaussion de), dame de Castelbajac, 153.
- K**
- KÉPLER (Jean), astronome, mathématicien, XXIV, XXXI, XXXIII, XXXVI, XXXIX, XLI.  
 KNOLLES (Robert), chevalier, général anglais, 131, 131.
- L**
- LABADUFERIA (Martin-Guiraud), 122.  
 LABAN, 28, 29, 30, 31.  
 LABBE (Philippe), 43.  
 LACABANE (Léon), 128.  
 LACHAUD, conseiller municipal de Sarlat, 369.  
 LACROIX (N. de), C. P., 293, 293, 294.  
 LADORNAC, 194.  
 LAFON (François), clerc, 341.  
 LAGUERSE (Gérauld), vicaire capitulaire de Sarlat, 352.  
 LAILLE (le sieur de), voir l'Isle-Jourdain.  
 LANCASTRE (Jean de Gand, duc de), 104, 117, 137, 137, 138, 138, 139, 360, 365.
- LANDIRAN, 187.  
 LANDRY (François de), seigneur de Lauterie, C. C., 294, 294.  
 LANGLADE, maison, 211,  
 — Voir Girard,  
 LANGOIRAN, 141, 141, 187.  
 — Voir Montferrand.  
 LANGON, 142, 142.  
 LANGSBERG (Philippe), mathématicien, XXXVI.  
 LANQUAIS, 166, 166, 250, 327.  
 LAMI (Jean), évêque de Sarlat, 159, 161.  
 LANTES, 63, 63.  
 LAPORTE, voir la Porte.  
 LARCHE, 91, 91, 93, 193, 373.  
 LARDIMALIE, 328. Voir Foucauld.  
 LAREYNIÉ, consul de Sarlat, 369.  
 LARIVIÈRE (Roch le Baillif, dit), médecin, astrologue, VIII.  
 LASCoux (J.-B.), XI, 80, III, 119.  
 — (Antoine), XI.  
 LARMANDIE (Jacques de), évêque de Sarlat, 221, 211, 222, 223.  
 — (Pons de), 221.  
 — (Bertrand de), baron de Longa, C. P., 292, 292, 380.  
 — (Esther de), dame de Campagnac-l'Evêque, 320.  
 LASCANALS (moulin de), 368.  
 LASSERRE, voir la Serre.  
 LASTEYRIE, voir Saillans.  
 LASTOURS (Raoul de), évêque de Périgueux, 69.  
 LATOUR, voir la Tour.  
 — (Pierre de), chevalier, 105, 117, 117.  
 LAURENQUE, prieuré, 62, 205, 252.  
 LAUSSEL, Lausel, voir Boucher.  
 LAUTERIE, voir Landry.  
 LAUTREC, 100, 108, 372.  
 — (Aymeric IV, vicomte de), 108.  
 — (Philippe de), dame de Limeuil, 117.  
 LAUZANNE (Antoine), bourgeois de Sarlat, 388.  
 LAUZERTE, 307.  
 — (N.) de Capdrot, C. P., 262, 262, 321.  
 LAUZIERES (Pons de), seigneur de Thémines, maréchal de France, 311, 311, 313, 316, 317, 318, 319, 321, 322, 323.  
 LAUZUN, XVI, 175, 324.  
 LAVARDIN, voir Beaumanoir.  
 LAVOUR, 131, 131, 162, 241.  
 LAYRAT, 148, 148, 149, 173.  
 LEBRET, voir Albret.  
 LEGRAND, Dugrand, capitaine protestant de Montfort, 263, 263.  
 LEGROS (Martin), 122.  
 LEMOUTZI, Limoutzi (Pierre), donat de l'abbaye de Sarlat, 83, 86.  
 LENDREVIE, porte et faubourg à Sarlat, 77, 133, 150, 153, 224, 236, 257, 271, 294, 338, 362, 379.  
 LENTIS, 174, 174.  
 LENVIE, lieu-dit près de Sarlat, 153.  
 LÉOBARD, voir Durfort.  
 LÉON III, pape, 43, 47, 48, 214.

- LÉON IV, pape, 47.  
 LÉON V, pape, 47.  
 LÉON VII, pape, 42, 43.  
 LÉON (Louis de), XII.  
 LÉSCARBAULT, astronomie, XXXVIII, XLIII.  
 LESPARRE (le sire de), C. A., 154, 157, 157, 186. Voir Albret, Madailian, Montferrand.  
 LESPINE (l'abbé de), *passim*.  
 LESTRADE (Jean de), seigneur de la Coussé, C. C., 300, 300.  
 LESTRANGE (Jean de), capitaine de Montignac, C. F., 168, 168, 169, 170, 371.  
 LEVERRIER, astronome, XXXVI, XXXVIII.  
 LÈVES (Geoffroi de), évêque de Chartres, 59, 59.  
 LÉVIS (Isabeau de), 100.  
 — (Gilbert de), duc de Ventadour, 318, 318.  
 — (Anne de), duc de Ventadour, 318, 318.  
 LEYBNITZ, X.  
 LEYBURN (Roger de), 83.  
 LEYDET, chanoine de Chancelade, XII, XIII, XIV, XVII, XLII.  
 LEYGUE (Gratien de), consul de Sarlat, 237.  
 — (Jean de), consul de Sarlat, 257.  
 — (Gérauld de), conseiller au sénéchal, procureur syndic de Sarlat, 289.  
 — (N. de), juge de Sarlat, 388.  
 LÉZAT, abbaye, 45.  
 LHERM, 321.  
 LIBERTÉ (place de la), à Sarlat, 236.  
 LIBOS, 257.  
 LIBOURNE, bastide, XLIII, 83, 83, 89, 107, 144, 186.  
 LIDON (Jean de), seigneur de St-Léger, C. P., 298, 298.  
 — (Renauld de), seigneur de St-Léger, C. P., 298, 318.  
 LIGNY, 153.  
 LIGUE (commencement de la), 283.  
 LIMEJOULS, Limegeoulz (Bernard de), abbé de Sarlat, 69, 69, 73.  
 LIMEUIL, 73, 73, 91, 91, 93, 102, 105, 116, 117, 117, 142, 149, 155, 155, 156, 157, 162, 167, 171, 171, 174, 175, 178, 178, 196, 250, 250, 270, 316, 317, 325, 326, 327, 365, 366, 396, 397.  
 — (le sgr de), 162, 250. Voir Rogier, la Tour d'Auvergne.  
 LIMOGES, 25, 28, 36, 48, 58, 73, 101, 136, 136, 137, 137, 170, 185, 212, 307, 363, 374, 402, 405.  
 — (vicomté de), 106.  
 LINARS (Gérauld de), 367, 368.  
 — (Alix de), 367, 368.  
 — (Françoise de), 367, 368.  
 LINDE (la), bastide, XLIII, 89, 130, 135, 135, 232, 253, 327, 366, 367.  
 — (Jean de la), officier du roi d'Angleterre, 89.  
 LIORAC, 327.  
 LISLE DU GUA (N. de), au Maine, C. P., 293, 293.  
 — (Benjamin de), évêque de Limoges, 293.  
 LOMAGNE, (comté de), 84. Voir Armagnac.  
 — (Philippe de), comtesse de Périgord, 83, 84, 111.  
 LONGUEJOUÉ (Mathieu de), seigneur d'Iverny, évêque nommé de Sarlat, 221, 222.  
 LONGURVAL (Guillaume de), chevalier, 137.  
 — (Gaspard de), chanoine et ouvrier de l'abbaye de Sarlat, xx.  
 LOPÈS (Jérôme), 359.  
 LORRAINE (Charles de), duc de Mayenne, 284, 285, 287, 306, 309, 315, 320, 323.  
 — (Henry de), duc de Guise, 306, 377.  
 — (Louis de), cardinal de Guise, 306.  
 LOSSE (Frénon de), 274.  
 — Frénon de), 274.  
 — (Pierre de), 274.  
 — (Jean de), C. C., 230, 230, 255, 260, 263, 266, 273, 273, 378, 380, 382, 383.  
 — (N. de), sieur de Banès, C. C., 276.  
 LOSTANGES (Jean-Louis de), seigneur de Sainte-Alvère, 402.  
 LOUBREJAC, 312.  
 LOUDUN, 293.  
 LOUIS LE DÉBONNAIRE, roi d'Aquitaine, Empereur, 32, 43.  
 LOUIS LE GROS, roi de France, 58.  
 LOUIS LE JEUNE, roi de France, 58.  
 LOUIS IV d'Outremer, id., 42, 43, 45, 68.  
 LOUIS V, id., 68.  
 LOUIS VIII, id., 73.  
 LOUIS IX, id., 75, 75, 76.  
 LOUIS XI, id., 56, 158, 177, 187, 192, 194.  
 LOUIS XIII, id., VIII.  
 LOUIS XIV, id., VIII, X.  
 LOUIS, duc d'Anjou. Voir Anjou.  
 LOUP, duc de Gascogne, 38, 40.  
 LOUVART, chef de routiers, 71.  
 LOYRAC (Raymond de), prieur claustral de Sarlat, 349, 350.  
 LUBRET (Jourdain de), sénéchal d'Agénais, 90.  
 LUC (le), voir Saillans.  
 LUCE (Siméon), 103, 105, 108, 109, 111, 116, 135, 136, 364.  
 LUCÉ (Thibaud de), évêque de Maillezais, 169, 373.  
 LUMBARTZ (P.), 86.  
 LURBE (Gabriel de), 359.  
 LUSSAC (combat de), 124.  
 LUSTRAC DE MONTAURIOL (Gaillarde de), dame de Salignac, 168.  
 LUTHER, 252.  
 LUXEMBOURG (Valerand de), comte de Ligny, 153.  
 LUZECH, 21. Voir Gourdon, Chapt.  
 — (Jean de), baron de Luzech, C. C., 299, 299.  
 LUZIERS (Guibert de), 162.  
 — (N. de), C. C., 279, 284.  
 LUZIGNAN, 293.  
 LYON, 90, 307.

## M

- MABILLON, 43, 45, 59.  
 MACHOINE (N.), C. C. de Montignac, 251.  
 MADAILLAN (Guillaume-Amanieu de), sire de Lesparre, 157, 157.  
 — (Amanieu de), seigneur de Rosan, C. A., 144, 141.  
 — (Amanieu de), 173.  
 — (Lancelot de), sire de Lesparre, C. A., 187.  
 MADELEINE (la), faubourg de Bergerac, 105, 105.  
 MADIEU (Etienne), prébendier de Sarlat, 379.  
 MADOR, C. A., 174.  
 MAGISTER (le), 275.  
 MAGNANAC (Hélie de), abbé de Sarlat, 76, 76, 77, 213.  
 — (N. de), capitaine de Sarlat, 110.  
 — (Frère Jean de), vicaire général de Sarlat, 213, 213.  
 — (Jeanne de), dame de la Vigerie, 257.  
 — (Léonard de), seigneur de la Brouhe, bourgeois de Sarlat, 258.  
 — (Jeanne de), 294.  
 MAHOMET II, Sultan, 194, 194.  
 MAILLÉ (Louis de), C. F., 137.  
 MAIOLIO, Marolio, (R. de), évêque de Périgueux, 59.  
 MALAPERT (Charles), S. J., astronome, xxx, xxxv, xxxviii.  
 MALAREY (le seigneur), capitaine de Plazac, 150.  
 MALAYOLES, famille, 355, 356.  
 — (tier de), évêque de Sarlat, 352, 353, 354.  
 MALBEC (maison de) à Bergerac, 99.  
 MALEMORT (Gérauld de), sénéchal de Périgord, 75, 76.  
 MALIGNY, voir la Ferrière.  
 MALLIER (Peyran de), C. A., 146.  
 MALM.... (Manicaud), 122.  
 MALRAS (Pierre de), baron d'Yollet, C. P., 293.  
 MALVAL, Malevaut (Louis de), chevalier limousin, 131, 131.  
 MALVAT, 74.  
 MANINGAULT (Raymond), dit Mondy, bourgeois de Sarlat, 236.  
 MANIR (François), 312.  
 MARCHÉ, comté, 45, 48, 49.  
 MARENTIN (Guillaume), franciscain, luthérien, 375.  
 MARAVAL (Raymond), avocat, secrétaire de l'évêque, consul de Sarlat, 289.  
 MARCILLAC, Marsillac, 62, 62.  
 MARENNES, 192.  
 MAREUIL, 372. Voir Maiolio.  
 — (Raymond de), chevalier, 131, 131.  
 MARGUERITE-BURLADO (Tour de la), à Sarlat, 257, 257.

- MARMANDE, 70, 70, 307.  
 MARMIER (G.), 27, 42, 61, 111, 110, 118, 122, 145.  
 MARQUAND, 63.  
 MARQUAY, archidiaconé, prieuré, 97, 97, 194, 350.  
 MARQUEYSSAC, 169.  
 — (Jean de), C. A., 169, 169.  
 — (Pierre de), curé de Castelnau, official de Sarlat, 347.  
 MARSALÈS, 98, 98, 99.  
 MARSEILLE, 101, 114, 114, 126.  
 MARTEL, XVII, 68, 101, 122, 193, 211, 252, 331.  
 MARTIN, évêque de Périgueux, 49.  
 — abbé de Brantôme, 42.  
 MARTINENQUE (le comte), C. C., 262.  
 MARTINI (Antoine), bourgeois de Sarlat, 236, 237.  
 MARTRES (Claude des), sieur de Périgord, C. C., 234, 234, 235.  
 — (Jean des), sieur de Plapech, C. C., 259, 262.  
 MARZAC, 168, 168, 375.  
 MAS (le), près du Barri, 268, 268.  
 — (Pierre du), consul de Dome, 147.  
 MASCLAT, 266, 266. voir Verbaix.  
 MASDURAN, 185, 185.  
 MAS GRÉNIER (le), abbaye, 56, 56.  
 MASNÈGRE (le), voir Vins.  
 MASROBERT, 259, 259. Voir Bor-des.  
 MASSANT (N. de), dit Camburat, C. C., 272, 300, 300, 312.  
 MASSAUT (Christophe de), sgr de Clérans, 402.  
 — (N. de), sgr de Goudour, 402.  
 MASSIP (Jean de), sgr de Bour-nazel, C. P., 253, 254, 379.  
 — (Charlotte de), dame de Bour-nazel, 254.  
 MASSONNAIS (Mgr Georges), évê-que de Périgueux et de Sarlat, 387.  
 MASTAS (Louise de), comtesse de Périgord, 127.  
 MATIGNON, voir Gouyon.  
 MAUBEC (Archambaud de), sgr de Floirac, 332.  
 MAULROU, 108, 108.  
 MAURANS, C. C., capitaine de Dome, 242, 344, 252.  
 MAUREL (François), tailleur de Sarlat, 369.  
 MAURIAC (bataille de), 22, 24.  
 MAURIE (la), C. C., 277.  
 MAURON, 108.  
 MAUROUX, 108, 108, 109.  
 — Voir du Tilhet.  
 MAURY (Alfred), VIII, IX, XXX.  
 MAUZAC, 327.  
 MAUZENS (Jean de), C. A., 173.  
 MAZEROLLES, 348.  
 MAZET, ministre de Sarlat, 377, 378.  
 MAYROLES, seu Porquery (Pierre de), évêque apocryphe de Sar-lat, 353.  
 MÉDICIS (les Astres de), XXI.  
 — (Catherine de), dauphine, reine de France, 223, 385, 386.  
 MÉDRON (Guillaume), architecte de Bordeaux, 222.  
 MEINGRE de Boucicaut (Jean le), maréchal de France, 117, 361, 362.  
 — (Jean II le), maréchal de France, 148, 150, 150, 151, 371.  
 MELUN (Saint-Pierre de), abbaye, 113.  
 — (Simon de), sénéchal de Péri-gord, 79, 79.  
 MEMORI (Guillaume de), bourgeois de Sarlat, 362.  
 MÉNARD (Pons), 75, 77. Voir Maynard.  
 MENDOÇA (Don Bernardino de), 305.  
 MÉNESTROL, 355.  
 MENSIGNAG, 245, 245. Voir la Porte.  
 MERCADIER, chef de routiers, 71.  
 MERCATO (S. Maria de), à Sarlat, 61, 61.  
 — (S. Maria de), 63, 63.  
 MERCUÈS, 212, 212.  
 MERGUEN (Raymond), consul de Sarlat, 362.  
 MERLE (Guillaume de), lieutenant du sénéchal de Périgord, 164.  
 MESME (Jean-Jacques de), sei-gneur de Roissy, Me des Re-quêtes, 402, 404, 405.  
 METZ (siège de), 330.  
 MEULET (Lancelot de), abbé de Vertueil, 338, 339.  
 MEYRALS, 320, 339.  
 MEYRONNE, 132, 132.  
 MÉZERAY, historien, XIX.  
 MILAN (Valentine de), duchesse d'Orléans, 153.  
 MILANDES (les), 227, 227, 315.  
 MILLAC, 142, 142, 143, 162, 162.  
 MINERVIUS, rhéteur, 20.  
 MINETIS (P. de), évêque de Péri-gueux, 67.  
 MIRABEL, voir Grinde.  
 MIREMONT, 109, 109, 110, 117, 155, 267, 327.  
 MOAVIAH, Muhavias, calife d'Orient, 53, 53, 54.  
 MOISSAC, abbaye, ville, 125, 131, 135.  
 MOISSARD, C. C., de Montignac, 276, 276.  
 MOLÈNES (roc de), à Vitrac, 120.  
 MOLIÈRES, bastide, 88, 88, 89, 136, 202, 327.  
 MONCONTOUR (bataille de), 249.  
 MONDIOL (le), 310.  
 MONESTIER, Monasterium, 63, 63.  
 MONGIE (la), 182.  
 MONHEURT, 109.  
 MONOD (G.), XIX, XX.  
 MONS, 64.  
 MONSAC, 231, 231, 263, 263, 274, 274.  
 MONTAGRIER, 160.  
 MONTAGUT, 166, 179.  
 MONTAIGUT, 133, 133.  
 — (Jean de), vidame de Laon, 151.  
 MONTARDY (Jean de), seigneur de Lascoux, C. C., 300, 300.  
 MONTASTRUC, 166, 166, 177, 177, 268, 370, 371, 372, 374.  
 — Voir Abzac.  
 MONTAUBAN, 56, 130, 234, 251, 251.  
 — (l'official de), 241.  
 MONTAUT, 68, 229, 327.  
 — (Raymond de), seigneur de Mussidan, C. A., 118, 141, 141.  
 MONTAUT de Mussidan (Margue-rite de), dame de Limeuil, 155, 156.  
 — (Mathe de), dame de Limeuil, 155.  
 MONTBAZILLAC, 63, 327.  
 MONTBETTE, 304, 311.  
 MONTBRUN (le bâtard de), 122.  
 — Voir du Puy.  
 MONTCABRIER, 318, 318.  
 MONTCALOU, 258.  
 MONTCHAUVIN (Hugues de), 150.  
 MONTCUQ, 62, 62, 185, 185, 234, 271, 327.  
 MONTCLAR, 109, 274, 274, 327.  
 MONTCLÉRA, voir Gironde.  
 MONTDOMI, 311, 311, 313.  
 MONT DE DOME, voir Dome.  
 MONTEBERULPHO, Montibéron (Guil-laume de), évêque de Péri-gueux, 51.  
 MONTECH, 24.  
 MONTÉGUT (le président H. de), XXXIV.  
 MONTEIL (Adhémar de), évêque du Puy, 54.  
 MONTELEONARDO, Montelevarado, Montdénard (?), (Arnauld de), abbé de Sarlat, puis de Gaillac, 86, 344.  
 MONTENDRE, voir la Rochefou-cauld.  
 MONTERUC (Louise de), dame de Roffignac, 193.  
 MONTESPAN, 116, 117.  
 MONTSTÉVA (Jean de), consul de Sarlat, 148.  
 MONTESQUIOU (Blaise de), sei-gneur de Montluc, maréchal de France, 239, 241, 244, 244, 258, 313, 314.  
 — (Joseph-François de), capitaine des gardes du duc d'Anjou, 248.  
 MONTETON, prieuré, 63, 63, 205, 349.  
 MONTFAUCON (Guillaume de), sé-néchal du Périgord, 110, 110, 111.  
 MONTFERRAND, 63, 82, 146, 146, 166, 166, 171, 179, 182, 186, 327.  
 — (David de), archevêque de Bordeaux, 166, 166.  
 — (Bertrand de), seigneur de Montferrand, Langoiran, 187, C. A., 187.  
 — (Eblon de), C. A. de Bigaro-que, 142.  
 — (Pierre de), soudan de la Trau, seigneur de Lesparre, 187. C. A.,

- MONTFERRAND (Guy, *alias* Charles de), seigneur de Langoiran, C. P., 262, 380.  
 — (Marguerite de), dame de Rosan, 187.  
 MONTFLANQUIN, bastide, 75, 89, 89, 241, 267.  
 MONTFORT, XIII, 71, 71, 112, 130, 147, 153, 159, 159, 160, 179, 180, 180, 192, 193, 195, 255, 258, 261, 261, 263, 265, 286, 294, 315, 327, 331, 332, 333, 379, 403.  
 — Voir Bretagne, 139.  
 — (Simon, comte de), 70, 70, 71, 71, 72, 72, 73, 73, 333.  
 MONTGOMMERY (Jacques de), comte de Lorges, C. P., 292, 292.  
 MONTGUYON, 143.  
 — (le sieur de), C. P., 262.  
 MONTIGNAC, 34, 49, 61, 62, 74, 74, 100, 132, 133, 139, 146, 149, 150, 151, 153, 165, 168, 168, 169, 170, 172, 172, 173, 173, 175, 178, 179, 183, 194, 196, 228, 230, 231, 251, 251, 266, 275, 284, 285, 285, 299, 362, 374, 381, 393, 396.  
 — (Marguerite, dame de), 74.  
 MONTIGNY (Henri de), sénéchal de Périgord, 105, 111.  
 MONTLUC, voir Montesquiou.  
 MONTMOENCY (N., bâtarde de), dame de Rouillé, 221.  
 — (Anne de), grand maître de France, 221.  
 MONTPAZIER, bastide, xv, XLIII, 81, 81, 89, 98, 99, 135, 193, 197, 198, 203, 226, 241, 259, 279, 309, 320, 326, 327.  
 MONTPENSIER, voir Bourbon.  
 MONTPEZAT, 70, 70, 108, 108, 179.  
 — (Amanieu de), 171.  
 — (Bernard de), chevalier, seigneur de Thouars, 179.  
 — Voir des Prez.  
 MONTPON, 137, 137.  
 — (Guillaume, seigneur de), 137.  
 MONTRAVEL, 87, 187.  
 MONTRÉAL, 159. Voir Pontbriant.  
 MONTS (Gautier de), chevalier, 356.  
 — (Bertrand de), 356.  
 MONTSAGUEL, 64, 64, 230, 230.  
 MONTSALÈS, voir Balaguier.  
 MONTSÉGUR, 108, 108, 142, 142, 275, 286, 286.  
 — Voir Fumel.  
 MONTUCLA, xxxv.  
 MONTVALENT, 142, 142, 143, 286, 286, 379.  
 MONTVIEL, voir Vassal.  
 MONZIE (Jérôme), bourgeois de Sarlat, 236.  
 — (Eugène de), xxxvii.  
 MOREAU (Raymond), marchand, consul de Sarlat, 289.  
 MORÉRI, VIII, XIII, XXXIII, etc.  
 MORIN, astrologue, VIII, XXXIII.  
 MORTEMART, 131.  
 MORNAY (Pierre de), sénéchal de Périgord, 143, 143.  
 MOTHE (la), 64, 193.  
 — lès-Sariat, 219.  
 — GÉNISSAC, 187.  
 — (Le sieur de la), 235.  
 MOTTE (la), 169.  
 — (Amanieu de la), archevêque de Bordeaux, 124.  
 — (P. de la), bourgeois de Sarlat, 175.  
 — (N. de la), C. P., 244.  
 MOULENCO (François), 56.  
 MOULEYDIER, 327.  
 MOULINS (B. de), abbé de Cadouin, 55.  
 MOUREAU (Jean), marchand et consul de Sarlat, 336, 340.  
 MOUSTIERS, Monasterium, 63, 63.  
 MOUSTOULAC (Jacques de), seigneur de Gignac, C. C., 293.  
 MOUVANS, voir Richiend.  
 MUHAVIAS, voir Moaviah.  
 MURET (bataille de), 70.  
 MUSSIDAN, 117, 118, 141, 141, 194, 239, 241, 247, 248, 251, 311, 377.
- N**
- NANTES, 307.  
 NADAL (Guillaume), 111.  
 NAPLES (Rois de), 130.  
 — (Frédéric, roi de), 360.  
 — (Jeanne I, reine de), 139, 140.  
 NARBONNE, 22.  
 — (Aymeri, vicomte de), 107, 108.  
 NAUCLARD (Guillaume de), évêque de Périgueux, 58.  
 NAVARRE, voir Albret, Bourbon, Foix.  
 — (Charles le Mauvais, roi de), 130.  
 — (Marguerite de Valois, reine de), 215.  
 NAZARETH, titre épiscopal, 212, 215. Voir Gontaut.  
 NÈBLE, archiprêtre de Capdrot, 99.  
 NÈGREPELISSE, voir Ebrard.  
 NESLE (Arnoul de), connétable de France, 85.  
 NESSA, 63.  
 NEUVE (Tour), à Sarlat, 120, 272, 272.  
 NEUVIC, 288, 288.  
 NEWTON, x, xxxviii, xli.  
 NÎMES, XII, XIV, 347.  
 NIORT, 128, 139.  
 NOAILLES (Antoine de), vicaire général de Sarlat, 224.  
 — (Antoine de), gouverneur de Bordeaux, 377, 378.  
 NONTRON, 140, 248.  
 NORMANDIE (Charles, duc de), voir Charles V.  
 NOTRE-DAME-DE-PITIÉ, chapelle à Sarlat, 103, 103, 357.  
 NOULENS, 116.  
 NOYON, 36, 36.
- O**
- OBAZINE, Aubazine, abbaye, 263.  
 ODOLRICUS, 45, 45.  
 OHIÉNART (Arnauld), 76, 359.  
 OLIERGUE, 404.  
 OLIVI (Pierre-Jean), schismatique, 349.  
 ORANGE, XII.  
 ORLÉANS, 172, 173, 307, 324, 402.  
 — (Charles, duc d'), 153, 163.  
 — (Louis, duc d'), 158, 163, 186.  
 — (Jean, bâtard d'), comte de Périgord, Dunois, Longueville, 172, 173, 176, 186, 186.  
 ORLIAGUET, 331.  
 ORONCE (le chanoine), XVIII.  
 OROS, C. P., 262.  
 OSSA (Jacques de), voir Duèze.
- P**
- PAINTRE (Mathurin le), « sollicitatore » à Rome, xxiv, xxvi.  
 PAIX (Tour de la), à Sarlat, 147, 236, 257.  
 PALATESIS (Hélias), évêque de Périgueux, 78.  
 PALAYRAC, archiprêtre, 95, 95.  
 — (Guillaume de), *alias* Gerald, évêque de Sarlat, 151, 151, 152.  
 PALUEL, 120, 143, 143, 145, 315.  
 PAMPELUNE, 41.  
 PANISSAUT, voir Alba.  
 PAPEBROCK, bollandiste, xxix, 202.  
 PARIS, XIX, XLIII, 27, 99, 123, 131, 138, 149, 150, 151, 158, 161, 307, 324, et *passim*.  
 PASCAL, C. L., 322.  
 — (Pierre), vicaire général de Sarlat, 352.  
 PAUL III, pape, 224, 229.  
 PAULIAC, 145, 145, 146.  
 PAUNAC, 196, 327.  
 PAVET de Montpeiran, 270, 270.  
 — (Pierre de), seigneur de Montpeiran, 270.  
 — (Antoinette de), 270.  
 PECH (le), 78.  
 — (Gaillard del), 78.  
 PECHAGUT, 280.  
 PECH-BARDAT, 64.  
 PÉCHER (le), voir St Chamans.  
 PECHGAUDOU, 277, 277. Voir Comarque.  
 PECHJALOUX, voir Vassal.  
 PECHNABRAN, 238, 238.  
 PECHGRAND (Tour de), à Beaumont, 284.  
 PÉDRÈGES, Puy-de-Rèzes, 102, 102.  
 PEGASUS, évêque de Périgueux, 20, 25.  
 PELLEVOISIN, voir Pelvézi.  
 PEIRESC (N. C. Fabri de), conseiller au Parlement d'Aix, xxxii, xxxiii.  
 PÉLAGRUE, Pellegrue (Jeanne de), dame de la Tourette, 309.

- PÉLAGRUE (Jean de), dit d'Aspremont, seigneur de Roquecorn, 344.  
— Voir Cantaloup, 106, 106.
- PELISSES (Serène de), dame de Tustal, 196.
- PÉLO (Bernard et Guillaume), 367, 368.
- PELVÉZI, Peillevoisin 74, 115, 115, 116, 122, 145, 165, 193, 323, 372.  
— (le seigneur de), 362.  
— Voir Carbonnières, Reillac.
- PEMBROKE, voir Hastings.
- PÉNITENTS de Sarlat (Eglise des), 337.  
— Blancs de Sarlat, 341, 341.  
— Bleus de Sarlat, 103, 341, 341.
- PENTHIÈVRE, voir Périgord.
- PÉPIN le Bref, roi de France, 12, 37, 38, 39, 39, 40, 41.
- PERCI (Thomas de), chevalier, 131.
- PERGOT (abbé), 34.
- PÉRIGNAC, voir St Agapit.
- PÉRIGORD (Comtes de), voir Adalèsme, Albret, Antoine, Archambaud, Arnould, Audebert, Bernard, Blois, Bourbon, Boson, Emme, Gérard, Gilebaud, Guillaume, Hélie, Hildebert, Jacques, Orléans, Ramnulphe, Roger-Bernard, Turpion, Walbodius, Wlgrin.  
— (Comtesses de), voir Berta, Foix, Garsinda, Lomagne, Mastas, Pons, Toulouse, Vendôme.  
— Voir Talleyrand.  
— (Talleyrand de), cap. général pour le roi, 97, 97, 123, 127, 133, 133, 138, 363.  
— (Agnès de Talleyrand de), duchesse de Durazzo, 127.  
— (Brunissende de Talleyrand de), dame de Soubize, 127.  
— (Eléonore de Talleyrand de), dame de Duras, 138, 147.  
— (Eléonore de Talleyrand de), comtesse de Clermont d'Aunay, 127.  
— (Jeanne de Talleyrand de), comtesse d'Armagnac, 97, 123.  
— voir Martres.
- PÉRIGORD (Sénéchaux de), voir : André, Arrahlay, Baignolz, Berleyemont, Beynac, Bouchard, Bourdeille, Castelbajac, Chabot, Chambrilhac, Dome, Espagne, Estissac, Harpedane, Malemort, Montfaucon, Montigny, Melun, Mornay, Péruce, Pontius, Pujols, Ribérac, la Rochefoucauld, Sabanac, Salignac, Servientis.
- PÉRIGUEUX, XIX, XLII, 19, 20, 25, 48, 49, 50, 57, 58, 59, 67, 69, 74, 77, 79, 81, 83, 84, 88, 90, 91, 91, 106, 106, 116, 125, 126, 137, 137, 148, 150, 157, 159, 166, 166, 190, 196, 245, 246, 264, 265, 272, 280, 285, 293, 300, 307, 322, 324, 326, 329, 364, 375, 376, 393, 394, 396, 397.
- PÉRIGUEUX (diocèse de), 92, 93, 93, 94.  
— (évêques de), voir : Assido, Auberoche, Audoin, Bonneval, Bourdeille, Brétenoux, Carterius, Castelnau, Chronope, Coalia, Froterius, Gourdon, Lastours, Maiolio, Martin, Massonnais, Minetis, Monteberulpho, Naulard, Palatesis, Patene, Pegasius, Pompadour, Pons, Raoul, Saffarius, Tiberio, Vitabrensis, St Agnan, St Astier, St Front.  
— (l'official de), 210.
- PÉRILLE, 258.
- PÉROUSE, 87.
- PERPIGNAN (diocèse de), 58.
- PERRIER (Guillaume), marchand de Montignac, 373.
- PERIUS, 63, 63.
- PÉRUCE (Audouin de), sgr des Cars, C. P., 169, 169.  
— (Gautier de), sgr de Saint-Marc, C. F., 169, 169.  
— (Gautier de), sgr de la Vauguyon, sénéchal de Périgord, 224.
- PÉRUSSE, voir Brachet.
- PESTILLAC, 78, 318, 318.  
— (Bertrand de), 77, 78.  
— (Amalvy de), 78.
- PETIT (Jean), 367, 368.
- PETRI (Hélias), abbé de Sarlat, 73, 73.
- PEUCH (le seigneur du), 402.
- PEYRAC, 245, 245.
- PEYRAT, Peyrac (Aymeric de), abbé de Moissac, 125.  
— (G. du), 155.  
— (Jean del), luthérien de Sarlat, 230.
- PEYRAUX, voir Bonneguise.
- PEYRELÉVADE, 235.
- PEYRET (Guillaume de), sieur de la Roussie, 258.
- PEYRIGNAC (St Agapit de), 45.
- PEYRILLAC, 331.
- PEYROLIER (Benoît le), 122.
- PEYROU ou del Moustier (place du), à Sarlat, 236, 236.
- PEYRONNENCQ (Guiraud de), C. A. de Bigaroque, 158, 159.  
— (Michel de), seigneur de Montréal, 159.
- PHILIPPARIÉ, famille, 251, 251.  
— (N.), notaire royal et apostolique, 200.
- PHILIPPE I, roi de France, 68.
- PHILIPPE-AUGUSTE, id., 68, 69, 72, 73.
- PHILIPPE LE HARDI, id., 79, 80.
- PHILIPPE LE BEL, id., 82, 85, 85, 86, 89, 102.
- PHILIPPE de Valois, id., 90, 101, 102, 104, 109, 112, 112, 115.
- PHILIPPE, archevêque de Bordeaux. Voir Chambrilhac.
- PHILIPSON (MARTIN), IX.
- PIC (le), Picum, 63, 63.
- PIC DE LA MIRANDOLE, XXXVII.
- PICHARD, chanoine de Périgueux, XLII.
- PICON (le), 63.
- PICUM, Le Pic, 63, 63.
- PIE II, pape, 184.
- PIE IV, pape, 220.
- PIERRE, roi de Castille, 125.  
— moine des Vaux de Cernay, 71.
- PIERRE-BUFFIÈRE (le seigneur de), 131.
- PIERREGOURDE, voir Barjac.
- PIERRE-PERTUSE (Guillaume de), chevalier, 108.
- PIERRE-TAILLADE, voir Touche-bœuf.
- PIGEON (Latgier), 259.
- PILES, 327. Voir Clermont.
- PIPINUS, rex, 61.
- PISE, XXV.
- PISSEVI, 337.
- PLAMONT (Jean de), notaire à Sarlat, 265.  
— (Frère Guillaume de), prévôt de la Cathédrale de Sarlat, 213, 213.  
— (Jean de), le jeune, procureur de Sarlat, 237.  
— (Raymond de), 348.
- PLANOPODIO, voir Plapech.
- PLAPECH, voir Martres.  
— (Guillaume de), Lt du sénéchal de Périgord, 164, 164.
- PLAPUTH (Guiraut de), 362.
- PLAZAC, 150.
- PLÉNYE (Claude de la), seigneur de Puymartin, 269.
- PODIUM-GIROLMI, voir Puy-Guilhem.
- POITIERS, 23, 37, 38, 48, 50, 57, 58, 76, 110, 187, 307.  
— (bataille de), 112, 116, 135.  
— (Alphonse, comte de), 90, 109,  
— (Aymar de), 107.  
— (Louis de), comte de Valentinois, 107.  
— (N. de), sire de Chalencçon, 107.  
— (Hautcœur de), 108.
- POLIN (Jean), notaire de Sarlat, 177.
- POMMIERS (Reine de), dame de Beynac, 115.  
— (Hélie de), 124.  
— (Marguerite de), 145.
- POMPADOUR (Geoffroy de), évêque de Périgueux, 185.  
— (Jean, seigneur de), C. C., 247, 247, 311.  
— (Geoffroi, seigneur de), 248.  
— (Louis, seigneur de), C. C., 311, 311, 314, 318, 403.
- PONCIE (la), 181.
- PONS (Raymond de), évêque de Périgueux, 69, 74.  
— (Regnault de), seigneur de Bergerac, 99, 99, 100.  
— (Regnault de), sire de Ribérac et de Montfort, covicomte de Turenne, capitaine pour le roi en Périgord, 112, 115, 122, 130.  
— (Regnault de), sire de Ribérac, covicomte de Turenne, 153, 155, 159, 175, 192.  
— (Jacques, sire de), 180, 180, 192, 193, 196, 333.

- PONS** (Gui, sire de), 193.  
 — (Jeanne de), comtesse de Périgord, 95, 95.  
 — (Marthe de), dame de Dome et de St-Vincent, 132.  
 — (Anne de), dame de Ribérac, 193, 218.  
**PONT** (le capitaine), C. C., 264.  
 — (Jean del), 362.  
**PONTBRIANT** (Hector de), seigneur de Montréal, C. C., 312, 312.  
**PONTCHARDON** (Richard de), chevalier, 131.  
**PONTIGNY**, abbaye, 57, 57, 68.  
**PONTIUS**, sénéchal de Périgord, 75.  
**PONTRONDIER**, 263, 263.  
**PONTVILLAIN** (combat de), 131.  
**POPIAN** (Siméon de), évêque de Cahors, XVIII, XLII.  
**PORCHÈRES**, prieuré, 354.  
 — (Frère Bernard de), dominicain, 77.  
**PORQUÉRY** (Pierre), franciscain, 354, 355.  
 — (Petrus), évêque apocryphe de Sarlat, 113, 113. Voir Malayoles.  
**PORT DE FOZÈRE**, voir Fozère, 83.  
**PORT-S<sup>te</sup>-MARIE**, 109, 109.  
**PORTA** (Jean de), évêque de St-Papoul, 354, 355.  
**PORTAFÉ** (Jeanne de), 166.  
**PORTE** (Guillaume la), archiprêtre de Capdrot, 99.  
 — (Jean de la), chevalier, seigneur de Jumillac, 108.  
 — (Guillaume de la), lieutenant criminel de Sarlat, 237.  
 — du Prat (N. de la), lieutenant du prévôt de Périgord, 247.  
 — (François de la), seigneur de la Rétaudie, C. P., 285.  
 — (Bernard de la), seigneur de Puyferrat, C. C., 317, 317.  
 — (Charles de la), seigneur de Puyferrat, C. C., 333, 333.  
 — de Mensignac (Anne de la), dame de la Poncie, 340, 340.  
**PORTIS** (Paulus de), protonotaire apostolique, procureur du cardinal de Gaddis, 223.  
**POTIERS** (Tour des), à Sarlat, 254, 254.  
**POUCH** (le capitaine), C. P., 266.  
**POUGET** (Bernard du), notaire de Dome, 163.  
 — (Jeanne du), dame de Masclat, 266.  
 — (Antoinette du), dame du Repaire, 266.  
**Pout** (Gaillard del), bourgeois de Sarlat, 362.  
**POYET**, Pouget (Bertrand de), cardinal de Saint-Marcel, 96, 96.  
**POYNET** (Antoine de), lieutenant-général de Bergerac, président à la Cour des Aides de Périgueux, 376.  
 — (N. de), lieutenant-général de Bergerac, son frère, 376.  
**PRAMIL** (Jean), verrier de Sarlat, 369.
- PRATIS** (St<sup>a</sup>-Maria de), Prats, 62, 62, 63.  
**PRATS**, 331.  
**PRÉAU** (Hector de), seigneur de Châtillon, C. P., 293, 293, 294.  
**PRÉVOST**, famille, 185.  
 — (Marie), dame de la Force, 185.  
 — (Gabriel), seigneur de Charbonnières, C. P., 293, 293, 294.  
 — de Sansac (Antoine), archevêque de Bordeaux, 281.  
**PRÉZ** (Bernard des), chevalier, 108.  
 — (Bertrand des), seigneur de Montpezat, 179.  
 — (Hugues des), 179.  
 — (Melchior des), seigneur de Montpezat, 308, 311, 311, 314, 315, 318, 320, 322, 323.  
**PRINCE NOIR**, voir Edouard.  
**PROISSANS**, prieuré, 102, 102, 350.  
**PROUE** (Pierre de la), 89.  
**PROUHET** (Raymond de), seigneur de Feyrac, lieutenant-général de Sarlat, 219, 220.  
 — (Jean de), seigneur de Saint-Clément et Roffi, C. C., 379, 381.  
**PROULIAC**, 218.  
**PUJOLS** (Hugues de), sire de Blanquefort, capitaine de Sauveterre, sénéchal de Périgord, 123, 123.  
**PUY-en-Velay** (le), 54, 54.  
**PUY** (Charles du), seigneur de Monbrun, C. P., 244, 244, 249.  
 — (François du), seigneur de la Forêt, C. C., 294, 294, 295.  
 — de Magnanat (Guillaume du), seigneur de la Forêt, 294, 316, 319.  
 — (Hélie du), seigneur de la Jarthe, 300.  
**PUYBETON**, 82, 82, 327.  
**PUY-DE-CAIRE**, 213, 313.  
**PUY D'ISSOLU**, XVIII, 14.  
**PUY-L'ÈVÈQUE**, 318.  
**PUY-GUILHEM**, 327, 347; prieuré, 63, 63, 81, 100, 327, 347.  
**PUY-MARTIN**, 118, 118. Voir Saint-Clair, la Plénye.  
**PUYMIROL**, 265.  
**PUYPOLHON** (Guillaume de), bourgeois de Sarlat, 362.  
**PUY DE PICO**, 81.  
**PUY DES RÈZES**, voir Pédreges.
- 
- QUADRO** (Bernard de), curé de Caudon, 162, 163.  
**QUÉBRIAC** (Jean de), écuyer breton, 141.  
**QUEMFORT** (le comte de), 106.  
**QUICHERAT** (J.), 175.
- B
- RADVEUS**, 45.  
**RAMIARD**, voir Royard.
- RAMNULPHE**, 42, 44.  
 — duc de Guienne, 46.  
 — comte de Périgord, 47, 47.  
**RAMPOUX** (Guillaume de), bailli de Montflanquin, 75.  
**RASSIALS** (Bernard de), seigneur de Vaillac, 169, 169.  
**RASTIGNAC**, voir Chapt.  
**RATIER**, prieur de Lautrec, 100.  
**RAUSAN**, ROSAN, 141, 141, 157, 187, 187.  
**RAUZEL** (le), prieuré, 186, 186.  
**RAUZELLI** (Geraldus), archiprêtre de Capdrot, 99.  
**RAVANELLA**, Rabanel, 63, 63.  
**RAYARD** (Pierre), varlet, 347.  
 — (Jacques), 347.  
**RAVENNE**, 114, 114.  
**RAVILLON** (Guillaume de), bourgeois de Sarlat, 379.  
**RAYMOND** (Arnauld), abbé de Chancelade, 103, 103.  
**RAZAC d'Eymet**, Razat, 327.  
**RÉ** (île de), 37, 38.  
**RÉALVILLE**, bastide, 89, 130, 130.  
**RÉCOLLETS** de Sarlat, XXI, XXVII, 334, 335, 336, 340.  
**RÉGAGNAC** (Pierre de), seigneur de la Brouhe, 258.  
**REGNAULD**, archiprêtre de Capdrot, 99.  
 — (Lois), seigneur de Gripel, capitaine d'Oliergue, 404, 405.  
**RELLAC**, Rillac, famille, 115, 219, 219, 221.  
 — (Gaspard de), dit le capitaine Belcaire, depuis seigneur de Pelvézi, C. L., 310, 310, 312, 389.  
 — (N. de), archidiacre de Sarlat, dit l'archidiacre ou le sieur de Pelvézi, C. L., 310, 310, 312, 315, 319, 322.  
 — (Antoine de), seigneur de Pelvézi, Lascourtz, etc., C. L., 319.  
**REMIREBOURG**, 112, 112.  
**RENAUDIE** (la), voir Beaupoil.  
**RENNES**, 194, 194.  
**RÉOLE** (la), 43, 108, 108, 140, 170.  
**REPAIRE** (le), 266, 266, 269.  
**REPOSTE** (la), abbaye, 255.  
**REQUI** (Frère Arnauld), prieur claustral de Sarlat, 362.  
**REUVE** (Pierre la), bourgeois de Sarlat, 362.  
**RÉVELHON** (Jean de), évêque de Sarlat, 134, 139, 151, 151, 360, 361.  
**REVEL** (le seigneur de), 364.  
**REY** (Jean), chimiste, VIII.  
**REYMONDIE** (la), voir Bertin.  
**REYNAL**, consul de Sarlat, 369.  
**REYNIE** (Guillaume la), bourgeois de Sarlat, 362.  
**RHODES** (île de), 195, 195.  
 — (Hélie de), prieur claustral de Sarlat, 86.  
**RIBÉRAC**, 112, 112, 130, 153, 183, 192, 193, 245, 246.  
 — (le seigneur de), sénéchal de Périgord, 375.

- RIBES (André de) seigneur de Tournon, Fumel, Gourdon, C. A. de Compagnies, 372.
- RIC (Raoul le), bourgeois de Sarlat, 362.
- RICHARD, roi d'Angleterre, 69.
- RICHARD II, roi d'Angleterre, 359.
- 42.
- ministre de Montignac, 228, 231.
- (Léonard), sieur de la Tour de Baneuil et du Fraysse, greffier en chef à Sarlat, 337, 337.
- RICHIEND (Paul), seigneur de Mouvans, C. P., 244, 244, 245, 246, 247.
- RIEUCAZE, voir St-Ours.
- RIEUX, 184. Voir la Tugie.
- RIGAL (Martin), chapelain de Gavaudun, 252.
- RIGAUDIE (la), faubourg, porte et tour à Sarlat, 121, 217, 236, 254, 266, 271, 294, 315, 388.
- RIGNAC, famille, 350.
- (Etienne), abbé de Sarlat, 73.
- (Pierre de), seigneur du Vern, gouverneur de Montfort, 402, 404.
- RIONS, 186.
- RIVIARD (Hélie), damoiseau, 347. Voir Royard.
- RIVIÈRE (Jean de la), ministre, 259.
- (N. de la), C. C., 300.
- ROATH (Etienne le), bourgeois de Sarlat, 362.
- ROBERT (Claude), 355.
- ROC-AMADOUR, abbaye, 132, 132, 318.
- ROCELLA, Roussel, 64, 64.
- ROC-DE-MAREUIL, 286, 286.
- ROC-DE-TAYAC, 159, 160.
- ROC-VIGNEYROL, 103.
- ROC-DE-VITRAC, 169, 169. Voir Vitrac.
- ROCHE (Bertrand de la), chevalier, 356.
- ROCHE-L'ABEILLE (combat de), 248, 248.
- ROCHEFORT (Bozon de), damoiseau de Bridoire, 356.
- (le sieur de), C. C., 300, 300.
- ROCHFLORENT, 271.
- ROCHEFOUCAULD (Guy de la), seigneur de Vertueil, 141.
- (Jean de la), sénéchal de Périgord, 194, 195.
- (François, comte de la), C. P., 232, 232.
- (Louis de la), baron de Montendre, C. P., 232, 232.
- (François, comte de la), C. P., 284, 284.
- ROCHELLE (la), 138, 253, 305.
- RODE (la), 118, 118, 119.
- RODIS (Pierre de), 362.
- RODEZ, XLIII, 25, 51.
- ROEMOND (Florimont de), XXVII.
- ROFFIGNAC, famille, 183.
- (Bertrand de), évêque de Sarlat, 184, 193, 193, 194, 196, 197, 201, 202, 206.
- ROFFIGNAC (Jean de), seigneur de Richemont, 193.
- (Bertrand de), prieur claustral de Sarlat, 206, 206.
- (Regnaud de), seigneur de Meaulce, 206.
- (Christophe de), Président au Parlement de Bordeaux, 225, 225.
- (N. de) (?), seigneur de Chavagnac, C. P., 292, 292.
- (Madeleine de), 225.
- ROGER-BERNARD, comte de Périgord, 83, 84, 95, 96, 96, 97, 115.
- ROGIER DE BEAUFORT.
- (Nicolas), comte de Beaufort, sire de Limeuil, 117, 155.
- (Jean), seigneur de Limeuil, C. A., puis F., 155, 155, 156, 162, 167, 173.
- (Baubelin ou Brandelin), bâtard de Limeuil, C. A., 173.
- (Pierre), vicomte de Turenne, C. F., 175, 178, 178, 180, 192.
- ROGIER (Gérauld), 77.
- (Raoul), consul de Sarlat, 348.
- (Etienne), consul de Sarlat, 362.
- ROMANS (Pierre-Burgondion de), évêque de Sarlat, 351, 352, 358.
- ROME, VII, IX, XII, XIII, XIV, XXII, XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII, XXVIII, XXXVII, 43, 49, 50, et *passim*.
- RONSEAC (le sieur de), 210.
- ROQUE (Guillaume de la), sieur de la Clausade, 78.
- ROQUEBRAL, 312, 313.
- ROQUECORN, voir Aspremont.
- ROQUE-GAJAC (la), X, XI, XXVIII, XXXIII, 73, 103, 103, 145, 147, 153, 154, 161, 161, 166, 166, 171, 245, 264, 308, 355.
- ROQUE-MARTIN (la), *nunc* le Roc-de-Marty, voir Solminhac.
- ROQUE-MEYRALS (la), 382. Voir Beynac.
- ROQUENADEL, 218.
- ROQUÉPINE, bastide, 90, 90.
- ROQUETA, Rouquette, 63, 63.
- ROTH (Pierre), bourgeois de Sarlat, 362.
- ROUCH (Raoul le), bourgeois de Sarlat, 362.
- ROUEN, 307, 324.
- ROUILLE (Richard le), abbé d'Hérivaux, nommé évêque de Sarlat par le roi, 221, 221.
- ROUMEJOUX (A. de), XVIII.
- ROUSSEAU (Marguerite), dame de Puyferrat, 317.
- ROUSSEL (Gérard), prêtre de Sarlot, 127.
- ROUSSET (Paul), sieur du Cluzeau, 269.
- ROUSSIE-lès-Sarlat (la), 155, 224, 253, 258.
- ROUSSILLE, châellenie, 181.
- ROUVERADE (la), 343.
- ROUX, viguiers de Campagnac, famille, 112.
- (Jean de), seigneur de Campagnac, C. C., 257, 257, 312, 312, 320, 320.
- ROVIARDI, de Royard (Hier), chanoine, chantre de Saintes, 347.
- ROY (Raymond du), moine d'Uzerche, puis ministre à Sarlat, 228.
- ROYALE (Place) à Sarlat, 195, 295.
- ROYARD (Arnauld de), évêque de Sarlat, 100, 100, 101, 102, 347, 348, 349, 352.
- ROYE (Gaston de), conseiller au sénéchal, 1<sup>er</sup> consul de Sarlat, 289.
- ROYÈRE (Pierre de), bourgeois de Tulle, 372.
- RUBOY (Jean), official de Cahors, 211.
- RUDEL (Jacques), qualifié comte de Périgord, 50.
- (Hélie), 99.
- RUDELLE (Gérauld), consul de Sarlat, 237.
- RUE (la), faubourg, porte et tour à Sarlat, 236, 238, 257, 257, 271, 294.
- RUFFIER (Alain), écuyer breton, 147.
- RUPE (Amalvin de), consul de Dome, 147.
- S
- SABANAC (Gérauld de), sénéchal de Périgord, 86.
- SABAZAN, 108.
- SABOULIAC (Jean de), 122.
- SAFFARIUS, évêque du Périgueux, 23, 33.
- SAILLANT (Arnauld de Lasteyrie du), seigneur du Luc, C. C., 300, 300.
- SAINT-AGAPIT de Pérignac, 45.
- SAINT-AGNAN, évêque de Périgueux, 19, 20.
- SAINT-ALVÈRE, 102, 102, 327, 329, 350. Voir Lostanges.
- SAINT-AMAND, solitaire, 33, 34, 35.
- de Boixe, 63, 63.
- de Coly, abbaye, 33, 34, 62, 83, 135, 142, 183, 184, 263, 264, 361.
- de Simeyrols, 62, 62.
- SAINT-ANDRÉ de Bordeaux, 90, 124, 359.
- lès-Sarlat, 95, 95, 112, 150, 233.
- (Guillaume de), chroniqueur, 139.
- SAINT-ASTIER, 245, 288, 288, 289.
- (Pierre de), évêque de Périgueux, 74, 78.
- (Guillaume de), dominicain, 77.
- (Marguerite de), dame de Fayolle, 117.
- (Catherine de), dame de Montréal, 159.
- SAINT-ASTIER des Bories (Jeanne de), 208.
- (Jean de), seigneur des Bories, C. P., 298, 298.

- SAINT-ASTIER (Henri de), seigneur des Bories, 402.  
 SAINT-AUBIN (Guillaume de), lieutenant du capitaine de Montignac, 168.  
 SAINT-AUGUSTIN, 35.  
 SAINT-AVIT de Balares, 63, 63.  
 — Sénieur, 82, 82, 84, 267, 267, 284, 327.  
 — sur-Lède, 62, 62.  
 SAINTE-BASEILLE, 108, 108, 286, 286.  
 SAINT-BENOIT, 27, 36, 43.  
 SAINT-BERNARD, 59, 59, 60.  
 SAINT-CAPOUAN, évêque de Cahors, 30, 31.  
 SAINT-CAPRAZI, Caprais, d'Agen, 208, 209, 210.  
 SAINT-CERÉ, Seré, 21, 175, 251.  
 SAINT-CERNIN de Lherm, xvi. Voir St-Sernin.  
 SAINT-CHAMANS (Jean de), seigneur du Pêcher et de Pazayac, C. C., 299, 299.  
 SAINT-CHAMARANS, 174.  
 SAINT-CHRISTOPHE de Montbazillac, 63.  
 — de Montferand, 63.  
 SAINT-CIRCO (Pierre de), C. A., 154, 370.  
 SAINTE-CLAIRE (Religieuses de Sainte-), à Sarlat, 327.  
 SAINT-CLAR, famille, 118.  
 — (Raymond de), seigneur de Puymartin, C. C., 233, 233, 234, 235, 243, 257.  
 — (Renaud de), seigneur de Puymartin, 269, 269, 299, 299.  
 — (Suzanne de), 269.  
 — (Guillaume), procureur syndic de Sarlat, 336.  
 — (N.), jurat de Sarlat, 369.  
 SAINTE-COLOMBE (Porte de), à la Linde, 232.  
 — (Austence de), évêque de Sarlat, 123, 124, 125, 125, 357, 359, 360, 363.  
 SAINT-CRÉPIN, 328, 328.  
 SAINT-CRESCENT, 19.  
 SAINTE-CROIX, 63, 63.  
 SAINT-CYBARD d'Angoulême, abbaye, 356.  
 SAINT-CYPRIEN, xiv, xv, 34, 35, 117, 161, 166, 167, 170, 177, 195, 241, 245, 291, 293, 294, 310, 315, 327, 370.  
 SAINT-DAMIEN de Granges, 64, 64.  
 SAINT-DENIS (bataille de), 330.  
 SAINT-DIDIER ou Dizier, 62, 62.  
 SAINT-DOMINIQUE, 77.  
 — (couvent de), à Bergerac, 77.  
 — à Belvès, 98.  
 SAINT-DOMNOLÈNE, 34.  
 SAINT-DONAT, 264, 264, 313.  
 SAINT-ELOI, évêque de Noyon, 36, 36.  
 SAINT-EMILION, 127, 141, 141, 186, 287.  
 SAINT-ESPRIT (chapellenie du), à Sarlat, 213, 213.  
 SAINT-ETIENNE de Borchet, Boissec, 63, 63.  
 SAINT-ETIENNE de Toulouse, 55, 56.  
 SAINT-EUDES, voir Odon.  
 SAINTE-EULALIE de Puyguilhem, 64, 64.  
 SAINT-FÉLIX de Reillac, 219.  
 SAINTE-FOY-LA-GRANDE, xliii, 141, 141, 171, 187, 288, 288.  
 SAINT-FRANÇOIS (couvent de), à Sarlat, 77. Voir Cordeliers.  
 SAINT-FRONT, premier évêque de Périgueux, 19, 63, 63.  
 — (Reliques de), 194.  
 — de Brusac, 147, 147.  
 SAINT-GENIEZ, 122, 142, 147, 168, 172, 186, 186, 193, 347.  
 — Voir Gentaut.  
 SAINT-GEORGES, 19.  
 SAINT-GERMAIN du Drot, 279, 279.  
 — en-Laye, 100.  
 — de Ravanelle, 63, 63.  
 SAINT-GILLES, comté, 70.  
 — (Françoise de), dame de la Salle, 299.  
 SAINT-GRÉGOIRE de Tours, 20, 34.  
 SAINT-HILAIRE de Doissac, 62, 62.  
 — de Monasterio, de Moustiers, 63, 63.  
 SAINT-IRIEIX-la-Perche, 137, 201, 248, 364.  
 SAINT-JACQUES en Galice, 58.  
 — de Trape, ou de la Trape, 62, 62.  
 SAINT-JEAN d'Agen, 64, 64.  
 — d'Angéli, 220, 221, 288.  
 — d'Aubeterre (église de), 186.  
 — de Fozère, 83. Voir Fozère.  
 — de Molières, 88, 88. Voir Molières.  
 — de Puyguilhem, de Podio-Girolmi, 63, 63.  
 — de Sarlat (église de), 341, 341.  
 — de Sarlat (portique de), 201.  
 — (le sieur de), voir Serval.  
 SAINT-JORY (Pierre de), 364.  
 SAINT-JULIEN, 63, 63.  
 SAINT-JUNIEN, 399.  
 SAINT-LAURENT (le cardinal de), 73.  
 SAINT-LAZARE, 196.  
 SAINT-LÉGER, voir Lidon.  
 SAINT-LÉON, xliii.  
 — prieuré, 61, 61, 73, 73, 74, 74, 102, 205, 230.  
 SAINT-LÉONARD (Armand de), abbé de Sarlat, 86.  
 SAINTE-LIVRADE, 275, 275.  
 SAINT LOUIS, roi de France, 75, 75, 76, 78.  
 SAINT-LUCIEN, 19.  
 SAINT-MACAIRE, 137, 142, 142.  
 SAINT-MARCEL, abbaye, 57, 58.  
 SAINTE-MARIE d'Aurevilla, d'Eyrenville, 63, 63.  
 — de Berrat, 64, 64.  
 — de Borbol, 64, 64.  
 — de Capella, de Capelou, 62, 62.  
 — de Carlux, 62, 62.  
 — de Esternâ, de Lesterne, 64, 64.  
 — de Gauvaudun, 68, 68.  
 SAINTE-MARIE de Mercato, 61, 61, 63, 63.  
 — de Moncuq, 62, 62.  
 — de Monte, 64.  
 — de Monteton, 63, 63.  
 — de Montignac, 61.  
 — de Montsaguel, 64, 64.  
 — de la Mothe, 64.  
 — de Pratis, 62, 62.  
 — de Rocellâ, 64, 64.  
 — de Sales, 62, 62.  
 — de Sarlat, 120, 205, 213.  
 — de Sergiaco, Sérignac, 64, 64.  
 — de Temniac, 68.  
 — de Valle, d'Envals, 62, 62.  
 SAINTE-MARIE-MADELEINE (chapelle de), 63, 63.  
 SAINT-MARS (Hue de), capitaine de Montignac, C. F., 173.  
 SAINTE-MARTHE, 42.  
 — (les Frères de), 73, 97, 343, 358, 359.  
 SAINT-MARTIAL, premier évêque de Limoges, 18.  
 — 147, 260, 328, 348. Voir Calvimont.  
 SAINT-MARTIN de Cahusac, 63, 63.  
 — de Calviac, 62, 62.  
 — des-Champs, prieur, 259.  
 — de Campagnac, 61, 61.  
 — de Drot, 62, 62.  
 — de Gardelas, de Gardelle, 64, 64.  
 — de Genebredo, de Génibrède, 64, 64.  
 — de Lenville, 63, 63.  
 — de Pertus, 63, 63.  
 — de Saussignac, 63, 63.  
 SAINT-MAURICE, 64, 64.  
 SAINT-MICHEL de Cadouin, chapelle, 57.  
 — de Lentes, 63.  
 — (Robert de), abbé de Sarlat, 79, 86.  
 — (Raynald de), damoiseau de Lestignac, 356.  
 SAINTE MONDANE, mère de saint Sacerdos, 28.  
 — 62, 62.  
 SAINT-MAIXENT, 326, 327.  
 SAINTE-NATHALÈNE, 331.  
 SAINT-NICAISE, 19.  
 SAINT-NICOLAS-lès-Sarlat, 68, 121, 121, 233, 341, 341.  
 SAINT ODON, Eudes, abbé de Cluny et de Sarlat, 42, 43, 44, 44, 45, 45.  
 SAINT-OURS (François de), seigneur de la Bourlie, C. P., 267, 267, 402.  
 — (N. de), seigneur de Rieucaze, 402.  
 SAINT-PANTALY, 169.  
 SAINT-PARDOUX, 64, 64, 230, 230.  
 SAINT-PASTOUR, 274, 274.  
 SAINT-PAUL, 68, 94.  
 — (Foulque de), aumônier de Sarlat, 349.  
 SAINT PAULIN de Nôle, 20.  
 SAINT-PIERRE, 41, 68, 94.  
 — d'Auvent, du Vergt-de-Biron, 62, 62.  
 — de Cadory, 62, 62.

- SAINT-PIERRE de Corn, 62, 62.  
 — de Gaujac, Gaugeaz, 64, 64.  
 — de Monestier, 63, 63.  
 — de Montaut, 68.  
 — de Nessa, d'Eynesse, 63, 63.  
 — de Roqueta, de Rouquette, 63, 63.  
 — de Tounes, Toules, Tonces, Tonneins, (?) 64, 64.  
 — de Vespà, 68.  
 — (Chapelle de), à Sarlat, 213, 213.  
 SAINT-POMPON, 264, 308, 308.  
 SAINT-PONS de Thomières, 95, 97, 346.  
 SAINT-PROJET, voir la Fon-Dejean.  
 SAINT-QUENTIN, 62, 112, 113, 119, 165, 171, 171, 217, 258, 258, 261, 263, 268, 268, 310, 323.  
 — (bataille de), 330.  
 SAINT-RABIER, 62, 62.  
 SAINTE-RADEGONDE, 27, 62, 90.  
 SAINT-SACERDOS, XII, 27, 29, 30, 31, 32, 41, 46, 47, 48, 58, 83, 91, 111, 112, 202, 214, 255, 255, 258, 362.  
 — de Aurencà, de Laurenque, prieuré, 62, 62, 81.  
 SAINT-SARDOS, prieuré, 56, 203, 205.  
 SAINT-SATURNIN, 63, 63, 68.  
 — de Annac, de Agnac, 63, 63.  
 SAINT-SAUVEUR et de Saint-Sacerdos (Eglise de), 32, 41, 45, 47, 48, 60.  
 SAINT-SAUVEUR (Vicomtè de), 124, 124.  
 SAINT-SELVE (Denis), 252.  
 SAINT-SERNIN de Beaumont, 263, 263.  
 — de la Barde, 307, 307.  
 — de Lherm, 321, 321.  
 — de Reillac, 219.  
 — Voir Buade.  
 SAINT-SEURIN de Prats, 63.  
 SAINT-SÉVERIN, 63, 63.  
 SAINT-SIMÉON de Gourdon, 62, 62.  
 SAINT-SOUR, 34, 34, 35, 42.  
 SAINT-SUAIRE, 52, 53, 54, 55, 56.  
 SAINT-SUBRA, voir Saint-Cyprien.  
 SAINT-SULPICE de Pic, 63, 63.  
 SAINT-SULPICE, voir Ebrard.  
 SAINT-TAURIN, 19.  
 SAINT-THIBÉRY, abbaye, 100, 346.  
 SAINT-THOMAS de Montignac, prieuré, 74, 74, 205, 275.  
 SAINT-TROPHIME, 19.  
 SAINT-VICTOR de Marseille, abbaye, 126.  
 SAINT-VINCENT, 62, 62.  
 — de Badefol, 79.  
 — de Paluel, 132, 132.  
 SAINTES, 193.  
 SALERNE, 100, 349.  
 SALERS, 178.  
 SALES de Belvès, 62, 62, 316, 403, 404.  
 SALIGNAC, 104, 104, 118, 122, 143, 145, 145, 146, 167, 193, 195, 251, 258, 271, 286, 315.  
 — famille, 115, 388.  
 SALIGNAC (Hélie de), évêque de Sarlat, archevêque de Bordeaux, 119, 121, 122, 122, 123, 127, 127, 358, 359.  
 — (Pons de), évêque de Sarlat, 201, 201, 202, 203, 204, 204.  
 — (François de), évêque de Sarlat, 224, 242, 255, 258, 271, 274.  
 — (Louis I de), évêque de Sarlat, x, XIV, xv, 274, 277, 277, 280, 293, 301, 307, 324, 328, 332, 379, 386, 387.  
 — (Louis II de), évêque de Sarlat, xx, XXIV, 332, 334, 336, 338, 339, 340.  
 — (Mainfroy, seigneur de), capitaine de Montignac, C. F., 168, 172, 358.  
 — (Raymond, sgr de), chevalier, sénéchal du Périgord et du Quercy, 155, 155, 160, 195, 370.  
 — (Pierre de), 155, 168, 168.  
 — (Jean de), 168, 168.  
 — (Raymond de), sgr de Fénelon, 201, 202.  
 — (Barthélemy de), écrivain, 216, 216, 217.  
 — (Jean de), chantre de Sarlat, 225, 226.  
 — (Pons de), grand archidiacre de Sarlat, 237, 254, 254, 379.  
 — (Hélie de), seigneur de Fénelon, 242, 289, 329.  
 — (Bertrand de), seigneur de la Mothe-Fénelon, 242, 277, 280, 289, 289, 293, 305, 306, 330, 332, 340, 383, 384, 386.  
 — (Pierre de), chantre de Sarlat, 254, 379.  
 — (Odet de), seigneur de Gaulejac, 340.  
 — (Armand de), seigneur de Gaulejac, C. C., XVIII, 280, 286, 286, 289, 292, 294, 294, 295, 301, 303, 308, 332, 340.  
 — (Jean de), seigneur de Fénelon, C. C., 286, 286, 294, 295, 296, 304, 304, 306.  
 — (Pierre de), seigneur de Fompitou, C. C., 289, 289, 295, 297.  
 — (Pierre de), seigneur de Vouillac, C. C., 289, 289, 297.  
 — (Jean de), prévôt de Sarlat, 338, 339.  
 — (Catherine de), baronne de Biron, 203.  
 — (Gabrielle de), dame de la Douze, 219.  
 — (Jeanne de), dame de Puybeton, 229.  
 — (Anne de), dame du Barri, 268, 336.  
 — (Isabeau de), dame de Saint-Sernin, 299.  
 — (Louise de), dame de Chabans, 299.  
 — (Messieurs de), 271.  
 SALIGNAC, voir Gontaut.  
 SALIS de la Batut, famille, 388.  
 — (Antoine de), seigneur de la Batut, lieutenant-général de Sarlat, 231, 231, 237, 289.  
 — (Jean de), seigneur de la Batut, C. C., capitaine d'une compagnie bourgeoise de Sarlat, 1<sup>er</sup> consul, 289, 402.  
 — (Jean de), seigneur des Yvières et de Palomières, C. C., 310, 310, 322.  
 SALE (la), C. C., 300.  
 SALLE (la), voir Bourdeille.  
 SALVAING (L.), consul du Sarlat, 390.  
 SALVETAT (la), 57, 57, 327.  
 — de Caumont, prieuré, 81, 175, 185, 349.  
 SALVI, 74.  
 SALVIAC, 212, 304, 308, 317.  
 SANABOLUS, abbé de Genouillac, 35.  
 SARLAT, VII, VIII, X, XI, XIV, XV, XVI, XVII, XIX, XX, XXII, XXVI, XXXII, XXXV, XXXVI, XLI, XLII, XLIII, 7, 21, 27, 32, 37. — Pépin, bienfaiteur, 39, 39. — Charlemagne, bienfaiteur, 41, 41. — Bernard, comte de Périgord, donne Sarlat à Cluny, 42, 43, 43. — St Odon, abbé de Cluny, 1<sup>er</sup> abbé de Sarlat, 45, 45. — 46, 46, 47, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 56, 58, 58. — St Bernard à Sarlat, 59, 59. — Bulle d'Eugène III, 60, 61, 61. — 67, 68, 68, 69, 69, 72, 73, 73, 74, 74, 75, 76, 77, 77, 78, 79, 81, 81, 82, 82, 83. — Le Livre de Paix, 85, 86, 86, 87, 87, 88. — Erection de l'Évêché, 90, 91, 91, 92, 93, 94, 95, 95, 343, 344. — 96, 97, 97, 98, 99, 100, 100, 101, 101, 102, 102, 103, 103. — Sarlat fortifié, 104. — 104, 109, 110, 110. — Peste noire et fondation de l'hôpital de la Bouquerie, 111, 111. — 111, 111, 112, 112, 113, 113, 115, 115, 116, 116, 118, 119. — Trahison de Donadei, 119, 119, 120, 120, 121, 121. — 122, 122, 123, 123, 124. — Remise de Sarlat au roi d'Angleterre, 124, 124, 125, 125, 361, 362, 363. — Construction de Ste-Marie, 127. — 132. — Soumission de Sarlat au roi de France, 133, 133, 134, 363, 364, 365. — 134, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 139. — Le duc de Bretagne devant Sarlat, 139, 139, 365, 366, 367. — 142, 143. — Les Sarladais prennent et détruisent le fort de Vitrac, 144, 145, 145. — 145, 146, 146. — Construction de la Tour de la Paix, 147. — 147, 147, 148, 149, 149, 150, 150, 151, 151, 152, 152, 153, 153, 154, 155, 155, 156, 156, 157, 157, 159, 159, 160, 161, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 166, 167, 167, 168,

- 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 174. — Jeux du Carnaval, 175, 367, 368, 369, 370. — 176, 176, 177, 178. — Peste, 179. — 179, 180, 181, 183, 183, 184, 184, 185. — Armes de Sarlat, 190, 191, 191. — 193, 193, 194, 194, 195, 195, 196, 196, 197, 201, 202, 203, 204, 204, 205, 206, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 211, 212. — Première pierre de la Cathédrale, 213, 213. — Consécration de Ste-Marie, 213. — Famine, 214. — 215, 216, 217, 218, 218, 219, 219, 220, 221, 221, 222, 223, 223, 224, 225, 226. — Origine du protestantisme, 227, 228, 228, 376, 377, 378. — Sécularisation de l'abbaye, 229, 229. — Les protestants occupent Ste-Marie, 230, 230. — 231, 231. — Siège de Sarlat par Duras, 233, 234, 235, 236, 236, 237, 237, 238, 239, 239. — Peste et famine, 240, 241, 242, 242, 243. — 249, 252, 253, 253. — Prise de Sarlat par Vivans, 253, 253, 254, 254, 255. — Vivans chassé, 256, 257. — Sarlat repris par les catholiques, 257, 257, 258, 258, 378, 379, 380, 381, 382, 383. — 259, 259, 261, 261, 262, 263, 264. — Présidial de Périgueux transféré à Sarlat, 265. — 266, 268, 268, 269, 270. — Fondation du collège de Blancher, 271, 271. — Construction de la Tour Neuve, 272, 272. — 274, 277, 277, 278, 280, 280, 281. — Séminaire à Sarlat, 281, 282. — 283, 286, 287. — Siège de Sarlat par le vicomte de Turenne, 288, 289, 289, 290, 290, 291, 292, 292, 293, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308. — Prise de Sarlat par les ligueurs et reprise par les habitants, 309, 309, 310, 388, 389. — 310, 310, 312, 315. — Prise de Sarlat par Montpezat, 315, 315, 316. — Siège de Sarlat transféré à Belvès, 316. — Attaque de Sarlat par le baron de Beynac, 319. — 320, 322, 323. — Soumission de Sarlat à Henri IV, 324, 390, 393, 394. — Récollets, 334, 335, 336, 337, 337, 340. — Clarisses, 337, 338, 339. — Hôtel-de-Ville reconstruit, 340, 340, 341, 341. — Les premiers évêques de Sarlat, 343 à 361. — 396, 402.
- SARLAT** (Abbés de). Voir Adacius, Albusson, Arnould, Assenarius, Americus, Bassenus, Bernard, Comarque, Cornil, Cromiac, du Couderc, Fénelon, Gérard, Gyrbertus, Hubert, Limejouis, Magnanac, Monteleonardo, Petri, Rignac, St-Léonard, St-Michel, St-Odon, Siorac, Stapone, Stephanus, Vals, Villemur, Vinione.
- SARLAT** (Evêques de). Voir Abzac Arnaldi, Aspremont de Roquecorn, Aydie, Bérenger, Bonald, Bonneval, Castelnau, la Cropte, Gaddis, Gaillard, Gontaut, Itier, Lami, Larmandie, Malayoles, Mayrolles, Palayrac, Porquéry, Réveillon, Roffignac, Romans, Royard, Ste-Colombe, Salignac, Sendreus, Senneterre.
- (Portes et faubourgs de), voir la Bouquerie, Lendrevie, la Rigaudie, la Rue.
- (Tours de) voir Abbé, Blanquie, Bourreau, Guerre, Johandy de Bo, Marguerite-Burlado, Neuve, Paix, Potiers, la Rigaudie, la Rue.
- SARLATENSIS** (prior conventus), 83.
- SARRAZAC**, 211.
- SARRAZINS** (Tour des), à Beynac, 72.
- SARRUM**, 7.
- SAULIÈRE** (Balthazar de la), sieur de Bramarigues et de Lavergne, Lt de la compagnie de gendarmes de Vivans, C. P., 303, 402.
- SAUNHAC** de Belcastel (Bertrand de), 402.
- (Yves de), 402.
- (Raymond de), seigneur du Faussat, 402, 403.
- SAURET** (Jacques-Calmine-François de), seigneur de Lasfonds, baron de Berbiguières, chev. de St-Louis, 369, 370.
- SAUSSIGNAC**, 63, 63, 327.
- SAUVE** (la), abbaye, 222.
- SAUVEBOEUF**, 155.
- SAUVETERRE**, 123, 141, 141.
- SAUZET**, 160.
- SAVOIE** (Honorat de), marquis de Villars, amiral de France, 309, 311, 318.
- SCELLES** (le sr de), 307.
- SCHEINER** (Christophe), S. J., astronome, xvii, xxii, xxviii, xxix, xxx, xxxi, xxxii, xxxiii, xxxv.
- SCHYRLE** de Reita, astronome, xxxiii, xxxv.
- SECCHI** (le Père), S. J., astronome, xxviii.
- SÉDAN**, 402, 403.
- SÉDIÈRES** (Bernard de), 204, 208, 211.
- (François de), seigneur de Colonges, C. C., 276.
- SENDELI** (J.), 74.
- SÉGUIN** (Pierre), 362.
- SÉGUR**, 168.
- SÉGUR-THÉOBON** (Catherine de), dame de Fénelon, 242, 289, 329.
- SELVE** (Léonard), bourgeois de Sarlat, 269, 316, 388.
- SENDREUS**, Sendreux, Sendrieux, 352, 357.
- (Guillaume de), prieur de St-Léon, évêque de Sarlat, 102, 349, 350, 351.
- SENGLER** (Pierre), chevalier, 131.
- SENNETERRE**, St Nectaire, (Francois de), évêque de Sarlat, 224, 225, 229, 237, 242, 242.
- (Jean de), sénéchal de Beaucuire, C. C., 234, 234, 235.
- SÉOU** (le), rivière, 260.
- SEPT-FONTS**, abbaye, 58.
- SÈRE** (la), rivière, 175.
- SERGEAC**, Sergiacum, XLIII, 64, 64, 323, 323.
- SÉRIGNAC**, 64.
- SÉRILHAC**, voir Faudoas.
- SERRE** (la), 172, 258, 268, 268, 315.
- Voir Abzac.
- 87.
- SERVAT** (Jean de), C. A. de Bigarogue, 142.
- (N. de), sieur de St-Jean, C. P., 267, 287.
- (Pons de), seigneur de Bétou, coseigneur de Siorac, C. P., 287, 287.
- SERVATI** (Reginald), capitaine de Brantôme, 150.
- SERVIENTIS** (Pierre), sénéchal de Périgord, 76.
- SERVOLE** (Bertrand de), damoiseau de Dodrac, 356.
- SEYRAC** (Anne de), dame de la Serre, 268.
- SIBOLA** (Thomas), dit Cava-Bassa, 150.
- SICILE**, 360.
- (Charles, roi de), 90.
- (Frédéric III, roi de), 140, 140.
- (Jean de), duc de Durazzo, 84.
- (Jeanne, reine de), 360.
- (Jeanne de), 84.
- (Marguerite de), 84.
- SIDOINE** Apollinaire, évêque de Clermont, 29.
- SIGEBERT**, roi de Guienne, 33.
- SIGERIC**, roi des Wisigoths, 22, 23.
- SIGIACENSE** monasterium, v. Issigeac.
- SIMEYROLS**, 62, 62, 331.
- SIMON** (Philippe), conseiller du roi, 211.
- SINGLIER** (Etienne), bourgeois de Sarlat, 236, 237.
- SIORAC**, 62, 77, 78, 138, 138, 167, 167, 179, 277, 355.
- (R. de), abbé de Sarlat, 68, 86.
- (Bertrand de), archiprêtre de Capdrot, 99.
- (Henri, Hugues et Guillaume de), seigneurs de Siorac, 355.
- SIREUIL** (Pierre de), damoiseau de St-Quentin, 119.
- SIREY** (le), voir Siris.

- SIREY, secrétaire greffier de la commune de Sarlat, 369.
- SIRIÈS (le sieur du), C. P., 253, 253, 265, 266.
- SITIUS, florentin, xxxvi.
- SOL (maison del), à Dome-Vieille, 304.
- SOLIGNAC, abbaye, 36, 203.
- SOLMINHAC (Arnauld de), 155.
- (N. de), C. C., 237, 262, 382.
- (Jean de), seigneur de la Roque-Martin, capitaine de Dome, C. C., 260, 262, 279, 303, 305.
- SOREL (Agnès), 193.
- SORN, Sort, 148, 157.
- (Raymond de), C. A. de Compagnies, 156, 157, 157, 158, 370.
- SORNIER (Guillaume de), bourgeois de Sarlat, 362.
- SORRIAS (Martin de), bourgeois de Tulle, 372.
- SOUBISE, 131.
- (le sr de), 127.
- SOUCHER (Pierre), bourgeois de Sarlat, 362.
- SOULLAC, abbaye, x, 36, 36, 37, 245, 249, 253, 272, 335.
- (Jacob de), seigneur d'Azerac, 402.
- SOMENSAC, Somensac, 63, 63.
- SOURCHES (Jean de), seigneur de Malicorne, gouverneur du Poutou, 395.
- SOURZAC, 289.
- SPONDE, 361.
- STAPONE (Arnauld de), abbé de Sarlat, 77, 77.
- STEPHANUS, abbé de Sarlat, 51, 52, 86.
- SUAU (Jean), marchand de Sarlat, 236.
- SUDRIE (Jean de la), seigneur de Calveyrac, C. C., 300, 300, 320, 320, 332, 403, 404, 405.
- (Mathelin de la), C. C., 404, 405.
- SUDRIER (Pierre le), bourgeois de Sarlat, 362.
- SURAN (Bertrand), C. A., 166, 371.
- SYREULH, Sireuil (le chanoine de), chroniqueur, 251.
- T**
- TAILLEBOURG, 192, 193.
- TALARD (le vicomte de), 108.
- TALBOT (Jean), 187, 187, 188.
- (N.), seigneur de l'Isle, 189.
- TALLEYRAND, 40, 68, 68, 127. Voir Périgord.
- (Antoine), cardinal de Périgord, apocryphe, 101, 126, 126.
- (Hélie), cardinal de Périgord, 101, 103, 103, 115, 117, 117, 126, 138, 355, 358.
- (Boson), sire de Chalais, 118.
- (Boson), sire de Grignols, 356.
- TALONARI (Etienne), 74.
- TAMIZEY de Larroque, xxxii, xxxiii.
- TAMNIERS, prieuré, 125, 164, 164, 205, 320, 320.
- TANI, voir Terny.
- TANTON (Richard), C. A., 131.
- TAPINOIX, jurat de Sarlat, 369.
- TARDE (Jean), chanoine de Sarlat, chroniqueur. Introduction, *passim*, 36, 41, 42, 45, 46, 47, 49, 50, 343, 346, 351, 352, 353, 354, 358, 359, 363, 364, 373, 383.
- (Jean), curé de Saint-Amand de Belvès, XLIV.
- (Michel), xi.
- (Gabriel), 59.
- (Jeanne), XLIV.
- TARENTE (Louis de), 139.
- TARTAS, 154.
- TAUR (Eglise du) à Toulouse, 55, 56.
- TAYAC-sur-Vézère, 112, 112, 160, 174, 328, 332, 382.
- (le Roc de), 145.
- Voir Beynac.
- TÉJAN (Guillaume), 80.
- TEMNIAC, xvii, 61, 68, 112, 112, 122, 123, 146, 150, 171, 174, 202, 204, 212, 329, 345.
- TERNY (Luc de), 78, 79.
- TERRADE (la), 263.
- TERRASSON, abbaye, 34, 35, 42, 45, 132, 193, 251, 263.
- TERRIDE, 131, 131.
- TESSON (Antoine), archiprêtre de Capdrot, 99.
- TÊTE-NOIRE, C. A. de Compagnies, 145.
- THÉMINES, voir Lauzières.
- THENON, 117, 169, 178, 178.
- THÉODEBERT, roi de Guienne, 33.
- THÉODORIC, roi des Wisigoths, 22, 23, 24.
- THÉODORIC II, roi des Wisigoths, 22, 23, 24.
- THÉODORIC, fils de Clovis I, 26.
- THÉODORIC, 28.
- THIERRI III, roi de Neustrie, 37.
- THIVIERS, 248.
- THOMAS (le Bienheureux Pierre), patriarche de Constantinople, 126.
- THONAC, 26.
- THORISMOND, roi des Wisigoths, 22, 23, 24, 28.
- THOU (J. A. de), historien, viii, xiii, xvi, etc.
- THUMERY (Jean de), seigneur de Boissize, 326, 326.
- TIBERIO, de Thiviers (Raynaldus de), évêque de Périgueux, 51.
- TILHET (Georges du), baron d'Orgueil et Mauroux, 299, 299.
- TOMINS (Arnauld), chapelier de Sarlat, 369.
- TONCES, 64.
- TONNEINS, 64, 109, 109, 135.
- TOUCHEBOEUF-Beaumont (Jacques de), seigneur de Pierretailade, 402.
- TOULES, 64.
- TOULOUSE, vii, 22, 23, 37, 51, 55, 56, 59, 78, 101, 114, 115, 126, 129, 129, 132, 136, 140, 142, 154, 158, 183, 184, 307, 354, 364, 365.
- (Comté de), 42, 75, 77, 77, 84.
- (diocèse de), 58.
- (Marie de), comtesse de Périgord, 75, 83.
- (Guillaume de), sénéchal du roi d'Angleterre, 88.
- TOUNES, 64, 64.
- TOUR (Pierre de la), 117, 117. Voir Latour.
- TOUR-BLANCHE (Pierre de la), 117, 117.
- TOUR D'Auvergne (Gilles de la), protonotaire, 208, 208, 210, 211, 211.
- (Agne de la), seigneur de Limeuil, vicomte de Turenne, 208.
- (Jacques de la), seigneur de Fleurac, C. P., 250.
- (Galliot de la), seigneur de Limeuil et de Lanquais, C. P., 250, 250, 316.
- (Gilles de la), seigneur de Limeuil, 250.
- (Henri de la), vicomte de Turenne, duc de Bouillon, xii, 261, 262, 268, 271, 294, 298, 300, 384, 385, 387, 389, 402, 404, 405.
- (Antoine de la), vicomte de Turenne, 331.
- (Gilles de la), abbé d'Uzerche, 332.
- TOUR de Cambouit (Bertrand de la), archevêque de Salerne, cardinal, 348, 349.
- TOURETTE (la), voir Vassal.
- TOURON (le), près de Villefranche, 269.
- TOURS, 26, 37, 42, 48, 402.
- (Porte des), à Dome, 303, 313.
- TOURTOIRAC, abbaye, 75, 75.
- TRAPE (la), 62, 62.
- TRAU (la), 187.
- (Isabelle de la), dame de Montferand, 187.
- TREIGNAC (le seigneur de), 180.
- TRÉMOLAT, 196, 316, 326, 327, 356.
- TRÉMOUILLE (Georges de la), ministre de Charles VII, 192.
- TRENTE (concile de), ix.
- (combat des), 131.
- TUGIE (François de la), seigneur de Rieux, C. P., 293, 293, 294.
- TULLE, abbaye, XLIII, 45, 338, 372.
- TURENNE, 122, 146, 153, 159, 160, 192, 196, 293, 298, 403.
- Voir Pons, Rogier, la Tour d'Auvergne.
- (Raymond IV, vicomte de), 71, 72.
- (Alix de), dame de Montignac, 71.

- TURENNE (Marguerite de), dame de Bergerac, 99.  
 — (Galliot de), baron d'Aynac, C. C., 265, 265.  
 TURGIA, mère de saint Eloi, 36.  
 TURNAC, 21, 261.  
 TURRIBUS (de), voir Lastours.  
 TURPION, comte d'Angoulême et de Périgord, 40.  
 TURSAC, 115, 115, 345.  
 TUSTAL, maison, 335.  
 — (Guillaume), bourgeois de Sarlat, procureur du roi à Sarlat, conseiller au Parlement de Bordeaux, 196.
- U**
- UNIONE (H. de), voir Vinione.  
 URBAIN V, pape, 104, 125, 126, 126.  
 URBAIN VIII, pape, xxxv.  
 URGEL (le cardinal d'), 117.  
 URSINO (Flavio), antiquaire, xiv.  
 UXELLODUNUM, xviii, 14.  
 UZERCHE, abbaye, 157, 228, 403.  
 Uzès, xii.  
 UZESTE, 87, 87.
- V**
- VACA, dit Vaqu-la (Arnauld), damoiseau de Couze, 356.  
 VACHIÈRES (les), voir Veyssières.  
 VAILLAC, 114. Voir Rassials.  
 VAISSÈTE (Dom), 56, 59, 105, 108, 140, etc.  
 VAISSIÈRE (la), fort, 118, 118.  
 VAL (Raymond de), chevalier, 362.  
 VALATTE (Jean), prébendier de Sarlat, 379.  
 VALETONT, 312.  
 VALIGNY, écuyer du duc de Bouillon, 403.  
 VALLE (de), 62.  
 VALOIS (Charles de), comte d'Auvergne, 403.  
 VALOJOUX, prieuré, xliii, 97, 97.  
 VALS (de), de Vallibus, de Vaux, 115.  
 — (Guiraud de), abbé de Sarlat, 74, 74, 77.  
 — (Bernard de), abbé de Sarlat, 81, 86, 86.  
 — (Pierre de), prieur de la Salvétat, 349.  
 VALSERUS (Marcus), sénateur d'Augsbourg, xxii, xxx, xxxii.  
 VARIÉS (les), voir les Bories.  
 VASSAL (Fortanier), cardinal, 114, 114.  
 VASSAL de la Tourette (Bertrand de), seigneur de Montviel, C. C., 262, 262.  
 — (Jean de), archidiacre de Sarlat, C. C., 262, 300, 300, 309, 309, 310, 314, 317, 322, 388, 389.  
 — (Antoine de), seigneur de la Tourette, 309.  
 — (Jeanne de), 309.
- VASSINHAC (Guillaume de), sous-prieur de Sarlat, 349.  
 — (Gédéon de), gouverneur de Turenne, 403, 404, 406.  
 VAUR (Jean), clerc de Sarlat, 341.  
 VAUX, prieuré, 81, 349.  
 — Voir Vals.  
 VAUX de Cernay (les), abbaye, 71.  
 VAYRAC, 379.  
 VAYRES, château, 396.  
 VAYROLES (Geoffroy de), archevêque de Toulouse, 129, 132.  
 VENDÔME (Eléonore de), comtesse de Périgord, 96, 97.  
 — (Bouchard, comte de), 97.  
 VENTADOUR, 145.  
 — (le comte de), 180.  
 VÉNUS (Port de), 159.  
 VER (le), Vernh, 195.  
 VER, voir Vergt.  
 VERBAIS, Vervais (François de), seigneur de Masclat, C. P., 266.  
 VERBELET, Verbelay, C. P., 249, 249.  
 VERCANTIÈRE (la), 317.  
 VERDRAC, 110.  
 VERDUN, 59.  
 VERNHOLE (la), la Vergnole, voir Cueilhe.  
 VERGONZAC (le sieur de), C. C., 297.  
 VERGT, 239, 289, 289.  
 VERGT de Biron, 62.  
 VERNEILH-Puyrazeau, 79, 89, 90.  
 VERTI-CASTRO, Veteri-Castro, Vielcastel (Jean de), C. A., 116, 116.  
 VERTUEIL, 141, 194.  
 — (Raymond de), seigneur de Feuillas, maître des requêtes, 402, 404.  
 VERTUS, comté, 173.  
 VERULUM, 68.  
 VESONNA, 89.  
 VESPA, 68.  
 VESSALUS, voir Vassal.  
 VESTOUR (Michel le), bourgeois de Sarlat, 362.  
 VEYRAC (Jean de), évêque de Limoges, 73.  
 VEYRIÈRES (François de), seigneur de Saint-Germain, C. P., 279.  
 VEYRIGNAC, 147, 218.  
 VEYSSIÈRES (les), prieuré, 79, 79, 194, 194, 235, 235.  
 — (Antoine de), conseiller magistrat, 2<sup>e</sup> consul de Sarlat, 289; 1<sup>er</sup> consul, 336, 340.  
 — (Hélie de), sieur de Maillac, chirurgien, 337, 337.  
 VÉZAC, 161.  
 VÉZELAY, abbaye, 59.  
 VÉZÈRE, rivière, 91, 91, 93, 109, 119, 132, 139, 173, 196, 245, 251, 285, 285.  
 VÉZINS de Charri (Jacques de), sieur de Lugagnac, 403, 405.  
 VÉZIS (B.), bourgeois de Sarlat, 86.  
 VIA-VETERI, Viveille (Radulphus de), curé de Dome, 162.  
 VIC de Lomagne, 84.  
 VIE (Arnauld de la), vicomte de Villemur, 107, 108.
- VIEIL-Siourac, Siourac (Notre-Dame de), 77.  
 VIENNE, 29.  
 — (Jean de), 364.  
 VIÈTE, mathématicien, xiii.  
 VIGÈRIE (La), voir Gimel.  
 VIGIER, famille, 143, 146.  
 — (Robert), seigneur de Borrèze et du Claux, coseigneur de Salignac, 146.  
 — (Hélie), damoiseau de Sarlat, 352.  
 — (Adhémar), chevalier de Carlux, 356.  
 — (Alix), 352.  
 — (J.), 315.  
 — (Catherine), dame de Bourdeille, 160.  
 VILHERSAC (Pierre), bourgeois de Sarlat, 362.  
 VILLAC, 195, 195.  
 VILLA-FAVEROSA (Philippe de), sénéchal d'Alfonse, comte de Toulouse, 76.  
 VILLANDRANO (Rodrigo de), comte de Ribadeo, 175, 175.  
 VILLANDRAUT, 87, 250.  
 VILLANI, 108.  
 VILLARS, voir Savoie.  
 VILLEBEAU, 291, 291. Voir Escodéca.  
 VILLEBOIS, 248.  
 VILLEFRANCHE de Périgord, bastide, 77, 77, 78, 89, 109, 109, 110, 153, 189, 189, 241, 269, 270, 274, 279, 307, 309, 312, 317, 318, 320, 321, 327.  
 — du Queyrrou, 109.  
 — de Rouergue, 132, 132.  
 VILLEMARQUE (le V<sup>te</sup> H. de la), 5.  
 VILLEMUR (Arnauld de), abbé de Sarlat, 86, 107, 108.  
 VILLENEUVE d'Agénois, bastide, 76, 76, 89, 181, 267, 307, 403.  
 — d'Avignon, 140.  
 VILLERÉAL, bastide, 89, 89, 253.  
 VINAY (le seigneur de), 364.  
 VINCENNES, 90.  
 VINCENOT (N.), de Bergerac, 396.  
 VINCI (bataille de), 37.  
 — (Léonard de), xxxiv.  
 VINEILHET (Pierre), 315, 319.  
 VINIONE, Unione (Hélias de), abbé de Sarlat, 73.  
 VINS (Jean de), seigneur du Mas-nègre et de Pechpeyrucx, 402.  
 VITABRENSIS (Hélias), évêque de Périgueux, 50.  
 VITALIS, 96.  
 VITRAC, 118, 120, 120, 121, 122, 122, 133, 142, 143, 144, 147, 169, 169, 254.  
 VIVANS, Vivant, (Geoffroy de), C. P., xi, xvi, 247, 250, 250, 253, 254, 256, 257, 259, 262, 272, 275, 275, 276, 277, 278, 298, 302, 302, 303, 303, 304, 304, 305, 306, 308, 311, 312, 318, 319, 319, 378, 379, 380, 381, 389, 407.  
 — (Jean de), seigneur de Doissac, 402.

- VIVANS (Madeleine de), dame de Saint-Léger, 298.  
 — (Simonne de), dame de Rocheflorent, 305.  
 — (Catherine de), dame de Bessou, 311.  
 — (Suzanne de), dame de Montségur, 311.  
 VIVONNE (François de), seigneur de la Chasteigneraie, 224.  
 — (Anne de), dame de Bourdeille, 261.  
 VOILLÉ ou VOULON (bataille de), 26.  
 VOUTIER (Pierre), bourgeois de Sarlat, 362.
- VOYE (Urbain la), archiprêtre de Capdrot, 99.  
 VULGRIN, voir Wlgrin.
- W**
- WADDING (Luc), 114, 115, 361.  
 WAIFFRE, duc d'Aquitaine, 37, 38.  
 WALBODUS, Wilbalde, Gilebaut, 1<sup>er</sup> comte de Périgord, 40, 40.  
 WALLIA, roi des Wisigoths, 22, 23.  
 WESTMINSTER (Traité de), 76.  
 WETEVALE (Thomas de), sénéchal du Rouergue pour les Anglais, 131.
- WLGRIN, comte de Périgord, 41, 41, 46, 46, 47.
- Y**
- YOLLET, voir Malras.  
 YORCK (le duc d'), 163, 164.  
 YOUNG, astronome, xxviii, xxx, xxxi, xxxiv, xxxviii.  
 YZAC (Etienne) procureur, consul de Sarlat, 336, 340.
- Z**
- ZUCCHIUS (Nicolaus), S. J., astronome, mathématicien, xxix.



ACHEVÉ D'IMPRIMER A POITIERS,

PAR P. OUDIN,

LE XXX AVRIL MDCCLXXXVII.









*chez*

En vente à la Librairie H. OUDIN

---

**Les Châteaux historiques de la France**, par PAUL PERRET, accompagnés d'eaux-fortes tirées à part et dans le texte, gravées par nos principaux aquafortistes sous la direction de Eugène SADOUX. — 1<sup>re</sup> série, complètement achevée : 2 magnifiques volumes grand in-4<sup>o</sup>, contenant chacun 120 grandes eaux-fortes tirées sur chine.

Le volume br., édition sur vélin. 120 »

*En cours de publication* : **3<sup>e</sup> volume des Châteaux historiques de la France**. EN VENTE LES QUATRE PREMIERS FASCICULES.

**Une mésalliance dans la Maison de Brunswick**, ELÉONORE DESMIER D'OLBREUZE DUCHESSE DE ZELL, par le vicomte HORRIC DE BEUCAIRE. — Un beau volume grand in-8<sup>o</sup>, contenant un portrait à l'eau-forte et une gravure dans le texte, broché. 7 50

**Histoire de Sourches et de ses seigneurs**, par le duc DES CARS et l'abbé LEDRU, un fort volume in-8<sup>o</sup>, illustré, broché. 8 »

**Henri IV en Gascogne (1553-1589)**, Essai historique, par Ch. DE BATZ-TRENQUELLÉON. — Un beau volume grand in-8<sup>o</sup>, orné d'un portrait à l'eau-forte et du fac-simile d'une des lettres les plus célèbres de Henri IV.

Prix broché. 8 »

**Les portraits aux crayons des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> Siècles**, *conservés à la Bibliothèque Nationale (1524-1646)*, Notice, Catalogue et Appendice, par Henri BOUCHOT, ancien élève de l'École des Chartes, attaché au Cabinet des Estampes. — Un beau volume grand in-8<sup>o</sup>, contenant deux portraits en fac-simile.

Edition ordinaire : 15 »

**Mémoires de M<sup>me</sup> la marquise de la Rochejaquelein**, 2 beaux volumes in-12, ornés de gravures et de portraits. Nouvelle édition. 6 »

**Théophraste Renaudot et ses « innocentes inventions »**, par E. HATIN, auteur de la *Bibliographie de la Presse*, un beau vol. in-12, contenant un portrait et un autographe. 3 50

**Les Pyrénées françaises**; texte par Paul PERRET, illustration d'Eugène SADOUX.

1<sup>re</sup> Partie : *Argelès, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur et Barèges*. — Un fort volume grand in-8<sup>o</sup>, contenant 150 gravures, broché. 8 »

Belle reliure, percaline dorée, tranches dorées. 12 »

2<sup>e</sup> Partie : *Le Pays Basque et la Basse-Navarre*. — Un fort volume grand in-8<sup>o</sup>, contenant 200 gravures, broché. 8 »

Belle reliure, percaline dorée, tranches dorées. 12 »

3<sup>e</sup> Partie : *L'Adour, la Garonne et le Pays de Foix*. — Un fort volume grand in-8<sup>o</sup>, contenant 200 gravures, broché. 8 »

Belle reliure, percaline dorée, tranches dorées. 12 »

4<sup>e</sup> et dernière partie (EN PRÉPARATION) : *L'Aude et le Roussillon*.







A

ABBAYE-NOUVELLE,  
ABBE (Tour de l'), à Sarlat,  
ABZAC, famille,  
ABZAC, (Archambaud d'), C. A., ,  
ABZAC, (Bertrand d'), chev., seig. de Montastruc, Dome, etc., C. A.,  
ABZAC, (Jean d'), C. A.,  
ABZAC, (Gantonnet d'), C. A.,  
ABZAC, (Jean d'), seigneur de la Douze,  
ABZAC, (Guillaume d'), chanoine de Périgueux, protonotaire apostolique,  
ABZAC, (Jean d'), évêque de Sarlat,  
ABZAC, (Jean II), seigneur de la Douze et Reillac,  
ABZAC, (François), coseigneur de Siorac, seigneur de la Serre,  
ABZAC, (François), seigneur de Montastruc,  
ABZAC, (Gabriel), sgr de la Serre,  
ABZAC, (forêt de),  
ACCARIE (N.), dit le Brûlé, seigneur du Bordet, C. P.,  
ADACIUS, Adase, Adalaze, Adaze, Adazace, abbé de Sarlat,  
ADALESME, comte d'Angoulême et de Périgord,  
ADEMARUS, Aymar, évêque de Périgueux,  
ADRECHOMIUS (Christianus),  
AETIUS,  
AGEN,  
AGEN, (Vicométe d'),  
AGHORISSES, voir Chel.  
AGNAC,  
AGGARICUS, évêque de Limoges,  
AGONAC,  
AGRIFOUL (Guillaume d'), cardinal,  
AHIC (Maynard),  
AHIC (Etienne),  
AHIC (Raymond),  
AIGUILLON,  
ALLAC, bourg et château,  
ALLACO (B. M. de), monast. cisterc.  
AITZ de la Cassagne (Arnaud), archiprêtre de Capdrot,  
AITZ de la Cassagne (Bertrand), v. g. de Sarlat,  
AIX,  
ALARIC, roi des Wisigoths,  
ALBA (Jean), S<sup>gr</sup> de Panissaut, C. P.,  
ALBI,  
ALBRET (Mathe d'),  
ALBRET (Amanieu, sire d'),  
ALBRET Bertucat d'), C. A. de Compagnies,  
ALBRET (Marguerite d'), dame de Mussidan,  
ALBRET (Bérard d'), seigneur de Langoiran,  
ALBRET (Charles d'), connétable de France,  
ALBRET (Jean, sire d'),  
ALBRET (Amanieu, cardinal d'),  
ALBRET (Pierre d'), comte de Périgord,  
ALBRET (Gabriel d'), sire d'Avesnes,  
ALBRET (Alain, sire d'),  
ALBRET (Jean d'), comte de Périgord, roi de Navarre,  
ALBRET (Amanieu d'), sgr d'Orval,  
ALBRET (Henri d'), comte de Périgord, roi de Navarre,  
ALBRET (Jeanne d'), comtesse de Périgord, reine de Navarre,  
ALBUSSON, Aubusson (Gérauld d'), abbé de Sarlat,  
ALBUSSON, (P. d'),  
ALBUSSON, (Hélie d'),  
ALBUSSON, (Gérauld d'), consul de Sarlat,  
ALDEBERT, Hildebert, comte de Périgord,  
ALDERERT II Hildebert, comte de Périgord,  
ALDOIN, Alain, comte d'Angoulême,  
ALDUINUS,  
ALES,  
ALEXANDRE III, pape,  
ALFONSE, comte de Poitou et de Toulouse,  
ALGAY, Algayes (Martin), seigneur de Biron et de Bigaroque, chef de routiers,  
ALIENOR, Eléonore, duchesse d'Aquitaine,  
ALLAS l'Evêque,  
ALLAS de Berbiguières,  
ALLASSAC,  
ALMODIS, comtesse de la Marche,  
ALVIGNAC,  
AMALGERIUS,

AMBRES, voir Lautrec.  
AMERICUS, abbé de Sarlat,  
AMICI, voir Lami.  
AMPIAC (Le s<sup>r</sup> d'),  
AMSTERDAM, XVIII.  
AMURUSSE (B.), III.  
ANASTASE IV, pape,  
ANDRE (Jacques), seigneur du Repaire-Martel, sénéchal du Périgord,  
ANDRIEU (Peyronne),  
ANGLADE (Jean, seigneur d'), C. A.,  
ANGLARS (Guillaume d'), seigneur du Claux,  
ANGLARS (Bertrand d'), seigneur du Claux, coseigneur de Salignac,  
ANGLARS (Denis d'), seigneur du Claux,  
ANGOULEME,  
ANGOULEME, (Comtes d'),  
ANITIUS,  
ANJOU (Louis de France, duc d'),  
ANJOU (Hercule-François de Valois, duc d'Alençon, puis d'),  
ANTIN (comte Bon d'),  
ANTIOCHE,  
ANTITIUS, rex,  
AOUSTIER (G.), bourgeois de Sarlat, notaire,  
AOUSTIER (G.), bourgeois de Plamont, greffier au Sénéchal de Sarlat,  
APOLLINAIRE (Sidoine),  
APPELLE, voir Scheiner.  
ARAGO, astronome, XXXIV.  
ARAGON (Pierre II, roi d'),  
ARAGON (le roi d'),  
ARAGON (Frédéric III d'), roi de Sicile,  
Arc (Jeanne d'),  
ARCHAMBAULD I, c<sup>te</sup> de Périgord,  
ARCHAMBAULD II, c<sup>te</sup> de Périgord,  
ARCHAMBAULD III, c<sup>te</sup> de Périgord,  
ARCHAMBAULD IV, c<sup>te</sup> de Périgord,  
ARCHAMBAULD V, c<sup>te</sup> de Périgord,  
ARCHAMBAULD VI, c<sup>te</sup> de Périgord,  
ARCY (le sire d'), capitaine breton,  
ARDOREL, abbaye,  
ARGENTAT,  
ARGENTOULAU,  
ARMAGNAC (Jean I, c<sup>te</sup> d'),  
ARMAGNAC (Jeanne d'), dame de Lesparre,  
ARMAGNAC (Jean IV, c<sup>te</sup> d'),  
ARMAGNAC (Jean d'), vicomte de Lomagne,  
ARMAGNAC (Georges d'), cardinal, év. de Rodès,  
ARNALD (Pierre), dit de la Faye, sgr du Barri, C. C. de Montignac,  
ARNALD (Antoine), sgr de la Faye, Auriac, C. C.,  
ARNALD de la Faye (Antoinette), dame du Barri,  
ARNALDI, Arnaud, (Jean), évêque de Sarlat,  
ARNALDUS,  
ARNAULD, comte de Périgord,  
ARNAULD dit Bouration, comte de Périgord,  
ARNAULD abbé de Sarlat,  
ARNAULD abbé de Sarlat,  
ARNAULD abbé de Sarlat, voir Stapone.  
ARRABLAY (Jean d'), dit le Vieux, sénéchal de Périgord,  
ARRABLAY (Jean d'), dit le Jeune, sénéchal de Périgord,  
ARTIGE (I'), prieuré,  
ARTOIS (Robert d'),  
ARTOIS (Philippe d'), comte d'Eu, connétable de France,  
ARTUSIUS (Petrus), prieur de S.-Cyprien,  
ARUDUCIO, cardinal,  
ASPREMONT (Izarn d'),  
ASPREMONT de Roquecorn (Raymond-Bertrand d'), év. de Sarlat,  
ASPREMONT (Marguerite d'), dame de Montsavignac,  
ASPREMONT (Claude), professeur au collège de Périgueux,  
ASSENARIUS, Assevarius, abbé de Sarlat,  
ASSIDO (Jean d'), évêque de Périgueux,  
ASSIER,  
ASSIER, (le sgr d'), voir Crussol.  
ATAULPHE, roi des Wisigoths,  
ATTILA, roi des Huns,  
AUBAZINE, abbaye,  
AUBERCICOURT (Eustache d'), chevalier,  
AUBEROUCHE château,  
AUBEROUCHE (Guillaume d'), évêque de Périgueux,  
AUBEROUCHE Voir la Bermondie.

AUBETERRE,  
AUBETERRE, Voir Bouchard.  
AUBUSSON, famille,  
AUBUSSON, (Renauld d'),  
AUBUSSON (Pierre d'), grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem,  
AUBUSSON (Guyot d'), sgr de Villac,  
AUBUSSON (Catherine d'), dame de Bétou,  
AUBUSSON (Charlotte d'), dame de Burée,  
AUBUSSON (Foucauld d'), sgr de Beauregard,  
AUDIERNE (l'abbé),  
AUDIERNE (Collection),  
AUDOIN, auteur de la Vie de saint Eloi,  
AUDOIN évêque de Périgueux,  
AUDRIX, archiprêtre,  
AUGUSTINS de Dome,  
AUNAC, voir Agnac.  
AURAY (bataille d'),  
AURENCA, voir Laurenque.  
AUREVILLA, voir Eyrenville.  
AURLAC,  
AURILLAC,  
AURILLAC abbaye,  
AUTRERY (Léonard d'), conseiller au Sénéchal de Sarlat,  
AUTOIRE,  
AUVERT, voir le Vergt.  
AUVERGNE, voir Valois.  
AUVILLARS,  
AUXERRE,  
AVESBURY (R. d'), chroniqueur,  
AVIGNON,  
AVITUS, consul,  
AVITUS, empereur,  
AVITUS, (Ecditius), St Avit,  
AYDIE, Eydie, (Odet d'), sgr de Ribérac,  
AYDIE (Armand d'), v<sup>te</sup> de Ribérac,  
AYDIE (Clinet d'), v<sup>te</sup> de Ribérac,  
AYDIE (Guy d'), évêque de Sarlat,  
AYMERIC (Gaspard), capitaine de 100 archers,  
AYMERIQUE, famille,  
AYMET, Eymet,  
AYNAC,  
AYNAC Voir Turenne.  
AYNARD (Naudon), C. A.,  
AYREN-BAS,  
AYSSES, abbaye, voir Eysses.  
AZERAT, voir Souillac.  
AZINCOURT, bataille,

B

BADEFOL de Cadouin,  
BADEFOL Voir Gontaut.  
BAIGNOLZ (Guillaume de), sénéchal d'Agénais et Quercy,  
BAISNAC (Guillaume de),  
BALAGUIER (Jacques de), seigneur de Montsalès, C. C.,  
BALARES,  
BALE (concile de),  
BALEUX (Grimoard de), damoiseau,  
BALFOUR (Robert de), mathématicien,  
BALTHAZAR de Gachéo (Jean), colonel frondeur,  
BALUZE (Etienne),  
BALZAC (J.-L. Guez de),  
BANEGE (la), ruisseau,  
BANE (Pierre),  
BANES,  
BANES, Voir Losse.  
BARBERI (Arnauld), consul de Dome,  
BARBEZIEUX,  
BARDE (la),  
BARDE (le sire de),  
BARBOL, Barbol, Barbot,  
BARCELONE,  
BARDOIN (Etienne), architecte de Bordeaux,  
BARDOT (Giron), écuyer,  
BARJAC (François de), seigneur de Pierregourde, C. P.,  
BARONIUS, cardinal,  
BARRE (la), faubourg de Cahors,  
BARRE (la), lieutenant du sgr de Merville,  
BARRE, astronome,

BARRIERE (Raymond), doyen d'Issigeac,  
BARRI (le), le Barry,  
BARRI (le), Voir Arnal, Bosredon, Gérard.  
BARRI (le), de la Renaudie (Jeanne du),  
BARS (Jean de), notaire de Sarlat,  
BARS (Antoine de), bourgeois de Sarlat,  
BARS (Jean de) seigneur de la Gazaille,  
BARTON, Berton (Jean),  
BATAILLE (Jeanne), dame de Beynac,  
BATAILLE (Guillaume), chevalier, sénéchal d'Angoumois,  
BASSENSUS, abbé de Sarlat,  
BATUT (la), voir Salis.  
BATUT (la), (Marguerite de la), femme de Malrigou de Bideran,  
BAUDOT DE JULLY (Nicolas),  
LA BAVE, rivière,  
BAYAC,  
BAYLE (Pierre),  
BAYONNE,  
BAZAS,  
BEARNOIS (Peyrot le), voir des Fontaines.  
BEAUCAIRE (le sénéchal de), voir Senneterre.  
BEAUDOYN (Pierre), chambrier de Sarlat,  
BEAUFORT, comté,  
BEAUFORT, voir Rogier.  
BEAUJEU (le sire de),  
BEAULIEU, abbaye,  
BEAULIEU, ville,  
BEAULIEU, (Jean de), seigneur de la Filolie, C. C.,  
BEAUMANOIR (Jean de), marquis de Lavardin, C. P.,  
BEAUMONT DE LOMAGNE,  
BEAUMONT, bastide,  
BEAUMONT (Alain de), chevalier breton,  
BEAUMONT (Charles de), seigneur du Repaire, C. C., Nabirac,  
BEAUPOIL (Jean), receveur du BasLimousin, seigneur de la Force,  
BEAUPOIL de Sainte-Aulaire (Antoine), seigneur de Celles, Coutures, C. C.,  
BEAUPOIL (François), seigneur de la Renaudie, C. P.,  
BEAUPOIL (N.), ministre de Dome,  
BEAUPRE, voir Choiseul.  
BEAUREGARD, voir Aubusson.  
BEAUREPOS,  
BEAUSEMBLANT (Artaud de), maître d'hôtel du duc d'Anjou,  
BEAUVAIS (François de), seigneur de Briquemaud, C. P.,  
BEAUZE, famille,  
BEAUZE de Belcastel (Charles de), seigneur de Belcastel, Campagnac-lès-Quercy, etc.,  
LE BEC-sur-Gironde,  
BECADÉ (Audoin), archiprêtre de Capdrot,  
BEDA (le vénérable),  
BEL (Jean le), chroniqueur,  
BELCAIRE-sur-Vézère,  
BELCASTEL, voir Beauze.  
BELET, capitaine de 100 hommes des milices de Périgueux,  
BELLE-JEUNESSE (la) à Sarlat,  
BELLEFONTAINE, C. P.,  
BELLEVILLE (Jeanne de), dame de Clisson,  
BELLIEVRE (Pompone de), chancelier de France,  
BELRIEU (Jean de), bailli de Bergerac,  
BELVES, Belver,  
BELVES, (prieuré de),  
BELVES, (Jacobins de),  
BENIE, famille de Sarlat,  
BENTAJOU (Antoine), prêtre de Bergerac,  
BENOIT XI, pape,  
BENOIT XIII, pape,  
BENOIT, chorévêque de Limoges,  
BERAIL (Marguerite de), dame de Badefol,  
BERARD,  
BERAUDIERE (la), C. P.,  
BERBIGUIERES, Berbières,  
BERENGER (Bertrand), évêque de Sarlat,  
BERENGER (Bernard), vicaire général de Sarlat,  
BERENGER (Pierre), dit Borgoignous, évêque apocryphe de Sarlat,  
BERENGER (Guillaume), écuyer breton,  
BERGERAC, XLIII,  
BERLEYEMONT (Jean de), sénéchal de Périgord,  
BERMONDIE (François, seigneur de la), père du suivant.  
BERMONDIE (Jean de la), vicomte d'Auberoche, depuis chevalier de l'O. du roi,  
BERNARD, comte de la Marche,

BERNARD, comte de Périgord,  
BERNARD, cardinal,  
BERNARD, abbé de Sarlat,  
BERNARD, abbé de Sarlat,  
BERNARD, (Blaise), maçon de Sarlat, entrepreneur de la cathédrale,  
BERNARD, (Aymar), bourgeois de Sarlat,  
BERNARD (DU), famille,  
BERNARDI (Bernard), damoiseau de Sabazan,  
BERNARDIERES (les),  
BERRAT,  
BERRY (Jean de France, duc de),  
BERSAC,  
BERTA, alias Emma, comtesse de Périgord,  
BERTHELOT, chimiste, LXIV.  
BERTIN (Raymond), sgr de la Raymondie, C. C.,  
BERTRAND (Alexandre),  
BERTRAND (Jean), abbé de Cadouin,  
BERTRANDI (Nicolas),  
BERTRANDIE (la), C. P.,  
BERTRANDY,  
BESLY (Jean), XX.  
BESSE, château,  
BESSEDE (la), forêt,  
BESSOU, famille,  
BESSOU (Jean de), C. P.,  
BETH (Raoul le), bourgeois de Sarlat,  
BETHLEEM,  
BETHLEEM titre épiscopal,  
BETHUNE (Robert de), vicomte de Meaux,  
BETOU,  
BEYNAC ou Beyssac (le sieur de), C. C.,  
BEYNAC, château,  
BEYNAC (barons de),  
BEYNAC (Gaillard, seigneur de),  
BEYNAC (Pons de), seigneur de Beynac,  
BEYNAC (Pons de), seigneur de Comarque,  
BEYNAC (Pons de), seigneur de Comarque, puis de Beynac,  
BEYNAC (Pons de), baron de Beynac et de Comarque, sénéchal du Périgord,  
BEYNAC (Geoffroy, baron de), C. P.,  
BEYNAC (Jean de), seigneur de la Roque des Péagers, Meyrals, C. C.,  
BEYNAC (Jean-Guy), seigneur de Tayac, C. C.,  
BEYNAC (Claude de), dame de Masclat,  
BEYNAC (Aymar et Boson de),  
BEYNAC (Jean de),  
BEYNAC (Jeanne de), femme de Bertrand d'Abzac,  
BEYNAC (Pierre de), official de Sarlat,  
BEYNAC (Galiene de), dame du Barri,  
BEYNAC (Judith de), dame de Gaulejac,  
BEYNAC Voir Pommiers.  
BEZIERS,  
BIDERAN (Amaury de), dit Malrigou, C. A. de Compagnies,  
BIDERAN (Garcie-Arnauld), son fils,  
BIDERAN Voir la Batut.  
BIGAROQUE,  
BIGOT (Berthomieu le), seigneur de Saint-Quentin et la Boétie,  
BIGOT (Jean le), seigneur de Saint-Quentin,  
BIRON, château,  
BIRON, (baron de),  
BIRON (Pierre de),  
BIRON (Talleyrand de), prieur de Vaux,  
BIRON (Aymeric de), seigneur de Montferrand,  
BIRON (Collégiale de),  
BITARELLES (les),  
BLANCHARD (Jean), intendant du duc de Bouillon,  
BLANCHER, Blanchier, (Pierre de), seigneur de Boutz, Rocheflorent, conseiller au Parlement de Bordeaux,  
BLANCHER (Jean de), seigneur de Feyrac, C. P.,  
BLANCHER (Pierre de), seigneur de Rocheflorent,  
BLANQUEFORT,  
BLANQUEFORT (Guillaume de), consul de Dome,  
BLANQUET (Raoul), bourgeois de Sarlat,  
BLANQUIE (Tour de la), à Sarlat,  
BLAOEU,  
BLAYE,  
BLEYNIE (la), voir Saint-Ours.  
BLOIS,  
BOETIE (la), Boytie, Boitie,  
BOETIE (moulin de la), aliàs du Cluzel,

BOETIE (Antoine de), lieutenant particulier de la sénéchaussée de Sarlat,  
BOETIE (Etienne de), prieur des Veysières, curé de Bouillonnac,  
BOETIE (Etienne de), conseiller au Parlement de Bordeaux,  
BOETIE (Clémence de), dame de la Garrigue,  
BOETIE (Anne de), demoiselle de St-Quentin,  
BOGGIS, duc d'Aquitaine,  
BOHEME (le roi de),  
BOISSE (St-Amand de),  
BOISSE, Boësse,  
BOISSEC, Borchet,  
BOISSIERE (Bertrand), marchand de Sarlat,  
BOISSIZE, voir Thumery.  
BOLLANDISTES,  
BOLOGNE,  
BONAFOS (Amalvin), damoiseau, coseigneur de Dome-Vieille,  
BONAL, famille de l'Agénais,  
BONALD, Bonaldi (Pierre), évêque de Sarlat et de Rieux,  
BONALD (Jean), abbé de Saint-Amand de Coly, évêque de Bazas,  
BONALD (Bernard), abbé de Saint-Amand de Coly, vicaire général de Sarlat,  
BONALD (Hélie), abbé de Saint-Amand de Coly,  
BONALD (Jean), bourgeois de Montignac, coseigneur de Campagne,  
BONALD (Jeanne), femme d'Adhémar de la Borie,  
BONGARS, XX.  
BONNEBAUT (Jean de), sénéchal du Rouergue, maréchal du duc de Berry,  
BONNEGUISE (Guy de), seigneur de Peyraux, C. C.,  
BONNES (?) (N. de), C. C.,  
BONNET, X.  
BONNET (Raymond (?) de), sieur de la Chapoulie, avocat, jurat de Sarlat,  
BONNEVAL, Bonnevaux,  
BONNEVAL (Charles de), évêque de Sarlat,  
BONNEVAL (Antoine de), son père,  
BONNEVAL (Germain de), son frère, gouverneur du Limousin,  
BONNEVAL (Foucauld de), son frère, évêque de Périgueux,  
BONNEVAL (Anne de), dame de Biron,  
BONNEVAL (François, baron de),  
BONNEVIE (Etienne de), seigneur du Cazela, C. P.,  
BONTEMPS (Thomas), C. A. de Belvès,  
BORD,  
BORD (Arnauld de), procureur d'office de Montignac, chef calviniste,  
BORDEAUX,  
BORDERIE, Bourderie (Jean de la), de Meyrals, C. C.,  
BORDES (le capitaine), sieur de Masrobert, C. P.,  
BORDET, voir Accarie.  
BORGOIGNOUS, voir Bérenger.  
BORIE (Adhémar de la), coseigneur de Campagne, licencié ès lois de Sarlat, conseiller au Parlement de Bordeaux, juge mage de Périgord,  
BORIE de Campagne (Pierre de la), archidiacre de Bazas,  
BORIE (Gerauld de la), coseigneur de Campagne,  
BORIE de Campagne (Lurette de la),  
BORIE Voir Arnault.  
BORIES (les),  
BORN, forêt,  
BORN (Bertrand de), seigneur d'Hautefort,  
BORREZE,  
BORREZE (Réginald de), bourgeois de Sarlat,  
BOS (Porte del), à Dome,  
BOSC (du), famille,  
BOSO, S. R. E. scriptor,  
BOSO S. R. E. Cardinalis,  
BOSON I, comte de la Marche, et du Périgord,  
BOSON II, comte de la Marche,  
BOSON III, comte du Périgord,  
BOSQUET (François), marchand de Sarlat,  
BOSQUET (Pierre), de Sarlat,  
BOSQUET (Raymond), bourgeois de Sarlat,  
BOSREDON (Pierre de), seigneur du Barri, Bayac, Montsac,  
BOSREDON (Philippe de),  
BOUCHARD (David), vicomte d'Aubeterre, sénéchal de Périgord,  
BOUCHER (Raymond), seigneur de Laussel (?)  
BOUCHEYRAL, Boussieyral,  
BOUCICAUT, voir le Meingre.  
BOUDOUYSSOU, fontaine à Sarlat,  
BOUFFANGES,  
BOUFFANGES (Jean), procureur, consul de Sarlat,  
BOUFFANGES jurat de Sarlat,  
BOUILLON (Godefroy de),  
BOUILLON Voir la Tour.  
BOULE (plaine de la),

BOUNIAGUES, archiprêtre,  
BOUQUERIE (la), faubourg, porte et tour de Sarlat,  
BOURATION, voir Arnould.  
BOURBON (Louis II, duc de),  
BOURBON (Jean de), comte de Clermont,  
BOURBON (Charles de), comte de Clermont, puis duc de Bourbon,  
BOURBON (Antoine de), duc de Vendôme, roi de Navarre,  
BOURBON (Henri de), prince de Navarre, roi de Navarre, roi de France, (H. IV),  
BOURBON (Catherine de),  
BOURBON (Louis I de), prince de Condé,  
BOURBON (Louis de), duc de Montpensier,  
BOURBON-MALAUZE (Françoise de), dame de Longa,  
BOURDEILLE,  
BOURDEILLE (Hélie, seigneur de),  
BOURDEILLE (Le Bourc de),  
BOURDEILLE (Archambaud de), seigneur de Bourdeille,  
BOURDEILLE (Arnould de), seigneur de Bourdeille, sénéchal du Périgord,  
BOURDEILLE (François de), seigneur de Bourdeille,  
BOURDEILLE Hélie de), évêque de Périgueux, cardinal,  
BOURDEILLE (André de), sénéchal du Périgord,  
BOURDEILLE (Jean de), coseigneur de Montencès, seigneur de la Salle,  
BOURDEILLE (Henri de), vicomte de Bourdeille, sénéchal du Périgord,  
BOURG,  
BOURGES,  
BOURGOGNE (Prince de),  
BOURGOGNE (Philippe le Hardi, duc de),  
BOURGOGNE (Jean-sans-Peur, duc de),  
BOURGOGNE (Philippe le Bon, duc de),  
BOURGUEIL (François), élu évêque par le Chapitre de Sarlat,  
BOURLIE (la), voir Saint-Ours.  
BOURNAZEL, voir Massip et Buisson.  
BOURNOT (Pierre de), bourgeois de Sarlat,  
BOURREAU (Tour du), à Sarlat, *aliàs* Tour-Neuve,  
BOURSIE.  
BOURZOLLES,  
BOUSCOT (du), famille,  
BOUSSIEYRAL, voir Boucheyral.  
BOUSQUET (Jacques du), seigneur de la Tour du Buisson, C. C.,  
BOUTARIC,  
BOUTEILLER (Jean le), chevalier breton,  
BOUTEL (N.), C. L.,  
BOUTIER (Guillaume), écuyer breton,  
BOUTIER (R. P.),  
BOUTZ-LES-ARGHIGNAC,  
BOUYSSOU (Henry), architecte de Montpazier,  
BOUZIC, prieuré,  
BOYER,  
BOYNE (Haute et Basse-),  
BOYS (N. du), syndic de Sarlat,  
BOYTIE (la), voir la Boétie.  
BRACHET (Jean), seigneur de Peyrusse, C. F.,  
BRAMARIGUES, voir Saulière.  
BRANDE,  
BRANTOME, abbaye,  
BRÉMOND (Marguerite de), dame de Fayolle,  
BRENAC,  
BRETAGNE (Jean de Montfort, duc de)  
BRETAGNE (Jean de), seigneur de l'Aigle, comte de Périgord,  
BRETAGNE (Françoise de), comtesse de Périgord et d'Albret,  
BRETAGNE Voir Périgord.  
BRETTENNES (Raymond de), Chanoine et prévôt d'Apt, évêque de Lombez,  
BRETTENOUX (Raymond de), évêque de Sarlat et de Périgueux,  
BRETTENOUX (Grimouard de),  
BRETTENOUX (Latgier de), damoiseau de Bigaroque,  
BRETTIGNY (traité de),  
BREZE (Pierre de), vicomte de Carlux, grand sénéchal de Normandie,  
BREZE (Louis de), grand sénéchal de Normandie,  
BRIANT (Alain), écuyer breton,  
BRIDAT (Pierre), greffier à Sarlat, sieur du Mas, la Combe, les Périères,  
BRIDAT (Marguerite),  
BRIDOIRE,  
BRIQUEMAUD, voir Beauvais.  
BRIQUEVILLE (Paul de), baron de Colombières, C. P.,  
BRISSAC, voir Cossé.  
BRIVE,  
BRONS (François-Joseph de), chevalier, puis vicomte de Brons, chevalier de St-Louis,  
BROUHE (Antoine de la), 2<sup>d</sup> avocat du roi au siège de Sarlat,

BROUHE (Antoine de la), 1<sup>er</sup> consul de Sarlat,  
BROUE (La), Labro,  
BROUMI (B.),  
BROUSSE (La), famille,  
BROUSSE (Gabriel de),  
BROUSSE (Pascal de),  
BROUSSE (François de),  
BROUSSE (Raymond de), lieutenant criminel de Sarlat, capitaine de compagnie bourgeoise,  
BROUSSE (Jean de), premier président au présidial de Sarlat,  
BROUSSE (Jeanne de),  
BROUSSE (Guillaume de),  
BRUGES (traité de),  
BRUGERE (la),  
BRULART (Nicolas), garde des sceaux de France,  
BRUN (Marie), dame de la Jarthe,  
BRUNE (Tour), à Dome,  
BRUNETI (Hélie), bourgeois de Bergerac,  
BRUNIE (la),  
BRUNIQUEL, voir Comminges.  
BRUNSWICK (Otto de),  
BRUZAC,  
BRUZAC (François de), prévôt du Chapitre de Sarlat,  
BUADE (Florent de), sgr de Saint-Sernin, C. C.,  
BUCCO (Fr. Jean de), Général des Franciscains,  
BUCH, voir Grailly.  
BUDES (Silvestre), capitaine breton,  
BUFAROLE, voir Castillon.  
BUGUE (le),  
BUGUE (Pont du),  
BUISSON (le),  
BUISSON (Jean du), seigneur de Mirabel, baron de Bournazel,  
BUREE, voir Filolie.  
BURGAIL (Laurent du), bourgeois de Sarlat,  
BURGANT (Hélie), bourgeois de Sarlat,  
BURIE, voir Coucy.

C

CADIO, Cadiot,  
CADORY,  
CADOUIN, abbaye,  
CAHORS,  
CAHUZAC,  
CAIRE (Bernard de), curé de Caudon,  
CALABRE, monastère,  
CALABRE (Charles, duc de),  
CALAIS,  
CALES,  
CALES, chanoine de Chancelade,  
CALHON (Guillaume de), lieutenant du sénéchal de Périgord,  
CALIBIS (Hervé), archiprêtre de Capdrot,  
CALVEYRAC, voir Sudrie.  
CALVIAC (monastère de Calabre),  
CALVIAC (monastère de Calabre),  
CALVIAC (Lot-et-Garonne), prieuré,  
CALVIAZES,  
CALVIMONT (Jean de), seigneur de Chabans, C. C.,  
CALVIMONT (Jean de), seigneur de Saint-Martial,  
CALVIN,  
CAMBLAZAC, famille,  
CAMBON (Jean), archiprêtre de Capdrot,  
CAMBRIDGE (Edmond ou Aymon, comte de),  
CAMBURAT, voir Massant.  
CAMPAGNAC-lès-Sarlat, l'Evêque del Bos,  
CAMPAGNAC-lès-Quercy,  
CAMPAGNAC du Ruffen,  
CAMPAGNAC de la Serre, voir Abzac.  
CAMPAGNE,  
CAMPANIA (Augier de), camérier du Chapitre de Sarlat,  
CAMPANIA (Hélie de), hospitalier du Chapitre de Sarlat,  
CAMPI-CATALAUNICI, Catalens,  
CAMPNIAC, famille,  
CANTALOUP (Arnauld de), archevêque de Bordeaux.  
CAMUSE (la), canon fondu à Sarlat,  
CANCON,  
CANE (Raymond del),  
CANEDA (la),  
CAPDENAC,  
CAPDROT, archiprêtre,

CAPELLA,  
CAPELLE-BIRON (la),  
CAPELOU (N.-D. de),  
CAPONET, voir Chaponval.  
CAPOUILLE (Raymond de), Chapouille, abbé de Saint-Amand de Coly, vicaire général,  
CARAFFA (Alfonse), duc de Castelnuovo,  
CARAMAN, Carmaing, voir Duèze.  
CARAMAN (Catherine de), comtesse de Nègrepelisse,  
CARAMAN (le comte de),  
CARBON-BLANC-lès-Bordeaux,  
CARBONNIER,  
CARBONNIER, Voir Charbonnières.  
CARBONNIERES, famille,  
CARBONNIERES (Jean de), bâtard de Pelvézy, C.F. de Compagnies,  
CARBONNIERES (Charles de), seigneur de Jayac, C. C.,  
CARBONNIERES (Bertrand de), seigneur de Jayac,  
CARBONNIERES (Gauthier de), dit le capitaine Jayac, C. C.,  
CARBONNIERES (Françoise de), dame de Pelvézy, .  
CARBONNIERES (Jean-Charles de), seigneur de la Capelle-Biron,  
CARBONNIERES (Jean de), seigneur de Jayac,  
CARCASSONNE,  
CARDAILLAC (Claude de), dame de Castelnaud des Milandes,  
CARDAILLAC (le sieur de),  
CARDAILLAC (Louis de),  
CARENAC,  
CARIBERT,  
CARLI (Alarico), archéologue florentin,  
CARLOMAN,  
CARLUX,  
CARLUX, (vicomté de),  
CARS (les),  
CARSAC, prieuré,  
CARTERIUS, évêque de Périgueux,  
CARVES,  
CASNAC (Bernard de), Cauzeac,  
CASSAIGNE (La),  
CASSANEL, Casseneuil,  
CASTAING (Hélie du), 1<sup>er</sup> consul de Bergerac,  
CASTAL (Guiraut), bourgeois de Sarlat,  
CASTANET (Raymond de), bourgeois de Sarlat,  
CASTANET (Gérauld de), consul de Sarlat,  
CASTELBAJAC (Bernard de), sénéchal de Périgord,  
CASTELFRANQUET,  
CASTELMORON,  
CASTELNAU de Berbiguières ou des Milandes,  
CASTELNAU de Brétenous (Antoine, sgr de), C. F.,  
CASTELNAU Voir Brétenoux.  
CASTELREAL, bastide, voir Siorac,  
CASTELSAGRAT, voir Gironde.  
CASTILLON,  
CASTILLON (bataille de),  
CASTILLON (Pierre de),  
CASTILLON (Bertrand de),  
CASTILLON (Bufarole de),  
CASTILLONES,  
CASTRES,  
CATUS (le sieur de), C. C.,  
CAUDON,  
CAUMONT, famille,  
CAUMONT (Brandelis de),  
CAUMONT (François de), seigneur de Castelnaud,  
CAUMONT (Jacques de), seigneur, puis duc de la Force, seigneur de Castelnaud, maréchal de France,  
CAUMONT (le seigneur de),  
CAUSSADE,  
CAUSSES,  
CAUVES (Vicaria de), Carves,  
CAUZAC, Cahuzac,  
CAUZE (Geoffroy de), évêque de Périgueux,  
CAUZEAC (Bernard de), Casnac, Cazenac,  
CAVALERII (Raymundus), archiprêtre de Capdrot,  
CAVALERII (Guilhermus), archiprêtre de Capdrot,  
CAVAGNAC, voir Guiscard.  
CAZALS, Cazalz,  
CAZALS (Mafre de),  
CAZELES,  
CAZENAC (Bertrand de), sire de Vitrac, C. F.,  
CAZERES (Gerauld de),

CAZILLAC (François de), baron de Cessac, C. C.,  
CAZOULES,  
CELLES, voir Beupoil.  
CENAC, prieuré, ,  
CERON (Pierre de), notaire de Sarlat,  
CERON (Antoine),  
CERON (Noël), banquier et consul de Sarlat,  
CHABANNES (Aymeric de), lieutenant du sénéchal du Périgord,  
CHABANS (Pierre de), seigneur d'Agonac et la Chapelle-Faucher,  
CHABANS (Pierre de), Voir Calvimont.  
CHABOT (Guy), baron de Jarnac, sénéchal de Périgord,  
CHABRIGNAC,  
CHAILLAC (Guillaume de), chantre du Chapitre de Sarlat,  
CHAISE-DIEU (la), abbaye,  
CHALAIS,  
CHALARD (le), chapellenie,  
CHALENCON, voir Poitiers.  
CHALUS, voir Chaulus.  
CHAMBELLAN (Madeleine), dame d'Iverny,  
CHAMBON (Le),  
CHAMBON (Le sieur du), C. C.,  
CHAMBRILHAC (Jean de), sénéchal de Périgord,  
CHAMBRILHAC (Philippe de), archevêque de Bordeaux,  
CHAMBRILHAC (Jeanne, aliàs Catherine), dame de Bourdeille,  
CHAMINADE (Gausbert la),  
CHAMPAGNE (Louis de), comte de Sancerre, maréchal de France,  
CHAMPOLLION-FIGEAC,  
CHANCELADE, abbaye,  
CHANDOS (Jean),  
CHAPELLE (Boson de la),  
CHAPONVAL (Jean de), dit Caponet, Caponel,  
CHAPOUILLE, voir Capouille.  
CHAPOULIE (la), voir Bonet.  
CHAPPON (Jean), procureur de Sarlat,  
CHAPT (Jean), seigneur de Rastignac, C. C.,  
CHAPT DE RASTIGNAC (Raymond), seigneur de Messillac,  
CHARBONNIERES, voir Prévost.  
CHARLAC, voir Sarlat.  
CHARLEMAGNE,  
CHARLES-MARTEL,  
CHARLES LE CHAUVE,  
CHARLES LE GROS,  
CHARLES IV, le Bel,  
CHARLES, duc de Normandie, Dauphin,  
CHARLES, roi de France, sous le nom de Charles V,  
CHARLES VI,  
CHARLES VII,  
CHARLES, duc d'Orléans,  
CHARLES, duc de Guienne,  
CHARROUX, abbaye,  
CHARTRES,  
CHASSAGNE (Joseph de la), président au Parl. de Bordeaux,  
CHASSAING, famille,  
CHASSAING, (Jean),, C. C.,  
CHASSAING, (N.), jurat de Sarlat,  
CHASSAING, (N.), substitut de la communauté de Sarlat,  
CHASSE-MESSE, canon protestant,  
CHASTEIGNER (Jean de), seigneur d'Albin,  
CHATEAU-GAY (la dame de),  
CHATEAU-L'EVEQUE,  
CHATEAU-MISSIER.  
CHATEAU-NEUF,  
CHATEAU DU ROI, à Dome,  
CHATELLERAULT (vicomte de),  
CHATILLON, voir Coligny,  
CHAULUS de Capréol, Chalus-Chabrol,  
CHAUMELZ (Jean), le jeune, marchand de Sarlat,  
CHAUMELZ (N.), jurat de Sarlat,  
CHAUMONT (le sieur de), C. P.,  
CHAUS, de Montsac, C. P.,  
CHAUVET, prêtre,  
CHAVAGNAC,  
CHEL (Adam), dit d'Aghorisses, seigneur de Mortemart, C. A.,  
CHENU (Jean), historien,  
CHERMENT,  
CHERONNAC,  
CHILAUDIE (la), C. C.,

CHILDEBERT, roi de Guienne,  
CHILPERIC,  
CHIZE (combat de),  
CHOISELL (Christian de), baron de Beaupré, C. P.,  
CHOUPPES (Pierre de), C. P.,  
CHRISTOPHE-COLOMB,  
CHRONOPE, évêque de Périgueux,  
CIOURAC, voir Siorac.  
CITEAUX (Ordre de),  
CLAIRAC, abbaye,  
CLAIRMONT (Jean de), capitaine de la Roque-Gajac,  
CLAIRVAUX, abbaye,  
CLAMECY,  
CLARENCE (le duc de),  
CLARENS,  
CLARIAN, abbaye,  
CLAUSADE (la),  
CLAUSADE (le sieur de la), C. P.,  
CLAUX (Le),  
CLAVELLI (Hugue), archiprêtre de Capdrot,  
CLAVIUS (Christophe), mathématicien,  
CLEMENT (Saint), pape,  
CLEMENT IV, pape,  
CLEMENT V, pape,  
CLEMENT VI, pape,  
CLEMENT VII, pape,  
CLERANS,  
CLERANS, Voir Massaut.  
CLERMONT,  
CLERMONT-DESSUS,  
CLERMONT (Jean de), vicomte d'Aunay,  
CLERMONT (le comte de), voir Bourbon.  
CLERMONT Armand de), seigneur de Piles, C. P.,  
CLERMONT (Jean de),  
CLERMONT (Judith de),  
CLERMONT (N. de), seigneur de Fermi, C. P.,  
CLERMONT d'Amboise (Georges de), baron de Bussy, C. P.,  
CLISSON (Olivier de), connétable de France,  
CLISSON (Jeanne de),  
CLODOMIR, roi de France,  
CLOTAIRE II,  
CLOTAIRE III,  
CLOTAIRE IV,  
CLOVIS, roi de France,  
CLUNY, abbaye,  
CLUZEL (le), Cluzeau,  
CLUZEL (Moulin du), *aliàs* de la Boëtie,  
CLUZEL (Suzanne du), D<sup>lle</sup> de la Treyne,  
COALIA, Coubé (Raoul de), évêque de Périgueux,  
COCHEREL (bataille de),  
COETIVY (Prégent de), amiral de France,  
COETIVY (Olivier de), seigneur de Taillebourg,  
COETIVY (Marguerite de), dame de Pons,  
COGNAC,  
COLHAGE (le), jeu à Sarlat,  
COLIGNY (Gaspard de), seigneur de Châtillon, amiral de France,  
COLOMBIER (Etienne del),  
COLOMBIERES, voir Briqueville.  
COLONGES,  
COLY,  
COMARQUE, Commarque,  
COMARQUE, famille,  
COMARQUE (Garin de), abbé de Sarlat,  
COMARQUE (R. de),  
COMARQUE (Annet de), Sgr de Pechgaudou, C. P.,  
COMARQUE (Paul de), dit Pechgaudou, lieutenant au régiment de Champagne,  
COMBE des Dames (la) près Calès,  
COMBE (Porte de la) à Dome,  
COMBORN (Marguerite de), dame d'Aubusson,  
COMERS (Raymond de),  
COMMINGES, comté,  
COMMINGES (Pierre-Raymond II, C<sup>te</sup> de),  
COMMINGES (Roger de), V<sup>te</sup> de Bruniquel,  
COMMINGES (Bernard-Roger), V<sup>te</sup> de Brumquel,  
COMMINGES (Roger de), seigneur de Clermont-Soubiran,  
COMPRIAN,  
CONDAT,

CONDATE,  
CONDE, voir Bourbon.  
CONQUES, abbaye,  
CONRADUS, cardinal,  
CONSTANTIN (Mathurin), protestant de Sarlat,  
COPERNIC,  
COQUELUCHE,  
CORAL (Petrus),  
CORDELIERS de Sarlat,  
CORDIS (M. de),  
CORDIS (Léonard de), conseiller magistrat, 1<sup>er</sup> consul de Sarlat,  
CORENSAN (?), C. P.,  
CORN,  
CORNAC (Guillaume de), cellerier du Chapitre de Sarlat,  
CORNEILHAN, voir Cornil, Cornilhan.  
CORNIL,  
CORNIL (Gui de), abbé de Sarlat,  
CORNIL (Raymond de), évêque de Cahors,  
CORNIL (Eymeric de), seigneur de Prouliac, Veyrignac,  
CORNILHAN (Guillaume),  
COSTE (Hélie la), consul de Sarlat,  
COSTE (N. la), consul de Sarlat,  
COSTE (N. de la), C. C.,  
COSTE (N. de la), greffier commis de l'Hôtel-de-Ville de Sarlat,  
COSTE (la),  
COTET (Louis), prieur de la Réole,  
COUCY (Enguerrand de), comte de Soissons, capitaine général entre la Loire et la Dordogne,  
COUCY (Charles de), seigneur de Burie,  
COUDERC (Bernard du), abbé de Sarlat,  
COURCILLON (Jacques de), seigneur de Dangeau, C. P.,  
COURTZ (las), voir Reilhac.  
COURTZ (Raymond las), infirmier du Chapitre de Sarlat,  
COUSERANS, voir Durfort.  
COUSSE (la), voir Lestrade.  
COUSTIN, famille,  
COUSTIN (Guillaume), dit du Vernh,  
COUSTIN (Jean de), seigneur de Bourzolles,  
COUSTIN de Bourzolles (Jeanne de),  
COUSTIN (François de), sgr de Bourzolles, baron de Berbiguières, C. P.,  
COUTRAS,  
COUZAGES,  
COUZE (la), rivière,  
COUZE (la), rivière,  
CRECY (bataille de),  
CREMOUX (Guillaume), greffier en chef du sénéchal de Sarlat, procureur syndic, consul de Sarlat,  
CREMOUX (Pierre), receveur des tailles,  
CREYSSE,  
CROIX (Hélie la), bourgeois de Sarlat,  
CROIX (Jean de la), historien,  
CROIX (Côme de la), historien,  
CROMIACO (R. de), abbé de Sarlat,  
CROPTE (Bertrand de la), évêque de Sarlat,  
CROPTE (Jean de la), C. F. de la Roque-Gajac,  
CROPTE (Pierre de la),  
CROPTE de Lanquais, (Françoise de la), dame de Jayac,  
CROQ,  
CROQUANTS,  
CROZO-TENCHO (La), à Dome,  
CRUSSOL (Jacques de), seigneur d'Assier, C. P.,  
CRUSSOL (Antoine de), duc d'Uzès,  
CUCUGNAN,  
CUEILHE (Léonard de), trésorier du roi,  
CUEILHE (Léonard de), du roi, 303. - (Léonard de), sieur de la Vergnole, C. C. de Dome,  
CUGNAC (Jean de), seigneur de Giverzac, C.C.,  
CUGNAC (Marc de), seigneur de Giverzac, C. C.,  
CUNIAC,  
CUNIET (Hélie de), chevalier,  
CUSTOJOULS, Custojoux, famille,  
CUSTOJOULS (l'abbé de),  
CUSTOJOULS (Jean de), conseiller magistrat à Sarlat, capitaine d'une compagnie bourgeoise, consul,  
CUZE (la), Cluze, ruisseau,  
CUZORN,

D

DAGLAN,  
DAGOBERT I, roi de France,  
DALLET, astronome,  
DAMAS (bois de las),

DANGEAU, Danjau, voir Courcillon.  
DANIEL, abbé de Lézat,  
DANROCHE (Petrus), archiprêtre de Capdrot,  
DAOUX (Bernard del),  
DAURADE (la), prieuré,  
DAX,  
DEJAN (Jacques), baron de Saint-Projet,  
DELAIGE (Jean), marchand, consul de Sarlat,  
DELPIT (Jules),  
DELPIT (Martial),  
DELZONS (Marguerite), dame de Montviel,  
DEPENSIER (Thomas le), chevalier anglais,  
DERBY (Henri, comte),  
DERSE (Tour de la),  
DESCARTES (René),  
DESSALLES (Léon),  
DIBONA, Cahors,  
DIDIER, roi des Lombards,  
DIEUDYE (la), famille,  
DIEUDYE (Mathurin de), procureur du roi au sénéchal de Sarlat,  
DIEUDYE (Pierre de), procureur du roi au sénéchal de Sarlat,  
DIEUVOYDONT (Pierre), procureur du roi en Périgord,  
DIGUE (Jacques), C. A.,  
DIOLINDUM,  
DOATLUP (Bernard de), C. A.,  
DOISSAC,  
DOME, Mont-de-Dome, Domme, bastide,  
DOME, Fondation,  
DOME, Fondation,  
DOME, Prise par les Anglais,  
DOME, reprise par les Français,  
DOME,  
DOME, Se déclare pour le roi de France,  
DOME, Assiégée par Chandos,  
DOME, Assiégée par Chandos,  
DOME, Prise par les Anglais, reprise par les Français,  
DOME, Prise par les Anglais, reprise par les Français,  
DOME, Monnaie,  
DOME, Monnaie,  
DOME, Prise par les Anglais,  
DOME, assiégée par les Français,  
DOME, assiégée par les Français,  
DOME, Reprise par les Français,  
DOME, Attaquée par les protestants,  
DOME, Attaquée par les protestants,  
DOME, Prise par Vivans,  
DOME, Prise par Vivans,  
DOME, Attaquée par les Ligueurs,  
DOME, Secourue par les royalistes,  
DOME, Secourue par les royalistes,  
DOME-VIEILLE, château,  
DOME-BASSE,  
DOME (Guillaume de),  
DOME (Pons de),  
DOME (Marguerite, dame de),  
DOME (Gilbert de), chevalier, sénéchal du Périgord,  
DOME (Gausbert de),  
DOME (Robert de),  
DOME (Marthe de Pons, dame de),  
DOME (Pons de),  
DOMINIPECH,  
DONADEI, Donne-Dieu,  
DONADEI (Bernard), consul de Sarlat,  
DONADEI (Gerauld) et ses frères,  
DONADEI (Bertrand), chevalier,  
DONADEI (Raynauld), chevalier,  
DONADEI (Bernard),  
DONADEI (Sicard),  
DONADEI (Gaillarde),  
DONADEI (N.), recteur de Sainte-Marie de Sarlat,  
DOUBLE (la), forêt,  
DOUDRAC, prieuré,  
DOUZE (la), voir Abzac.  
DREUX.  
DROUILLE, forêt,  
DUBREUILH, lire du Breil (Olivier), sénéchal de Rennes,  
DUEZE, d'Ossa (Jacques),

DUEZE (Arnauld), bourgeois de Cahors,  
DUEZE (Arnauld), vicomte de Caraman,  
DUGRAND, Le Grand, C. P. de Montfort,  
DUJARRIC-DESCOMBES,  
DUPUY (Jean), récollet, historien,  
DUPUY (Jean), (archiviste de Bergerac,  
DURAND (Jean), seigneur de la Roffie et Laudonnie, C. C.,  
DURAS, voir Durazzo.  
DURAS, voir Durazzo.  
DURAS, Voir Durfort,  
DURAVEL,  
DURAZZO (Louis et Robert de),  
DURAZZO (Agnès de Périgord, duchesse de),  
DURFORT, famille,  
DURFORT (Aymery de). seigneur de Duras, C. F.,  
DURFORT (Gaillard de), seigneur de Duras,  
DURFORT (Symphorien de), seigneur de Duras, C. P.,  
DURFORT (Jacques de), baron de Bois-sières, C. P.,  
DURFORT de St-Germain (Jeanne de), dame de Piles,  
DURFORT (Pierre de), seigneur de St-Germain,  
DURFORT (Samuel de), seigneur de Couserans, C. C.,  
DURFORT (Jacques de), seigneur de Léobard,  
DURFORT (Grande de), dame de Clermont-Dessus.  
DYON (Philippe-Renaud de),  
DYOSIDO (Me Pierre de), procureur du roi de la sénéchaussée de Sarlat,

E

EBLIUS, duc de Guienne,  
EBRARD (Bertrand), baron de Saint-Sulpice, C. C.,  
EBRARD de Saint-Sulpice (Henri), comte de Nègrepelisse, C. C.,  
EBRARD (Hugues), bourgeois de Sarlat,  
ECU (Jeu de l') à Sarlat,  
EDOBOLA, Double, forêt,  
EDOUARD I, roi d'Angleterre,  
EDOUARD II, dit Carnarvon, roi d'Angleterre,  
EDOUARD III, roi d'Angleterre,  
EDOUARD, prince de Galles et de Guienne, dit le Prince Noir,  
ELEONORE, duchesse de Guienne,  
ELNE (diocèse d'),  
EMBIRON (Guiraut), bourgeois de Sarlat,  
EMENON, comte de Périgord,  
EMME, comtesse de Périgord,  
ENGOULVENT (Olivier d'), écuyer breton,  
ENVALS,  
ESCAYRAC (le sieur d'), C. C.,  
ESCLACHE (Pierre), architecte de Sarlat,  
ESCODECA (Jean d'), seigneur de Montsavignac,  
ESCODECA (Armand), seigneur de Boisse, C. P.,  
ESCODECA (François de), sgr de Villebeau, C. P.,  
ESCODECA (Izarn d'),  
ESCODECA (Congia d'),  
ESPAGNE (Arnauld d'), seigneur de Montespan, sénéchal de Périgord,  
ESPAGNE (Bertrand d'),  
ESPELUCHE, vicomté,  
ESPLECHIN (Trêve d'),  
ESSENDIE (Jean), archiprêtre de Capdrot,  
ESTAING (Alix d'), dame de Salignac,  
ESTERNA (la),  
ESTISSAC,  
ESTISSAC (Amaury d'), chevalier,  
ESTISSAC (Bertrand d'), sénéchal de Périgord,  
ESTISSAC (Jeanne d'), dame de Lesparre,  
ESTRES, Estris (Jean las ou de), bourgeois de Sarlat,  
ESTRES (Pierre de), consul de Sarlat,  
ESTRIEGUES (Etienne d'), consul de Sarlat,  
ESTUER (Guillaume), seigneur de Saint-Mégrin,  
ETIENNE, roi d'Angleterre,  
ETIENNE, abbé de Sarlat, voir Stephanus.  
EUDO, duc d'Aquitaine,  
EUGENE III, pape,  
EURIC I, roi des Visigoths,  
EUTROPE (saint),  
EYMA, traducteur de La Croix,  
EYMET, voir Aymet.  
EYNESSE,  
EYRENVILLE,  
EYSSES, abbaye,  
EYVIGUES,

FABRI (A.),  
FABRI (Jean), évêque d'Aure, (?) coadjuteur de Sarlat,  
FABRICIUS, astronome,  
FAGES (le sieur de),  
FAGY (du), voir du Fay.  
FAIZE (abbaye de),  
FARINIER (Guillaume), général des franciscains, cardinal,  
FAUDOAS (François de), seigneur de Sérilhac, C. P.,  
FAUR (Arnauld du), seigneur de Pujols, C. P.,  
FAURE (Antoine du), lieutenant particulier au siège de Sarlat,  
FAURE (N. du), son frère,  
FAURE (Gros),  
FAURE (François du), lieutenant particulier au siège de Sarlat,  
FAURE (Guillaume), bourgeois de Sarlat,  
FAURE (Giral), dit Puycheny, marchand de Montignac,  
FAUX (du), voir du Faur.  
FAVAR (Manaut de), C. A.,  
FAY (du), voir Hurault.  
FAYE, astronome,  
FAYE, (la),  
FAYE, Voir Arnal.  
FAYE, (N. de),  
FAYOLLE (Grimond ou Grimouard de), chevalier,  
FAYOLLE (Jean de), seigneur de Vernode et la Jarthe,  
FELLETON (Thomas), chevalier anglais,  
FENELON,  
FENELON (R. de), abbé de Sarlat,  
FENELON (Bertrand de), chevalier de Sainte-Mondane,  
FENELON Voir Salignac.  
FENOUILLEDES (Saint-Paul de),  
FERMI, voir Clermont de Piles.  
FERRENSAC,  
FERRI (Enrico), criminaliste,  
FERRIERE (Jean de la), vidame de Chartres, C. P.,  
FERRIERES-Sauveboeuf, famille,  
FERRIERES-Sauveboeuf, (le seigneur de),  
FERRIERES-Sauveboeuf, (Augier de), prévôt du Chapitre de Sarlat, vicaire général,  
FEYRAC,  
FIERE (Raoul la), chevalier, seigneur d'Alas,  
FIERE (Marquise la),  
FIGEAC,  
FILOLIE (Jean de la), seigneur de Burée, C. L.,  
FILOLIE (la), voir Beaulieu.  
FLAUGEAC, archiprêtre,  
FLAUGEAC (le cap.), catholique,  
FLAUGHAC, château,  
FLEIX (le),  
FLEIX (paix du),  
FLEURAC,  
FLEURAC Voir la Tour d'Auvergne.  
FLEURY, abbaye,  
FLEURY (Pierre de), capitaine de Montignac, C. F.,  
FLORENCE,  
FLORIMONT,  
FOIX (Raymond-Roger, comte de),  
FOIX (Roger-Bernard, comte de),  
FOIX (Gaston III, comte de), dit Phoebus,  
FOIX (Jean de Grailly, comte de),  
FOIX (Gaston de,) prince de Viane,  
FOIX (Brunissende, Brunichilde de), comtesse de Périgord,  
FOIX (Catherine de), reine de Navarre,  
FOIX Candale (Jean de), archevêque de Bordeaux,  
FOMPITOU, voir Salignac.  
FONDONIERE de Dome (le sieur),  
FONDURE,  
FONGUILHEM, abbaye,  
FONTADE (la),  
FONTAINE (la), ministre de Lavour,  
FONTAINES (Peyrot des), dit le Béarnais, C. A. de Compagnies,  
FONTAINES (Jeannot des),  
FONT-DEJAN (Jacques de la), baron de Saint-Projet,  
FONTENAY (le sieur de), C. P.,  
FONTENELLE,  
FONTENILLES,  
FONTENILLES, Voir Senneterre.  
FONTGAUFFIER, abbaye,

FORCADE (la), protestant,  
FORCE (la),  
FORESTIER (Pierre), bourgeois de Sarlat,  
FORET (Madeleine de la), dame de Colonges,  
FORET (la). voir du Puy.  
FORMIGIER de Beaupuy (Pierre), avocat de Sarlat,  
FORMIGIER de Beaupuy (Pierre), consul,  
FORTS (M. des),  
FOSSAT (Amaury du),  
FOSES (Guillaume des), sacristain de Sarlat,  
FOUCAULD de Lardimalie, famille,  
FOUCAULD (Jean de), seigneur de Lardimalie,  
FOUGEROLLES,  
FOULQUE-NERRA, comte d'Anjou,  
FOZERE,  
FRANCOIS 1er, roi de France,  
FRANCOIS (Emeric), archiprêtre de Capdrot,  
FRATEAUX (Seigneurs de),  
FREGEYRON (Jean), maçon de Sarlat,  
FREJAC (P. de), seigneur de Besse,  
FREJUS,  
FROISSART,  
FROMENT (Porte de), à Beaumont,  
FROMENT (Etienne),  
FRONSAC,  
FROTIERUS, Frotier, évêque de Périgueux,  
FUMEL,  
FUMEL (Pons de),  
FUMEL (François de), baron de Montségur, C. P.,

G

GA (du) ou de Gia,  
GABANELLE,  
GADDIS (Nicolas de), cardinal, évêque de Sarlat,  
GAIFER, Waiffre, duc d'Aquitaine,  
GAIGNAC,  
GAIGNEROLLES (Bernard de),  
GAILLAC (Saint-Michel de), abbaye,  
GAILLARD, évêque apocryphe de Sarlat,  
GAING (Ouen de), abbé du Mas-Grenier,  
GAING (Pierre de), abbé de Cadouin,  
GAING (Pierre de), le jeune, abbé de Cadouin,  
GAJAC,  
GAL (Fort du), à Dome,  
GALABRUN (Pierre), bourgeois de Sarlat,  
GALAIUO (Jean), curé de Saint-Jacques de Bergerac,  
GALARD (Jean de), chevalier, seigneur de Limeuil,  
GALARD (Marguerite de), dame de Limeuil,  
GALOPIN (Mathurin), architecte de Bordeaux,  
GALILEE,  
GANT (Jeu du), à Sarlat,  
GARAUDEL (Pierre), marchand de Sarlat,  
GARDELAS, la Gardelle,  
GARDELLE (la),  
GARIERIC, roi des Huns,  
GARRIGUE (la),  
GARSINDE, comtesse de Périgord,  
GASSENDI, astronome,  
GAUBERT,  
GAUGEAC, Gaujac,  
GAULEJAC,  
GAULLIEUR (E.),  
GAULTIER (Joseph), prieur de la Valette, astronome,  
GAUMIERS,  
GAUSBERTUS,  
GAUSFREDUS,  
GAVAUDUN,  
GAZAILLE (la),  
GELAS de Voisins d'Ambres de Montpeyran,  
GELAS (Antoine de), seigneur de Lebéron,  
GENCAY,  
GENEBREDUM, la Génibrède,  
GENESTE (Etienne), cleric de Sarlat,  
GENOUILLAC, Genouillat, abbaye,  
GENSAC,  
GEOFFROI, évêque de Chartres, voir Lèves.  
GEOFFROI, moine et abbé de Clairvaux,  
GERALDUS, abbé de Sarlat,

GERARD, comte de Périgord apocryphe,  
GERARD, évêque apocryphe de Sarlat,  
GERARD, prieur de Monteton,  
GERARD, (famille),  
GERARD (François de), dit Pothon, sgr de Falgueyrac, 1<sup>er</sup> avocat du roi, puis lieutenant général à Sarlat,  
GERARD (François de), seigneur du Barri,  
GERARD (Armand de), seigneur du Barri et Saint-Quentin,  
GERARD-LATOURE (Antoine de), seigneur de Latour, 1<sup>er</sup> avocat du roi à Sarlat,  
GERARD-LATOURE (Armand de), chanoine, ,  
GERARD-LATOURE (Gautier de), prévôt de Ladournac, archidiacre de Sarlat,  
GERARD-LATOURE (Anne de), dame de Brons,  
GERARD-LATOURE (Jeanne de), dame de Sauret,  
GERAULD, vicomte de Limoges,  
GERBE (le capitaine),  
GERMESSAC (Pierre de),  
GHETALDUS (Marinus), mathématicien,  
GHOUSENTON (Estevène de), chevalier anglais,  
GILBERT, prieur de Vaux,  
GILEBAUT, Walbodus, comte de Périgord,  
GINOUILLAC, Ginouillat,  
GIMEL (Jean de), seigneur de Paluel, C. C., puis P.,  
GIMEL (Raymond de), seigneur de la Vigerie, C. C.,  
GIMEL (Hélie de), seigneur de la Garrigue, C. P.,  
GIMEL (Pierre, sgr de), C. L.,  
GIRARD DE LANGLADE (Raymond), président en l'Élection de Périgueux, maire de Périgueux,  
GIRON (Font) à Dome,  
GIRONDE (Léonard de), seigneur de Castelsagrat, capitaine de Dome, catholique,  
GIRONDE (François de), baron de Montcléra, C. L.,  
GISSON (Pierre), avocat, consul de Sarlat,  
GIVERZAC,  
GIVERZAC (Pierre de),  
GOETHE,  
GONDON-lès-Monasturuc, abbaye,  
GONDRIS, famille,  
GONTAUT,  
GONTAUT-BIRON,  
GONTAUT-BIRON (Henri de),  
GONTAUT-BIRON (Gaston de),  
GONTAUT-BIRON (Pierre de),  
GONTAUT-BIRON (P. de), seigneur de Biron,  
GONTAUT-BIRON (Guy de), archiprêtre de Capdrot,  
GONTAUT-BIRON (Gaston de), seigneur de Biron,  
GONTAUT-BIRON (Pons de), baron de Biron,  
GONTAUT-BIRON (Armand de), clerc,  
GONTAUT-BIRON évêque de Sarlat,  
GONTAUT-BIRON (Armand de), baron de Biron, maréchal de France,  
GONTAUT-BIRON (Charles de), baron de Biron, depuis duc et maréchal de France,  
GONTAUT-BIRON (Armand de), baron de Saint-Blancard, sgr de Chef-Boutonne,  
GONTAUT-BIRON (Catherine de), dame de Duras,  
GONTAUT-BIRON (Jeanne de), dame de Boissières,  
GONTAUT-BADEFOL (Hugues de),  
GONTAUT-BADEFOL (Arnauld de), C. F.,  
GONTAUT-BADEFOL (Bernard de), C. F.,  
GONTAUT-BADEFOL (Séguin de), chef de routiers,  
GONTAUT-BADEFOL (Gaston, dit Tonnet de),  
GONTAUT-BADEFOL (Pierre de), sire de Badefol, C. A.,  
GONTAUT-BADEFOL (Pierre IV de), sire de Badefol,  
GONTAUT-BADEFOL (Richard de), seigneur de Saint-Geniez, capitaine de Montignac, C. F.,  
GONTAUT-BADEFOL (Armand de), baron de Badefol, seigneur de Saint-Geniez,  
GONTAUT-BADEFOL (Armand de), baron de Salignac,  
GONTAUT-BADEFOL (Jean de), baron de Salignac,  
GONTAUT-SAINT-GENIEZ (Henri de), seigneur de Campagnac de Ruffen, C. P.,  
GONTAUT-SAINT-GENIEZ (Bernard de) seigneur de Campagnac de Ruffen, C. P.,  
GONTRAN, roi de Guienne,  
GONTRAND (N.), de Périgueux,  
GOSSELIN (Jean), éditeur des Oeuvres de Tarde,  
GOUDET (Bernard), marchand de Sarlat,  
GOUDIN (Raymond de), sieur de la Valade et la Roussie,  
GOUDOU, lire Goudour, voir Massaut.  
GOURDON,  
GOURDON (Gérald de), évêque de Périgueux,  
GOURDON (Gaillard de),  
GOURDON (Antoine, vicomte de), C. P.,  
GOURDON DE GENOUILLAC (Jacquette de), baronne de Luzech, dame de Rastignac,  
GOUTTE (Jacques de la), C. F. de Dome,  
GOUYON de Matignon (Jacques), maréchal de France,  
GRADA,

GRAGNON (Etienne), ministre de Sarlat,  
GRAILLY,  
GRAILLY (Jean de), sénéchal du roi d'Angleterre, captal de Buch,  
GRAMAT,  
GRAND,  
GRANDIN, voir Bernard, comte de Périgord.  
GRANDMONT (Ordre de),  
GRANGES,  
GRATOUNE (la),  
GRAUNSSON (Guillaume de), bourgeois de Sarlat,  
GRAVES (le sieur),  
GRELI, voir Grailly.  
GREZE (Bertrand de la), sieur du Thon,  
GREGOIRE V, pape,  
GREGOIRE XI, pape,  
GREZINDE, voir Garsinde.  
GRIAMBERGERIUS (Christophorus), mathématicien,  
GRIFOUL (Pierre), archiprêtre de Capdrot,  
GRIGNAULX, voir Grignols.  
GRIGNOLS,  
GRINDE (Claude), sieur de Mirabel, C. P.,  
GROMIACO (R. de), voir Cromiac.  
GROS (Mathieu), serrurier de Sarlat,  
GROSLEJAC,  
GUERANDE (Traité de),  
GUERRE (Tour de la), à Sarlat,  
GUERRE (Arnauld de),  
GUERS (Berthon et Jean), écuyers,  
GUESCLIN (Bertrand du), connétable de France,  
GUIDONIS (Petrus), archiprêtre de Capdrot,  
GUILLAUME, duc de Guienne,  
GUILLAUME, comte de Toulouse,  
GUILLAUME, TAILLEFER, comte d'Angoulême,  
GUILLAUME, comte de Périgord,  
GUILLAUME, comte d'Auvergne,  
GUILLAUME, abbé de Tourtoirac,  
GUISCARD (Gabriel de), baron de Cavagnac, C. P.,  
GUY, duc apocryphe de Guienne,  
GUY, sacristain du Chapitre de Sarlat,  
GUY, Voir Guidonis.  
GYRBERTUS, Girbertus, abbé de Sarlat,

H

HA (Fort du), à Bordeaux,  
HARCOURT (Louis de), vicomte de Châtelleraut,  
HARDY (Michel), bibliothécaire de Périgueux,  
HARIBERT, voir Caribert.  
HARPEDANE (Jean), chevalier, sénéchal de Périgord,  
HASTINGS (Laurent de), comte de Pembroke,  
HAUTEFORT, voir Born.  
HAUTEFORT (Edme de), gouverneur du Limousin, C. C.,  
HAYE (Denis de la),  
HELIE I, comte du Périgord,  
HELIE II, comte du Périgord,  
HELIE III, comte du Périgord,,  
HELIE IV, comte du Périgord,  
HELIE V, comte du Périgord,  
HELIE VI, comte du Périgord,  
HELIE VII, comte du Périgord,  
HELIE-TALLEYRAND,  
HELIE (Jean), seigneur de Colonges, C. F.,  
HELIE DE VILLAC (Louise),  
HELIE prieur de Puyguilhem,  
HENRI, duc de Normandie, comte d'Anjou,  
HENRI, roi d'Angleterre,  
HENRI, Court-Mantel,  
HENRI III, roi d'Angleterre,  
HENRI III, roi de France,  
HENRI IV, roi de France,  
HERIVAUX, abbaye,  
HILDEBERT, Aldebert, comte de Périgord,  
HOEFER, astronome,  
HONGRIE (André de),  
HONTINGTON (le comte de), général anglais,  
HOUSSAIE (Alain de la), capitaine breton,  
HOUSSAIE (Guillaume de la), écuyer breton,  
HUBERT le Simoniaque, abbé de Sarlat,  
HUNAULD, duc d'Aquitaine,

HUGUES-AYMOND de Toulouse,  
HUGUES, duc de Guienne,  
HUGUES, dit le Grand, comte de Vermandois,  
HUGUES de Ste-Marie, moine de Fleury,  
HURAUULT de l'Hospital (Michel), sieur du Fay,

I

IDIAQUEZ (Don Martin de),  
IMON, Emenon, comte de Périgord,  
INNOCENT VI, pape,  
INNOCENT VIII, pape,  
INVIDIA, lieu-dit près de Sarlat,  
ISLE (I'), rivière,  
ISLE (I'), bourg,  
ISLE (le sieur de I'), fils de Talbot,  
ISLE-JOURDAIN,  
ISLE-JOURDAIN, (Bertrand, comte de I'), général français,  
ISSIGEAC, monastère, ville,  
ITIER (Pierre), évêque de Sarlat, puis cardinal de Dax,  
ITIER (Bertrand), ouvrier de la cathédrale de Sarlat,  
ITIER (Hugues), seigneur de Sendrieux et de Beaumont,  
ITIER (Raymond), son fils,  
IVERNY, voir Longuejume.

J

JACQUES Rudel, qualifié comte de Périgord,  
JANOT, capitaine catholique,  
JARNAC,  
JARRIGE (Pierre de), viguier de St-Yrieix,  
JARTHE (la), voir Fayolle.  
JAYAC,  
JEAN XXII, pape,  
JEAN II, roi de France,  
JEAN, auteur de la Vie de saint Odon,  
JERUSALEM (Rois de),  
JOHANDY DE BO (Tour de), à Sarlat,  
JOYEUSE (Anne, duc de),  
JUEROLES (Raol le), bourgeois de Sarlat,  
JUGE, officier municipal de Sarlat,  
JULES III, pape,  
JUMILLAC,  
JUSSAN (Gaussionde de), dame de Castelbajac,

K

KEPLER (Jean), astronome, mathématicien,  
KNOLLES (Robert), chevalier, général anglais,

L

LABADUFERIA (Martin-Guiraud),  
LABAN,  
LABBE (Philippe),  
LACABANE (Léon),  
LACHAUD, conseiller municipal de Sarlat,  
LACROIX (N. de), C. P.,  
LADORNAC,  
LAFON (François), clerc,  
LAGUERSE (Gérauld), vicaire capitulaire de Sarlat,  
LAILLE (le sieur de), voir l'Isle-Jourdain.  
LANCASTRE (Jean de Gand, duc de),  
LANDIRAN,  
LANDRY (François de), seigneur de Lauterie, C. C.,  
LANGLADE, maison,  
LANGLADE, Voir Girard,  
LANGOIRAN,  
LANGOIRAN, Voir Montferrand.  
LANGON,  
LANGSBERG (Philippe), mathématicien,  
LANQUAIS,  
LAMI (Jean), évêque de Sarlat,  
LANTES,  
LAPORTE, voir la Porte.  
LARCHE,  
LARDIMALIE,  
LAREYNIE, consul de Sarlat,  
LARIVIERE (Roch le Baillif, dit), médecin, astrologue,  
LASCOUX (J.-B.),  
LASCOUX (Antoine),  
LARMANDIE (Jacques de), évêque de Sarlat,  
LARMANDIE (Pons de),  
LARMANDIE (Bertrand de), baron de Longa, C. P.,  
LARMANDIE (Esther de), dame de Campagnac-l'Évêque,

LASCANALS (moulin de),  
LASSERRE, voir la Serre.  
LASTEYRIE, voir Saillans.  
LASTOURS (Raoul de), évêque de Périgueux,  
LATOURE, voir la Tour.  
LATOURE (Pierre de), chevalier,  
LAURENQUE, prieuré,  
LAUSSEL, Lausel, voir Boucher.  
LAUTERIE, voir Landry.  
LAUTREC,  
LAUTREC (Aymeric IV, vicomte de),  
LAUTREC (Philippe de), dame de Limeuil,  
LAUZANNE (Antoine), bourgeois de Sarlat,  
LAUZERTE,  
LAUZERTE (N.) de Capdrot, C. P.,  
LAUZIERES (Pons de), seigneur de Thémynes, maréchal de France,  
LAUZUN,  
LAVARDIN, voir Beaumanoir.  
LAVOUR,  
LAYRAT,  
LEBRET, voir Albret.  
LEGRAND, Dugrand, capitaine protestant de Montfort,  
LEGROS (Martin),  
LEMOUTZI, Limoutzi (Pierre), donat de l'abbaye de Sarlat,  
LENDREVIE, porte et faubourg à Sarlat,  
LENTIS,  
LENVIE, lieu-dit près de Sarlat,  
LEOBARD, voir Durfort.  
LEON III, pape,  
LEON IV, pape,  
LEON V, pape,  
LEON VII, pape,  
LEON (Louis de),  
LESCARBAULT, astronome,  
LESPARRE (le sire de), C. A.,  
LESPINE (l'abbé de), passim.  
LESTRADE (Jean de), seigneur de la Cousse, C. C.,  
LESTRANGE (Jean de), capitaine de Montignac, C. F.,  
LEVERRIER, astronome,  
LEVES (Geoffroi de), évêque de Chartres,  
LEVIS (Isabeau de),  
LEVIS (Gilbert de), duc de Ventadour,  
LEVIS (Anne de), duc de Ventadour,  
LEYBNITZ,  
LEYBURN (Roger de),  
LEYDET, chanoine de Chancelade,  
LEYGUE (Cratien de), consul de Sarlat,  
LEYGUE (Jean de), consul de Sarlat,  
LEYGUE (Gérauld de), conseiller au sénéchal, procureur syndic de Sarlat,  
LEYGUE (N. de), juge de Sarlat,  
LEZAT, abbaye,  
LHERM,  
LIBERTE (place de la), à Sarlat,  
LIBOS,  
LIBOURNE, bastide,  
LIDON (Jean de), seigneur de St-Léger, C. P.,  
LIDON (Renauld de), seigneur de St-Léger, C. P.,  
LIGNY,  
LIGUE (commencement de la),  
LIMEJOULS, Limegeoulz (Bernard de), abbé de Sarlat,  
LIMEUIL,  
LIMEUIL (le sgr de),  
LIMOGES,  
LIMOGES (vicomté de),  
LINARS (Gérauld de),  
LINARS (Alix de),  
LINARS (Françoise de),  
LINDE (la), bastide,  
LINDE (Jean de la), officier du roi d'Angleterre,  
LIORAC,  
LISLE DU GUA (N. de), au Maine, C. P.,  
LISLE DU GUA (Benjamin de), évêque de Limoges,  
LOMAGNE, (comté de),  
LOMAGNE (Philippe de), comtesse de Périgord,  
LONGUEJOUÉ (Mathieu de), seigneur d'Ivreny, évêque nommé de Sarlat,  
LONGUEVAL (Guillaume de), chevalier,  
LONGUEVAL (Gaspard de), chanoine et ouvrier de l'abbaye de Sarlat,

LOPES (Jérôme),  
LORRAINE (Charles de), duc de Mayenne,  
LORRAINE (Henry de), duc de Guise,  
LORRAINE (Louis de), cardinal de Guise,  
LOSSE (Frénon de),  
LOSSE Frénon de),  
LOSSE (Pierre de),  
LOSSE (Jean de), C. C.,  
LOSSE (N. de), sieur de Banes, C. C.,  
LOSTANGES (Jean-Louis de), seigneur de Sainte-Alvère,  
LOUBEJAC,  
LOUDUN,  
LOUIS LE DEBONNAIRE, roi d'Aquitaine, Empereur,  
LOUIS LE GROS, roi de France,  
LOUIS LE JEUNE, roi de France,  
LOUIS IV d'Outremer, roi de France,  
LOUIS V, roi de France,  
LOUIS VIII, roi de France,  
LOUIS IX, roi de France,  
LOUIS XI, roi de France,  
LOUIS XIII, roi de France,  
LOUIS XIV, roi de France,  
LOUIS, duc d'Anjou. Voir Anjou.  
LOUP, duc de Gascogne,  
LOUVART, chef de routiers,  
LOYRAC (Raymond de), prieur claustral de Sarlat,  
LUBRET (Jourdain de), sénéchal d'Agénaïs,  
LUC (le), voir Saillans.  
LUCE (Siméon),  
LUCE (Thibaud de), évêque de Maillezais,  
LUMBARTZ (P.),  
LURBE (Gabriel de),  
LUSSAC (combat de),  
LUSTRAC DE MONTAURIOL (Gaillarde de), dame de Salignac,  
LUTHER,  
LUXEMBOURG (Valerand de), comte de Ligny,  
LUZECH,  
LUZECH (Jean de), baron de Luzech, C. C.,  
LUZIERS (Guibert de),  
LUZIERS (N. de), C. C.,  
LUZIGNAN,  
LYON,

M

MABILLON,  
MACHOINÉ (N.), C. C. de Montignac,  
MADAILLAN (Guillaume-Amanieu de), sire de Lesparre,  
MADAILLAN (Amanieu de), seigneur de Rosan, C. A.,  
MADAILLAN (Amanieu de),  
MADAILLAN (Lancelot de), sire de Lesparre, C. A.,  
MADELEINE (la), faubourg de Bergerac,  
MADIEU (Etienne), prébendier de Sarlat,  
MADOR, C. A.,  
MAGISTER (le),  
MAGNANAC (Hélie de), abbé de Sarlat,  
MAGNANAC (N. de), capitaine de Sarlat,  
MAGNANAC (Frère Jean de), vicaire général de Sarlat,  
MAGNANAC (Jeanne de), dame de la Vigerie,  
MAGNANAC (Léonard de), seigneur de la Brouhe, bourgeois de Sarlat,  
MAGNANAC (Jeanne de),  
MAHOMET II, Sultan,  
MAILLE (Louis de), C. F.,  
MAIOLIO, Marolio, (R. de), évêque de Périgueux,  
MALAPERT (Charles), S. J., astronome,  
MALAREY (le seigneur), capitaine de Plazac,  
MALAYOLES, famille,  
MALAYOLES (Itier de), évêque de Sarlat,  
MALBEC (maison de) à Bergerac,  
MALEMORT (Gérauld de), sénéchal de Périgord,  
MALIGNY, voir la Ferrière.  
MALLIER (Peyran de), C. A.,  
MALM... (Manicaud),  
MALRAS (Pierre de), baron d'Yollet, C. P.,  
MALVAL, Malevaut (Louis de), chevalier limousin,  
MALVAT.  
MANINGAULT (Raymond), dit Mondy, bourgeois de Sarlat,  
MANIR (François),  
MARCHE, comté,

MARENTIN (Guillaume), franciscain, luthérien,  
MARAVAL (Raymond), avocat, secrétaire de l'évêque, consul de Sarlat,  
MARCILLAC, Marsillac,  
MARENNES,  
MAREUIL.  
MAREUIL. (Raymond de), chevalier,  
MARGUERITE-BURLADO (Tour de la), à Sarlat,  
MARMANDE,  
MARMIER (G.),  
MARQUAND,  
MARQUAY, archidiaconé, prieuré,  
MARQUEYSSAC,  
MARQUEYSSAC (Jean de), C. A.,  
MARQUEYSSAC (Pierre de), curé de Castelnau, official de Sarlat,  
MARSALES,  
MARSEILLE,  
MARTEL,  
MARTIN, évêque de Périgueux,  
MARTIN abbé de Brantôme,  
MARTINENQUE (le comte), C. C.,  
MARTINI (Antoine), bourgeois de Sarlat,  
MARTRES (Claude des), sieur de Périgord, C. C.,  
MARTRES (Jean des), sieur de Plapech, C. C.,  
MARZAC,  
MAS (le), près du Barri,  
MAS (Pierre du), consul de Dome,  
MASCLAT,  
MASDURAN,  
MAS GRENIER (le), abbaye,  
MASNEGRE (le), voir Vins.  
MASROBERT,  
MASSANT (N. de), dit Camburat, C. C.,  
MASSAUT (Christophe de), sgr de Clérans,  
MASSAUT (N. de), sgr de Goudour,  
MASSIP (Jean de), sgr de Bournazel, C. P.,  
MASSIP (Charlotte de), dame de Bournazel,  
MASSONNAIS (Mgr Georges), évêque de Périgueux et de Sarlat,  
MASTAS (Louise de), comtesse de Périgord,  
MATIGNON, voir Gouyon.  
MAUBEC (Archambaud de), sgr de Floirac,  
MAULROU,  
MAURANS, C. C., capitaine de Dome,  
MAUREL (François), tailleur de Sarlat,  
MAURIAC (bataille de),  
MAURIE (la), C. C.,  
MAURON,  
MAUROUX,  
MAUROUX, Voir du Tilhet.  
MAURY (Alfred),  
MAUZAC,  
MAUZENS (Jean de), C. A.,  
MAZEROLLES,  
MAZET, ministre de Sarlat,  
MAYROLES, seu Porquery (Pierre de), évêque apocryphe de Sarlat,  
MEDICIS (les Astres de),  
MEDICIS (Catherine de), dauphine, reine de France,  
MEDRON (Guillaume), architecte de Bordeaux,  
MEINGRE de Boucicaut (Jean le), maréchal de France,  
MEINGRE (Jean II le), maréchal de France,  
MELUN (Saint-Pierre de), abbaye,  
MELUN (Simon de), sénéchal [..] de Périgord,  
MEMORI (Guillaume de), bourgeois de Sarlat,  
MENARD (Pons),  
MENDOCA (Don Bernardino de),  
MENESTROL,  
MENSIGNAC,  
MERCADIER, chef de routiers,  
MERCATO (S. Maria de), à Sarlat,  
MERCATO (S. Maria de),  
MERCUES,  
MERGUEN (Raymond), consul de Sarlat,  
MERLE (Guillaume de), lieutenant du sénéchal de Périgord,  
MESME (Jean-Jacques de), seigneur de Roissy, Me des Requêtes,  
METZ (siège de),  
MEULET (Lancelot de), abbé de Vertueil,  
MEYRALS,  
MEYRONNE,

MEZERAY, historien,  
MILAN (Valentine de), duchesse d'Orléans,  
MILANDES (les),  
MILLAC,  
MINERVIUS, rhéteur,  
MINETIS (P. de), évêque de Périgueux,  
MIRABEL, voir Grinde.  
MIREMONT,  
MOAVIAH, Muhavias, calife d'Orient,  
MOISSAC, abbaye, ville,  
MOISSARD, C. C., de Montignac,  
MOLENES (roc de), à Vitrac,  
MOLIERES, bastide,  
MONCONTOUR (bataille de),  
MONDIOL (le),  
MONESTIER, Monasterium,  
MONGIE (la),  
MONHEURT,  
MONOD (G.),  
MONS,  
MONSAC,  
MONTAGRIER,  
MONTAGUT,  
MONTAIGUT,  
MONTAIGUT (Jean de), vidame de Laon,  
MONTARDY (Jean de), seigneur de Lascoux, C. C.,  
MONTASTRUC,  
MONTASTRUC, Voir Abzac.  
MONTAUBAN,  
MONTAUBAN, (l'official de),  
MONTAUT,  
MONTAUT (Raymond de), seigneur de Mussidan, C. A.,  
MONTAUT de Mussidan (Marguerite de), dame de Limeuil,  
MONTAUT (Mathe de), dame de Limeuil,  
MONTBAZILLAC,  
MONTBETTE,  
MONTBRUN (le bâtard de),  
MONTBRUN (le bâtard de), Voir du Puy.  
MONTCABRIER,  
MONTCALOU,  
MONTCHAUVIN (Hugues de),  
MONTCUQ,  
MONTCLAR,  
MONTCLERA, voir Gironde.  
MONTDOMI,  
MONT DE DOME, voir Dome.  
MONTEBERULPHO, Montbéron (Guillaume de), évêque de Périgueux,  
MONTECH,  
MONTEGUT (le président H. de),  
MONTEIL (Adhémar de), évêque du Puy,  
MONTELEONARDO, Montelevardo, Montdénard (?), (Arnauld de), abbé de Sarlat, puis de Gaillac,  
MONTENDRE, voir la Rochefoucauld.  
MONTERUC (Louise de), dame de Roffignac,  
MONTESPAN,  
MONTESTEVA (Jean de), consul de Sarlat,  
MONTESQUIOU (Blaise de), seigneur de Montluc, maréchal de France,  
MONTESQUIOU (Joseph-François de), capitaine des gardes du duc d'Anjou,  
MONTETON, prieuré,  
MONTFAUCON (Guillaume de), sénéchal du Périgord,  
MONTFERRAND,  
MONTFERRAND (David de), archevêque de Bordeaux,  
MONTFERRAND (Bertrand de), seigneur de Montferrand, Langoiran,  
MONTFERRAND (Eblon de), C. A. de Bigaroque,  
MONTFERRAND (Pierre de), soudan de la Trau, seigneur de Lesparre,  
MONTFERRAND (Guy, *alias* Charles de), seigneur de Langoiran, C. P.,  
MONTFERRAND (Marguerite de), dame de Rosan,  
MONTFLANQUIN, bastide,  
MONTFORT,  
MONTFORT, Voir Bretagne,  
MONTFORT (Simon, comte de),  
MONTGOMMERY (Jacques de), comte de Lorges, C. P.,  
MONTGUYON,  
MONTGUYON (le sieur de), C. P.,  
MONTIGNAC,  
MONTIGNAC (Marguerite, dame de),  
MONTIGNY (Henri de), sénéchal de Périgord,  
MONTLUC, voir Montesquiou.

MONTMORENCY (N., bâtarde de), dame de Rouillé,  
MONTMORENCY (Anne de), grand maître de France,  
MONTPAZIER, bastide,  
MONTPENSIER, voir Bourbon.  
MONTPEZAT,  
MONTPEZAT (Amanieu de),  
MONTPEZAT (Bernard de), chevalier, seigneur de Thouars,  
MONTPEZAT Voir des Prez.  
MONTPON,  
MONTPON (Guillaume, seigneur de),  
MONTRAVEL,  
MONTREAL,  
MONTS (Gautier de), chevalier,  
MONTS (Bertrand de),  
MONTSAGUEL,  
MONTSALES, voir Balaguier.  
MONTSEGUR,  
MONTSEGUR, Voir Fumel.  
MONTUCLA,  
MONTVALENT,  
MONTVIEL, voir Vassal  
MONZIE (Jérôme), bourgeois de Sarlat,  
MONZIE (Eugène de),  
MOREAU (Raymond), marchand, consul de Sarlat,  
MORERI,  
MORIN, astrologue,  
MORTEMART,  
MORNAY (Pierre de), sénéchal de Périgord,  
MOTHE (la),  
MOTHE lès-Sarlat,  
MOTHE GENISSAC,  
MOTHE (Le sieur de la),  
MOTTE (la),  
MOTTE (Amanieu de la), archevêque de Bordeaux,  
MOTTE (P. de la), bourgeois de Sarlat,  
MOTTE (N. de la), C. P.,  
MOULENCQ (François),  
MOULEYDIER,  
MOULINS (B. de), abbé de Cadouin,  
MOUREAU (Jean), marchand et consul de Sarlat,  
MOUSTIERS, Monasterium,  
MOUSTOULAC (Jacques de), seigneur de Gignac, C. C.,  
MOUVANS, voir Richiend.  
MUHAVIAS, voir Moaviah.  
MURET (bataille de),  
MUSSIDAN,

N

NANTES,  
NADAL (Guillaume),  
NAPLES (Rois de),  
NAPLES (Frédéric, roi de),  
NAPLES (Jeanne I, reine de),  
NARBONNE,  
NARBONNE (Aymeri, vicomte de),  
NAUCLARD (Guillaume de), évêque de Périgueux,  
NAVARRRE, voir Albret, Bourbon, Foix.  
NAVARRRE (Charles le Mauvais, roi de),  
NAVARRRE (Marguerite de Valois, reine de),  
NAZARETH, titre épiscopal,  
NEBLE, archiprêtre de Capdrot,  
NEGREPELISSE, voir Ebrard.  
NESLE (Arnoul de), connétable de France,  
NESSA,  
NEUVE (Tour), à Sarlat,  
NEUVIC,  
NEWTON,  
NIMES,  
NIORT,  
NOAILLES (Antoine de), vicaire général de Sarlat,  
NOAILLES (Antoine de), gouverneur de Bordeaux,  
NONTRON,  
NORMANDIE (Charles, duc de), voir Charles V.  
NOTRE-Dame-de-Pitié, chapelle à Sarlat,  
NOULENS,  
NOYON,

O

OBAZINE, Aubazine, abbaye,

ODOLRICUS,  
OHIENART (Arnauld),  
OLIERGUE,  
OLIVI (Pierre-Jean), schismatique,  
ORANGE,  
ORLEANS,  
ORLEANS (Charles, duc d'),  
ORLEANS (Louis, duc d'),  
ORLEANS (Jean, bâtard d'), comte de Périgord, Dunois, Longueville,  
ORLIAGUET,  
ORONCE (le chanoine),  
OROS, C. P.,  
OSSA (Jacques de), voir Duèze.

P

PAINTRE (Mathurin le), "sollicitatore" à Rome,  
PAIX (Tour de la), à Sarlat,  
PALATESIS (Hélias), évêque de Périgueux,  
PALAYRAC, archiprêtre,  
PALAYRAC (Guillaume de), alias Gerald, évêque de Sarlat,  
PALUEL,  
PAMPELUNE,  
PANISSAUT, voir Alba.  
PAPEBROCK, bollandiste,  
PARIS,  
PASCAL, C. L.,  
PASCAL (Pierre), vicaire général de Sarlat,  
PAUL III, pape,  
PAULIAC,  
PAUNAC,  
PAVET de Montpeiran,  
PAVET (Pierre de), seigneur de Montpeiran,  
PAVET (Antoinette de),  
PECH (le),  
PECH (Gaillard del),  
PECHAGUT,  
PECH-BARDAT,  
PECHER (le), voir S<sup>t</sup> Chamans.  
PECHGAUDOU,  
PECHJALOUX, voir Vassal.  
PECHNABRAN,  
PECHGRAND (Tour de), à Beaumont,  
PEDREGES, Puy-de-Rèzes,  
PEGASIUS, évêque de Périgueux,  
PEILLEVOISIN, voir Pelvézi.  
PEIRESC (N. C. Fabri de), conseiller au Parlement d'Aix,  
PELAGRUE, Pellegrue (Jeanne de), dame de la Tourette,  
PELAGRUE (Jean de), dit d'Aspremont, seigneur de Roquecorn,  
PELAGRUE (Jean de), Voir Cantaloup,  
PELISSES (Serène de), dame de Tustal,  
PELO (Bernard et Guillaume),  
PELVEZI, Peillevoisin  
PELVEZI, (le seigneur de),  
PELVEZI, Voir Carbonnières, Reillac.  
PEMBROKE, voir Hastings.  
PENITENTS de Sarlat (Eglise des),  
PENITENTS Blancs de Sarlat,  
PENITENTS Bleus de Sarlat,  
PENTHIEVRE, voir Périgord.  
PEPIN le Bref, roi de France,  
PERCI (Thomas de), chevalier,  
PERGOT (abbé),  
PERIGNAC, voir S<sup>t</sup> Agapit.  
PERIGORD (Comtes de), voir Adalesme, Albret, Antoine, Archambaud, Arnauld, Audebert, Bernard, Blois, Bourbon, Boson, Emme, Gérard, Gilebaud, Guillaume, Hélié, Hildebert, Jacques, Orléans, Ramnulphe, Roger-Bernard, Turpion, Walbodus, Wlgrin.  
PERIGORD (Comtesses de), voir Berta, Foix, Garsinda, Lomagne, Mastas, Pons, Toulouse, Vendôme.  
PERIGORD Voir Talleyrand.  
PERIGORD (Talleyrand de), cap. général pour le roi,  
PERIGORD (Agnès de Talleyrand de), duchesse de Durazzo.  
PERIGORD (Brunissende de Talleyrand de), dame de Soubize,  
PERIGORD (Eléonore de Talleyrand de), dame de Duras,  
PERIGORD (Eléonore de Talleyrand de), comtesse de Clermont d'Aunay,  
PERIGORD (Jeanne de Talleyrand de), comtesse d'Armagnac,  
PERIGORD voir Martres.  
PERIGORD (Sénéchaux de), voir: André, Arrablay, Baignolz, Berleyemont, Beynac, Bouchard, Bourdeille, Castelbajac, Chabot, Chambrilhac, Dome, Espagne, Estissac, Harpedane, Malemort, Montfaucon, Montigny, Melun, Mornay, Péruce, Pontius, Pujols, Ribérac, la Rochefoucauld, Sabanac, Salignac. Servientis.  
PERIGUEUX,  
PERIGUEUX (diocèse de),

PERIGUEUX (évêques de), voir: Assido, Auberoche, Audoin, Bonneval, Bourdeille, Brétenoux, Carterius, Castelnau, Chronope, Coalia, Froterius. Gourdon, Lastours, Maiolio, Martin, Massonnais, Minetis, Monteberulpho, Nauclard, Palatesis, Paterne, Pegasius, Pompadour, Pons. Raoul, Saffarius, Tiberio, Vitabrensis, S<sup>t</sup> Agnan. S<sup>t</sup> Astier, S<sup>t</sup> Front.

PERIGUEUX (l'official de),

PERILLE,

PEROUSE,

PERPIGNAN (diocèse de),

PERRIER (Guillaume), marchand de Montignac,

PER [...] US,

PERUCE (Audouin de). sgr des Cars, C. P.,

PERUCE (Gaultier de), sgr de Saint-Marc, C. F.,

PERUCE (Gaultier de), sgr de la Vauguyon, sénéchal de Périgord,

PERUSSE, voir Brachet.

PESTILLAC,

PESTILLAC (Bertrand de),

PESTILLAC (Amalvy de),

PETIT (Jean),

PETRI (Hélias), abbé de Sarlat,

PEUCH (le seigneur du),

PEYRAC,

PEYRAT, Peyrac (Aymeric de), abbé de Moissac,

PEYRAT (G. du),

PEYRAT (Jean del), luthérien de Sarlat,

PEYRAUX, voir Bonneguise.

PEYRELEVADE,

PEYRET (Guillaume de), sieur de la Roussie,

PEYRIGNAC (S<sup>t</sup> Agapit de),

PEYRILLAC,

PEYROLLIER (Benoît le),

PEYROU ou del Moustier (place du), à Sarlat,

PEYRONNENCQ (Guirauld de), C. A. de Bigaroque,

PEYRONNENCQ (Michel de), seigneur de Montréal,

PHILIPPARIE, famille,

PHILIPPARIE (N.), notaire royal et apostolique,

PHILIPPE I, roi de France,

PHILIPPE-AUGUSTE, roi de France,

PHILIPPE LE HARDI, roi de France,

PHILIPPE LE BEL, roi de France,

PHILIPPE de Valois, roi de France,

PHILIPPE, archevêque de Bordeaux. Voir Chambrilhac.

PHILIPSON (MARTIN),

PIC (le), Picum,

PIC DE LA MIRANDOLE,

PICHARD, chanoine de Périgueux,

PICON (le),

PICUM, Le Pic,

PIE II, pape,

PIE IV, pape,

PIERRE, roi de Castille,

PIERRE, moine des Vaux de Cernay,

PIERRE-BUFFIERE (le seigneur de),

PIERREGOURDE, voir Barjac.

PIERRE-PERTUSE (Guillaume de), chevalier,

PIERRE-TAILLADE, voir Touche-boeuf.

PIGEON (Latgier),

PILES,

PIPINUS, rex,

PISE,

PISSEVI,

PLAMONT (Jean de), notaire à Sarlat,

PLAMONT (Frère Guillaume de), prévôt de la Cathédrale de Sarlat,

PLAMONT (Jean de), le jeune, procureur de Sarlat,

PLAMONT (Raymond de),

PLANOPODIO, voir Plapech.

PLAPECH, voir Martres.

PLAPECH (Guillaume de), Lt du sénéchal de Périgord,

PLAPUTH (Guiraut de),

PLAZAC,

PLENYE (Claude de la), seigneur de Puymartin,

PODIUM-GIROLMI, voir Puy-Guilhem.

POITIERS,

POITIERS (bataille de),

POITIERS (Alphonse, comte de),

POITIERS (Aymar de),

POITIERS (Louis de), comte de Valentinois,

POITIERS (N. de), sire de Chalençon,

POITIERS (Hautcoeur de),

POLIN (Jean), notaire de Sarlat,  
POMMIERS (Reine de), dame de Beynac,  
POMMIERS (Hélie de),  
POMMIERS (Marguerite de),  
POMPADOUR (Geoffroy de), évêque de Périgueux,  
POMPADOUR (Jean, seigneur de), C. C.,  
POMPADOUR (Geoffroi, seigneur de),  
POMPADOUR (Louis, seigneur de), C. C.,  
PONCIE (la),  
PONS (Raymond de), évêque de Périgueux,  
PONS (Regnault de), seigneur de Bergerac,  
PONS (Regnault de), sire de Ribérac et de Montfort, covicomte de Turenne, capitaine pour le roi en Périgord,  
PONS (Regnault de), sire de Ribérac, covicomte de Turenne,  
PONS (Jacques, sire de),  
PONS (Gui, sire de),  
PONS (Jeanne de), comtesse de Périgord,  
PONS (Marthe de), dame de Dome et de St-Vincent,  
PONS (Anne de), dame de Ribérac,  
PONT (le capitaine), C. C.,  
PONT (Jean del),  
PONTBRIANT (Hector de), seigneur de Montréal, C. C.,  
PONTCHARDON (Richard de), chevalier,  
PONTIGNY, abbaye,  
PONTIUS, sénéchal de Périgord,  
PONTRoudier,  
PONTVILLAIN (combat de),  
POPIAN (Siméon de), évêque de Cahors,  
PORCHERES, prieuré,  
PORCHERES, (Frère Bernard de), dominicain,  
PORQUERY (Pierre), franciscain,  
PORQUERY (Petrus), évêque apocryphe de Sarlat,  
PORT DE FOZERE, voir Fozère,  
PORT-Ste-MARIE,  
PORTA (Jean de), évêque de St-Papoul,  
PORTAFE (Jeanne de),  
PORTE (Guillaume la), archiprêtre de Capdrot,  
PORTE (Jean de la), chevalier, seigneur de Jumillac,  
PORTE (Guillaume de la), lieutenant criminel de Sarlat,  
PORTE du Prat (N. de la), lieutenant du prévôt de Périgord,  
PORTE (François de la), seigneur de la Rétaudie, C. P.,  
PORTE (Bernard de la), seigneur de Puyferrat, C. C.,  
PORTE (Charles de la), seigneur de Puyferrat, C. C.,  
PORTE de Mensignac (Anne de la), dame de la Poncie,  
PORTIS (Paulus de), protonotaire apostolique, procureur du cardinal de Gaddis,  
POTIERS (Tour des), à Sarlat,  
POUCH (le capitaine), C. P.,  
POUGET (Bernard du), notaire de Dome,  
POUGET (Jeanne du), dame de Masclat,  
POUGET (Antoinette du), dame du Repaire,  
Pout (Gaillard del), bourgeois de Sarlat,  
POYET, Pouget (Bertrand de), cardinal de Saint-Marcel, 96,  
POYNET (Antoine de), lieutenant-général de Bergerac, président à la Cour des Aides de Périgueux,  
POYNET (N. de), lieutenant-général de Bergerac, son frère,  
PRAMIL (Jean), verrier de Sarlat,  
PRATIS (Sta-Maria de), Prats,  
PRATS,  
PREAU (Hector de), seigneur de Châtillon, C. P.,  
PREVOST, famille,  
PREVOST (Marie), dame de la Force,  
PREVOST (Gabriel), seigneur de Charbonnières, C. P.,  
PREVOST de Sansac (Antoine), archevêque de Bordeaux,  
PREZ (Bernard des), chevalier,  
PREZ (Bertrand des), seigneur de Montpezat,  
PREZ (Hugues des),  
PREZ (Melchior des), seigneur de Montpezat,  
PRINCE NOIR, voir Edouard.  
PROISSANS, prieuré,  
PROUE (Pierre de la),  
PROUHET (Raymond de), seigneur de Feyrac, lieutenant-général de Sarlat,  
PROUHET (Jean de), seigneur de Saint-Clément et Roffi, C. C.,  
PROULIAC,  
PUJOLS (Hugues de), sire de Blanquefort, capitaine de Sauveterre, sénéchal de Périgord,  
PUY-en-Velay (le),  
PUY (Charles du), seigneur de Montbrun, C. P.,  
PUY (François du), seigneur de la Forêt, C. C.,  
PUY de Magnanat (Guillaume du), seigneur de la Forêt,  
PUY (Hélie du), seigneur de la Jarthe,

PUYBETON,  
PUY-DE-CAIRE,  
PUY D'ISSOLU,  
PUY-L'EVEQUE,  
PUY-GUILHEM,  
PUY-GUILHEM, prieuré,  
PUY-MARTIN,  
PUYMIROL,  
PUYPOLHON (Guillaume de), bourgeois de Sarlat,  
PUY DE PICO,  
PUY DES REZES, voir Pédrèges.

Q

QUADRO (Bernard de), curé de Caudon,  
QUEBRIAC (Jean de), écuyer breton,  
QUEMFORT (le comte de),  
QUICHERAT (J.),

R

RADVEUS,  
RAMIARD, voir Royard.  
RAMNULPHE,  
RAMNULPHE, duc de Guienne,  
RAMNULPHE, comte de Périgord,  
RAMPOUX (Guillaume de), bailli de Montflanquin,  
RASSIALS (Bernard de), seigneur de Vaillac,  
RASTIGNAC, voir Chapt.  
RATIER, prieur de Lautrec,  
RAUSAN, ROSAN,  
RAUZEL (le), prieuré,  
RAUZELLI (Geraldus), archiprêtre de Capdrot,  
RAVANELLA, Rabanel.  
RAVARD (Pierre), varlet,  
RAVARD (Jacques),  
RAVENNE,  
RAVILLON (Guillaume de), bourgeois de Sarlat,  
RAYMOND (Arnauld), abbé de Chancelade,  
RAZAC d'Eymet, Razat,  
RE (île de),  
REALVILLE, bastide,  
RECOLLETS de Sarlat,  
REGAGNAC (Pierre de), seigneur de la Brouhe,  
REGNAULD, archiprêtre de Capdrot,  
REGNAULD (Lois), seigneur de Gripel, capitaine d'Oliergue,  
REILLAC, Rillac, famille,  
REILLAC (Gaspard de), dit le capitaine Belcaire, depuis seigneur de Pelvézi, C. L.,  
REILLAC (N. de), archidiacre de Sarlat, dit l'archidiacre ou le sieur de Pelvézi, C. L.,  
REILLAC (Antoine de), seigneur de Pelvézi, Lascourtz, etc., C. L.,  
REMIREBOURG,  
RENAUDIE (la), voir Beaupoil.  
RENNES,  
REOLE (la),  
REPAIRE (le),  
REPOSTE (la), abbaye,  
REQUI (Frère Arnauld), prieur claustral de Sarlat,  
REUVE (Pierre la), bourgeois de Sarlat,  
REVEILHON (Jean de), évêque de Sarlat,  
REVEL (le seigneur de),  
REY (Jean), chimiste,  
REYMONDIE (la), voir Bertin.  
REYNAL, consul de Sarlat,  
REYNIE (Guillaume la), bourgeois de Sarlat,  
RHODES (île de),  
RHODES (Hélie de), prieur claustral de Sarlat,  
RIBERAC,  
RIBERAC (le seigneur de), sénéchal de Périgord,  
RIBES (André de) seigneur de Tournon, Fumel, Gourdon, C. A. de Compagnies,  
RIC (Raoul le), bourgeois de Sarlat,  
RICHARD, roi d'Angleterre,  
RICHARD II, roi d'Angleterre,  
RICHARD II, roi d'Angleterre,  
RICHARD II, ministre de Montignac,  
RICHARD II (Léonard), sieur de la Tour de Baneuil et du Fraysse, greffier en chef à Sarlat,  
RICHIEND (Paul), seigneur de Mouvans, C. P.,  
RIEUCAZE, voir St-Ours.  
RIEUX,  
RIGAL (Martin), chapelain de Gavaudun,  
RIGAUDIE (la), faubourg, porte et tour à Sarlat,  
RIGNAC, famille,

RIGNAC (Etienne), abbé de Sarlat,  
RIGNAC (Pierre de), seigneur du Vern, gouverneur de Montfort,  
RIONS,  
RIVIARD (Hélie), damoiseau,  
RIVIERE (Jean de la), ministre,  
RIVIERE (N. de la), C. C.,  
ROATH (Etienne le), bourgeois de Sarlat,  
ROBERT (Claude),  
ROC-AMADOUR, abbaye,  
ROCELLA, Rousset,  
ROC-DE-MAREUIL,  
ROC-DE-TAYAC,  
ROC-VIGNEYROL,  
ROC-DE-VITRAC,  
ROCHE (Bertrand de la), chevalier,  
ROCHE-L'ABEILLE (combat de),  
ROCHEFORT (Bozon de), damoiseau de Bidoire,  
ROCHEFORT (le sieur de), C. C.,  
ROCHEFLORENT,  
ROCHEFOUCAULD (Guy de la), seigneur de Vertueil,  
ROCHEFOUCAULD (Jean de la), sénéchal de Périgord,  
ROCHEFOUCAULD (François, comte de la), C. P.,  
ROCHEFOUCAULD (Louis de la), baron de Montendre, C. P.,  
ROCHEFOUCAULD (François, comte de la), C. P.,  
ROCHELLE (la),  
RODE (la),  
RODIS (Pierre de),  
RODEZ,  
ROEMOND (Florimont de),  
ROFFIGNAC, famille,  
ROFFIGNAC (Bertrand de), évêque de Sarlat,  
ROFFIGNAC (Jean de), seigneur de Richemont,  
ROFFIGNAC (Bertrand de), prieur claustral de Sarlat,  
ROFFIGNAC (Regnaud de), seigneur de Meaulee,  
ROFFIGNAC (Christophe de), Président au Parlement de Bordeaux,  
ROFFIGNAC (N. de) (?), seigneur de Chavagnac, C. P.,  
ROFFIGNAC (Madeleine de),  
ROGER-BERNARD, comte de Périgord,  
ROGIER DE BEAUFORT.  
ROGIER DE BEAUFORT (Nicolas), comte de Beaufort, sire de Limeuil,  
ROGIER DE BEAUFORT (Jean), seigneur de Limeuil, C. A., puis F.,  
ROGIER DE BEAUFORT (Baubelin ou Brandelin), bâtard de Limeuil, C. A.,  
ROGIER DE BEAUFORT (Pierre), vicomte de Turenne, C. F.,  
ROGIER (Gérauld),  
ROGIER (Raoul), consul de Sarlat,  
ROGIER (Etienne), consul de Sarlat,  
ROMANS (Pierre-Burgondion de), évêque de Sarlat,  
ROME,  
ROSENAC (le sieur de),  
ROQUE (Guillaume de la), sieur de la Clausade,  
ROQUEBRAL,  
ROQUECORN, voir Aspremont.  
ROQUE-GAJAC (la),  
ROQUE-MARTIN (la), nunc le Roc-de-Marty, voir Solminhac.  
ROQUE-MEYRALS (la),  
ROQUENADEL,  
ROQUEPINE, bastide,  
ROQUETA, Rouquette,  
ROTH (Pierre), bourgeois de Sarlat,  
ROUCH (Raoul le), bourgeois de Sarlat,  
ROUEN,  
ROUILLE (Richard le), abbé d'Hérivaux, nommé évêque de Sarlat par le roi,  
ROUMEJOUX (A. de).  
ROUSSEAU (Marguerite), dame de Puyferrat,  
ROUSSEL (Gérard), prêtre de Sarlot,  
ROUSSET (Paul), sieur du Cluzeau,  
ROUSSIE-lès-Sarlat (la),  
ROUSSILLE, châellenie,  
ROUVERADE (la),  
ROUX, viguiers de Campagnac, famille,  
ROUX (Jean de), seigneur de Campagnac, C. C.,  
ROVIARDI, de Royard (Itier), chanoine, chantre de Saintes,  
ROY (Raymond du), moine d'Uzerche, puis ministre à Sarlat,  
ROYALE (Place) à Sarlat,  
ROYARD (Arnauld de), évêque de Sarlat,  
ROYE (Gaston de), conseiller au sénéchal, 1<sup>er</sup> consul de Sarlat,  
ROYERE (Pierre de), bourgeois de Tulle,

RUBOY (Jean), official de Cahors,  
RUDEL (Jacques), qualifié comte de Périgord,  
RUDEL (Hélie),  
RUDELLE (Gérauld), consul de Sarlat,  
RUE (la), faubourg, porte et tour à Sarlat,  
RUFFIER (Alain), écuyer breton,  
RUPE (Amalvin de), consul de Dome,

S

SABANAC (Gérauld de), sénéchal de Périgord,  
SABAZAN,  
SABOULIAC (Jean de),  
SAFFARIUS, évêque du Périgueux,  
SAILLANT (Arnauld de Lasteyrie du), seigneur du Luc, C. C.,  
SAINT-AGAPIT de Pérignac,  
SAINT-AGNAN, évêque de Périgueux,  
SAINTE-ALVERE,  
SAINT-AMAND, solitaire,  
SAINT-AMAND de Boixe,  
SAINT-AMAND de Coly, abbaye,  
SAINT-AMAND de Simeyrols,  
SAINT-ANDRE de Bordeaux,  
SAINT-ANDRE lès-Sarlat,  
SAINT-ANDRE (Guillaume de), chroniqueur,  
SAINT-ASTIER,  
SAINT-ASTIER (Pierre de), évêque de Périgueux,  
SAINT-ASTIER (Guillaume de), dominicain,  
SAINT-ASTIER (Marguerite de), dame de Fayolle,  
SAINT-ASTIER (Catherine de), dame de Montréal,  
SAINT-ASTIER des Bories (Jeanne de),  
SAINT-ASTIER (Jean de), seigneur des Bories, C. P.,  
SAINT-ASTIER (Henri de), seigneur des Bories,  
SAINT-AUBIN (Guillaume de), lieutenant du capitaine de Montignac,  
SAINT-AUGUSTIN,  
SAINT-AVIT de Balares,  
SAINT-AVIT Sénieur,  
SAINT-AVIT sur-Lède,  
SAINTE-BASEILLE,  
SAINT-BENOIT,  
SAINT-BERNARD,  
SAINT-CAPOUAN, évêque de Cahors,  
SAINT-CAPRAZI, Caprais, d'Agen,  
SAINT-CERE, Seré,  
SAINT-CERNIN de Lherm,  
SAINT-CHAMANS (Jean de), seigneur du Pêcher et de Pazayac, C. C.,  
SAINT-CHAMARANS,  
SAINT-CHRISTOPHE de Montbazillac,  
SAINT-CHRISTOPHE de Montferrand,  
SAINT-CIRCQ (Pierre de), C. A.,  
SAINTE-CLAIRE (Religieuses de Sainte-), à Sarlat,  
SAINT-CLAR, famille,  
SAINT-CLAR, (Raymond de), seigneur de Puymartin, C. C.,  
SAINT-CLAR, (Renaud de), seigneur de Puymartin,  
SAINT-CLAR, (Suzanne de),  
SAINT-CLAR, (Guillaume), procureur syndic de Sarlat,  
SAINT-CLAR, (N.), jurat de Sarlat,  
SAINTE-COLOMBE (Porte de), à la Linde,  
SAINTE-COLOMBE (Austence de), évêque de Sarlat,  
SAINT-CREPIN,  
SAINT-CRESCENT,  
SAINTE-CROIX,  
SAINT-CYBARD d'Angoulême, abbaye,  
SAINT-CYPRIEN,  
SAINT-DAMIEN de Granges,  
SAINT-DENIS (bataille de),  
SAINT-DIDIER ou Dizier,  
SAINT-DOMINIQUE,  
SAINT-DOMINIQUE (couvent de), à Bergerac,  
SAINT-DOMINIQUE à Belvès,  
SAINT-DOMNOLENE,  
SAINT-DONAT,  
SAINT-ELOI, évêque de Noyon,  
SAINT-EMILION,  
SAINT-ESPRIT (chapellenie du), à Sarlat,  
SAINT-ETIENNE de Borchet, Boisse,  
SAINT-ETIENNE de Toulouse,  
SAINT-EUDES, voir Odon.  
SAINTE-EULALIE de Puyguilhem,

SAINT-FELIX de Reillac,  
SAINTE-FOY-LA-GRANDE,  
SAINT-FRANCOIS (couvent de), à Sarlat,  
SAINT-FRONT, premier évêque de Périgueux,  
SAINT-FRONT (Reliques de),  
SAINT-FRONT de Bruse,  
SAINT-GENIEZ,  
SAINT-GENIEZ, Voir Gontaut.  
SAINT-GEORGES,  
SAINT-GERMAIN du Drot,  
SAINT-GERMAIN en-Laye,  
SAINT-GERMAIN de Ravanelle,  
SAINT-GILLES, comté,  
SAINT-GILLES (Françoise de), dame de la Salle,  
SAINT-GREGOIRE de Tours,  
SAINT-HILAIRE de Doissac,  
SAINT-HILAIRE de Monasterio, de Moustiers,  
SAINT-IRIEIX-la-Perche,  
SAINT-JACQUES en Galice,  
SAINT-JACQUES de Trape, ou de la Trape,  
SAINT-JEAN d'Agen,  
SAINT-JEAN d'Angéli,  
SAINT-JEAN d'Aubeterre (église de),  
SAINT-JEAN de Fozère,  
SAINT-JEAN de Molières,  
SAINT-JEAN de Puyguilhem, de Podio-Girolmi,  
SAINT-JEAN de Sarlat (église de),  
SAINT-JEAN de Sarlat (portique de),  
SAINT-JEAN (le sieur de), voir Serval.  
SAINT-JORY (Pierre de),  
SAINT-JULIEN,  
SAINT-JUNIEN,  
SAINT-LAURENT (le cardinal de),  
SAINT-LAZARE,  
SAINT-LEGER, voir Lidon.  
SAINT-LEON,  
SAINT-LEON, prieuré,  
SAINT-LEONARD (Armand de), abbé de Sarlat,  
SAINTE-LIVRADE,  
SAINT LOUIS, roi de France,  
SAINT-LUCIEN,  
SAINT-MACAIRE,  
SAINT-MARCEL, abbaye,  
SAINTE-MARIE d'Aurevilla, d'Eyrenville,  
SAINTE-MARIE de Berrat,  
SAINTE-MARIE de Borbol,  
SAINTE-MARIE de Capella, de Capelou,  
SAINTE-MARIE de Carlux,  
SAINTE-MARIE de Esternâ, de Lesterne,  
SAINTE-MARIE de Gauvaudun,  
SAINTE-MARIE de Mercato,  
SAINTE-MARIE de Moncuq,  
SAINTE-MARIE de Monte,  
SAINTE-MARIE de Monteton,  
SAINTE-MARIE de Montignac,  
SAINTE-MARIE de Montsaguel,  
SAINTE-MARIE de la Mothe,  
SAINTE-MARIE de Pratis,  
SAINTE-MARIE de Rocellâ,  
SAINTE-MARIE de Sales,  
SAINTE-MARIE de Sarlat,  
SAINTE-MARIE de Sergiaco, Sérignac,  
SAINTE-MARIE de Temniac,  
SAINTE-MARIE de Valle, d'Envals,  
SAINTE-MARIE-MADELEINE (chapelle de),  
SAINT-MARS (Hue de), capitaine de Montignac, C. F.,  
SAINTE-MARTHE,  
SAINTE-MARTHE, (les Frères de),  
SAINT-MARTIAL, premier évêque de Limoges,  
SAINT-MARTIAL, premier évêque de Limoges,  
SAINT-MARTIN de Cahusac,  
SAINT-MARTIN de Calviac,  
SAINT-MARTIN des-Champs, prieur,  
SAINT-MARTIN de Campagnac,  
SAINT-MARTIN de Drot,  
SAINT-MARTIN de Gardelas, de Gardelle,  
SAINT-MARTIN de Genebredo, de Génibrède,

SAINT-MARTIN de Lenville,  
SAINT-MARTIN de Pertus,  
SAINT-MARTIN de Saussignac,  
SAINT-MAURICE,  
SAINT-MICHEL de Cadouin, chapelle,  
SAINT-MICHEL de Lentes,  
SAINT-MICHEL (Robert de), abbé de Sarlat,  
SAINT-MICHEL (Raynald de), damoiseau de Lestignac,  
SAINTE MONDANE, mère de saint Sacerdos,  
SAINTE MONDANE, mère de saint Sacerdos,  
SAINT-MAIXENT,  
SAINTE-NATHALENE,  
SAINT-NICAISE,  
SAINT-NICOLAS-lès-Sarlat,  
SAINT ODON, Eudes, abbé de Cluny et de Sarlat,  
SAINT-OURS (François de), seigneur de la Bourlie, C. P.,  
SAINT-OURS (N. de), seigneur de Rieucaze,  
SAINT-PANTALY,  
SAINT-PARDOUX,  
SAINT-PASTOUR,  
SAINT-PAUL,  
SAINT-PAUL (Foulque de), aumônier de Sarlat,  
SAINT PAULIN de Nôle,  
SAINT-PIERRE,  
SAINT-PIERRE d'Auvert, du Vergt-de-Biron,  
SAINT-PIERRE- de Cadory,  
SAINT-PIERRE de Corn,  
SAINT-PIERRE de Gaujac, Gaugeas,  
SAINT-PIERRE de Monestier,  
SAINT-PIERRE de Montant,  
SAINT-PIERRE de Nessa, d'Eynesse,  
SAINT-PIERRE de Roqueta, de Rouquette,  
SAINT-PIERRE de Tounes, Toules, Tonces, Tonneins, (?)  
SAINT-PIERRE de Vespâ,  
SAINT-PIERRE (Chapelle de), à Sarlat,  
SAINT-POMPON,  
SAINT-PONS de Thomières,  
SAINT-PROJET, voir la Fon-Dejean.  
SAINT-QUENTIN,  
SAINT-QUENTIN (bataille de),  
SAINT-RABIER,  
SAINTE-RADEGONDE,  
SAINT-SACERDOS,  
SAINT-SACERDOS de Aurencâ, de Laurenque, prieuré,  
SAINT-SARDOS, prieuré,  
SAINT-SATURNIN,  
SAINT-SATURNIN de Aunac, de Agnac,  
SAINT-SAUVEUR et de Saint-Sacerdos (Eglise de),  
SAINT-SAUVEUR (Vicomé de),  
SAINT-SELVE (Denis),  
SAINT-SERNIN de Beaumont,  
SAINT-SERNIN de la Barde,  
SAINT-SERNIN de Lherm,  
SAINT-SERNIN de Reillac,  
SAINT-SERNIN Voir Buade.  
SAINT-SEURIN de Prats,  
SAINT-SEVERIN,  
SAINT-SIMEON de Gourdon,  
SAINT-SOUR,  
SAINT-SUAIRE,  
SAINT-SUBRA, voir Saint-Cyprien.  
SAINT-SULPICE de Pic, .  
SAINT-SULPICE, voir Ebrard.  
SAINT-TAURIN,  
SAINT-THIBERY, abbaye,  
SAINT-THOMAS de Montignac, prieuré,  
SAINT-Trophime,  
SAINT-VICTOR de Marseille, abbaye,  
SAINT-VINCENT,  
SAINT-VINCENT de Badefol,  
SAINT-VINCENT de Paluel,  
SAINTEs,  
SALERNE,  
SALERS,  
SALES de Belvès,  
SALIGNAC,  
SALIGNAC, famille,

SALIGNAC (Hélie de), évêque de Sarlat, archevêque de Bordeaux,  
SALIGNAC (Pons de), évêque de Sarlat,  
SALIGNAC (François de), évêque de Sarlat,  
SALIGNAC (Louis I de). évêque de Sarlat.  
SALIGNAC (Louis II de), évêque de Sarlat,  
SALIGNAC (Mainfroy, seigneur de), capitaine de Montignac, C. F.,  
SALIGNAC (Raymond, sgr de), chevalier, sénéchal du Périgord et du Quercy,  
SALIGNAC (Pierre de),  
SALIGNAC (Jean de),  
SALIGNAC (Raymond de), sgr de Fénelon,  
SALIGNAC (Barthélemy de), écrivain,  
SALIGNAC (Jean de), chantre de Sarlat,  
SALIGNAC (Pons de), grand archidiacre de Sarlat,  
SALIGNAC (Hélie de), seigneur de Fénelon,  
SALIGNAC (Bertrand de), seigneur de la Mothe-Fénelon,  
SALIGNAC (Pierre de), chantre de Sarlat,  
SALIGNAC (Odet de), seigneur de Gaulejac,  
SALIGNAC (Armand de), seigneur de Gaulejac, C. C.,  
SALIGNAC (Jean de), seigneur de Fénelon, C. C.,  
SALIGNAC (Pierre de), seigneur de Fompitou, C. C.,  
SALIGNAC (Pierre de), seigneur de Vouillac, C. C.,  
SALIGNAC (Jean de), prévôt de Sarlat,  
SALIGNAC (Catherine de), baronne de Biron,  
SALIGNAC (Gabrielle de) dame de la Douze,  
SALIGNAC (Jeanne de), dame de Puybeton,  
SALIGNAC (Anne de), dame du Barri,  
SALIGNAC (Isabeau de), dame de Saint-Sernin,  
SALIGNAC (Louise de), dame de Chabans,  
SALIGNAC (Messieurs de),  
SALIGNAC, voir Gontaut.  
SALIS de la Batut, famille,  
SALIS (Antoine de), seigneur de la Batut, lieutenant-général de Sarlat,  
SALIS (Jean de), seigneur de la Batut, C. C., capitaine d'une compagnie bourgeoise de Sarlat, 1<sup>er</sup> consul,  
SALIS (Jean de), seigneur des Yvières et de Palomières, C. C.,  
SALE (la), C. C.,  
SALLE (la), voir Bourdeille.  
SALVAING (L.), consul du Sarlat,  
SALVETAT (la),  
SALVETAT de Caumont, prieuré,  
SALVI,  
SALVIAC,  
SANABOLUS, abbé de Genouillac,  
SARLAT,  
SARLAT Pépin, bienfaiteur,  
SARLAT Charlemagne, bienfaiteur,  
SARLAT Bernard, comte de Périgord, donne Sarlat à Cluny,  
SARLAT S<sup>t</sup> Odon, abbé de Cluny, 1<sup>er</sup> abbé de Sarlat,  
SARLAT  
SARLAT S<sup>t</sup> Bernard à Sarlat,  
SARLAT Bulle d'Eugène III,  
SARLAT  
SARLAT Le Livre de Paix,  
SARLAT Erection de l'Evêché,  
SARLAT  
SARLAT Sarlat fortifié,  
SARLAT  
SARLAT Peste noire et fondation de l'hôpital de la Bouquerie,  
SARLAT  
SARLAT Trahison de Donadei,  
SARLAT  
SARLAT Remise de Sarlat au roi d'Angleterre,  
SARLAT Construction de Ste-Marie,  
SARLAT Construction de Ste-Marie,  
SARLAT Soumission de Sarlat au roi de France,  
SARLAT Soumission de Sarlat au roi de France,  
SARLAT Le duc de Bretagne devant Sarlat,  
SARLAT Le duc de Bretagne devant Sarlat,  
SARLAT Les Sarladais prennent et détruisent le fort de Vitrac,  
SARLAT Les Sarladais prennent et détruisent le fort de Vitrac,  
SARLAT Construction de la Tour de la Paix,  
SARLAT  
SARLAT Jeux du Carnaval,  
SARLAT  
SARLAT Peste,  
SARLAT  
SARLAT Armes de Sarlat,  
SARLAT

SARLAT Première pierre de la Cathédrale,  
SARLAT Consécration de Ste-Marie,  
SARLAT Famine,  
SARLAT Famine,  
SARLAT Origine du protestantisme,  
SARLAT Sécularisation de l'abbaye,  
SARLAT Les protestants occupent Ste-Marie,  
SARLAT Les protestants occupent Ste-Marie,  
SARLAT Siège de Sarlat par Duras,  
SARLAT Peste et famine,  
SARLAT Peste et famine,  
SARLAT Prise de Sarlat par Vivans,  
SARLAT Vivans chassé,  
SARLAT Sarlat repris par les catholiques,  
SARLAT Sarlat repris par les catholiques,  
SARLAT Présidial de Périgueux transféré à Sarlat,  
SARLAT Présidial de Périgueux transféré à Sarlat,  
SARLAT Fondation du collège de Blancher,  
SARLAT Construction de la Tour Neuve,  
SARLAT Construction de la Tour Neuve,  
SARLAT Séminaire à Sarlat,  
SARLAT Séminaire à Sarlat,  
SARLAT Siège de Sarlat par le vicomte de Turenne,  
SARLAT Siège de Sarlat par le vicomte de Turenne,  
SARLAT Prise de Sarlat par les ligueurs et reprise par les habitants,  
SARLAT Prise de Sarlat par les ligueurs et reprise par les habitants,  
SARLAT Prise de Sarlat par Montpezat,  
SARLAT Siège de Sarlat transféré à Belvès,  
SARLAT Attaque de Sarlat par le baron de Beynac,  
SARLAT Attaque de Sarlat par le baron de Beynac,  
SARLAT Soumission de Sarlat à Henri IV,  
SARLAT Récollets,  
SARLAT Clarisses,  
SARLAT Hôtel-de-Ville reconstruit,  
SARLAT Les premiers évêques de Sarlat,  
SARLAT Les premiers évêques de Sarlat,  
SARLAT (Abbés de). Voir Adacius, Albusson, Arnauld, Assenarius, Americus, Bassenus, Bernard, Comarque, Cornil, Cromiac, du Couderc, Fénelon, Gérald, Gyrbertus, Hubert, Limejouls, Magnanac, Monteleonardo, Petri, Rignac, St-Léonard, St-Michel, St-Odon, Siorac, Stapone, Ste-phanus, Vals, Villemur, Vinione.  
SARLAT (Evêques de). Voir Abzac Arnaldi, Aspremont de Roque-, corn, Aydie, Bérenger, Bonald, Bonneval, Castelnau, la Cropte, Gaddis, Gaillard, Gontaut, Itier, Lami, Larmandie, Malayoles, Mayrolles, Palayrac, Porquéry, Réveillon, Roffignac, Romans, Royard, Ste-Colombe, Salignac, Sendreus, Senneterre.  
SARLAT (Portes et faubourgs de), voir la Bouquerie, Lendrevie, la Rigaudie, la Rue.  
SARLAT (Tours de) voir Abbé, Blanquie, Bourreau, Guerre, Johandy de Bo, Marguerite-Burlado, Neuve, Paix, Potiers, la Rigaudie, la Rue.  
SARLATENSIS (prior conventus),  
SARRAZAC,  
SARRAZINS (Tour des), à Beynac,  
SARRUM,  
SAULIERE (Balthazar de la), sieur de Bramarigues et de Lavergne, Lt de la compagnie de gendarmes de Vivans, C. P.,  
SAUNHAC de Belcastel (Bertrand de),  
SAUNHAC (Yves de),  
SAUNHAC (Raymond de), seigneur du Faussat,  
SAURET (Jacques-Calmine-François de), seigneur de Lasfonds, baron de Berbiguières, chev. de St-Louis,  
SAUSSIGNAC,  
SAUVE (la), abbaye,  
SAUVEBOEUF,  
SAUVETERRE,  
SAUZET,  
SAVOIE (Honorat de), marquis de Villars, amiral de France,  
SCELLES (le sr de),  
SCHEINER (Christophe), S. J., astronome,  
SCHYRLE de Reita, astronome,  
SECCHI (le Père), S. J., astronome,  
SEDAN,  
SEDIERES (Bernard de),  
SEDIERES (François de), seigneur de Colonges, C. C.,  
SENDELI (J.),  
SEGUIN (Pierre),  
SEGUR,  
SEGUR-THEOBON (Catherine de), dame de Fénelon,  
SELVE (Léonard), bourgeois de Sarlat,  
SENDREUS, Sendreux, Sendrieux,  
SENDREUS (Guillaume de), prieur de St-Léon, évêque de Sarlat,  
SEGLER (Pierre), chevalier,  
SENNETERRE, S<sup>t</sup> Nectaire, (François de), évêque de Sarlat,  
SENNETERRE (Jean de), sénéchal de Beaucaire, C. C.,  
SEOU (le), rivière,  
SEPT-FONTS, abbaye,  
SERE (la), rivière,

SERGEAC, Sergiacum,  
SERIGNAC,  
SERILHAC, voir Fautoas.  
SERRE (la),  
SERRE (la), Voir Abzac.  
SERRE (la),  
SERVAL (Jean de), C. A. de Bigaroque,  
SERVAL (N. de), sieur de St-Jean, C. P.,  
SERVAL (Pons de), seigneur de Bétou, coseigneur de Siorac, C. P.,  
SERVATI (Reginald), capitaine de Brantôme,  
SERVIENTIS (Pierre), sénéchal de Périgord,  
SERVOLE (Bertrand de), damoiseau de Dodrac,  
SEYRAC (Anne de), dame de la Serre,  
SIBOLA (Thomas), dit Cava-Bassa,  
SICILE,  
SICILE (Charles, roi de),  
SICILE (Frédéric III, roi de),  
SICILE (Jean de), duc de Durazzo,  
SICILE (Jeanne, reine de),  
SICILE (Jeanne de),  
SICILE (Marguerite de),  
SIDOINE Apollinaire, évêque de Clermont,  
SIGEBERT, roi de Guienne,  
SIGERIC, roi des Wisigoths,  
SIGIACENSE monasterium, v. Issigeac.  
SIMEYROLS,  
SIMON (Philippe), conseiller du roi,  
SINGLIER (Etienne), bourgeois de Sarlat,  
SIORAC,  
SIORAC (R. de), abbé de Sarlat,  
SIORAC (Bertrand de), archiprêtre de Capdrot,  
SIORAC (Henri, Hugues et Guillaume de), seigneurs de Siorac,  
SIREUIL (Pierre de), damoiseau de St-Quentin,  
SIREY (le), voir Siriès.  
SIREY, secrétaire greffier de la commune de Sarlat,  
SIRIES (le sieur du), C. P.,  
SITIUS, florentin,  
SOL (maison del), à Dome-Vieille,  
SOLIGNAC, abbaye,  
SOLMINHAC (Arnauld de),  
SOLMINHAC (N. de), C. C.,  
SOLMINHAC (Jean de), seigneur de la Roque Martin, capitaine de Dome, C. C.,  
SOREL (Agnès),  
SORN, Sort,  
SORN (Raymond de), C. A. de Compagnies,  
SORNIER (Guillaume de), bourgeois de Sarlat,  
SORRIAS (Martin de), bourgeois de Tulle,  
SOUBISE,  
SOUBISE, (le sr de),  
SOUCHER (Pierre), bourgeois de Sarlat,  
SOUILLAC, abbaye,  
SOUILLAC (Jacob de), seigneur d'Azerac,  
SOUMENSAC, Somensac,  
SOURCHES (Jean de), seigneur de Malicorne, gouverneur du Poitou,  
SOURZAC,  
SPONDE,  
STAPONE (Arnauld de), abbé de Sarlat,  
STEPHANUS, abbé de Sarlat,  
SUAU (Jean), marchand de Sarlat,  
SUDRIE (Jean de la), seigneur de Calveyrac, C. C.,  
SUDRIE (Mathelin de la), C.C.,  
SUDRIER (Pierre le), bourgeois de Sarlat,  
SURAN (Bertrand), C. A.,  
SYREUILH, Sireuil (le chanoine de), chroniqueur,

T

TAILLEBOURG,  
TALARD (le vicomte de),  
TALBOT (Jean),  
TALBOT (N.), seigneur de l'Isle,  
TALLEYRAND,  
TALLEYRAND (Antoine), cardinal de Périgord, apocryphe,  
TALLEYRAND (Hélie), cardinal de Périgord,  
TALLEYRAND (Boson), sire de Chalais,  
TALLEYRAND (Boson), sire de Grignols,  
TALONARI (Etienne),  
TAMIZEY de Larroque,  
TAMNIERS, prieuré,

TANI, voir Terny.  
TANTON (Richard), C. A.,  
TAPINOIX, jurat de Sarlat,  
TARDE (Jean), chanoine de Sarlat, chroniqueur. Introduction, passim,  
TARDE (Jean), curé de Saint-Amand de Belvès,  
TARDE (Michel),  
TARDE (Gabriel),  
TARDE (Jeanne),  
TARENTE (Louis de),  
TARTAS,  
TAUR (Eglise du) à Toulouse,  
TAYAC-sur-Vézère,  
TAYAC-sur-Vézère (le Roc de),  
TAYAC-sur-Vézère Voir Beynac.  
TEJAN (Guillaume),  
TEMNIAC,  
TERNY (Luc de),  
TERRADE (la),  
TERRASSON, abbaye,  
TERRIDE,  
TESSON (Antoine), archiprêtre de Capdrot,  
TETE-NOIRE, C. A. de Compagnies,  
THEMINES, voir Lauzières.  
THENON,  
THEODEBERT, roi de Guienne,  
THEODORIC, roi des Wisigoths,  
THEODORIC II, roi des Wisigoths,  
THEODORIC, fils de Clovis I,  
THEODORIC,  
THIERRI III, roi de Neustrie,  
THIVIERS,  
THOMAS (le Bienheureux Pierre), patriarche de Constantinople,  
THONAC,  
THORISMOND, roi des Wisigoths,  
THOU (J. A. de), historien,  
THUMERY (Jean de), seigneur de Boissize,  
TIBERIO, de Thiviers (Raynaldus de), évêque de Périgueux,  
TILHET (Georges du), baron d'Orgueil et Mauroux,  
TOMINS (Arnauld), chapelier de Sarlat,  
TONCES,  
TONNEINS, .  
TOUCHEBOEUF-Beaumont (Jacques de), seigneur de Pierretailade,  
TOULES,  
TOULOUSE,  
TOULOUSE (Comté de),  
TOULOUSE (diocèse de),  
TOULOUSE (Marie de), comtesse de Périgord.  
TOULOUSE (Guillaume de), sénéchal du roi d'Angleterre,  
TOUNES,  
TOUR (Pierre de la),  
TOUR-BLANCHE (Pierre de la),  
TOUR D'AUVERGNE (Gilles de la), protonotaire,  
TOUR D'AUVERGNE (Agne de la), seigneur de Limeuil, vicomte de Turenne,  
TOUR D'AUVERGNE (Jacques de la), seigneur de Fleurac, C. P.,  
TOUR D'AUVERGNE (Galliot de la), seigneur de Limeuil et de Lanquais, C. P.,  
TOUR D'AUVERGNE (Gilles de la), seigneur de Limeuil,  
TOUR D'AUVERGNE (Henri de la), vicomte de Turenne, duc de Bouillon,  
TOUR D'AUVERGNE (Antoine de la), vicomte de Turenne,  
TOUR D'AUVERGNE (Gilles de la), abbé d'Uzerche,  
TOUR de Cambou it (Bertrand de la), archevêque de Salerne, cardinal.  
TOURETTE (la), voir Vassal.  
TOURON (le), près de Villefranche,  
TOURS,  
TOURS, (Porte des), à Dome,  
TOURTOIRAC, abbaye,  
TRAPE (la),  
TRAU (la),  
TRAU (Isabelle de la), dame de Montferrand,  
TREIGNAC (le seigneur de),  
TREMOLAT,  
TREMOUILLE (Georges de la), ministre de Charles VII,  
TRENTE (concile de),  
TRENTE (combat des),  
TUGIE (François de la), seigneur de Rieux, C. P.,  
TULLE, abbaye XLIII,  
TURENNE,  
TURENNE, Voir Pons, Rogier, la Tour d'Auvergne.

TURENNE (Raymond IV, vicomte de),  
TURENNE (Alix de), dame de Montignac,  
TURENNE (Marguerite de), dame de Bergerac,  
TURENNE (Galliot de), baron d'Aynac, C. C.,  
TURGIA, mère de saint Eloi,  
TURNAC,  
TURRIBUS (de), voir Lastours.  
TURPION, comte d'Angoulême et de Périgord,  
TURSAC,  
TUSTAL, maison,  
TUSTAL (Guillaume), bourgeois de Sarlat, procureur du roi à Sarlat, conseiller au Parlement de Bordeaux,

U

UNIONE (H. de), voir Vinione.  
URBAIN V, pape,  
URBAIN VIII, pape,  
URGEL (le cardinal d'),  
URSINO (Flavio), antiquaire,  
UXELLODUNUM,  
UZERCHE, abbaye,  
UZES,  
UZESTE,

V

VACA, dit Vaquela (Arnauld), damoiseau de Couze,  
VACHIERES (les), voir Veysnières.  
VAILLAC,  
VAISSETE (Dom),  
VAISSIERE (la), fort,  
VAL (Raymond de), chevalier,  
VALATTE (Jean), prébendier de Sarlat,  
VALETONT,  
VALIGNY, écuyer du duc de Bouillon,  
VALLE (de),  
VALOIS (Charles de), comte d'Auvergne,  
VALOJOUX, prieuré,  
VALS (de), de Vallibus, de Vaux,  
VALS (Guirauld de), abbé de Sarlat,  
VALS (Bernard de), abbé de Sarlat,  
VALS (Pierre de), prieur de la Salvétat,  
VALSERUS (Marcus), sénateur d'Augsbourg,  
VARIES (les), voir les Bories.  
VASSAL (Fortanier), cardinal,  
VASSAL de la Tourette (Bertrand de), seigneur de Montviel, C. C.,  
VASSAL de la Tourette (Jean de), archidiacre de Sarlat, C. C.,  
VASSAL de la Tourette (Antoine de), seigneur de la Tourette,  
VASSAL de la Tourette (Jeanne de),  
VASSINHAC (Guillaume de), sous-prieur de Sarlat,  
VASSINHAC (Gédéon de), gouverneur de Turenne,  
VAUR (Jean), cleric de Sarlat,  
VAUX, prieuré,  
VAUX, Voir Vals.  
VAUX de Cernay (les), abbaye,  
VAYRAC,  
VAYRES, château,  
VAYROLES (Geoffroy de), archevêque de Toulouse,  
VENDOME (Eléonore de), comtesse de Périgord,  
VENDOME (Bouchard, comte de),  
VENTADOUR,  
VENTADOUR, (le comte de),  
VENUS (Port de),  
VER (le), Vernh,  
VER, voir Vergt.  
VERBAIS, Vervaix (François de), seigneur de Masclat, C. P.,  
VERBELET, Verbelay, C. P.,  
VERCANTIERE (la),  
VERDRAC,  
VERDUN,  
VERNHOLE (la), la Vergnole, voir Cueilhe.  
VERGONZAC (le sieur de), C.C.,  
VERGT,  
VERGT de Biron,  
VERNEILH-Puyrazeau.  
VERTI-CASTRO, Veteri-Castro, Vielcastel (Jean de), C. A.,  
VERTUEIL,  
VERTUEIL, (Raymond de), seigneur de Feuillas, maître des requêtes,  
VERTUS, comté,  
VERULUM,  
VESONNA.

VESPA,  
VESSALUS, voir Vassal.  
VESTOUR (Michel le), bourgeois de Sarlat,  
VEYRAC (Jean de), évêque de Limoges,  
VEYRIERES (François de), seigneur de Saint-Germain, C. P.,  
VEYRIGNAC,  
VEYSSIERES (les), prieuré,  
VEYSSIERES (Antoine de), conseiller magistrat, 2<sup>e</sup> consul de Sarlat,  
VEYSSIERES 1<sup>er</sup> consul,  
VEYSSIERES (Hélie de), sieur de Maillac, chirurgien,  
VEZAC,  
VEZELAY, abbaye,  
VEZERE, rivière,  
VEZINS de Charri (Jacques de), sieur de Lugagnac,  
VEZIS (B.), bourgeois de Sarlat,  
VIA-VETERI, Viveille (Radulphus de), curé de Dome,  
VIC de Lomagne,  
VIE (Arnauld de la), vicomte de Villemur,  
VIEIL-Siourac, Siorac (Notre-Dame de),  
VIENNE,  
VIENNE, (Jean de),  
VIETE, mathématicien,  
VIGERIE (La), voir Gimel.  
VIGIER, famille.  
VIGIER, (Robert), seigneur de Borrèze et du Claux, coseigneur de Salignac,  
VIGIER, (Hélie), damoiseau de Sarlat,  
VIGIER, (Adhémar), chevalier de Carlux,  
VIGIER, (Alix),  
VIGIER, (J.),  
VIGIER, (Catherine), dame de Bourdeille,  
VILHERSAC (Pierre), bourgeois de Sarlat,  
VILLAC,  
VILLA-FAVEROSA (Philippe de), sénéchal d'Alfonse, comte de Toulouse,  
VILLANDRANDO (Rodrigo de), comte de Ribadeo,  
VILLANDRAUT,  
VILLANI,  
VILLARS, voir Savoie.  
VILLEBEAU,  
VILLEBOIS,  
VILLEFRANCHE de Périgord, bastide,  
VILLEFRANCHE du Queyrou,  
VILLEFRANCHE de Rouergue,  
VILLEMARQUE (le V<sup>te</sup> H. de la),  
VILLEMUR (Arnauld de), abbé de Sarlat,  
VILLENEUVE d'Agénois, bastide,  
VILLENEUVE d'Avignon,  
VILLERREAL, bastide,  
VINAY (le seigneur de),  
VINCENNES,  
VINCENOT (N.), de Bergerac,  
VINCI (bataille de),  
VINCI (Léonard de),  
VINEILHET (Pierre),  
VINIONE, Unione (Hélias de), abbé de Sarlat,  
VINS (Jean de), seigneur du Masnègre et de Pechpeyr [...] ux,  
VITABRENSIS (Hélias), évêque de Périgueux,  
VITALIS,  
VITRAC,  
VIVANS, Vivant, (Geoffroy de), C. P.,  
VIVANS (Jean de), seigneur de Doissac,  
VIVANS (Madeleine de), dame de Saint-Léger,  
VIVANS (Simonne de), dame de Rocheflorent,  
VIVANS (Catherine de), dame de Bessou,  
VIVANS (Suzanne de), dame de Montségur,  
VIVONNE (François de), seigneur de la Chasteigneraie,  
VIVONNE (Anne de), dame de Bourdeille,  
VOUILLE ou VOULON (bataille de),  
VOUTIER (Pierre), bourgeois de Sarlat,  
VOYE (Urbain la), archiprêtre de Capdrot,  
VULGRIN, voir Wlgrin.

W

WADDING (Luc),  
WAIFFRE, duc d'Aquitaine,  
WALBODUS, Wilbalde, Gilebaut, 1<sup>er</sup> comte de Périgord,  
WALLIA, roi des Wisigoths,  
WESTMINSTER (Traité de),  
WETEVALE (Thomas de), sénéchal du Rouergue pour les Anglais,

Y WLGRIN, comte de Périgord,

YOLLET, voir Malras.

YORCK (le duc d'),

YOUNG, astronome,

YZAC (Etienne) procureur, consul de Sarlat,

Z

ZUCCHIUS (Nicolaus), S. J., astronome, mathématicien,